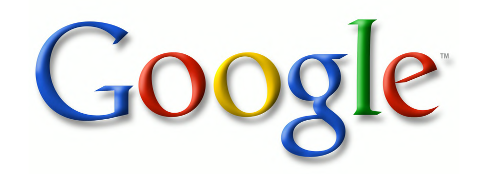





PARIS SANS PAIR
BIBLIOTHEQUE DE
PAUL LACOMBE

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire



PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1907

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

Fondé en 1834 par J. Techener

PUBLIÉ PAR LA LIBRAIRIE HENRI LECLERC

AVEC LE CONCOURS DE

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des Livres; **Jean Berleux**; **P. Berthet**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud**; **Paul Chollet**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot**; **Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, ancien administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harisse**; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; Comte **Alexandre de Laborde**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre**; **Pierre de Lacretelle**; **Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie-Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; **Paulin Teste**, de la Bibliothèque Nationale; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Ad. van Bever**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

DIRECTEUR : **GEORGES VICAIRE**

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1907

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire



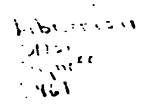
PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger.

1907



QUELQUES
DÉDICACES INÉDITES
D'UN LIVRE RARE

Ce livre, difficile à rencontrer parce qu'il a été publié à Vienne en 1799 et que l'introduction en France a été loin d'être favorisée, a pour titre : *La véritable Constitution françoise déduite des Principes Fondamentaux qui ont gouverné la France, depuis le Règne de Charlemagne jusqu'en* 1789, *suivie de La véritable Constitution françoise justifiée,* par un député du clergé de Paris aux États-généraux de 1789 (s. l.), 1799 (1).

(1) Absent de la Bibliothèque nationale, ce livre se trouve à la Bibliothèque Mazarine (43753). Barbier indique *Hambourg* comme lieu d'impression ; aurait-il eu un exemplaire différent sous les yeux ? 2 vol. in-8 de LV-87 et XXXIV-166 pages pour le premier volume, et 362 pages. A la fin de l'*errata* du second volume, l'auteur a ajouté de sa main sur un feuillet annexé : « Nª la lettre au rédacteur du journal littéraire et bibliographique imprimé à Hambourg, qui a suivi cet ouvrage, se trouve ainsi que l'ouvrage lui-même, chez Jean, George Fleischer, libraire à Leipsick. Cette lettre forme une partie essentielle de cet ouvrage, et le complette. » — Cette réponse forme à elle seule un volume : *Lettre à M..., rédacteur du journal littéraire et bibliographique qui sert de supplément au Spectateur du Nord, sur l'ouvrage intitulé* : La véritable Constitution françoise déduite, etc., novembre 1800. Leipzic, chez George Benjamin Fleischer, en Commission. In-8 de VI-134 pages, signé : l'Auteur de la véritable Constitution françoise déduite, etc. (Bibl. Mazarine, 35785).

L'anonyme a été levé par Barbier (Voir éd. de 1879, t. VII, col. 925) qui l'attribue à l'abbé Chevreuil. Nous croyons qu'il s'est trompé et qu'il faut l'ajouter aux œuvres de l'abbé Sixte Ruffo de Bonneval, chanoine de Paris, comme Chevreuil et comme lui, député du clergé de cette ville aux États généraux. Est-ce cette dernière qualité, commune à l'un et à l'autre, qui a égaré Barbier? Faudrait-il admettre que Chevreuil ait prêté son nom à son confrère, et que Barbier, en ayant trouvé la preuve, aurait, en apparence, raison dans son attribution? C'est un problème bibliographique tout à fait à sa place ici. Avant de le discuter, il faut qu'on lise les lettres inédites où la preuve nous semble se trouver que l'ouvrage doit être restitué à Bonneval. Elles ont du reste leur intérêt propre et qui dépasse de beaucoup celui de l'ouvrage qui en a été l'occasion. Qu'il soit de l'abbé Bonneval ou de l'abbé Chevreuil (même si cette question devait rester ouverte), la lecture n'en offre aujourd'hui rien de passionnant, mais il n'est pas sans importance, au moins rétrospective, pour l'histoire de la Révolution. D'ailleurs il souleva jadis des polémiques, dont l'écho se rencontrera dans les lettres inédites qu'on va lire. Celles-ci, que j'ai nommées des *dédicaces* (ce sont plus exactement des lettres d'envoi, accompagnant un hommage d'auteur aux sommités du temps), méritent, on en jugera, de concentrer l'attention, soit de l'historien, soit du psychologue. Elles révèlent surtout un état d'esprit digne d'être étudié, et marquent une « époque » encore imparfaitement connue, malgré la moisson de *Mémoires*, de *Souvenirs* plus ou moins arrangés, relatifs au Directoire et au Consulat. L'auteur, un oublié, s'y montre bien plus vivant que dans son livre, ou dans le mémoire justificatif destiné à le défendre et à l'expliquer,

qui de son propre aveu doit être considéré comme en faisant partie.

De l'abbé Chevreuil, à qui Barbier donne la paternité de l'ouvrage en question, on trouve à peine le nom dans une des éditions de Feller (éd. Henrion. Paris, 1832). Michaud, Hoefer, etc. n'en disent rien. Il y aura donc lieu de mettre sa physionomie plus en relief lorsque l'on fera la biographie plus complète de son compagnon de labeurs et d'infortunes, l'abbé Constant Sixte Ruffo ou Roux de Bonneval. Celui-ci, moins inconnu, a son nom dans quelques *Dictionnaires*. encore que son « article » y soit constellé d'erreurs et fort incomplet. Bonneval et Chevreuil, élus l'un et l'autre députés du Clergé de Paris à l'Assemblée de 1789, y combattirent inégalement, mais toujours côte à côte. Bien que Bonneval ait écrit et parlé pendant la durée de son mandat législatif et à l'heure où il y renonçait avec éclat (1), tandis qu'on perd à peu près entièrement la trace de Chevreuil, leur histoire à tous deux a trop de points communs pour pouvoir être traitée à part. Aussi remettons-nous à un autre temps d'en rassembler les éléments dispersés.

En attendant sa biographie plus complète, mêlée à celle de l'abbé de Bonneval, résumons seulement les principaux traits. Presque tous sont empruntés à l'excellent ouvrage de M. l'abbé J. Meuret : *Le Chapitre de Notre-Dame en* 1790 (2). où ne pouvait manquer de

(1) On a de lui trois *Lettres à ses Commettants* qu'a citées, presque intégralement, d'Hesminy d'Auribeau dans ses *Mémoires*, et un bon nombre de ses écrits ou protestations, absents de la Bibliothèque nationale, se rencontrent avec corrections et compléments autographes à la Bibliothèque Mazarine. Nous y reviendrons dans l'étude historique : *Un Conseiller des Bourbons : L'abbé Ruffo de Bonneval.*

(2) Paris, Alph. Picard (1904), in-8 de VIII-297 pages.

se trouver esquissée la physionomie des deux chanoines, mis en relief par leur élection même.

François-Charles Chevreuil, natif de Quimper (1), abbé de Langouët en 1786, chancelier de l'Université et de l'Église de Paris depuis l'année 1780, mériterait à ce titre seul d'être tiré de l'ombre : il prit parti avec une ténacité qui était peut-être une qualité de race, dans les contestations de l'année 1783.

Il avait été élu, à la mort de Mgr de Beaumont, avec Bonneval, parmi les six vicaires capitulaires. On le trouve, en 1790, un des trois visiteurs chargés, au nom du chapitre, du soin spirituel de l'Hôtel-Dieu de Paris. Son élection comme député de l'Église de Paris dit d'ailleurs en quelle estime il était tenu par ses confrères.

Nous n'avons pas à présenter aussi longuement Bonneval, à nos yeux le véritable auteur et du livre et des lettres. Nous renvoyons provisoirement aux notices des Dictionnaires, en attendant qu'à l'aide des renseignements à prendre dans ses propres lettres et de la description de ses divers ouvrages, soit inédits, soit imprimés, nous puissions rectifier et compléter ces biographies sommaires et par trop inexactes. Il suffit de savoir que, né à Aix, en 1742, d'une famille originaire de la Calabre et fixée à Marseille, chanoine de Paris à l'âge de dix-sept ans, il demeura dans cette ville jusqu'à son élection comme député aux États généraux de 1789. En 1783, il avait refusé l'évêché de Senez. Ce siège fut, depuis, occupé par son frère, J.-B. Marie Scipion

(1) Il est seulement signalé dans le *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne,* de M. R. Kerviler (t. IX, p. 217), en ces termes vraiment trop brefs : « François Charles, chanoine et vicaire général de Paris, abbé de *Langonnet* (*sic*) en 1786 (*Semaine religieuse de Vannes,* 1893, p. 319). »

de Bonneval, élu en 1789, qui fut ainsi le dernier évêque de cette église. Louis-Constant Sixte de Bonneval mourut à Vienne en 1820.

En cette ville furent écrites les lettres que nous publions. La question bibliographique, qu'elles aideront à trancher, passe de beaucoup au second plan, et il convient d'insister sur leur valeur historique. La part faite au ton déclamatoire que déjà un critique reprochait à son ouvrage (1), il n'est pas possible de négliger les éléments d'information qu'elles nous offrent sur l'état de l'opinion. L'auteur est certainement un clairvoyant. Émigré et vivant à Vienne, il se rend compte, mieux que bien d'autres, des besoins et des aspirations de son pays qu'il aime très sincèrement et que son dévouement monarchique ne lui fait jamais perdre de vue. Il témoigne aussi de ce qu'on attendait alors du premier consul (2). Toute une époque revit dans ces lettres adressées par un auteur obscur, oublié à bon droit, aux « têtes couronnées » et aux hommes politiques auxquels il recommandait son ouvrage, un peu naïvement, mais avec une sincérité tout à fait évidente. Lui-même livre avec une candeur qui fera sourire quelques-uns et en indignera peut-être d'autres, le secret de certaines habiletés dont il croit avoir usé.

(1) L'article du Journal littéraire et bibliographique, supplément du *Spectateur du Nord*, juin 1800, n° 171, se termine ainsi : « Si dans un ouvrage aussi important pour son objet, on pouvait s'occuper du mérite purement littéraire, nous désirerions que l'auteur eut mis dans son style moins de déclamation et plus de correction. »

(2) Nous signalerons surtout, parmi ces lettres, celle que l'auteur adressait à M. B*** (lui-même traduit en marge : *Buonaparte*). La critique véhémente qu'il fait de la Constitution de 1799, dans cette lettre au premier consul, mérite certainement que le morceau ne reste pas oublié (Voir plus bas, p. 15.)

Aussi bien, le texte de ces lettres inédites (1) porte en lui-même son intérêt.

Nous laisserons donc simplement parler les documents, sauf à éclairer de quelque note au passage les endroits susceptibles de fournir des éléments à la biographie de ce chanoine de Paris, lancé dans l'arène politique par les événements et dont la figure vaut la peine d'être remise dans tout son jour.

La note marginale du début, tout entière de la main de l'abbé de Bonneval, sert de sommaire à tout le recueil et nous fournit par conséquent l'indication complète des lettres conservées par lui.

Lettres au roi Louis XVIII, à Monsieur, à Mr le Dr d'Angouleme, au tres St Pere Pie VII, a Bonnaparte, à M. le Cte d'Avaray, à Mr Baudus, redacteur du Spectateur du Nord, et à Mr l'Eveque d'Arras (2) *au sujet de mon ouvrage sur la* veritable Constitution françoise deduite, *etc. Je n'ai joint ici ces lettres que pour servir de preuve de tous les soins que je me suis donné, pour désabuser de la fausse oppinion qui s'etoit presque generalement établie que la France n'avoit point de constitution. Si on avoit bien voulu lui conserver celle qu'elle à eue de tous tems et que j'ai taché de developer, nous n'en serions pas où nous* < en sommes > (3) *avons le malheur d'en être aujourd'hui.*

(1) On les trouve au manuscrit 2008 de la bibliothèque Mazarine. Pièce 7. Elles forment un cahier grand in-4°, de 12 feuillets, plus une addition d'un feuillet double in-8 épinglé, le tout de la main de Bonneval.

(2) L'évêque d'Arras était alors Louis François Marc Hilaire de Conzié, conseiller particulier de Monsieur et qui vivait à Londres, où il mourut en 1804 (Gams, p. 496, Sicard, *L'Ancien clergé de France,* t. III, p. 202-207 et 382).

(3) J'ai inséré entre crochets < > les mots et passages raturés dans l'autographe. Ce qui est imprimé en *italiques* figure les surcharges et corrections des interlignes ou de la marge.

Au roi Louis 18.

19 mars 1800.

Sire.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M. l'ouvrage sur la véritable Constitution françoise, que j'ai eu celui de lui annoncer au commencement de l'année dernière. différentes causes en ont retardé l'impression. j'aurois désiré qu'il eut pu paroitre dans le courant de l'eté dernier pendant lequel les circonstances politiques ont été si favorables. mais tout est difficile aujourdhui pour défendre par des ecrits publics les vrais principes sur la matiere que je traite. j'ai eu cependant la satisfaction de pouvoir faire imprimer ici mon ouvrage, avec l'approbation de la censure. je rapporte ce fait à V. M. parce qu'en lui-même il n'est pas indifférent. je la supplie de pardonner toutes les fautes qu'elle trouvera dans cette édition. les presses de ces pays cy ont le double inconvenient d'etre fort lentes et tres incorrectes (1).

Si V. M. daigne me lire et peser dans la balance de sa sagesse, tout ce que je devois a la vérité que je ne pouvois pas trahir ; et aux dispositions des esprits qu'il est si important de réconcilier avec la confiance, j'espére qu'elle jugera que je n'ai rien dit que je ne dusse dire en me renfermant dans une modération que le profond sentiment de nos maux rend peut-etre méritoire, je me suis proposé d'instruire sans blesser, d'inspirer des regrets et non pas des allarmes.

Depuis dix ans on parle de la véritable constitution françoise sans l'avoir encore présentée au public. peu de françois la connoissoient avant les desastres de la France, parce qu'elle n'etoit que traditionnelle, et que jamais elle n'a eté rédigée. le peu qu'on en savoit en théorie, offroit dans la pratique de grandes contradictions, et on ne peut pas se dis-

(1) L'auteur se plaindra encore plus loin (voir p. 31) du nombre des *errata*. Une page pleine en termine chaque volume et celui du t. I est précédé de cette note : « Plusieurs fautes s'étant introduites dans l'impression de cet ouvrage, le lecteur est prié de recourir à l'*errata* pour celles du texte, et de suppléer par luimême à celle de la ponctuation. »

simuler que ce sont ces contradictions mêmes qui l'ont discréditée au point de la faire regarder comme un mot vide de sens. les liens qui attachoient à elle bien plus par l'habitude, que par le raisonnement, ont été rompus. les idées que s'en forment aujourd'hui, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, ceux des françois qui souffrent le plus de sa violation, sont si disparates et si discordantes, que tant qu'elle n'en présentera pas de plus méthodiques, de plus fixes, et qui soient propres a rallier les esprits, l'espoir d'une volonté commune pour la recouvrer et celui de la réstauration de la France, seront au moins bien foibles.

Cette réstauration, Sire, ne peut s'opérer que par la vigueur de la probité et le retour à une juste confiance.

L'une qui est toute entiere dans le cœur de V. M. subjugue en meme tems qu'elle attache. Car la probité a cela de précieux en politique, qu'elle inspire le respect à ceux mêmes contre lesquels elle prononce. si elle fait des ennemis, elle les réprime dans l'estime qu'elle leur inspire, et tout ennemi qui estime, est à moitié désarmé.

L'autre ne peut etre dû qu'à un sistême de Gouvernement qui écarte toute crainte de l'arbitraire, et qui en assurant au pouvoir souverain tous les degrés de forces qui lui sont nécessaires pour que son action ne soit jamais ralentie, le préserve de les étendre par delà les vrais besoins.

Que manquoit-il à la véritable constitution françoise pour présenter un tel systême sinon d'etre mieux connue et développée dans ses principes fondamentaux? la distinction de l'impôt en ordinaire et extraordinaire, les conditions auxquelles l'un et l'autre sont soumis, le jugement des états Généraux et celui des grandes cours de justice, sont les principaux développements que le temps présent exigeoit. si mon ouvrage peut avoir quelque utilité, je crois que c'est en eux qu'elle consiste. ils mettent la constitution d'accord avec elle-même ; ils en font disparoitre toute contradiction, et ils présentent une série de conséquences tellement rassurantes, qu'ils rendent l'obeissance facile, en la rendant douce et heureuse.

La tâche que j'ai entreprise demandoit des mains plus habiles et plus exercées que les miennes. il est à regretter qu'elle n'ait pas été remplie plutôt, et d'une maniere plus instructive pour le public. elle appartenoit aux personnes

particulièrement appelées par leur état à traiter un tel sujet. quelque insuffisant que je me reconnoisse pour un < tel > pareil travail, l'intime conviction que j'avois de sa nécessité, m'a fait lutter contre mes propres forces. Il paroit malheureusement dans un temps bien contraire à ce qu'il soit introduit et répandu en France. Six mois plutôt, il y seroit entré facilement. c'est une suite de la fatalité qui caractérise nos vicissitudes politiques. elles se succédent avec une rapidité et une dissemblance qui ne cessent de tromper tous les calculs. la prochaine ouverture de la campagne m'ôte la ressource des libraires de Mannhein et de Francfort sur le Mein, par lesquels je comptois faire verser mon ouvrage en France. J'ai écrit à M. l'Evêque d'Arras pour le prier d'obtenir du Ministére Britannique qu'il fut donné un ordre à Mylord Minto Ministre d'Angleterre aupres de cette cour; pour qu'il en fit passer à Londres un grand nombre d'exemplaires, à l'effet d'etre jettés en France par les soins du Gouvernement Anglois. c'est la seule ressource qui me reste.

En continuant à remplir par ce dernier ouvrage, les obligations que j'ai contractées en qualité de Député du clergé de Paris aux états Generaux de 1789, obligations sacrées pour tout françois qui attache au mot *patrie* son véritable sens, le point de vue que je me suis proposé, a eté de servir V. M. dix années de peines morales et du travail le plus douloureux, ont flétri mon âme sans ralentir mon zêle. elles n'ont encore eté adoucies par aucune consolation. puissent-elles en recevoir une dans l'approbation de V. M.! En même tems qu'elle seroit pour moi un dédommagement le plus flatteur et le plus honorable, il seroit le plus cher à mon cœur.

Je suis avec le plus profond respect
Sire
de Votre Majesté
Le tres humble et
très obéissant serviteur
et sujet

A Monsieur.

19 mars 1800.

Monsieur.

Je prends la respectueuse liberté de mettre sous les yeux

de Monsieur, un ouvrage que je viens de faire imprimer ici avec l'approbation de la censure du Gouvernement, intitulé *la véritable Constitution françoise déduite,* &c. Son titre annonce la nécessité dont il etoit, et l'utilité dont il peut etre. il est à regrétter qu'un tel ouvrage n'ait pas été fait plutôt. j'étois bien loin de penser que cette tâche put jamais me regarder. je ne m'en suis chargé que lorsque j'ai vu que les personnes les plus directement appelées par leur état à l'entreprendre, ne s'en occupoient pas. ma seule crainte est d'avoir eté par mes foibles moyens au dessous d'un sujet aussi important. j'en ai écarté avec soin tout étalage d'érudition. elle auroit été ici hors de place, et elle auroit fatigué les lecteurs d'aujourdhui. en m'étudiant à le mettre à la portée de tout le monde, je me suis renfermé dans une modération que le profond sentiment de nos maux rend peut-etre méritoire. j'ai voulu attirer, et non blesser.

Depuis dix ans les Royalistes ne cessent de parler de la Constitution françoise, et aucun ne l'a fait encore connoitre au public. on ne peut cependant lui inspirer d'utiles regrets, qu'en lui faisant sentir le prix de ce qu'il a perdu. je lui ai laissé à faire le parallelle du regime qui le gouvernoit avant les malheurs de la France avec < ceux > les différents régimes qui depuis dix ans l'ont assailli de maux. la conscience et l'expérience de chacun des partis qui ont renversé la Monarchie, ou qui ont eté les spectateurs indolents de sa ruine, leur suffisent pour les amener à cette comparaison. j'aurai rempli mon objet si je les ai mis sur < la voie > les voies de la faire.

J'aurois désiré que mon ouvrage parut l'été dernier pendant lequel les circonstances politiques étoient si favorables. Malheureusement j'ai été contrarié de toutes les manieres ; et par une suite de la fatalité qui ne cesse de nous persécuter, j'ai la douleur de le voir paroitre dans un moment dont je ne me dissimule aucun des désavantages. j'avois compté sur les libraires de Francfort sur le Mein et de Mannheim, pour l'introduire en France. mais la prochaine ouverture de la campagne ne me laisse aucune ressource de ce coté. je n'en vois plus qu'une pour cette introduction que je regarde comme d'une pressante nécessité, c'est la voie de l'Angleterre. Si apres avoir daigné me lire, Monsieur approuve mon idée, je le supplie instamment d'obtenir de M. Pitt et de Mylord

Grenville qu'il soit donné ordre à Mylord Minto Ministre Britannique aupres de cette cour, de prendre une grande quantité d'exemplaires de mon ouvrage, et de les faire passer en Angleterre. Une fois qu'ils y seront arrivés, il ne sera pas difficile au gouvernement anglois de les faire verser en France par les cotes de Bretagne, de Normandie et même par la Provence. je suis en état de fournir cinq ou six cent exemplaires a Mylord Minto, parce que j'ai eté obligé de contremander l'envoi que je destinois aux libraires de Francfort et de Mannheim. Cette dépense sera peu considerable pour l'Angleterre ; et j'avoue à Monseigneur, que de mon coté ce sera un grand soulagement pour moi. j'ai fait pour cette édition des avances qui sont fort au dessus de mes moyens. Mylord Minto veut bien se charger de faire passer par ce courrier un exemplaire de mon ouvrage a S. M. le roi d'Angleterre, à M. Pitt et a Mylord Grenville. j'ai accompagné chaque exemplaire d'une lettre.

Monsieur voudra bien en me lisant, mettre sur le compte des petites condéscendances que la disposition des esprits m'a paru exiger, quelques-uns des articles que j'ai compris dans la Constitution françoise. elles sont de peu d'importance, et il faut bien donner quelque chose a des hommes aussi gatés et aussi corrompus que le sont aujourdhui les françois. par exemple, en insérant dans la Constitution le serment d'etre fidéle à la Nation, à la Loi et au Roi, que Louis 16 a fait préter aux états Généraux le 4 fevrier 1789, serment précédemment inconnu en France, je l'ai muni d'une explication qui en écarte toute acception démocratique, en disant, à la Nation, matiere de la Monarchie, à la loi, mode de la Monarchie, au Roi, Souverain dans la Monarchie, et en ajoutant : ce serment n'est pas complexe, il est un par sa nature. En effet on doit le regarder, s'il est permis de se servir de cette expression, comme la profession de foi d'une trinité politique qui se trouve implicitement dans tous les Gouvernements de quelque nature qu'ils soient. ces petites condescendances qui ne portent sur rien d'essentiel, sont autant de hochets qu'il faut donner à la multitude. qu'elle rougisse de son inique et honteuse Monocratie actuelle, qu'elle revienne franchement à notre véritable Monarchie, qu'elle le veuille avec fermeté, et nous serons trop heureux si au moyen de quelques mots, nous nous pouvons obtenir ce retour si désiré.

Je supplie Monsieur de se rappeler ce que j'ai eu l'honneur de lui dire plusieurs fois dès 1789, à Versailles chez la bien regrettable Duchesse de Polignac, sur l'horrible perspective que présentoit le début des états Généraux. Mes craintes ne se sont malheureusement que trop réalisées. Que faut-il aujourd'hui pour se tirer de cet abyme de calamités? La force sans doute. elle n'est pour notre malheur que trop devenue nécessaire. Mais c'est particulièrement l'opinion qu'il faut ramener à la Monarchie; hé! comment l'opinion qui à elle seule peut presque tout quand elle devient générale, peut-elle etre provoquée vers ce but, si ce n'est par la vigueur de la probité? Elle seule peut inspirer le retour à une juste confiance; car quoi qu'on en dise, la probité inébranlable commande le respect et l'abandon, même aux hommes les plus corrompus.

Pour peu qu'elle s'écarte de sa ligne, ils profitent de ses relachements; mais ils ne s'en méfient que davantage, et ils n'en sont que plus entreprenants contre l'autorité qui ne la prend pas pour guide.

J'espére n'avoir pas besoin d'ajouter à Monsieur, qu'en composant cet ouvrage, et en le faisant paroitre, je n'ai eu d'autre point de vue que de servir le Roi, la France, Monseigneur et la famille Royale. Les tentations de l'amour propre ne peuvent plus trouver leur place aujourdhui. j'en suis plus que jamais détaché, mais ce dont je ne me détacherai jamais, tant que j'aurai un souffle de vie, c'est de mon fidéle devouement pour Monsieur. Je le supplie d'en agréer l'hommage avec bonté, et de le regarder comme la franche expression de mon cœur.

Je suis avec un tres profond respect

Monsieur

de Monsieur

Le très h. et très ob. serviteur.

A Mgr le Duc d'Angoulême

19 *mars* 1800.

Monseigneur,

La véritable Constitution françoise a été méconnue et

outrageusement violée. il en est résulté tous les désastres de la france. Ce vaste pays qui faisoit encore, il y a quelques années, l'admiration et l'envie de l'Europe, en est devenu l'horreur. il ne peut revenir à son ancienne félicité, qu'en recouvrant sa véritable constitution. j'ai cru que c'etoit lui etre utile, que de la lui faire connoitre dans ses développements, et dégagée de toute contradiction. chacune de ses parties conspire à rendre le gouvernement tellement sage et mesuré, qu'il me semble devoir réunir les vœux de tous ceux des françois qui sont enfin lassés de tant de crimes, et de ceux qui n'y ayant pris aucune part, soupirent apres un ordre de choses juste, stable et permanent.

Tel est le but que je me suis proposé en composant l'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à Monseigneur. Si j'ai atteint ce but, j'ose en prenant une respectueuse liberté, le supplier de se pénétrer de principes sains et des vérités que je crois y avoir développées. Monseigneur doit faire un jour le bonheur de la france. les destinées de ce superbe et malheureux Royaume le touchent de trop prês, pour que ce qui peut seul le rétablir dans son ancien lustre, et fermer les plaies de tant de victimes qui depuis dix ans gémissent sous le poids de la foule de maux que la violation des lois fondamentales de la Monarchie a versé sur eux, ne forme pas l'objet de ses plus sérieuses méditations, et ne s'empare pas de toutes les puissances de son ame.

Je suis avec un profond respect
Monseigneur
de Monseigneur
le t. h. et t.
ob. serviteur.

Au Pape. *20 mars 1800*

Trés Saint Père,

Au moment où je fais paroitre un ouvrage qui peut intéresser à la fois la religion et la politique, qu'il est consolant

pour moi que les vœux de l'eglise soient enfin comblés dans l'élévation de Votre Sainteté au trône pontifical, et de pouvoir mettre à ses pieds l'hommage d'un travail que je n'ai entrepris, malgré l'insuffisance de mes forces, que par mon zêle pour la religion et pour mon légitime Souverain.

Daignés Tres Saint pere, agréer l'exemplaire que j'ai l'honneur de présenter à V. S. il paroit devant elle revétu de la livrée du temps, celle de la pauvreté. Votre bonté paternelle voudra bien la pardonner. Si après avoir daigné me lire, V. S. honoroit mon ouvrage de quelque estime, il auroit atteint le plus haut degré de gloire et le plus cher à mon cœur.

J'ai vécu plusieurs années à Rome depuis les désastres de la France, honoré des bontés de Pie Six dont la sainte et glorieuse mémoire survivra aux ravages du temps. Sans y avoir eu le bonheur d'y présenter mes respects à V. S. qui ne quittoit que bien rarement son eglise d'*Imola,* j'y ai été accoutumé à y entendre parler de ses hautes vertus. Elles vont faire la consolation de l'église, et lui rendre tout son éclat. puisse-t-il m'etre donné un jour d'aller les admirer de plus prês lorsque V. S. sera rétablie à Rome, et d'y recevoir en me prosternant humblement à ses pieds, sa très sainte bénédiction avec la plus ardente dévotion de mon cœur.

Je suis avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission.

Tres Saint pere
de Votre Sainteté
Le très humble et
très obéissant serviteur.

Nota. — Toutes les lettres adressées aux autres souverains de l'Europe en leur envoyant mon ouvrage, ont été retranchée (*sic*) de ce cahier parce qu'elles disoient toutes à peu près la même chose (1).

(1) Deux feuillets dont les onglets subsistent ont été détachés du cahier, ceux sans doute qui contenaient les « Lettres aux autres souverains ».

*Buonaparte** (1). *A. M. B**.

6 avril 1800.
Vienne.

Je ne prétends, Monsieur, ni braver le pouvoir que vous exercez dans ce moment, ni l'aduler. il n'est pas plus dans mon caractére d'irriter, qu'il n'est de mon devoir de louer ce qui ne m'est pas encore démontré etre louable. Tous mes liens avec la france sont rompus, non dans mon cœur, car il est tout entier pour elle ; non par ma volonté, mais par la violence et tous ses excês, car si elle ne fait pas taire la volonté, elle la reduit au moins à l'impuissance. Ministre d'une religion de paix, la soif des biens consacrés à son culte et celle du sang dont l'athéisme se fait un besoin, m'ont forcé pour mettre à couvert ma vie qui est à Dieu et non à moi, de quitter ma patrie. Tout est tombé autour de ma douloureuse existence. Religion, Roi, Monarchie, famille, parents, amis, propriétés ; mon ame a eté impitoyablement déchirée dans toutes ses facultés, jusques dans son respect filial pour une mere vertueuse et presque octogénaire, incarcérée avec des femmes de mauvaise vie, et réduite apres sa sortie des cachots à mourir de misére par la spoliation de sa fortune, quoique jamais elle ne fut sortie de la france (2). il

(1) Ce mot *Buonaparte* est en marge avec un renvoi se rapportant au titre A M. B*, le tout de la main de Bonneval.

(2) Une lettre du frère de Bonneval, l'évêque de Senez, explique cette allusion. Il écrivait le 18 juin 1792, de Nice : « Que vous dirai-je de ma mère comprise dans cette liste de proscription, chassée, dit-on, subitement de Senez, malgré la garantie formelle donnée aux femmes par M. Verdollin, chef du département, dans un arrêté du 4 avril, et sans égard pour son grand âge et trois années consécutives de bienfaits de tout genre envers les pauvres de cette malheureuse cité et de tous les environs ? Les lettres arrêtées à la poste de Castellane, les exprès et les voyageurs fouillés sur les chemins, toutes les communications fermées, me laissent ignorer son sort depuis plus d'un mois, le pays qu'elle habite et si elle

ne restoit à tant de violations des droits les plus sacrés parmi les hommes, qu'à me faire un crime d'avoir cherché dans quelque terre étrangére, un azile contre des fureurs jusqu'à présent inouies, et dont les victimes se comptent par millions. dans d'autres temps je pourrois demander pourquoi ma patrie m'a fait tant de mal dans ma personne et dans celle des miens, tandis qu'eux et moi n'avons jamais cherché qu'à la servir et à lui etre utile. mais révolution et démence, révolution et iniquité, révolution et ingratitude, révolution et barbarie, ces mots sont synonymes : ils dispensent de toute explication.

Je suis donc libre, et parmi mes nombreux persécuteurs qui s'agitent dans le crime pour troquer contre une servitude honteuse, la douce et sage liberté dont ils jouissoient avant l'empire philosophique, peut-etre en est-il quelques uns qui ne voient pas sans envie celle qui est devenue mon triste et honorable partage. je suis libre et je peux tout vous dire.

Depuis dix ans on parle de la Constitution qui pendant si longtemps a gouverné la France, et je ne sache pas qu'on l'ait encore fait connoitre au public. c'est un regrêt pour les honnêtes gens. quatre Constitutions s'y sont rapidement succédées en huit ans, celles de 91, de 93, de 95 et de 99. la premiere n'etoit que l'hypocrisie de la Royauté dépouillée de toute sa partie morale et réduite a rien dans ses moyens politiques. elle a été le masque et le brandon de la révolte, et n'avoit pour elle que l'absurdité. la seconde et la troisieme franchement républicaines ont eté faites par des ouvriers si ineptes, si corrompus, et tellement entrainés par les monstrueux débordements des temps où elles ont paru, qu'elles portent à la fois l'empreinte de la profonde et vicieuse ignorance de leurs auteurs, et celle de la férocité qui caractérise la date de leur naissance. que pouvoient enfanter des hommes

vit encore. Tout son crime étoit de s'être fait la concierge de son malheureux fils, depuis le jugement qui l'a banni, et d'avoir voulu lui conserver, à tout prix, sa maison et ses meubles, en les louant bien chèrement de la nation. Les malades recherchoient autrefois l'ombre des apôtres, les méchans redoutent aujourd'hui la nôtre. » Cité dans *Les Confesseurs de la foi* de l'abbé Carron, t. I, p. 20.

et des temps que ne connoissoient d'autre pâture à l'émulation que la frénésie, l'atrocité, l'athéisme, et qui ne faisoient qu'un seul reproche au crime, celui de ne pas avoir une latitude suffisante pour leur perversité?

La Constitution de 99 qui est celle du jour, n'a de républicain que le nom. Sous les dehors grossiers de la démocratie, elle est évidemment aristocratique, et purement Monocratique dans son régime et son action. Ce n'est pas la Monarchie avec sa consistance et sa dignité; c'est la Monocratie qui se couvre de parures d'emprunt par se déguiser sous des formes trompeuses. Sa Sphére démocratique se concentre dans quelques insignifiantes élections. Son voile aristocratique ne s'étend que sur cinq mille individus, son dais Monocratique laissant à découvert la tête d'un second et d'un troisiéme consul, ne couvre que celle du premier, et cette tête est la votre.. point de contre-poids; point de résistance [possible] (1), point de barriere contre l'arbitraire. Votre Sénat conservateur, votre tribunat, votre corps législatif, et tous les autres ingrédients de cette nouvelle pharmacopée révolutionnaire, ne sont que des hochets donnés à la multitude, des singeries importantes et lucratives pour les adulateurs du grand consul, et ses serviles instruments. le jour où fatigués de votre initiative et de votre soustraction à toute responsabilité, ils sentiront le poids de leur pompeuse nullité, et feront avec le public la dissection de votre Consulat, quel sort sera le vôtre? les yeux tournés vers les montagnes de la Corse, et fixant leurs souvenirs sur le plus ancien des trônes de l'Europe, qui a alimenté votre jeunesse par ses bienfaits, ils mesureront avec étonnement la distance qui séparoit les unes de l'autre, et plus ils en renconnoitront l'immensité, plus les sentiments qu'elle leur inspirera seront à redouter pour vous.

Quel aplomb peut avoir en effet une fabrique (2) politique qui n'ayant pour appui que la misérable hypocrisie de l'égalité et de la liberté, fait de ces deux divinités créées par la

(1) Le texte porte : *paisible*, mais c'est évidemment un lapsus.

(2) Cette espèce de *latinisme* qui emploie le mot *fabrique* au sens de *construction*, *édifice*, ne peut pas étonner sous la plume du chanoine de Paris.

sottise et par la jonglerie, les idoles de la stupidité? elles rappellent Saturne qui dévore ses enfants. Hé! comment ne seroient-ils par dévorés, lorsqu'ils ne sont plus protégés par aucune idée morale et religieuse, lorsqu'il n'ont d'autre justice que celle de l'animosité, d'autres guides que leurs vampires, d'autres mentors que leur bourreaux!

Me reprocheriés vous de l'exagération dans la foible ésquisse que je vous trace? mais n'est-elle pas celle que présente fidélement l'ordre de choses actuel? a-t-il cet ordre de choses un Dieu, une religion? Ces noms mêmes lui sont inconnus, son apparente tolérance n'est que la lassitude passagére des tortures et des massacres. connoit-il quelque morale? il voudroit le faire croire. mais dans la realité il en est totalement dépourvu. celle dont il se boursouffle n'est au fond que du vent. elle ne ressemble pas plus à celle que Dieu a gravée que dans le cœur des hommes et à celle qu'il leur a enseignée, que l'iniquité ne ressemble à la justice, l'extravagance à la raison, le crime à la vertu.

La véritable morale n'est pas l'ouvrage des hommes; elle est éternelle et immuable parce qu'elle provient de Dieu; elle veut l'exacte observation de ses régles élémentaires. la Constitution de 99 est-elle revenue à ces regles hors desquelles il n'y a rien de bon? son gouvernement s'y conforme-t-il? reconnoissent-ils l'une et l'autre les droits les plus légitimes qui ont été outrageusement violés, et < s'occupent > s'*attachent*-ils à les réintégrer? domptent-ils la haine, ses calomnies et ses vengeances? versent-ils quelque baume sur les plaies douloureuses qui ont été faites à tant d'innocentes victimes? raprochent-ils les hommes entre eux par quelques consolations données à la probité souffrante et si longtemps persécutée? ouvrent-ils honorablement les portes de la patrie à tant de freres éstimables gemissants sous le poids glorieux de leur fidélité envers les engagements qu'ils avoient pris avec leurs compatriotes, avec eux-memes et dont leurs peres leur avoient transmis le précieux héritage? font-ils enfin ou au moins préparent-ils les grandes restitutions, les solenneles réparations que la morale exige? nouveaux *procustre* (*sic*) auroient-ils donc le droit de la torturer au gré de leurs passions, comme ce brigand de l'antiquité torturoit au gré de sa barbarie, les membres des infortunés qu'il étendoit sur ses lits de douleur?

Hé! quels sont-ils les moralistes pratiques qui remplissent une partie des chaires de la Constitution de 99 et de son gouvernement? ceux là même qui ont désolé la France depuis le moment où le vertige de la rage l'a philosophisée. ces hommes suent le crime et le sang. la charité chrétienne doit pardonner leurs horribles et innombrables excês; le besoin de. la paix doit les vouer à un oubli éternel; mais l'estime et la confiance ne peuvent jamais atteindre de tels agens du pouvoir. tant qu'ils seront en évidence et en activité, ils seront cet arbre d'une des isles Moluques dont l'atmosphère est un foyer de mort, même à une distance éloignée. leur calme apparente rappelera sans cesse celui des antropophages qui aprês s'etre rassasiés de chair humaine ne paroissent la dédaigner un instant, que pour retourner avec plus d'acharnement à leur pature favorite, lorsqu'ils sont de nouveau pressés par la faim.

Pour vous, Monsieur, qui, je l'espere, ne pouvés sous aucun rapport etre confondu avec de tels hommes, l'emploi que vous en faites ne doit rien faire préjuger sur votre caractère et vos vues. ce seroit etre sans lumiéres que de ne pas sentir à combien de tortuosités sont forcées d'avoir recours dans les temps de révolution, les intentions les plus droites. Vous avés dejà baucoup fait en renversant l'absurde et excécrable gouvernement directorial. celui que vous avés mis à la place, en quelque sorte modéré dans sa theorie, manifeste de jour en jour la volonté de l'etre dans sa pratique. ses formes présentent une espéce d'ensemble et de raison. mais je le répete, sur quelles bases repose-t-il? qui mieux que vous doit connoitre combien ses fondements sont incertains? car vous avés trop de connoissance des hommes et de l'effet moral que produisent sur eux dix années de calamités, pour donner la moindre valeur à l'acceptation réelle ou simulée qui en a été faite. religion, morale, justice, harmonie incompatible avec la chimere de l'égalité, tous ces appuis si nécessaires pour le maintien des sociétés civiles lui manquent, et lui sont enticrement étrangers. ils ne peuvent se rétablir en France que par une constitution qui revienne franchement aux vrais, aux inaltérables principes de la stabilité sociale.

Je l'ai rédigée cette constitution, et je ne l'ai pas faite. Sa rédaction entroit dans la sphére de mes devoirs; sa

confection auroit eté au moins une témérité. je vous l'envoie ; lisés la avec tout le recueillement et la méditation dont vous etes capable. la frénesie de l'innovation n'existe plus en France. on y regrette le passé, parce que plus on le compare avec le présent, plus il rappele de chers et de doux souvenirs. à l'enthousiasme qui recevoit avec transport les compositions politiques les plus insensées, a succédé le dégout qui voit avec indifference tout ce qui n'est pas ce qu'on avoit autrefois. La honte d'avoir eté cruellement trompé dans un marché de qui dependoit le bonheur, ne laisse aux dupes qu'une profonde insousiance sur les nouveaux marchés qui leur sont proposés. le seul moyen de les faire sortir de cette apathie qui est dans les nations le signe le plus certain de l'avilissement, est de leur rendre ce qu'elles ont si imprudemment compromis et perdu.

La France avoit avant ses désastres des loix fondamentales dont plusieurs remontoient aux premiers âges de sa Monarchie, des coutumes antiques, des usages nationaux. la constitution qui en resultoit etoit plus traditionnelle qu'écrite : elle formoit un édifice peu apparent, il est vrai, mais qui auroit bravé les efforts des siecles, si le gouvernement avoit été sage, et s'il avoit voulu et sçu eventer les mines < de > *que lui creusoit* la philosophie moderne qui est enfin parvenue à y attacher son petard. l'édifice a croulé, mais ses matériaux sont restés ; je les ai reunis sans leur en ajouter de nouveaux. les crevasses qu'on y appercevoit avant sa ruine, laissoient < quelques vides entre elles, ils > *entre elles quelques vides qui* pouvoient servir de repaires à l'obscurité, aux inconséquences, aux contradictions et quelquefois même à l'arbitraire ; je les ai bouchées avec soin ; j'ai rétabli une vieille muraille assise sur de bons fondements, mais crevassée dans plusieurs points et pas toujours bien alignée, et j'en ai fait un mur qui reposant sur les mêmes fondations, ne montre dans sa surface unie, ni vides, ni aspérités, ni aucun manque d'alignement. je ne sais si je me trompe ; mais il me semble que cet édifice tel que je le présente au public, donne à la partie gouvernante un palais vaste et bien distribué, suffisant à ses besoins, et à la partie gouvernée une demeure stable, commode et heureuse. après que l'éruption d'un volcan a bouleversé une cité entiere,

n'est-il pas désirable pour ses habitans de retrouver leurs mêmes foyers, avec quelques aisances de plus ?

J'insiste de nouveau, Monsieur, pour que vous me lisiés dans le silence des préjugés. peut-etre touchés vous au moment de donner à l'Europe la paix si désirée. ce sera ajouter baucoup à ce que vous avés déjà fait. mais il faut la donner aussi à l'intérieur de la France, et vous ne parviendrés à rendre durable celle du dehors et du dedans, qu'autant que vous ferés ce qui vous reste à faire : vous seul avés le secret de vos destinées. qui peut les présager ? consolés la religion, l'humanité souffrante, et faites tressaillir de joie la reconnoissance et le bonheur. ils ne peuvent trouver leur place que dans ce qu'on avoit autrefois, dans ce qui étoit à chacun des françois, et non dans ce qui n'est et ne peut etre à aucun.

Travaillés vous pour la renommée ? comparés celle de Cromwel ensevelie dans les archives sanglantes du crime et des malheurs du genre humain (1) avec celle de Monk qui vit et qui vivra éternellement dans tous les cœurs. lisés dans la postérité les tristes souvenirs que l'une vous promet, et les touchantes bénédictions que l'autre vous assure.

Est-ce l'ambition qui vous meut ? comme le Tyran de Tyr, celui de Londres changeoit de chambre chaque nuit. tandis qu'une fortune brillante, solide, glorieuse, sans remords, embellie des applaudissements de l'univers seroit aujourdhui le juste prix des services d'un nouveau Monk.

Enfin vous placés vous en presence de l'éternité ? le souverain juge tient sa balance. dans un des bassins est écrit *serve bone et fidelis* ; dans l'autre *serve nequam*. dans lequel des deux bassins voulés vous etre pesé ?

Si vous etes tel que j'aime à le croire, vous m'applaudirés, et votre estime sera ma récompense. Si vous trompés mon espoir, vous pourrés me poursuivre jusqu'aux distances les plus éloignées de vous. mais déjà je commence à toucher aux confins de ma vie. quelques années de persécution de plus ne seront rien auprès de la verité. je la signe de mon

(1) La comparaison avec Cromwell que Bonneville, un des publicistes du temps, avait faite dans le *Bien Informé*, journal rédigé par Mercier et lui, fut punie de prison, puis d'une surveillance qui ne cessa qu'avec l'Empire. V. art. Bonneville dans Michaud, éd. in-4, p. 38, col. 2.

nom. la même reserve dont j'ai cru sage d'user envers le public en ne me nommant pas à la tête de mon ouvrage, seroit une lacheté envers vous. *Amicus plato, magis amica veritas.*

Je suis, Monsieur <&c., &c.> avec l'espoir d'un meilleur avenir, <qui peut> que je desire vous etre du.

Votre, &c., &c.

Le feuillet qui suit, correspondant apparemment à l'un de ceux qui contenaient les « lettres aux Souverains » supprimées dont l'auteur faisait mention plus haut, laisse voir, sur l'onglet subsistant, des traces d'écriture de l'abbé de Bonneval. Ce folio renfermait sans doute, ainsi que l'un de ceux qui suivent, ces copies de lettres que l'auteur n'aura pas jugé utile de garder. Un spécimen intéressant en demeure du reste : c'est la lettre au Roi de Danemark, qui soigneusement raturée, a pu néanmoins être déchiffrée sous les traits de plume qui avaient essayé de la rendre illisible.

Au Roi de Danemark.

10 avril 1800.

Sire,

Les bouleversements de la France ont excité les inquiétudes que les différentes Cours de l'Europe éprouvent depuis dix ans. Ce malheureux pays ne peut se calmer complètement qu'autant qu'il reviendra à sa véritable Constitution. j'ai cru qu'il étoit nécessaire de la lui faire connoitre et de lui en montrer le sujet.

Tel est le but de l'ouvrage que je prend la respectueuse liberté de présenter à Votre Majesté. je la supplie tres humblement de daigner en agréer l'hommage avec la bonté qui le caracterise. le rapport qu'il peut avoir avec la tranquillité

de l'Europe me fait espérer qu'elle trouvera bon que j'aie l'honneur d'en mettre un exemplaire à ses pieds.

Je suis avec le plus profond respect

Sire
de Votre Majesté
Le tres humble et tres
obéissant serviteur.

Au verso de cette courte lettre, précieuse pour nous donner une idée des autres textes disparus, se lit une seconde « adresse » à Louis XVIII, dont le dernier paragraphe a dû aussi être reconstitué à travers les ratures qui l'avaient condamné. Outre les conseils au roi, qui ont leur mérite, la manière dont il y est parlé de la lettre à Bonaparte qui forme certainement le point le plus intéressant et le plus topique de cette correspondance inédite, rend cette seconde lettre à Louis XVIII plus curieuse encore que celle du 19 mars.

Au roi Louis 18.

16 avril 1800.

Sire.

Mon cœur a eu autant de part que mon esprit à la composition de l'ouvrage sur la véritable constitution françoise que j'ai eu l'honneur d'envoyer à V. M. L'un et l'autre attachent leur sentiment et leur pensée à servir votre personne sacrée et la Monarchie. mais pour les servir utilement, il faut, sans perdre de vue les principes, avoir sans cesse en présence les opinions et les circonstances du temps. Après les pas monstrueux que tous les crimes ont fait faire en France, ce seroit vouloir etre dans l'illusion que de se flatter d'y voir rétrograder les esprits au point de revenir d'eux mêmes à un état de choses indéfini dans le gouvernement. Ce qui etoit bon avant les désastres de la France,

ce qui auroit eté reçu avec transport en 1789, si les rénes de l'autorité n'avoient pas été abandonnées à des mains perfides, ne suffiroit pas aujourdhui pour rétablir la confiance qui peut seule faire tomber vos peuples à vos genoux. les obscurités, les réticences, les Mystéres dans lesquels le pouvoir Royal avoit cru sage de s'envelopper pendant une si longue suite de siecles, seroient après de si violentes convulsions autant de matiéres à la méfiance ; et quel mal ne feroit-elle pas ? tout doit tendre les bras à V. M. et à la Monarchie, mais ce beau mouvement d'abandon veut aujourdhui etre raisonné. Chacun se fait un besoin de savoir en quoi consistent le régime de la Monarchie et les pouvoirs de V. M. Si elle rentroit en France à la tête d'une armée victorieuse, elle pourroit dicter la loi par la seule force des armes, mais dans ce cas même sa profonde sagesse ne voudroit-elle pas en rétablissant le trône, le baser sur des fondements inébranlables et tellement adaptés aux dispositions des esprits, qu'ils n'eussent que des applaudissements à donner et aucune objection à faire?

C'est dans de telles vues que je me suis déterminé à décider plusieurs grandes questions qui étoient restées dans l'obscurité jusqu'en 1789, et particulierement celles de la distinction de l'impot en ordinaire et extraordinaire, de la fixation du premier à chaque période de cinquante ans, et de l'octroi du second, du jugement des états Généraux, des grandes Cours de justice, des états provinciaux, des assemblées provinciales et celle de la régence. qu'y a-t-il à gagner à laisser indéfinies toutes ces questions si importantes en elles mêmes et dans leurs conséquences? si non à donner lieu à des débats dangereux pour l'autorité, fatigants pour les peuples, et degoutants pour la confiance <qu'en est-il résulté? des crises violentes > (1) par exemple, tout étoit obscurité sur l'article si essentiel de la régence. qu'en est-il resulté? des crises violentes dans un moment où l'autorité est nécessairement affoiblie par l'age du Roi mineur, des

(1) Les mots placés entre crochets < > et raturés sur la copie, se retrouvant ensuite un peu plus loin dans la phrase, semblent indiquer une simple erreur de transcription. Un peu plus bas, les ratures paraissent au contraire supposer des corrections du texte écrites après coup par l'auteur.

factions, des partis toujours à craindre, et dont on a sauvé les dangers qu'en les gagnant par la corruption des graces et par l'épuisement des finances.

La préservation de l'enfant Royal qui est l'intérêt majeur dans les temps de minorité, m'a guidé pour décider cette grande question. il est hors de doute que cette préservation n'est jamais plus assurée que lorsque la régence repose entre les mains de la reine mere dans laquelle le sentiment de la tendresse est fortifié par l'exclusion à la couronne. Dira-t-on que c'est faire tomber<la couronne> *le Royaume* en quenouille? mais <elle> *il* n'y tombe pas plus dans ce cas, que dans celui où un roi malade ou énnemi des affaires les laisseroit toutes entre les mains de la Reine. de même que dans ce cas la Reine qui gouverne n'agit qu'au nom du Roi son époux, de même pendant la régence, la Reine mere n'administre momentanément qu'au nom du Monarque mineur son fils. Objectera-t-on qu'il peut se rencontrer un (*sic*) Isabeau de Baviere? mais ne peut-il pas se rencontrer aussi un philippe Egalité? s'en rapportera-t-on au testament du Roi mort; mais en supposant qu'il teste avant de mourir, à combien d'équivoques ce testament ne peut-il pas donner lieu? quelles puissantes ambitions ne peut-il pas mettre en mouvement? et lorsque ces débats redoutables sont survenus en France qui en a jugé? le parlement de Paris. une telle compétence, si jamais elle pouvoit s'établir, donneroit à la grande cour de justice qui en jouiroit un pouvoir si monstrueux, qu'il ne faudroit plus s'étonner si elle le poussoit jusqu'à prétendre etre le tuteur des Rois.

Je ne me suis dissimulé aucune des objections que plusieurs Royalistes bien-intentionnés, surtout ceux qui ont eu part à l'administration avant les malheurs de la france, éléveroient contre mon ouvrage. ceci est du nouveau, diront les uns, et par cela même il faut le repousser. mais ce n'est pas du nouveau. ce sont des germes qu'on avoit de toute antiquité, et auxquels il ne manquoit que d'etre developpés. les temps présents ne rendent-ils pas leur developpement indispensablement nécessaire? marche-t-on plus surement dans les ténebres, qu'à la lumiere? vous allés, diront les autres, bien plus loin que n'ont été les Montesquieu, les Daguesseau, les l'hopital, et tant d'autres grands hommes,

car vous tranchés des questions qu'ils n'ont jamais osé décider. personne ne les admire et les respecte plus que moi, et c'est de grand cœur que je confesse n'etre pas digne de dénouer la courroie de leurs souliers. mais ces hommes célebres ecrivoient dans des temps où le gouvernement etoit monté et en vigueur, et où par conséquent il falloit bien se garder de tout dire et de lever le voile religieux qui en couvroit les Mysteres; tandis que j'ecris dans un temps où le gouvernement est renversé, où le voile est déchiré, où tout est détruit. leur devoir etoit de se renfermer dans l'obscurité. le mien est de m'environner du grand jour.

A quoi m'auroient servi toutes les citations que j'aurois pu tirer des nombreux commentateurs de notre droit public, à l'aide desquelles on peut appuyer toutes les opinions pour et contre, d'une multitude d'argument opposés, lorsque j'ai à combattre des hommes qui dès leur premiers pas dans la carrière révolutionnaire, ont effrontément rejetté toutes les autorités? que leur importent les Montesquieu, les Daguesseau, les l'hopital et tant d'autres oracles? la raison seule peut les convaincre; non leur prétendue raison universelle, qui n'est que le délire et sa presomption, mais celle qui consiste à se servir de tous les excéllents matériaux qu'on avoit autrefois, et à les mettre en œuvre d'une manière qui soit tellement conforme aux besoins du temps et à la disposition des esprits, qu'ils ne laissent à la méfiance ni prétexte, ni refuge. trois constitutions républicaines se sont rapidement succédées en France dans l'espace de huit ans. il etoit temps de lui en montrer une vraiment Royale, de la lui rendre sensible jusque dans ses détails et d'en faire disparoitre toute obscurité, toute contradiction <tout ambage> afin de ne pas laisser s'accréditer l'opinion que Constitution et Roi sont deux choses incompatibles.

C'est ce que je crois avoir fait, Sire, quoi qu'en puissent dire plusieurs des émigrés qu'en général il est bien difficile d'amener à des idées saines sur les besoins actuels. aussi, n'est-ce pas pour ceux qui ne craignent pas de dire hautement qu'ils veulent jusqu'au rétablissement des abus, que j'ai travaillé; mais pour l'intérieur de la France. J'ai l'espoir que si mon ouvrage peut y pénétrer, il y agira utilement sur l'opinion en faveur de la Monarchie. je l'ai fait passer à tous les Cabinets, qui doutent presque tous si la

France a jamais eu une constitution (1) mais j'ai cru plus nécessaire encore de l'envoyer à B... (Bonaparte (2), et je m'y suis determiné quoi qu'avec répugnance. je l'ai accompagné d'une lettre que je supplie Votre Majesté de trouver bon que je mette une copie sous ses yeux, ne voulant rin faire à son insçu dans une matiere aussi délicate.

Les véritables intentions de cet homme nous sont encore inconnues. rien de ce qui paroit au dehors ne peut les faire préjuger avec fondement, parce que dans toutes les hypothêses, la plus profonde dissimulation doit etre son étude. il n'a pas la tache indélebile de Régicide, et il seroit impolitique d'elever un mur d'airain entre lui et l'estime publique. n'est-il pas plus sage de lui faire envisager cette estime comme impatiente de se tourner vers lui avec éclat, et de l'*en* investir accompagnée des applaudissements de l'univers et de grandes récompenses? un coupable qu'on réduit au desespoir n'a d'autre ressource que de pousser ses attentats jusqu'au dernier degré; tandis que si on lui montre une brillante et glorieuse perspective, on peut se flatter d'en tirer de grands et utiles services. tous sont possibles à B... dans le poste auquel il s'est élevé. il ne faut pas le décourager par la haine et le mépris. mais plus la lettre que je lui ai écrite tend à le ramener à ses devoirs, plus il importe qu'elle soit profondément secrète. si elle etoit connue, elle l'aigriroit infailliblement, au lieu de l'attirer. je ne l'ai montrée qu'au seul Baron d'Escars, afin d'avoir un témoin autentique de cette démarche que j'ai cru utile de faire, mais qui m'a infiniment couté. elle est la premiere communication que j'aie eu avec aucun des hommes de la révolution.

Pourquoi craindrois-je de dire à V. M. que si elle juge mon ouvrage utile, il seroit de son intéret de l'appuyer de

(1) La question avait été aussi fortement agitée en France dans les différentes séances des Etats Généraux. Voir *Les Evéques pendant la Révolution*, t. II, p. 27-37, du bel ouvrage de M. l'abbé Sicard, *L'ancien clergé de France*. Paris, Lecoffre, 1893-1903, 3 vol. in-8.

(2) Le mot Bonaparte est écrit en marge, de la main de Bonneval et en face du paragraphe suivant, Bonneval, de qui est la transcription, a écrit en marge : *voyés la lettre cy devant à M. B. 6 avril 1880.*

son approbation. une marque publique de son estime feroit taire tous les clabaudeurs du dehors, et donneroit au dedans du Royaume un grand poids à mon ouvrage. *Quelqu'elle fut* si *elle* (cette grâce) n'entre pas dans les vues de V. M. je ne l'en servirai pas moins fidèlement et avec moins de zêle; mais mon ouvrage et moi aurons un grand moyen de moins.

Je suis avec le plus profond Respect

Sire
de Votre Majesté
le tres humble et tres
obéissant serviteur
et sujet.

Avant la finale : *Quelle qu'elle fût, si...*, un long passage, raturé avec insistance, mais que je puis me flatter d'avoir entièrement reconstitué, semble avoir précisé la grâce sollicitée et on y voit le nom de Ruffo de Bonneval cité expressément et livrant la vraie signature de l'auteur des lettres et du livre. Voici ce que j'ai réussi à déchiffrer.

Elle seroit le signe de votre adoption par V. M. et par cela même un grand véhicule pour le retour à la confiance. le grade de commandeur ecclésiastique de l'ordre de St. Lazare seroit l'attestation la plus apparente que V. M. peut me donner de sa satisfaction. Mon véritable nom, celui de Ruffo que j'ai repris (1), en conséquence du diplôme de S. M. le Roi de Naples, du 26 9[bre] 1796, que j'ai envoyé l'année dernière à Mr le Cte de St Priest, et par lequel S. M. en sanctionnant le jugement rendu par un tribunal souverain, a naturalisé ma famille et moi dans son état comme descendant en ligne directe et légitime des Ruffo de Calabre, prouve que ma maison n'est pas indigne de cette décoration. Si V. M. daigne m'en honorer, elle sera un baume pour les plaies qui déchirent mon ame.

Si cette grace, etc.

(1) En France on avait traduit *Roux de Bonneval.*

A M. le Cte d'Avarey à Mittau, 1er *May* 1800.

J'espére, Monsieur le Comte, que l'exemplaire de mon ouvrage sur la véritable constitution françoise, que j'ai eu l'honneur de mettre aux pieds du Roi, et que j'ai remis à Monsr l'Evêque de Nancy (1) qui m'a assuré l'avoir fait partir pendant le court séjour que Mgr le Duc de Berry a fait à Vienne, est parvenu à S. M. et que vous et M. le Cte de St Priest avés reçu les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous ecrire par la même occasion. j'ai pris depuis la respectueuse liberté d'adresser au Roi un pacquet que Mgr l'Evêque de Nancy a remis à un courrier qui a du passer à Mittau le Mardy 29 Avril. je desire vivement que S. M. approuve mon ouvrage, non seulement pour ma propre satisfaction, mais pour le bien de la chose et pour atteindre au but après lequel nous soupirons tous. car j'ai la ferme conviction que si le Roi déclaroit publiquement, par une sorte d'adoption de cet ouvrage, qu'il contient ses principes, ses intentions, ses volontés, il en résulteroit un mouvement moral si prononcé en faveur du rétablissement <du Roi> *de la Monarchie* et de la maison du Bourbon sur le trône dans l'ordre préscrit par la constitution, que nos vœux les plus ardents seroient peut-etre bientôt réalisés. si au contraire le Roi ne montre que de l'indifférence pour mon ouvrage, il pourra encore faire quelque bien ; mais celui qu'il produira ne sera rien en comparaison de celui qu'il feroit, s'il etoit hautement appuyé de l'approbation de Sa Majesté.

M. Pitt a dit avec une profonde raison dans son discours admirable, qu'il n'a jamais désiré le retour à la Monarchie en France par la force, mais par la persuasion, mise en liberté de produire tout son effet, par l'impuissance des séditieux. hé ! comment l'opérer cette persuasion, si ce n'est en mon-

(1) L'évêque de Nancy, Anne Louis de la Fare, intronisé le 17 déc. 1787, était l'agent politique de Louis XVIII à Vienne. Cf. Sicard, op. cit., t. III, p. 197-202. Il refusa sa démission en 1805, se soumit en 1815, et mourut cardinal-archevêque de Sens, le 1 déc. 1817 (Gams, col. 581).

trant un sistême de gouvernement tellement défini qu'il fasse taire toutes les préventions que les souvenirs du passé et les maux du présent, c'est à dire ce qui a précédé la funeste époque de 1789, n'ont que trop enracinées ? car ce seroit se faire une tres fausse idée des dispositions les plus générales de la France, que de croire qu'on y soupire ardemment pour la Royauté et pour le Roi. il est temps que ces illusions qu'on a baucoup trop caressées depuis dix ans, fassent place à des idées plus exactes. on souffre en France. on y est mécontent. on y veut la paix et le repos ; mais on y est dans l'apathie. sous le joug de la servitude, on y a contracté une certaine habitude de licence dont la personnalité, qui est devenue la caractéristique du temps présent, s'accommode. on y est froid pour la Monarchie, parce que l'esprit qui domine, ne l'envisage plus que comme le voile de l'arbitraire, le foyer des grandes prétentions, et au moins un sistême gênant pour tout le monde. en un mot on y est comme un malade souffrant qui ne sait quelle position prendre dans son lit, mais qui répugne aux remédes.

Le seul moyen de rendre la vie à ce déplorable engourdissement, est d'inspirer de grands regrets, et on n'y parviendra qu'en montrant au public qu'il a perdu un genre de gouvernement qui ne donne au pouvoir souverain que le degré de force qu'il doit avoir pour le bien, et qu'il est circonscrit dans des limites si raisonnables et en même temps si clairement définies, qu'il ne peut jamais avoir aucun intéret et aucun moyen pour en sortir, et attenter aux droits publics de ce qu'on appele aujourdhui la nation, et aux droits individuels de chacun des sujets. C'est ici que la probité du Roi doit tout faire, en déchirant lui même les voiles qui couvroient l'ancien Gouvernement, en portant le flambeau de la lumiére dans ses petites comme dans ses grandes obscurités, et en ne laissant pas même un prétexte à la méfiance. Cette marche franche et loyale servira le Roi bien autrement que n'a pu lui nuire la lettre de M. de S[t] Hilaire trouvée au malheureux Frotté.

Les objections, les diatribes même contre mon ouvrage ne manqueront pas d'avoir lieu. heureux si elles ne vont pas jusqu'à me taxer de démocrate, ou de ce qu'on appéle encore constitutionnel. peut-etre ont elles déja eté jusqu'à Mittau. je m'y suis attendu. je les ai toutes prévues et déjà les matériaux

de la réponse que je leur prépare, non à cause de moi, car je suis au-dessus de cette méprisable monnoie du temps, mais à cause de l'importance de la matière, sont tout prêts. je vous en envoie un échantillon dans l'extrait d'une lettre que j'ai écrite à M. l'Evêque d'Arras. Je vous supplie de la mettre sous les yeux de S. M. il importe qu'elle connoisse tous les motifs de mon ouvrage. croyés que je l'ai profondément médité; que je me suis défendu avec soin contre les tentations du mieux ; que j'ai mesuré mon sujet dans toutes ses dimensions; et que je n'ai marché que la sonde à la main. si Dieu m'avoit dit : travaille et je te jugerai, je n'aurois pas fait mon ouvrage autrement. je profite de cette occasion pour vous envoyer un exemplaire, mon imprimeur m'a fait tant de fautes que l'errata n'a pas pu toutes les contenir. Il auroit fallu en faire un de deux pages.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur le Comte,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

A. Monsieur Baudus, rédacteur du Spectateur du Nord.

10 May 1800.

Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en date du 23 avril dernier, en réponse à la mienne du 27 Mars, qui etoit jointe à l'exemplaire de mon ouvrage sur *la véritable constitution françoise*. celle que je vous ai écrite le 26, a eté remise par quelqu'un de ma connoissance à une personne dont je ne me rappéle pas le nom, et qu'on m'a dit etre en correspondance habituelle avec vous. je vois qu'elle s'est égarée, comme il arrive presque toujours aux lettres qui passent par des voies indirectes. je remets celle-cy à M. Schüller, Banquier, afin qu'elle vous parvienne franche de port.

Je suis faché, Monsieur, d'apprendre que la maladie que vous venés d'avoir et l'état de foiblesse dans lequel elle vous a laissé, prive depuis quatre mois le public de votre travail ordinaire ; car je le regarde comme grandement utile, surtout

dans un temps où les esprits n'ont que trop besoin d'etre eclairés. j'espére que la belle saison rétablira promptement vos forces, et que conformément à ce que vous voulés bien me promettre, vous voudrés bien les employer à juger mon ouvrage et à en rendre compte dans votre excéllent journal. ma lettre du 26 Mars n'avoit pas d'autre objet que de vous en faire la priere. quoique j'aye baucoup ecrit depuis les malheurs de la France, afin de remplir autant qu'il etoit en mon pouvoir les engagements que j'avois pris avec mes comméttants < lorsqu'ils m'ont > *en ma qualité de leur député* aux états Généraux de 1789, mon état n'a jamais été celui d'écrivain. Aussi ne mets je aucun intéret d'amour propre à mon ouvrage. mais j'y mets un grand intérêt d'utilité.

Quatre constitutions ont été données dans l'espace de huit ans à la France ; l'une ne conservant de la Royauté que le nom ; les autres entierement républicaines. j'ai pensé qu'il etoit nécessaire de lui en montrer une vraiment Royale, afin qu'il ne s'établit pas dans l'esprit du public, l'opinion que Constitution et Roi sont deux choses incompatibles. aprês avoir attendu longtemps que cette tâche fut remplie par plus habile que moi, voyant que personne ne s'en etoit occupé, je l'ai entreprise, avec la conscience que je pouvois etre utile. je me suis mis en présence dans la composition de mon ouvrage, tout ce qu'exigent les besoins du temps. j'ai voulu rattacher la confiance à la Monarchie, inspirer des regrets et non point des allarmes. je n'ai point eu recours à un roman pour remplir cet objet ; car la constitution que j'ai présentée au public françois est littéralement celle qui de tout temps lui a eté propre. je l'ai rédigée, ce qui paroissoit etre d'une grande nécessité, mais je ne l'ai pas faite. à la vérité je lui ai donné tous les développements dont elle avoit besoin pour en faire disparoitre les contradictions et les obscurités. on ne peut pas disconvenir qu'elle en fourmilloit dans l'état de dispersion et d'incohérence où elle avoit existé jusqu'à présent. il falloit l'en purger et la mettre d'accord avec elle même, afin que le public ne vit plus dans toute sa contexture aucun prétexte à l'arbitraire et lui réstitue sa confiance. mais pour remplir ce but je ne lui ai rien donné qui lui fut étranger. je me suis servi de tous ses matériaux, et je les ai mis en œuvre de maniére à boucher tous les vides qui existoient entre eux, et qui etoient aussi dangereux pour la partie gouvernante,

qu'inquiétants pour la partie gouvernée. le titre de mon ouvrage en indique l'esprit. en *déduisant* la constitution françoise, j'ai annoncé qu'elle n'existoit pas dans un tout. mais je l'ai déduite *des principes fondamentaux qui ont gouverné la France depuis le regne de Charlemagne* ; c'est-à-dire que j'ai développé les germes contenus dans ces principes ; et ce n'est qu'avec ces germes développés, et non avec des inventions nouvelles, que j'ai bouché les vides. je me suis particulierement attaché à simplifier la machine politique françoise par ces développements, au lieu de la compliquer. examinés là, je vous supplie, avec attention, et vous verrés que quoiqu'elle contienne plusieurs rouages secondaires, dont elle ne peut pas se passer, elle se réduit en derniére analyse, à un axe moteur qui est le Roi, et à un levier régulateur qui est l'impot extraordinaire. c'est en eux que consiste la base de son mécanisme. cette base se trouve dês les Capitulaires de Charlemagne, et les différents rouages qui y ont eté ajoutés depuis, s'y engrainent tellement dans mon ouvrage, qu'il n'est aucun de leurs mouvements qui ne se référe à elle et qui puisse les faire sortir de leur orbite de rotation (1).

(1) Ces métaphores tirées d'une machine plus ou moins compliquée, avaient déjà été employées, quelque cent ans auparavant, mais dans une langue autrement française, par Fénelon. Voici un fragment d'un écrit politique encore inédit composé après le mois de février 1711, dont j'ai commencé la publication dans la *Revue Blanche de Castille*, 10 janvier 1907, p. 10 à 18. Fénelon, dans un traité *sur la fermeté*, adressé à son ancien élève le duc de Bourgogne, devenu dauphin, répond à l'objection : à quoi bon tant d'études et de soins ? Si complexe soit-elle, la machine du gouvernement est ancienne, il suffit, puisqu'elle marche en vertu d'une vitesse acquise, d'en régler et diriger le jeu, sans se mettre en peine de tant examiner : « Inutilement m'objecteroit-on que cette admirable machine du Gouvernement éxistoit avant vous ; que le mouvement qui lui fut communiqué dès son origine subsiste depuis plusieurs siecles, qu'il suffit d'en maintenir la direction, et qu'il y a bien loin des précautions destinées à conserver, au génie qui est obligé de créer.

La machine subsiste, Monseigneur, mais premierement vous devès en connoître tous les ressorts : chaque piece de cet immense Edifice a sa destination, ses rapports, ses liaisons et son usage ; rien de tout ce qui peut ou les user ou en déranger l'harmonie

J'ai évité avec soin toutes les citations que j'aurois pu tirer des commentateurs de notre droit public. à quoi auroient-

ne doit vous être etranger : Quel vaste champ est ouvert à vos connoissances, quel travail immense pour ranger avec ordre dans vôtre esprit l'ouvrage successif de tant de siecles !

La machine subsiste, mais c'est par l'action et le jeu continuel d'une infinité de roues ; toutes se tienent, et le dérangement d'une seule peut ou intercepter le mouvement général, ou le rendre trop rapide : s'il est arrêté, le Corps politique tombe dans la langueur ; s'il est trop vif, un feu dévorant s'allume et le consomme (*) : il faut que tout parte, que tout marche ensemble, qu'un obstacle placé à propos diminue les vitesses, qu'éloigné adroitement il accelere les progrez, et c'est un seul homme qui, arbitre et modérateur de tous ces mouvemens, doit et les temperer l'un par l'autre, et les diriger vers un but sur qui ses regards doivent toujours être attachez. Quelle attention pénible exige cette continuelle surveillance ! Quel moment de distraction peut être permis au Pilote dont la moindre inattention peut être suivie d'un naufrage ?

La machine subsiste, mais, comme tous les ouvrages des hommes, elle tend sans cesse à sa destruction, et si vous n'y prenés garde, il n'est point de Corps politique qui n'essuie chaque siecle une altération sensible. Il est si difficile de mélanger avec justesse tous les Elemens dont il est formé, que le grand art du Gouvernement ne consiste pas à empecher qu'il n'ait comme le corps humain ses crises et ses maladies, mais à le conserver au milieu des attaques qu'il essuie. Tantôt en effet c'est le pouvoir le plus légitime qui cherche à s'affranchir des regles ; tantôt c'est la liberté la plus juste qui cherche à s'approcher de la licence ; et qu'est après tout l'histoire de l'univers, sinon le tableau des vicissitudes qu'ont essuié les Etats ? Combien de Monarchies justes dans l'origine, dégradées ensuite par l'abus du pouvoir, ont été renversées par la fureur des Peuples ! Combien de Républiques tyrannisées par le Despotisme de la multitude ont ensuite trouvé leur salut dans le despotisme d'un seul ! Cependant, Monseigneur, la Constitution de l'Etat est entre les mains du souverain un Dépôt confié à sa fidelité ; tout ce qui la menace doit l'allarmer ; tout ce qui annonce, tout ce qui fait soupçonner le moindre changement dans ses principes, exige un secours présent, etc... (N. a. fr. 6280, fol. 20 et 21).

(*) Le mot *consommer* s'employait très constamment au sens où nous mettrions aujourd'hui *consumer*. J'en ai cité de nombreux exemples dans les *Nouveaux Sermons inédits de Bourdaloue*. Voir au *Lexique*.

elles pu me servir, puisque j'ai à combattre des hommes qui dês leurs premiers pas dans la carriere révolutionnaire, ont rejetté sans pudeur toutes les autorités? la raison puisée dans la probité, la justice et la méthode, m'a paru présenter des arguments bien plus victorieux que ceux qu'auroient pu me fournir les nombreux commentaires de nos publicistes, dans lesquels on trouve à peu prês sur chaque point le pour et le contre. ils ecrivoient dans un temps où le gouvernement étant monté et en vigueur, c'etoit un devoir pour eux d'en respecter les mystéres ; moins heureux qu'ils ne l'ont eté, j'ai ecrit dans un temps où le gouvernement etant détruit, et où l'esprit humain ne s'accommodant plus des obscurités, il falloit m'environner du grand jour. en toute affaire les réticences font naître les suspicions, tandis que la franchise inspire l'abandon. cette vérité démontrée par l'expérience ne m'a pas laissé hésiter à comprendre dans la constitution, le serment d'etre fidéle à la nation, à la loi, et au Roi, et celui de l'armée. l'un est la profession de foi d'une *sorte* [de] trinité politique qui se trouve implicitement renfermée dans tous les Gouvernements de quelque nature qu'ils soient. elle etoit nécessaire pour rassurer les esprits, et l'explication que j'en donne en écarte toute accéption démocratique. l'autre n'étoit pas moins nécessaire pour ramener l'armée actuelle au Roi qui dans tous les cas, et plus aujourdhui que jamais, n'a qu'à gagner à manifester son impuissance pour opprimer la Constitution.

Pardonnés moi, Monsieur, ces détails dans lesquels je viens d'entrer. je me les reproche en quelque maniere, comme inutiles à un homme aussi eclairé que vous. jugés moi, je vous supplie, avec toute la sagacité qui vous est familiere et qui fait de votre journal un bienfait pour le genre humain qu'on ne sauroit trop eclairer aujourdhui. la grande quantité des ouvrages qui ont traité des affaires de la France depuis dix ans a fatigué le public. il est si dégouté de ces matiéres sur lesquelles, j'ose le dire, on n'a fait que divaguer, qu'il ne veut plus lire ce qui se rapporte à elles. cette disposition des esprits m'est confirmée par les libraires de Francfort et de Mannheim. on ne lit plus que les gazettes et quelques journaux. le votre est le plus accrédité de tous. si vous me jugés digne d'y occuper une place honorable, il peut seul inspirer le désir de me lire. je n'ai point fait de mon ouvrage une

spéculation de finance ; car je ne me suis dissimulé aucun des désavantages du temps où je le faisois paroitre, et je me suis attendu à avoir à ma charge une grande partie des frais de l'édition. je ne l'ai pas regardé non plus comme un moyen de me faire une réputation ; car quelle réputation peut-on ambitionner aujourdhui hors celle d'un honnête homme ? mais j'ai espéré pouvoir servir ma patrie, c'est-à-dire la Monarchie, le Roi et la religion. ces trois choses renferment en elles pour tout esprit qui n'est pas aveuglé, le complément du mot *patrie*. si vous avés la bonté de parler de mon ouvrage avec cette force de raisonnement et cet ascendant de persuasion qui caractérise votre journal, je vous devrai d'etre lú, et si, l'etant avec attention, je peux contribuer à ramener quelques hommes à la religion Catholique, au Roi et à la Monarchie, je serai amplement dédomagé de toutes les peines et des frais que m'a couté mon travail.

J'ai envoyé à M. Jean Georges Fleischer, libraire à Leipsik 250 exemplaires de mon ouvrage. j'en aurois envoyé la même quantité à M. Streugle à Francfort sur le Mein, et à M. Fontaine à Mannheim, s'ils ne m'avoient pas mandé qu'on avoit eté accablé dans ces dépots de librairie, d'ecrits sur ces matiéres. cependant mon ouvrage ne ressemble certainement à aucun de ceux qui ont paru dans ce genre, il est entiérement neuf dans son espèce. mon ambition seroit de le faire entrer en France, puisque c'est pour la France qu'il est fait; mais son introduction dans ce malheureux pays, n'est pas chose facile. si je pouvois me flatter d'y parvenir par la voie de Hambourg, j'y en ferois passer un grand nombre d'exemplaires à M. Fauche, s'il vouloit s'en charger. voudriés vous avoir la bonté de la lui demander, et malgré toutes vos occupations, seriés vous assés complaisant pour me faire savoir sa réponse ou pour le prier de la faire lui-même ?

j'ai l'honneur d'etre Monsieur, avec la considération la plus distinguée, votre tres humble et trés obéissant serviteur.

Nota. au défaut des Libraires de Francfort et de Manheim les 500 exemplaires que je leur destinois ont été envoyés à Leipsick à Mr Jean George Fleischer, qui par ce moyen en a 750 entre les mains.

Nota. Je joins ici l'extrait du spectateur du Nord Août 1801,

page 249 et suivantes, dont M. Baudus est lui même le rédedacteur (*sic*). Cet extrait est une sorte de retractation de ce qu'avoit dit sur *la veritable constitution françoise*, &c., le journal litteraire et bibliographique qui sert de supplement au Spectateur du Nord.

Extrait du spectateur
du Nord
août 1801. page 249
et suivantes.

Lettre à M... rédacteur du journal littéraire et bibliographique, qui sert de Supplément au Spectateur du Nord, sur l'ouvrage intitulé : La véritable constitution françoise déduite, &c. Novembre 1800. Leipzig, chez fleischer; in-8°. 134 pages.

L'auteur de cette lettre avoit publié, il y a deux ans, un ouvrage en deux volumes intitulé : *la véritable Constitution françoise, déduite des principes fondamentaux qui ont gouverné la france depuis le règne de Charlemagne jusqu'en 1789, suivie de la véritable Constitution françoise justifiée.*

Il fut rendu compte de cet ouvrage au mois de juin 1800, dans le journal littéraire et bibliographique qui est distribué avec le spectateur. voici comment il etoit apprécié par le rédacteur.

« A juger de cet ouvrage par le titre, on doit s'attendre à y trouver une exposition raisonnée des loix et des usages qui formoient la Constitution de la Monarchie françoise. mais ce n'est pas ce que l'auteur s'est proposé, &c. »

L'auteur de la véritable Constitution françoise adressa quelques réclamations contre cet article, au rédacteur du journal littéraire et bibliographique. celui-ci les trouva trop étendues pour pouvoir leur donner place dans un écrit périodique, qui par sa nature ne doit contenir que des notices. alors l'auteur développant ses réclamations, et y joignant une apologie de son ouvrage, en forma la lettre que nous annonçons. elle sera lue avec intérêt par les personnes mêmes de qui le premier ouvrage n'est pas connu, et elle leur donnera le desir de le connoitre.

L'auteur de la véritable constitution françoise, défend aussi

bien qu'il est possible de le faire, les points attaqués par le rédacteur du journal littéraire et bibliographique, c'est-à-dire l'exclusion des curés et des magistrats de l'assemblée des états généraux et le serment, dont il fait une loi pour tous les françois. ensuite les reproches que le même rédacteur suppose pouvoir etre faits *par des censeurs plus sévères à la véritable constitution françoise*, comme se rapprochant trop de la *monarchie constitutionnelle*, servent de motif à l'auteur pour parcourir tous les griefs qu'on peut lui imputer à cet égard. il les combat et les repousse avec beaucoup de raison et de sagesse, souvent avec force. Mais ces débats portent sur des vues hypothétiques qui n'intéressent vivement que les françois, et par conséquent qu'une extrême petite partie des lecteurs de ce journal. nous ne pouvons donc y donner que très peu de place à des discussions de ce genre. mais pour faire connoitre combien la *lettre au rédacteur du journal bibliographique*, et l'ouvrage qui en est l'objet méritent de trouver des lecteurs chez toutes les nations, nous en extrairons quelques morceaux d'un intérêt général. Nous réunirons par exemple, tout ce que l'auteur a dit p. 18, 91, 92, 95 et suivantes, sur une question souvent débattue, sur la nécessité d'une constitution écrite.

« D'où sont provenu les convulsions politiques, que la France a essuyées à différentes reprises, sans sortir de notre troisieme race, telles que la guerre de la Jacquerie, celle du bien public, &c., p. 91.

« Une constitution réduite à un petit nombre d'articles, seroit celle qui conviendroit à un peuple nouveau, mais à mesure que les peuples vieillissent, leurs besoins politiques, &c. » p. 91.

« Tel est le point où en est aujourd'hui l'esprit humain. que gagneroit-on à lui refuser les suretés qu'il demande ? et pourroit-on le satisfaire en lui proposant une constitution en raccourci, &c., p. 91.

« Lorsque nos pères ne connoissoient d'autre existence civile que les armes, et que leurs idées politiques ne renfermoient dans leur casque, leur lance et leur cuirasse, peut etre une constitution écrite, &c. », p. 125.

On voit que l'auteur, tout Royaliste qu'il est, reconnoit les heureux effets des changements survenus en France depuis dix-huit mois. il dit ailleurs : « Le temps de la véhé-

mence est passé. Si dans les premiers débordements de la révolution jusqu'à ces derniers moments où elle a conçu l'idée de se donner un frein, tous les excès qu'elle a parcourus pouvoient excuser, &c. » p. 128 et 129.

Voilà certainement le langage d'un esprit modéré, d'un honnete homme, d'un bon françois : un Royaliste tel que l'auteur peut etre lu par les hommes de toute opinion. si nous voulions citer des morceaux où il fait preuve de connoissances, nous choisirions celui où il parle de la régence (p. 79 et suivantes) celui où il donne une idée succincte et rapide de l'origine, des progrès et de la décadence du système féodal (p. 103 et suivantes), &c., &c.

L'auteur etoit un des députés du Clergé de Paris aux etats generaux de 1789. ses connoissances, sa modération, son bon esprit prouvent qu'il etoit digne d'etre le représentant de cet ordre respectable de citoyens, que tous les françois doivent se réjouir de voir rappelés au sein de leur patrie, par le retablissement de la religion dont ils sont les ministres.

A Monseigneur l'Évêque d'Arras

le 14 juin 1800.

La lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, mon tres cher Seigneur, en date du 14 Avril, me faisoit espérer que je ne tarderois pas à en recevoir une autre de vous par laquelle vous voudriés bien m'informer des résolutions de Monsieur, relativement à la demande que je lui ai faite pour l'introduction de < mon ouvrage en France > de mon ouvrage intitulé, — *la Véritable constitution françoise deduite*, &c., par la voie de l'Angleterre et par les soins de son gouvernement. Votre lettre qui n'a été suivie d'aucun autre, me laisse peu d'espoir sur le succès de ma demande dont je vous prie d'écarter toute idée de grace. je ne pretends à aucune ; je ne veux que rendre un service. quoique l'édition de mon ouvrage m'ait couté fort cher, et que nos moyens d'argent soient épuisés, je saurai toujours me refuser le plus strict necessaire pour servir ma patrie. personne n'a été plus été

que vous à portée de juger que l'intéret et l'ambition n'ont jamais eté mes guides. ma nomination à l'Eveché de Sénez en 1783 et mon refus de cette place qui me mettoit sur la voie de celles qui auroient pu flatter l'ambition, vous en ont fourni la preuve. si je voulois vivre de ma plume, je ne l'exercerois pas sur des matieres dont le public étranger à la France est complèttement degouté. Si je travaillois pour l'ambition, je ne dirois pas des verités dont le profit le plus clair pour celui qui les dit, est de lui attirer de grandes inimitiés. mais dans les temps où nous sommes, il faut s'armer de courage, aller directement au bien, et s'élever au dessus des considérations qui auroient pu arréter autrefois.

J'ignore le rapport que M. l'arch. d'Aix (1) aura pu faire à Monsieur, de mon ouvrage. j'avoue que je ne m'attendois pas à l'avoir pour juge, et que dans une matiere qui a pour objet le rétablissement de la Monarchie françoise, j'etois en droit de penser que ce seroit Monsieur qui me jugeroit. il est malheureux que nos princes n'ayent pas encore appris depuis dix ans qu'ils n'ont qu'à perdre à ne pas voir les choses par eux mêmes et à repousser les lumieres et l'instruction dont ils n'ont que trop besoin. La qualité d'archevêque ne fait rien ici à la chose. celle de president de l'Assemblée prétendue constituante y fait encore moins. M. l'arch. d'Aix a 68 ans, j'en ai 58. à nos âges nous pouvons avoir l'un et l'autre nos opinions sur les affaires publiques et les matieres politiques. c'est avec une grande raison que Duclos a dit dans ses Considérations sur les mœurs : *L'esprit fin est souvent faux, précisement parce qu'il est trop fin.* Quoi qu'il en soit, il m'importe de connoitre le jugement de M. l'arch. d'Aix, puisque c'est de lui que Monsieur fait dépendre ses démarches aupres du gouvernement anglois. mais quelque soit ce jugement, qu'il soit à l'avantage ou au désavantage de mon ouvrage, je demande quelle instruction il en résultera pour Monsieur, dont la première affaire est de s'instruire de ce qui intéresse si essentiellement, non seulement lui et sa race, mais tous les fran-

(1) C'était Jean Raimont de Boisgelin, sacré le 17 juin 1771, devenu archevêque de Tours en 1802, cardinal en 1803, mort le 22 août 1804. (Gams, col. 483 et 641) Cf. Sicard, *op. cit.*, t. I, p. 192, t. III, p. 239 et 324.

çois qui ne sont devenus aussi profondément malheureux que par les fautes de Louis 16 et de sa Cour. je me flatte que vous lui aurés communiqué la longue lettre que je vous ai écrite en date du 25 Avril dernier. peut-etre l'aura-t-il encore déférée au jugement de M. l'archev. d'Aix sans prendre la peine de la lire. j'espére qu'elle refute suffisemment les objections qu'on n'aura pas manqué de faire contre mon ouvrage. Il en est deux cependant qui me sont échapées et auxquelles je dois répondre. la premiere est la perception des impots hors de la main du Roi ; la seconde est la fixation de l'impot ordinaire pour cinquante ans, terme qu'on trouve trop long.

1° La perception des impots n'est pas inséparable du pouvoir exécutif, comme l'est la manutention des deniers publics pour les appliquer aux dépenses. La preuve en est qu'en Angleterre où le Roi est revétu de la plénitude de ce pouvoir, la perception des impots n'est pas dans ses mains. Elle n'a d'autre avantage pour le pouvoir souverain que de le charger d'un ministére toujours pénible, souvent odieux, et de l'environner de tentations, de piéges et de vampires. Que faut-il au Roi de plus que la certitude d'avoir toujours et ponctuellement à sa disposition les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses du Gouvernement, parmi lesquelles celles qui regardent son entretien, celui de sa famille et la dignité de sa couronne tiennent leur place? cette certitude se trouve dans l'essai de Constitution que j'ai donné. pour peu qu'on sache lire, on l'y trouvera toute entiere. Regretteroit-on <l'impossibilité> de n'avoir plus la possibilité de faire des anticipations et de mauvais marchés? ce seroit regretter une cause infaillible de malveillance et de ruine. que de bonnes opérations n'ont pas fait manquer, et que de mauvaises n'ont pas fait faire au gouvernement les Compagnies de finances, les Montmartel, les Laborde, &c. ! que de ministres, au moins incapables, tous ces agens de leur fortune personnelle et du désordre de celle de l'état, n'ont-ils pas donné au Roi ! La funeste expérience qu'on a faite de leurs moyens de coaction pour le choix des ministres, devroit, ce me semble, faire désirer à tous les partisans de l'autorité Royale, de lui voir secouer ce joug. quand on veut la reconcilier avec la confiance publique, on ne sauroit trop écarter d'elle tout ce qui peut la faire regarder comme oppressive. en chargeant les as-

semblées provinciales et de pays d'état et les municipalités de la perception de l'impot, aucune de ces rigueurs ne rejaillit sur le Roi. par cela même elle doit etre baucoup mieux servie, et bien loin de rien perdre, le Roi n'a qu'à gagner.

2°. La constitution dont j'ai donné un essai attribue une préponderance victorieuse à celle des chambres qui porte la fixation de l'impot ordinaire au taux le plus haut. de maniere que non seulement le Roi n'a pas à redouter une insuffisance de moyens, mais qu'il est humainement certain d'avoir une surabondance. d'un autre coté le renouvellement des déclarations des contribuables à l'impot direct lui assure une augmentation progressive dans son revenu. Supposons qu'un bien fond présente pour les premieres 25 années de la période de 50 ans, un produit total de 1 000 ᵗᵗ ; il paiera 50 ᵗᵗ si la base de quotité est fixée au vingtiéme par les états Généraux cinquantenaires. Si en vertu des améliorations qui ne peuvent pas ne pas avoir lieu et qu'il aura reçues pendant ces 25 ans, il présente pour les secondes 25 années un produit total de 1 200 ᵗᵗ il paiera 60 ᵗᵗ. Le Roi augmentera donc cette portion de son revenu d'un sixiéme, et ainsi une augmentation progressive ne peut pas lui manquer d'une période de 50 ans à une autre période, et de chaque renouvellement des declarations des contribuables à un autre renouvellement. Me reprochera-t-on de n'avoir pas averti de cet avantage ménagé pour le Roi? mais ne dois-je compter pour rien la pénétration de mes lecteurs? et s'il n'est jamais permis de tromper le public, depuisquand est-on obligé de tout lui dire?

Gênnes s'est rendu le 4 de ce mois aux Autrichiens. c'est un grand avantage ; mais il ne sauve pas encore entierement l'Italie. On assure que Bonaparte est dans ce moment à Milan avec une armée qui s'accroit chaque jour. on ne peut encore rien présager sur le sort de la campagne, ni déterminer les points sur lesquels se porteront les orages. en attendant on fait des vœux à Paris pour la conservation de Bonaparte, comme on en faisoit autrefois pour celle du Roi quand il alloit commander ses armées. il n'y a pas un seul soldat et un seul officier de celles de Bonaparte et de Moreau qui ne disent qu'ils font la guerre uniquement pour avoir la paix. elle est le vœu le plus ardent de la France. celui à qui elle croira devoir ce grand bienfait, s'élévera au plus haut degré d'influence et de crédit. Bonaparte voit tout par ses propres yeux,

il écoute tout; il fait naitre l'espérance dans l'ame d'une multitude du malheureux qu'il n'a pas fait lui même, puisqu'il n'a été de rien dans les fautes et les volontés qui ont amené et qui ont fait la revolution. les émigrés rentrent en grand nombre. combien de chances la disposition actuelle des esprits ne peut-elle pas lui donner! pour peu qu'il se montre sensible aux malheurs de tant de victimes, et qu'il s'occupe à panser leurs plaies, son titre de pacificateur, s'il parvient à l'obtenir, lui assurera celui de bienfaiteur. que de reflexions tout ceci ne fait-il pas naitre, et ne seroit-il pas temps d'en profiter? ne devroit-on pas enfin sortir de cette fausse dignité asiatique qui ne montre que de l'insensibilité, qui ne tient aucun compte des efforts qu'on fait pour etre utile, qui croiroit s'avilir si elle en temoignoit de la gratitude par une simple lettre, et qui dans le fond de l'abyme n'acceuille (*sic*) que les illusions et veut encore etre adulée! Monseigneur, mon ame est inondée d'amertume. Que nos princes et les personnes qui les entourent se pénetrent bien de cette vérité. La France ne peut pas toujours etre morte; il est plus d'un genre de vie politique. Si nos princes ne veulent pas du seul qui peut les remettre à leur place, et s'ils ne le provoquent pas autrement qu'ils n'ont fait jusqu'a présent, c'est-à-dire, s'ils ne font pas tous leurs efforts pour attirer au lieu de repousser, la France résuscitera dans un autre. c'est une vérité sévère autant que douloureuse; mais il faut la dire.

Cette lettre sera la derniere que je vous ecrirai sur cette triste matiere qui consume en pure perte mon cœur et mon esprit. mandés moi, je vous prie, si je dois renoncer à tout moyen du coté de l'Angleterre pour introduire mon ouvrage en France, afin que je ne garde pas inutilement ce qui me reste de mon édition, et que j'avise par d'autres expédients à cette introduction à laquelle j'espére que je parviendrai, dussé-je vendre ma chemise. j'ai appris avec peine la mort de Mallet Dupan (1); c'étoit un bon écrivain et qui agis-

(1) Nous verrons dans la Bio-bibliographie de Bonneval qu'un de ses ouvrages, paru à Lausanne en 1794, est intiulé : *Observations à Mr Mallet du Pan sur son ouvrage ayant pour titre :* Considérations sur la nature de la révolution, etc. L'avertissement y signale « la réputation distinguée de cet écrivain » et divers éloges qui seront à relever.

soit puissament sur l'opinion publique. On m'a assuré que ses trois derniers N° dans lesquels il est si etrangement en contradiction avec lui même ne sont pas de lui; j'en suis fort aise. J'aurois desiré qu'il eut pu rendre compte de mon ouvrage; ç'auroit été un bon moyen pour engager à le lire. seriés vous assés bon pour obtenir que l'exemplaire que je lui ai envoyé et qui doit etre entre les mains de sa famille, fut remis à M. de Montlozier (1), qui dit-on, est le rédacteur du Courrier de l'Europe, et qu'il lui fit tenir une place <dans ses> à mon ouvrage dans une de ses premieres feuilles.

Agrées, Monseigneur, la bien sincere assurance du respectueux et fidele attachement avec lequel j'ai l'honneur d'etre votre tres humble et tres obéissant serviteur.

A M. le Cte d'Avaray à Mittau.

le 7 juillet 1800.

M. l'Evêque de Nancy m'a remis, Monsieur le Comte, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15 juin dernier, dans laquelle étoit renfermée celle dont le Roi a daigné m'honorer. je vous supplie de mettre à ses pieds le respectueux hommage de la sensibilité dont je suis pénétré. Henry quatre sauva la France sur les bords de l'abyme. Un des moyens qu'il employa le plus utilement fut de savoir attirer tout à lui. Une tâche plus éclatante est réservée au Roi, celle de réssusciter la Monarchie françoise. l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de mettre sous ses yeux, n'a d'autre objet que de le servir, autant qu'il est en mon pouvoir, dans cette laborieuse entreprise dont malheureusement les difficultés s'accroissent de plus en plus, et dont le succês présente chaque jour moins d'espoir.

L'intime persuasion que le Roi n'auroit qu'à gagner à convaincre les esprits qu'il ne veut gouverner la France que par des formes parfaitement définies, et que cette conviction

(1) François-Dominique Reynaud, comte de Montlosier (1755-1838), avait dès 1791 rédigé à Londres en français le *Courrier de Londres*.

<deveniue> si elle pouvoit devenir générale, seroit peut-etre l'ancre du salut dans le naufrage de la Monarchie, m'a seule déterminé à proposer à S. M. d'accorder une sorte d'approbation tacite à mon ouvrage, et de la manifester par quelque signe extérieur. <je n'en ai point vu qui put moins compromettre la dignité du Roi que la decoration dont je me suis permis de lui parler dans ma lettre.> dês lors qu'elle n'entre pas dans ses vues <je le respecte trop profondement pour y pensser davantage> mon devoir est de les respecter. Détachée du rapport d'utilité publique sous lequel je l'envisageois elle ne pourroit avoir de prix <pour moi> à mes yeux que comme témoignage de l'estime du Roi. j'ai montré dans tout le cours de ma vie et particulierement à l'époque où <je fus> ayant eté nommé par surprise et pour me tendre un piége en 1783, à l'Evêché de Sénez *j'obtins du Roi la permission de me demettre de cette place* que je n'apprecіois <ses graces> *ces royales bontés* que d'aprês les motifs honorables qui pouvoient me les faire accorder.

Si l'exemplaire de mon ouvrage que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le 1er May dernier par un voyageur appelé Mr Hunter, et que j'apprends avoir eté arreté à Grodno, vous est renvoyé de Pétersbourg, vous y trouverés jointe la copie d'une lettre que j'ai écrite à M. l'Evêque d'Arras. j'espére qu'elle me lavera du reproche de nouveauté. ce n'est pas que j'aie dit dans cette lettre tout ce qu'il y auroit à dire sur cette matiére, mais je m'en tiens à vous observer que plus les machines politiques sont simples et bien calculées, mieux elles vont, et que dans l'essai que j'ai donné de la véritable constitution françoise tout se réduit à un axe moteur et à un levier régulateur. l'axe moteur est le Roi et les états Généraux sont le levier régulateur. l'esprit et les besoins du temps présent veulent que celui cy ne soit plus simplement théorique comme il l'étoit depuis longtemps. il est indispensable qu'il <devienne> redevienne pratique, et le but de mon ouvrage <consiste à en> est d'en sauver les dangers. bien loin de me permettre, pour y parvenir aucune <nouveauté> invention nouvelle, je m'en suis tenu strictement à remonter aux principes et à en déduire les conséquences les plus immédiates. au reste les inconcevables désastres dont la fatalité qui nous poursuit vient de nous accabler de nouveau, portent une bien douloureuse atteinte à l'espoir d'utilité que

j'avois attaché à mon travail. il n'est que trop vraisemblable que le seul fruit qui en résultera sera pour moi uniquement celui d'avoir rempli ce que j'ai regardé comme un devoir ; il faut du courage et de la force dans le malheur, mais que peut-on contre la dure et impérieuse loi de la nécessité ! (1)

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'etre votre tres humble et tres obéissant serviteur.

Ici s'arrête, nous pouvons dire malheureusement, le recueil des minutes autographes conservées par l'auteur de la *Véritable Constitution françoise*. Le problème bibliographique dont nous parlions au début, nous paraît résolu, soit par les passages déchiffrés sous les ratures où Ruffo se nomme, soit par les allusions à d'autres ouvrages, qui ne peuvent concerner Chevreuil, sinon par le style et les métaphores qui désignent plutôt un natif d'Aix qu'un enfant de Quimper. Mais là n'est pas, on le voit maintenant, la principale valeur de ces lettres inédites. Elle révélait à coup sûr, un esprit vigoureux, une intelligence lucide.

Leur intérêt à ce point de vue nous semble leur devoir mérité d'être tirées de l'oubli, à titre de réelle contribution à l'histoire.

Eugène Desmoulins.

(1) Les derniers mots : *mais que peut-on*, etc., écrits en marge, remplacent une phrase effacée avec un soin minutieux. Sous les ratures accumulées, on peut seulement deviner ces mots épars : Mais si la dure loi de la nécessité devient évidente, faut-il sur tous les points.... que le retour le plus net à la probité peut troubler * et combien peu.... quel est celui.... et qui veuille ajouter foi.

NÉCROLOGIE

PIERRE DESCHAMPS

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de M. Pierre Deschamps, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 15 novembre 1906, au Mourillon-Toulon.

Pierre-Charles-Ernest Deschamps était né le 4 juin 1821 à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise). De bonne heure, il se livra à des recherches bibliographiques et il ne tarda pas à se faire, en ce genre de travaux, une réputation des plus justifiées. Pierre Deschamps ne fut pas seulement un érudit consciencieux ; il fut aussi un homme de bien, dans toute l'acception du mot ; il se plaisait à secourir les infortunes et les déshérités de la vie trouvaient en lui un consolateur et un ami. Sa maison du Mourillon était accueillante aux malheureux qui pleurent aujourd'hui leur bienfaiteur.

En 1870, Pierre Deschamps fit largement son devoir de Français ; il forma une compagnie de francs-tireurs dont il prit le commandement (Passy-Villa Rossini, secteur 3) jusqu'au jour où le Gouvernement de la Défense nationale lui confia la mission de partir en ballon pour porter des dépêches à Bordeaux. Le 17 décembre, il montait à bord du *Davy* et put arriver à bon port.

Parmi les œuvres du regretté défunt, nous citerons :

Notice biographique et bibliographique sur Gabriel Peignot (Paris, J. Techener, 1857, in-8); *Procès du tres meschant et detestable parricide Fr. Ravaillac... publié pour la première fois sur des manuscrits du temps* (Paris, A. Aubry, 1859, pet. in-8); *Catalogue des livres et manuscrits composant la bibliothèque de M. Félix Solar* (Paris, typ. Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1860, in-8); *Essai bibliographique sur M. T. Cicéron. Préface par J. Janin* (Paris, L. Potier, 1863, in-8); *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1870, gr. in-8); *Manuel du libraire et de l'amateur. Supplément* (Ibid., id., 1878-1880, 2 vol. gr. in-8) en collaboration avec G. Brunet; *Bibliographie moliéresque de poche* (Paris, typ. Georges Chamerot, 1878, in-12) sous le pseudonyme de Jean Poche; *Quelques adresses de libraires, imprimeurs, relieurs, marchands, etc., de Paris du XVIIe siècle* (Paris, impr. Chamerot et Renouard, 1899, in-16) sous le même pseudonyme; *L'Imprimerie hors l'Europe* (Paris, 1904, gr. in-8) sous le pseudonyme de « Un bibliophile », etc., etc.

Pierre Deschamps a collaboré à différentes revues, à la *Gazette musicale*, à la *Gazette des Beaux-Arts* et au *Bulletin du Bibliophile* qui était fier de compter cet érudit parmi ses collaborateurs.

La mort de cet excellent collaborateur nous a profondément affligés et nous prions la famille du regretté défunt de vouloir bien trouver ici l'expression de nos sincères regrets.

VICTOR PILLON-DUFRESNES

Le samedi 5 janvier 1907, en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, au milieu d'une affluence de parents, d'amis et de collègues, ont été célébrées les obsèques de M. Victor Pillon-Dufresnes, conservateur adjoint honoraire à la Bibliothèque nationale, décédé, à l'âge de 71 ans, après une courte maladie. A la sortie de l'église, et avant que le corps ne fût conduit à la gare du Nord, d'où il devait être transporté à Clermont (Oise) pour être déposé dans une sépulture de famille, M. P. Marchal, conservateur du département des Imprimés, a prononcé l'allocution suivante :

Le lendemain de Noël, M. Pillon-Dufresnes venait m'offrir, à la Bibliothèque nationale, ses meilleurs souhaits à l'occasion de la nouvelle année. Huit jours à peine se sont écoulés, et nous voici réunis autour de son cercueil, et c'est à moi qu'échoit la triste mission d'adresser, au nom de la Bibliothèque, un dernier adieu au collègue et à l'ami qui vient de nous être enlevé par un coup si soudain, si foudroyant, que nous avons appris en même temps et sa maladie et sa mort.

M. Pillon-Dufresnes était né à Paris en 1835, dans les bâtiments mêmes de la Bibliothèque, où habitait alors sa famille. C'est là que se passa toute son enfance ; c'est là qu'il eut pour compagnon de ses premiers jeux, — il aimait à le rappeler, — un camarade qui devait plus tard devenir un savant illustre, M. Gaston Paris, mort il y a quelques années. M. Pillon-Dufresnes était le fils d'un helléniste distingué doublé d'un bibliothécaire de mérite, qui de bonne heure lui avait inculqué l'amour des livres et le goût de la bibliographie. Aussi, lorsque au sortir du collège, il eut à faire choix d'une

carrière, se décida-t-il sans la moindre hésitation à venir rejoindre son père à la Bibliothèque, où il se sentait attiré par une irrésistible vocation. Dès ses débuts, il était attaché au département des Imprimés, dont il ne tardait pas à devenir l'un des plus utiles collaborateurs, et il y était bientôt chargé de fonctions dont nos jeunes collègues d'aujourd'hui ne peuvent soupçonner les difficultés. Il lui fallait, seul, assurer le service des Recherches ; or à cette époque, c'est-à-dire vers 1860, les grandes divisions du département des Imprimés, venaient de subir d'importantes modifications, nombre de séries attendaient encore la rédaction de leurs inventaires, et les catalogues méthodiques étaient en cours d'impression, toutes circonstances qui tendaient à rendre les recherches longues et incertaines. Et cependant grâce à son zèle, grâce à son activité, grâce surtout à sa connaissance approfondie des anciens classements et des anciens catalogues, M. Pillon-Dufresnes parvenait à s'acquitter du travail compliqué dont il était chargé de façon à ne mériter que des éloges.

On comprend aisément les regrets que provoqua son départ, quand en 1871, sollicité par d'autres travaux et entraîné par une amitié à laquelle il voulut rester fidèle, il se décida à quitter l'établissement qu'il avait jusque-là servi avec un dévouement sans bornes. L'administrateur d'alors, M Taschereau, après avoir en vain tenté de le retenir, ne put se résoudre à accepter la démission qui lui était offerte, et s'ingénia à conserver, entre la Bibliothèque et le fonctionnaire qui la quittait, un lien capable, le cas échéant, de faciliter à l'enfant prodigue son retour au bercail. L'événement justifia l'opportunité de cette mesure, qui permit en 1884 à notre regretté collègue de venir reprendre sa place parmi nous. Mais il ne fut possible de le réintégrer dans nos cadres qu'en qua-

lité de stagiaire, et il lui fallut, à force de travail et de zèle, reconquérir à nouveau tous ses grades, jusqu'à celui de bibliothécaire. Quant au titre de conservateur adjoint, il ne devait l'obtenir qu'au moment de sa mise à la retraite, à défaut d'une distinction qu'il avait cependant si bien méritée.

A l'époque de la rentrée de M. Pillon-Dufresnes à la Bibliothèque, les travaux de rédaction de l'inventaire général étaient en pleine activité. La préparation de l'une de nos plus importantes séries bibliographiques lui fut immédiatement confiée, et l'absorba entièrement pendant plusieurs années. Puis, lorsque avec le concours d'un jeune collaborateur, devenu aujourd'hui l'un des plus distingués conservateurs du Louvre, il eut mené la besogne à bonne fin, il fut appelé à prendre part au service public, et attaché d'une façon permanente au bureau central de la Salle de travail.

C'est dans ce nouveau poste, qu'il devait occuper jusqu'à sa retraite, que M. Pillon-Dufresnes put donner toute sa mesure. Pendant de longues années, sans la moindre défaillance, il sut remplir, à la satisfaction de tous, une tâche qui eût fait reculer de plus jeunes. D'une obligeance sans limites et d'une patience inlassable, il excellait à guider les lecteurs dans leurs recherches, et savait les faire libéralement profiter de ses connaissances bibliographiques, qui étaient très étendues. Toutes les qualités du bon bibliothécaire, qu'il possédait à un si haut degré, l'avaient fait justement apprécier des habitués de la Salle du travail, qui saluèrent son départ de leurs unanimes regrets, quand l'inexorable limite d'âge vint l'obliger à prendre, en pleine vigueur intellectuelle, une retraite qui pouvait paraître prématurée.

M. Pillon-Dufresnes n'a pas joui longtemps du repos

qu'il avait si légitimement gagné. Mercredi dernier, la mort impitoyable l'enlevait à l'affection de ses collègues et de ses amis, qui conserveront pieusement sa mémoire, et à la tendresse d'une compagne qui ne vivait que par lui et pour lui, et dont la douleur ne saurait être consolée.

M. P. Marchal a retracé en termes si émus la vie et la carrière de Victor Pillon-Dufresnes que je ne saurais rien ajouter à son touchant adieu. Qu'il me soit cependant permis d'exprimer à Madame Pillon-Dufresnes les profonds regrets que m'a personnellement causés la mort de cet ami dévoué et je la prie de vouloir bien trouver dans ces quelques lignes l'expression de mes condoléances respectueusement attristées.

G. V.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— **Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France par des Pères de la même Congrégation. Nouvelle édition entièrement refondue, accompagnée des portraits en héliogravure de Dom Guéranger et Dom Pitra.** *Paris, (VI*ᵉ*), librairie ancienne Honoré Champion, éditeur, 5, quai Malaquais, 5,* gr. in-8 de 1 f. blanc, 3 ff., XXVIII-179 pp.

La restauration de l'ordre de Saint-Benoît en France remonte à quatre-vingts ans seulement. En 1831, l'ancien prieuré de Solesmes fut mis en vente. L'abbé Guéranger, à cette époque vicaire au Mans, conçut alors le dessein de se rendre acquéreur de ces bâtiments pour y établir une communauté selon la règle de saint Benoît. L'acquisition ne s'opéra point sans difficultés; mais, deux ans plus tard, la nouvelle communauté, composée de Prosper Guéranger, d'Augustin Fonteinne, vicaire à Sablé, de trois autres ecclésiastiques et de deux laïques, était fondée. Toutefois, ce ne fut que le 15 août 1836, que les membres de cette Congrégation revêtirent l'habit de saint Benoît.

D'autres monastères ne tardèrent pas à être restaurés, puis érigés en abbayes; actuellement, la Congrégation des Bénédictins compte huit abbayes, trois prieurés et trois abbayes de moniales. On sait par suite de quels tristes événements ces moines pacifiques, l'honneur de l'érudition française, ont été chassés de leurs monastères et contraints de trouver hors de la terre de France un asile pour leurs prières et pour leurs travaux. Mais ce n'est pas ici le lieu de réveiller ces tristesses, ayons confiance en l'avenir et ne nous occupons, pour l'instant, que du beau travail que nous avons sous les yeux.

En 1887, à l'occasion des fêtes jubilaires de l'abbaye de Solesmes, des Pères Bénédictins entreprirent de dresser une bibliographie des œuvres des membres de la Congrégation de France. Une seconde édition, récemment parue à la librairie Honoré Champion, a été imprimée à la date du centenaire de la naissance de son fondateur Dom Guéranger, né à Sablé le 4 avril

1805. « C'est surtout à la famille bénédictine de France, lisons-nous dans l'introduction, c'est aux confrères de nos diverses abbayes et de nos prieurés, que nous offrons ce travail où se trouvent résumés les titres littéraires de notre congrégation ; c'est aussi à nos amis nombreux et fidèles. » Les Bénédictins ont tenu et tiennent encore dans l'histoire littéraire et religieuse de notre pays une trop grande place pour que la bibliographie des travaux qu'ils ont publiés au XIXe siècle et dans les premières années du XXe, n'offre pas à tous ceux qui travaillent un réel intérêt. Aussi bien le *Bulletin du Bibliophile* signale-t-il la *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France* comme un instrument de travail très précieux, d'autant plus précieux que cette bibliographie est traitée avec un soin et une précision remarquables. L'ordre adopté par ses rédacteurs est l'ordre alphabétique des noms d'auteurs dont ils donnent, avant la description de leurs œuvres, livres ou articles de revues, les dates de naissance, d'entrée dans la Communauté et de mort. Pour certains Pères qui ont plus spécialement marqué dans l'Ordre, tels doms Bastide, Bérengier, Couturier, Gardereau, Garnier, Guéranger, Laurent, Le Bannier, Legeay, Le Menant des Chesnais, Piolin, S. Em. le cardinal Pitra, dom Schmitt, etc., des notices bio-bibliographiques plus étendues précèdent l'enumération de leurs travaux. Deux appendices terminent l'ouvrage ; le premier est relatif aux ouvrages publiés en collaboration à Solesmes ; le second indique les ouvrages ou articles à consulter sur les différents monastères bénédictins. Enfin, n'oublions pas de signaler le beau portrait de dom Guéranger, dessiné et gravé par F. Gaillard, et celui de S. Em. le Cardinal Pitra, reproduit par l'héliogravure Dujardin, qui ornent cette excellente bibliographie.

G. V.

— Anatole France, de l'Académie française. — Le Jongleur de Notre-Dame. Texte calligraphié, enluminé et historié par Malatesta. *Paris, édition F. Ferroud, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1906, in-4 de 37 ff.

Barnabé, de Compiègne, était jongleur de son état. Serré dans une sorte de maillot vert, il parcourait villes et villages, exerçant, sur les places publiques, des tours d'équilibre et d'adresse. Grand était l'ébahissement des enfants et des badauds lorsque « se tenant sur les mains, la tête en bas, il jetait en l'air et rattrapait avec

ses pieds six boules de cuivre qui brillaient au soleil ». Bien qu'il récoltât ainsi quelques pièces de monnaie, la vie lui était pourtant dure ; mais Barnabé était une âme simple et supportait vaillamment ses misères. Il avait pour la Sainte Vierge une dévotion toute particulière. Un soir que, sa journée finie, il errait, las et triste, par les chemins, cherchant une grange où passer la nuit, il fit rencontre d'un moine qui, le voyant dans son accoutrement bizarre, l'interrogea sur son métier. « Je me nomme Barnabé, répondit-il, et je suis jongleur de mon état. Ce serait le plus bel état si l'on y mangeait tous les jours. Ami Barnabé, reprit le moine, prenez garde à ce que vous dites. Il n'y a pas de plus bel état que l'état monastique. On y célèbre les louanges de Dieu, de la Vierge et des Saints et la vie du religieux est un perpétuel cantique au Seigneur ». Frappé de ces paroles, Barnabé confesse qu'il est un ignorant et que, comme le moine, il voudrait bien chanter tous les jours l'office. « Venez avec moi et je vous ferai entrer dans le couvent dont je suis prieur. » Barnabé accepta l'offre et devint moine. Il vit alors ses frères partager leur temps entre la prière et le travail ; celui-ci composait des livres, celui-là les calligraphiait, un autre les enluminait, tel autre taillait le marbre. Et Barnabé, qui n'était pas savant, ne pouvait, lui, que prier ; pour honorer dignement la mère de Dieu, quel travail pouvait-il lui offrir ? Le malheureux jongleur se lamentait lorsque, « s'étant réveillé tout joyeux, il courut à la chapelle et y demeura seul pendant plus d'une heure ». Et, tout le temps que les autres moines employaient à travailler, Barnabé le passait enfermé dans la chapelle. Intrigué, le prieur observa Barnabé et, regardant par les fentes de la porte, qu'aperçut-il ? Le bon moine exécutant, en l'honneur de la Vierge, les tours les plus fameux de son répertoire. Déjà il croyait le malheureux atteint de folie lorsqu'il vit « la Sainte Vierge descendre les degrés de l'autel pour venir essuyer d'un pan de son manteau bleu la sueur qui dégouttait du front de son jongleur. »

C'est ce joli conte, inspiré à Anatole France par les Miracles de Notre-Dame, que vient de calligraphier et d'enluminer à chaque page M. Malatesta pour la librairie Ferroud. La publication, soigneusement imprimée sur papier du Japon par Kauffmann, est très curieuse ; les compositions de M. Malatesta, pleines de bonne humeur, traduisent aussi fidèlement que possible le texte délicat de l'écrivain.

M. François Ferroud a publié, depuis *Le Jongleur de Notre-Dame,* un livre tout à fait charmant, *Les Chansons des Bilitis,* par Pierre Louÿs, illustrées par Raphaël Collin. J'en parlerai dans une prochaine livraison.

G. V.

CHRONIQUE

Histoire d'une miniature. — Au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine figure, sous le n° 870, un manuscrit de la fin du XIII[e] siècle, provenant de l'Oratoire de Paris, intitulé : *La Somme le Roi* et dont M. Auguste Molinier a donné une description détaillée. D'une communication à lui faite par M. Léopold Delisle, il résulte que le manuscrit de frère Laurent a perdu trois miniatures qui devaient se trouver en regard des feuillets 1 recto, 98 verso et 127 verso. L'une de ces miniatures, celle placée en regard du feuillet 1, vient d'être retrouvée et voici dans quelles conditions :

Au mois de mai ou juin 1906, un bibliophile anglais demanda communication du manuscrit 870 ; après l'avoir examiné, s'adressant à l'un des bibliothécaires de service, il lui apprit que l'une des trois miniatures absentes était exposée dans une vitrine, au Musée de Cluny. Aussitôt informé, le distingué conservateur de la Bibliothèque Mazarine, M. Armand d'Artois, muni de *La Somme le Roi*, se rendit au Musée de Cluny et constata, par lui-même, que le renseignement bénévolement fourni par le lecteur était de tous points exact. Il s'agissait donc de faire réintégrer à cette miniature sa place naturelle. M. d'Artois mit le directeur du musée au courant de l'affaire et engagea immédiatement au ministère de l'Instruction publique les démarches nécessaires pour que la miniature absente du manuscrit 870 y fût réintégrée. Mais les formalités administratives sont, comme on sait, fort longues. Quelques mois s'écoulèrent et, lorsque M. de Porto-Riche fut nommé administrateur de la Mazarine, les pourparlers reprirent entre lui, M. Haraucourt et M. d'Artois. A la suite d'un examen minutieux, il fut établi que la miniature du musée de Cluny appartenait dûment à *La Somme le Roi* et, bien qu'il en coûtât à M. Haraucourt de priver ses vitrines de ce précieux feuillet, il s'empressa de reconnaître le bien fondé de la revendication et, autorisé par le ministère, d'y faire droit.

La miniature vient donc de reprendre dans le manuscrit de frère Laurent la place qu'elle y occupait jadis.

Association des bibliothécaires français. — L'Association des bibliothécaires français vient de publier, à la librairie H. Le

Soudier, le premier numéro de son *Bulletin*. Ce *Bulletin*, qui paraîtra six fois par an, contiendra toutes les nouvelles concernant l'association, donnera des comptes rendus des séances du Comité, des séances trimestrielles, des assemblées générales et s'efforcera de devenir l'intermédiaire naturel des bibliothécaires.

Le prix d'abonnement est fixé à 6 francs par an pour les prrsonnes qui ne font pas partie de l'Association (7 francs pour l'Étranger) ; toutes les communications concernant le *Bulletin* devront être adressées à M. Jean Gautier, secrétaire adjoint, 34, rue Gay-Lussac.

Victor Hugo à Gentilly. — M. Fernand Bournon, qui dirige avec M. Fernand Mazerolle la *Correspondance historique et archéologique*, a publié, dans cette excellente revue, et fait tirer à part une intéressante notice sur le séjour que fit Victor Hugo, à Gentilly. En 1822, la famille Foucher avait loué, pour les mois d'avril et mai, un logement dans cette localité. Victor Hugo était alors agréé comme fiancé de Mlle Adèle et autorisé à lui faire sa cour. Tous les renseignements désirables sur la maison de campagne de Gentilly, on les trouve dans le *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Si M. Bournon, très expert en tout ce qui touche l'histoire de Paris, revient sur le sujet en y apportant une contribution nouvelle, c'est qu'il estime qu'une inscription commémorative s'impose sur la maison où le maître connut des jours si heureux. Le Comité des inscriptions parisiennes a déjà accepté le vœu formé par notre sympathique confrère ; espérons que cette année 1907 le verra se réaliser.

Le tirage à part de *Victor Hugo à Gentilly* est orné de deux vues où sont représentées, sous deux aspects différents, la maison de la famille Foucher.

Louis XIII. — Sous ce titre, M. Gaston Schéfer vient de faire imprimer une pièce en cinq actes, en vers, dans laquelle il nous représente Louis XIII « non plus comme roi de légende, mais comme roi de réalité ». Cette pièce, qui contient de fort beaux vers, est précédée d'une préface de l'auteur qui nous permettra d'y faire quelques emprunts. « Jusqu'à nos jours, écrit-il, presque tous les historiens, trompés par l'ombre où ce souverain s'était volontairement enseveli, l'avaient condamné sur les apparences. Ils l'avaient jugé roi sans intelligence, monarque inerte, fils ingrat, mari indifférent, frère sans volonté, homme sans pitié. Seul, ou presque seul, le duc de Saint-Simon lui avait consacré dans son *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, des pages éclatantes d'admiration, exubérantes de louanges attendries... Trois cent cinquante lettres autographes récemment publiées viennent

de livrer la vérité sur ce roi et de confirmer d'un coup le jugement de Saint-Simon. Acceptons-le donc. Ce grand portraitiste a peint la figure que cette pièce essaye de graver. » Et M. Gaston Schéfer ajoute : « Quant aux événements qui forment la trame de cette pièce, ils sont connus de tout le monde. Ils sont exposés avec la liberté permise au drame historique, suivant le mot de Corneille dans son examen de *Cinna* : Rien n'y contredit l'histoire, bien que beaucoup de choses y soient ajoutées. »

Il faudrait pour analyser cette pièce la plume d'un Faguet ; bornons-nous donc à la signaler à l'attention des lecteurs du *Bulletin du Bibliophile*.

Ventes de livres. — Les 28 et 29 janvier, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, vente de livres modernes composant la bibliothèque de feu M. Georges Charpentier, éditeur (*M. A. Durel, expert*).

— Les 4 et 5 février, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, vente de livres anciens et modernes (livres illustrés du XVIIIe siècle, livres modernes en tous genres, ouvrages relatifs à l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois) provenant de la bibliothèque de feu M. D***. — Le 5 février, à 4 heures, vente de quelques livres anciens (incunables, livres à figures du XVe et XVIe siècles) (*M. Henri Leclerc, expert*).

Ventes d'autographes. — Le mercredi 30 janvier, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, vente d'une précieuse série de lettres autographes provenant de la succession de feu M. Georges Charpentier, comprenant des lettres, correspondances et manuscrits de Honoré de Balzac, Baudelaire, Champfleury, A. Daudet, P. Déroulède, G. Flaubert, Th. Gautier, G. de Nerval, V. Hugo, X. de Maistre, Ed. Manet, A. de Musset, G. de Maupassant, Sainte-Beuve, G. Sand, Mme Valmore, A. de Vigny, etc. (*M. Noël Charavay, expert*).

— Les 19 et 20 février, à Leipzig, vente d'une très importante collection d'autographes allemands (*M. C. G. Boerner, expert*).

Vente d'estampes. — Le 1er février, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, vente d'estampes et dessins anciens et modernes (*M. Loys Delteil, expert*).

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.**

— Journal de Matthieu-François Geoffroy, maître apothicaire de Paris (1644-1708), publié pour la première fois par le Dr Paul Dorveaux, bibliothécaire à l'École supérieure de pharmacie de Paris. Extrait du « Bulletin des Sciences pharmacologiques », sept. et oct. 1906. *Paris, bureaux de la rédaction*, in-8.

— L. Maeterlinck, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand. — Le Genre satirique dans la peinture flamande. Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée. *Bruxelles, G. Van Oest & Cie*, gr. in-8.

Avec planches hors texte.

— Library of Congress. — Report of the Librarian of Congress and report of the superintendent of the library building and grounds for the fiscal year ending june 30, 1906. *Washington, Government printing office*, in-8.

— Library of Congress. — Publications. *S. l.* [*Washington*], pet. in-8.

— Charles Baudelaire. — Lettres, 1841-1866. Portrait en héliogravure. *Paris, Société du Mercure de France*, in-8 (7 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 84 ex. numérotés sur pap. de Hollande (20 fr.).

— Les Satires de Boileau commentées par lui-même et publiées avec des notes par Frédéric Lachèvre. Reproduction du commentaire inédit de Pierre Le Verrier, avec les corrections autographes de Despréaux. *Le Vésinet et Courménil*, gr. in-8.

Non mis dans le commerce.

— La Bibliothèque de l'amateur. Guide sommaire à travers les livres anciens les plus estimés et les principaux ouvrages modernes par Édouard RAHIR, libraire de la Société des Bibliophiles françois. *Paris, Édouard Rahir*, in-8 (10 fr.).

— Le Recueil de remèdes de Madame Foucquet, la mère des pauvres 1590-1681, par Alexandre de ROCHE DU TEILLOY. *Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie*, in-8,

Tiré à 150 ex. numérotés.

Publications de luxe.

Chez Lucien Laveur :

— Frédéric LOLIÉE. — La Comédie-Française. Histoire de la Maison de Molière de 1658 à 1907. 34 planches sur cuivre et 200 gravures sur bois dont 100 compositions de Georges Scott. Préface de Paul Hervieu, de l'Académie française. Gr. in-8.

Publié à 120 fr. sur pap. vélin du Marais ; il a été tiré, en outre, 12 ex. numérotés, sur pap. du Japon [avec 5 dessins de G. Scott ayant servi à l'illustration] (500 fr.).

Publications diverses.

— Émile HENRIOT. — Poèmes à Sylvie. *Paris, éditions de Psyché*, in-8 (2 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap. de Hollande et 10 ex. sur pap. du Japon, tous numérotés et paraphés par l'auteur.

— Jean BONNEROT. — Le Livre des Livres, fragments. *Paris, 8, rue de la Sorbonne*, pet. in-8 (2 fr.).

8e fascicule des *Cahiers de la Quinzaine*. Il a été tiré, en outre 14 ex. sur pap. Whatman.

LA PARTIE DE CHASSE

DE HENRI IV

COMÉDIE DE COLLÉ

En 1900, le Catalogue de l'Exposition rétrospective de la Ville de Paris marquait sous le n° 153 (en réalité, il portait le n° 152), un tableau de la Collection de Madame Thérèse Sedelmeyer, par Étienne Jeaurat, représentant « Piron, Panard et Collé à table ».

A droite, Collé coiffé d'un tricorne placé de travers, tient avec le bras droit étendu un verre plein, tandis que la main gauche appuyée sur la poitrine indique le sentiment de plaisir que le vin cause à l'estomac du buveur; au milieu, Panard verse dans un verre qu'il porte dans la main gauche le contenu de la bouteille que soulève sa main droite; à gauche, Piron, la figure épanouie, de la main gauche appuie solidement son verre sur la table, tandis que la droite retombe sur la cuisse.

C'est sous cet aspect truculent de buveur joyeux de Jan Steen ou de Teniers que l'on se représenterait volontiers le chansonnier Collé, si la publication posthume (1805-1807) de son *Journal historique* n'avait révélé tout ce que peut renfermer de rancœur et d'amertume, l'âme ulcérée de l'homme le plus gai en apparence.

Il est probable que la comédie dont nous allons dire quelques mots fut par les difficultés qui précédèrent et accompagnèrent sa représentation l'une des causes de l'aigreur d'humeur de Collé.

Robert Dodsley, né en 1703, probablement près de Mansfield, à la lisière de la forêt de Sherwood, dans le comté de Nottingham, fut un des libraires les plus intelligents de Londres au XVIII[e] siècle ; en 1735, il avait ouvert boutique dans Pall Mall, à l'enseigne de Tully's Head, mais il ne renonça pas à la poésie et à l'art dramatique qu'il avait jusqu'alors cultivés avec succès. En 1737, il fit jouer au théâtre de Drury Lane une pièce sous le titre *The King and the Miller of Mansfield* (1) (Le Roi et le Meunier de Mansfield) qui fut accueillie avec faveur.

Collé paraît avoir connu la comédie de Dodsley par la traduction qu'en donna Patu dans le premier volume du *Choix de petites pièces du théâtre anglais, traduites des originaux,* publié en 1756 par le libraire Prault. L'exemplaire de Collé examiné par M. Edmond Estève à la Bibliothèque municipale de Poitiers (n° 4924) porte cette mention autographe sur le titre du tome premier :

A Collé ce livre appartint
Auparavant qu'il te parvint.

(1) The King and the Miller of Mansfield. A Dramatick Tale. As it was Acted At the Theatre-Royal in Drury-Lane. — By R. Dodsley. — London : Printed for the Author, at Tully-'s Head, Pall-Mall. [Price One Shilling.] in-8, pp. 28 ; Suivi de :
— Sir John Cockle at Court. Being the Sequel to the King and the Miller, pp. 29-64, in-8, *s. d.* [1737].
The King and the Miller a été réimprimé dans le *Supp. to Bell's British Theatre,* III, London, 1784, pp. 247/265 ; dans *Modern British Drama,* V, London, 1811, pp. 88/96, 97/105.

Notre auteur eut l'idée d'en tirer une pièce en deux actes et en prose, écrite à La Celle Saint-Cloud, en juillet 1760 (1), qui fut jouée le 3 juillet 1762 chez le duc d'Orléans, à Bagnolet, avec Grandval dans le rôle de Henri IV, puis le 6 janvier 1763 ; en trois actes, elle fut représentée le 25 décembre 1764, avec le vicomte de La Tour Dupin comme Henri IV (2).

Collé a fait connaître dans son *Journal historique* les péripéties par lesquelles a passé sa pièce ; elles ont été narrées à nouveau dans l'intéressante préface que le distingué sociétaire de la Comédie-Française, M. Jules Truffier, a écrite en tête de l'édition du *Roi et le Meunier* qu'il a donnée en 1892, chez Tresse et Stock (3).

La pièce de Collé comprend un nombre assez considérable de personnages :

HENRI IV, roi de France.
Le Duc de SULLY, son premier Ministre.
Le Duc de BELLEGARDE, Grand Ecuyer.
Le Maaquis (*sic*) de CONCHINY, Favori de la Reine.
Le Marquis de PRASLIN, Capitaine des Gardes. } Personnages muets.
Différents Seigneurs de la Cour. } Personnages muets.
Deux Gardes du Corps. } Personnages muets.
LA BRISÉE, } Officiers des Chasses de la Forêt de Fontainebleau.
SAINT-JEAN, } Officiers des Chasses de la Forêt de Fontainebleau.
Michel RICHARD, dit MICHAU, Meûnier à Lieursain.

(1) Il avait alors 51 ans ; *Charles* Collé, né à Paris en 1709, est mort le 3 novembre 1783.

(2) Voir la note intéressante de M. Edmond Estève dans la *Revue d'Histoire littéraire de France*, oct.-déc. 1905, p. 692.

(3) Collé. — Le Roi et le Meunier ou la Partie de chasse de Henri IV, Comédie en deux actes reconstituée selon la version primitive et conforme aux représentations du théâtre de l'Odéon par Jules Truffier, sociétaire de la Comédie-Française. Paris, Tresse et Stock, 1892, in-12, pp. 60.

Richard, fils de Michau, Amoureux d'Agathe.
Margot, Femme de Michau.
Catau, fille de Michau, Amoureuse de Lucas.
Lucas, Paysan de Lieursain, amoureux de Catau.
Agathe, Paysanne de Lieursain, amoureuse de Richard.
Un bucheron.
Deux Braconniers.
Un Garde-chasse, demeurant à Lieursain.

Malheureusement pour Collé, dès 1762, M[me] de Pompadour avait interdit aux Comédiens français de jouer sa pièce; malheureusement aussi pour lui, Sedaine, puisant à la même source anglaise, en tirait le 22 novembre 1762, la comédie *le Roi et le Fermier*.

Collé remania sa pièce, lui donna son titre définitif et sa forme en trois actes; et se décida à la faire imprimer. L'approbation de Crébillon est datée du 12 décembre 1765, et *la Partie de chasse de Henri IV* fut mise en vente le 15 février 1766, chez la Veuve Duchesne (1).

(1) La || Partie de Chasse || de Henri IV, || Comedie || En trois Actes & en Prose, || Par M. Collé, Lecteur de S. A. S. || Monseigneur le Duc d'Orléans, premier || Prince du Sang. || — Prix, 24 sols. — || A Paris, || Chez la Veuve Duchesne, Libraire, Rue || St. Jacques, au-dessous de la Fontaine || St. Benoît, au Temple du Goût. || —M.DCC.LXVI. || Avec Approbation & Permission, in-8, pp. 108.

Sur le faux-titre : *Théâtre de Société*, et une citation d'Horace.

Épitre et avertissement de Collé en tête.

L'approbation au bas de la page 108 est signée de Crébillon et datée du 12 Décembre 1765.

Bibl. Nat. YTh,
20405.

La || Partie de Chasse || de Henri IV, || Comédie || En trois Actes & en Prose, || Avec quatre Estampes en taille douce, d'après || les Desseins de M. Gravelot. || Par M. Collé, Lecteur de S. A. S. || Monseigneur le Duc d'Orléans, premier || Prince du Sang. || —Prix, trois livres — || A Paris, || chez || La Veuve Duchesne, rue Saint || Jacques, au-dessous de la Fontaine || S. Benoit, au Temple du Goût. || Gueffier, fils, rue de la Harpe || vis-à-vis la

Dodsley était mort depuis deux ans.

Collé prend d'ailleurs le soin d'indiquer honnêtement dans son *Avertissement* (pages VIII-IX) la source à laquelle il a puisé le sujet de sa pièce :

« Je ne dois pas laisser ignorer que j'ai pris l'idée & une partie du fond de ma pièce *d'une Comédie Angloise,* dont la traduction est imprimée. Le Public judicieux distinguera facilement ce que je dois à l'Auteur Anglois, d'après ce qui m'est propre. L'on verra aussi que les Mémoires de Sully ne m'ont pas été inutiles.

« M. Sedaine, dont les talents & le génie marqué pour le Théâtre sont si connus, n'a pas dédaigné de puiser dans la même source que moi ; c'est de cette même *Comédie Angloise* qu'il a tiré *le Roi et le Fermier,* ainsi qu'il l'a avoué lui-même, en le faisant imprimer. »

Collé qui a vu sa pièce jouée partout avec succès est naturellement désireux de la voir représentée par les Comédiens du Roi, aussitôt que les circonstances lui paraissent plus favorables, et dès 1771, nous assistons à ses efforts pour assurer à sa comédie une bonne interprétation ; il tient particulièrement à Mlle Doligny à laquelle il écrit :

7bre. 1771.

Vous me marquez, Mademoiselle, que vous ne sçavez trop ou vous avez mis la lettre, que je vous ai écrite au sujet de la représent.^{on} de *Henri quatre* ; vous m'en demandez une seconde ; je vous en êcrirois cent, pour vous assûrer le rôlle

rue S. Severin, à la || Liberté. || M.DCC.LXVI. || Avec Approbation & Privilège du Roi, in-8, pp. 120.

Avertissement de Collé en tête.

Fait partie du *Théâtre deSociété.*

Bib. nat. V. Th.
13496.

Gravelot a fait les dessins de quatre figures pour cette comédie ; elles ont été gravées par Duclos, Rousseau et Simonet. — Cf. Cohen.

de *Catau*; ce Rôlle naïf, qui vous apartient, et qui est fait exprès pour vous, Mademoiselle.

Persone ne peut le rendre, avec plus de naturel, de grâces et de vérité ! Il deviendra quelquechose dans vos mains.

Faittes moi le plaisir, Mademoiselle, de vouloir bien dire, a Mad.elle Hus, que je compte qu'elle voudra bien accepter le rôlle d'*Agathe*, qui est dévolû de droit à la première amoureuse. ce rôlle est dans le noble ; et, par conséquent, de son emploi.

Il est un Rôlle, dans une comédie, qui n'est pas de moy, que je désirerois fort de vous voir joüer, avant que de mourir. c'est le rolle de *Théréze*, dans le *Jaloux honteux* (1) ; il semble que feu DUFRESNY ait deviné qu'il viendroit, quelque jour, une actrice de la plus sublime naïveté, qui rendroit, divinement, ce Rôlle là ; et, cette actrice, si naturelle, c'est vous même, Mademoiselle.

Je ne sçais pour quelle raison, M. MOLÉ, d'ingrate mémoire, veut me priver de la consolation de voir essayer cette pièce de Dufresny ; et par quel motif, il en éloigne, depuis trois ou quatre ans, la représentation surtout, ne pouvant doûter qu'il plairoit, par là à Mgr. le duc D'Orléans, qui la lui a demandée.

J'ai l'honneur d'être, avec une estime sincere, et respectüeuse, Mademoiselle, votre très humble et très obeissant serviteur,

COLLÉ.

ce 2 7bre 1771
au matin.

A Mademoiselle
Mademoiselle DOLIGNY,
Comédienne ordinaire du Roy, Rüe
de Seine, vis a vis celle du Colombier
Fauxbourg Saint Germain

Les difficultés du pauvre auteur sont grandes non seulement pour la distribution des rôles, mais aussi pour l'époque de la représentation, ainsi qu'en témoignent ces deux lettres à Mlle Doligny :

(1) *Le Jaloux honteux de l'être* fut donné par Dufresny aux Comédiens français le 6 mars 1708.

Ce mercredy, 13 Juillet.

Ma petite Mariane, ma petite Catau, mon petit conseil; mais, surtout, ma petite Catau, qui parlez comme un homme, qui aimez bien les uns, qui pincez bien les autres; et qui faittes le charme et le plaisir de tous ceux, qui vous voyent, et vous entendent, dans vôtre grande cage des Thuilleries; ma charmante Catau, ... il n'y a point de danger, avec un vieux oizeleur, comme moi.

Après ce préliminaire, que des esprits, sérieux, et ce qu'ils apellent *des sages*, trouveroient, au moins, fort inutile, je viens au fait, Mademoiselle; et, c'est ce que les demoiselles de mon temps trouvoient fort nécessaire; et je vous dirai que j'ècrivis, hier au soir, a M[rs]. les comédiens *une lettre de déterminé*. Je leur déclare que je ne trouve point honnête, ny déçent d'être joüé dans ce moment. *Cela est positif, mon oncle, et tres positif*. D'un autre côté, j'ai êcrit a Brizard, d'une façon, aussi décidée. J'ai joint, a ma lettre, pour les comédiens, *la distribution des Rolles*, dans laquelle M[r]. Dalainval sentira que je n'ai pas été trop la dupe *de ses petits dessous*. M[r]. Le Kain, au contraire, sera flatté, je crois, de la maniere obligeante, dont je reponds au bon procédé, qu'il eût pour moi, il y a quelques années; ce procédé n'étoit pas cependant si merveilleux; car M[lle]. Vestris que je rencontrai, hier au soir, même, aux Italiens, m'assûra que M[r]. Le Kain n'avoit point entendû me demander le Rôlle de *Conchiny*, mais *celuy de Sully*, ce qui est faux de toutte fausseté!

Quoiqu'il en soit, Mademoiselle, je vous prie, et par vous, et par tous vos amis, d'apüyer avec vigueur, mon sentiment, dans lequel je suis confirmé par tous ceux à qui j'en parle.

Je vous suplie, aussi, ma petite Catau, de tirer une plûme, de votre aîle, pour me faire part de ce qui se sera passé à l'assemblée, au sujet de ma lettre; en m'adressant la vôtre, a ma porte, a Paris, elle me sera rendüe a la campagne, ou je vais demain, pour deux mois, au moins. J'y reçois mes lettres, tres régulièrement.

Il ne me reste plus, Mademoiselle, qu'a vous remercier de la part, que vous prenez a ce qui me regarde. J'y suis, je vous assûre, de la plus grande sensibilité. Je vous embrasse, sans conséquence, et sans cérémonies, je vous aime trop, pour employer touttes ces vilaines formules glacées; et c'est, avec

sentiment, que je vous répéte que je vous estime, et que je vous aime de tout mon cöeur.

COLLÉ.

A Mademoiselle
Mademoiselle DOLIGNY,
Pensionaire du Roy, Rüe de Seine,
Vis a vis la rüe du Colombier
Fauxbourg Saint Germain

*
* *

Aux Champs, ce Vendredi, 15 Juillet.

La comédie me met aux champs, Mademoiselle, vous entendez assez qu'au sens figuré, cela veut dire : que la comédie trouble, actüellement, mon repos ; et je ne me croirai, véritablement, a la campagne, que, lorsque, délivré de touttes vos poursuittes, je serai rendû a ma tranquillité ordinaire.

Je suis irrévocablement décidé a ne pas laisser joüer ma pièce, avant quatre mois. Je n'en démordrai pas. J'ai êcrit a M^r^. de SARTINE(1), pour prévenir les entreprises, qu'on pouroit tenter contre mon droit, incontestable. J'ai chargé mon ami, Le jeune M^r^. de MEULAN, de (mot raturé) remettre ma lettre a ce Magistrat, et de lui plaider ma cause.

Quoique M^r^. de Meulan ne soit point de mon avis, je suis si persüadé de son amitié, que je ne fais aucun doûte qu'il soutiendra *ce que je crois être la vérité*, en croyant, lui, tout le contraire.

Voicy, Mademoiselle, une de ses raisons, la plus spécieuse : il pense que je me fais illusion sur l'honnêteté, et la délicatesse de mon procédé ; et il dit : *Lorsque le Roy ne voit point d'inconvénient à faire joüer, dans ce moment, vôtre piéce, que son ayeul avoit proscrite, est-ce, a vous, a voir plus loin que luy, à cet égard? En convenant que votre maniére de voir est plus honnête, que la sienne, n'est ce pas trop le lui faire sentir, que de vous refuser a la représentation de votre pièce, pour des raisons, qui devroient venir de luy? S'il n'y trouve point de malhonnêteté, pourquoy y en trouveriez-vous?* cette objection a plus d'aparence, que de soli-

(1) Lieutenant-général de police.

dité. 1° ce n'est jamais le Roy; ce sont ceux, qui, dans les différentes parties de l'administration, sont chargés de ses ordres, qui font toujours parler le Roy, qui, *surtout dans des bagatelles, comme celle-cy,* fait a peine attention à la déçision, qu'on obtient de luy. Ce n'est, donc, pas au Roy, que peut s'adresser le prêtendû manque de délicatesse, que les autres ne sont point du tout obligéz d'avoir. 2° Si, toutte ma vie, Mademoiselle, j'eûsse reglé ma délicatesse, et mon honnêteté sur celle des grands seigneurs, je ne joüirois pas dans ma vieillesse, de la petite considération, que je me flatte que l'on m'accorde; mais que j'ose dire hardiment que je mérite.

Enfin, j'ai ma façon de voir, et de sentir, et l'on ne doit jamais aller contre ses lumières, et son sens intime. Je puis mal voir peut-être; Peut-être, suis je abusé par une fausse délicatesse; mais, voilà comme je vois, voilà comme je sens!

Je vois, Mademoiselle, que, dans le public, on ne pourrait jamais croire que ce n'est pas moi, qui aurais sollicité la représentation de ma comédie. on verrait, dans cette démarche, qu'on doit nécessairement me suposer, un empressement d'enfant, ridicule, et suffisamment indécent; on seroit révolté, de ce qu'à peine le défunt Roy a les yeux fermez, J'ay la manie d'auteur à un tel excés, que je ne puisse pas attendre que le plus mauvais temps de l'année pour les spectacles soit passé; et que j'aye la rage de me faire joüer, auparavant que son deüil soit fini. Voila ce que l'on penseroit; je dis plus : *voila ce qu'on devroit penser*!

Quant à ce que me marque Mr. de Meulan de l'incertitude de la représentation de ma piéce, si je ne saisis pas ce moment cy, cette raison la ne m'éfleure seulement pas. Je désire qu'elle soit joüée assurément; mais je désire, encor mille fois plus, que tout cela se passe, avec toutte l'honnêteté, et la décence, qui me conviennent.

Vous êtes un peu étonnée, Mademoiselle, de tout ce long narré, et de ce que je vous adresse la réponse, que j'aurois dû faire à Mr. de Meulan, luy même; en voicy les raisons, et l'explication.

Hier, à neuf heures du matin, avant que de partir, pour la campagne, je courûs chez Mr. de Meulan le prier de remettre à Mr. de Sartine, la lettre que je lui ai écrite, et de l'apüyer de son crédit auprès de ce magistrat. Je reçûs de

Mr. de Meulan, presque sur le champ un billet, par lequel il m'exposoit son sentiment, tout a fait contraire, au mien, il finissoit par me marquer qu'il différeroit de rendre ma lettre à Mr. de Sartine, jusqu'a ce que je lui eusse fait ma reponse; et il l'a eüe, et *très affirmative*, le soir même. Je ne luy écrivis, que six lignes, et sans entrer en matière.

Aujourd'huy, Mademoiselle, j'y entre, avec vous, et d'une façon, si prolixe, que je crains bien de vous faire un peu périr d'ennuy ; mais, a cela prés, je compte faire, d'une pierre, deux coups, en vous excédant, plustôt que luy, de cette réponse, que je vous suplie de vouloir bien lui communiquer. D'abord, j'avais dessein de vous écrire, pour vous dire ma détermination absolüe, et dont vous pouvez être sûre que je ne reviendrai pas. J'avois à vous dire, *sous le sçeau du secret* que, mercredi au soir, je me suis engagé, vis a vis de Mr. Dorat, de laisser passer, avant moi, la tragédie qu'il a à donner (1) ; preûve certaine encor que je ne veux pas être joüé. Je voulois vous prier, Mademoiselle, (*si vous n'y trouvez pas d'inconvénient,*) de lire a Mesdes. Préville et Bellecour, mes motifs pour m'oposer a la représentation de ma comédie; et que vous n'eussiez pas eûs aussi détaillez, si je ne vous avais pas adressé ma réponse à Mr. de Meulan! Je prie mes deux amantes de se joindre à vous, Mademoiselle, pour détourner la fureur, que l'on a de me joüer, pendant mon absence; et de ne pas attendre le retour de M. de Bellecourt.

Pardon, ma petite Catau, de l'excessive longueur de cette lettre, ennüyeuse, et odieuse, et fastidieuse! Il faut passer un peu de radotage, a mon âge, et surtout a un bonhomme, qui vous aime, et qui vous estime ; cecy soit dit, sans compliments, et sans signature.

J'oubliois une autre raison, que j'ai d'ennuyer, c'est que je suis a la campagne. C'est là qu'on écrit toujours longuement! Malheur aux gens de la ville!

Je ne vous ai point parlé de ma seconde lettre, écrite à Mrs. les Comédiens, Jeudi au soir. Vous l'aurez veüe.

Enfin les rôles sont définitivement distribués en septembre 1773.

(1) Sans doute *Régulus* joué avec *La Feinte par amour* le 31 juillet 1773.

7bre. 1773.

Je n'ai reçû, Mademoiselle, vôtre lettre à la campagne, ou je suis, qu'aujourd'huy vendredi, a midi. ainsi, il ne seroit plus temps d'ècrire a Mr. le Duc de FRONSAC.

Ainsi, Mademoiselle, il ne me reste plus qu'a resoudre la distribution des rôlles. Je l'ai déjà donnée a Messieurs les comédiens; mais si elle ètoit perdüe, la présente renouvelleroit cette distribution.

Je désirerois donc, si l'on donnoit *Henry quatre* a la Comédie; (ce dont je suis bien éloigné de me flatter,) que ce fut Mr. BRIZARD qui fit le Rôlle de *Henry quatre*; Mr. de BELLECOUR, *Sully*; Mr. LE KAIN, qui me l'a demandé *Conchiny*; Mr. MONTVEL, *Bellegarde*; Mr. PRÉVILLE, *Michau*; Mr. MOLÉ *Richard*; Mde. DROUIN, *Margot*; vous Mademoiselle DOLIGNY, *Catau*; et Mlle. HUS, *Agathe*. Les autres rôlles à qui on voudra les donner, excepté celui *de Lucas*, que j'avois oublié, *à Mr*. AUGER.

Vous pourez, Mademoiselle, faire usage de cette lettre, dans le cas, ou par impossible, suivant mon idée on permettroit la représentation de la partie de chasse.

Je suis, au reste, tres sensible, Mademoiselle, a tout ce que vous me dites d'honnête et d'obligeant, dans vôtre lettre; et, vous me trouverez toujours prêt a vous prouver en touttes occasions, et le cas que je fais de vos talents, et l'estime que j'ay pour vôtre persone;

Je suis, avec un attachement respectüeux, Mademoiselle, votre très humble et tres obeissant serviteur

COLLÉ

ce Vendredi au soir 23 7bre. 1773.

A Mademoiselle
Mademoiselle DOLIGNY,
Comédienne ordinaire du Roy, rüe
de Seine, vis a vis la rüe du Colombier
A Paris (1)

(1) *Louise Adélaïde* BERTHON de Maisonneuve, dite DOLIGNY, née à Paris, le 30 oct. 1746, morte à Paris le 14 mai 1823, veuve de Dudoyer de Gastels; elle débuta le 3 mai 1763, par le rôle d'*Angélique* dans la *Gouvernante*, comédie en cinq actes de La Chaussée, et celui de *Zénéide*, comédie en un acte en vers de Cahusac; reçue en 1764, elle se retira en 1783.

Distribution des Rolles de la partie
de chasse de henri quatre

henri 4, Mr Brizard.
Sully, Mr De Bellecourt.
Conchiny, Mr Le Kain.
Bellegarde, Mr Desmonvel.
Michau, Mr Préville.
Richard, Mr Molé.
Margot, Mlle Drouin.
Catau, Mlle Doligny.
Agathe, Mlle Luzi.
Lucas, Mr Auger.
Le reste à volonté
ce 2 Septembre 177[illegible]

Collé

*
* *

Distribution des Rôlles de La partie
de chasse de henri quatre.

Henri 4,	M^r^. Brizard.
Sully,	M^r^. de Bellecourt.
Conchiny,	M^r^. Le Kain.
Bellegarde,	M^r^. De Montvel.
Michaut,	M^r^. Préville.
Richard,	M^r^. Molé.
Margot,	M^de^. Drouin.
Catau,	Melle. Doligny.
Agathe,	Mad^elle^. Hus.
Lucas,	M^r^. Auger.

Le reste à volonté

ce 20 Septembre 1773

Collé.

Le 16 octobre 1774, Collé donne la permission de représenter sa comédie :

8bre. 1774.

Mademoiselle,

J'adresse, aujourd'huy, a la Comédie, un exemplaire de *la Partie de chasse,* a la fin duquel est la permission pour la représenter.

Vous verrez, Mademoiselle, par ma lettre à Mrs. les Comédiens, que je ne demande pas mieux qu'elle soit joüée, au commencement du petit deüil, ainsy que je l'ai promis par écrit a ces Messieurs. Il s'agit d'aranger cela avec Mr. le Duc de Duras (1). Si la comédie veut que j'aye l'honneur de l'en presser, je lûy écrirai avec plaisir, et en leurs noms, et au mien. Touttes reflections faittes, je crois que voilà le moment de donner la représentation de ma pièce. aussitôt que

(1) *Emmanuel Félicité,* duc de Duras, né 19 déc. 1715 ; † 6 sept. 1789 ; premier gentilhomme de la Chambre.

Mr. de BELLECOURT sera arrivé, et que les *Amants Généreux* (1) seront finis, je pense qu'il faudra aussi me finir ; et qu'on ne peut guéres, trouver de temps plus favorable ; et si Messieurs les Comédiens désirent de me joüer, je n'en ay pas moins de desir, qu'eux mêmes. Je baise les mains de ma petite Catau ; et je suis son vieux serviteur

COLLÉ.

ce 16 Octobre 1774.

A Mademoiselle
Mademoiselle DOLIGNY,
Comédienne ordinaire du Roy rüe
de Seine, vis a vis la rue du Colombier
A Paris

Mais Mlle Hus (2) n'est pas contente de son rôle qu'elle désire rendre :

Paris ce ? 8bre. 1774.

Monsieur

Dans la distribution que l'on a fait ce matin de la *Partie de Chasse*, l'on m'a dit que vous aviez eu la bonté de penser a moi pour le rôle d'*Agathe*, n'ayant pas eu votre choix dans la nouveauté, je ne puis accepter aujourd'huy l'honneur que vous me faites, je vous prie de m'en dispenser, je sais que c'est un rôle d'amoureuse, mais de deux roles d'amoureuses qui paroissent sur la scene, je suis fachée que vous me choisissiez pour le plus desagreable. Melle DOLIGNY y a eu tous les premiers d'agrement. Je vous prie Monsieur de vouloir bien le donner a quelqu'une de mes doubles. Je la doublerois volontiers si elle ne quittoit pas ce role pour un meilleur

(1) *Les Amants généreux,* Comédie en cinq actes, en prose, imitée de l'Allemand, par Rochon de Chabannes, 1774. Imitation de *Minna de Barnhelm,* de Lessing.

(2) *Adélaïde Louise Pauline* Hus, née à Rennes, le 30 mai 1734 ; morte à Paris, le 18 oct. 1805 ; elle débuta à la Comédie Française le 26 juillet 1751, par le rôle de *Zaïre* : élève, sans grand talent, de la Clairon, elle réussit grâce à sa jeunesse et sa beauté et l'appui des financiers ; reçue le 21 mai 1753 ; après avoir été la maîtresse de Bertin, elle épousa en 1775 un M. Lelièvre et se retira du théâtre en 1780.

dans la piece, ou je croirois pouvoir avoir l'amour propre de le meriter comme elle. Ce n'est pas Monsieur que si vous m'eussiez offert le meme role je l'eusse accepté. Je suis juste et je ne depouillerai jamais mes camarades des rôles ou elles peuvent avoir de l'agrément j'espere que vous sentez mes raisons Monsieur, et que vous voudrez bien donner ce role ou a Madame Molé ou M[lle] S[t] Gervais. Ces dans cette esperance que j'ai l'honneur d'etre Monsieur

Votre tres humble servante Hus
Pentionnaire du Roi

A Monsieur
Monsieur Colet lecteur
de S A S M[gr] Le Duc d'Orleans
A Paris

Collé s'empresse de répondre :

Mademoiselle,

Je suis surpris que vous trouviez *le rôlle d'Agathe désagreable* en arrivant a la comédie, il a, donc, bien changé sur la roûte; car, il avoit parû, *dans les sociétés, noble et intéressant*. C'est pour cela, précisément, que je vous l'ai offert. Quoiqu'il en soit, Mademoiselle, je ne mettrai aucune humeur a tout cecy ; et, ce ne sera, que sur vos refus, réitérez, que j'en disposerai. N'y mettezpas plus de passion, que moy! J'arrive, le 12, a Paris. J'espére, qu'en mettant plus de sangfroid dans vos réflections, vous l'accepterez.

J'ai l'honneur &c[a].

Dix jours avant la représentation, Collé écrit encore à son artiste favorite :

9[bre]. 1774.

Je crains, Mademoiselle, d'avoir poussé trop loin mes questions, dans ma derniére, car vous n'y avez point fait de réponse. J'imagine que vous avez craint, vous même, de vous compromettre, en me parlant, naturellement, sur votre camarade M[r]. Dalainval. Vous deviez être bien sûre, pourtant, que rien n'en transpireroit, et j'eûsse brûlé vôtre Lettre si vous me l'eûssiez ordonné. Je suis, d'ailleurs, d'un âge,

et d'un caractére, qui doit rassûrer sur les indiscrétions. Quoi qu'il en soit, Mademoiselle, et si j'ay déjà, peut-être une tracasserie, ouverte, avec M^r^. Dalainval, j'en ay une très positive, avec Melle Hus, dont vous trouverez la lettre cy-jointe, avec la réponse, que j'y ai faitte. Elle refuse le rôlle d'*Agathe*. Je retourne à Paris, le samedi 12 ; je compte avoir l'h.^r^ de vous voir, le Dimanche 13 avant 10 heures du matin. Si vous ne pouviez pas me recevoir, je vous suplie de me le marquer. Et, dans tous les cas, vous me feriez grand plaisir, de m'êcrire, et le plus promtement, qu'il vous seroit possible, sans vous déranger.

Je n'ai rien d'arrêté sur ce Rôlle, Mademoiselle ; et j'ai grand besoin de vos bons petits conseils ; croïez vous que Melle Fanier pût s'en charger, et s'en tirât bien? Je ne lui en ai point êcrit, comme vous le croyez bien, et comme ma reponse a Melle Hus, vous le prouvera ; sur vôtre avis, quelqu'il soit, je vous promets d'honneur le secret, le plus inviolable, de même que sur Dalainval, si vous voulez m'êcrire tout ce qui s'est passé. Parlez-moi, Mademoiselle, avec la dernière franchise ; [je la] mérite, par l'estime, et l'amitié, que j'ay pour vous. Au reste, nous traitterons tout cela plus a fond, dimanche, si je puis avoir une causerie avec vous, et si vous pouvez vous aranger, pour entendre, ce jour là, tous mes radotages.

On m'a dit, icy, que l'*Henri quatre* des Italiens avoit été donné ; mais j'ignore comment il a été reçû du Public : pourriez vous me le dire ?

J'ai peur, Mademoiselle, de vous excéder de mes écritures, et de mes interrogations ; Je finis, donc, en vous assûrant que persone au monde ne fait plus de cas, que moy, et de vôtre personne, et de vos talents ; et ne vous chérit davantage, que vôtre vieux serviteur.

Ce 6 novembre 1774.

On comprendra que Collé, écœuré de toutes ces difficultés, ait trois années plus tard écrit la lettre suivante à Beaumarchais :

Je n'ay reçû, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 27 Juin, que le 9 Juillet au soir, a

ma campagne, ou je suis, inamoviblement, jusqu'a la fin d'Octobre. L'adresse mise au Palais Royal, ou je ne demeure pas, et la maladresse des suisses de Mgr le Duc d'Orléans, l'ont, sans doute, empeché de me parvenir plus tôt, quoique je dûsse l'avoir, le lendemain. Je ne m'apésantis sur ces détails, que pour ne point passer pour un impertinent, aux yeux de l'auteur du charmant Barbier, dont je me suis déclaré le plus zelé partizan. Je n'en manque pas une représentation.

Quant à l'objet de vôtre lettre, Monsieur, je vous avoüerai, avec ma franchise ordinaire, que si j'avois été a Paris, je n'en aurois pas eû davantage, l'honneur de me trouver a vôtre assemblée de Mrs. les auteurs dramatiques. Je suis vieux, et retiré, et degouté, jusqu'à la nauzée, de cette chère Troupe royale ! Dieu nous en envoye une autre ! Depuis trois ans, je ne vois ni comédiens, ni comédiennes ;

De tous ces gens là,
J'en ai jusques là.

Je n'en souhaitte pas moins, Monsieur, la reüssite de vôtre projet ; mais, permettez moi de me borner aux vöeux, que je fais pour son succès, dont je doûterois, si vous n'êtiez pas à la tête de cette entreprise, qui a touttes les difficultez que vous pouvez désirer, car, vous avez prouvé au public, Monsieur, que rien ne vous étoit impossible ! J'ai toujours pensé que vous n'aimiez pas ce qui étoit aisé. J'en juge, par la hardiesse, que vous avez eüe de faire rire, malgré elle, au theatre, nôtre tendre nation, qui ne veut plus que pleurer, ou être intéressée, vertüeusement, parce qu'elle n'a plus de vertus.

J'ay l'honneur d'être, tres sincèrement, Monsieur, vôtre très humble et trés obéissant serviteur

Collé

a Grignon, près Choisy-le Roy
ce 10 Juillet 1777.

La Partie de chasse de Henri IV fut enfin représentée le 16 novembre 1774 avec le plus vif succès.

L'ingénieur et architecte Léonard Racle (1) dont les

(1) Lettre autog. signée de ma collection. H. C.

travaux et les relations avec le philosophe de Ferney ont conservé la mémoire, dans une lettre qu'il écrit à Voltaire le 26 décembre 1774, c'est-à-dire peu de jours après la première représentation de la pièce de Collé, parle de la *passion* qu'on a pris pour elle (1) :

Monsieur,

J'ose esperer que vous voudrez bien agréer a ce prochain renouvellement d'année, l'hommage respectueux de votre plus fidel vassal, et lui permettre de joindre ses vœux à l'Europe, non pas chrétienne, mais Philosophe. il est bien juste que vous jouissiez longtems, Monsieur, dans ce monde de la bienfaisance en tous genre que vous y répandez sans cesse.

J'ai eu l'honneur de souper, chez M[de] de S[t] JULLIEN, avec M[r] de FARGES qui parait bien jaloux de vous faire sa cour, Monsieur, entendant les bras a votre colonie de Ferney, de tous son pouvoir.

Les affaires paraissent, icy, jouir d'un assés grand calme. l'effet des dernières révolutions sera bientot dans l'oublie, si ce n'est dans les comités des intéressés, ainsi que cela ce pratique dans ce beau Pays.

On a pris une passion pour la *Chasse de Henry quatre* qui

(1) On pourra consulter sur Racle la notice suivante :

Notice biographique sur M. Léonard Racle, de Dijon, Par C. N. Amanton. Nouvelle Édition, Avec quelques corrections, des additions et des notes. Dijon, de l'imprimerie de Frantin, 1810, in-8, pp. 17.

« M. Léonard Racle, architecte-ingénieur, associé correspondant de la Société d'émulation de Bourg-en-Bresse, né à Dijon le 30 novembre 1736, mourut à Pont-de-Vaux, membre de l'administration du Département de l'Ain, le 8 janvier 1791. »

« Son père était d'Auxonne, et sa mère de Dijon. »

p. 1.

« C'est ainsi que la *colonie de Ferney*, le *pont de Versoix*, le *canal de navigation de Pont-de-Vaux* pour la jonction de *la Reissouze à la Saône* : établissemens qui attestent la bienfaisance de M. de Voltaire, les grandes vues administratives du duc de Choiseul et le patriotisme éclairé de M. Bertin, leurs fondateurs, attachent une sorte de célébrité au nom de M. Racle qui fut, pour ainsi dire, l'âme, l'œil et le bras dont ils empruntèrent le secours. »

pp. 2-3.

n'a point d'exemple. indépendamment de la protection que notre jeûne et belle Reine, a accordé a cette pièce, le Public trouve un très grand Raport entre votre héros, Monsieur, et le petit fils de Louis quinze ; mais dans le triple talent de l'original, il en est un qui n'a point encore parue dans la copie, au grand déplaisir des dames : il se dévelopera sans doute. le cadet vient d'en donner l'exemple.

J'ai demandé, à Mr. de Trudaine, la résiliation de mon marché de Versoix qui m'est accordée ; il en resulte un compte définitif après lequel je soupire depuis longtems ainsi qu'après le recouvrement de plus de 150 000l bien et duement constaté par un procès verbal, qui a été dressé le 19 9bre 1772. par ordre du Conseil. Si, Mr Aubry était icy je finirois pour les premiers jours du mois prochain. comme c'est lui qui a été commissaire dans cette affaire, c'est a lui a rédiger le raport qui doit être fait au conseil ; on l'atend. ha bon Dieu ! si je peux obtenir un jour ce fruit de mon travail, il ne le rattraperont pas de sitot. au surplus c'est le moment de demander justice, surtout quant on est partie souffrante depuis quatre ans ; terme auquel je ne serois jamais arrivé sans les secours essentiels que vous avez bien voulu me tendre, Monsieur, et dont je conserverai le souvenir jusqu'au dernier soupir. Si je n'avois pas eu contre moy tous les changements de ministre et d'intendant, mon affaire serait coulée à fond dans ce moment ce qui me mets encore dans l'embarras pour mes derniers engagemens dans le commerce.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect Monsieur

Votre très humble et tres obeissant serviteur

Racle.

A Paris, le 26 Xbre 1774.

P. S. C.

On vous aura mande sans doute, Monsieur, que le Roy avait dit à Mr de M... que M. Turgot n'allait jamais a la Messe et que M. de M... avait répondu *j'aurai l'honneur d'observer a Votre majesté que M. l'abbé Terray y allait tous les jours.*

La Partie de chasse du roi Henri IV fut imprimée dans le t. I, 1785, du *Recueil des Pièces de théâtre,* de Le Texier ; dans le t. XXII, 1803, du *Répertoire du*

Théâtre-français, de Petitot ; dans le t. XIII du *Théâtre des Auteurs du second ordre* ; dans les *Chefs-d'œuvre dramatiques du* XVIIIe *siècle*, de Jules Janin, 1872. — Le Théâtre de Collé avait été publié en 1784 (1).

Talma, le grand Talma lui-même, ne dédaigna pas de jouer le rôle d'Henri IV, dans lequel il succédait à Fleury, dans la pièce de Collé en 1815, et il fut excellent (2).

M. Truffier (*l. c.*) nous rappelle que « dans le *Nouveau théâtre de la Société d'Anspac et de Triesdorf* (1789, in-8) contenant les pièces jouées à la cour du margrave d'Anspach après le départ de Mlle Clairon, on trouve la *Partie de chasse* avec additions de quelques scènes entre des pages et des musiciens, puis entre ces pages et Catau ».

Un opéra héroi-comique fut tiré par. S. Buonaiuti de la comédie de Collé et fut joué en 1809 au King's Theatre, dans le Hay-Market, à Londres, avec la musique de V. Pucitta (3). Celui-ci, que Fétis nomme Puccita, né à Rome en 1778, fut attaché, sous la direction de Mme Catalani, comme accompagnateur à l'Opéra italien de Paris où il fit de nouveau représenter le 28 octobre 1815, *La Caccia di Enrico IV*. Trois

(1) Théâtre et Œuvres de Collé. Paris, Cailleau, 1784, in-8. 3 fig. par Monnet, gravées par Mathieu et Legrand.

(2) Cf. P. Regnier. — *Souvenirs et Études de Théâtre*, Paris, 1887, pp. 288 et suiv.

(3) La Caccia di Enrico IV ; or, Henry the IVth of France's Hunting Party. An heroi-comic Opera, in Two Acts : By S. Buonaiuti. (Totally altered and re-written.) As represented at the King's Theatre in the Hay-Market. — The Music (entirely New) by Signor V. Pucitta. — Entered at Stationners' Hall. Second Edition. London : Printed by Brettell... and sold at the Opera-house, and no where else. — 1809. Price two Shillings (and no more), pet. in-8, p. 75.

Texte italien et anglais.



autres opéras italiens avaient déjà été représentés sous ce titre : à Venise, en 1784, musique de Bianchi ; à Barcelone, en 1788, musique de Tossi ; et à Naples, en 1783, musique de Tarchi ; un autre opéra de ce nom, musique de Raimondi, a été donné dans cette même ville vers 1822.

En 1826, Castil-Blaze, d'après Collé, écrivit un opéra-comique en trois actes, qui fut joué le 14 janvier à l'Odéon : Mozart, Beethoven, Weber, Rossini, Meyebeer et quelques autres avaient été mis à contribution pour la musique (1).

Victor FOURNEL qui fut un écrivain délicat et instruit a pu écrire avec juste raison :

« L'aisance du dialogue, le naturel et la vérité des sentiments, l'habile peinture des caractères, la naïveté, souvent exquise, des détails font aisément pardonner les défauts du plan, qui manque un peu d'ensemble et d'unité. Si Collé avait fait beaucoup d'ouvrages pareils, sa place serait marquée bien au-dessus des vaudevillistes ordinaires, et il mériterait d'être compté parmi les plus charmants écrivains du théâtre français (2). »

Le Théâtre de l'Odéon a repris avec succès *La Partie de Chasse du roi Henri* le 10 septembre 1886. Je l'ai vu jouer avec grand plaisir.

Henri CORDIER.

(1) La Forêt de Sénart, ou la Partie de Chasse de Henri IV, Opéra-comique en trois actes, d'après Collé ; Paloles (*sic*) ajustées sur la musique de Mozart, Beethoven, Ch.-M. Weber, Rossini, Meyerbeer, etc., Par M. Castil-Blaze. Représenté, pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre royal de l'Odéon, le 14 janvier 1826. Paris, chez Castil-Blaze, rue du Faubourg Montmartre, n° 9, près du Boulevart, 1826, in-8, pp. 59.

(2) *Biographie générale*.

DEUX BILLETS AUTOGRAPHES

DE MARIE LECZINSKA

AU CARMEL DE COMPIÈGNE

Des lettres et papiers saisis aux divers domiciles des Carmélites dispersées de Compiègne, lors des perquisitions du 3 au 6 messidor, an II, 21-24 juin 1794 (1), deux parts assez inégales avaient été faites. Le premier lot, où furent rassemblées toutes les parties de la correspondance susceptibles d'étayer une accusation de complot, fut expédié à Paris. L'accusateur public du tribunal révolutionnaire se chargeait d'y découvrir la preuve de la participation de ses victimes au « complot » permanent, qui ne cesse, paraît-il, de menacer l'État, et qui était alors un jeu sanglant, en attendant qu'il fût devenu ridicule. Les pièces ainsi distraites du dossier total confisqué à Compiègne sont aujourd'hui aux Archives nationales (W 421). Le second lot, qui comprit tout ce qui n'eut pas l'honneur d'inquiéter sérieusement les hommes au pouvoir qui prétendaient avoir affranchi la France de la ty-

(1) Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. *Figures de Martyrs. Les seize Bienheureuses Carmélites de Compiègne,* etc. Deuxième édition, revue et augmentée par Eugène Griselle. Paris, Beauchesne, 1907, in-8° de XII-310 p. Voir p. 101 à 105.



rannie, repose aujourd'hui aux Archives départementales de l'Oise. C'est à cette seconde catégorie qu'appartiennent les deux billets autographes non signés, classés sous la cote FF (pièces 16 et 17), que nous avions promis de publier (1).

Une note, écrite au verso d'un de ces deux billets, porte : « *Lettres de la Reine qui nous assurent des 2 000 ᵗᵗ quelle avoit eu la bonté de donner pour partie de la dot de la Dˡˡᵉ pelagie Du Jardin.* »

Malgré cette désignation compromettante, d'autant que les deux « lettres de la Reine », sans signature et sans autres dates que « ce 9 » et « ce 30 », étaient des grimoires presque illisibles que les « inquisiteurs » n'avaient guère sans doute le loisir de déchiffrer, ils ont eu toutefois le temps de reconnaître qu'il ne s'agissait que de l'ancienne Reine, et non pas « de l'Autrichienne », et le bon goût de ne pas classer ces papiers parmi les pièces susceptibles de démontrer que les Carmélites conspiraient.

Donnons d'abord le texte de ces deux pages si insuffisamment datées. On verra ensuite comment le contenu, grâce au nom de Mᵐᵉ de Saulx, dont la mort est signalée, a permis d'en découvrir l'époque précise et la destinataire, et de les ajouter ainsi à la série des rares lettres citées déjà par l'abbé Proyart, dans sa biographie de Marie Leczinska.

I

Les deux billets, de même format (230 millimètres sur 183) (2) n'occupent que la première page du double feuillet,

(1) Voir *ibid.*, p. 260, n. 2.

(2) M. Victor de Diguères qui a publié les *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska et de la duchesse de Luynes au président Hénault* (in-8° de 467 p. Paris, Champion, 1886. B. N. Lb³⁸ 1750) décrit ainsi les lettres éditées par lui : « La pâte solide du papier a pu braver une durée plus que séculaire ; l'encre est à peine altérée ; l'écriture, d'une forme allongée, irrégulière, est assez difficile à déchiffrer... Le format mesure généralement

la deuxième et la troisième sont restées blanches et la dernière contient l'adresse, et, dans le billet qui va suivre, de date postérieure bien que coté avant le précédent, et qui, placé au-dessous, le contenait sans doute, l'indication, de la main de la prieure, de l'objet de ces lettres. Sans doute, à titre de papiers d'affaires et classés parmi les lettres regardant les intérêts temporels de la maison, ces billets avaient été gardés comme concernant la dot dont ils font mention.

Je vous demande pardon ma chere mere d'avoir esté si long-temps sans vous escrire ce n'est pas assurement que je ne vous aime, j'aÿ esté tres affligée de la pauure M[me] de Saulx elle m'estoit attachée je l'aimois elle le meritoit par sa vertu et la douceur de son caractere priez le Bon Dieu pour elle, je vous remercie des nouvelles que vous me donez de nostre communauté: Je voudrois que celles de vostre santé fussent plus ettendüe et de nostre mere Emanuèl, je suis bien aise de la perseverance de Pelagie, vous aurez bientost le reste des deux mil francs, nostre intention est, que si elle ne reste pas : que les deux mil francs reste pour la maison, je me recomande bien à vos Prieres ma chere mere, et vous embrasse toutes deux de tout mon cœur.

vingt-trois centimètres sur dix-neuf... Elles portent toutes l'empreinte, sur cire rouge ou noire, du cachet royal de France et de Pologne ; on n'y voit aucune suscription, et, malheureusement, presque jamais de date. » (p. 8). Cette description convient parfaitement à nos deux billets et on voit, dans la publication de M. de Diguères, comme au catalogue Morrison, la constante habitude de la reine de dater seulement *Ce* et le quantième, sans ajouter presque jamais le mois ni l'année. — Un peu plus loin, le même éditeur ajoute, mais sur la foi de quels renseignements ? « Il existe un assez grand nombre de lettres de Marie Leckzinska ; *le Carmel en conserve pieusement quelques-unes...* » C'est cette dernière phrase, nous le verrons plus bas (p. 24, n. 1), qu'il serait utile d'éclaircir. Puisse cet appel ne pas demeurer sans écho !



Ce 30 [août 1753] Je vous remercie ma chere mere de ce que vous m'avez envoÿée (1).

Voici le second :

Cela est bien mal ma chere mere d'avoir esté si longtemps sans vous escrire mais j'aÿ esté accablée de satisfaction et de tristesse, ma pauvre fille est partie, mon Papa est arrivé. j'aÿ eut le bonheur de le voir Dieu merci en tres bonne santé, priés bien le Bon Dieu pour sa conservation. il est repartit samedis passé, les joÿes de ce monde ne sonts pas longues. Il et parti graces a Dieu tres bien. J'aÿ donné a M[lle] Perrin le reste de la dotte de Pelagie c'est de tous mes enfans (2), et nostre inttention à tous est, que si elle sortoit, que la dotte reste au couvent, mandés moÿ de vos nouvelles a toutes deux, je part demain pour Choisi est Vendredÿ pour fontainebleau, que n'est ce pour Compiegne (1) je m'en vais feter à fursi (?) pour vous mandés moÿ des nouvelles de toute nostre communautté et pauvre toinon.

je me recomande bien a vos prieres et vous. embrasse toutes deux

Ce 9 [octobre 1753] (4).

(1) *Archives départementales de l'Oise*, FF 17.
Au dos, de la main d'une secrétaire :
A Madame
la Superieure des
Carmelites
a Compiegne
(cachet rouge, brisé, aux armes de Marie Leczinska).

(2) C'est-à-dire, c'est de la part de tous mes enfants. Cf. *Figures de Martyrs*, p. 261. Le passage des *Mémoires* du duc de Luynes, reproduit d'ailleurs plus bas (p. 22), nous montre la famille royale contribuant en faveur du Carmel de Compiègne.

(3) *Ibid.*, p. 260, n° 2.

(4) Au verso de la page 4, la note : *Lettres de la Reine*, citée

Sans la mention du nom de Mme de Saulx, malgré les allusions au voyage du roi Stanislas et au départ de Madame Infante, que contient ce second billet, il eût été bien difficile d'en trouver l'année. Les voyages de Stanislas à la cour sont presque de tous les ans, et le départ de la seule des filles de Louis XV qui trouva un époux, avait chance de se rapporter aussi bien soit à son mariage avec l'Infant et à son voyage en Espagne de 1739, soit à son départ pour Parme en 1749, qu'à sa visite de l'année 1753. Il y avait donc une latitude excessive que les regrets relatifs à Mme de Saulx ont suffi à faire disparaître. Cette dame d'honneur de la reine Marie Leczinska, dont la nomination fut si laborieuse, mourut le mercredi 15 août 1753. La date du premier billet ainsi fixée, il ne restait plus que le plaisir de voir se vérifier et se préciser toutes les autres allusions. Nous allons le montrer, en parcourant, pour les éclaircir d'un commentaire, les divers événements historiques que ces deux textes, si insignifiants par ailleurs, nous mettent à même de remarquer.

Mme de Saulx (*alias* du Saulx), Marie-Françoise Casimire de Froulay de Tessé, comtesse de Tavannes, née en 1714, était, par son mari, le comte de Tavannes, nièce de l'archevêque de Rouen, Nicolas Charles de Saulx-Tavannes, grand aumônier après la mort de Fleury, et créé cardinal en 1756.

En 1747 seulement, elle fut nommée dame du palais, à la place de Mme de Mérode, morte le 27 décembre précédent. Or il y avait plus de cinq ans que la Reine avait demandé pour elle cette place, avec une discrétion d'ailleurs qui indique sa déférence mal récompensée aux moindres désirs de Louis XV. Celui-ci, comme on le voit par les *Mémoires du duc de Luynes,* ne prenait même pas la peine d'annoncer à la Reine l'insuccès de ses démarches ; elle l'apprenait par des tiers. Laissons la parole au duc de Luynes, puis à la Reine, car une de ses lettres au cardinal Fleury,

plus haut p. 2, et, de la main de la secrétaire déjà signalée, l'adresse :
A Madame
Madame la Superieure
des Carmelites
à Compiègne.

La dot de
Du Jardin

La Dlle pelagie

A Madame

Madame la Superieure
des Carmelites.

a Compiegne

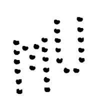
Lettres de la Reine qui
nous assurent les 2000tt
quelle avoit eu la bonte
de donner pour partie

F.F. n° 16. 196)
... est bien aise ma chere mere j'aurois été
long-temps sans vous ecrire mais j'ai
été occupée de satisfaction et de tristesse
... pauvre fille est partie, mon Pepa [illegible]
... j'ai eut le bonheur de la voir
... mere en tres bonne santé, priez
... le Bon dieu pour sa conservation et
... repartit aussitost passé les ... de
... monde ne conte que lorsque il en
... gravé a Dieu tres bien. j'ai donné
... mlle Perrin le reste de la dotte de Pelagie
... de tous mes enfans, et nostre intention
... est, que si elle sortoit que la dotte
reste au couvent mandez moy de vos
nouvelles a toutes deux je part lundi prochain
... et vendredy pour fontainebleau que ...
... compiegne je m'en vais ... toujours
mandez moy de nouvelles de toute vostre
communauté, et pauvre ...
je vous ... bien ...
et vous embrasse toutes deux,
...
... 1

F F n° 17

je vous demande pardon ma chere mere d'avoir
été si long temps sans vous écrire ce n'est pas
assurement que je ne vous aime, j'ai été tres
affligée de la ~~[illegible]~~ mort de [illegible] elle m'étoit
attachée je l'aimois elle le meritoit par sa vertu
et sa douceur de son caractère je prie le bon dieu
pour elle, je vous remercie des nouvelles que
vous me donnez de notre communauté, je voudrois
que celles de votre santé fussent plus satisfaisantes
et de notre mere [illegible], je suis bien aise de
la permission de l'Abbé, vous aurez bientôt
le reste des deux mil francs notre intention
est, que si elle ne reste pas que les deux
mil francs ~~[illegible]~~ reste pour la maison, je me
recommande bien a vos prieres ma chere
mere et vous embrasse toutes deux de
tout mon coeur

P.S. je vous remercie ma chere mere
de ce que vous m'avez envoyé,



publiée au catalogue de la collection d'autographes Morrisson, est relative à cette affaire.

Les *Mémoires* du duc de Luynes signalent et expliquent au long les premières démarches de la reine, au dimanche 16 septembre 1742.

M. le cardinal de Fleury a été aujourd'hui voir la marquise de Tessé.

Il n'y a encore rien de décidé sur la place de dame du palais. La Reine écrivit il y a quelques jours à M. le Cardinal pour demander la place pour Mme de la Tournelle. Depuis, on lui a représenté que dans le temps que Mme la maréchale de Villars céda la place à Mme sa belle fille, il y avoit eu un arrangement (1) de fait avec la permission du Roi, que si Mme la duchesse, alors marquise de Villars, venoit à mourir, ou demandoit permission de se retirer, la place seroit conservée à Mme la Maréchale. Cette représentation a déterminé la Reine à écrire une seconde lettre à M. le Cardinal en faveur de Mme la Maréchale de Villars, dont l'intention auroit été de reprendre cette place, seulement pour quelque temps, mais dans la vue de la faire passer à sa petite-fille en la mariant. Mme la Maréchale de Villars a depuis renoncé à cette vue et a écrit à M. le Cardinal pour le prier de ne point songer à elle. Depuis ce temps, la nouvelle de la mort de M. Tessé, l'affliction de toute sa famille, a touché la Reine, qui a toujours eu des bontés pour eux. Dans ces dispositions, M. le marquis de Tessé l'a fait souvenir qu'il y avait trois ans qu'elle avoit bien voulu promettre de demander la premiere place vacante de dame du palais pour Mme de Saulx, sa fille, nièce de M. l'archevêque de Rouen. Sur-

(1) Cet arrangement est expressément marqué dans le brevet de Mme la duchesse de Villars, et c'est ce qu'on ignorait (*Note du duc de Luynes*).

publiée au catalogue de la collection d'autographes Morrisson, est relative à cette affaire.

Les *Mémoires* du duc de Luynes signalent et expliquent au long les premières démarches de la reine, au dimanche 16 septembre 1742.

M. le cardinal de Fleury a été aujourd'hui voir la marquise de Tessé.

Il n'y a encore rien de décidé sur la place de dame du palais. La Reine écrivit il y a quelques jours à M. le Cardinal pour demander la place pour Mme de la Tournelle. Depuis, on lui a représenté que dans le temps que Mme la maréchale de Villars céda la place à Mme sa belle fille, il y avoit eu un arrangement (1) de fait avec la permission du Roi, que si Mme la duchesse, alors marquise de Villars, venoit à mourir, ou demandoit permission de se retirer, la place seroit conservée à Mme la Maréchale. Cette représentation a déterminé la Reine à écrire une seconde lettre à M. le Cardinal en faveur de Mme la Maréchale de Villars, dont l'intention auroit été de reprendre cette place, seulement pour quelque temps, mais dans la vue de la faire passer à sa petite-fille en la mariant. Mme la Maréchale de Villars a depuis renoncé à cette vue et a écrit à M. le Cardinal pour le prier de ne point songer à elle. Depuis ce temps, la nouvelle de la mort de M. Tessé, l'affliction de toute sa famille, a touché la Reine, qui a toujours eu des bontés pour eux. Dans ces dispositions, M. le marquis de Tessé l'a fait souvenir qu'il y avait trois ans qu'elle avoit bien voulu promettre de demander la premiere place vacante de dame du palais pour Mme de Saulx, sa fille, nièce de M. l'archevêque de Rouen. Sur-

(1) Cet arrangement est expressément marqué dans le brevet de Mme la duchesse de Villars, et c'est ce qu'on ignorait (*Note du duc de Luynes*).

le-champ, la Reine écrivit à M. le Cardinal en faveur de Mme de Saulx (1). M. le Cardinal lui répondit qu'il rendroit compte au Roi de ce qui regardoit Mme de la Tournelle et de Saulx ; que pour ce qui regardoit Mme de Villars (la maréchale), il croyoit inutile d'en parler puisqu'elle lui avoit mandé qu'elle ne songeoit plus à cette place. Ce qui a déterminé Mme la maréchale de Villars, c'est qu'elle a su que Mme de Bailly demandoit la place de dame du palais pour Mme de la Tournelle ; par considération pour elle s'est désistée de sa prétention, disant qu'elle espéroit qu'elle voudroit bien donner à sa petite-fille une place de dame du palais de Mme la Dauphine (2).

Citons ici, d'après Morrisson (3), avec son annotation, éclairée par les *Mémoires* de Luynes, la lettre si soumise d'avance de la pauvre reine écrivant à ce sujet au cardinal de Fleury :

Ce dimanche *(août 1742)* (4).

J'ai receut, mon cher Cardinal, vostre réponse au

(1) La Reine fit plus, elle envoya quérir Mme de la Tournelle, et lui dit qu'elle auroit fort désiré l'avoir dans son palais ; mais qu'elle ne s'étoit pas souvenue d'un engagement qu'elle avoit pris il y a trois ans ; qu'il lui étoit impossible de manquer à ses engagements ; qu'elle n'avoit pu s'empêcher d'écrire pour Mme de Saulx, et que si le Roi lui donnoit à choisir, qu'elle seroit obligée de lui donner la préférence (*Note du duc de Luynes*).

(2) *Mémoires*, t. IV, p. 232-233. Cf. *ibid.*, jeudi 20, Mlle de la Tournelle est nommée par le Roi (p. 235).

(3) *Catalogue of the Collection of autographe Letters and historical documents formed between 1865 and 1882 by* Alfred Morrison, t. IV, in-4°, 1890 (B. N. Réserve yQ 11), p. 173-197, 101 lettres au cardinal de Fleury. Celle-ci est à la page 196, n° 100.

(4) Ces mots ajoutés par Fleury, ont fait écrire à l'éditeur qu'il y avait méprise, ces diverses négociations se rapportant au mois de septembre. — De fait, la mort de Mme de Mazarin, occasion de ces mutations, est du lundi 10 septembre (*ibid.*, p. 225) et Luynes écrit, au vendredi 14, faisant allusion à une lettre qui

sujet de Tessé. Je vous dirai d'abord que je suis pénestré de recognoissance de l'amitié que vous me marqué dans ces tristes ocasions, et puis je m'en vais avec toute la confiance du monde vous exposer tous mes embaras. J'ay apris que M^de^ de Mailli cède sa place a M^de^ de Flavacourt, si le Roy le trouve bon je le trouve très bien aussi; reste la place de M^de^ de Villars. M^de^ la Marechalle (1), sa belle mere, m'est venue parler pour reprendre sa place et la garder pour sa petite fille (2), M^de^ de Villars désireroit l'avoir pour sa sœur, M^de^ de Caumont, M^de^ de Montauban (3) pour la sienne M^de^ de Ligné; M^de^ de Tournelle demande pour elle-mesme. J'ay répondue à tout cela que je vous en escrirois, que je n'en disposeroit point, que le Roy en disposeroit; enfin, M. l'archevêque (4) demande pour sa nièce. J'advoue que je suis touché de son attachement, et que

n'est pas dans la collection Morrison : « L'on croit que Mme de la Tournelle aura la place de dame du palais de Mme de Villars. La Reine a écrit à M. le Cardinal pour le demander : cela sera déclaré au retour du Roi » (p. 227).

(1) Jeanne-Angélique de la Rocque de Varengeville, femme de Louis Hector, duc et maréchal de Villars. Elle fut désignée comme Dame du palais en 1725, mais résigna en faveur de sa belle-fille en 1727. (Note du catalogue).

(2) Amable-Angélique, unique sœur de Madame de Villars, épousa en 1744 Gui-Félix de la Pignatelli, comte d'Egmont, à la mort duquel, en 1753, elle entra chez les religieuses du Calvaire en 1754. (*Id.*).

(3) Catherine-Eléonore de Bethisy, princesse de Montauban, 1709-1757, sœur unique de Eugène-Marie de Bethisy, épousa, en 1722, Charles de Rohan Guémenée, Prince de Montauban. (*Id.*).

(4) Nicolas-Charles de Saulx-Tavannes, appelé le Cardinal de Tavannes. Évêque de Châlons en 1721, archevêque de Rouen en 1733, grand aumônier après Fleury, card. en 1756. Sa nièce était Marie-Françoise-Casimire de Froulay de Tessé, comtesse de Tavannes 1714-1753. Elle fut faite dame du Palais en 1747. (*Id.*).

je serois ravie de luy faire plaisir, d'autant plus que le sujet est bon, mais de tous cela je remets le tout aux bontées et à la volonté du Roy. Il est vray que depuis que Mr l'archevêque est à moy je n'ay jamais eut que lieu d'en estre très contente, et de son zèle et de son assiduité. Voilà le vray, et, comme je pense d'ailleurs, le Roy est le maître. Je suis très fâché que vous ne me dites pas de meilleure nouvelles de vostre santé. Je souhaitte qu'elle soit comme je la désire, vous en seriez seurement bien content ; pour la mienne va comme elle peut, tout cela ne diminue point les vapeurs. Comptez sur moy, mon cher Cardinal, comme sur vous-mesme.

La reine s'était inclinée d'avance et ne pouvait insister. Deux ans après, à la mort de Mme de Périgord, une démarche personnelle auprès du roi, faite le 25 avril 1744, fut couronnée du succès que nous va dire Luynes. Le sans-gêne du refus est plus triste encore qu'à la première fois.

Dimanche 26 [avril 1744] *Versailles*... Une circonstance qui mérite d'être remarquée, c'est ce qui arriva hier par rapport à Mme de Périgord. La Reine désiroit depuis longtemps que Mme de Saulx pût obtenir une place de dame du palais ; elle est d'une jolie figure et d'un caractère aimable ; elle est fille du marquis de Tessé et par conséquent nièce du premier écuyer de la Reine (1) ; son mari est neveu de M. l'archevêque de

(1) Luynes (au t. I, p. 355) écrivait : *Du 14* [septembre 1737] *à Versailles*... Hier Mme de Tessé, femme du premier écuyer de la Reine, qui n'avoit pu encore prendre son tabouret chez la Reine, à cause de la circonstance de la maladie et de la mort de Mme la duchesse de Béthune, sa mère, fut présentée au Roy par Mme de Luynes et prit son tabouret dans le cabinet à l'ordinaire. » (Il s'agit de la tante de Mme de Saulx, nièce en effet du premier écuyer de la reine).

Rouen, grand-aumônier de la Reine. Par toutes ces raisons la Reine croyoit être en droit de solliciter cette grâce et de pouvoir l'espérer ; elle se détermina donc hier matin à en parler elle-même au Roi. Le Roi ne lui répondit rien ; c'étoit à son petit lever ; et environ une heure après, la Reine apprit à sa toilette par Mme de Talleyrand que le Roi avoit nommé Mme de Périgord (1).

Enfin au commencement de l'année 1747, la place fut obtenue, bien qu'accordée de mauvaise grâce, puisque la nouvelle n'en parvint que très indirectement. Consultons encore les *Mémoires* du duc de Luynes :

Du vendredi 30 [Décembre 1746] *Versailles.* Mme de Mérode, dame du palais de la Reine, mourut ici, dans son appartement, le 27, âgée d'environ soixante-dix ans... (2).

Depuis la mort de Mme de Mérode, la Reine avoit toujours été occupée de demander la place pour Mme de Saulx, fille de M. le Marquis de Tessé ; il y avoit longtemps qu'elle le désiroit ; et comme la place qui étoit vacante devoit être remplie par une dame non titrée, suivant l'arrangement qui a été fait : de deux titrées et de deux non titrées dans chaque semaine, la Reine a profité de cette occasion-ci pour avoir Mme de Saulx dans son palais ; cela fut décidé hier au soir, dans le travail de M. de Maurepas avec le Roi. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le Roi sortant de ce travail vint chez la Reine avant que d'aller se mettre à table ; il lui demanda de ses nouvelles, fit la conversation pendant quelque temps, et ne lui dit pas un mot de Mme de

(1) *Mémoires,* t. V, p. 401.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 45.

Saulx. Ce fut M. de Maurepas qui vint en rendre compte à la Reine (1).

Le 27 janvier, la nouvelle dame du palais faisait son remerciement au roi :

Du vendredi [27 janvier 1747], Versailles... Mme de Luynes a mené aujourd'hui Mme de Saulx chez le Roi, chez la Reine, etc., faire ses remercîments pour la place de dame du palais de la Reine. Elle a eu cette place à la mort de Mme de Mérode (2).

Luynes, qui la signale à diverses reprises, mais en passant (3), s'étend au long sur ses derniers moments et sur son éloge. Tombée malade à Compiègne, et ramenée à Paris, elle y mourut peu de jours après. Le jugement que porte d'elle le duc de Luynes, commente les regrets exprimés par la reine dans son billet.

Du vendredi [10 août 1753], Versailles. Mme du Saulx a la petite vérole ; son mari, qui la craint beaucoup, a été sur le champ à Compiègne, sur la première nouvelle qu'elle étoit malade ; il la ramène à Paris. La petite vérole parut hier jeudi matin ; il est avec elle. M. l'archevêque de Rouen apprit cette nouvelle hier à Versailles où il étoit venu attendre la Reine ;

(1) Luynes, *Mémoires*, t. VIII, p. 47.
(2) *Ibid.*, p. 92.
(3) Ainsi, au t. IX, p. 153 (15 déc. 1743), à propos d'un deuil à la cour. « Les femmes mêmes des menins sont en grand deuil, et même Mme de Saulx, quoique dame du palais de la reine » (p. 153). Au mercredi 17 septembre 1740 : « Mme de Saulx (Tessé) accoucha hier à Paris d'une fille. Son mari est neveu de M. l'archevêque de Rouen et menin de M. le Dauphin « (*ibid.*, p. 493). Cf. aussi, t. X, p. 236, 326, 372. Au t. XI, 20 janvier 1751, il écrit, de Paris : « Il y a deux ou trois jours que Mme de Saulx (Tessé), dame du palais de la Reine, accoucha ici d'un garçon ; elle en a déjà au moins un et une fille » (p. 6). Cf. *ibid.*, p. 179 et 233, 254, 474, t. XII, p. 126, 177, 216, 417 et 451.

il voulut partir dans le moment, il crut que la Reine ne pouvoit pas lui refuser la permission de s'en aller et qu'il étoit plus respectueux de l'attendre. Cette permission fut très difficile à obtenir ; enfin l'archevêque partit hier au soir après avoir promis qu'il n'entreroit pas dans la chambre de sa nièce (1).

Du vendredi 17 [août 1753], *Versailles*. Mme de Saulx (Tessé) mourut avant-hier ; elle étoit dans sa trente-huitième année ; elle tomba malade les derniers jours de Compiègne, quelque temps après être revenue de Paris, où elle avoit fait un voyage pour venir voir M. le Marquis de Tessé, son père, qui avoit été assez mal et qu'elle aimoit beaucoup. Mme de Saulx fut saignée du bras à Compiègne ayant une fièvre violente ; elle devoit être saignée du pied le même jour ; une moiteur qui survint empêcha cette saignée, il parut le lendemain que cette moiteur avoit presque entièrement emporté la fièvre ; elle partit aussitôt de Compiègne avec son mari, qui y était venu sur la nouvelle de sa maladie ; en arrivant à Paris la petite vérole parut ; elle n'étoit accompagnée d'aucun accident, excepté un peu d'étouffement. Le quatrième jour elle eut un peu de dévoiement et quelque abscence d'esprit qui donnèrent de l'inquiétude ; ce fut le 4 au soir ou le 3 qu'on se détermina à une saignée du pied ; elle mourut dans la journée du 5 ou du 6. Elle étoit, comme je l'ai dit, fille du Mis de Tessé (2), fils du maréchal ; son mari qui est menin de Mgr le Dauphin, est fils de M. le comte de Tavannes, commandant pour le roi en Bourgogne et par

(1) Luynes, *Mémoires*, t. XIII, p. 25.
(2) M. le marquis de Tessé perd à cette mort 15000 livres de rentes viagières qu'il avoit mises sur la tête de Mme de Saulx sa fille. (*Note du duc de Luynes*).

conséquent neveu de M. l'archevêque de Rouen et de M. le marquis de Saulx.

Mme de Saulx avoit un caractère doux et simple ; elle remplissoit tous ses devoirs avec la plus grande exactitude ; aussi étoit-elle aimée de son père, de sa mère, de son mari et de ses parents et de tous ceux qui la connoissoient.

On pouvoit lui parler avec confiance ; elle avoit beaucoup d'amis et étoit digne d'en avoir. Elle étoit dame du palais de la Reine(1). La Reine est fort affligée de sa mort par rapport à elle et à M. l'archevêque de Rouen, pour qui S. M. a infiniment de bonté, d'estime et de confiance (2).

La mère Emmanuel nommée dans la première lettre, c'est-à-dire sœur Emmanuelle de Saint-Maximilien, dans le siècle Mme Baillard (3), est désignée sans doute aussi par la for-

(1) Sa place fut donnée, après nombre de pourparlers signalés par Luynes, à Mme de Mirepoix, sur la demande de la reine. Cf. *Ibid.* au *dimanche* 19 [août 1753] *Versailles,* p. 33 et samedi 8 [septembre] *Versailles*, p. 50 où on lit : « Il y a trois jours que M. le comte de Noailles manda à Mme de Chevreuse que le roi lui avoit donné le logement de Mme de Saulx qui est dans l'aile des Princes... M. de Saulx qui est dans une grande affliction desiroit ne point renter dans son ancien logement... » (p. 50). Cf. dans Diguères, parmi les lettres de Mme de Luynes, deux du 18 août 1753 (lettres 9 et 10, p. 218-20), et une du 20 août, sur la nomination de Mme de Mirepoix, et surtout, parmi les lettres de la reine au président Hénault (*ibid.*, p. 274 et suiv.), celle du 29 juillet 1753, où se lit une charmante description de Compiègne, et, dans la suivante, non datée : « Je verrai aujourd'hui celui (l'archevêque de Rouen) : ce ne sera pas sans attendrissement. J'ai vu hier Mme de Mirepoix ; elle est entrée en fonctions. »

(2) Luynes, *Mémoires,* t. XIII, p. 31-32.

(3) Sur la mère Emmanuel, dont il est ici question, on sait fort peu de chose, assez cependant pour que l'attention de la reine à la nommer soit expliquée, puisque l'on signale dans sa courte notice l'estime que faisait d'elle Marie Leczinska. On ren-

mule commune à la destinataire et à une seconde personne qui termine le second billet : « et vous embrasse *toutes deux.* » Nous parlerons plus loin de la prieure à qui sont adressés les deux billets, comme aussi la plupart des lettres citées par les historiens de la reine qui se sont occupés de ses rapports avec Compiègne et son carmel. Par contre, je n'ai pu savoir qui était cette « D[lle] Pélagie du Jardin » (1) dont la dot était fournie par la reine, ni, si elle persévéra, quel fut son nom de religion. Elle ne figure point en tout cas dans la liste des religieuses interrogées le 4 août 1790. Il est vrai que de 1753 à la Révolution, le carmel eut le temps de se renouveler. Ce sont là au reste des détails secondaires, mais dont il est utile de signaler l'existence ; à l'érudition locale surtout il appartient de résoudre ces problèmes. Quant aux allusions au départ l'infante duchesse de Parme, et au voyage du roi de Pologne, elles sont expliquées au long dans les *Mémoires* de Luynes et dans la

contre son nom dans la *Notice sur Anne-Marie-Madeleine Thouret, l'une des seize Carmélites de Compiègne,...* par M. l'abbé H. Blond, vic. gén. de Beauvais. Paris, 1898. Voir chapitre XIII, p. 54, la liste des religieuses du couvent, en 1736. A propos d'une épidémie régnant au monastère de Compiègne, en avril 1748 (elle était alors sous-prieure, et malade elle-même) la note ci-dessous, nous apprend qu'elle survécut peu de temps au billet du 9 octobre : « Elle avait suivi sa vocation malgré le goût qu'elle avait pour les réunions et les fêtes. Elle imitait d'ailleurs de bons exemples, ayant un frère prêtre, un autre religieux de Cîteaux et une sœur du Carmel de Reims. C'est à elle que la maison de Compiègne dut la plus grande partie de ses ressources. Distinguée, elle exerçait une très grande influence au dehors et était très appréciée de la reine. Elle s'ingénia toujours à éviter d'être Prieure. Dans la circonstance dont nous parlons, elle ne garda que quatre mois l'autorité (Cf. plus bas, p. 23, n. 1). L'office de pharmacienne qu'elle exerça pendant vingt-deux ans, la tint longtemps en rapports particuliers avec la Sœur Charlotte de la Résurrection (infirmière). Entrée en 1714, elle mourut le 23 novembre 1754, âgé de soixante et un ans » (Blond, *op. cit.*, p. 75. n. 1).

(1) Il y a bien une sœur Dujardin (Sœur de Jésus-Marie-Joseph) dans la liste des religieuses en 1737. Mais professe de l'année 1698, elle ne peut guère être que la tante de la demoiselle pour qui Marie Leczinska promet une dot en 1753.

Gazette de France. Tout y concorde à la perfection avec ce que la reine dit dans son billet, et sur ces deux objets, et sur l'itinéraire projeté par elle avant son séjour à Fontainebleau.

Louise Élisabeth de France, une des jumelles nées le 14 août 1727, avait été promise, dès le mois de janvier 1739, à l'infant, dom Philippe, troisième fils de Philippe V. « On attendit six mois, dit M. de Nolhac, pour que l'enfant eût douze ans sonnés, et la fin d'août vit les fêtes du mariages (1). »

La première séparation qui devait être si douloureuse à Marie Leczinska, ne fut pas définitive. « Mme Infante, la seule des filles de Louis XV qui trouva mari, ne fut point tout à fait perdue pour la cour de son père. Elle devait y reparaître plus tard à diverses reprises (2) pour servir les intérêts d'un époux qu'elle aima avec dévouement et pour qui elle obtint, faute de mieux, le duché de Parme... Mme Infante, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, avait espéré tout autre chose que la petite principauté de quelques milliers de sujets échue à son mari par le traité d'Aix-la-Chapelle » (3).

Son voyage en France de l'année 1752, qui devait se terminer par le départ dont la reine se montre si émue, est ainsi raconté par la *Gazette* du 16 septembre 1752.

Leurs Majestés ont appris par un Courier dépêché d'Antibes, que Madame Infante Duchesse de Parme y

(1) P. de Nolhac, *Louis XV et Marie Leczinska*. Paris, 1900, p. 119. Cf. Luynes, II, 303, 396-99, 469, 473 : III, p. 15, 19, 21, etc. *Gazette de France*, 29 août 1739, p. 419, le N° 37, l'Extraordinaire, p. 433-444, raconte les fêtes. Voir p. 551, la nouvelle de l'arrivée en Espagne.

(2) Aussi cet élément de son voyage eût été loin de suffire à dater la lettre. Ainsi, arrivée à Versailles en décembre 1748, elle y demeure jusqu'au 20 novembre 1749. Voir Barbier, III, 65. Cette dernière date n'est pas confirmée par la *Gazette* qui, dès le 27 octobre, ayant marqué son départ de Fontainebleau, au 6 du même mois, raconte son voyage vers Parme, p. 551. La *Gazette de France*, de 1750, p. 30, annonce son arrivée à Parme.

(3) Nolhac, *op. cit.*, p. 125.

étoit arrivée le 6 de ce mois en parfaite santé, & qu'Elle devoit se rendre le 7 à Fréjus, le 8 au Luc, le 9 à Pourcieux, le 10 à Aix, le 12 à Orgon, le 13 à Orange, avant hier à Pierre-Latte, hier à Montelimart, & aujourd'hui à Valence. Cette Princesse continuera sa route par Saint-Vallier, Vienne, Lyon, Rouanne, Moulins, Cosne & Montargis, & Elle compte d'être le 25 à Fontainebleau (1).

On lit dans le même recueil officiel, au n° du 31 septembre :

De Fontainebleau, le 26 septembre 1752.

Avant hier, le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine arriva ici de Choisy. La Reine & Mesdames de France arriverent en même tems que le Roi. Leurs Majestés allerent l'après-midi avec la Famille Royale au-devant de Madame Infante Duchesse de Parme jusqu'à Bouron. Elles ont témoigné a cette Princesse, par les vives demonstrations de tendresse avec lesquelles Elles l'ont reçue, toute la joye qu'Elles ont de la revoir (2).

La duchesse de Parme avait donc passé l'année entière en France lorsqu'elle reprit le chemin de ses états à l'époque où sa mère écrivait le billet destiné à la prieure du Carmel de Compiègne. Elle n'était pas inconnue au monastère. Le roi l'avait conduite à Compiègne, le 5 juillet précédent (3). Son départ, d'abord fixé à une époque antérieure, ayant été retardé jusqu'en septembre (4), elle avait été du voyage annuel de la cour à Compiègne.

(1) *Gazette,* 1752, p. 457.
(2) *Ibid.*, p. 480.
(3) Voir *Gazette* du 14 juillet, p. 335.
(4) *Gazette,* 1753. *De Versailles, le 14 juin 1753.* Les chaleurs depuis quelque tems étant excessives, sa Majesté a jugé à propos de faire différer jusqu'au 24 de septembre prochain le départ de Madame Infante, afin de ne point exposer la santé de cette Princesse... (N° 24 du 16 juin p. 287).

La *Gazette* du 29 septembre avait annoncé en ces termes son départ :

De Versailles, le 27 septembre 1753.

Madame Infante Duchesse de Parme est partie ce matin, pour retourner à Parme. Cette Princesse couchera cette nuit à Montargis. Elle doit arriver le 1er du mois prochain à Lyon, & le 16 à Antibes, où elle s'embarquera pour Gênes.

Mieux vaut revenir d'ailleurs, soit pour cet événement, soit pour le voyage que fit à la même époque le roi Stanislas, aux *Mémoires* si bien informés du duc de Luynes, qui complètent amplement les communiqués de ce journal.

Du lundi 24 [septembre 1753], Versailles.

Le roi de Pologne arriva ici jeudi dernier; il est logé dans l'appartement de M. le comte de Clermont, prince du sang. Il se porte fort bien. M. le duc Ossolinski, grand maître de sa maison, est arrivé avec lui; il est de même âge que le roi de Pologne à quelques mois près.

Il a aussi une bonne santé, mais il ne monte pas à cheval aussi souvent que le roi de Pologne.

La Reine dîne tous les jours à midi et demie dans la chambre du roi de Pologne avec lui. Ils sont servis par la bouche de la Reine; il n'entre personne à ces dîners(1).

Du mercredi 28 (sic)(2), Versailles.

Le 27, veille du depart de Madame Infante, la Reine s'enferma et ne joua point, tout étoit ici dans l'afflic-

(1) *Mémoires*, t. XIII, p. 66. Sur le séjour du roi de Pologne et ses visites à l'Ecole Militaire etc., cf. *ibid.*, p. 66 ; mercredi 3 octobre, Versailles, p. 77 et p. 83-85.

(2) Il faut lire sans doute *vendredi*, ce que confirme la date de l'extrait qui précède.



tion ; cette affliction redoubla le 28 au moment du départ ; les embrassements de Mgr le Dauphin et de Madame Infante furent les plus vifs et les plus tendres. Elle partit à neuf heures et demie ayant dans son carrosse Mme la comtesse de Noailles qui est aussi fort affligée de quitter Mme d'Arpajon sa mère, de qui elle ne s'est jamais séparée... Madame Infante va en poste jusqu'à Lyon où elle trouvera des chevaux qui la mèneront à journée jusqu'à Antibes ; là elle s'embarquera sur les galères du Roi pour passer à Gênes où elle trouvera ses équipages. Sa suite est composée de 14 voitures tant carrosses, chaises et surtouts. M. le comte de Noailles est chargé des ordres du Roi pour la conduire jusqu'à Parme. Mme la comtesse de Noailles, qui fait les fonctions de dame d'honneur jusqu'à Antibes, reviendra ensuite à Paris.

Dès le 27, la Reine avoit fait partir un palefrenier pour aller à Cosne pour lui en rapporter des nouvelles, et le 28 il partit un page de la Reine pour aller à Montargis ; il étoit chargé d'une lettre que la Reine avoit écrite la veille chez Madame Infante et en sa présence ; la Reine l'avoit même avoué à Madame Infante et cette circonstance étoit même marquée dans la lettre. Toute la famille avoit envoyé des courriers aussi en particulier ; le lieu le plus éloigné est Vienne en Dauphiné (1).

Du vendredi 5, Versailles.

On a eu des nouvelles de Madame Infante, de Lyon ; elle est accompagnée de huit gardes du Roi avec un brigadier commandé par le chevalier de Champignolles, exempt. Cette escorte la suivra jusqu'à Antibes où elle s'embarquera (2).

(1) *Mémoires*, p. 69.
(2) *Ibid.*, p. 87.

Du vendredi 5 [octobre 1753], Versailles.

Le Roi de Pologne alla hier matin dire adieu au Roi. Le Roi vint le voir le soir sur les sept heures, au retour d'une chasse dans le grand parc où il avoit tué 190 pièces. Ces deux visites se passèrent très-bien. Le roi de Pologne est parti ce matin à neuf heures. Il va dîner à Bondy. Les carrosses de la Reine le mènent jusque-là; il couchera à Lusancy chez M. de Berchiny; il dîne demain à Épernay et couche à Jarry chez M. l'évêque de Châlons et après demain il arrivera à Commercy (1).

Enfin, voilà pour confirmer l'itinéraire indiqué par Marie Leczinska :

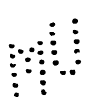
Du samedi 7, Versailles.

Le Roi partit hier à neuf heures du matin pour Choisy, et de là courre à Sénart. Il restera à Choisy jusqu'à lundi, y retournera mercredi et y restera jusqu'à vendredi qu'il arrivera à Fontainebleau en chassant. La Reine partira aussi mercredi pour Choisy et arrivera aussi le même jour à Fontainebleau (2).

Du samedi 10 [novembre 1753], Dampierre.

On me mande de Fontainebleau qu'il y eut le 8 un lieutenant de vaisseau qui apporta la nouvelle que Madame Infante étoit arrivée le 30 octobre à Gênes. Son voyage a été fort heureux et elle est en bonne santé; elle devoit repartir le 2 pour arriver à Parme le 5. M. Rouillé vint pendant la comédie trouver la Reine et lui remettre des lettres et à Madame (3).

(1) *Mémoires*, p. 87.
(2) *Ibid.*, p. 89.
(3) *Ibid.*, p. 106. *Du 9 à Fontainebleau.* Madame la Comtesse



Ces copieux extraits d'un annaliste de la cour, bien placé pour connaître tout ce qui regarde la reine, manifestent ses sollicitudes sur le double départ de sa fille et de son père, à peine indiquées dans son billet du 9 octobre. Il n'est pas jusqu'au nom plus obscur de Mlle Perrin que Luynes ne nous aide à éclairer. Elle était, dès l'année 1748, femme de chambre de la reine et avait été au service de Louis XV, durant l'enfance de ce prince ; Luynes la nomme au 15 février, à propos de la mort du confesseur de la reine, l'abbé Labizinski (1), et on l'y voit déjà chargée de missions de confiance. C'est en février 1750 qu'elle reçut la charge de « première femme de chambre (2) ». Je n'ai rien trouvé sur la date de sa mort, non plus que sur sa famille, mais elle vivait encore certainement au mois de mai 1760 (3).

de Noailles arriva hier au soir ; elle a vu ce matin le Roi, la Reine et toute la famille royale, auxquels elle a remis des lettres (*Ibid.*).

(1) « *Du Jeudi 15* [*février 1748*]. On a trouvé 40000 francs en or chez M. l'abbé Labizinski après sa mort... Cet argent a été déposé entre les mains de Mademoiselle Perrin, femme de chambre de la Reine, qui les a remis à M. de Saint-Florentin... (*Note du duc de Luynes*) (*Mémoires*, t. IX, p. 182).

(2) « *Du lundi 16* [*fevrier 1750*]. Le nouvel arrangement pour la place de première femme de chambre de la Reine fut entièrement décidé avant-hier et hier. La Reine a jugé à propos de séparer cette charge en deux, et a nommé ses deux premières femmes de chambre, Mlles Perrin et Bibault, qui étoient toutes deux les plus anciennes de ses femmes, et qui outre cela avoient eu l'honneur d'être auprès du Roi dès le temps de son enfance. Mme de Luynes les mena hier toutes deux dans le cabinet du Roi... Le Roi les reçut avec bonté et leur donna sa main à baiser. A l'égard des revenus de la charge, la Reine s'en est fait rendre compte par M. de Saint-Florentin... Les premières femmes de chambre prêtent serment entre les mains de la dame d'honneur. (*Ibid.*, t. X, p. 204-205.)

Du mercredi 25 [*février 1750*], *Versailles*. Mlle Perrin commença à servir la Reine à son diner avant-hier. » (Suivent des détails d'étiquette sur ce service modifié par feu Mme Mercier, à qui ont succédé Mlles Perrin et Bibault. (*Ibid.*, p. 218. Cf. p. 226, et t. XII, p. 380.)

(3) Une lettre écrite le 22 mai, de Verneuil, par l'abbé Cohu, vicaire de Ste-Madeleine, à l'une des carmélites de Compiègne, une des martyres du 17 juillet 1794, nous fournit même son adresse. On y lit ce *postscriptum* : « Voici l'adresse de ma sœur :

Un dernier nom propre demande éclaircissement dans le second billet (1), celui de la pauvre Toinon (2). Il s'agit de la tourière du dehors, mentionnée, comme on le verra, dans un autre billet de la reine à la prieure, qu'on lira plus bas, non pas à sa date, car peu de ces fragments peuvent être classés par ordre chronologique, mais du moins avec l'ensemble de ces épaves constituant ce que nous avons pu rencontrer de la correspondance de la reine avec la prieure du couvent de l'Annonciation de Compiègne.

Mlle Cohu, chez Mlle Perrin, première femme de la reine, au grand commun à Versailles » (Arch. départementales de l'Oise, FFI, pièce 6). Cette lettre a été citée en partie, par M. le chanoine Langlois, biographe de la destinataire, dans *Marie-Claude Cyprienne Brard, en religion Sœur Euphrasie de l'Immaculée Conception, l'une des seize martyres de Compiègne*. Evreux, 1905 p. 16 et 17. Elle le sera intégralement dans *Reliques de martyres*, faisant suite aux *Figures de Martyrs* dont il a été parlé plus haut.

(1) Reste toutefois encore un problème à éclaircir : Le mot *Fursi*, qui est peut-être une faute de lecture, ne me fournit aucun sens satisfaisant. Il me semblait par le contexte : « je m'en vais fêter à » qu'il s'agissait dans la pensée de la reine, de la prochaine fête de sainte Thérèse, 14 octobre. D'ordinaire, les séjours à Fontainebleau coïncidant avec cette époque Marie Leczinska va célébrer cette solennité chez les Carmes des Basses-Loges. Aucun dictionnaire de géographie ancienne ne m'a fourni de quoi étayer cette conjecture et je suis obligé, en confessant mon ignorance sur ce point, de solliciter les réponses qui pourraient éclaircir cette lecture douteuse.

(2) Je dois reconnaître, et puisse cet aveu enseigner avec quelle circonspection doit procéder la « petite histoire » et la monographie, base nécessaire des recherches générales, que, sans la rencontre d'un autre billet disant explicitement : « je serais ravie de revoir Toinon » (Voir A. B. de la Chaulme, *Vie de Marie Leczinska*, dans *Le Contemporain*, 1er novembre 1878, p. 841), j'aurais été fort exposé à lire : pauvre *Trianon*, ce qui offrait un sens acceptable. N'a-t-on pas appelé avec raison le Carmel de Compiègne *Le jardin secret de Marie Leczinska* (André Girodie, dans *Notes d'art et d'archéologie*, cf. *Messager d'Alsace-Lorraine*, 17 juin 1905), ou même n'a-t-on pas comparé les exercices d'humilité auxquels la reine associait ses filles dans le pauvre monastère de Compiègne au jeu pastoral de Trianon, disant : « c'était leur Trianon avant la lettre (*Figures de Martyrs*, p. 19) ? C'était plus qu'il n'en fallait pour m'égarer. Voir plus bas, p. 37.

(A suivre.) Eugène GRISELLE.

AVIS AUX BIBLIOPHILES

Bibliophiles, munissez-vous d'un lainage doux, qui ne risque pas de rayer vos livres, et essuyez ceux-ci avant de les retirer de vos rayons.

Un célèbre médecin de Londres, Sir Lauder Brunton, au cours d'une conférence sur les modes de propagation des rhumes, vient de raconter un fait que rapporte l'*Illustrated London News*. Maintes fois, ayant pris un livre sur les rayons supérieurs de sa bibliothèque, il avait, presque immédiatement, contracté un rhume de cerveau. Il se rendit compte que des poussières, mises en mouvement par son geste, avaient pénétré dans son organisme et causé le mal. Il avait dérangé des microbes qui se vengeaient. Il essuya ses livres avant de les attirer à lui : plus de rhume de cerveau.

Un phénomène analogue à celui observé par sir Lauder se produit lorsqu'un enrhumé éternue sans précaution. Il lance dans l'air des milliers de microbes nocifs qui se mêlent aux poussières éparses. Ces poussières sont absorbées par d'autres personnes, et le rhume fait le tour de la maison.

Donc, guerre à toutes les poussières. Enrhumés, n'éternuez que dans votre mouchoir. Bibliophiles, essuyez vos livres avant de les approcher de votre visage.

H. M.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Albert FLAMENT (Sparklet).— **Fauteuils et couloirs.** Eaux-fortes de Minartz. *Paris, imprimé pour Henri Beraldi,* 1906, pet. in-fol. de 2 ff., 69 pp. et 1 f. n. ch. (1).

La collection de livres parisiens illustrés, édités aux frais et par les soins de M. Henri Beraldi, vient de s'enrichir d'un volume qui marquera certainement parmi les meilleurs de cette remarquable série. Rappellerai-je ici les ouvrages qui composent cette collection, aujourd'hui si recherchée des bibliophiles? Ce sont, dans l'ordre chronologique : *Paysages parisiens,* du regretté poète Émile Goudeau, illustrés par A. Lepère (1892), *Paris qui consomme,* d'É. Goudeau et H. Beraldi, illustré par Pierre Vidal (1893), *Paris au hasard,* de Georges Montorgueil, illustré par Lepère (1895), *Poèmes parisiens,* d'É. Goudeau, compositions de Charles Jouas, gravées sur bois par Paillard (1897), *Parisiennes de 1897,* de Pierre Vrignault (1898), *Paris-Staff,* d'É. Goudeau, illustré par Paillard (1902) et *Soirs de Paris,* de Raoul Gineste, compositions de Minartz, gravées sur bois par Paillard (1903). La nouvelle création de M. Beraldi ne se recommande pas seulement par l'abondance et la qualité de ses illustrations, par la majesté de son format, par l'impeccabilité de son exécution typographique. Son texte, dû à la plume alerte du plus parisien de nos chroniqueurs, est un véritable petit chef-d'œuvre de description, d'analyse et de psychologie. L'auteur, M. Albert Flament, dont chacun connaît l'amusant et spirituel « Trottoir roulant » qu'il publie dans l'*Écho de Paris* sous le pseudonyme de

(1) L'ouvrage n'a été tiré qu'à 75 exemplaires numérotés, dont quelques-uns seulement ont été mis dans le commerce. Les planches ont été biffées.

Sparklet, possède un don merveilleux d'observation et c'est en un style charmant, souvent malicieux, qu'il trace des portraits qu'il excelle à croquer sur le vif. A lire ses *Fauteuils et Couloirs*, on se trouve transporté, comme par enchantement, dans les diverses salles de nos théâtres, grands ou petits, et dans les music-halls en vogue dont, en quelques traits, il nous peint un tableau fidèle et vivant.

« Notre époque se symbolisera par une salle de spectacle », écrit M. Flament, et il ajoute : « Imagine-t-on les dernières années du dix-huitième siècle autrement que bouleversant le Palais-Royal, les Tuileries et les rues étroites de Paris? La Révolution évoque un jardin public, un carrefour où se silhouette au fond d'une perspective la Bastille ou la guillotine. L'Empire a laissé pour champ toute l'Europe : le Paris de Napoléon se définit aussi bien par la gloriette de Schœnbrunn, les flèches de Milan ou le palais royal de Berlin, que par ce charmant arc de triomphe tout hérissé de grenadiers en bonnet à poil et dont on vient d'agrémenter les alentours, au Carrousel, d'une balustrade de pierre. Le dix-huitième siècle nous apparaît dans une salle de verdure, Fragonard en a peint le ciel, Hubert Robert les portiques, Watteau y campe ses joueurs de mandoline, Lancret ses Cydalises et Saint-Aubin ses dames à grands paniers... Sur une table, Chardin a disposé des gobelets d'argent et des pommes... Louis XIV, avant lui, s'incarne en de brasillantes galeries lumineuses des reflets de leurs cristaux de roche améthyste ou brûlée; Louis XIII a les appartements de la Place Royale et la ruelle de l'hôtel Rambouillet... Nous aurons le « théâtre » ! »

Après avoir défini la place importante que tient actuellement dans nos mœurs le théâtre, constaté l'influence qu'il exerce, l'auteur de *Fauteuils et Couloirs* nous conduit, à des jours de grandes premières ou d'abonnement, dans les différents théâtres de la Capitale et c'est naturellement — à tout seigneur tout honneur — par la Maison de Molière qu'il commence la série de ses visites. De la Comédie-Française il nous mène à l'Opéra, puis au Music-Hall, « sorte de Châtelet mêlé de Cirque à l'usage des enfants qui ont plus de vingt ans », au Palais-Royal, aux Variétés, le plus parisien peut-être de nos théâtres, au Vaudeville, au Gymnase, à la Renaissance, la Porte-Saint-Martin, l'Ambigu, le Théâtre Antoine, aujourd'hui théâtre Gémier, la Gaîté, le Théâtre Sarah-Bernhardt, l'Opéra-Comique et l'Odéon. Les Ambassadeurs Marigny, et les « Palaces » de la place Vendôme et des Champs-Élysées terminent cette délicieuse promenade, que l'on ne saurait faire avec un meilleur cicerone.

Si M. Albert Flament est un excellent guide, expert et documenté, M. Minartz a été, pour lui, un précieux collaborateur.

Les vingt grandes compositions et le fleuron de titre que cet artiste de talent, d'un talent très original et très personnel, a dessinées et gravées à l'eau-forte pour accompagner le texte de *Fauteuils et Couloirs,* sont largement traitées et particulièrement vivantes. Élégantes mondaines ou demi-mondaines, messieurs en habit noir, tous ces personnages se meuvent avec une aisance naturelle dans le cadre où M. Minartz les a placés. On les a coudoyés au foyer de l'Opéra, dans les couloirs du Gymnase ou dans le promenoir d'été de Marigny et tels on les a vus, tels l'artiste nous les représente. Cette série de superbes planches offre aussi un autre intérêt ; elle constitue un document des plus curieux pour l'histoire du costume et, dans quelques cinquante ans, les grandes faiseuses d'alors, modistes ou couturières, ne manqueront pas de s'y référer.

Aux éloges si justement mérités par l'écrivain et par l'artiste, il convient d'associer M. Henri Beraldi, l'habile metteur en scène de cet ouvrage essentiellement parisien qui porte la marque de son goût délicat et de son expérience consommée. Établir un beau livre est chose difficile ; pour l'aimable président des Amis des livres, ce n'est qu'un jeu.

Georges Vicaire.

— Charles Baudelaire. — Lettres, 1841-1866. Portrait en héliogravure. *Paris, Société dv Mercvre de France, XXVI, rue de Condé, XXVI,* MCMVI, in-8 de 555 pp. et 3 pp. n. ch.

La publication de la correspondance d'un écrivain tel que Baudelaire est une importante contribution à l'histoire de notre littérature et, bien que l'éditeur littéraire de ces lettres n'ait pas cru devoir inscrire son nom sur le volume, il faut, dès l'abord, le remercier de l'avoir entreprise. Ce n'est un secret pour personne que l'éditeur de cette correspondance est M. Féli Gautier, à qui l'on doit déjà de très curieuses notes sur le poète des *Fleurs du mal.*

M. Féli Gautier a réuni, dans le volume que vient de publier le *Mercure de France,* près de trois cent cinquante lettres de Charles Baudelaire. Un grand nombre d'entre elles sont adressées à M. Ancelle, à Poulet-Malassis et à Madame Sabatier, les autres à Sainte-Beuve, Arsène Houssaye, Alfred de Vigny, Gérard de Nerval, Théophile Gautier, Charles Asselineau, Barbey d'Aurevilly, Gustave Flaubert, Champfleury, Auguste Vacquerie,

Joséphin Soulary, Auguste de Chatillon, Philoxène Boyer, Antonio Watrippon, Julien Lemer, etc. Il serait, assurément, fort curieux d'analyser ces missives, les principales tout au moins ; mais, pour accomplir pareille tâche, il faudrait disposer de plus de place que je n'en ai ici. Mon but est donc simplement d'attirer l'attention des lecteurs sur cette publication ; le nom de l'écrivain comme ceux de ses correspondants disent avec assez d'éloquence quel intérêt elle peut présenter. Et c'est en raison même de cet intérêt que je me permets d'adresser à l'éditeur quelques réflexions. Il ne suffisait pas, à mon avis, de publier simplement les lettres de Baudelaire ; il convenait de les accompagner de notes qui auraient apporté quelques éclaircissements. M. Féli Gautier a bien donné, à la fin du recueil, la source des lettres, mais il eût été utile et intéressant de noter celles publiées pour la première fois dans l'édition du *Mercure de France*. Une table des noms cités au cours de cette correspondance eût été très précieuse.

Si je formule ces quelques *desiderata*, c'est qu'il est bien évident que les *Lettres* de Baudelaire feront l'objet de plusieurs éditions ; or, il est temps encore de combler les lacunes que je viens de signaler. Il faut, je le répète, savoir un gré infini à M. Féli Gautier de sa publication et je suis persuadé qu'il ne manquera pas, dans l'intérêt des lettres, de parfaire une œuvre aussi bien commencée.

G. V.

CHRONIQUE

École des Chartes. — Ont été reçus archivistes paléographes, après l'épreuve de la thèse, par ordre de mérite : MM. Colmant, Cochin, de Mun, de Fréville, Latouche, Canal, Ritter, Regné, Desage, Gautier, Aubert, Dauverné, Roussen de Florival, Chevreux, de Maupassant, Houdoyer, Destray, et les candidats appartenant à des promotions antérieures: MM. Robin et Rohmer.

Société des Bibliophiles françois. — La Société des Bibliophiles françois a procédé, le 13 février, à l'élection de deux membres en remplacement de Madame la comtesse de la Ferronnays et de M. le duc de Broglie, décédés.

M. Auguste Laugel a été élu au fauteuil de Madame de la Ferronnays, M. le baron de Courcel, membre de l'Institut, à celui de M. le duc de Broglie.

Les parrains de M. Laugel étaient M. le baron de Barante et M. le baron Roger Portalis ; ceux de M. le baron de Courcel, M. le baron de Barante et M. le comte de Laborde.

Revue Blanche de Castille. — Cette nouvelle revue est dédiée aux jeunes filles du monde. Le premier numéro, qui a paru le 10 janvier 1907, contient un programme d'où nous extrayons le passage suivant : « L'incohérence, l'anarchie des idées est aujourd'hui à son comble. Les théories les plus contradictoires se heurtent ou s'associent ; les opinions les plus aventureuses sur les questions les plus fondamentales ont droit de cité ou de salon. Bien des esprits fermes se sentent parfois faiblir, incertains de la voie, et ne reprennent que par un effort de réflexion et de volonté bonne, la pleine possession de leur jugement et la sécurité de leur marche. » Fondée sous le haut patronage de MMgrs Turinaz, évêque de Nancy, Foucault, évêque de Saint-Dié, Dubois, évêque de Verdun, et d'un grand nombre de personnalités féminines, la *Revue Blanche de Castille* s'efforcera de proposer, à qui se souciera de la suivre, la direction éclairée, précise et sage, que tant d'intelligences cherchent vainement à cette heure troublée, sur le terrain religieux, philosophique et social. La *Revue Blanche de Castille*, qui paraît le

10 et le 25 de chaque mois, est à la fois littéraire, historique, philosophique et sociale. Parmi les articles intéressants que contient son premier numéro, à côté d'une étude sur Maurice Barrès, de gracieuses poésies et de jolies pages littéraires, nous signalerons un *Fénelon inédit* de notre savant collaborateur, M. l'abbé Eugène Griselle.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère.

On s'abonne à la librairie Vve Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette ; le prix d'abonnement annuel est de 10 fr. pour la France et les colonies, 12 fr., pour l'union postale ; le numéro, 50 cent.

Les Ex-libris modernes. — M. J.-C. Wiggishoff a fait, il y a quelque temps, à la trente-deuxième réunion de la Société « Le Vieux Papier » une très intéressante causerie sur les ex-libris modernes. Cette causerie, publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société archéologique historique et artistique Le Vieux Papier*, a été tirée à part à un petit nombre d'exemplaires, en une jolie plaquette, ornée de fac-similés d'ex-libris de divers genres, héraldiques et non héraldiques. L'étude de M. J.-C. Wiggishoff est très consciencieuse, très documentée et nous nous faisons un plaisir de la signaler aux bibliophiles et aux amateurs d'ex-libris.

Staryé Gody.—Sous ce titre de *Staryé Gody* (Années révolues) vient de paraître une revue mensuelle d'art ancien, publiée par la « Société des amateurs d'éditions de luxe en Russie ». Le but principal de cette nouvelle revue est l'étude des diverses questions concernant l'art ancien en Russie et à l'étranger ; on y trouvera la description d'objets et de collections artistiques, publiques ou privées, l'indication de leur valeur commerciale et le moyen de distinguer les contrefaçons. Les procédés de restauration des objets avariés par le temps y seront expliqués ; des comptes rendus de vente seront donnés. La revue comprendra également une rubrique « Bibliographie et Bibliophilie », des chroniques de la vie artistique en Russie et à l'étranger, des Miscellanea, etc.

Staryé Gody paraît, à Saint-Pétersbourg, dans la première quinzaine de chaque mois et contient environ trente deux pages de texte avec reproductions en autotypie et photogravure. On s'abonne à Paris, à la librairie Henri Leclerc (20 fr. par an ; 2 fr. la livraison).

Revue des arts graphiques. — Comme tous les ans, la *Revue des arts graphiques* vient de publier un volume où sont

réunis les plus beaux spécimens des livres illustrés édités pendant le cours de l'année 1906. M. Paul Bluysen, rédacteur en chef de cette revue, a écrit le texte de ce superbe volume, orné de vignettes à chaque page et accompagné de planches hors texte, exécutées, par des procédés divers, avec une grande perfection.

Ce numéro exceptionnel de la *Revue des arts graphiques* est un excellent document à conserver; le texte de notre sympathique confrère est des plus intéressants, car il donne une analyse très détaillée des principales publications illustrées et permet à ceux qui n'ont pas les livres sous les yeux d'avoir un aperçu d'ensemble sur la production artistique de l'année 1906. Nous adressons à M. Paul Bluysen nos bien sincères compliments.

Vente d'autographes. — Le 21 février, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à 3 heures, vente d'une précieuse collection de lettres autographes de Charles-Quint, Turenne, Mirabeau, Masséna, Chateaubriand, H. de Balzac, A. Dumas père, Sainte-Beuve. Ingres, Rude, Meissonier, etc., de morceaux de musique autographes de Beethoven, Chopin, Donizetti, Gounod, Meyerbeer, Rossini, Wagner, etc. et de lettres avec en-têtes révolutionnaires (*M. Noël Charavay, expert*).

Ventes d'estampes. — Du 18 au 20 février, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente des estampes anciennes et modernes, ornements, topographie, recueils divers formant la seconde partie de la collection de M. Victor Bouvrain, architecte (*M. Loys Delteil, expert*).

— Le 20 février, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à 2 heures, vente de dessins et estampes (*M. Loys Delteil, expert*).

Nécrologie. — On annonce la mort, au Caire, du commandant Léon Vidal, qui était bibliothécaire de l'Institut égyptien depuis 23 ans,

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Pierre Champion, archiviste paléographe. — Chronique Martiniane. Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII restituée à Jean Le Clerc. *Paris, Honoré Champion*, in-8 (6 fr.).

Tome II de la « Bibliothèque du xve siècle ».

— Les Débuts d'un imprimeur en Béarn. Abraham Rouyer, libraire bordelais, imprimeur à Orthez en 1610, par Ernest Labadie, bibliophile bordelais. Avec deux portraits d'Henri IV et cinq fac-similés de titres. *Auch, imprimerie centrale*, in-8.

Extrait de la *Revue de Gascogne* (1906). Tiré à 50 ex.

— Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre I. Grangier, à propos d'une édition inconnue du *Computus novus* de Pierre Turrel, par C. Oursel, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, correspondant de la Société éduenne. *Autun, Dejussieu*, in-8.

Extrait des « Mémoires de la Société éduenne », nouvelle série, tome XXXIV (année 1906).

— J.-C. Wiggishoff. — Les Ex-libris modernes. Causerie faite à la 32e réunion de la Société Le Vieux Papier (23 octobre 1906). Extrait du « Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le Vieux papier », janvier 1907. *Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq*, gr. in-8.

Publications de luxe.

Chez A. Romagnol (librairie de la « Collection des dix »):

— Léon Hennique. Benjamin Rozes. Illustrations et gravure de Vadasz, In-8 jésus et in-8 soleil.

Tiré à 350 ex. savoir : *Grand format* : n°s 1 à 20, sur pap. du Japon ou

pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes dont l'eau-forte pure (100 fr.). *Petit format* : nos 21 à 150, sur pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes dont l'eau-forte pure (50 fr.); nos 151 à 350, sur pap. vélin d'Arches, un seul état des eaux-fortes (25 fr.).

Publications diverses.

— Eugène Griselle, docteur ès lettres, ancien maître de conférences aux Facultés catholiques de Lille. — Bourdaloue, Histoire critique de sa publication d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages de ses contemporains. Ouvrage couronné par l'Académie française. Tome troisième. *Paris, Gabriel Beauchesne et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

— Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. — Figures de martyrs. Les Seize bienheureuses carmélites de Compiègne. Les Martyrs de la foi au temps de la Révolution. Trois bienheureux martyrs de Hongrie, 1619. Deuxième édition, revue d'après les corrections de l'auteur et augmentée de nombreux documents nouveaux, avec un fac-similé des signatures des Carmélites, par Eugène Griselle, docteur ès lettres. *Paris. Gabriel Beauchesne et Cie*, in-8.

— Hélène de Zuylen de Nyevelt. — Le Chemin du Souvenir. *Paris, Félix Juven*, in-18 (3 fr. 50).

DES BARREAUX

ET

THÉOPHILE DE VIAU[1]

1619-1626

Après avoir publié il y a plus de trois ans (avril-décembre 1903) dans le Bulletin du Bibliophile *les poésies de Des Barreaux que l'on croyait définitivement perdues, nous venons aujourd'hui retracer l'histoire de ses relations avec le poète Théophile de Viau. C'est la seule partie de sa vie sur laquelle on soit un peu documenté, elle permet de saisir sur le vif quelques traits de son caractère, mélange de faiblesse et de générosité. Théophile gagne au voisinage, il se montre dans les épreuves bien supérieur à Des Barreaux, faisant face au danger avec un courage et un entrain qui ne l'abandonnent jamais; s'il descend à la palinodie, c'est afin d'éviter le bûcher et un tel motif suffit sinon à le justifier du moins à l'excuser. Des Barreaux, au contraire, dans les mêmes circonstances cependant bien moins critiques pour lui, renie son ami et, dans sa détresse morale, est prêt à tout sacrifier afin d'échap-*

(1) Ce chapitre est extrait de l'ouvrage suivant qui paraîtra, en mai prochain, à la librairie Henri Leclerc: *Le Prince des libertins du XVIIe siècle: Jacques Vallée Des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673).*

per au châtiment; son attitude est piteuse. On en lira plus loin les preuves décisives.

Doit-on voir dans Théophile son maître en libertinage ? Le jeune Vallée avait de qui tenir ! Son père, de mœurs peu sévères, le présenta à son entrée dans le monde au fameux François Luillier, un des hommes les plus dissolus de ce temps. Le hasard le mit en présence de Théophile. Le carrosse de Mr Deslandes-Payen contenant Mr Deslandes, Mr Morin, M^r^ d'Oignon et le jeune Vallée passait rue Saint-Honoré quand Mr Deslandes aperçut Théophile dans la boutique d'un parfumeur, *Maurice, à la Croix du Tiroir*; Mr Deslandes dit à son cocher d'arrêter et envoya un laquais prier le poète de monter avec eux. On partit se promener aux petites maisons du Faubourg Saint-Germain. Cette rencontre n'eut aucune suite jusqu'à la visite du président Des Barreaux chez Madame de La Tour-Laville où trouvant Théophile « il le pria d'admonester son fils en son devoir ». A quel titre ce libertin méritait-il une telle mission de confiance ? On l'ignore, on sait seulement comment il y répondit. Sous sa direction, et grâce à l'affection singulièrement démonstrative qu'il témoignait à l'aimable Vallée, celui-ci devint le coryphée d'une petite société de viveurs, il eut le pas sur tous ses compagnons de plaisir, les Boissat, les Brun, les Saint-Amant, les Bois-Robert, les Molière d'Essertines, etc. Ce noyau de jeunes gens, tous de belle santé, de belle mine et de belle humeur — la plupart d'entre eux avaient vu ou allaient voir les premières productions de leur verve insérées dans le *Parnasse des plus excellents poëtes de ce temps (Lyon, Barthélemy Ancelin, 1618)*, le *Cabinet des Muses (1619)* et le *Second livre des Délices de la poésie françoise (1620)* — se grossit

peu à peu de nouvelles recrues : Charles Sanguin et son frère Saint-Pavin, Ducée, Mairet, La Pigeonnière le galant lieutenant général de Blois, Bardouville, etc. La troupe se réunissait assez rarement, ses membres voyageant volontiers, à la Pomme de Pin rue de la Juiverie non loin de Notre-Dame, chez la Coiffier à la Fosse aux Lions, rue du Pas de la Mule au Marais, ou chez Cormier « Le Cormier fleuri » rue des Fossés Saint Germain l'Auxerrois près le Louvre, avec quelques grands seigneurs : Chalais, Clermont-Lodève, Liancourt et son frère La Roche-Guyon. Entre les verres et les brocs les uns chantaient leurs amours, les autres célébraient le bon vin et la bonne chère, et Des Barreaux philosophait avec tous s'ils voulaient l'entendre. Déjà il se distinguait des simples goinfres par un goût singulier, étant donné son âge et le milieu, pour les spéculations métaphysiques, cherchant à découvrir et à expliquer les secrets de la nature. De telles fréquentations désolaient Barbe Dolu, sa mère, pieuse et sainte femme, elle pleurait tous les jours comme une sainte Monique les déportements et les débauches de son fils.

*
* *

Le mentor de Des Barreaux, Théophile, s'inquiétait avec raison de voir les libellistes continuer à couvrir de son nom leurs attaques contre Luynes et les jésuites, les deux bêtes noires de l'époque ; il ne cessait cependant d'apporter de nombreux gages au favori, sans compter le misérable sonnet sur le supplice du poète Estienne Durand et des deux Sity sacrifiés à la vengeance du Connétable. Le 14 juin 1619, le chevalier du Guet signifiait, en effet, à Henri de Nogaret-La

Valette, comte de Candale, commandement du Roi ordonnant à Théophile « de vider le Royaume ». Sur le conseil de son Mécène il descendit vers le Midi et passa l'hiver à Boussères dans la maison paternelle. Ayant pris du service dans l'armée royale, on le vit se distinguer à la journée des Ponts de Cé (1620) et y faire prisonnier le sieur de Saisseval. De retour à Paris, sachant que Luynes l'avait menacé de coups de bâton, le poète-soldat s'embarqua pour l'Angleterre laissant à « son Vallée » le soin de publier ses « Œuvres ».

L'édition de 1621 des Œuvres de Théophile due à Des Barreaux mérite de sérieuses critiques au double point de vue du classement des pièces et de la correction du texte ; le passage dangereux de la seconde satire du *Second livre des Délices de la poésie françoise* de 1620 est supprimé, mais le sonnet libertin de ce recueil a été remplacé par un autre non moins compromettant, etc. La contribution personnelle du collecteur s'est bornée à mettre en tête du volume une Epître au Lecteur, un avis au Lecteur (de 8 lignes) et un sonnet non signé.

Les courtisans, presque tous disciples de Théophile, et ses amis Des Barreaux en tête, regrettant la longue absence de l'exilé intercédèrent en sa faveur et apaisèrent la colère de Louis XIII sur l'assurance qu'il désirait se convertir ; aussi reçut-il bientôt l'ordre du Roi de revenir à la Cour ; Luynes lui écrivit. A sa rentrée en France de nouveaux ennuis l'attendaient. Les Jésuites s'alarmaient de son influence néfaste sur la jeunesse qui entourait le trône, et ils ne lui pardonnaient ni son origine huguenote, ni ses vers libertins. Ils reçurent ou plutôt provoquèrent les confidences d'un nommé Sageot, son condisciple en 1611 au collège protestant de Saumur, dont il avait dénoncé les

mœurs honteuses. Sageot, passé au service des bons Pères dans leurs diverses maisons, était honoré malgré sa mauvaise réputation de l'estime particulière du Père André Voisin, l'ancien professeur du jeune Vallée. Venu depuis peu s'établir à Paris, Théophile le considérait comme l'espion ordinaire de la Compagnie et lui avait fermé sa porte sachant qu'il ne dînait pas s'il ne rapportait des nouvelles. Ce Sageot l'accusa de crimes contre-nature et choisit pour confidents les Pères Voisin et Garasse. Désirant se soustraire à ces menées ténébreuses, Théophile rejoignit encore une fois l'armée royale et fut même chargé de négocier la reddition de Clérac (Mai-Août 1621). Après la chute de cette ville il regagna Paris, s'instruisit dans la religion catholique sous la direction du Père Athanase, capucin, des Pères Arnoux et Séguiran, jésuites, et abjura le protestantisme (1622). Il ne négligeait pas entre temps les agapes des adeptes de la *Confrérie des bouteilles* qui banquetaient dans une petite chapelle située à l'extrémité de l'île du Pont de Bois (île Saint-Louis) : à la fête des Innocents, parmi des scènes d'ivrognerie, ces bons vivants chantèrent des refrains impudiques, sans doute, dit Garasse, à l'imitation des anciens divertissemens célébrés ce jour-là. Des Barreaux n'assistait pas, et pour cause, à cette dernière orgie, il avait perdu son père un mois auparavant (24 novembre 1622) ; sa profonde douleur lui valut cette belle lettre de Théophile :

« Depuis que vostre père est mort, on ne sait lequel est le plus ensevely de vous deux : car on ne vous voit non plus l'un que l'autre. Je vous approuve bien de regretter sa vie, mais non pas de haïr la vostre. Lors que les douleurs sont justes, c'est une tyrannie que de les destourner, et une résolution soudaine en des accidens outrageux est une constance qui tient beaucoup

de l'insensibilité de la beste et fort peu de la nature de l'homme. Je ne veux point résister à vostre affliction, j'aymerois mieux luy ayder afin de l'achever plus tost. Ce mal s'accroit par la résistance et ne peut mourir que de son aliment : Les hommes cherchent en vain des consolations où la nature n'a sceu trouver de remède. Puis que vous devez vostre naissance à l'amour de vostre père, vostre amour doit des larmes à sa mort. Vous estes trop généreux pour manquer à ce devoir, et, dans une tristesse si légitime, il faudroit estre bien adroit pour vous divertir et bien ignorant pour vous reprendre : La raison même sans se trahir ne sçauroit vaincre un sentiment si naturel, et les considérations de quelque advantage que vostre jeunesse semble tirer de ce malheur, sont des aparences d'un faux plaisir qui ne sçauroit vous donner une consolation sans un crime. Les grands biens qu'il vous a laissez, la commodité d'une charge, la licence d'une vie moins contrainte, ne sont que des moyens où les âmes lasches cherchent ingratement dequoy repousser les mouvements de la piété : mais tous ces objets ne sont à vostre bon naturel que de plus vives images de vostre mal, et des obligations à mieux plaindre celuy que vous avez perdu, puis que tout le gain que vous en faites vous représente mieux son amitié, et vous en fait mieux ressentir la perte. La plus infaillible marque d'un vray fils paroist en cette vertu secrette du sang, qui ne peut démentir sa joye en la compagnie de son père, ny trahir sa douleur en sa séparation. Ces tesmoignages d'une âme bien née paroissent assez en vous dans les véritables passions et du plaisir et de la peine que la vie et la mort de vostre père vous ont données. Mais puis que toute vostre affliction est à cause de luy, souvenez-vous qu'il n'aima jamais rien tant que vostre repos, et que pour

estre à son gré vous y devez consentir. Rendez cette complaisance au souvenir de son amitié, aussi bien le temps accompliroit sa volonté et vostre devoir ; ne vous laissez point estourdir à la tristesse. Si vous voulez plaire à quelqu'un, taschez de luy ressembler, imitez celuy que vous plaignez, et faites parestre en sa mort la constance qu'il a monstrée en tous les accidens de sa vie. C'est le conseil que vous donne, Monsieur, vostre, etc... »

*
* *

L'apparition du *Parnasse satyrique* dans les derniers mois de 1622 et les poursuites intentées aux auteurs présumés de ce recueil, Théophile, Berthelot, Colletet et Frénicle, fournirent au Père Garasse l'occasion de dresser en bonne et due forme, parallèlement à celui du procureur général, le réquisitoire de la Compagnie de Jésus contre les esprits forts sous le titre : « *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* ». L'achevé d'imprimer est du 18 août 1623, la veille du jour où le Parlement prononçait un arrêt par contumace, déclarant Théophile « criminel de lèze-Majesté divine pour avoir composé et fait imprimer des vers impies contre l'honneur de Dieu, son Eglise et l'honnêteté publique, et comme tel condamné à faire amende honorable devant Notre-Dame et ensuite être brûlé vif en place de Grève, ce qui fut exécuté en effigie ». Théophile avait cependant protesté énergiquement contre l'imputation d'être l'auteur principal du *Parnasse satyrique* et obtenu une sentence du Prévôt de Paris condamnant les imprimeurs. Cette vigoureuse campagne des Jésuites ne tendait à rien moins qu'à réprimer avec les armes de l'Inquisition les tendances irréligieuses de l'époque, elle

intimida l'entourage de Théophile et, au premier rang, figurait Des Barreaux qui n'avait pas attendu l'arrêt du Parlement pour renier son maître ! Le poète de Boussères s'indigna de cette trahison dans sa pièce :

LA PLAINTE DE THÉOPHILE

A SON AMY TIRCIS

Tircis, tu cognois bien dans le mal qui me presse,
Qu'un peu d'ingratitude est jointe à ta paresse ;
Tout contre mon brasier je te voy sommeiller,
Et sa flamme et son bruit te devroit esveiller.

Tu sçais bien qu'il est vray que mon procès s'achève,
Qu'on va bien tost brusler mon pourtraict à la Grève,
Que desjà mes amis ont travaillé sans fruict
A prévenir l'horreur de cest infâme bruit.

Que le Roy me délaisse, et qu'en ceste advanture
Une juste douleur doit forcer ma nature :
Que le plus résolu ne peut, sans souspirer,
Entendre les ennuys où tu me vois durer.

Sçache aussi que mon âme est presque toute usée,
Que Cloton tient mes jours au bout de sa fusée !
Qu'il faut que mon esprit se rende à mes malheurs,
Et que mon jugement me conseille les pleurs.

Que si mon mauvais sort a finy la durée
De la saincte amitié que tu m'avois jurée,
Comment suivant le cours du naturel humain,
Tu me vois tresbucher sans me donner la main.

Pour le moins fay semblant d'avoir un peu de peine,
Voyant le précipice où le destin me traisne,
Afin qu'un bruit fascheux ne vienne à me blasmer,
D'avoir si mal cogneu qui je devois aymer.

Damon qui nuict et jour pour esviter ce blasme
S'obstine à travailler et du corps et de l'âme,
M'asseure pour le moins, en son petit secours,
Que sa fidélité me durera tousjours.

Il ne tient pas à luy que l'injuste licence
De mes persécuteurs, ne cède à l'innocence :
Il faict tout ce qu'il peut pour escarter de moy
Les périls qui me font examiner ta foy.

Sans eux je n'aurois veu jamais ton âme ouverte ;
Tousjours ta lascheté m'avoit esté couverte :
L'excez de mon malheur n'est cruel qu'en ce point
Qui me dit, malgré moy, que tu ne m'aymes point.

Si le moindre rayon de la vertu t'esclaire,
Souviens-toy qu'on t'a veu dans le soin de me plaire,
Et qu'avant la disgrâce où tu me vois soubmis
Tu faisois vanité d'estre de mes amis.

Regarde que ton cœur se lasche et m'abandonne
Dès le premier essay que mon malheur te donne :
Et tu sçais que mon sort n'est aujourd'huy battu
Que par des trahisons qu'on faict à ma vertu.

Toy-mesme qui me vois au fond de ma pensée,
Qui sçais comme ma vie c'est cy-devant passée,
Et que, dans le secret d'un véritable amour
Mon esprit innocent s'est peint cent fois le jour.

Tu sçais que d'aucun tort ton cœur ne me soupçonne,
Que je n'ay ny trompé, ny faict tort à personne,
Que depuis m'estre instruict en la Romaine Loy,
Mon âme dignement a senty de la Foy.

Et que l'unique espoir de mon salut se fonde
En la Croix de celuy qui rachepta le monde :
Mon cœur se porte là d'un mouvement tout droict,
Et croit asseurément ce que l'Eglise croit.

Bien que des imposteurs, dont l'aveugle ignorance
S'oppose absolument aux libertez de France,
Fassent courir des bruits que mon sens libertin
Confond l'Auteur du monde avecques le Destin.

Et leur impertinence a faict croire à des femmes
Que j'estois un Prescheur à suborner les âmes :
On dit pis de ma vie, on parle plus de moy,
Que si j'avois traicté d'exterminer la Loy.

On faict veoir en mon nom des odieuses rithmes,
Pour perdre un innocent, et professer des crimes,
Ils ont faict sous mes pas des lacs de toutes parts.
Ont eu des espions à guetter mes regards.

Ont destourné de moy ceux dont les bons génies
Tenoient avecque moy leurs volontez unies,
Ils ont avec Satan contre moy pactisé ;
A force de mesdire ils m'ont desbaptizé.

Sans autre fondement qu'une envieuse rage,
Contre des passe-temps où m'a porté mon aage :
Un plaisir naturel, où mes esprits enclins,
Ne laissent point de place à mes desirs malins.

Un divertissement qu'on doit permettre à l'homme,
Et que sa Saincteté ne punit pas à Rome :
Car la nécessité, que la Police suit,
Permettant ce péché ne fait pas peu de fruict.

Ce n'est pas une tache à son divin Empire,
Car tousjours de deux maux faut éviter le pire ;
Encor ay-je un défaut contre qui leur abboy
Esclate hautement : c'est, Tircis, que je boy.

Ils pensent que le vin soit le feu qui m'inspire
Ceste facilité dont tu me vois escrire :
Et qu'on ne me sçauroit ouïr parler Latin,
Si ce n'est que je sois à la Pomme de Pin.

Ils croyent que le vin m'ayant gasté l'haleine
M'a plus fait de bourgeons, qu'on n'en peint à Silène,
Je croy que ma desbauche, en ses plus grands efforts,
Ne m'empescha jamais ny l'esprit, ny le corps.

Mes plus sobres repas méritent des censures,
Par tout ma liberté ne sent que des morsures :
Il est vray que mon sort en cecy est mauvais,
C'est que beaucoup de gens sçavent ce que je fais.

Quelques lieux si cachez, où mon péché se niche,
Aussi-tost mon péché au carrefour s'affiche?
Par tout où on me void je suis tousjours à nu,
Tout le crime que j'ay, c'est d'estre trop cognu.

Que, mal-gré ma bonté, ceste gloire légère
D'avoir un peu de bruit m'a causé de misère!
Que mon sort estoit doux s'il eut coulé mes ans,
Où les bords de Garonne ont les flots si plaisans!

Tenant mes jours cachez dans ce lieu solitaire,
Nul que moy ne m'eut faict ny parler, ny me taire,
A ma commodité j'aurois eu le sommeil,
A mon gré j'aurois pris et l'ombre et le soleil.

Dans ces valons obscurs où la mère Nature
A pourveu nos troupeaux d'éternelle pasture,
J'aurois eu le plaisir de boire à petits traicts,
D'un vin clair, pétillant, et délicat, et frais.

Qu'un terroir assez maigre et tout couppé de roches
Produit heureusement sur les montagnes proches,
Là, mes frères et moy, pouvions joyeusement,
Sans seigneur ny vassal, vivre assez doucement.

Là tous ces médisans à qui je suis en proye,
N'eussent point envié ny censuré ma joye,
J'aurois suivy par tout l'object de mes desirs,
J'aurois peu consacrer ma plume à mes plaisirs.

Là d'une passion ny ferme ny légère,
J'aurois donné mon feu aux yeux d'une bergère
Dont le cœur innocent eut contenté mes vœux
D'un bracelet de chanvre avecques ses cheveux.

J'aurois dans ce plaisir si bien flatté sa vie
Que l'orgueil de Caliste en eut crevé d'envie,
J'aurois peint la douceur de nos embrasemens
Par tous les lieux tesmoins de nos embrassemens.

Et, comme ce climat est le plus beau du monde,
Ma veine en eut esté mille fois plus féconde :
L'aisle d'un papillon m'eut plus fourny de vers
Qu'aujourd'huy ne feroit le bruit de l'Univers.

Et s'il faut mal-gré moy que mon esprit se picque
De l'orgueilleux dessein d'un poëme héroïque,
Il faut bien que je cherche un plus libre séjour
Que celuy de Paris ou celuy de la Cour.

Si ma condition peut devenir meilleure,
Que le Roy me permette une retraite seure,
Que je puisse trouver en France un petit coin
Où mes persécuteurs me trouvent assez loin.

Dans le doux souvenir d'estre sorty de peine,
De quelles gayetés je nourriray ma veine !
Lors tu seras honteux qu'en mon adversité
Je t'aye tant de fois en vain sollicité.

D'avoir abandonné le train d'une fortune
Qu'il te falloit avoir avecques moy commune :
Recherche en tes desirs ores si refroidis,
Si tu m'es aujourd'huy ce que tu fus jadis.

Je t'eusse faict jadis passer les Pyrénées,
J'eusse attaché tes jours avecques mes années,
Et conduit tes desseins au cours de mon destin
Des bords de l'Occident jusqu'au flot du matin.

Et je n'ay rien commis, mesme dans mon courage,
Qui te puisse obliger à me tourner visage,
Depuis je n'ay rien faict, et j'en jure les Dieux,
Que t'aymer, ô Tircis ! tous les jours un peu mieux.

Hélas ! si mon malheur avoit un peu de crime,
Ma raison trouveroit ta froideur légitime,
Je me consolerois de ne trouver dequoy
Je me peusse en mon mal me venger que de moy.

Un reste d'amitié faict qu'aujourd'huy j'enrage
De sentir que celuy que je chéris m'outrage :
Tu voy bien que le sort sans yeux, ny jugement,
Tourne tes volontez avec son changement.

Depuis mon accident tu m'as trouvé funeste,
Tu crois que mon abord te doit donner la peste ;
Tu m'accuse par tout où tu me voy blasmer,
Et me hays autant que tu me dois aymer.

Au moins asseure-toy, quoy que le temps y fasse,
Qu'un si perfide orgueil n'aura jamais de grâce :
Je voy bien que mes maux achèveront leurs cours,
Qu'un soleil plus heureux achèvera mes jours.

Que ma bonne fortune escrasera l'envie,
Mal-gré les cruautez qui font gémir ma vie :
Au bout du désespoir paroistra mon bon-heur,
Toute ceste infamie accroistra mon honneur.

Ce n'est plus aux enfans d'une commune race,
Quelque si grand pouvoir dont le corps me menace,
Quelque trespas honteux dont le cruel dessein
S'agite contre moy dans leur perfide sein.

Et comme mal-gré moy tu t'es rendu perfide,
Comme mal-gré l'honneur tu t'es montré timide,
Parmy tous mes travaux, sçache que mal-gré toy
Je garderay tousjours mon courage et ma foy,

Et l'obstination de la malice noire
Avec ma patience augmentera ma gloire.

Autant la *Plainte de Théophile* reste digne, autant la réponse de Des Barreaux apparaît lamentable. Elle le montre dépourvu de sens moral, affolé par la crainte d'être compromis et essayant de donner le change aux ennemis de Théophile qui auraient été les siens si de puissantes relations de famille ne l'eussent protégé. Lui, le sceptique, le débauché, se convertit en un instant, il se métamorphose en petit saint. Son cynisme va jusqu'à insinuer à Théophile « d'épouser et d'embrasser ces flammes (celles du bûcher) qui ont été recherchées par tant de belles et pieuses âmes pour illustrer l'Eglise et accroître le nombre des martyrs ». Des Barreaux ne serait pas descendu à ce degré d'aberration s'il n'avait eu le sentiment de courir un danger terrible. Son père, président au Grand-Conseil, le tenait avant sa mort (24 novembre 1622) au courant des menées des Jésuites, il savait leur dessein d'étouffer coûte que coûte le libertinage :

Il vaut mieux n'en pas être
C'est un meschant mestier qui faict brusler son Maistre.
(Garasse.)

Il connaissait l'attitude du cardinal de La Rochefoucauld, chef de la faction dévote, et les agissements du Père Voisin appuyés de la connivence de plusieurs des membres de la Cour du Parlement chargés de juger Théophile. Le cardinal de La Rochefoucauld avait commencé à écrire de sa propre main la déposition de Sageot, en présence des Pères Voisin et Garasse autorisés par leurs supérieurs ; interrompu un moment par l'archevêque de Bordeaux d'Escoubleau de Sourdis

arrivé inopinément, le Cardinal estimait « une année » cette heure perdue tant il était porté en cette affaire de bon zèle et tant le récit de Sageot « lui donnait dans l'esprit » ; fatigué, il passait la plume au Père Garasse qui rédigea ainsi et d'avance la première pièce du procès. Le doyen du Parlement, Guillaume Deslandes, était notoirement acquis aux Jésuites. Enfin, chose plus grave, ses lettres latines à son aimé Théophile saisies avec les autres papiers de ce dernier constituaient des preuves suffisantes pour le mener en place de Grève si la Cour n'avait eu égard à sa jeunesse. Seul, désemparé, privé de l'appui et des conseils paternels, Des Barreaux suait la peur au moment où il rédigea sa réponse :

(A suivre).

Frédéric LACHÈVRE.

DEUX BILLETS AUTOGRAPHES

DE MARIE LECZINSKA

AU CARMEL DE COMPIÈGNE

(Fin) (1).

II

Il est temps de faire connaître la destinataire des deux billets inédits enfouis dans les papiers confisqués des carmélites de Compiègne, c'est-à-dire la prieure de l'année 1753. Mme Descajeuls, en religion Mère Thérèse de la Résurrection, entrée en 1701, — avec sa plus jeune sœur, Colombe, en religion sœur Colette de Jésus, morte en odeur de sainteté, a l'âge de vingt-quatre ans —, était née en Anjou. Son histoire à été transcrite au long par la sœur Marie de l'Incarnation, l'historienne des martyres de Compiègne, ses anciennes compagnes. Nous n'y emprunterons ici que ce qui peut éclairer ses rapports avec la reine, et montrer combien les restes de la correspondance reçue par elle de Marie Leczinska méritent d'être groupés et recueillis.

A vingt-deux ans, elle fut élue prieure et souvent réélue ; l'histoire d'une de ces élections nous a été conservée par les *Mémoires* du duc de Luynes :

Du mardi 23 [*juillet 1748*]. *Compiègne*... Hier étoit

(1) Voir *Bulletin*, 15 février, p. 82 à 102.

le troisième jour d'une solennité qu'il y a eue (*sic*) dans cette maison à l'occasion de la centième année de leur établissement à Compiègne. Le Saint-Sacrement a été exposé samedi, dimanche et lundi; il y a eu sermon tous les jours par différents ecclésiastiques de Compiègne. La Reine a assisté à deux sermons ; samedi et lundi, il y eut un salut chanté par la musique du Roi. Cette maison n'est actuellement composée que de quatorze religieuses de chœur, cinq sœurs au voile blanc et une postulante; elles n'ont que 1 000 livres de rente et doivent 26 ou 27 000 livres. Le Roi leur fait donner tous les ans; la Reine, cette année, leur a fait donner 100 louis; M. le Dauphin et Mme la Dauphine 50, et Mesdames 25 entre elles trois. Il y a eu aujourd'hui une élection dans cette maison; la prieure étoit morte il y a trois mois (1). C'est Mme Descajeuls qui a été élue à sa place; elle est sœur d'un chef de brigade des gardes du corps qui est maréchal de camp (*Mémoires*, t. IX, p. 67).

M. des Cajeuls, le frère de la prieure, dont il est ici question fit, comme autrefois son père, sa carrière dans l'armée. Dès l'année 1739, il apparaît, comme chef de brigade, dans la suite de Madame Infante, au moment de son entrée en Espagne (2). Nommé brigadier à la promotion du 15 mars 1740 (3), il est de service, auprès du roi Stanislas, au re-

(1) Nous avons vu plus haut (p. 94, note 3) que l'autorité, durant ces trois mois d'intérim, fut exercée précisément par cette sœur Emmanuelle de St-Maximilien que la reine ne sépare pas, dans son affection, de la prieure sa chère amie.

(2) « Après quoi elle (Mme Infante) passa du côté des Espagnols, M. Descajeuls, Chef de brigade, ayant remis la queue de sa robe entre les mains des Espagnols... (Luynes, *Mémoires*, t. III, p. 71.)

(3) « *Ibid.*, p. 160. Son nom y est écrit D'Escajeul.

tour du voyage de l'année 1751. (1) Il devait mourir peu de temps après, le 1[er] octobre 1752, et nous lirons la lettre de condoléances que la reine écrivait à sa sœur, un des rares billets de cette correspondance qui, grâce à l'époque connue de cette mort, se trouvera à peu près daté (2).

Avant d'essayer un classement de ces lettres parvenues jusqu'à nous dans un état trop fragmentaire, et à ce qu'il semble, uniquement par le canal de l'abbé Proyart (3), em-

(1) « Le Roi de Pologne partit de Versailles le 2 [oct. 1751] au matin... Il a eu successivement auprès de lui trois chefs de brigade; ils ont été pris de ceux qui sont auprès du Roi. M. d'Escayeul, comme le plus ancien, commença. » (*Mémoires de Luynes*, t. XI, p. 252.)

(2) « *Lettre* [*de Fontainebleau*], *du 30* [*septembre 1752*]. M. Descajeuls, qui avoit la fièvre en partant de Versailles, est arrivé ici l'ayant toujours, et même plus forte ; cela a tourné en fièvre maligne ; il a été saigné quatre fois ; la tête est fort embarrassée, et on ne croit pas qu'il passe la nuit. (*Id.*, t. XII, p. 163.) *Lettre du 2 octobre, Fontainebleau.* M. Descajeuls mourut enfin hier au soir. La Reine se donne beaucoup de mouvement pour obtenir un bâton d'exempt pour son fils. (*Ibid.*, p. 165.) *Lettre de Fontainebleau du 12.* M. de Puyols, exempt de la compagnie de Noailles, a eu la brigade de M. Descajeuls. » (P. 169). Voir plus bas, p. 137.

(3) Dans le livre fort intéressant intitulé : *Le roi Stanislas et Marie Leczinska*, par la marquise des Réaulx (Paris, Plon, 1895, in-8° de 415 pages ; B. N. Lk[2] 490), une place importante est accordée à la correspondance de la reine avec le Carmel. On y lit en effet, p. 344, ce début plein de promesses : « Dès ses premiers séjours à Compiègne, elle avait visité assidûment le Couvent du Carmel et s'était sentie très vite attirée vers la prieure M[me] Descajeuls, femme de haut mérite et de conversation édifiante. Une correspondance active s'était établie entre ces deux saintes, elle fut de courte durée,* par suite de la mort de M[me] Descajeuls, mais les *archives du Carmel et celles de la famille de Luynes l'ont religieusement conservée.* »

Malheureusement, pour qui regarde de près, l'espoir un instant conçu de lire des extraits « des archives du Carmel ou de la famille de Luynes » se change en déception. Les billets qui suivent ce début trop beau et décevant, bien que classés sous les chefs, *première*, *seconde*, etc. *septième* lettre, sont simplement ex-

* De 1738 à 1767 il y a cependant quelque marge (E. G).

pruntons à la notice écrite de la main de la sœur Joséphine Marie de l'Incarnation (1), quelques traits de nature à mon-

traits, et assez infidèlement, de Proyart, dans l'ordre où celui-ci les a fournis, mais souvent fondus en un seul, avec suppressions fâcheuses. Ainsi, p. 346, sous le titre *Quatrième lettre*, on lit, après suppression de la quatrième lettre de Proyart (p. 270 : Pensez que celle, etc. sur la mort d'une religieuse) : « Vous avez tort de me remercier...» C'est le cinquième extrait de Proyart, et encore les premiers mots sont tronqués, car on lit chez Proyart : « Je ne puis vous exprimer ma douleur de partir sans vous voir. Vous avez tort de me remercier... » — Ce qui est plus grave encore, la *Cinquième Lettre* (« Je suis bien fâchée d'avoir été si longtemps sans vous répondre. La première raison, etc. ») a supprimé et cousu ensemble des fragments fort différents. On lit dans Proyart : « Je suis bien fâchée d'avoir été si longtemps sans vous écrire. Mais cela, etc. (Suivent trois autres billets, parmi lesquels les condoléances sur la mort de M. Descajeuls), puis celui qui commence par : « Je suis honteuse, ma chère mere d'avoir été si longtemps sans vous répondre. La première raison... » — On voit par là que Proyart, à défaut des manuscrits dont on laisse entendre l'existence, mais dont j'avoue avoir cherché partout en vain la trace, est resté et demeure l'unique source, malheureusement très trouble, où nous puissions chercher la correspondance de Marie Leczinska avec le carmel. C'est là aussi seulement que semble avoir recouru la biographie citée plus haut de Marie Leczinska par A. B. de Chaulmes, parue dans le *Contemporain* (août à novembre 1878). On y lit pourtant cette note, de celles qui dispensent de toute recherche et qui endorment si bien l'indolence de qui se contente de citer de seconde main : « Elle entretenait en tout temps une correspondance avec cette supérieure, qui était alors M[me] Descajeuls. Cette correspondance est conservée précieusement dans les archives du Carmel (1[er] nov. 1878, p. 840, n° 1). » — Ne serait-ce pas à cette phrase que se sera trop fiée M[me] la marquise des Réaulx, pour affirmer en 1895 la conservation des lettres de la reine ? (Cf. plus haut, p. 84, note, la phrase analogue de M. de Diguères.) Quant à la correspondance de Marie Leczinska avec la famille de Luynes 1746-1756, dans *La Reine Marie Leckzinska*, par Madame la comtesse d'Armaillé, Paris, 1870 (Lb[38] 1550 A.), tout ce qu'elle renferme relatif au carmel de Compiègne, est (p. 204) un billet daté, en 1748, *du carmel du Compiègne*.

(1) Une gracieuse communication, venue d'une double source, l'une, plus complète, du carmel de Sens, « extraite des neuf vo-

trer quelle autorité exerçait sur la reine cette amitié vraiment chrétienne qui unissait la carmélite à sa souveraine.

La Mère de la Résurrection a fourni une carrière de 78 ans. Il est parlé d'elle dans la vie de la reine Marie Lesinska (*sic*), femme de Louis 15 (1). Cette vertueuse princesse était si pénétrée d'estime pour elle qu'elle la qualifiait du titre de sa digne et fidèle amie. La Mère de la Résurrection sans jamais abuser de l'ascendant que ses vertus et son rare mérite lui avait acquis sur l'esprit de la Reine, sut toujours en profiter pour le maintient des

lumes in-folio légués par la sœur Marie de l'Incarnation au carmel de Sens », l'autre, du carmel de Compiègne, nous permet de reconstituer quelque chose de la physionomie de cette prieure si ferme, si fidèle à sa règle et si avisée conseillère. Ce sera pour nous dédommager de n'avoir pas rencontré, avec les restes de la correspondance de la reine, les réponses de la carmélite.

(1) Voici le passage de Proyart auquel il est fait allusion : « Dans le premier voyage qu'elle fit à Compiègne, sa piété la conduisit au Couvent des Carmélites de cette ville, elle en vit la prieure, qui lui plut par une conversation sage & édifiante : elle la vit une seconde fois, elle la jugea digne de son estime : en la voyant plus souvent, elle lui donna son amitié. Dès qu'une fois elle eût comblé, par ce sentiment, l'espace qui sépare le Sujet de la Souveraine, elle exigea que la religieuse écrivît souvent & toujours familiérement. Elle en usoit de même à son égard ; & bientôt, se regardant, comme sa Fille spirituelle, elle l'appeloit du doux nom de Mere. La correspondance du Trône avec la plus austere Solitude a quelque chose d'assez intéressant pour qu'il nous soit permis de citer ici quelques fragmens des Lettres de la Reine à la Religieuse. » (p. 269). (*Vie de | la Reine de France | Marie Leckzinska (sic), | princesse de Pologne | Dédiée | à Mesdames de France ses filles, | Ecrite sur les Mémoires de la Cour.* | Par Par M. l'abbé Proyart. | A Bruxelles | Chez le Charlier, Libraire, et chez les principaux Libraires des Pays-Bas. | M.DCC. XCIV. | Avec Approbation. | In-12 de 397 p. | Bibl. nat. Lb^{38} 1029.) Le premier voyage de la Reine à Compiègne, signalé par la *Gazette* et les annalistes de la cour est en 1738. A cette époque précisément M[me] des Cajeuls était prieure. Cf. Blond, *op. cit.*, p. 67 et 73.

usages et des règlements de la maison. La reine à son premier voyage de Compiègne (1) où la cour était dans l'usage de venir tous les ans faire un séjour de deux mois, ayant manifesté à la Mère Prieure le desir de faire préparer au chateau les repas de la communauté, ajoutant qu'elle chargerait de ce soin son maître d'hôtel, homme de bien et craignant Dieu et par cela même incapable de tromper sa confiance en souffrant qu'on fit un mélange de gras et de maigre dans les aliments, vainement la Mère Prieure employa toutes sortes de moyens pour dissuader son excellente Bienfaitrice [en lui mettant sous les yeux le chapitre des inconvénients d'heures, etc.] (2); dès ce jour là même le dîner fut apporté avec la plus grande exactitude; mais comme les jours suivants il y eut des retards dans les heures la mère prieure conjura la Reine de retirer ses ordres (3).

La Reine se faisant de temps à autre et quelquefois pendant plusieurs jours de suite apporter au couvent (le trajet était facile, n'y ayant que le ruisseau à traverser) engagea la Mère Prieure à assister à son repas: « Votre Majesté, dit la Mère, aura donc la bonté de fixer l'heure d'une heure, car elle sait que nos Vêpres sont à 2 h. » « C'est l'heure, dit la Princesse, à la-

(1) Ce serait donc peu après juillet 1738, et de cette époque dateraient ainsi les premiers billets écrits par la reine.

(2) J'ai suivi d'abord le manuscrit communiqué par le carmel de Sens: les divergences avec celui de Compiègne portent sur des détails. Ici, comme en plusieurs autres endroits, c'est celui de Compiègne qui est le plus abondant; les passages imprimés entre crochets sont empruntés à ce second manuscrit.

(3) « La Mere prieure supplia, conjura la reine de vouloir bien retirer ses ordres, parce que la règle souffrait de ce dérangement d'heures. » (ms. de Compiègne). Le reste de la citation, à partir de cet endroit, est emprunté au manuscrit de Compiègne.

quelle j'ai l'habitude de dîner; mais, pour avoir, ma chère Mère, le plaisir de votre société, je me conformerai volontiers à la vôtre. » Mais étant arrivé un jour que deux heures vinrent à sonner comme la Reine commençait son repas, lorsque sa Majesté vit la Mère Prieure se lever. « Ah! et quoi, chère Mère, vous en aller!... et me laisser seule... Oh! quelle rigueur!... — Le devoir m'appelle et le cœur de votre Majesté est trop religieux pour se tenir offensé de la fidélité du mien envers le maître des cieux... Votre Majesté me permettra donc de me retirer. »

Le trait suivant servira encore à prouver à quel point la Mère Prieure savait, lorsque le devoir lui commandait, s'élever au-dessus de toutes les considérations humaines.

La Reine s'étant fait arranger un appartement à sa convenance dans l'intérieur de la maison, fit dire à la Mère Prieure de le venir visiter; elle le fit: mais surprise d'y trouver un lit, elle dit, s'adressant à la Reine: « Sans doute, Madame, ce lit n'est que pour la représentation... car je ne pense pas que votre Majesté ait dessein de s'en servir, M[me] la Comtesse de Toulouse n'ayant le privilège de coucher ici que parce qu'elle est veuve. » — « Je loue, dit la Reine, la sagesse de vos règlements et vous promets de les respecter; mais, je crois qu'il me sera du moins permis de m'y reposer à l'heure que j'ai l'habitude de faire ma méridienne. » — Il arriva cependant un jour, qu'une des Sœurs en sortant du chœur après Matines, crut apercevoir de la lumière dans les appartements; elle fut le dire à la Mère Prieure qui, sur le champ, vint frapper à la porte, et comme on ne répondit pas, elle menaça d'envoyer chercher le serrurier. La femme de chambre ouvrit et chercha à s'excuser en disant que c'est qu'elle avait un ouvrage à

faire lequel était très-pressé. « Pressé ou non pressé, dit la Mère, veuillez, s'il vous plait, vous retirer, une de nos tourrières va vous conduire au château. » — La Mère jugeant à l'air saisi et déconcerté de cette femme qu'il y avait du mystère, fut droit à la chambre de la Reine, dont les rideaux du lit étaient hermétiquement fermés. Il ne paraissait pas qu'il y eut personne de couché; mais ayant saladé (1) la couverture, elle vit un corps dont la tête était cachée sous l'oreiller. La Reine se découvrant aussitôt: « Hé quoi, Madame, c'est votre Majesté!... Mais comment se fait-il qu'après que nos Sœurs portières l'ont vu sortir, elle se trouve ici? » — « Ces dames ont pu se persuader que j'étais effectivement sortie m'étant fait représenter par une de mes femmes qui, dit-on, me copie parfaitement. Mon dessein, en employant cette ruse, n'avait pour but que de venir chercher dans votre sainte et paisible retraite la jouissance d'un sommeil calme et tranquille dont vous n'ignorez pas que je suis privée ailleurs... laissez-moi, de grâce, en goûter la douceur... » — « Mon cœur le voudrait, Madame,... mais mon devoir s'y oppose; et puisque votre Majesté daigne m'honorer du titre d'amie, je la supplie de me permettre d'en remplir en ce moment la fonction en lui représentant que sa place est d'être au château et non pas de passer la nuit chez des religieuses... Songez, Madame, que plus vous vous éloignerez du Roi, plus son cœur sera excité à s'éloigner de vous. » — On ne sait véritablement lequel admirer davantage de l'abnégation de la Mère Prieure ou de la

(1) Ce mot *salader*, bien qu'il ne se rencontre pas dans Littré, a ici une saveur propre qui ne permet guère de l'attribuer à une faute de lecture. Il est vrai que le manuscrit de Sens, à l'endroit parallèle porte *soulevé* qui, à la rigueur, pourrait avoir été mal lu. Toutefois le mot populaire répond à la situation.

haute vertu de la Reine pour déférer comme elle le fit de suite aux raisons données par une simple supérieure de communauté.

Cet épisode peint à merveille le caractère de la Prieure ; il jette un jour singulier sur les rapports qui l'unissaient à la reine. Mme des Réaulx appelle la supérieure du Carmel la « mère spirituelle (1) » de Marie Leczinska, et, certes, elle a su remplir son rôle de sincère amie, comme en témoigne le trait qu'on vient de lire, jusqu'à exprimer des conseils délicats à donner, mais opportuns peut-être s'ils n'avaient été tardifs et si le remède aux souffrances de la reine avait été possible. C'est pour nous faire regretter davantage la perte des lettres de Mme Descajeuls. Essayons du moins de grouper, en en datant quelques-uns, ceux que l'abbé Proyart nous a conservés.

La reine survécut peu à son amie, morte le 7 décembre 1767. C'est entre cette dernière date et la fin de l'année 1738, la première, avons-nous vu, où les éphémérides officielles signalent la présence de la reine à Compiègne, sans marquer toutefois de visite au Carmel, que s'étagent les billets dispersés dans la biographie écrite par l'abbé Proyart. Donnons d'abord ceux qui présentent une date à peu près fixe, et même plusieurs attribués par conjecture à une année précise. Nous serons réduits ensuite à rassembler sans ordre ceux que rien ne peut faire assigner à une époque connue et qui flottent par conséquent entre les dates très élastiques de 1738 à 1767.

(1) « Après la mort de sa Mère spirituelle, la Reine n'en continua pas moins ses visites rapprochées au Couvent de Compiègne. Plus elle avait d'affliction, plus elle s'y réfugiait. Là elle faisait de fréquentes retraites, édifiant la communauté par la rigueur avec laquelle elle en suivait tous les exercices. Elle portait aussi souvent l'offrande de ses prières à sainte Thérèse » (p. 347). L'expression est d'ailleurs empruntée à Proyart. Cf. plus haut, p. 132, n. 1.

I.

Peu après le 1[er] octobre 1752, date de la mort de M. Descajeuls (1).

« Il m'est impossible, ma chere Mere, de vous exprimer la part que je prends à la perte que vous faites de votre pauvre Frere. Je laisse à Dieu le soin de vous consoler; il n'y a que lui qui le puisse. Ce que je vous dirai, c'est que par la divine miséricorde, vous pouvez être tranquille sur son âme. Je suis de mon côté on ne peut plus touchée d'avoir perdu en lui un homme qui m'étoit bien attaché. Modérez l'excès de votre douleur, ayez soin de votre santé : faites-le pour l'amour de Dieu, et si j'ose apres cela me nommer, pour quelqu'un qui vous aime » (2).

2 et 3.

30 août et 9 octobre 1753, les deux billets autographes publiés ci-dessus.

4.

Peu après le 23 novembre 1754, date de la mort de la sœur Emmanuelle de Saint-Maximilien, s'il est permis de lui rapporter par conjecture ces lignes, qui peuvent avoir été écrites pour la mort de toute autre religieuse de Compiègne, sous le gouvernement de la Mère Thérèse de la Résurrection.

Pensez que celle dont vous pleurez la mort est bienheureuse (3); elle prie pour nous. Je vous conjure de

(1) Voir plus haut, p. 130, n. 2.
(2) Proyart, p. 271.
(3) Une religieuse de son Couvent. (*Note de Proyart.*)

ne pas trop vous affliger: le bon Dieu l'a voulu récompenser; qu'il vous console, ma chere Mere: il n'y a que lui qui le puisse faire. Je vous embrasse de tout mon cœur, en me recommandant à vos prieres (1).

4.

Vers le 20 novembre 1765, mort du Dauphin, âgé de trente-six ans.

Peu de jours apres qu'elle eut perdu le Dauphin, dit Proyart, elle ecrivoit à une Personne qu'elle honoroit de son amitié (2): « Priez le bon Dieu que je supporte mieux que je ne fais la perte que j'ai essuyée. Ah! qu'elle est terrible! Dieu n'a pas écouté nos prieres, mais il a exaucé les siennes. Il n'avoit de desirs que pour le Ciel: il ne vouloit pas même se joindre aux prieres publiques qui se faisoient pour sa guerison, ne demandant que la volonté de Dieu et le bonheur de le posséder. Qu'il est heureux! mais que nous sommes à plaindre! C'est un Saint, voilà ma consolation. Je craignois bien que ce coup n'accablât mon Papa; mais graces à Dieu, il l'a supporté en vrai Chretien » (3).

6.

Après la mort de Stanislas (24 février 1766).

Et après la mort du Roi de Pologne, « j'ai été bien malade, écrivoit-elle à la même Personne (4), et il étoit

(1) Proyart, p. 270.
(2) Cette expression, si vague soit-elle, paraît assez convenir à la prieure du Carmel de Compiègne pour qu'on puisse joindre ici cette lettre à sa correspondance, sans trop de témérité.
(3) Proyart, p. 365.
(4) Cette phrase confirme notre attribution à la destinataire de ces confidences.

difficile que cela ne fût pas, après les malheurs qui me sont arrivés, et que je ressens encore vivement. Ce qui me console, c'est que ceux que je pleure sont bien heureux. Je l'espere de la miséricorde du Seigneur: que sa volonté soit faite » (1).

7.

Peu après la mort de Marie Josèphe de Saxe, la seconde dauphine, si connue au Carmel de Compiègne (2) (12 mars 1767); il s'agit en effet plus probablement d'elle que de Marie-Thérèse d'Espagne qui avait épousé le dauphin en 1745, et était morte le 19 juillet 1746.

Je vous remercie du *De Profundis* que vous dites tous les jours pour Madame la Dauphine, quoi que j'espere que, par la miséricorde de Dieu, elle n'en a pas besoin; j'ai tout sujet de regarder comme assuré le salut de cette belle ame. Priez pour la mienne, au lieu de prier pour ma conservation, qui n'est d'aucune utilité » (3).

Il y aurait lieu peut-être de fouiller plus attentivement les textes que nous allons nous borner à publier dans l'ordre même où on les rencontre chez l'abbé Proyart. Nous ferons appel à la sagacité des lecteurs qui y découvriraient une allusion de nature à dater quelque billet et à le joindre aux rares lettres disposées à leur place chronologique.

(1) Proyart, p. 366. Une lettre sans date, au président Hénault, sur laquelle celui-ci a ajouté : 22 juillet, disait : « Mon âme est bien triste : un père, un fils, et quel père, et quel fils ! il n'y a que la religion qui puisse adoucir mon amertume ». Voir Diguères, p. 80.
(2) Voir *Figures de Martyrs*, p. 20 et 21.
(3) Proyart, p. 377.

*
* *

« Jamais, ma chère Mère, je n'ai eu autant d'envie d'aller à Compiègne, en voici la raison (voyez comme j'aime à me flatter), c'est que je suis persuadée que ce serait un peu de consolation pour vous.

« Je ne vous dis pas combien de mon côté je serois aise de vous voir » (1).

*
* *

Nous partons samedi pour Fontainebleau; je ne suis pas pour cet endroit comme pour Compiègne, vous n'y êtes pas.

Je vous dois deux réponses, ma chère Mère, et je commence par l'article qui vous intéresse le plus, celui des indulgences. Dès que je verrai M. le Nonce, je ne manquerai pas de satisfaire le désir que vous avez, quoique la chose ne me paroisse pas bien nécessaire pour des anges comme vous êtes. A l'égard du tableau de *Sainte-Therèse* que je veux vous donner, je vous demande encore une fois les dimensions sans ménagement. Je ne m'amuserai pas à la belle bordure, assurée que votre sainte Mère aimera mieux que je vous en donne la valeur que de la mettre autour de son portrait. J'aime infiniment, d'ailleurs, la noble et propre simplicité de votre maison (2).

*
* *

J'ai reçu votre lettre, ma chère Mere, avec un vif plaisir. Je n'y trouve de trop que les remerciements

(1) Proyart, p. 269.
(2) *Ibid.*, p. 269.

que je voudrois mériter, car je desirerois que tout ce qui est dans votre maison pût venir de moi pour n'être jamais effacé de votre souvenir, bien persuadée qu'il ne seroit pas inefficace devant Dieu. Je vous parois intéressée à cela, aussi ai-je grande envie et grand besoin que Dieu me fasse miséricorde et j'espère que vous me l'obtiendrez. N'allez pas croire, cependant, que je sois assez heureuse pour n'être occupée que de ce qui devroit m'occuper, il y a en tout beaucoup d'humain en moi et je sens que quand vous ne seriez pas Carmélite, je vous aimerois encore (1).

*
* *

Je ne puis vous exprimer ma douleur de partir sans vous voir. Vous avez tort de me remercier; ne me donnez-vous pas des choses plus précieuses que mes dons, vos prieres? Je m'y recommande toujours (2).

*
* *

Vous m'avez oubliée, ma chere Mere, il y a un siecle que je n'ai reçu de vos nouvelles: repetez souvent vos Lettres; elles sont une consolation pour moi, dans l'impuissance où je suis de vous voir (3).

Je suis bien fâchée d'avoir été si longtemps sans vous écrire; mais cela m'a été impossible à cause des occupations de ce saint Tems (4); qui cependant ne m'ont pas rendue meilleure » (5).

(1) Proyart, p. 270. Ici se place le fragment sur la religieuse défunte cité plus haut p. 122 : « Pensez..., etc. »

(2) *Id.*, p. 270.

(3) *Id.*, p. 271.

(4) Du Carême. (*Note de Proyart.*)

(5) Ici se place dans Proyart, p. 271, la lettre de consolation sur la mort de M. Descayeuls. Voir plus haut, p. 137.

*
* *

Je reçois votre lettre dans le moment avec un plaisir sensible ; et parmi toutes les fadaises qu'on me dira pour la nouvelle année, et dont on ne pensera pas la moitié, je distinguerai vos vœux sincères, et utiles pour mon ame (1).

*
* *

Je suis honteuse, ma chere Mere, d'avoir été si longtemps sans vous répondre. La première raison, c'est qu'entre autres belles qualités, j'ai celle d'être paresseuse ; la seconde c'est que j'ai été occupée à m'accommoder une cellule ici (2), qui n'a d'autre defaut que celui de n'être point dans votre maison (3).

Empruntons à un autre endroit de la *Vie*, d'autres fragments de lettres, très probablement de la même source.

Dans differentes Lettres qu'elle écrivoit à une Religieuse : « Continuez, lui dit-elle, de demander à Dieu pour moi le don d'Oraison ; je n'en suis pas digne, car je ne saurois y parvenir. J'espere que Dieu me l'accordera, à vos prieres. — Je lis actuellement la Vie de Sainte Therese ; ce qui me donne un grand desir de l'Oraison : mais les bons desirs ne suffisent pas au salut, et l'Enfer

(1) Proyart, p. 272.
(2) Dans le Monastère qu'elle faisoit bâtir alors à Versailles (*Note de Proyart*). Il en parle encore ailleurs, mais sans donner de date plus précise que « A la derniere époque de sa vie... faisant bâtir un Monastere à Versailles, elle s'y étoit réservé un appartement » (p. 361). La construction de cette maison serait cependant un élément pour dater ce billet, au moins approximativement.
(3) Proyart, p. 272.

en est plein. — Vos Lettres satisfont mon cœur et font du bien à mon ame ; votre dernière surtout peut servir de sujet d'Oraison. Je n'ose vous dire que je commence un peu à la faire ; car je fais tout si mal que j'ai peur de me tromper encore sur cet article (1).

Ailleurs, décrivant ses rapports avec le couvent de Compiègne et la peine qu'elle éprouve à s'en séparer, le biographe dit : « Quelquefois pour épargner à la Communauté cette triste entrevue, elle se contentoit de lui faire ses adieux par écrit. »

Je ne puis vous exprimer, écrivoit-elle à une Religieuse, combien j'ai de regrets de vous avoir quittées ; dites à toutes mes Filles combien je les aime, et me recommandez à leurs prieres : dites-leur encore, que je n'ai pas voulu les voir hier, de peur de m'affliger en m'attendrissant avec elles (2).

Ah ! que j'ai de regrets de vous avoir quittées, et que j'ai envie de vous revoir ! Que la paix de la Maison du Seigneur est delicieuse ! Que vous êtes heureuses dans votre Solitude, et que les plaisirs du Monde sont fades et ennuyeux.

* * *

J'attends le mois de Juillet avec bien de l'impatience : je vous previens que vous aurez le temps de vous ennuyer de moi ; je serai chez vous presque tous les jours.

* * *

« Le desir de votre Clôture m'etouffe bien plus que

(1) Proyart, p. 332.
(2) *Id.*, p. 358.

ne feroit votre Clôture même. Que je serois ravie de voir Toinon! (1) dans votre Maison, bien entendu) Oui, j'ambitionnerois même sa place, pourvu que ce ne fût pas dans le dehors.

* * *

Sans la paix, point de Compiegne; et, malheureusement, ce qu'on vous en a dit n'est point vrai. S'il y avoit la moindre apparence de voyage, je ferois diligence à vous l'apprendre: vous ne sauriez croire le desir que j'en ai. Que je serois heureuse de me retrouver avec vous! Mais, outre le plaisir que j'ai de vous voir, vous n'imaginez pas quel est pour moi celui de jouir de votre maison solitaire, et de m'y dérober quelques momens à ce vilain monde. Demandez bien à Dieu qu'il nous accorde la paix, et j'aurai cette satisfaction.

* * *

J'ai appris ce matin que nous n'allions pas à Compiegne cette année. Je ne perds pas un instant, pour vous en marquer ma douleur: oui je suis affligée jusqu'aux larmes! Je tâcherai, du moins, que vous ne vous apperceviez de mon absence que par mon absence même; il n'est pas juste que vous en souffriez. Pour moi, c'est un grand sacrifice que je fais à Dieu. Oh! qu'il fait bon chez vous! Oh! ma pauvre cellule! Jamais Palais ne me causa tant de regrets (2).

(1) La servante tourière du Couvent (*Note de Proyart*). Voir plus haut, p. 102, n. 2.

(2) Proyart, p. 358-360. Ces deux derniers billets pourraient être datés par élimination en écartant les années où fut fait le voyage de Compiègne. Au 27 août 1741, Barbier (t. II, p. 306) nous montre un voyage de Compiègne contremandé, mais ce ne fut pas le seul.

*
* *

Une Religieuse lui ayant exposé dans une Lettre l'état habituel de souffrances dans lequel elle se trouvoit, elle lui répondit: « Je suis bien fâchée que votre que votre santé soit si mauvaise; et cependant je ne puis m'empêcher de vous porter envie. Qu'on est heureuse d'être Carmélite, et de souffrir encore avec cela! Nulle position plus favorable au Salut; et, moyennant la grace et la misericorde de Dieu qui sont sans bornes, on peut, par ce moyen, être bien sure de son fait. Ce n'est pas assurément qu'il n'y ait aussi, dans le Monde, bien des sujets de peines et de souffrances: il y en a bien plus et de plus durs que dans vos Monasteres; mais que d'impatiences, que de dissipation, et, par consequent, quel compte à rendre, même de nos souffrances » (1).

*
* *

Ce n'étoit pas assez pour elle de venir visiter et consoler nos Malades, elle étoit charmée quand elle trouvoit l'occasion de leur rendre les offices les plus bas; et nous n'aurions pas pu l'empêcher de le faire. Nous l'avons vue detourner la tête, et se récrier, en apercevant chez nous son Portrait, comme si elle eut vu l'image de la Personne la plus méprisable. La lettre par laquelle elle nous annonçoit ce Portrait, que nous avions sollicité comme celui d'une Sainte, étoit conçue en ces termes: « *Vous verrez arriver chez vous, dans deux ou trois jours. quelqu'un que je vous recommande.* C'est une bien vile créature; je puis vous le certifier sans manquer à la charité que je lui dois. Mais exercez

(1) *Ibid.*, p. 366.

la vôtre envers elle, en la souffrant dans votre Maison. C'est une grande pécheresse: prie le bon Dieu pour elle. » La Mere de la Resurrection, qui avoit toute la confiance de cette sainte Princesse, ne nous découvroit pas clairement tout ce qu'elle en savoit; mais au sortir de ses pieux entretiens avec elle, elle ne s'exprimoit que par des exclamations sur l'heroisme des vertus qu'elle étoit obligée de nous taire. *Que ne puis-je parler,* nous disoit-elle, *comme je vous édifierois! Nous pouvons bien baiser les pieds de la Sainte qui nous visite. Oui, c'est une Sainte, une vraie Fille de Sainte Thérese, auprès de laquelle nous ne méritons pas de porter le nom de Carmélites* (1).

*
* *

Je suis enchantée de votre Epitre, qui ne merite pas du tout le nom de pitoyable que vous lui donnez. Je vous prie de m'en écrire souvent de pareilles, car j'en ai, je vous assure, un grand besoin, et vous me faites de la peine de n'en rien croire. Soyez bien persuadée que je me fais horreur à moi-même, sans humilité et avec verité. Si j'ai tant différé à vous écrire, c'est que je n'en ai pas eu le temps; et si je n'en ai pas eu le temps, ce n'est pas que je l'aie bien employé : le monde est rempli d'inutilités; et malheureusement ce sont pour nous des inutilités nécessaires. Je serois heureuse de ne l'employer qu'à cela, puisque mon état l'exige; mais je fais toujours mal ce que je fais : priez pour ma pauvre ame (2).

(1) *Ibid.* p. 373. Proyart ajoute : « et dans les mémoires du Couvent des Carmélites de Compiègne, je lis « Nous avons vu ici les traits multipliés de la profonde humilité de la Reine, etc. »

(2) Proyart, p. 371.

*
* *

Priez pour ma pauvre ame — priez pour moi, pauvre pécheresse: — Ne parlez à Dieu que de mon ame, elle a grand besoin de vos prieres: — Priez le bon Dieu, non pour ma persévérance, ce seroit une mauvaise priere, mais pour que je devienne meilleure. — N'oubliez pas, sur-tout, de prier pour mon ame, et pour mes intentions. — Recommandez moi bien aux prières de toute la communauté, c'est à dire mon ame (1).

Priez pour mes intentions, et sur-tout pour une bien particuliere. Redoublez pour cela vos prieres; je vous le demande instamment. Je vous recommande aussi mon ame. Laissez là mon corps, il ne vaut pas la peine qu'on y pense; mais mon ame, ah! elle a trop coûté à son Rédempteur pour que nous n'en soyons pas occupées » (2).

De ces fragments surtout il serait souhaitable de retrouver les autographes pour les compléter, et s'il est possible, les dater. Terminons par ces derniers extraits :

Vous pouvez bien.... (3) n'être pas en peine de mes austerités; je vous assure que je fais le Carême *très-dou-*

(1) *Ibid.* p. 377. Ici se place l'allusion citée plus haut au *De Profundis* pour la dauphine. Or l'allusion à « la conservation » c'est-à-dire à la mauvaise santé de la reine, fait pencher pour l'hypothèse de la seconde Dauphine.

(2) Proyart, p. 376-78. Cette collection de *formules d'humilité,* Proyart déclare la tirer « de lettres à des personnes de piété ». « J'ai sous les yeux, ajoute-t-il un grand nombre de ces Pieces, j'y lis, etc. Suivent les citations, assez uniformes, et probablement extraites des lettres écrites au Carmel.

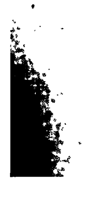
(3) Le texte de Proyart indique explicitement la source : « Vous pouvez bien, écrivoit-elle encore aux Carmélites de Compiègne, n'être pas... (p. 377).

cettement, comme dit Toînon; et, malheureusement tout va chez moi, comme le Carême. Priez bien le bon Dieu pour ma pauvre ame, elle en a grand besoin. — Je n'ai malheureusement pour moi, que des desirs à offrir au Seigneur, et je suis bien stérile en bonnes œuvres. C'est un excès de vérité qui me le fait dire. Retenez sur cela votre charité, et ne confondez pas cette triste réalité avec l'humilité que je n'ai point; j'ai au contraire beaucoup d'orgueil. — Demandez à Dieu, non ma persévérance, elle ne seroit, hélas! que dans le mal: mais ma conversion; joignez-y mes intentions, omettez ma conservation. — Priez Dieu pour moi, mais rien que pour mon ame, ma vie sera toujours assez longue, et ma santé assez bonne, si j'en fais bon usage. — Priez pour mon ame, laissez là mon corps; tout ce que je demande à Dieu, c'est de l'oublier c'est de me detacher de cette vilaine guenille, que je traîne à regrêt (1).

Le résultat de nos efforts pour établir une chronologie dans les lettres trop fragmentaires de la reine à la prieure du carmel est, avouons-le, des plus négatifs. Les pages non datées débordent de beaucoup celles à qui, même par pure conjecture, on peut assigner un semblant d'époque approximative. Notre peine ne sera pas perdue cependant d'avoir inséré deux billets nouveaux et datés, copiés sur les autographes, dans cette série incomplète, et d'avoir ramassé en un tout, en recourant fidèlement au texte « imprimé » primitif, seul moyen de contrôle qui nous reste, les fragments de la correspondance avec le Carmel de Compiègne, épars dans la biographie de la reine Marie Leczinska.

Eugène Griselle.

(1) Proyart, p. 378.



UN NOUVEAU LIBRI

Il n'est bruit, en ce moment, que des vols commis à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts par un architecte du Gouvernement, officier de la Légion d'honneur, ancien grand prix de Rome, M. Thomas, récemment décédé.

M. Thomas, en sa qualité d'architecte du gouvernement, avait accès dans la Bibliothèque de l'École. Il a profité de cette faculté pour soustraire un certain nombre de livres précieux de la collection Lesoufaché. Il faisait plus ; il découpait et, au besoin, il arrachait, selon qu'il était plus ou moins pressé, les gravures que ces livres contenaient.

Une partie des livres volés à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts a été restituée; mais on a lieu de croire que ce nouveau Libri avait d'autres champs d'opération et que d'autres pièces précieuses dérobées par lui ont été envoyées en Allemagne. Un grand nombre de gravures, d'eaux-fortes, de livres rares auraient été, dit l'*Écho de Paris,* acquis par un libraire de Munich.

Révoqué de ses fonctions d'architecte du Grand Palais, à la suite de graves incorrections commises dans la gestion de cet établissement, M. Thomas — chose inconcevable et qui dénote une coupable imprévoyance — avait été maintenu à son poste d'architecte des Archives nationales.

« On marche, dans cette affaire, de surprise en surprise, lisons-nous dans *Le Temps* du 8 mars. L'enquête que poursuit actuellement M. Guichard, chef de la brigade mobile, à l'occasion des vols commis par M. Thomas à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, aboutit à des découvertes qui seraient incroyables, si les faits qu'elles mettent en lumière n'étaient pas absolument établis. En même temps que du Grand Palais, M. Thomas était l'architecte des Archives nationales. En cette qualité, il avait accès dans l'admirable hôtel Soubise où elles sont installées, comme on sait. Il

profita de la liberté qui lui était laissée pour s'approprier des boiseries anciennes très remarquables, des rampes et des balcons en fer forgé. Tous ces objets d'art étaient dirigés sur son château de Nouan-le-Fuzelier, en Sologne.

« On s'aperçut à la longue de ces déprédations et on demanda la restitution des pièces dérobées. Cette observation lui fut faite avec beaucoup de ménagements ; car, outre qu'il jouissait d'une grande autorité, il comptait au Parlement de puissants appuis qui s'opposèrent longtemps à ce qu'on prît n'importe quelle mesure de rigueur contre lui. Néanmoins, quand, beaucoup plus tard, on se fut convaincu, aux Beaux-Arts, des indélicatesses commises par M. Thomas au Grand Palais, on le révoqua de ces dernières fonctions, en lui laissant toutefois les archives.

« On hésita quelques jours pour prendre cette décision, car on craignait que ses amis n'interpellassent le gouvernement au sujet de cette mesure ; mais les charges relevées contre lui étaient si graves qu'on se crut assez documenté pour répondre à n'importe quelle interpellation, et M. Dujardin-Beaumetz le frappa. »

M. Argeliès, à la séance de la Chambre des députés du 15 mars, avait demandé à interpeller le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, sur les détournements commis au préjudice de l'École et des Archives nationales. Une instruction judiciaire étant ouverte, M. Dujardin-Beaumetz demanda à l'interpellateur d'en attendre la clôture pour fixer la date de la discussion de son interpellation et promit de donner alors à la Chambre toutes les explications « sur cette pénible affaire ». Attendons-les.

Le *Bulletin du Bibliophile* ne manquera pas de tenir ses lecteurs au courant du résultat de l'instruction et des débats qui doivent avoir lieu ensuite à la Chambre des députés.

NÉCROLOGIE

JOSEPH BERTAL

Un nouveau deuil vient de frapper la Bibliothèque nationale. Le lundi 11 février dernier, M. Joseph Bertal, bibliothécaire honoraire, est mort à Clamart, où il s'était fixé à l'époque de sa mise à la retraite. Le jeudi suivant, ses obsèques ont été célébrées en l'église de cette ville. Au cimetière, M. P. Marchal, conservateur du département des imprimés, a prononcé les paroles suivantes :

Je ne saurais laisser se refermer cette tombe sans adresser, au nom de ses collègues de la Bibliothèque nationale, quelques paroles d'adieu au fonctionnaire de mérite, à l'ami fidèle et sûr que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure.

Né à Villefranche-de-Périgord en 1820, M. Joseph Bertal, après avoir terminé ses classes au lycée de Cahors, vint à Paris pour commencer des études médicales que lui imposait, un peu contre son gré, la volonté de sa famille. Aussi, la vue des misères dont il était chaque jour le témoin attristé, le décida-t-elle bientôt à abandonner une profession vers laquelle il ne se sentait nullement attiré, et à entreprendre d'autres travaux plus conformes à ses goûts personnels. C'est alors qu'il publia quelques livres d'histoire, quelques récits de voyages et quelques romans. C'est alors qu'il eut l'in-

génieuse idée de créer le « Moniteur de la Jeunesse », dont le succès ne répondit pas à son espérance, mais qui lui ouvrit les portes de la Bibliothèque. Ayant été amené, à l'occasion du remplacement de quelques livraisons perdues, à connaître un des hauts fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique, celui-ci, à l'époque de la réorganisation de 1868, usa de toute son influence pour faciliter à notre regretté collègue l'accès de l'établissement qu'il devait servir, pendant plus de 30 ans, avec tant de zèle et de dévouement.

La carrière tout entière de M. Bertal à la Bibliothèque s'est passée dans la Salle de travail du département des Imprimés. D'abord chargé du service des Inscriptions, il sut vite acquérir l'expérience et les connaissances bibliographiques nécessaires pour occuper un poste plus important, et, le moment venu, mon prédécesseur l'appela à prendre part aux travaux du bureau central des bibliothécaires.

M. Bertal fut à la hauteur de la tâche qui lui était confiée. D'une complaisance et d'une obligeance sans bornes, d'une activité toute juvénile, il faisait les efforts les plus persévérants pour aider les travailleurs dans leurs recherches et atténuer, autant qu'il était en son pouvoir, les lenteurs inévitables d'un service très chargé. Je le vois encore traversant l'hémicycle de son pas alerte et vif, et pénétrant dans les magasins en quête de quelque bulletin de demande attardé, ou de quelque volume dont la communication se faisait trop attendre. Il savait stimuler le zèle de ses collègues, et ne se tenait pour satisfait que lorsque le lecteur était en possession du document qu'il désirait consulter, ou, en cas de recherche infructueuse, quand tous les moyens d'investigation étaient épuisés. Il était le digne émule du regretté M. Pillon-Dufresnes, mort il y a quelques

semaines ; il était animé de la même ardeur au travail ; il était possédé du même désir de bien s'acquitter des fonctions dont il était chargé et de faire tout son devoir.

Il l'a fait jusqu'au bout. Et même, quand il fut admis, au commencement de l'année 1899, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, il ne nous en continua pas moins, pendant quelques années, son utile collaboration. Ses visites à la rue Richelieu furent d'abord très fréquentes, presque quotidiennes ; puis elles s'espacèrent, devinrent de plus en plus rares et finirent par cesser complètement. La maladie était venue et avait eu raison de sa robuste vieillesse. Depuis un an à peu près, son état de santé ne lui permettait plus de quitter la maison qu'il habitait à Clamart, où il s'était retiré pour passer les dernières années de sa vie. Et c'est là que, avant-hier, il s'est éteint sans souffrance, dans sa 87e année, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Adieu, mon cher collègue ! Adieu, mon vieil ami ! Reposez en paix dans ce cimetière, que ne viennent point troubler les bruits de la grande ville ; reposez en paix aux côtés de celle qui fut la compagne dévouée de votre longue existence et qui vous a précédé de quelques années dans la tombe.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les œuvres que laisse notre regretté confrère, Joseph Bertal, nous citerons, dans leur ordre chronologique de publication, avec les cotes qu'elles portent à la Bibliothèque nationale :

— La Famille Need, ou les établissements philanthropiques aux États-Unis. *Paris, G. Cherbuliez*, 1855, in-18 [Y² 17521].

— Voyage à la Grande Chartreuse. Album de douze vues dessinées d'après nature et lithographiées par M. Siméon Fort, accompagné d'une notice historique sur le couvent et de l'itinéraire par les routes de Saint-Laurent-du-Pont et du Sappey. *Paris, imprimerie de Morris,* 1855, in-fol. [Lk⁷ 3329].

— Méthode synchronique pour l'étude de l'histoire des principaux États de l'Europe. *Paris, Borrani et Droz,* 1856, in-4 oblong [G 5370].

En collaboration avec Louis-Nicolas Bescherelle.

— Histoire de la fondation des colonies espagnoles et anglaises en Amérique. *Paris, Borrani et Droz,* 1857, in-4 oblong [Ol 556].

En collaboration avec Louis-Nicolas Bescherelle.

— Moniteur de la Jeunesse, journal de la famille. *Paris, imprimerie V. Goupy,* 1863-1868, 7 vol. gr. in-8 [Z 4808-4814].

— Aventures fantastiques de Martial Badochet. *Paris, Charles Delagrave,* 1887, in-18 [8° Y² 40420].

— Les Demoiselles de Fernig. *Paris, Charles Delagrave,* 1887, in-8 [8° Y² 40399].

— La Reine Clotilde et la conversion des Francs au catholicisme. *Paris, Charles Delagrave,* 1887, in-18 [Lb³ 39].

— Grand souvenirs historiques. *Paris, Charles Delagrave,* S. d. (1902), gr. in-8 [4o G 884].

En collaboration avec Eugène Muller.

AUGUSTE CORLIEU

— Nous apprenons avec regret la mort de M. le docteur Auguste Corlieu, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque de la

Faculté de Médecine de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé, il y a quelques jours, dans sa 82e année.

Érudit autant que praticien, M. le docteur Auguste Corlieu a publié un certain nombre d'ouvrages historiques parmi lesquels nous citerons : *La Fistule de Louis XIV* (Paris, Germer Baillière, 1874, in-8) ; *La Mort des rois de France depuis François 1er jusqu'à la Révolution française, études médicales et historiques* (Ibid., id., 1874, in-12); *Géographie historique de la Brie Galeuse ou Galvèse* (Paris, H. Champion, 1875, in-8) ; *La Mort de Louis XVII* (Ibid., id., 1877, in-8); *L'Assassinat du duc de Berry* (Paris, Delahaye et Cie, 1879, in-8) ; *Histoire de Charly-sur-Marne* (Paris, H. Champion, 1881, in-8) ; *Les Médecins grecs depuis la mort de Galien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient* (Paris, Baillière et fils, 1885, in-8) ; *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris* (1794-1894) (Paris, J.-B. Baillière, Masson, Schleicher frères, 1896, in-4), etc., etc.

On doit également à M. le docteur Corlieu un certain nombre de publications médicales très estimées.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

— Les Satires de Boileau commentées par lui-même et publiées avec des notes par Frédéric Lachèvre. Reproduction du commentaire inédit de Pierre Le Verrier, avec les corrections autographes de Despréaux. *Le Vésinet (Seine-et-Oise). Courménil (Orne)*, 1906, gr. in-8 de 1 f. blanc, XII-162 pp., 3 ff. et 1 f. blanc.

Notre très regretté collaborateur, M. Ernest Delaplace — et non Delasalle comme on l'a fautivement imprimé — a donné dans le *Bulletin du Bibliophile*, de juillet-août 1894, une analyse sommaire du commentaire que publie aujourd'hui intégralement M. Frédéric Lachèvre. Cette courte notice descriptive avait attiré l'attention sur le précieux exemplaire des *Satires* (1701, in-4), interfolié de pages blanches couvertes par Le Verrier de notes, revues et corrigées elles-mêmes par Boileau. Ce volume fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de notre savant confrère. Plus d'un bibliophile eût jalousement gardé pour lui seul ce trésor unique. Dévoué aux lettres françaises, passionné surtout pour les œuvres de nos poètes des XVIe et XVIIe siècles, M. Lachèvre a préféré en faire généreusement profiter le public érudit et lettré ; il l'a fait imprimer à deux cent cinquante exemplaires, non mis dans le commerce, et, comme le porte l'achevé d'imprimer « pour les amis du XVIIe siècle ».

La reproduction du commentaire inédit de Le Verrier, annoté par Despréaux, est d'autant plus précieuse que son éditeur a ajouté quantité de notes et d'éclaircissements, rédigés avec cette sûreté d'information, cette précision et cette méthode qui sont la caractéristique de ses remarquables travaux. On n'a pas oublié le

vaste monument bibliographique que nous devons à M. Frédéric Lachèvre, cette excellente *Bibliographie des recueils de poésies publiées de 1597 à 1700,* justement honorée, l'an dernier, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du prix Brunet ; on n'a pas oublié non plus les diverses notices si documentées dont notre collaborateur a bien voulu réserver la primeur au *Bulletin du Bibliophile* et dont on lira, dans la présente livraison, une intéressante étude sur les poètes Des Barreaux et Théophile de Viau.

Les œuvres de Boileau n'ont pas encore pris place dans la collection des grands écrivains de la France ; M. Lachèvre souhaiterait les y voir entrer. « Le commentaire inédit de Le Verrier que nous mettons aujourd'hui intégralement au jour, écrit-il, est une contribution à cette édition définitive ; son intérêt réside surtout dans les corrections de Boileau lui-même, car elles permettent, soit d'interpréter exactement sa pensée, soit de saisir sur le vif quelques traits de son caractère. Ces corrections ont été écrites en 1701, l'année même où Brossette, cet autre admirateur de Boileau, fit, de passage à Paris, la connaissance de Le Verrier et, coïncidence curieuse, comme il s'était livré à un travail analogue à celui de ce dernier, Brossette le soumettait à peu près au même moment au poète ». Le manuscrit autographe de Brossette est conservé à la Bibliothèque nationale. M. Lachèvre en a publié, dans l'avant-propos de sa belle publication, les passages ayant trait aux relations de Le Verrier avec Brossette ; puis, après avoir donné une description détaillée de l'exemplaire interfolié des *Satires* qui a servi à Le Verrier pour y noter ses commentaires, de l'écriture du poète et de celle du commentateur, il fournit sur ce dernier quelques détails biographiques nouveaux. Vient alors la reproduction du précieux livre : réimpression du texte de 1701 et publication, pour la première fois, du commentaire de Pierre Le Verrier, corrigé par Boileau. La disposition typographique adoptée par M. Lachèvre permet de distinguer, du premier coup, le texte des satires, celui du commentateur et les annotations de Despréaux ; elle est à la fois très simple et très claire. Enfin, l'éditeur a joint quelques notes de Mathieu Marais sur le commentaire de Pierre Le Verrier des satires XI et XII et des épitres de Boileau et terminé son excellente édition par une table des noms cités. Entre les pages 80 et 81 est placée la reproduction en fac-similé d'une page où se trouvent réunies les deux écritures du poète et de son admirateur.

Georges Vicaire.

— La Bibliothèque de l'amateur. — Guide sommaire à travers les livres anciens les plus estimés, par Édouard Rahir, libraire de la Société des Bibliophiles françois. *Paris, librairie Damascène Morgand, Édouard Rahir successeur, 55, passage des Panoramas, 55*, 1907, in-8 de XLVIII-408 pp.

A une époque où le nombre des ouvrages bibliographiques va toujours croissant et où il est, pour ainsi dire, impossible de réunir même les principaux dans une bibliothèque particulière, il était indispensable d'avoir à sa disposition une sorte de « vade mecum » groupant tous les renseignements utiles à un amateur pour se guider à travers les livres vieilz et modernes. M. Édouard Rahir a eu la bonne pensée de combler cette lacune et, grâce à lui, les bibliophiles sont aujourd'hui en possession d'un guide aussi sûr qu'excellent. Le meilleur moyen de bien faire connaître ce nouvel instrument de travail, n'est-ce pas de laisser l'auteur exposer lui-même le plan de son ouvrage? aussi me permettra-t-il d'emprunter à son avant-propos les passages suivants : « Les livres cités sont généralement les plus célèbres et les plus importants dans chaque genre : ce sont ceux qu'il convient tout d'abord de placer dans une bibliothèque. La collection commencée, le bibliophile saura bien vite trouver les volumes de moindre intérêt qui compléteront ses séries. La nomenclature de ces livres aurait dépassé le cadre que nous nous sommes fixé. L'ouvrage comprend deux parties principales : la première se compose d'une série de tableaux méthodiques dans lesquels les livres qui peuvent intéresser les bibliophiles sont distribués dans trois chapitres principaux : 1° Livres recherchés pour le texte; 2° Livres recherchés pour les illustrations dont ils sont ornés ; 3° Livres curieux au point de vue typographique : incunables, premiers livres imprimés dans diverses villes, productions importantes des typographes célèbres, livres gravés, livres détruits, etc. Dans la deuxième partie se trouvent mentionnés, dans l'ordre alphabétique, avec de plus amples détails et l'indication des meilleures éditions, tous les ouvrages indiqués dans la première. Trois paragraphes supplémentaires sont consacrés aux principaux livres modernes (œuvres des écrivains célèbres et volumes bien illustrés), aux volumes recherchés pour leur reliure, ou leur provenance et aux manuscrits... »

Le plan dressé par M. Rahir a le mérite d'être nettement, je dirai même très judicieusement défini; parmi tant de livres pré-

cieux, intéressants, curieux ou beaux, le choix n'était pas toujours fort aisé; je ne crois pas, cependant, qu'aucun ouvrage important ait été omis; d'ailleurs, ainsi qu'il le dit lui-même, il n'a voulu noter, dans chaque série, que les livres principaux, les têtes de colonne. A l'amateur ensuite de compléter; l'important, pour lui, était de tenir en main le fil conducteur.

Pour être fortement abrégés, les titres donnés dans le « Répertoire alphabétique des ouvrages cités » n'en sont pas moins très exacts et les notules qui suivent la plupart d'entre eux résument, en quelques lignes, les raisons pour lesquelles l'ouvrage est digne d'être recherché; je ne puis m'arrêter à chacune des autres rubriques; je regrette seulement, dans celle intitulée « Quelques livres français importants au point de vue littéraire publiés depuis 1800 », l'absence de certains noms: Charles Monselet (avait-il un pressentiment en écrivant *Les Oubliés et les Dédaignés*?), Armand Silvestre, non pas le Silvestre des dernières années, mais celui des *Rimes vieilles et neuves*, pour lesquelles George Sand écrivit une si jolie préface, des *Renaissances*, de la *Gloire du Souvenir*, des *Ailes d'or*, du *Pays des roses*, etc.

M. Édouard Rahir n'a pas manqué de consacrer quelques pages aux livres modernes illustrés, aux reliures, aux livres de provenances célèbres, aux ouvrages de bibliographie, aux manuscrits, les joyaux d'une collection, et, dans une courte *Postface*, il donne aux bibliophiles débutants de sages conseils sur les qualités que doit réunir un livre pour devenir enviable et digne de figurer dans une bonne bibliothèque.

La Bibliothèque de l'amateur est ornée d'un certain nombre de reproductions de figures sur bois, de spécimens de caractères, de colophons, extraits de livres des XVe et XVIe siècles, d'armoiries et de reliures.

G. V.

— Pierre Louÿs. — Les Chansons de Bilitis. Trente-trois compositions de Raphaël Collin gravées à l'eau-forte par Ch. Chessa. *Paris, librairie des Amateurs, A. Ferroud, F. Ferroud, successeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127*, 1906, in-8 de 3 ff., IX-181 pp. et 1 f.

Lorsque les *Chansons de Bilitis*, « traduites pour la première fois du grec par P. L. », parurent, en 1895, à la librairie de l'Art indépendant, elles soulevèrent, dans le monde des helléni-

sants, un très vif émoi. Quelle était cette Bilitis, demeurée jusqu'alors inconnue, dont M. Pierre Louÿs avait eu l'heureuse bonne fortune de découvrir les œuvres ? De graves savants dissertèrent longuement dans de non moins graves journaux. Un grécisant du Collège de France, rapporte le *Mercure de France*, répondit même à l'envoi du livre, ne voulant pas se laisser distancer par le jeune et fantaisiste traducteur, qu'il avait déjà lu dans le texte Les odes de la poétesse. A la réception de cette lettre, aussi savoureuse qu'inattendue, M. Pierre Louÿs a dû éprouver une douce joie mêlée d'une certaine fierté : car, est-il besoin de le dire, Bilitis n'a jamais existé que dans le délicat cerveau de l'auteur d'*Aphrodite*, de même qu'Adoré Floupette, dont Marius Tapora nous a pourtant laissé une vie si documentée, a été créé de toutes pièces par MM. Gabriel Vicaire et Henri Beauclair.

A dire vrai, la vie de Bilitis est si ingénieusement racontée dans ses mille détails, depuis la naissance de la jeune grecque jusqu'à la découverte de son tombeau où, sur des plaques d'amphibolite noire étaient gravées ses chansons, ces pages de grâce exquise exhalent un parfum d'antiquité si pur que, pour les profanes tout au moins, la méprise se pouvait excuser. Quant aux délicieuses chansons de l'amie de Mnasidika, elles dénotent chez celui qui les a créées une connaissance approfondie de la littérature grecque, heureusement servie par un style merveilleux. Il n'est pas un bibliophile qui n'ait lu ces ravissants petits poèmes et qui n'en ait goûté la forme impeccable.

Les *Chansons de Bilitis*, déjà réimprimées en 1897, méritaient d'être définitivement recueillies en une édition illustrée ; M. François Ferroud était là qui veillait : grâce à lui, cette œuvre de M. Pierre Louÿs est aujourd'hui luxueusement éditée. Pour l'illustration le sympathique directeur de la librairie des Amateurs s'est adressé à un maître du pinceau, j'ai nommé M. Raphaël Collin. Nul mieux que cet artiste hors de pair, dont le talent est universellement connu, n'était désigné pour interpréter l'œuvre de M. Pierre Louÿs ; il a exécuté, pour orner ses *Chansons de Bilitis*, trente-trois magnifiques compositions dont huit hors texte, traduisant aussi fidèlement qu'on le pouvait souhaiter le texte de l'écrivain. De la collaboration de ces deux poètes, à laquelle il convient d'ajouter celle de l'habile éditeur, est né le superbe livre que nous avons sous les yeux et qui occupera désormais une des premières places dans la collection déjà si riche des éditions Ferroud.

G. V.

CHRONIQUE

Gustave Vapereau. — M. Samuel Rocheblave, professeur au Lycée Janson de Sailly, a consacré, dans la *Revue pédagogique* du mois d'août 1906, une notice nécrologique à Gustave Vapereau, beau-père de notre dévoué collaborateur M. Maurice Tourneux. M. Rocheblave a retracé en termes précis et touchants la vie et la carrière toute d'honneur du savant universitaire. Un tirage à part de cette étude, non mis dans le commerce, vient de paraître à la librairie Charles Delagrave ; il est accompagné de la reproduction d'une plaquette gravée par Eug. Porcher.

Le Lorenz-Jordell. — Le deuxième et dernier fascicule du tome XVII du *Catalogue général de la librairie française*, commencé par Otto Lorenz et continué par D. Jordell, vient de paraître à la librairie Per Lamm. Il contient la fin de la table des matières des tomes XIV et XV, 1891-1899 et va du mot *Poésies* jusqu'à la lettre Z.

M. D. Jordell, dont le zèle est infatigable, annonce que les tomes XVIII et XIX (catalogue par ordre alphabétique des noms d'auteurs des ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1900 jusqu'au 31 décembre 1905) sont sous presse. Ces deux volumes paraîtront en 3 fascicules chacun. Le prix de souscription est de 70 francs.

Pierre I Grangier. — M. C. Oursel, conservateur de la Bibliothèque de Dijon, vient d'apporter une très intéressante contribution à l'histoire de la typographie bourguignonne. Dans une étude extraite des « Mémoires de la Société éduenne » et publiée sous ce titre : *Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre I Grangier, à propos d'une édition inconnue du* Computus novus *de Pierre Turrel* (Autun, Dejussieu, 1906, in-8 de 23 pp.), notre érudit confrère donne d'abord la description minutieuse d'une édition du *Computus novus*, imprimée en 1525 par Pierre Gromors pour Pierre I Grangier, antérieure à l'édition parisienne de Pierre Gaudoul.

Les précédents historiens de la librairie et de l'imprimerie dijonnaises ne dataient l'exercice de Pierre I Grangier que de 1530.

M. Oursel fournit la preuve indiscutable que Pierre I Grangier a exercé, comme libraire, dès 1523, et que le premier livre imprimé à Dijon le fut par lui en 1530. Clément-Janin cite comme le plus ancien spécimen de la typographie proprement dijonnaise le *Claudius de Merula de adventu Eleonoræ Divionem*, pet. in-8 gothique, imprimé par Grangier en 1530. M. C. Oursel réfute cette assertion et prouve, pièces en main, que le premier livre sorti des presses de Pierre Grangier, « le vrai fondateur de l'imprimerie dijonnaise » est le suivant : *Les Coustumes generales et ordonnances du Parlement de Bourgongne*. Sans compter les dates d'impression qui figurent sur le volume, le privilège du Parlement est donné à Pierre Grangier : « tant pour avoir faict acorriger lesd. Coustumes et ordonnances d'icelle que *pour avoir leve lart dimprimerie a la noble ville de Dijon*. La plaquette se termine par une analyse détaillée des *Coustumes* et du *Merula*.

Nous sommes heureux de signaler cet excellent travail à nos lecteurs.

Au Grolier Club. — Le Grolier Club avait organisé, du 24 janvier au 14 février, une exposition des portraits gravés d'acteurs des siècles passés. Un catalogue, élégamment imprimé, donne la description des pièces exposées, dont le nombre s'élevait à 190; il est précédé d'une intéressante préface.

Ventes de livres. — Du 14 au 23 mars, à la Salle Silvestre, à 8 heures du soir, vente de la bibliothèque de feu M. Charles Lormier, de Rouen. Sixième partie. Livres anciens et modernes dans tous les genres, ouvrages sur la Normandie, livres aux armes de personnages célèbres (*MM. Émile Paul et fils et Guillemin, experts*).

— Le mardi 19 mars, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente d'un beau choix de livres modernes illustrés, romantiques et auteurs contemporains en éditions originales (*M. A. Durel, expert*).

— Le lundi 25 mars, à l'Hôtel Drouot, salle n° 11, à 2 heures, vente de très beaux livres modernes, reliures d'art, éditions de bibliophiles, suite de figures, aquarelles de Rassenfosse, provenant de la bibliothèque de M. L. F. de R. (*M. A. Durel, expert*).

— Le mardi 26 mars, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, sixième vente de bons livres anciens et modernes, rares, curieux ou singuliers en tous genres provenant de la bibliothèque de M. H. Fonteneau (*M. A. Durel, expert*).

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par Maurice Tourneux. Tome quatrième. Documents biographiques. Paris hors les murs. Additions et corrections. *Paris, imprimerie nouvelle,* gr. in-8 (10 fr.).

— Loys Delteil. — Le Peintre-Graveur illustré (xixe et xxe siècles). Tome second. Charles Meryon. *Paris, chez l'auteur, 22, rue des Bons-Enfants,* in-4.

Tiré à 40 ex. de luxe, avec une eau-forte orignale de Meryon (*épuisés*), à 400 ex. avec l'eau-forte de Meryon (25 fr.) et 200 ex. sans l'eau-forte (20 fr.).

— Henri Tausin. — Dictionnaire des devises ecclésiastiques [3 planches hors texte]. *Paris, Émile Lechevalier,* pet. in-8 (6 fr.).

— Catalogue général de la librairie française. Continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz (période de 1840 à 1885 : 11 volumes). Tome dix-septième (table des matières des tomes XIV et XV, 1891-1899) rédigé par D. Jordell. Deuxième fascicule : *Poésies-Z. Paris, Per Lamm,* in-8.

— Essai de bibliographie pratique. Aide-mémoire du libraire et de l'amateur de livres. Répertoire d'ouvrages rares ou curieux en tous genres, anciens et modernes : éditions originales, livres à gravures des xvie, xviie, xviiie et xixe siècles, impressions rares, etc. Avec l'indication de leur valeur dans le commerce, par un ancien libraire. Deuxième [et dernière] partie. Lal-Z. *Paris, C. Reinwald, Schleicher frères,* in-8 (20 fr. les 2 parties).

Publications de luxe.

Chez Hachette et Cie :

— E. Rodocanachi. — La Femme italienne à l'époque de la Renaissance. Sa vie privée et mondaine, son influence sociale. In-4.

Publié à 30 fr. Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. du Japon.

Chez Henri Leclerc :

— Princesse Alex. de la Tour et Taxis. — Grisailles. Illustrations de l'auteur. Gr. in-8.

Tiré à 325 ex. numérotés savoir : n°s 1 à 25, sur pap. du Japon dont 10 seulement mis dans le commerce (50 fr.) et n°s 26 à 325, sur pap. vélin à la forme (25 fr.).

Publications diverses.

— Henrik Ibsen. — Poésies. Traduction de Ch. de Bigault de Casanove autorisée par l'auteur. Préface et notes du traducteur. *Paris, Société du Mercure de France*, in-8 (3 fr. 50).

— Grégoire Le Roy. — La Chanson du pauvre. — La Chanson du pauvre. — Mon cœur pleure d'autrefois. Poèmes. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numérotés sur pap. de Hollande.

— Pierre Lasserre. — Le Romantisme français. Essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au XIXe siècle. *Paris, Société du Mercure de France*, in-8 (7 fr. 50).

— Restif de la Bretonne. — Les mœurs légères au XVIIIe siècle. — Monsieur Nicolas ou le Cœur humain dévoilé (Enfance et jeunesse). Édition abrégée, avec introduction, notes et index par John Grand-Carteret. *Paris, Louis Michaud*, in-18 (3 fr. 50).

ÉCLAIRCISSEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR LES « LETTRES ·

SUR QUELQUES ÉCRITS DE CE TEMPS »

Fréron, malgré ses défauts, demeure l'un des premiers critiques du XVIIIe siècle. Ce n'est pas en vain qu'il a, près de trente ans, tenu vaillamment la plume pour défendre les grands principes du vrai et du goût.

Tout intéressants que sont à ce titre ses écrits, s'il ne se fût agi que de préciser quelques particularités techniques propres à guider dans une collation exacte de ses ouvrages, peut-être n'aurais-je pas imploré l'hospitalité du *Bulletin*. Mais la chose va au delà de cette conséquence vulgaire. Plus d'une fois des chercheurs, armés d'une référence sérieuse, ont dû voir se dérober à leurs lectures un article qu'il se tenaient pour assurés de rencontrer dans ces *Lettres*. C'est à prévenir ces mécomptes agaçants que la présente note est destinée.

De telles solutions ne se cherchent point : une rencontre fortuite les fournit. Aussi convient-il de les mettre sans retard à profit.

Deux exemplaires de ces treize volumes s'étant un instant trouvés réunis au même rayon, la moindre attention invitait à les collectionner. Mais il y eut péril de rester en chemin, puisque dix volumes se montrèrent identiques ; et, pour comble de maigre succès, les différences entre les exemplaires des tomes II et XIII, pouvant se noter d'un mot, valaient à peine une remarque. Par bonheur, l'examen du tome premier mérite à lui seul l'attention du lecteur.

Et pourtant, chose étrange ! le titre des deux volumes ne présente aucune différence apparente.

Lettres | sur | quelques | écrits | de ce tems. | *Parcere personis, dicere de vitiis*, | Martial. | Tome premier. | A Genève (lisez *Paris*), m.dcc.xlix ;

Et même les soixante-douze premières pages ne sont pas moins semblables. Mais le titre de départ du cahier qui commence avec la page soixante-treizième est chez l'un comme précédemment : *Lettres sur quelques écrits de ce tems* : tandis qu'en l'autre il porte : *Lettres d'une société*, titre qui du reste n'a pas reparu.

Or quelle est l'édition dernière, et dont la rédaction doive être regardée comme définitive ? L'absence d'errata dans l'exemplaire de 368 pages permet-elle de conclure que c'est le second tirage, comme mieux soigné ? Par une disposition singulière, ce volume a deux tirages, fort différents, de la table : le premier sur quatre pages non foliotées (évidemment les pp. 369-372 du volume) ; et le second d'une table chiffrée i-iv, la seule jointe au volume qui ne compte que 360 pages.

Enfin, il s'en faut bien que le libellé de ces deux deux tables se ressemble. Ainsi le troisième article de

la table paginée dit : « *Petite Pièce de vers* adressée à Mme de M*** » ; tandis qu'en l'autre table on lit : « Epître à Mme de Mouchy, par M. de Calvières, chef de brigade des gardes du Corps ». Ni l'auteur ni la destinataire ne sont nommés dans l'article.

Suit cette mention : « Madrigal à Mme la princesse de Montauban, par M. Besson, directeur des aides à Soissons, p. 27 (pagination de l'article précédent). » La mention est absente de l'autre table, et avec justice, car le Madrigal n'a été imprimé en aucun des exemplaires.

Donnons la suite des titres de la table qui se distinguent par quelque différence, en soulignant les mots qui manquent à l'autre rédaction.

« DENIS LE TYRAN, *première* tragédie de M. Marmontel. »

« HISTOIRE DE FRANCE ET HISTOIRE ROMAINE, par demandes et par réponses, *deux volumes très utiles de deux auteurs inconnus* (1), p. 69. » Ici la rédaction plus complète appartient à la seconde table. Ces explications sont d'autant plus à propos que les titres dans le volume se bornent parfois à un seul mot mis en manchette, à moins que (p. 27) le titre n'y manque absolument.

De la page 73 à la p. 145, les tables diffèrent peu, quoique le texte même des volumes ne se ressemble en aucune façon.

Voici d'abord la table du volume de 360 pages, que j'appellerai A.

A. — « Lettre d'une Péruvienne, par Mme de Grafigny (2). »

(1) Par d'Auvigny et l'abbé Desfontaines. Ce n'est qu'une réimpression.
(2) L'auteur n'est point nommé dans l'article.

« Lettre de M. Marmoutel (*sic*) à l'auteur de ces feuilles, 104.

« Réponse à la lettre précédente, 115.

« Voyage de S.-Cloud par mer et par terre *d'un anonyme* (1), 127.

« Découverte de la Pierre philosophale, petite brochure par M. l'abbé Coyer (2), *ex-Jésuite*, 134.

« L'année merveilleuse, par le même, 135.

« La magie démontrée, par le même, 137.

« Plaisir pour le Peuple, par le même, 138.

« Le Médecin par occasion, comédie en cinq actes, en vers, par M. de Boissy, 140. »

Or il n'y a pas un mot tout cela dans l'édition B ; et un travailleur a dû refaire à la main la portion de table qu'on va lire :

Cléopâtre, tragédie de Marmontel, 73.

Momus le philosophe, pièce, 105.

Le Réveil de Thalie, pièce, 111.

Le Tribunal de l'amour, pièce, 112.

Réflexions d'une comédienne française, 114.

Supplément du Dictionnaire de Moreri, 115.

La double Extravagance, comédie de Bret, 131.

L'Ecole amoureuse, comédie de Bret, 139.

Le calendrier des Théâtres, 140.

Ainsi les deux tirages réunis contiennent environ quatre-vingts pages sur les débuts de Marmontel. M. Lenel, professeur de rhétorique à Amiens, n'a eu garde de négliger cette source d'informations dans son beau volume sur cet académicien (3). Mais ce qu'il dit (p. 106,

(1) Le Rouennais Néel est l'auteur de cette plaisanterie, réimprimée plusieurs fois, et de nos jours encore par M. J. Adeline.
(2) L'auteur n'est point nommé dans l'article.
(3) Marmontel. Paris, Hachette, 1902, in-8.

n. 2) « Fréron ne parla de *Cléopâtre*... qu'incidemment », prouve qu'il n'a pu consulter que notre édition A.

Le *Problème historique sur la Pucelle d'Orléans par Polluche* (pp. 209-210, éd. B) fait place dans l'édition A au « *Pot de chambre* cassé, espèce de parodie polissonne, précédée d'une préface sérieuse par de Morand, Guénet et Gobier ». Une main qui semble du XVIIIe siècle a mis en marge ces deux notes : « Attribuée (cette *tragédie pour rire* ou *comédie pour pleurer)* [expression du texte] à Gaubier (*sic*) ». « Morand, mort en 1757. Il était né en 1701. »

Une autre annotation manuscrite me fait remarquer à la page 215 une courte mention dont la table n'a rien dit, sans doute parce qu'il y a, cent pages plus loin, un article étendu sur le même sujet. Il s'agit des *Amazones*, tragédie de Mme Du Boccage, jouée, dit cette apostille, le « 24 juillet 1749. »

L'addition à la table pour l'article de la page 223, ne faisant que combler une lacune typographique, n'a pas à figurer ici. Mais il en va autrement des neuf lignes qui en A sont un vrai commentaire de la phrase de B : « EPITRE A UN TRAITRE (au comte de Murray, qui a lâchement abandonné le parti du prince Edouard. Il est désigné sous le nom de Cléobule ; milord Barberino, qui a péri sur un échaffaud, sous celui d'Antonino), traduite d'une épître en vers anglais par M. du Boccage, mari de la célèbre madame du Boccage. »

Continuons à citer les articles de la table qui offrent des variantes notables :

« Epigramme et sonnet, par le grand Rousseau ; *l'épigramme est contre Voltaire.*

« Recueil des jeux floraux pour l'année 1749, *où il se trouve une ode de M. Marmontel sur la Chasse.* »

Le titre de l'article suivant mérite, ce semble, d'être reproduit séparément d'après les deux éditions :

A. — « Connaissance des Beautés et des Défauts de la poésie et de l'éloquence dans la Langue française, ouvrage singulier où M. Voltaire est continuellement mis au-dessus de tous les poètes et de tous les écrivains. »

B. — « Connaissance des Beautés et des Défauts de la poésie et de l'éloquence dans la Langue française, ouvrage *très* singulier, *qu'on attribue* à M. *de* Voltaire (1), *quoiqu'il y* soit mis au-dessus de tous les poètes et de tous les écrivains. »

En faut-il davantage pour expliquer la haine acharnée de Voltaire contre Fréron ?

Quelques particularités typographiques éclaircissent la question des tirages simultanés ou successifs. Ainsi il n'y a pas eu deux compositions de la page 238, dont le titre porte uniformément : *Lfttre* (pour *Lettre*). Le même certificat est donné à la p. 286 par sa bévue de ponctuation : « qu'on, a eu ». — En revanche, la p. 289 appartient à deux compositeurs différents, dont l'un a fini sa première ligne par « tous les », et l'autre par « tous-les Au[teurs] », désaccord qui se poursuit jusqu'au bas du feuillet.

Par une nouvelle singularité, l'article qui, selon la table B, devait occuper les pp. 284-289, sur « *Les Faveurs du Sommeil,* roman par M. Turben », n'est entré dans aucun des volumes.

Nous n'en avons pas fini avec les variantes. Ainsi : « Ode qui a concouru (à l'Académie) *avec celle de M. Laurès,* par M. Le Brun, jeune poète. » Il s'agit du célèbre Ecouchard Le Brun, alors âgé de vingt ans.

(1) Les critiques confirment cette attribution.

« Traité des maladies vénériennes, *ouvrage comique*, par M. Jourdan de Pellerin, médecin chimiste, 330.

« Epître de M. d'Arnaud à *l'illustre* chirurgien M. Morand, 334. »

L'article suivant n'a paru qu'au volume A, bien que sa table ne l'ait pas inséré : « Fragment d'une épître au roi, par M. le Comte, fils du célèbre commissaire de ce nom, p. 337-338. » Le nom de l'auteur n'est pas donné dans le texte.

Enfin la table B se termine par les deux articles que voici :

« Nouvelle édition, faite en Hollande, de la *Connaissance des Beautés et des Défauts,* avec des remarques critiques contre M. de Voltaire, 357.

« *Momus philosophe*, petite comédie par M. Boulanger de Rivery, jeune homme d'Amiens, 360-368 » : Compte rendu assez surprenant, puisque la pièce a été déjà examinée plus haut, p. 105-111.

Si ces deux mentions manquent à l'autre table, c'est pour la bonne raison que les articles n'ont point paru dans le volume A. Il se termine (p. 357-360) par quatre courtes notices dont la table ne dit rien : *Cours de mathématiques. — 1 Arithmétique*, par Camus ; — *Essais sur divers sujets de Littérature et de Morale*, par l'abbé Trublet ; 4e éd. ; — *l'Esprit des Lois* ; — *Voyage de la baie d'Hudson.*

Telles sont les divergences étonnantes à relever dans ces deux volumes de titre uniforme, dont l'un ajoute environ quatre-vingt-dix pages à l'autre. Le cas doit être assez rare dans la République des Lettres ; et si les recueils manuscrits de l'époque conservent des documents qui éclaircissent cette double rédaction, nul doute qu'on en puisse tirer un volume piquant.

Ce qu'on va lire maintenant sur les menues différences de nos exemplaires du tome II et du tome XIII est insignifiant, par comparaison avec ce qui a été dit du premier volume. Aussi n'abuserons-nous point de la patience du lecteur.

Au tome II les titres sont bien distincts. Tandis que l'un est absolument conforme au volume précédent, sauf le mot *second*, l'autre porte :

« Lettres | sur | quelques | écrits | de ce tems, | par M. F. | *Parcere personis, dicere de vitiis.* Martial. | Nouvelle édition | Tome second | Vignette | A Londres. | Et se trouvent à Paris, chez Duchesne... | MD.CC.LII. »

Les trois premières feuilles sont certainement d'une composition typographique différente. Cela se voit non seulement par l'écart de quelques lignes qui se remarque en plusieurs pages, mais aussi par le chiffre II des signatures, en italique dans l'impression originale, et en romain dans la nouvelle édition ; enfin par la faute d'impression « détails... puériles », qui termine la p. 72 en 1752. En revanche, la p. 60 a fait la correction *chroniqueurs* consignée à l'errata.

Quant au reste du volume, la conformité des deux impressions est si parfaite (y compris, aux deux pp. 201, la faute *difficle*, p. *difficile*, et l'interversion de la dernière ligne de l'errata), qu'il faut bien conclure que les pp. 73-360 sont d'un tirage unique. Toutefois la réimpression des trois premières feuilles a pu leur mériter justement le titre de « seconde édition. »

Trop souvent aujourd'hui les diverses « éditions » ne sont qu'un enjolivement de la couverture, contredit par le titre. Des méchantes langues parlaient jadis au Havre d'une couverture « sixième édition » tirée le même jour que la première. Pour les livres les plus

sérieux « édition » est parfois synonyme de « tirage » : c'est ainsi que les belles *Études sur la Langue française* de Littré ne font en leur huitième édition que reproduire les clichés originaux.

La similitude de nos deux tomes XIII est complète, et ne donne lieu à aucune réflexion. L'un des deux exemplaires a seulement après le titre huit pages d'un *Avis du Libraire* Duchesne, s'excusant d'être obligé d'interrompre le volume après la page 144, parce que Fréron venait de fonder l'*Année littéraire*.

Il put néanmoins faire achever ce livre par un anonyme, que Hatin croit être l'abbé de la Porte, et lui donna ainsi trois cent soixante pages, ainsi qu'aux autres de la collection.

L'abbé A. TOUGARD.

VIE

D'ESTIENNE JODELLE

(1532-1573)

PAR

GUILLAUME COLLETET (1)

[Estienne Jodelle] sieur du Lymodin, naquit l'an 1532, d'une noble famille de Paris (2), ce que j'apprens du titre de ses œuvres et de Remy Belleau qui parlant de lui dans ses Commentaires sur le 3me sonnet du 2me

(1) *Vie des Poëtes françois*, par Guillaume Colletet (Copie Aimé Martin). Bibliothèque Nationale, Ms. Fr. Nouv. acq. 3073, ff. 249 à 256.

(2) Bien que Guillaume Colletet n'ait fait qu'interpréter ici le sonnet de Ronsard commençant par ces vers :

> Tu ne devois, Jodelle, en autre ville naistre
> Qu'en celle de Paris, ne devois avoir
> Autre fleuve que Seine...

il est fort douteux que Jodelle soit d'origine parisienne. Sa famille, d'extraction médiocre et de noblesse obscure, lui avait, croit-on, légué par héritage la terre de Lymodin, petit fief situé non loin de Coulommiers (sur le territoire de la Commune de la Houssaye, canton de Rozoy-en-Brie, Seine-et-Marne), où, sur l'opinion des historiens locaux, il avait vu le jour en 1532. Ses

Livre des Amours (1) de Ronsard le qualifie Gentilhomme parisien : il fut un de ces fameux poëtes qui, remplis d'une veritable vigueur françoise, prirent le soin de cultiver notre langue et de mettre la poësie en un haut point en quoi (dit ce docte conseiller au grand conseil, Charles de La Mothe qui prit le soin de recueillir son œuvre et d'en faire la preface) (2), il s'op-

titres de propriété appartinrent, selon La Monnoye, (Cf. Baillet: *Jugemens des Savans*. Ed. de 1722, IV, Annotations), à Gaignières, mais, soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils aient disparu avant que le fond de ce célèbre collectionneur passât à la Bibliothèque Royale (aujourd'hui Bibliothèque Nationale), nous les avons cherchés en vain. Ajoutons pour être précis que bien qu'une tradition fixe en Seine-et-Marne le lieu d'origine de notre poète, il ne subsiste presque plus rien des lieux où on le fit naître ; de l'habitation des siens il ne demeure qu'un vieux puits ; tout proche, une maisonnette d'origine assez récente, surnommée *La Jodelle,* et faisant partie des dépendances du Lymodin, situées sur la commune des Chapelles-Bourbon, rappelle seule un nom qui pour les curieux d'histoire littéraire gardera l'écho d'une longue célébrité.

(1) Colletet ne fait-il point ici erreur ? Nous ne lisons en effet dans le Commentaire de Remy Belleau relatif au II[e] Livre des *Amours de Pierre de Ronsard* (Paris, G. Buon, 1560, petit in-12) que les mots suivants : « ..... Estienne Jodelle, l'un des plus gentils esprits et mieux nés à la Poésie Latine et Françoise, que notre France recognoisse aujourd'hui. »

(2) Cf. : *De la Poësie françoise et des œuvres d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin,* 6 ff. non chiffrés, au début des *Œuvres et Mélanges Poetiques d'Est. Jodelle*, etc., Paris, Nicolas Chesneau et Mamert Patisson, 1574, in-4. On trouve cette notice en tête des autres éditions de notre poète, publiées en 1583 et en 1597. Nous n'avons rien trouvé sur ce personnage. On lit seulement dans la *Bibliotheque Françoise,* de Ant. du Verdier, (Ed. de 1773, I, p. 305) : « Charles de La Mothe, Conseiller du Roy en son grand Conseil, a en sa Librairie, plusieurs beaux monuments de l'Histoire de France, ainsi que témoigne Bernard de Girard en la préface de son histoire de France, disant qu'il a en main les outils d'écrire. »

Il est déplorable qu'au lieu de cette note insignifiante, du Verdier n'ait point songé à donner quelques détails sur celui qui avait été le plus sûr sinon le plus éloquent ami de Jodelle.

posa à « l'ignorance et à la rudesse de je ne scay quels Chartiers, Villons, Cretins, Sceves, Bouchet et Marots qui avoyent escrit aux regnes precedents » (1). Aussi etoit-il « un des plus gentils esprits » dit le même Belleau, (2) et Maurice de la Porte (3) après luy, « et des mieux nés à la poësie latine et françoise que la France reconnut de son temps. Il le fit bien paroitre dès l'an 1549, puisque ce fut dans ce temps-là même que l'on vit de lui plusieurs sonnets, plusieurs odes et plusieurs autres poëmes qu'il intitulait *Charontides* (4). et qui furent reçus avec l'applaudissement de son siècle », mais ce qui etendit sa reputation non seulement par toute la France, mais encore par toute l'Europe, c'est au rapport de Sainte Marthe dans ses Eloges que j'ai traduits (5), que cet esprit ardant et vigoureux, fut le premier des françois qui commença d'enrichir notre

(1) Cf. Ed. citée. Nous avons rétabli le texte, altéré dans cette citation.

(2) Voir note 1 de la page précédente.

(3) Maurice de la Porte, né à Paris, en 1530, mort le 23 avril 1571. Cf. *Les Epithetes de M. de la Porte, parisien, Livre non seulement utile à ceux qui font profession de la Poësie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition françoise, etc.* Paris, Gabriel Buon, 1571, in-8°. Voyez p. 138 : « Jodelle, Cothurné, ingénieux, divin, grave-doux, l'honneur parisien, copieus, tragique, prompt, nourrisson des Muses. La verité nous contraint de confesser qu'Estienne Jodelle, natif de Paris, est l'un des plus gentils esprits et des mieux nez à la poësie latine et françoise qu'on puisse aujourd'hui remarquer, ainsi mesme que tesmoigne, entre les poëtes, ce divin du Bellay, au sonnet qui commence : *De quel torrent.* »

(4) Cf. Ed. citée.

(5) *Eloges des hommes illustres qui depuis un siècle ont fleury en France, dans la profession des Lettres, composés en latin par Scevole de Sainte Marthe et mis en François par G. Colletet.* A Paris chez Antoine de Sommaville et Augustin Courbé 1644. in-4° p. 380. Eloge de Robert Garnier : « Après que soubs les auspices et soubs la conduite de Ronsard, les Musses eurent passé d'Italie en France, Estienne Jodelle, esprit ardant et vigoureux fut le pre-

Langue du poëme tragique, genre d'ouvrage qui plut d'autant mieux par sa nouveauté qu'il fut representé dans la Cour du roi Henri II, avec tout l'appareil et presque toute la pompe du theâtre des anciens. Je sçais bien que la Fresnaye, auteur de l'*Art poëtique* en vers françois dit que Baïf avoit dejà tenté ce travail et voici ses termes :

Jodelle moy present fist voir sa Cleopâtre
En France, des premiers, au tragique theâtre
Encor que de Baïf, un si brave argument
Eust entre nous esté choisy premierement. (1)

Mais à ce temoignage, outre celuy de sainte Marthe, j'oppose celuy de Ronsard qui dit en termes exprès, dans un poëme qu'il adresse à la Peruse : (2)

Après Amour la France abandonna
Et lors Jodelle heureusement sonna

mier des François qui commença d'enrichir notre langue du Poëme tragique. Et quoique son style fut un peu rude et qu'il n'eust pas toutes les grâces et toutes les clartez que l'on eust pu desirer, si est-ce que la nouveauté de l'ouvrage pleust infiniment au monde; jusques là meme qu'ayant pris le soin de faire representer dans la Cour du Roy Henry second, la Tragedie de *Cleopâtre,* avec tout l'appareil et presque toute la Pompe du Théâtre des Anciens, il y reçeut de si grands applaudissements, que toute la France fut bien-tost remplie du bruict de son nom... »

(1) Cf. *Les Diverses poësies du sieur de la Fresnaye Vauquelin,* etc. A. Caen, par Charles Macé, 1605, in-8 (*L'art poetique françois*) 2e livre, p. 76.

(2) Jean de la Peruse, né vers 1530 en Angoumois, mort en 1555, près de Poitiers. On a de ce poète, ayant à peine atteint sa vingt-cinquième année, des poésies lyriques et une tragédie, *Médée*. Voy. *La Médée,* etc., *et autres poësies de Jean de la Peruse,* Poitiers, Marnefz et Bouchetz fr., 1556, in-4 ; *Les Œuvres de Jean de la Peruse,* etc., Paris, Nicolas Bonfons, 1573, in-16. (Consulter : *Vie de Jean de la Peruse,* par Guillaume Colletet, etc, publiée par M. E. Gellibert des Seguins dans le *Trésor des pièces angoumoisines,* Paris, Auguste Aubry, 1863, I, in-8.

D'une voix humble et d'une voix hardie
La comedie avec la tragedie,
Et d'un ton double, ore bas, ore haut,
Remplit premier le François eschaffaut (1)
. . . .
Jodelle ayant gagné par une voix hardie
L'honneur que l'homme grec donne à la tragedie
Pour avoir en haussant le bas stile françois
Contenté doctement les oreilles des Roys, etc. (2)

Baïf lui-même, qui etoit homme à trahir sa propre gloire, en demeure d'accord lorsqu'il dit dans un poëme dithyrambique qu'il fit exprès en l'honneur de Jodelle :

Quand Jodelle bouillant en la fleur de son âge
Donnoit un grand espoir d'un tout divin courage,
Après avoir fait voir marchant sur l'echafaut
La Royne Cleopâtre enfler d'un style haut. (3)

Et le reste où il fait bien voir que Jodelle avait le premier animé la scene françoise, et qu'en cette consideration, ils lui presenterent en riant ce Bouc, dont toutes les poësies de ce siecle parlerent tant, et qui donna tant de sujet aussi aux poëtes huguenots de faire des invectives contre les autres poëtes (4).

(1) *Œuvres de Ronsard,* etc. A Paris, chez G. Buon, 1560, 1er livre des Poëmes.

(2) *Responce de Pierre de Ronsard aux injures et calomnies de je ne sçay quels predicantereaux et ministreaux de Geneve, sur son discours et continuation des miseres de ce temps.* A Paris, chez G. Buon, 1564. Ici la copie manuscrite de Colletet parait incomplète. On remarquera que les fragments des deux poëmes cités se suivent comme s'ils étaient empruntés à une seule et même pièce. Nous avons cru devoir les séparer par une ligne de points.

(3) *Euvre en rimes de Jean Antoine de Baïf, secretaire de la Chambre du Roy.* A Paris, par Lucas Breyer, 1573, in-8, fol. 123. Voy. *Dithyrambes à la Pompe du Bouc d'Estienne Jodelle, 1553.*

(4) Le récit de cette querelle, et aussi de la fête qui en fut le prétexte, se trouve dans toutes les chroniques littéraires (Voir, entre autres, notre édition du *Livret de Folastries, de Pierre de*

Pasquier, qui etoit un intime ami des uns et des autres et qui prononçait hardiment les choses qu'il savait, semble nous persuader de cette verité lorsqu'il dit (1) avec le docte Turnebe (2), qu'il vit magnifique-

Ronsard, Paris, Soc. du Mercure de France, 1907, in-18). Aussi, n'en donnerons-nous qu'un récit succinct emprunté aux Commentaires de Claude Garnier publiés dans l'édition collective de Pierre de Ronsard, de 1623 (II, p. 1384). Au demeurant, ce n'est que le récit d'une de ces beuveries comme les compagnons de la Pléiade avaient accoutumé d'en faire. Cela se passait, disons-le en manière de préambule, en 1552, après la représentation de la *Cleópâtre* de Jodelle dont Pasquier nous a laissé un fidèle récit. Bien que Garnier ait confondu cette Bacchanale — célébrée en vers burlesques par Bertrand Bergier de Montembeuf — avec une autre faite en 1649 et décrite par Ronsard, sa glose ne manque point de saveur. « Assez ont ouy parler, s'écrie-t-il, du voyage d'Hercueil, ou de la promenade et comme une infinité de jeunesse (addonnée à faire la cour aux Muses...) se mit en desbauche honneste... Ils firent là banquet par ordre, où l'eslite des beaux esprits d'alors estoit ; et principalement à fin de contribuer à l'esjouïssance qu'ils avoient de ce qu'Estienne Jodelle, natif de Paris, avoit gagné l'honneur et le prix de la Tragedie (car c'estoit paravant que Garnier eust escrit) et mérité de leur main le Bouc d'argent... Ils firent mille gentillesses, maints beaux vers, tels que la pièce intitulée aux œuvres de l'Autheur (Ronsard) *le Voyage d'Hercueil,* ou les *Dithyrambes* du mesme, si l'on veut, où pour mieux follastrer ils enjoliverent de barbeaux, de coquelicos, de coqueloürdes, un Bouc, rencontré dans le village par hazard, lequel, les uns, au desçeu des autres, menerent de force par la corne, et le presenterent dans la sale, riant à gorge ouverte puis on le chassa. »

(1) Cf. *Les Œuvres d'Estienne Pasquier, contenant ses Recherches de la France,* etc. Amsterdam, aux depens de la Cie des Libraires associez, 1723, in-fol. Tome I, L. VII, ch. VII, col. 704.

(2) Cette phrase est incorrecte. Il faut lire : « qu'avec le docte Turnebe, il vit magnifiquement... etc. » Voici d'ailleurs tout le morceau de Pasquier ; c'est un des meilleurs documents que nous possédions sur les origines du théâtre français : « Quant à la Comedie et Tragedie, nous en devons le premier plant à Estienne Jodelle... Il fit deux Tragedies, la *Cleopâtre,* la *Didon,* et deux Comedies, *la Rencontre* et l'*Eugene*. *La Rencontre* ainsi appellée, parce qu'au gros de la meslange tous les personnages s'estoient

ment representer au college de Boncourt la tragedie de *Cleopâtre* et la comedie intitulée *La Rencontre*, faites par Jodelle, poëmes qui furent reçus avec autant d'applaudissements de toute la compagnie qui etoit nombreuse et celebre qu'ils l'avoient été dejà en l'hôtel de Reims, en la presence du Roy Henry Second, et de toute sa cour. Il ajoute même que tous les acteurs etoient hommes de reputation, puisque Remy Belleau et Jean de la Peruse en avoient les premiers rôles et en representoient les principaux personnages, tant la renommée de Jodelle etoit dejà grande parmi eux.

Cela etant, je m'etonne comment Claude Binet (1) (et Claude Garnier, après lui), dans son avertissement du fragment de la Comedie du *Plutus* d'Aristophane, traduit en françois par Ronsard (2), ont osé dire que cette

trouvez pesle-mesle casuellement dedans une maison ; fuzeau qui fut fort bien par luy demeslé par la closture du jeu. Ceste Comedie et la *Cleopâtre* furent representées devant le Roy Henry à Paris, en l'Hostel de Reims avec un grand applaudissement de toute la compagnie. Et depuis encore au College de Boncourt, où toutes les fenestres estoient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'escoliers que les portes du College en regorgeoient. Je le dis comme celuy qui y estois present, avec le grand Tornebus, en une mesme chambre. Et les entreparleurs estoient tous hommes de nom : car mesme Remy Belleau et Jean de la Peruse jouoient les principaux roullets. Tant estoit lors en reputation Jodelle envers eux... »

(1) *Discours de la vie de Pierre de Ronsard, Gentilhomme Vandomois, Prince des Poëtes François, avec une Eclogue représentée en ses obseques, par Claude Binet*, etc. Paris, G. Buon, 1586, in-8 : « Ce fut ce qui l'incita à tourner en François le Plutus d'Aristophane, et le faire representer en public au college de Cocqueret qui fut la première comedie françoise jouée en France. »

(2) *Œuvres de Ronsard*, éd. de 1623, II, p. 1605. On lit en tête du fragment de *Plutus* : « Cecy est un fragment de la Comedie de Plutus d'Aristophane, qui fut (comme le tesmoigne Binet en la vie de Monsieur de Ronsard) la première jouée en France et fut representée au College de Coqueret... »

comédie fut la premiere jouée en France et representée au college de Coqueret, dont Jean Dorat etoit alors principal ; car si cela eut été, il n'est pas croyable que Ronsard qui a toujours si noblement et si avantageusement parlé de lui et de tous ses ouvrages dans ses vers et dans les prefaces de ses vers mêmes, nous eut voulu celer cette particularité remarquable, et qu'il eut attribué aux autres l'invention d'une chose qui lui eut été si legitimement due. Aussi pour nous ôter toute sorte de doute et dementir ceux qui nous veulent imposer sur le sujet de l'invention de la Comedie, aussi bien que la Tragedie, voici comme il en parle dans cette belle elegie qu'il adresse à Jacques Grevin :

Jodelle le premier d'une plainte hardie
Françoisement chanta la grecque tragedie
Puis en changeant de ton chanta devant nos roys
La jeune Comedie en langage françois
Et si bien la sonna que Sophocle et Menandre
Tant fussent-ils sçavants y eussent pu apprendre. (1)

Jodelle fut donc, en France, le premier auteur de la Tragedie et de la Comedie même ; mais comme nous voyons avec plaisir dans ses œuvres la tragédie de *Cleopâtre*, ce nous doit être un sujet de mecontentement de n'y point voir cette premiere comedie de sa façon qui fut representée en France et qui comme j'ay deja dit s'appeloit *La Rencontre* (2).

(1) Cf. *Œuvres de Pierre de Ronsard*, éd. de 1560 : *Discours à Jacques Grevin*. On n'ignore point que ce dernier fut longtemps le disciple et l'ami de Ronsard. Des opinions religieuses, complètement opposées, séparèrent les deux poètes et Ronsard retrancha ce poème de ses œuvres. On ne le retrouve que dans certaines éditions posthumes du maître de la Pléiade. (Voy. *Jacques Grevin (1538-1570)*, par Lucien Pinvert, Paris, Fontemoing, 1899, in-8.)

(2) Certains auteurs, entres autres les Frères Parfaict (*Histoire du Théâtre francois depuis son origine jusqu'à présent*. Paris, P. G.

Pasquier en fait tant de cas dans ses *Recherches* qu'il dit que jamais fuseau ne fut si bien demêlé que l'intrigue de cette nouvelle comédie le fut par la clôture de la piece avec l'applaudissement de tous les spectateurs, mais si la representation de ces poëmes dramatiques avoit reussi au grand contentement de Jodelle, puisqu'elle lui avoit acquis tant d'honneur, il lui advint, depuis, une disgrace qui le toucha de telle sorte qu'il en fut presque jusqu'à mourir ; et voici comment.

Lorsque le Roy Henry II, par la valeur et par la conduite du duc de Guise, eut repris sur l'Anglois en moins de dix jours la ville de Calais, qui, deux cent dix ans, avoit été la frayeur de nos peres et le fort asile des anciens ennemis de la France, et même reprit encore sur eux ensuite le fort de Guignes, qui etoit alors jugé imprenable, et contraint ces ennemis de s'en retourner honteusement dans leurs Iles (1) ; ce grand monarque qui cherissoit tendrement ceux qui le servoient, eut la bonté de se vouloir divertir avec ce prince victorieux

Le Mercier et Saillant, 1747, III, pp. 227 et ss.) ont cru que Pasquier a fait une confusion en indiquant cette pièce, *La Rencontre* étant, à leur avis, la même œuvre que la comédie intitulée : *l'Eugene*. Loin d'adopter cette opinion que rien ne justifie, nous admettrons avec Marty-Laveaux (Ed. de 1868) que *la Rencontre* est un des nombreux ouvrages de notre poète qui se sont trouvés perdus.

(1) Après la prise de Saint-Quentin, qui mettait la France en état d'infériorité et préparait l'Europe à la domination espagnole, François de Lorraine, duc de Guise, était rappelé d'Italie et investi d'un pouvoir absolu, avec le titre de lieutenant général du royaume. Tandis que les esprits pusillanimes ne songeaient qu'à fortifier Paris et à renforcer nos places fortes menacées, Guise eut un incroyable coup d'audace. Au milieu de l'hiver, il alla camper inopinément devant Calais, emporta d'assaut la citadelle, et sept jours plus tard (8 janvier 1558) contraignit le gouverneur à rendre la ville que les Anglais tenaient depuis le 3 août 1347. Peu après, Gaspard de Tavannes s'emparait de Guines et du comté d'Oye.

qui devoit bientôt arriver de Picardie ; à cet effet, il s'avisa de mander au prevot des marchans et aux echevins de la ville de Paris, qu'il iroit souper en leur maison de ville le jeudi gras en suivant, qui seroit le lendemain de l'arrivée du duc de Guise (1) ; ces magistrats de la ville qui de tous temps se sont montrés fort affectionnés au service de leur prince crurent que pour divertir un si grand roy, ce n'etoit pas assez de le regaler d'un superbe festin, mais qu'il y falloit encore mêler quelque divertissement agréable ; dans cette pensée, ils jetterent les yeux sur Estienne Jodelle sachant qu'il etoit né Parisien, et qu'en cette qualité il auroit plus d'inclination à leur accorder les choses qu'ils souhaiteroient de lui, joint qu'ils n'ignoroient pas qu'il etoit pourvu d'un esprit vif et excellent et qu'il etoit en reputation de bien faire ce qu'il faisoit et avec promptitude : c'est pourquoi le procureur de la ville le vint prier de leur part de les assister en cette occasion, et de vouloir leur donner quelque tragedie ou quelque comedie de sa façon qui put être apprise et representée devant le Roy, le jour qu'il avoit destiné (2).

(1) Cf. *Le Recueil des Inscriptions, figures, devises et masquarades, ordonnées en l'hostel de ville à Paris, le jeudi 17 de fevrier 1558,* etc., *par Estienne*(sic)*Jodelle, Parisien.* A Paris, chez André Wechel, 1558, in-8.

(2) «... Ce qui fit que quatre jours seullement devant le jour du festin, le procureur du Roy d'icelle, un des plus honnestes et nostables hommes que j'aye sceu voir en leur compaignie, sçachant que j'estois né de Paris, et que Dieu m'avoit donné quelque peu de promptitude d'esprit pour secourir à une chose si hastée, me vint prier au nom de tous eus, que si j'avois quelque Tragedie, ou Comédie. qui peust estre apprise entre ci et là, je la baillasse pour estre récitée devant le Rox, et qu'ainsi je ferois service à mon Prince, et honneur à mon païs. Je fis responce que j'avois, et des Tragedies et des Comedies, les unes achevées, les autres pendues au croc dont la plupart m'avoit esté commandée par la Royne et par Madame, seur du Roy, sans que les troubles

Jodelle, qui pour lors n'avoit rien de prêt en ce genre d'ecrire, s'excusa envers eux, quant à ce point, avec assurance neanmoins qu'il leur donna de faire des choses qui n'apporteroient pas moins de plaisir au roi que ces pièces de theâtre, ajoutant qu'il inventeroit quelque belle mascarade parlante ou mette, laquelle, etant conduite et executée selon ses ordres, reussiroit, au contentement de sa Majesté.

du tems eussent encore permis d'en avoir rien, et que j'attendois tousjours une meilleure occasion que n'est ce tems tumultueus et miserable pour les faire mettre sur le theatre adjoustant, ce petit mot assés poetiquement dit, que ceste année la fortune avoit trop tragiquement joué dedans ce grand echafaud de la Gaule sans faire encore par les fauls spectacle resaigner les veritables playes. Mais bien si on me vouloit promettre de me croire et de me soulager, queje ferois bien des choses, lesquelles estans bien conduites ne raporteroient point moins de grace que l'un de ces deux poëmes..... » (Est. Jodelle : *Recueil des Inscriptions*, etc.)

(A suivre.)

AD. VAN BEVER.

DES BARREAUX

ET

THÉOPHILE DE VIAU

1619-1626

(Fin)(1)

RESPONSE DE TIRCIS

A LA PLAINTE DE THÉOPHILE PRISONNIER

« Théophile, je m'estonne qu'au lieu de respondre, et repousser tant d'accusations qui fondent sur toy de tous costez, tu t'amuses à m'interroger et à m'escrire d'un style poëtique. D'où vient je te prie que parmy toutes ces tempestes qui t'assaillent, tu n'as recours et n'addresses tes vers en plate peinture qu'à moy seul, comme si j'estois le feu sainct Erme qui te peust préserver du naufrage ? Au fort de tes désastres réclamer poëtiquement l'assistance de ceux qui ont si peu de crédit et de pouvoir que moy, comment appelles-tu cela ? N'y a-t-il pas assez d'illustres et puissantes personnes pour les semondre de t'estre pitoyable par tes clameurs et tes plaintes ? Encor les faudroit-il traicter d'autre sorte. Ce n'est pas avec un roseau ou une paille qu'on peut estayer une maison preste à cheoir, ny avec des rithmes frivoles qu'on peut arrester la perte de ta réputation et de ta

(1) Voir *Bulletin*, 15 mars, p. 113 à 127.

vie. Ce n'est pas en vers qu'on t'accuse. Ce n'est pas en vers que tu te dois deffendre. Prens en bonne part cet advis, je te prie en amy quoy que tu m'accuses d'avoir violé nostre amitié par quelque sorte d'ingratitude. Chose plaisante, lors qu'on t'accuse, tu m'accuses : mais les accusations sont bien diverses. Tu m'accuses d'un peu d'ingratitude et de paresse envers toy, et on t'accuse d'une ingratitude infinie envers Dieu, sans mesmes que tu te serves des moyens qui pourroient bien servir à ta justification. On devroit, pour te confondre, te mettre devant les yeux l'ancienne fable d'Arion, qui se voyant prest d'estre jetté dans le gouffre de la mer, se mit à pincer doucement sa Lyre à la Loüange de ses Dieux, et ayant moins de crainte de la mort que de soin de les adorer, tesmoigna par sa douce harmonie qu'il n'avoit jamais eu tant de sentiment de la divinité que pour lors ; c'est pourquoy l'antiquité qui luy a dressé des autels, creut que par ceste seule recognoissance, il mérita qu'un Dauphin le vint préserver de ce naufrage. Or contemple combien tu es dissemblable à ce Chantre. Au temps que la Mort avec son appareil plus effroyable talonne tes pas, tu négliges d'employer ta voix et tes vers pour implorer le secours du vray Dieu, et ne pouvant mesme feindre de te convertir au Créateur, tu te contentes de recourir à une si chétive créature que moy, et d'espuiser le reste de ta bizarre poësie pour te plaindre de mon peu de souvenir. Et s'il est ainsi que dans les adversitez l'esprit humain se renforce, et que comme la Lune lui mieux aux ténèbres qu'en plein jour, les mortels dans les afflictions facent esclatter plus de jugement et d'industrie, d'où vient que tu démens cette commune créance, et que tes actions sont si peu judicieuses, et ta poësie si muette dans la prison où tu es, laquelle te devroit avoir desjà rendu bon Poëte et profète comme l'antre de Trophonius. O que tu devrois estre maintenant mémoratif et imitateur de ton Socrate, lors qu'il estoit en prison ; je l'appelle tien, veu qu'il y a quelque temps que pour te purger du crime d'Epicure, tu choisis le traicté de Platon, où la mort de Socrate est descrite, pour le traduire en nostre langue, mais comment traduire, c'est plustost trahir le sens de Platon dont tu es plustost le traditeur que le traducteur, pour user des termes du poëte Du Bellay. Car ayant pris le beau discours de Socrate à traduire, tu le fais parler contre son gré d'un

style poëtique et extravagant, dont ce Philosophe n'eust peu user sans descheoir de sa docte gravité, et sans abatardir tant de belles considérations, dont il soulage ses amis esplorez de sa prochaine mort. Chose estrange que pour acquérir le tiltre de disert, tu acquières celuy d'un infidelle interprète, et que pour jouyr d'un bien imaginaire, tu ayes faict le mal si évident. Joinct que si nous n'avions que ceste seule auctorité de Socrate pour preuve de l'immortalité de nos âmes, tu aurois eu raison d'en entreprendre la version et la paraphrase. Mais tant s'en faut que ce discours serve pour faire une telle preuve, que mesmes il est fondé sur diverses resveries et idolâtries, lesquelles tu augmentes de beaucoup d'autres impies et absurdes, au grand préjudice du sens et jugement de Platon. Tu n'as donc guères avancé si tu pensois oster du monde l'ombrage qu'ils ont de ta mescréance, pour fuyr la vive poursuite d'une telle accusation, tu as cherché un pauvre asyle. Pour affermir ta foy, tu as recours à un autheur infidelle, au lieu de te servir de belles et sainctes raisons dont la Théologie est armée pour triompher de l'impiété. Mais il n'est pas besoin que tous les accusez soient coulpables. Si tu es innocent, je souhaite que le bras de la Justice convertisse les menaces en caresses et couronne de mille fleurs ta teste au lieu de l'escraser de ses foudres punisseurs. Mais je crains que tant de vers exécrables qui portent ton nom si dévot, ne résonnent si fort aux oreilles de tes Juges, que la petite voix de ta deffence n'y trouve aucune entrée. Quelle innocence pourra vaincre tant de tesmoignages d'impiété! Quel soleil dissipera les nuages qui t'environnent. Ces noirs et vilains livres dont Satan se sert, comme de funestes voiles pour faire éclypser et amortir la lumière de la foy et de la raison, sont des terribles instrumens pour avancer l'effect de ta condamnation et pour authoriser les autres accusations qui t'accablent. Je ne sçay si tu peux espérer plus de faveur de la Justice Chrestienne que tu n'en eusses receu de la Payenne. Combien de punitions lisons-nous avoir esté faictes de moindres blasphêmes contre les faux Dieux?

« J'apprens néantmoins que tu te nies estre l'autheur de telles folles poësies et que tu t'attaques à ceux qui les ont illustrées de ton nom. Sçache (cher amy) que je serois très-aise de sçavoir que tu n'eusses jamais produit de si infâmes

ouvrages. Car il est certain qu'ayant esté cy devant eslevé de la poussière et de la nécessité, tu as donné quelque occasion de croire que tu avois pratiqué ceste maxime : Qu'il faut pour estre bien estimé et heureux, mesmement en matière de poësie, suivre toute autre voye que celle de la piété tellement abandonnée en ce temps qu'on pense que c'est bailler la torture à la poësie françoise que de l'appliquer à des subjects chastes et vertueux, et que toute sa grâce se perd et se dissipe, si elle n'est meslée de gaillardises et de folastreries. Mais il me semble que tu ne prens point de goust à m'escouter si je ne te parle en vers :

Celuy qui d'un soc d'or artiste et précieux
Va cultivant la fange et les plus sales lieux,
Est la comparaison de celuy qui s'amuse
A changer les thrésors de sa diserte Muse
En des vains instrumens, pour cultiver tousjours
Les champs empoizonnez de lubriques amours
D'où pour toute moisson luy naissent des espines
Quy lui font esprouver les vengeances divines.
En quel nouveau chaos est réduit l'univers ?
Pour n'y mourir de faim il faut estre pervers,
Pour s'y rendre agréable il faut estre idolâtre,
Avoir l'esprit troublé d'une verve folâtre, etc.

« Mais ne t'esmerveilleras-tu pas de voir mon nouveau langage, et pourras-tu croire que je sois ton ancien Tircis qui me laissant naguères pipper à ta vanité, recherchois passionnément ceux qui m'empeschoient de cognoistre mon aveuglement. Ne pense pas pourtant, Théophile, que ce soit ton adversité qui m'ait esloigné de toy, avant qu'elle te vint ny menacer ny t'assaillir je me suis séparé de toy, par un sentiment presque semblable à celuy d'Amasis, qui voyant Polycrates grandement heureux répudia son amitié, jugeant qu'un si grand heur devoit estre proche d'un grand malheur. Mais pour me descouvrir entièrement, je ne dois le bien de t'avoir quitté qu'à Dieu seul qui m'a daigné faire rejetter la compagnie des meschans ou soupçonnez tels, sans estre complice de ton vilain divertissement que tu vantes aussi effrontément que tu accuses injustement cette grande ville de Rome de le permettre.

« Sa divine grâce m'a donc sevré des faux plaisirs de ta

pernicieuse compagnie pour me faire jouyr des véritables qu'il départ à ceux qui, pour s'unir à son amour, renoncent à celuy des voluptez périssables. Parmy les ténèbres où j'errois misérablement j'ay veu poindre sur moy des lumières qui m'ont fait recognoistre que j'estois Chrestien et destiné pour posséder les félicitez éternelles après les avoir acquises par le chemin de la piété. C'est pourquoy j'ay creu me devoir abstenir de te hanter pour vacquer mieux à mon salut, endurant ce petit desplaisir pour l'amour de celuy qui endura pour moy la mort. Mais, ô merveille! me proposant de füir les plaisirs: j'en rencontre à chaque pas que je tasche de faire dans le sentier de la piété. Pensant füir les ruisseaux, je trouve la source, et ne puis que je ne sois indigné contre ceux qui figurent les voyes de la vertu si sca breuses et difficiles. A la mienne volonté qu'il me fut loisible de souffrir et de mourir, pour estre vray imitateur de Jésus-Christ, c'est mon souhait que je ne te puis cacher voyant que tu es en estat de souffrance et en attente de mort, de quoy tu peux faire un profit infini. O qu'il feroit beau voir que tu te servisses d'une si belle occasion pour monstrer publiquement ou ton innocence ou ton repentir, en acceptant d'un cœur ardent de la divine charité l'exécution de l'Arrest de ce sainct et vénérable Parlement, afin que cela fust une fidelle espreuve de ta piété, en espouzant et embrassant ces flammes qui ont esté si chèrement recherchées par tant de belles et pieuses âmes, pour illustrer l'Eglise et accroistre le nombre des glorieux Martyrs. C'est la Croix que Dieu te présente maintenant, et c'est à toi de tesmoigner ton courage à ne la craindre, et ton amour à ne la refuser pas. Voilà le meilleur conseil que je te puis et dois donner en dressant mes humbles prières à Dieu qu'il te fortifie de sa grâce pour en user utilement. A Dieu.

« Malus aut ideo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit ut per eum bonus exerceatur D. August. »

Le péril s'éloignant, Des Barreaux se ressaisit peu à peu, il alla secrètement à Chantilly s'entretenir avec Théophile, qui s'y était réfugié après sa condamnation par contumace et lui raconter un songe prophétisant ses malheurs :

. . . .
Thyrsis, outré de mes douleurs,
Me redit ce songe effroyable,
Qu'un long train de tant de malheurs
Me rend doresnavant croyable.
D'un long souspir qui devança
La première voix qu'il poussa
Pour prédire mon advanture,
Je sentis mon sang se geler
Et comme autour de moy voler
L'ombre de ma douleur future
. . . .

Cher Thyrsis, lors que mon esprit
D'une souvenance importune
Repense au destin qui t'apprit
Les secrets de mon infortune,
Lors que je suis le moins troublé,
Tout mon esprit est accablé
De la tempeste inévitable
Dont me bat le courroux divin,
Et voicy comment son devin
A rendu ta voix véritable.

Ce songe, du fatal secret
Où ma première mort fut peinte,
Prédisoit le cruel décret
Dont ma liberté fut esteinte.
Ce garçon aux vestemens noirs,
Qui sembloit sortir des manoirs
Qui ne s'ouvrent qu'à la magie,
Lors qu'il parla de mon tombeau,
Prédisoit l'infâme flambeau
Qui consuma mon effigie.

Thyrsis, encore à l'autre fois
Que ceste vision, suivie
Par mes regards et par ma voix,
T'asseura que j'estois en vie,
Se doit assez ressouvenir
Du soucy qui le fit venir

Où j'avois commencé ma fuite,
Lors que sa voix moins que ses pleurs
Me dit ce songe de malheurs
Dont j'attens encore la suite.

Ce songe, avec autant de foy
Luy fit voir l'espée et la porte,
Et le peuple à l'entour de moy
Comme d'une personne morte.
Quand mes foibles bras alarmez
A cinquante voleurs armez
Voulurent présenter l'espée,
Je cheus sous un portail ouvert,
Et fus saisi dans le couvert
Où ma bonne foy fut trompée.

Soudain le sieur de Commartin,
Qui porte des habits funèbres,
Me fit serrer à Saint-Quentin
Entre les fers et les ténèbres.
Depuis, tousjours tout enchaisné,
Soixante archers m'ont amené
Par les bruits de la populace
Dedans ces ténébreux manoirs
Où ce sang et les juges noirs
M'avoient desjà marqué ma placc.

Ainsi prophétisa Thyrsis
Les malheurs que toute une année,
Par des accidens si précis,
A fait choir sur ma destinée.
La furie de mon destin
Luy parut au mesme matin
Qu'elle respandit sa bruine,
Car le décret du Parlement
Se donnoit au mesme moment
Que Thyrsis songeoit ma ruine.

Mon innocence et ma raison,
Pour eschapper à leur colère
Appellèrent de ma prison
A l'autel d'un dieu tutélaire :

C'est où je trouvay mon support,
C'est où Thyrsis courut d'abord
Prédire et consoler ma peine,
Nous estions lors tous deux couvers
De ces arbres pour qui mes vers
Ouvrent si justement ma veine.
. . . .

Obligé de quitter la maison du duc de Montmorency, Théophile essaya vainement, avec l'autorisation tacite du Roi, de passer en Angleterre ou en Hollande. Pris au Castelet, on le transféra à la Conciergerie le 28 Septembre 1623, son procès recommença le 4 Octobre.

L'interrogatoire du 18 Novembre permit à Damon — il ignorait la réconciliation des deux amis — de relever vigoureusement l'attaque injustifiée de Des Barreaux et de reprendre un à un tous ses prétendus griefs. Malheureusement nous ne savons qui est ce Damon ; il se dit le troisième et dernier dans leur intimité. C'est peut-être Ducée, personnage complètement ignoré. Théophile dans ses lettres en latin le traite sur le pied de Vallée en employant vis-à-vis de lui la formule ultra-affectueuse « Théophilus Ducaeo suo ». La riposte en tout cas est d'un noble cœur:

LETTRE DE DAMON

ENVOYÉE A TIRCIS
ET A THÉOPHILE SUR LE SUJET DE SON INTERROGATOIRE
DU 18 NOVEMBRE 1623

« Tircis tu sçais bien que le cher amy Théophile ne te prie pas de le justifier ! Estime-tu qu'il aye si peu de jugement que de prendre pour juge de ses actions celuy qui autresfois estoit amy, et maintenant enrahé d'inimitié ne désire que sa perte et sa ruine ? Pourquoy feins-tu d'aymer le salut de son âme, et par ta feinte veux-tu persuader aux

gens de bien qu'il mérite et doit subir la peine des plus infâmes et damnables de l'Univers ? C'est donc ainsi (Tircis) que l'envie que tu porte à sa vertu et bel esprit te pousse à le pleindre en apparence et en effect à tascher de le faire mourir. Ne void-on pas ta rage en ce que tu blasme ses vers *au commencement de ta response pleine d'envie* et de jalousie, les appellans vers en *platte peinture, rithmes frivoles, et par mocquerie tu dis que ce n'est pas en vers qu'on l'accuse,* et qu'en vers il ne se doit pas deffendre, *et un peu après* tu les qualifies si *mal que de* les appeller *bizarres poësies,* plus outre, *vers exécrables,* plus bas *noirs et vilains* livres. Pour ceux que tu appelle folles poësies, il ne s'en soucie aucunement, car ils ne sortirent jamais de sa plume comme plusieurs graves et religieux personnages peuvent tesmoigner ; tout le monde s'estonne que tu aye eu le front de faire voir au public et manifester à toute la France que l'envie *te brusle bien* plus vivement que le feu que tu nomme sainct-Erme ne sçauroit faire. Pense-tu que ces illustres et puissantes personnes, à qui tu le renvoye pour se pleindre en ayent plus de cognoissance de son innocence que toy ? et qu'avec le temps, et la justice ils ne la facent plus briller que tu ne la sçaurois obscurcir ? Tu voudrois faire croire, ou que Dieu luy est incogneu, ou qu'il est Payen ou Idolâtre : Parlons par raison. Si cela est pour quoy confesse-t'il ses péchez aux prestres ? pourquoy reçoit-il la Sacrée Communion ? A quel propos fréquente-t'il les Sacremens et les Eglises ? donne des aumosnes, et fait tant d'œuvres chrestiennes.

« Ne sçais-tu pas si tu l'as fréquenté, qu'il n'y a jour quelconque qu'il n'aye faict et ne fasse ce que tu dis qu'Arion fît une fois seulement en sa vie, et ce encore se voyant près d'estre jetté dans le gouffre de la mer ? Serois-tu si lasche de courage de croire qu'il ne craigne la mort du corps. N'as-tu pas encor apris par ceux qui le traitent que c'est la moindre de ses appréhensions ? et qu'il ne redoute que la mort de l'Ame laquelle il semble que tu voudrois estre mortelle lors que tu taxe la version qu'il a faicte du discours de Socrate touchant l'immortalité de l'âme ? Sçache (Tircis) que la plus grande faute que tu commette *encor outre* cela est le preschement que tu fais au cher ami Théophile par lequel tu l'exhorte à l'imitation des Saincts Martyrs, aux

flames et aux brasiers pour l'expiation de ses impiétez, lesquelles tu te repends avoir perpétré aussi bien que luy ? Ne considère-tu point que si tu as esté complice de ses meschancetez, il faut aussi que tu sois compagnon de son supplice ? Ah ! Tircis quel crève-cœur me seroit-ce si je vous voyois tous deux en Grève dans un brasier ? puis que tu ne le peux accuser sans te condamner toy-mesme ? Mais si ce n'est que l'envie qui te meut à le blasmer, qu'est-il de besoin qu'elle te porte tant de préjudice ? si c'est le peu d'estat qu'il fait de ton amitié et fidélité, que ne luy fais-tu paroistre le contraire afin qu'il ne te soupçonne plus de ce crime. Si c'est le desdain qu'il te tesmoigna à nostre dernière entreveuë pourquoy ne l'endure-tu aussi bien de luy comme par plusieurs fois il a patiemment souffert de toy ? Hé, Tircis, advoüe franchement le tort que tu as, non pas de faire à Théophile comme Amasis fit à Policrates, mais comme un envieux à une personne sçavante et vertueuse. Si tu as de la conscience autant que tu professe en ta response avoir de Religion, tu luy demanderas publiquement pardon, car comme en public tu l'as offensé aussi en public tu luy dois satisfaire.

« Je crains, Tircis, que l'honneur que tu m'as faict en me recevant le troisième et le dernier en vostre amitié ne m'accuse de ce que je te parle si franchement, tu me blasmeras peut estre d'outrecuidance de m'oser pleindre de ton inconstance, mais tu ne l'oserois faire et aussi ne le dois-je pas craindre puisque la charge publique que tu exerce requiert que tu te comporte avec équité aussi bien envers les amis, qu'indifférens ou ennemis, ainsi ce que je te dis ne doit point altérer ton courage, veu que pour te rendre redoutable aux meschans et criminels il faut que ceux qui sont constituez en telle dignité comme tu es, facent semblant de ne vouloir mesme espargner les innocens à fin que la vertu des uns faussement attaquée rende plus abominable le vice des autres qui sont juridiquement convaincus et justement condamnez, car d'autant plus que l'innocence est combattuë, tant mieux est-elle entenduë, plus attaquée, plus soustenuë, plus embroüillée, mieux esclaircie, c'est Tircis, ce qui t'a esmeu à ne dire mot au commencement pour la deffence du juste Théophile, au contraire, à faire semblant de le blasmer et renoncer à son amitié à fin que ses parties adverses ne redoutassent point ton pouvoir en produisant leurs calomnies,

et ainsi les laissant esclorre ouvertement devant tout le monde elles en soient plus honteuses, et l'innocence de l'accusé plus glorieuse.

« Il faut encore que je te descouvre le jugement que je faisois de toy au commencement des poursuites contre ledit accusé, c'est que je pensois que tu fusse des amis à la mode, qui durant le calme de la prospérité rient et font beau semblant : mais le vent de l'adversité faisant soulever la tempeste, tournent le dos et ne recognoissent plus personne.

« Quelquesfois aussi je disois en moy-mesme, *Tircis l'abandonne,* par ce qu'il voit que la force de ses ennemis est si grande, que puis qu'elle violente mesme la Justice, elle rendroit aussi vain tout l'effort qu'il pourroit faire pour le retirer du naufrage de la mort, dans lequel ils le veulent précipiter. C'est pourquoy il veut qu'ils croyent que sa mort ou sa vie luy est indifférente, et pour cet effect qu'il met la main à la plume à fin de faire une response pleine d'indignation à sa pleinte. Mais pleut à Dieu que je me sois trompé moy-mesme, et que mon jugement soit faux, et que tout ce que tu en as faict, n'aye esté que pour attendre l'occasion de monstrer ton amitié, sçachant bien que le temps meurit toutes choses, et que ce Grand et Auguste Parlement qui ne faict rien qui ne soit bien auparavant pesé avec les balances du temps et de la Justice te donnera le moyen de poursuivre courageusement son eslargissement et liberté après avoir trempé si long temps dans les sombres et obscures prisons du Palais, où sa patience monstre bien qu'il n'est pas du nombre de ceux que tu exhorte par la tienne à se resoudre d'endurer patiemment et constamment la mort sur un brasier ardent pour subir le supplice de ses crimes et abominations exécrables. Voilà Tircis une légère, mais bien dangereuse consolation.

« Adieu Tircis. »

Le Père Voisin avait été l'instigateur de l'arrestation de Théophile, il osa remettre à l'un des juges des écrits et des mémoires par lesquels il remontrait à ces Messieurs (de la Cour de Parlement) « qu'il y allait de la cause de Dieu et que la mort de ce malheureux serait un sacrifice très agréable à Dieu ».

Cet acharnement décida Des Barreaux à sauver son ami en usant d'un moyen héroïque et bien en situation : Dans le premier semestre de l'année 1625, celle où Louis XIII le pourvut d'une charge de conseiller au Parlement (31 mai), il retourna l'accusation portée contre les mœurs de Théophile en dénonçant comme coupable du même vice, le Père Voisin son ancien maître. M. de Liancourt et M. de La Roche-Guyon, son frère, parlèrent de cette accusation au Roi. Des Barreaux aurait confié (d'après Garasse) sur l'inspiration de Théophile au procureur général Molé que le Père Voisin « l'avoit autrefois sollicité de son honneur », ce qui signifiait en bon français que le Père Voisin avait joué au collège de la Flèche vis-à-vis de Des Barreaux le rôle de Théophile à l'égard de Sageot. Cette diversion, la rétractation de Sageot (il accusa Garasse d'avoir révélé sa confession) et le rôle odieux du Père Voisin au cours du procès apprécié très sévèrement par plusieurs des juges sauvèrent la vie au poète.

A la grande surprise et fureur des Jésuites, l'arrêt du Parlement du 1er septembre 1625 « mit à néant les défaut, contumaces et jugements donnés contre Théophile, et pour réparation des cas mentionnés au procès, le bannit à perpétuité du royaume, lui enjoignant de garder son ban à peine d'être pendu et étranglé, et déclare tous ses biens confisqués ». Par une sorte d'ironique compensation le R. P. Cotton, supérieur général de la Compagnie, reçut en même temps une et sans lettre du chancelier le sommant d'avoir « sans délais réplique, à renvoyer le Père Voisin hors du royaume ».

Celui-ci en partant pour Rome le 4 septembre 1625 accompagné de M. Machaud, fils d'un conseiller au Parlement, ne s'attendait pas à trouver sur sa route

les amis de Théophile, Garasse a eu soin de noter cet incident :

« ..... sur le chemin de Dijon, sous prétexte d'un voyage vers la Limagne d'Auvergne, Vallot, Des Barreaux, Saint Remy l'attendaient dans un logis sur le grand chemin auquel il devait nécessairement passer, et le Père étant arrivé, ils lui firent mille caresses d'abord, et des protestations étranges d'une amitié sincère, et sur leur départ, lui persuadèrent par leurs cajoleries d'entrer dans leur carrosse, donnant son cheval et celui de M. Machaud, son compagnon, à deux laquais pour les mener doucement ; auxquels néanmoins ils avaient donné le mot de courir devant à toute bride. Quand ils tinrent le Père dans le carrosse, ils lui firent mille indignités, jusques à le souffleter et lui tirer la barbe, et lui donnèrent des coups d'éperons dans le ventre : ce qu'il endura patiemment, sans leur répondre une seule parole. M. Machaud, néanmoins, leur donna une verte réprimande, et levant la portière, s'élança du carrosse, et fit si bien qu'il tira le Père de leurs mains, parce que le carrossier même était honteux des indignités que l'on commettait en sa personne. Après tous ces outrages, ils furent contraints de courir à pied plus d'une lieue, pour avoir leurs chevaux et leurs hardes. »

Le Père Garasse eut son tour, il le raconte également dans ses Mémoires :

« Le bruit courut aussi que j'avois été massacré, retournant de Saint-Etienne-du-Mont pour ce que Des Barreaux, qui m'attendoit à l'issue de ma prédication avec quelques autres puissants ennemis de notre Compagnie, me firent toutes les indignités qu'ils purent, sans me porter néanmoins aucun coup qui me put incommoder aucunement. »

*
* *

Théophile avait pardonné, mais non pas oublié l'atti-

tude de Des Barreaux aux jours d'épreuves, leur correspondance (en latin), ou du moins le peu qui en reste, n'est plus empreinte de l'affection sans nuages d'autrefois.

Elle s'ouvre pour une lettre de « Vallée à son Théophile » écrite de Rigomacum (Riom?) le 2 octobre 1625, un mois et deux jours après l'arrêt du Parlement :

« Ce n'est pas pour me rappeler à ton souvenir, mon cher Théophile, que je t'écris (qui, en effet, s'est jamais oublié lui-même) mais c'est pour que tu me répondes. Je ne veux rien de toi qui ne vienne de toi. Je brûle de savoir où t'appellent enfin tes destins et si notre France voudra te posséder sans risque pour toi ou si quelque terre plus heureuse verra Théophile exilé, mais florissant. Quoi qu'il arrive nous aurons tous deux un seul et même exil, un seul et même repos. Je désire que tu m'écrives le plus promptement possible de peur que ta lettre ne m'arrive qu'à mon retour. Pour ce qui est de moi, je vais assez bien, aussi bien qu'il est possible sans toi. En effet, au milieu de sommets qui étendent largement leurs horreurs, au milieu de montagnes condamnées à un froid éternel, je tire de la neige de nouvelles ardeurs.

« Dieux bons ! Quel candeur de visage et d'âme dans une tendre vierge, mais arrêtons-nous. Pour toi tu me diras si tu désires quelque chose de moi, je m'arrêterai deux jours pour attendre ta réponse. Cependant porte-toi bien, mon cher Théophile, et chéris toujours Vallée, le plus aimant de tes amis. »

La réponse de Théophile est sans date, mais il est facile de suppléer à cette omission, on peut la placer entre les 9 et 12 octobre. Elle laisse supposer que le délai de quinze jours imparti au poète pour quitter Paris avait été augmenté, il était, malgré cette prolongation, expiré depuis six jours :

« Théophile à son Vallée,

« Je m'ennuie, mon Vallée, non point de toi, mais de tes retards. Que me fait à moi ta tendre jeune fille et la candeur, comme tu dis, de son visage et de son âme ? Tu n'agis pas avec candeur à mon égard ; tu as abandonné l'exilé, et aux rigueurs de ma mauvaise fortune tu as ajouté encore ton absence. Tu ne souffres pas seulement mon malheur, mais tu l'augmentes grandement, ce n'est pas ainsi qu'agissent nombre de mes amis qui ne se détournent point de mon infortune. Les instances pressantes de mon maître de Liancourt se font sentir auprès du roi et de mes juges et dans de fréquents festins notre ami Luillier nous donne les consolations que toi tu devrais nous donner. Par quelle action, je te prie, nous as-tu présenté une preuve ou de tes bons offices ou de ton affection ? Tu m'aimes, il est vrai, cela est absolument certain, mais tu sais plus sûrement encore que tu es trop aimé (*et tu ne veux pas revenir*).

« Mais ma plainte ne vient pas avant son jour. Si ma lettre ne te rencontre pas déjà en route pour revenir, tes lettres ne m'arriveront qu'après mon départ, le lieu de mon exil est fixé depuis longtemps et le délai accordé pour faire mes préparatifs de départ est dépassé de six jours entiers, aussi suis-je forcé de me cacher. Je suis un oiseau de nuit, aujourd'hui chez Luillier j'attends la nuit qui me conduira chez un autre (de mes amis). Tu ne pourras pas toujours jouir de ton ami Théophile quoiqu'il soit bien à toi et de son plein gré, mais pardonne à un infortuné même quand il s'indigne. Si tu m'aimes, je me porte bien. De nouveau adieu, salue de ma part tes compagnons autant qu'il te plaira. »

Des Barreaux ne cessait d'occuper la pensée de Théophile et le 18 décembre 1625 (3 des ides d'octobre), ce dernier en parle à Lhuillier :

« ... Toutes les fois que je pense à Vallée, je pense aussi à toi et je pense à vous deux avec la même estime, je bénis les destins d'avoir distingué par la même note le souffle divin

de nos esprits de celui des autres mortels. Je regarde cela comme un souverain bienfait.

« Et ces choses n'arrivent point sans la volonté des Dieux. Du reste de plus en plus s'accroit en moi l'amour de la religion catholique : humilier mon âme et fléchir chaque jour les genoux au pied des autels est devenu pour moi une vraie volupté. En un mot je suis Théophile (ami de Dieu). »

En novembre 1625, Des Barreaux était près de son oncle de Chenailles, François Vallée, en danger de mort, le 12 il reçut une lettre de Théophile :

« A son très aimé Vallée.

« Je t'avais écrit une lettre un peu trop irritée, pour m'avoir abandonné dans mon exil et cela au delà du temps promis, je te faisais de ton absence des reproches trop vifs, mais par bonheur cette lettre, qui devait, si tu m'aimes (et tu m'aimes assurément) te faire de la peine, a été interceptée, D D (Ducée et Duret) sont venus me voir aujourd'hui et en me parlant de ta bonne santé et de ton retour, ils ne m'ont pas fait un médiocre plaisir. Il m'est pénible cependant de te savoir retenu si loin de moi, je supporterais difficilement mon Vallée à plus de trente lieues de distance et je t'accuserais si je ne savais la cause de ton absence. Je ne me plains pas de te voir auprès de ton oncle en danger de mort, mais je m'en félicite, car bien que tes retards me tiennent toujours dans l'inquiétude, je loue néanmoins ton humanité et si mes prières ont quelque influence sur toi, je te conjure de ne pas abandonner ton oncle avant qu'il soit rétabli. Si j'étais médecin, je volerais t'aider des secours de mon art, n'en doute pas. Mais ce n'est pas une petite affaire de me soigner moi-même. Porte-toi bien. X X en agit avec moi le mieux du monde et il se montre de toute façon mon meilleur ami et le tien. Nous échangeons fréquemment des dîners et des lettres, mais jamais sans te regretter. Encore une fois porte-toi bien et aime moi. »

Les lettres suivantes montrent quelle place Des Bar-

reaux tenait dans le cœur de son ami, la première adressée à Mr de La Pigeonnière renferme son éloge :

« Ta lettre à notre ami Vallée m'a montré avec quelle correction, avec quelle pureté tu écris, quel sentiment pieux tu conserves pour tes amis, quelle haute idée tu as de Théophile même exilé et elle m'a rempli l'âme d'une joie inaccoutumée. Tu lui demandes de te développer tout l'enchaînement des actes de ma vie ; tu m'as connu jeune homme, efféminé et négligent, dépensant à ses plaisirs tous les instants de sa vie. Je m'étonne de trouver dans un esprit si futile une telle connaissance de la langue latine. Malgré son ignorance des sciences et du droit, il est très instruit en philosophie et en littérature (car la nature l'a fait érudit) ; pour moi si le génie qui a présidé à ma naissance m'a donné quelque talent, l'opiniâtreté envieuse de ma mauvaise fortune me l'a arraché ou éteint. Si dans l'avenir je puis utiliser mes loisirs à me plaindre de mes malheurs, tu auras dans un grand volume toute l'histoire de ma vie mise au grand jour. Cependant une nouvelle infortune vient de temps en temps m'empêcher de gémir sur mes misères passées et même d'y songer. Mais heureux ou malheureux, je suis toujours tien, heureux vraiment si je suis tien. Porte-toi bien et aime moi. »

La seconde, au contraire, marque une certaine amertume, Théophile semble se défendre contre les billevesées philosophiques de Des Barreaux et se méfier de ses audaces plus dangereuses pour les autres que pour lui-même, il en avait fait la cruelle expérience :

« A Monsieur Luillier.

« Notre Vallée (qui jadis fut le mien) prend plus de licence qu'il ne lui est permis (d'en prendre) et se laisse aller, si je ne m'abuse, à un orgueil intempestif. Il sait de quelle affection respectueuse j'ai jusqu'à présent loué sa beauté de corps et d'esprit. Je me suis conduit avec lui de telle sorte qu'excepté une obséquiosité aveugle ou une excessive fai-

blesse à le louer, il n'est rien dans ma manière d'agir qui ait pu le blesser ou dont je me doive repentir. Lui cependant, comme si j'étais un malhonnête homme qu'on put haïr ou un importun qu'on put dédaigner, s'élève contre mes paroles et contre moi avec tant d'impudence qu'il faut ou qu'il avoüe cette impudence ou qu'il se déclare nettement mon ennemi. Je ne sais si hier tu as remarqué avec quel orgueil il a défendu contre moi ces bagatelles philosophiques ; jeune homme imprudent, à propos d'insanités de cette espèce, il accuse d'ignorance la tranquille liberté d'esprit d'un honnête homme et il regarde comme œuvre de science tout ce qui lui plait de gazouiller. Il admire et magnifie ce libelle masqué qu'un nouvel auteur a dérobé comme un centon dans le portefeuille des anciens philosophes. Que m'importe ce que cet auteur ou tous les anciens ont rêvé sur l'origine du monde, puisqu'il est certain pleinement qu'ils n'y ont absolument rien compris. Ce sont exercices d'écoliers et mensonges payés de pédagogues. Je ne croirai jamais que des hommes instruits par ces moyens puissent devenir ou plus forts ou meilleurs et je pense qu'il y a peu de différence entre le bavardage d'hommes ivres et les arguties de ces sophistes. Quand il m'arrive de lire un ou deux volumes, je rougis de ne tomber presque sur aucun livre qui ne me paraisse une répétition de mon auteur. Je crois, d'après ce que la nature nous a permis d'apercevoir des cieux, que ceux auxquels nous devons accorder la plus grande confiance sont ceux qui ont borné leur étude aux mouvements des cieux et à l'examen des astres. Mais les autres comme ils s'embrouillent, de quelles erreurs ils se font pour eux-mêmes et pour les autres un faux semblant de vérité, de quelles prédictions incertaines ils nourrissent et trompent la curiosité des hommes, cela est facile à voir ; c'est ce que j'ai fait jusqu'ici. Aussi, je t'en conjure, avertis et avertis encore notre Vallée qui fut autrefois le mien, de se dégager tout entier des filets de cette fausse science. Qu'il ne songe plus qu'à ce qui tend au repos. Qu'il soigne assidûment son corps et son esprit, qu'il veille sur lui-même, qu'il ne dise plus de mal de moi, les oreilles m'en tintent encore, ses conversations d'hier, quoique murmurées à voix basse, m'ont brisé le cœur, il use pour lui et pour moi de trop de cruauté et de même que mon amitié ne saurait supporter plus longtemps

sa haine et sa colère, de même ma vertu ne saurait les excuser. Tant que je l'aimerai s'il ne m'aime, nous serons, crois-le bien, malheureux l'un et l'autre. Toi, continue comme tu as commencé dans cette suavité de vie commune, et mets au milieu de nos différends cette bienveillance qui, tu l'a promis, nous unira avec ton frère jusqu'à la fin. Porte-toi bien.

La brouille dura peu, de nouvelles lettres de Théophile à Des Barreaux le prouvent :

A son très cher Vallée.

Envoie-moi, je te prie, notre Mélibée et rappelle-toi, si tu peux, ce passage de Sénèque qui m'a fait soupçonner par vous de plagiat ; je crois qu'il est presque impossible que deux esprits à ce point différents puissent avoir la même idée, et si je ne l'avais vu de mes yeux, je ne le croirais pas. Après le repas d'hier je rentrais à la maison fort étourdi de votre bavardage, quand une bonne nouvelle de notre ami Pyrame est venue me réjouir le cœur, c'est de Pyrame (la tragédie de Pyrame et Thisbé) qui a été reçu aux applaudissements unanimes de la cour. Voici le dernier reproche qu'on me fait, c'est que l'âme emportée par l'excessive violence des vers, les spectateurs se plaignent d'aller moins souvent à la comédie qu'à l'enterrement. Le Roi est bien disposé à mon égard, mais c'est tout. Le Duc me soigne dans ma captivité, mais il sollicite ma liberté avec trop de paresse.

« Il redoute, à mon avis, que je n'aie plus recours à lui quand je pourrai m'en passer, et il aime mieux m'avoir malheureux que pas du tout. S'il connaissait bien mon caractère, il prendrait soin par le plus prompt des bienfaits de m'enchaîner dans les liens de la servitude la plus durable. Combien peu je suis méchant, quel piètre profit on a en agissant de ruse avec moi, tu le sais et tu le sauras toujours. Adieu. »

Au même (du 13 novembre 1625, 1er jour des ides).

« Nous sommes attendus pour dîner chez ce vieux militaire sur le compte duquel tu as entendu dire autrefois de si belles

choses. Donc abandonne ton audience et viens suivi seulement de ton compagnon de chambrée. Je vous attends ici vous au votre voiture qui me conduira près de vous. Hier le préfet maritime m'affirmait que nous ne serions absents que trois jours. Me voilà tiré du feu pour aller à l'eau ; mais Dieu sera mon soutien. Et il sera toujours Dieu pour moi. »

A Vallée.

« Je n'ai nulle raison de t'écrire et je t'écris; de ton côté aime-moi sans nulle raison de m'aimer. Mon absence sera un peu plus longue et un peu plus triste que je ne croyais. On m'assigne en effet une demeure errante et périlleuse sur les bords de l'Océan, tout y est rochers, gués, vents et vagues. Nulle société si ce n'est celle de rudes marins, et que je dorme ou que je veille, que je sois ivre ou sobre, il me faudra et tituber et vomir. Toi, dors en paix, soigne ta santé, jouis de toi-même et de Paris tout entier. Porte-toi bien. »

Celle-ci est particulièrement suggestive, on remarquera les conseils plus que paternels qui la terminent :

Au même.

« Il m'est survenu en cours de route un événement ridicule dont je ne rougis pas de te faire part, comme de tout ce qui m'arrive. Voici que pendant..... nous approchons et nous allons presque passer les portes de la ville quand accourt au devant de nous un messager qui, au nom du Prince, prie instamment mon maître de ne pas m'introduire dans la ville avec lui. Et il donne comme cause de cette défense qu'il regarde comme un sacrilège de recevoir sous son toit hospitalier les ennemis de ** auquel l'unissait auparavant un pacte si étroit d'affection. Et moi, s'écria alors mon Duc (le duc de Montmorency) je le prie instamment d'éloigner aussi un tel allié de ma présence, et ce mot dit, nous entrâmes. Il fit arrêter le carrosse au seuil même du palais du Prince (le prince de Condé), il pénétra seul dans le palais et n'amenant à cause de moi aucun compagnon, il nous envoya tous à la plus proche hôtellerie. Bientôt pour affir-

mer ouvertement en quelle affection il me tenait, il ordonna à haute voix de m'apprêter le meilleur repas possible. Il m'entoure en effet de tant de soins, il me rend tant et de si vrais services qu'il est bien évident que son affection est sincère et véritable, sans aucun mélange de courtisanerie. Et moi tout heureux de sa bienveillance je jouis délicieusement des plaisirs de la table et du repos.

« Le Prince répétait de temps en temps que c'était malgré lui qu'il se privait de ma présence et qu'il achèterait fort cher, s'il le pouvait, le plaisir de causer avec moi en ami. Le lendemain, comme je cherchais dans l'ennui de cette ville désagréable et déserte une retraite pour mon esprit, mon maître a fait plus encore, il m'a permis de partir non sans une garde d'honneur, mieux encore, il m'a fait suivre par un cuisinier qui par la variété des sauces et des plats devait adoucir les ennuis de son absence, tandis qu'il consacre deux jours près de son Prince à d'assez graves loisirs, mais je passe volontiers deux jours dans ma campagne déserte à honorer le souvenir de ma belle Caliste. Je songe au rare mérite de celle qui fut mienne, à la beauté de son visage et de son cœur que nul mortel (du moins je me l'imagine) n'a pu embrasser tout entière et des yeux et du cœur. Je brûle plus à son souvenir que tout autre à la vue de son corps tout entier. Loin d'elle j'ai toujours très présente l'image de ma félicité passée, et ni le temps, ni l'espace ne peuvent diminuer ou grandir le souvenir de ce bonheur. Elle me menaçait dernièrement et me disait que sa vingt-cinquième année allait finir, grave erreur à coup sûr ! car tant que je vivrai elle ne vieillira pas.

« Toi qui la connais comme tu me connais, supplie-la en mon nom de penser à moi de temps en temps, et quand tu m'auras certifié le fait, dis-lui bien qu'elle a mérité plus de reconnaissance que si de l'exilé ton esclave elle avait fait un empereur. Mais assez parlé de Caliste ; un mot de toi maintenant et de..... Si quelqu'un s'efforçait de détacher de nous ceux qui nous sont unis par la volonté toute puissante des Dieux qu'il soit accusé du crime de lèse-nature. Aime le reste de la bande des amis autant que tu mérites d'être aimé. Tu as naturellement toutes les vertus de l'homme et nul, même celui qui t'a rendu le plus de services, ne t'accusera jamais d'ingratitude. Je crains toujours que tu ne m'aimes

moins, toi qui es tant aimé. Dangereux sont les rapports avec les femmes, ne t'y engage qu'avec précaution et quelque facile que l'accès s'en présente à tes désirs, remarque, je te prie, qu'à d'heureux commencements le sort réserve souvent des fins funestes. »

La dernière est sans grand intérêt, nous la donnons afin de ne rien omettre de leurs relations :

« A mon ami Vallée choisi entre tous.

« Nous avons passé assez heureusement, autant du moins que cela se pouvait sans toi, la soirée d'hier. Après le dîner qui fut gai, comme toutes les choses improvisées, et qui fut soigné comme toujours chez Brossaud, je suis allé voir, hôte très désiré, deux belles et honnêtes dames, qui l'une et l'autre m'ont ouvert leur cœur dans une conversation tout à fait confidentielle. La plus jeune surtout a longuement déploré les misères de son triste mariage et elle paraissait tellement abhorrer son mari qu'elle me donnait espoir de me faire aimer d'elle. Mais ayant la conscience de ma valeur, je n'ai pas voulu ambitionner cette bonne fortune.

« Porte-toi bien. »

Des Barreaux revit plusieurs fois Théophile dans le cours de l'année 1626 et l'assista avec Boissat et Mairet à ses derniers moments à Chantilly chez le duc de Montmorency où il expira le 25 septembre.

Frédéric LACHÈVRE.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Frédéric Loliée. — La Comédie-Française. Histoire de la maison de Molière de 1658 à 1907. 34 planches sur cuivre et 200 gravures sur bois dont 100 compositions de Georges Scott. Préface de Paul Hervieu, de l'Académie Française. *Paris, Lucien Laveur, libraire-éditeur, 13, rue des Saints-Pères, 13,* 1907, gr. in-8 de 2 ff., vii-518 pp. et 1 f.

Ce n'était pas une mince besogne que d'écrire l'histoire de la glorieuse maison de Molière. Nombre d'auteurs lui ont déjà consacré quantité de livres et brochures, mais aucun n'avait encore osé entreprendre d'en établir l'historique complet et détaillé, depuis 1658 jusqu'à nos jours. M. Frédéric Loliée, que sa connaissance approfondie de la littérature, son esprit de synthèse et sa faculté de classement désignaient pour réaliser cet énorme travail, a tenté l'expérience et, disons-le tout de suite, très heureusement. Le superbe livre qu'il vient de publier à la librairie Lucien Laveur, que présente au public, en une jolie préface, M. Paul Hervieu, de l'Académie française et l'un des auteurs les plus en vogue du Théâtre-Français, a obtenu, dès son apparition, un succès considérable et mérité. Il ne pouvait, du reste, en aller autrement, car M. Frédéric Loliée a su — ce qui n'est pas toujours facile — allier les sévérités de l'érudition à l'agrément du style et écrire un livre documentaire en même temps que d'une lecture attrayante. Les renseignements précis s'entremêlent aux anecdotes piquantes, sans se nuire le moins du monde. Dans le cadre d'un seul récit se déroule, alertement, l'histoire entremêlée de tant de personnages et d'épisodes, d'écrivains, de pièces, de scènes fameuses jouées ou vécues. Grâce aux

nombreuses et patientes recherches faites d'ici de là, particulièrement dans les archives encore inexplorées du Bureau des théâtres, grâce aussi à l'obligeant concours de l'administration de la Comédie-Française, de MM. Jules Claretie, Duberry, Georges Monval et Couët, toujours disposés à faciliter la tâche des travailleurs sérieux, M. Frédéric Loliée a pu réunir de précieux documents sur l'illustre maison et offrir au public un livre tout à fait nouveau.

Nous aurions quelque témérité à vouloir décrire par le menu tout ce que l'on trouve d'intéressant dans les cinq cents pages dont se compose l'ouvrage, tant est touffue et nourrie l'histoire de la Comédie-Française et de tous ceux, administrateurs, artistes, auteurs, ou autres personnages qui y ont été mêlés. L'excellent travail de M. Loliée ne comprend pas moins de treize chapitres dont la table des matières donne un sommaire analytique des plus suggestifs. Qu'il nous suffise donc de signaler à l'attention des amateurs de théâtre et aux bibliophiles ce livre tout à fait digne des uns et des autres. L'éditeur, M. Lucien Laveur, n'a rien négligé, ni soins, ni argent, ni peine pour lui donner une forme matérielle séduisante; car si le texte de M. Frédéric Loliée présente un puissant intérêt, il convient de noter que les nombreuses illustrations dont il est accompagné y ajoutent un charme de plus. L'indication des gravures inscrite sur le titre même de l'ouvrage parle avec éloquence. Reproductions d'estampes précieuses des XVIIe et XVIIIe siècles, reproductions des tableaux de choix accrochés aux murs des galeries ou des foyers de la Comédie-Française, portraits divers, croquis spirituellement pris sur le vif par l'artiste délicat qu'est Georges Scott, tous ces documents graphiques soigneusement exécutés, assemblés dans ce volume d'une belle tenue typographique sont, pour les yeux, une agréable récréation.

On peut donc dire que cette histoire de la Comédie-Française, si joliment présentée, est un véritable monument élevé à la mémoire de Molière et un légitime hommage rendu à tous ceux qui ont fait ou font encore partie de son illustre maison.

Georges VICAIRE.

CHRONIQUE

Bibliothèque nationale. — Le mercredi 18 avril s'ouvrira, à la Bibliothèque nationale, une exposition de portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècles, organisée par les soins de MM. Henry Marcel, administrateur général, et François Courboin, conservateur adjoint du département des estampes.

Les œuvres composant cette exposition, qui demeurera ouverte jusqu'au 30 juin, sont tirées du Cabinet des estampes et du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale auxquelles ont été joints un certain nombre d'admirables spécimens des arts français à leur naissance et extraits des collections de MM. Alfred Beurdeley, Léon Bonnat, Edmond de Rothschild, Curtils, Doistan, François Flameng, Kleinberger, Thompson et Wildenstein.

Société des Bibliophiles françois. — La Société des Bibliophiles françois a voté, dans sa dernière séance, une modification à ses statuts de laquelle il résulte que le nombre des membres qui, jusqu'à ce jour, était de 29 pourra, dorénavant, être porté à 35.

En conséquence, elle a décidé qu'une élection aurait lieu au mois de mai à l'effet de recevoir deux membres nouveaux.

Les Cent Bibliophiles. — La Société des Cent Bibliophiles vient de publier son annuaire pour 1897. Cet annuaire comprend les arrêtés du préfet de police, les statuts de la Société, son règlement intérieur, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 décembre 1906, le compte de l'archiviste-trésorier, la composition du comité, la liste des sociétaires au 1er janvier 1907 et celle des publications de la Société, dont le libraire est M. Lucien Gougy.

Bibliophiles Lyonnais. — La Société des Bibliophiles Lyonnais, présidée par M. Léon Galle, vient de terminer une publication très importante et dont la mise en vente est annoncée pour le 15 mai prochain. C'est un *Armorial des Bibliophiles de*

Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes, dressé par MM. W. Poidebard, J. Baudrier, et L. Galle, petit in-folio d'environ 730 pages, contenant 760 notices, 1 000 figures dans le texte (dont 615 reproductions d'ex libris et 385 dessins de fers de reliures), 42 planches hors texte et une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Le tirage de ce livre, qui sera très utile aux bibliophiles comme aux libraires, aux bibliothécaires comme aux travailleurs, est limité à 300 exemplaires. On peut, dès maintenant, souscrire à cet *Armorial des Bibliophiles,* chez le président de la Société, 2, rue du Plat, à Lyon; le prix de souscription est de 60 francs: après l'apparition du volume, il sera porté à 75 francs.

Au Grolier Club. — Le Grolier Club vient de publier deux jolis petits catalogues; l'un est celui des lithographies du peintre James Whistler, dont une exposition a été organisée par les soins de cette Société de bibliophiles; l'autre est le catalogue des médailles et plaquettes du graveur en médailles, M. Victor D. Brenner. Ces deux brochures, imprimées avec soin, sont précédées d'intéressantes préfaces.

Le Peintre-Graveur illustré. — Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, de la belle et très utile publication de M. Loys Delteil, *Le Peintre-Graveur illustré,* dont le tome premier est consacré à J.-F. Millet, Th. Rousseau, Jules Dupré et J. Barthold Jongkind. Le tome II vient de paraître; il est uniquement relatif à un maître de l'eau-forte, Charles Meryon. Les œuvres de cet artiste original sont aujourd'hui particulièrement recherchées; aussi le catalogue détaillé et précis de ses œuvres vient-il à son heure et sera-t-il salué, avec une juste faveur, par tous ceux qui collectionnent les « Meryon ». L'ouvrage de M. Loys Delteil est dédié à un autre maître graveur, M. Félix Bracquemond, qui a bien voulu envoyer à l'auteur une note très substantielle sur ce qui constitue l'état d'une planche, note reproduite en tête du volume.

M. Loys Delteil donne au début de son savant travail une copieuse notice sur Charles Meryon; puis il décrit ensuite son œuvre qu'il a divisée en six sections qui sont les suivantes: 1° *Essais* (1849-1850); 2° *Vues de Paris*; 3° *Vues diverses*; 4° *Portraits*; 5° *Frontispices, adresses, rébus, pièces diverses*; 6° *Pièces faussement attribuées, copies, reproductions.* Une liste chronologique des eaux-fortes de Charles Meryon termine l'ouvrage, illustré presque à chaque page de reproductions.

On sait le soin méticuleux qu'apporte M. Loys Delteil dans les descriptions des pièces qu'il a sous les yeux; ce tome second du *Peintre-Graveur illustré,* si intéressant par l'artiste qui en fait

l'objet, ne manquera pas d'obtenir le succès que mérite un pareil travail.

Ventes de livres. — Le mercredi 17 avril, à 8 heures du soir, à la salle Silvestre (salle n° 3), vente de livres anciens et modernes (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Le lundi 22 avril, à la salle Silvestre, à 8 heures du soir, vente de la bibliothèque de feu M. A. L., membre de la Société des amis des livres. Deuxième partie. Ouvrages rares et curieux, anciens et modernes, livres illustrés des XVIII[e] et XIX[e] siècles, histoire du Languedoc, noblesse, etc. (*MM. Ém. Paul et fils et Guillemin, experts*).

— Du 23 au 30 avril, à la salle Silvestre, à 8 heures du soir, vente de la bibliothèque de feu M. Armand de Barenton. Deuxième partie. Livres anciens et modernes dans tous les genres, ouvrages sur les beaux-arts, livres illustrés du XIX[e] siècle, romantiques et auteurs contemporains en éditions originales, reliures anciennes transformées en boîtes ou en buvards (*MM. Ém. Paul et fils et Guillemin, experts*).

— Le mercredi 24 avril, à 8 heures du soir, à la salle Silvestre (salle n° 3), vente d'une petite collection de livres imprimés par Christophe Plantin et ses successeurs (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Du 1[er] au 4 mai, à la salle Silvestre, deuxième vente des livres de feu M. Léon Sapin, libraire. Ouvrages relatifs au théâtre, à Paris et à ses environs, livres modernes en tous genres (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Le 10 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de livres anciens, modernes, romantiques (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Le 11 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de livres modernes, beaux-arts, éditions originales et de quelques livres anciens (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Les 24 et 25 mai, à l'Hôtel Drouot, vente de la bibliothèque de feu M. Adolphe Lalauze, livres modernes, dessins originaux, suites d'eaux fortes en premier état (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Les 4 et 5 juin, à l'Hôtel Drouot, vente de beaux livres du XVIII[e] siècle en maroquin ancien, de beaux livres modernes composant la bibliothèque de M. F. B*** (*M. Henri Leclerc, expert*).

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Le poète J. Fr. Regnard en son chasteav de Grillon. Étvde topographique, littéraire et morale, suivie de la publication des actes originaux de scellés et inventaire après décès, par Joseph Gvyot, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de la Chronique de Dourdan [avec gravures]. *Paris, Alphonse Picard et fils*, in-4.

— Pierre de Ronsard. — Livret de folastries, publié sur l'édition originale de 1553 et augmenté d'un choix de pièces d'expression satyrique et gauloise tirées des éditions originales. Avec une notice et des notes par Ad. van Bever. Portrait de Pierre de Ronsard. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numérotés sur pap. de Hollande.

— R. Bonnet. — Isographie de l'Académie française. Liste alphabétique, illustrée de plus de 500 fac-similés de signatures (1634-1906). *Paris, Noël Charavay*, pet. in-4 (12 fr.).

Publications diverses

— Théophile Dufour, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève. — Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau. Deuxième série. *Genève, A Jullien*, in-8.

— Théophile Dufour. — Le Testament de Jean-Jacques Rousseau (février 1763). *Genève, A. Jullien*, in-8.

— Alain Morsang. — Le Lierre, roman. *Paris, Émile-Paul, 100, faubourg Saint-Honoré*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 20 ex. sur pap. de Hollande et 5 ex. sur pap. du Japon.

— René Bazin, de l'Académie française. — Le Duc de Nemours. Avec un portrait en héliogravure. *Paris, Émile-Paul, 100, faubourg Saint-Honoré*, in-8 (5 fr.)

Il a été tiré, en outre, 10 ex. numérotés sur pap. du Japon.

LES LIVRES D'HEURES

IMPRIMÉS AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE (1)

Les Heures imprimées au xve et au xvie siècle sont, à bon droit, classées depuis longtemps parmi les plus remarquables produits de l'ancienne typographie française. A ce titre, elles ont déjà été l'objet de travaux consciencieux et d'une incontestable utilité... Il ne paraît pas, cependant, hors de propos d'en présenter ici une énumération d'ensemble, très sommaire, et dans laquelle ne seront mentionnés que les plus importants...

. . . .

Mais d'abord qu'est-ce qu'un livre d'Heures ?

La question se pose au double point de vue de la

(1) M. Paul Lacombe va publier très prochainement, à la librairie Champion, un *Catalogue des livres d'Heures, imprimés au* xve *et au* xvie *siècle, conservés dans les Bibliothèques publiques de Paris*. L'auteur a bien voulu me communiquer les épreuves de l'*Introduction* qui figurera en tête de son livre. L'étendue de cette *Introduction*, dans laquelle le sujet est envisagé sous la plupart de ses aspects, dépassait de beaucoup la place dont je puis disposer dans le *Bulletin*, mais j'ai pensé être agréable à mes lecteurs en publiant de courts extraits de cette étude. Ces fragments, quoique dépourvus de la plupart des notes qui doivent figurer dans le livre, donneront une idée de l'intérêt que présente le travail de mon savant et dévoué collaborateur.

G. V.

liturgie et de la bibliographie, Il semble qu'il est, avant tout, indispensable d'y répondre, pour définir les limites dans lesquelles doit se circonscrire le sujet de ce *Catalogue*.

Les premières Heures imprimées dérivent immédiatement des Heures manuscrites du XIV[e] et du XV[e] siècle (1). Celles-ci se composent ordinairement de onze parties essentielles, savoir ;

Le calendrier.
Extraits des quatre évangélistes.
Oraisons (*Obsecro ; Intemerata*) (2).
Heures de la Vierge.
Heures de la Croix.
Heures du saint Esprit.
Les Sept psaumes pénitentiaux.
Litanies.
Vigiles des morts.
Les Quinze joies Notre-Dame.
Suffrages des saints.

Les *Quinze joies Notre-Dame* ne figurent pas toujours dans les Heures imprimées, mais toutes les autres parties s'y retrouvent toujours. Voilà donc le *type original* du livre d'Heures ; dans le courant du XVI[e] siècle on ajouta d'autres parties, telles que les Heures de la Trinité, d'autres prières, et même, dans la seconde

(1) Cf. *Les livres d'Heures de la bibliothèque d'Angers*, par X. Barbier de Montault, p. 33, mais surtout : *Les miniaturistes français*, par Henry Martin. Paris. H. Leclerc, 1906, in-8°, (extrait du *Bulletin du Bibliophile*), p. 141 et suiv. La question de la composition des Livres d'Heures et de l'affectation de tels ou tels sujets d'illustration, à chaque partie de l'office, y est traitée en détail, et de main de maître.

(2) Dans certaines éditions d'Heures imprimées, ces oraisons sont quelquefois reportées plus loin, après l'office des morts. — Cf. L. Delisle, *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen*, t. I, n° 206.

moitié de la même période, des morceaux annexes, en forme d'*appendices*, ou des livrets avec ou sans un titre spécial pour chacun d'eux.

Ce n'est là qu'une esquisse à grands traits, une simple indication bibliographique, que je me garderai bien de développer, sous peine de pénétrer dans le domaine de la liturgie. Les livres d'Heures, en effet, s'ils ne sont pas, à proprement parler, des livres de liturgie, s'y rattachent de si près, que les bibliographes n'ont jamais hésité à les faire entrer dans la même catégorie que les Missels et les Bréviaires. Dom Guéranger, regrettant le temps où les fidèles, unissant leur voix à celle de l'Église, chantaient les offices à l'unisson, ou seulement répondaient *Amen* aux prières que le prêtre prononce, ajoute :

Il y avait bien à cette époque ce que l'on appelait des livres d'Heures, qui contenaient certaines prières de l'Église; ordinairement, le petit office de la sainte Vierge, celui des morts, les Psaumes de la pénitence, certaines hymnes, antiennes et oraisons, mais le tout en latin, et le français naïf de nos aïeux n'y paraissait que dans les prières totalement distinctes de celles de la liturgie... (1).

. . . .

L'étude des Heures imprimées constitue un vaste et curieux chapitre de bibliographie. J'ai dit plus haut que, malgré l'abondance relative des travaux qu'elle a déjà suscités, la matière est bien loin d'être épuisée : il reste, en effet, à approfondir beaucoup de questions que soulève cette étude, à en préciser et à en grouper les résultats, en partant d'un principe fixe.

Je n'ai pas la prétention d'aborder toutes ces ques-

(1) Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, 2e édition, t. III (1883), p. 165-166.

tions, mais il m'a paru utile, pour en préparer la solution, de fournir une base solide à leur étude, et je me suis trouvé amené à dresser un *Catalogue* des livres d'Heures, imprimés au xve et au xvie siècle, dont les bibliothèques publiques de Paris possèdent des exemplaires.

Ce serait sortir de mon rôle que de tenter d'indiquer ici tous les points sur lesquels aurait à s'exercer la sagacité des chercheurs ; on me permettra, cependant, d'attirer l'attention sur ceux que je crois être les principaux :

Le rapport des vieilles Heures imprimées avec les Heures manuscrites.

La comparaison des calendriers.

Le sujet des vers, souvent très bizarres, qui accompagnent la nomenclature des saints de chaque mois.

L'introduction d'éphémérides historiques dans les calendriers.

La disposition des offices qui forment le fond des livres d'Heures.

La traduction de ces offices.

L'origine et la valeur des prières et des pièces de piété, en latin et en français, en prose et en vers, qui sont jointes aux Heures proprement dites.

Les développements que le texte des livres d'Heures reçut à partir, surtout, du milieu du xvie siècle.

Les variantes correspondant aux usages liturgiques de différents diocèces ou ordres religieux.

L'usage des livres d'Heures comme livres d'église, livres de foyer et livres d'instruction élémentaire pour les enfants.

La composition typographique des Heures : emploi des divers types gothique, romain et italique.

La décoration des Heures : ornements du calendrier

(tableaux de mœurs); gravures, le plus souvent à pleines pages (tableaux religieux, scènes de l'Écriture), en tête de chacun des principaux offices ; affectation habituelle de telle scène à tel office ; petites images dans la série d'antiennes et d'oraisons intitulée *Suffrages* ; encadrements des pages, dans lesquels des arabesques, des rinceaux, des figures grotesques, se combinent avec de petits cadres consacrés à des scènes de l'ancien et du nouveau Testament : les suites consacrées aux Sibylles, aux Danses macabres..., etc.

Les procédés matériels d'exécution des ornements : emploi de la gravure sur bois et de la gravure sur métal.

L'histoire des officines d'où sont sortis la plupart des livres d'Heures.

Les caractères typographiques, le style d'ornementation propres aux livres des plus célèbres éditeurs.

L'emploi successif des mêmes caractères, des mêmes planches gravées, dans les ateliers de différents imprimeurs.

L'étude des cas où l'on pourrait avoir la certitude que le matériel, typographique ou décoratif, appartenait, soit à l'imprimeur, soit au libraire-éditeur.

Le commerce, extraordinairement développé, dont les Heures étaient l'objet ; la fabrication parisienne pour l'usage de la province ; l'exportation à l'étranger des Heures imprimées à Paris, à Lyon et à Rouen ; en province, la fabrication locale pour l'usage du diocèse.

L'enluminure et la reliure des livres d'Heures.

Le classement chronologique, par la comparaison des caractères ou du décor employés, des Heures dépourvues de date.

Telles sont, pour n'en donner qu'un simple aperçu, les questions que soulève l'étude des Heures imprimées.

Si, comme je l'ai déjà dit, je ne puis me reconnaître la compétence nécessaire à leur développement et à leur examen, on voudra bien me permettre de citer, un peu au hasard, et tels qu'ils me sont venus à la pensée au cours de mon travail, quelques exemples des réflexions que cet examen pourrait suggérer. Un érudit travailleur se présentera peut-être, qui, sachant les mettre en œuvre, en fera jaillir quelques découvertes utiles et de genres très divers. Les exemples que je signalerai ici sont en bien petit nombre si on les compare à la fécondité du sujet, et à l'abondance des matériaux que celui-ci nous fournit.

Le lecteur qui aura bien voulu me suivre jusqu'ici se sera rendu compte de la variété et du nombre de points de vue qui, dans la rédaction de ce *Catalogue*, ont dû solliciter mon attention. C'est d'abord, dès les premières pages de presque tous les livres d'Heures imprimés, le *Calendrier*, qui renferme l'énumération des saints pour chaque jour de l'année. L'étude de ce *Calendrier*, et la comparaison avec des *Litanies* contenues dans le même volume, ou dans les volumes similaires, devra retenir l'attention du chercheur. Cette étude peut fournir d'excellentes indications pour déterminer la région à laquelle le livre était destiné, et même, quelquefois, pour en reconnaître l'origine.

. . . .

Les *Calendriers* renferment souvent des vers latins ou français qui se présentent sous différentes formes. Je dirai d'abord un mot de ceux qui semblent les plus bizarres, et les moins intelligibles à quiconque ne s'est pas trouvé averti de l'usage que l'on en faisait.

Quelquefois, en tête de chaque mois est imprimé, en première ligne, un vers léonin indiquant les jours égyp-

tiaques ou renfermant des mentions astrologiques, astronomiques, ou relatives au comput :

(*Janvier.*) Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.
(*Février*). Quarta subit mortem ; prosternit tercia fortem.
(*Mars.*) Primus madentem disrupit ; quarta bibentem.

Et ainsi de suite pour les douze mois de l'an. Ces vers sont fort anciens ; on les trouve déjà, sauf quelques variantes, dans le *Psautier* du XIIIe siècle, que l'on croit avoir appartenu à saint Louis et à Blanche de Castille, et qui est un des joyaux de la Bibliothèque de l'Arsenal (1).

A cette catégorie de vers — si l'on peut appeler ainsi des compositions dont les auteurs traitaient assez légèrement les règles de la prosodie — peuvent se rattacher ceux dans lesquels étaient prédits les jours réputés néfastes, ou périlleux. Quelques éditions d'Heures renferment, dans les marges du calendrier, un morceau dont voici un spécimen :

Ung est mauvais, et XXIV
En janvier ; le quart de fevrier,
Et XXV, sans plus rabattre.
Les quatre jours portent danger.

En mars est mauvais le premier
Et le vingtieme jour d'avril.
Le X porte danger
Et dix neufvieme, peril... (2)

(1) Ms. 1186. — H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. II, p. 333-336. — L. Delisle, *Notice de douze livres royaux*, p. 27. — On les trouve aussi dans beaucoup d'autres manuscrits, entre autres dans les différents *Petits Psautiers* de saint Louis qui nous sont parvenus : *ibid.*, p. 105.

(2) Mais encore, tout cela pouvait dépendre de la conjonction des astres au jour de la naissance, et d'une quantité de conditions non moins extraordinaires ! De là, dans les livres d'Heures, la présence de la figure dite *l'Homme anatomique*, sur laquelle il y a

Depuis longtemps nous n'avons plus besoin, pour l'usage de la vie, de recourir nous-mêmes aux calculs d'astronomie et de comput, qui permettent d'établir les phases de la lune, les fêtes mobiles, etc. Les almanachs nous fournissent maintenant ces renseignements avec exactitude et sécurité. Mais au moyen âge il en était autrement ; pour obtenir les résultats dont nous nous servons journellement, il fallait calculer, et pour ainsi dire chacun pour soi, ce qu'on avait intérêt à connaître. Aussi, de très bonne heure, on s'ingénia de toutes parts, et surtout dans les couvents, où la nécessité se faisait constamment sentir, à créer des moyens artificiels d'avoir ces connaissances ; ce sont des tables et des règles de comput, des inventions plus bizarres les unes que les autres. On en rencontre dans d'innombrables manuscrits ; de là, ces curieux morceaux ont passé dans les premiers livres imprimés, et notamment dans les livres d'Heures (1).

Les vers syllabiques, qui constituent un des moyens mnémotechniques dont il vient d'être question, sont tantôt en français tantôt en latin. Une des formes françaises les plus usitées est celle qui commence ainsi (2) :

En. Jan. vier. que. les. Rois. ve. nus. sont,
Glau. me. dort. Fre. min. Mor. font.
An. toin. boit. le. jour. Vin. cent. fois,
Pol. lus. en. sont. tous. ses. doigts.

une courte étude dans l'*Essai sur la calligraphie des manuscrits*, par E.-H. Langlois, 1841, p. 124-126, et dont on peut citer de très anciens spécimens, soit dans les livres de Vérard, soit dans ceux de Simon Vostre.

(1) Tout ce passage n'est que le résumé d'un article intitulé : *Documents inédits sur le comput*, publié par Montaiglon dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, 1853, p. 169-191.

(2) Les éditeurs de livres d'Heures ont si souvent employé ces quatrains, que je ne puis entreprendre d'énumérer toutes les officines ou tous les ateliers qui s'en sont servis.

Si l'on compte les syllabes de ce quatrain on voit que le mot *Rois* forme la 6e syllabe du premier vers, correspondant ainsi au 6 janvier, fête de l'Epiphanie ; que la syllabe *Mor* est la 15e du quatrain et, correspondant au 15 janvier, rappelle la fête de saint Maur ; que la syllable *An* (17e du quatrain) se rapporte à la fête de saint Antoine (17 janvier) ; et qu'il en est de même, enfin, pour la syllabe *Vin* (22e), pour saint Vincent (22 janvier) et pour la syllabe *Pol* (25e) correspondant au jour où se célèbre la Conversion de saint Paul (25 janvier). La même expérience peut se renouveler avec le même succès sur les quatrains respectivement affectés à chacun des autres mois de l'année ; je n'insisterai pas davantage.

Beaucoup plus obscurs sont les vers latins constituant le genre de calendrier auquel on a donné le nom de *Cisiojanus* ou de *Cisionien* ; ce nom leur vient de ce que ces vers commencent toujours, quelles que soient le variantes, par une syllabe rappelant la Circoncision. Les variantes sont nombreuses, et je ne citerai, à titre d'échantillon de cette poésie barbare, que les vers de janvier, sous quelques-unes des formes que j'ai rencontrées. Voici, par exemple, le commencement du morceau dans des Heures imprimées, par Guillaume Le Rouge, probablement vers 1510 :

Cisio janus *Epi.* venerabitur *Hyl.* quoque *Marc. Ant.*
Prisca Fab. Vincenti Paulus mobile lumen.

D'autres fois, la pièce commence ainsi :

Cisio janus *Epi.* sibi *Guil.* simul *Hil.* se ma *Marc. Sulp.*
Prisca Fab. Ag. Vincenti Pauli Jul. Ag. et *Anna*

Ou encore ainsi :

Cir. Steph. ich *Innoc. Epiphani Paulus* et oct. *Feli. Mar. Anth.*

Pour essayer de débrouiller ce chaos, j'ai tenté de transcrire en italiques les syllabes, ou ceux des mots qui sont destinés à indiquer les fêtes. Le système est le même que celui qui a été expliqué précédemment, et on constate encore que le poète (!) n'hésitait pas à donner les plus cruelles entorses aux règles de la quantité, pour surmonter les difficultés qu'il avait à vaincre (1).

D'ailleurs nos pères aimaient ces amusements littéraires, consistant à torturer les mots et les phrases, pour en faire sortir un autre sens que l'esprit en tire naturellement...

Nous revenons à une littérature plus attrayante et moins sévère (dans sa forme, du moins) avec les vers qui contiennent des conseils médicaux et moraux, ou des indications sur les travaux agricoles de chaque mois. Voici ceux que j'ai relevés dans les Heures de Claude Gouffier, imprimées par Vascosan en 1558 :

(1) Je ne puis donner ici une bibliographie de tout ce qui a été écrit sur les calendriers dits *Cisioniens*. Je me contenterai d'indiquer les travaux les plus récents, qui contiennent eux-mêmes un certain nombre de références : K. Haebler, *Le soi-disant Cisianus de 1443 et les Cisianus allemands*, dans le *Bibliographe moderne*, t. VI (1902), p. 5-40 et p. 188-210, avec fac-similé ; Dom de Dartein, *Un Cisiojanus cistercien de Pairis* (XIIIe siècle), dans la *Revue Mabillon*, 1906, p. 193-209 et p. 301-317. — Voir aussi : L. Delisle, *Chantilly. Le Cabinet des livres*, 1905, n°s 920, 923, et 1611 ; du même : *L'ancien Bréviaire de Saint-Pol de Léon*, 1904, p. 3, et dans la *Bibl. de l'École des ch.*, t. LXV, 1904, p. 539. — La Bibliothèque nationale, si riche en livres de liturgie, possède, de ce chef, un assez grand nombre de *Cisioniens* ; voir, par exemple, un ancien Missel parisien, imprimé par Kerver en 1501, et décrit dans le *Bulletin mensuel*, 1904, p. 290. — La Bibliothèque nationale possède aussi un très curieux calendrier cisionien pour 1482, imprimé en caractères ronds, et probablement d'origine française (Rés. m. V. 84) ; il est décrit dans le *Bulletin mensuel*, 1892, p. 47. — E.-H. Langlois avait, dès 1841, consacré une courte note aux calendriers cisioniens, dans son *Essai sur la calligraphie des manuscrits*, p. 130.

JANVIER.

Ungere crura cave, cum luna videbit Aquosum.
Insere tunc plantas, excelsas erige turres,
Et, si carpis iter, tunc tardius ad loca transi.

Certes, je ne prétends pas que tous ces conseils soient d'une clarté sans égale : on rencontre même, çà et là, quelques vers dont le sens précis nous échappe ; mais à aucun de ces préceptes, on ne peut refuser le mérite d'une saveur toute spéciale. Il est intéressant de comparer ce morceau avec une série de douze quatrains, aussi en latin, qui ont été très souvent reproduits. Ils commencent ainsi pour le mois de janvier :

In jano claris calidisque cibis potiaris,
Atque decens potus post fercula sit tibi notus,
Ledit enim medo tunc potatus, ut bene credo.
Balnea tutius intres, et venam findere cures.

Les compositions de ce genre doivent être nombreuses, et je crois qu'il en reste à découvrir. Il n'est pas dans ma pensée de les citer toutes ici...

Les vers de calendriers ne sont pas exclusivement en latin : il y en a aussi en français. Les Heures de Simon Vostre, celles d'Hardouin renferment souvent, dans les marges des feuillets liminaires, un petit poème dont l'auteur a fait parler chaque mois à la première personne :

Je me fais janvier appeler
Le plus froit de toute l'année,
Mais, si me puis-je bien vanter,
Que ma saison est approuvée.

Je suis fevrier le hardi,
Auquel mois la Vierge royal
Alla au temple des juifz
Faire present especial...

Plus fréquemment encore, on rencontre une pièce

très connue, composée de douze quatrains, et commençant ainsi :

Les six premiers ans que vit l'homme au monde,
Nous comparons à janvier droictement,
Car en ce mois, vertu ne force abonde,
Nemplus que quant six ans ha ung enfant.

Les six d'après ressemblent à febvrier...

Mars signifie les six ans ensuivans...

Le petit poème se déroule ainsi, six ans par six ans, c'est-à-dire mois par mois, de sorte que, pour finir :

L'an de decembre prent fin et se termine ;
Aussi fait l'homme aux ans soixante et douze
Le plus souvent, car vieillesse le mine :
L'heure est venue que pour partir se house.

C'est ce que les éditeurs d'Heures ont souvent appelé : *La Vie de l'homme*. Ce morceau se trouve dans un très grand nombre d'éditions. Vostre, Kerver, Higman et Jean de Brie, François Regnault et beaucoup d'autres s'en sont constamment servis pour garémenter leurs livres. Dans les éditions de Kerver, ces quatrains accompagnent des gravures congruentes au sujet, dont plusieurs sont des plus curieuses.

Je ne puis épuiser la matière...

. . . .

Il est très rare de rencontrer des éphémérides historiques imprimées dans le calendrier des livres d'Heures.

Les Heures normandes nous en offrent un curieux spécimen. J'ai à peine besoin de rappeler qu'après la guerre de Cent ans, les trois dernières villes occupées par les Anglais furent Falaise, Domfront et Cherbourg. L'évacuation de Cherbourg, qui assurait définitivement la Normandie à la France, eut lieu le 12 août 1450 ;

on célébrait solennellement l'anniversaire de ce grand événement dans les églises normandes, aussi voyons-nous, à cette date, des calendriers portant cette mention : *la redu. de nor.*, ou : *la reduction de normen.* Mais c'est là une particularité isolée et toute locale. Le seul exemple d'éphémérides générales que je puisse citer — il est entendu que je parle toujours des seules éditions que j'ai eu à décrire — se trouve dans un livre qui a probablement été imprimé par Jean Le Blanc pour Julian Duval, en 1566, et dont il existe au moins une autre édition, publiée en 1585...

Il m'est impossible, faute de place, de citer aucune des éphémérides enregistrées dans le calendrier de ces Heures ; quelques-unes présentent cependant un certain intérêt.

. . . .

De ceci, on peut déduire l'habitude que devaient avoir certaines familles, de faire servir les livres d'Heures comme livres d'école pour les enfants. Cet usage est certain ; j'en tire la preuve de la présence des maximes morales que l'on y rencontre.

Voici des vers, puisés dans des Heures publiées par Jean de Brie vers 1517 :

Estre trop franc, et de soy trop fier
Au beau parler de plusieurs gens,
A fait maint homme mendier
Et estre despourvu d'argent...

Loyauté dort ; chascun la deboute.
Verité est morte ; on ne la congnoist.
Bonne foy est perdue, chascun l'aperçoit...

Trop cuider et peu scavoir,
Trop despendre et peu avoir,
Trop dormir sans soing avoir,
Ce sont trois pointz de peu avoir...

Et si cette preuve semblait insuffisante, on sera, je pense, tout à fait convaincu, en rencontrant si souvent, dans tant d'éditions du XVI[e] siècle, *Le ABC des chrestiens* (ailleurs appelé: *La Croix de par Dieu*), dont la composition révèle bien la destination. Enfin ne tirerons-nous pas la même déduction de la présence de l'alphabet grec, que l'on pourra constater dans certaines Heures de Guillaume Godard et même de l'emploi des caractères de civilité, dans des Heures de Robert Granjon, publiées à Lyon, en 1558 (1)?

Je suis très tenté de rattacher à la même idée de pédagogie, à un moyen d'instruction élémentaire, mitigé par un amusement de l'esprit, ces rébus, dont plusieurs libraires ou imprimeurs d'Heures ont usé pour indiquer leur adresse dans leurs livres, ou qui leur ont servi de symbole. Brunet en a signalé quelques-uns, mais il en est d'autres qu'il a négligés, ou qu'il n'a pas connus. Aucun d'eux n'a été cité, ni par Tabourot, qui a consacré aux rébus un curieux chapitre de ses *Bigarrures*, avec figures à l'appui, ni par Octave Delpierre dans l'*Essai historique* qu'il a publié à Londres en 1870, et qui contient un certain nombre de reproductions. Mais cette étude, de moindre importance, ne se rapporte qu'à la pure curiosité: d'autres questions, plus sérieuses, nous sollicitent encore, et nous interdisent de nous attarder davantage.

De petits problèmes d'histoire littéraire se sont souvent présentés, qu'il fallait bien se garder d'examiner,

(1) A cette question de l'usage privé et familial du livre d'Heures se rattachent les mentions manuscrites des personnages à qui les exemplaires ont appartenu. Il y en a beaucoup dont les noms sont loin d'être célèbres. Je n'ai eu, malheureusement, que de rares occasions d'écrire des noms tels que ceux de Pie V, de Marie Stuart, ou de François I[er].

sous peine de s'attarder irrémédiablement. N'eût-il pas été intéressant d'établir d'une façon définitive la paternité de Guillaume Tardif en ce qui concerne les *Grandes Heures* — mieux qualifiées *Heures royales* —, de Vérard, qui furent imprimées *par le commandement du Roy, nostre Sire...* (1)? N'était-il pas tentant de rechercher l'auteur de ces *Heures en français* que Mercier de Saint-Léger a — peut-être trop témérairement — attribuées à Gringore? La valeur littéraire de ces Heures ne les rend-elle pas bien dignes, en tous cas, d'attirer l'attention?

Vérard a publié (vers 1501?) un *Psaultier Nostre Dame selon sainct Jerosme* qui fut souvent réimprimé (texte ou traduction) dans le cours du XVIe siècle; il y aurait lieu de rechercher comment et pourquoi le nom de saint Jérôme a cédé la place à celui de saint Bonaventure, alors que ce psautier avait, dès le XVe siècle, paru à Venise sous le nom de celui-ci; enfin, il ne serait pas moins intéressant de déterminer le nom des auteurs de ces différentes traductions, dont les unes sont en prose, et les autres en vers.

. . . .

L'histoire de la publication de certains livres anciens reste, trop souvent encore, entourée de mystères qu'il est bien difficile de percer. Les *Heures de Nostre Dame*, de Pierre Gringore, un livre aussi célèbre par la valeur intrinsèque qu'il a acquise, que par le nom de l'auteur, nous fournit l'exemple d'un problème posé depuis longtemps, et qui est resté inexpliqué. Je ne prétends pas l'avoir résolu, mais je puis fournir, en vue de sa solution, un élément nouveau et

(1) Voir la *Dédicace* que Guillaume Tardif a placée en tête de la traduction des *Apologues de Laurent Valla,* qu'il fit pour le roi Charles VIII.

tout à fait inédit, qui peut trouver sa place dans cette dissertation. Ce sera un exemple d'une de ces petites contributions que peut apporter à l'étude de l'histoire littéraire, le chapitre de bibliographie auquel est consacré mon travail. Voici le fait.

Nous lisons dans le *Manuel* de Brunet (1), au sujet des *Heures de Nostre Dame*, publiées par Pierre Gringore en 1528, que l'existence de cette édition « s'accorde peu avec les dispositions d'un arrêt du parlement, en date du 28 août 1527, qui ordonnait que les Heures de Pierre Gringore ne seraient pas réimprimées ». Et sur ce point, Brunet renvoie au *Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris*, par M. Taillandier. Celui-ci dit en effet :

Il existe un arrêt de règlement du parlement, en date du 28 août 1527, intervenu sur une requête présentée par Pierre Grégoire, héraut d'armes du duc de Lorraine, par laquelle il demandait à être autorisé à faire imprimer une traduction qu'il avait faite, du latin en français, des Heures de Notre-Dame. Le parlement manda Guillaume Duchesne, docteur de la Faculté de théologie, lequel ayant dit que la Faculté n'approuvait pas la traduction... Il fut ordonné que les Heures de Pierre Grégoire ne seraient pas imprimées...(2).

Cette assertion de M. Taillandier est en partie exacte, mais elle pèche dans l'indication de la date : la requête de Gringore est du 23 août 1525 et l'arrêt du parlement est du 28 du même mois. Ce que n'ont pas fait d'autres bibliographes, nous avons voulu le faire ; nous nous sommes reporté aux *Registres du Conseil du parlement* :

(1) Tome II, col. 1752. — Cf. Didot, *Catalogue raisonné*, 1867, n° 602.

(2) A. Taillandier, Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris, 1837, in-8°, p. 55 (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XIII).

et nous y avons retrouvé les passages qui nous inté ressent (1).

Le texte de la délibération prouve surabondamment que la *Requête* introduite par Gringore, et l'arrêt qui s'ensuivit, s'appliquent à la première édition connue des *Heures de Notre-Dame,* et non pas à celle de 1528, comme on l'avait cru jusqu'à présent...

L'examen des livres anciens munis de privilèges se présente sous deux aspects bien distincts : censure littéraire, politique ou religieuse, d'une part, et protection contre la contrefaçon de l'autre. A la première de ces deux formes de privilèges se rattache celui que demandait Gringore ; on en rencontre de très nombreux exemples au XVIe siècle et, pour rester dans le sujet, je citerai la défense lancée par le pape Pie V, le 11 mars 1570, par laquelle il prohiba l'usage des *Offices de Notre-Dame* en italien ou dans tout autre idiome vulgaire, et même l'Office en latin, imprimé à Venise, en 1570, chez les Junte, et indûment intitulé : *Officium beatæ Mariæ Virginis, per concilium Tridentinum Pio V, pontifice maximo, reformatum.* La prohibition s'étendit jusqu'à tous autres offices du même genre, publiés, même en latin, sous les titres de *Hortulus animæ,* de *Thesaurus spiritualis* et de *Compendium* (2).

Un passage du privilège accordé à Tory le 5 septembre 1526, et imprimé dans ses *Heures* du 22 octobre 1527, vise spécialement l'exécution matérielle du livre, et constate que Geofroy Tory l'a obtenu *en egard et consideration des peines qu'il lui a conveneu porter et soutenir, tant à la composition du dit livre d'Heures que pour la taille des dites histoires et vignettes à l'antique*

(1) Archives nationales, X^{1a} 1528, fol. 716 v° et fol. 723 v .
(2) Voir le *Summarium* mis par Plantin en tête de ses éditions de l'*Officium B. Mariæ,* publiées en 1575.

et à la moderne, frises, bordures, coronemens et entrelacs...

Par la date, et par le nom de l'artiste qui en bénéficiait, ce privilège doit nous intéresser davantage que l'histoire des censures de la Faculté de théologie, qui n'entre pas dans le cadre de nos recherches bibliographiques, et je reviens aux privilèges purement commerciaux.

On pourrait peut-être, à la rigueur, rattacher à l'idée de privilège, la mention que Vérard a pris soin d'insérer dans ses Heures royales qui *furent commencées par le commandement du Roy, nostre Sire* ; il est certain que cette mention impliquait l'existence d'un droit que le libraire entendait se réserver. Mais l'existence explicite d'un privilège ne remonte pas — du moins pour les livres d'Heures — à une époque aussi reculée. C'est dans des *Heures à l'usage de Rome*, publiées par Vérard le 14 juillet 1508, que nous la relevons. Je n'en ai malheureusement pas trouvé d'exemplaire dans nos collections publiques, mais M. Ambroise Firmin Didot, qui en possédait un, nous a conservé la teneur du texte qui nous intéresse : *Et lui a donné le Roi, nostre Sire, lettre de privilege pour trois ans, pour soi rembourser de ses mises*; *et defend ledit Seigneur, à tous imprimeurs de son royaume, de non imprimer ledit ouvrage jusques à trois ans, sous peine de confiscation dudit ouvrage* (1).

(1) A.-F. Didot, *Catalogue raisonné* (1867), n° 807. — Macfarlane, *Antoine Vérard*, n° 240. — Dès le mois de janvier 1508 (n. st.), plusieurs privilèges ont été accordés à Vérard pour la publication de différents ouvrages (autres que des livres d'Heures) : voir Macfarlane, *ibid.*, n°s 84 à 101. Les nombreuses mentions de privilèges que l'on trouve sous cette date donnent à croire qu'une nouvelle réglementation à ce sujet, entrait alors en vigueur.

On peut, en effet, citer de plus anciens privilèges commerciaux ;

Un des principaux attraits de l'étude des livres d'Heures réside dans la décoration dont ils sont ornés. Là encore, que de points intéressants pouvaient m'arrêter!

C'était d'abord la recherche des titres ou des colophons qui, sous ce rapport, peuvent fournir des indications curieuses. J'ai été assez heureux pour avoir l'occasion de décrire un livre des Hardouin, imprimé : *expensis vero honesti viri Germani Hardouyn, etiam librarii, et in arte litterarie picture peritissimi* (1) ; mais j'ai fait de longues recherches sans arriver à découvrir, dans nos bibliothèques de Paris, un exemplaire des *Heures de Rome*, du 26 août 1517, publiées par Kerver, et : *sub hoc novo stylo nuperrime exaratæ*, c'est-à-dire en caractères romains (2).

Au moment même où je transcrivais la description des *Heures* du 5 avril 1503 (1504 n. st.), qui portent la marque de Jean Pychore et de Remi de Laistre, M. le comte Paul Durrieu faisait, à la Société nationale des Antiquaires, une communication qui me fournissait un rapprochement digne d'être relevé : un

tel, celui qui se trouve dans une édition du *Liber Canonis* d'Avicenne, imprimé à Lyon, par J. Trechsel et J. Clein, en 1498. (M. Pellechet, *Catal. génér. des incunables*, n° 1668.)

(1) Cette qualification avait déjà été relevée, je dois le dire, par M. P. Renouard, *Imprimeurs parisiens* (1898), p. 175.

(2) Citées par Beaupré, *Notice bibliographique sur les livres de liturgie des diocèses de Toul et de Verdun* (1843), p. 63. — De cette remarque pourrait découler l'examen de l'emploi alterné du romain et du gothique, par les libraires ou les imprimeurs, suivant la mode du jour ou le goût de leur clientèle. Les productions des Hardouin et des Kerver en offrent de fréquents exemples. Nous voyons Kerver se servir de caractères romains dès 1505 ; les Hardouin, vers 1510, l'usage de ces caractères se multiplia dans le cours du XVI[e] siècle, sans que cependant le gothique disparût, car on le rencontre encore, très fréquemment, jusqu'en 1598.

manuscrit des *Antiquités judaïques* de Josèphe, qui appartient à la Bibliothèque Mazarine (Ms. 1581), est l'œuvre d'un groupe d'artistes qui a travaillé en Normandie au commencement du XVIe siècle, et de ce groupe a fait partie un Parisien qui s'appelait Jean Pychore (1).

Jean Du Pré est le premier de nos typographes qui ait introduit la gravure dans les livres. Dès 1481, il a, par la publication du célèbre *Missel de Verdun,* montré tous ses talents. Il est le véritable initiateur de l'industrie du livre illustré dans la capitale de la France et, à ce titre, il mérite une place d'honneur parmi les imprimeurs français du XVe siècle. Était-il lui-même artiste, pratiquant l'art de la gravure ou du dessin ? Cela est douteux ; il n'aurait pas manqué de nous en avertir, puisque, dans le colophon du *Missel de Verdun,* il a pris soin de se qualifier : « très habile typographe » (*impressorie artis peritissimus*). En tous cas, il a eu le bon goût de choisir, du premier coup, des artistes de talent. Si les gravures de ces anciens maîtres manquent souvent de perspective, ce défaut est compensé par une certaine souplesse dans le dessin ; on y trouve presque de la grâce, et une liberté d'exécution qui, jointes à la variété des ornements employés, font apprécier les exemplaires qui n'ont pas été enluminés.

Loin de moi la pensée, pourtant, de dénigrer l'œuvre des enlumineurs ! S'il est beaucoup de ces artistes qui ont gâté, ou qui se sont permis de modifier les gravures qu'ils étaient chargés de colorier, je pourrais citer quelques livres dont la valeur ne s'est trouvée en rien diminuée par l'enluminure.

(1) *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France,* 1906, p. 236.

On en trouve des exemples charmants dans des *Heures* imprimées, en 1525, par Simon de Colines et dans un exemplaire de celles que publia Tory en 1527 (1).

Les miniaturistes montraient encore, au début du XVIe siècle, une telle habileté dans la transformation, en miniature, du sujet gravé qu'ils avaient à mettre en couleurs, que plusieurs travaux de ce genre, si on n'en connaissait l'original en noir, seraient facilement pris pour des peintures. Quiconque, au moyen de mon *Catalogue*, fera des comparaisons de ce genre, trouvera de ceci de multiples exemples. Je signalerai, de même, un très beau portrait en couleurs de saint Grégoire, que l'on trouvera en tête d'un exemplaire de son *Dialogue*, publié par Vérard en 1509 (2). On croirait voir une miniature, si l'on ne se souvenait que ce même portrait existe en noir dans le *Psautier de Notre-Dame* publié aussi par Vérard, mais plusieurs années auparavant.

(1) Cette peinture des Heures de Simon de Colines représente des imprimeurs au travail, autour d'une presse; elle est d'une charmante exécution et ce sujet est fort intéressant. — Il existe beaucoup d'anciennes représentations gravées d'ateliers d'imprimeurs, soit à l'état de planches isolées, soit dans les marques; voir *Bibliographica*, t. I (1895), p. 223-247. Tous les bibliophiles connaissent le *Prœlum Ascensianum* de Josse Bade ; j'ai en vain cherché une vue de l'atelier de Kerver (?) dont je retrouve l'indication dans mes notes, malheureusement sans mention de la source ! — Les bûcherons, que l'on voit représentés dans certains livres illustrés de gravures sur bois, sont peut-être un symbole? — J'ai eu le regret de ne pas avoir à enregistrer dans mon *Catalogue*, des Heures de Coutances, imprimées par Guillaume Anabat, et dans lesquelles celui-ci s'est fait représenter en prières au pied de la Sainte Vierge ; elles sont citées par M. Delisle, *Catalogue des livres publiés à Caen*, t. I, n° 210.

(2) Bibl. nat. Vélins, 1726. — Macfarlane (n° 96) avait soupçonné l'existence de la gravure sous la peinture, mais le rapprochement avec le *Psautier de Notre-Dame* lui a échappé.

C'est seulement au seuil du domaine que j'avais à explorer, que je pouvais me permettre de conduire mes lecteurs. On voit combien ce domaine était vaste. Aucun des sujets que je viens d'énumérer ne se trouve traité dans mon travail. On pourra me reprocher sévèrement ces lacunes ; nul, hélas !, ne les connaît mieux que moi, et nul ne les regrette davantage. J'espère pouvoir, un jour, en combler une partie, au moyen des nombreuses notes que j'ai recueillies, et qui ne pouvaient trouver leur place ici.

J'aurais dû, par exemple, au point de vue de l'histoire de la décoration des Heures, classer en séries, suivant la nature de l'illustration, les livres de chaque atelier ; j'aurais dû faire œuvre de bibliographe et d'iconographe, tout en faisant œuvre de bibliothécaire ; mais je ne devais pas viser plus haut que le but très modeste que je m'étais fixé. Puisse la base que j'ai tenté d'établir, puisse l'instrument que je livre aux amateurs et aux travailleurs, contribuer à développer en eux l'amour des beaux livres ; puissent mes confrères en bibliophilie n'en ressentir que plus d'admiration pour un art que nos pères ont su pousser à un si haut degré de perfection !

Paul Lacombe.

UN BILLET AUTOGRAPHE

DE

MALHERBE

Le manuscrit du fonds français 6909 de la Bibliothèque nationale renferme les « originaux de lettres escrites par différentes personnes » à la famille de Noailles. On y peut donc faire une ample chasse aux autographes. Je me borne aujourd'hui à la « meilleure pièce » de tout le volume, une lettre autographe de Malherbe (1), adressée à François de Noailles, comte d'Ayen, vers l'an 1620, absente des éditions.

(1) Il convient de signaler pourtant une lettre de Mr de Cabrières à M. François de Noailles, comte d'Ayen (n° 49) sans date, écrite vers 1620, ainsi analysée par le secrétaire: « Mr de Cabrieres s'excuse s'il ne s'est pas rendu près de Mr de Noailles pour estre du voyage, il dit qu'il a esté occupé à se défendre contre les Religionnaires qui vouloient pétarder sa place, » etc. Cet autographe (f° 106 à 108) est un specimen des nombreuses lettres du même genre où l'on puiserait les éléments de bonnes monographies locales pour l'histoire de l'époque.

Parmi les lettres reçues par Charles de Noailles év. de Saint-Flour, mentionnons: 1° une lettre du Général des Jésuites, Mutius Vitelleschi, 19 avril 1637 (f° 374), en réponse à un remerciement du 15 décembre précédent. Elle est traduite au verso par le secrétaire qui a pris le mot *gratiae* au sens de faveur reçue, ce qui fausse la donnée de tout le billet; 2° une lettre autographe du P. Arnoux, S. J. (f° 548), que voici: « Monseigneur,

Sans datte, Mr Malherbe à M. le Comte d'Ayen (1).

celles dont il vous a pleu m'honnorer et prevenir m'ont confirmé ce que desja Mr le grand Vic[aire] m'avoit dict de vostre part : encore que la perte que il fais de la desirée entreueue ne peut estre reparée par lettres, je ne laisse pas neantmoins d'estre bien aise de vostre prompt retour à Paris ou je me prometz de vostre zele envers la Religion, et n[ostre] comp[agnie] les veritables effectz des asseurances qu'il vous plaist de me donner pour l'affaire que vous scaués. Il ne fust jamais si necessaire ; et vous y trouverés des grandes ouvertures (?) qui faciliteront vostre prudente et genereuse conduite à la grande gloire de Dieu qui souffre faulte de secours. Ce sera un des plus remarquables tesmoignages que nous sçaurions recueillir de vostre affection quoy que tres grande et tant conneüe d'ailleurs, et à nous un sujet particulier de redoubler nos vœux pour le succès des affaires que vous avez en main. Pleut a Dieu, Monseigneur, qu'il s'offrist à moy quelqu'occasion de vous faire voir reciproquement iusques à quel point vostre vertu et merite nous rend tous et moy en particulier autant et plus que personne.

Vostre tres humble, tres obeissant et
tres obligé serviteur
J. Arnoux.

De Tolose ce 27 d'av. 1634

†

A Monseigneur
[Mon]seigneur l'Illme et
Reume E. de S. Flour
ou il sera.

(Le secretaire a écrit au haut de cet autographe : le Pere Arnoul a Mgr l'Ev. de S. Flour). Le P. Jean Arnoux né à Riom (1575), après avoir prêché à la Cour et avoir succédé en 1627 au P. Coton, comme confesseur de Louis XIII, mourut provincial d'Aquitaine, à Toulouse le 14 mai 1636 — L'analyse du secretaire l'appelle, au dos de la lettre, « Recteur du College de Toulouse » ne serait-ce pas une erreur ? Voir Sommervogel, S. J. *Bibl. des écrivains S. J*, t. I, col. 566-572. Toutefois sa lettre à F. Aug. de Thou, du 11 août 1631, dans la collection Morrisson (t. I, p. 39) annonce qu'il va se rendre à Toulouse où il remplace comme supérieur le P. Charles de Lorraine. Cet autographe doit donc être ajouté à celui que signale le P. Sommervogel (Lettre au Connetable de Luynes, 1621) à la Bibl. Mazarine. 1396, f. 177.

(1) Ces mots sont du secrétaire, ajoutés en tête de la lettre.

Monsieur,

Vos commandemens me sont des contentementsextremes. Mais il y aura encore quelque chose par dela l'extremité, si j'ay moyen de vous < y > tesmoigner < de > combien j'estime l'honneur que vous me faites de m'employer. Quand il sera temps de presenter vre homme je feray comme je doy. < Mais > le roy va en Picardie (1), tellement qu'il y aura encore loisir d'y penser. Ce gentilhomme vous <dira> *contera* ce que nous avons de nouvelles. Je luy ferois tort si ce ne m'en fioys sur luy. Je n'ay donq rien à vous dire sinon q[ue] ie m'estimeray l'un des plus heureux hommes du monde, si vous me continuez en vos bonnes graces, Monsieur, comme celuy que je suis et que je seray tant que je vivray

Vostre tres humble et tres affectionné
serviteur
MALHERBE.

Ce billet manque à la série des *Lettres* de Malherbe dans la *Collection des Grands écrivains* (2). Le nom de

Au verso du billet, transversalement et après la signature, le même secretaire a libellé cette analyse : « Le Sr Malherbe à Mr le comte d'Ayen. Complimens, pour luy temoigner combien il estime l'honneur qu'il luy fait de l'employer. Quand il sera temps, dit-il, de presenter vostre homme, je le feray comme je le dois. Le Roy s'en va en picardie, Il y aura loisir d'y penser. Complimens, offre de services. » Les mots entre crochets sont les *ratures* de Malherbe. Les surcharges sont imprimées en *italique*.

(1) Cette phrase qui aurait dû permettre de dater ce billet n'a pourtant pas suffi. Aucun voyage en *Picardie* ne s'offre dans l'histoire de Louis XIII. N'y aurait-il pas eu en 1615 un projet de voyage de ce côté avant le départ du 17 août pour le voyage à Bordeaux ? Voir Bazin. *Hist. de France sous Louis XIII,* t. I, p. 210 et suiv. 2e édition. Ne s'agirait-il pas du voyage en Normandie de 1620.

(2) Pour l'écriture de Malherbe on peut voir la pl. 127 du Catalogue de Morrisson t. IV, p. 113, et, aux pp. 116 et 117, le texte de 3 billets d'ailleurs publiés dans les *Œuvres de Malherbe.*

ce correspondant, d'occasion sans doute, ne figure pas non plus à la table des *œuvres complètes*. A-t-il été publié déjà par quelque chercheur, au moins depuis l'impression de ces volumes, c'est que je n'ai pu savoir malgré mes recherches.

Il me semble que, sauf les réserves à garder toujours en matière d'inédit, les quelques lignes griffonnées en hâte par Malherbe et portées de sa part à François de Noailles par un gentilhomme, sont un supplément *nouveau*, au recueil des lettres de Malherbe. La contribution n'est pas considérable. En attendant d'autres trouvailles, il m'a semblé opportun de la consigner ici où elle risque moins de s'égarer.

EUGÈNE GRISELLE.

VIE

D'ESTIENNE JODELLE

(1532-1573)

PAR

GUILLAUME COLLETET

(Suite) (1)

Cette ouverture etant faite et rapportée aux magistrats de la ville, ils supplierent Jodelle de se vouloir charger de toute la conduite de cet ouvrage, ce qu'il accepta malgré lui, jugeant bien qu'un seul homme ne seroit pas capable de pourvoir à tout dans le peu de tems qu'il y avoit, car c'etoit quatre jours après ce mandement du roi, qu'il falloit tenir tout prêt; il eut donc la charge de faire des vers pour les entrées de la mascarade, d'inventer les machines, de faire faire un grand nombre de figures de dieux et de deesses, des arcades, des portiques, des devises, des inscriptions latines et françaises, qui seulement etoient capables d'employer le tems de trois bons esprits, enfin tous les ornements et toutes les decorations necessaires pour une action si solennelle et si eclatante qu'il falloit

(1) Voir *Bulletin,* 15 avril, p. 174.

accommoder au tems, aux personnes et à l'etat present des affaires. Cela ne se pouvoit faire sans avoir un nombre d'architectes, de statuaires, de peintres et d'autres ouvriers sur les bras, sans parler des musiciens, des violons et des danceurs qui sont comme l'âme de la mascarade : avec tout cela, ainsi que je l'ai dejà dit, il lui falloit faire des vers qui sont les plus nobles productions de l'esprit et qui ne se font qu'avec le tems et hors du bruit et du tumulte. Je sais bien que l'on dit qui il ne devoit point entreprendre tant de choses ensemble, mais son malheur voulut qu'il fut obligé de le faire, pour de puissantes raisons qu'il allegue dans son apologie qu'il composa sur ce sujet, et qu'il fit imprimer à Paris sous ce titre : *Recueil des Inscriptions, figures, devises et masquarades, ordonnées en l'hostel de ville, A Paris le jeudi 17 fevrier 1558. Avec plusieurs autres inscriptions en vers heroïques latins pour les images des princes de la chrestienté.* C'est où je renvoie mon Lecteur pour voir la peine où fut Jodelle, l'inquietude qu'il eut et le deplaisir sensible de voir que ce qu'il avoit si bien projetté fut si mal exécuté par le defaut de memoire des acteurs et le contretems des machines (1).

(1) Ce fut un désastre, si l'on en croit la justification publiée par Jodelle. A ce spectacle, où l'insuffisance des acteurs égala presque la mauvaise ordonnance de la machinerie, l'inexpérience des décorateurs fut telle qu'on vit des clochers tenir lieu de rochers dans la fable d'Orphée. Henri II et sa cour trouvèrent, dit-on, l'aventure fort plaisante, mais Jodelle par la suite eut lieu de s'indigner de la disgrâce qu'elle lui valut. Le prévòt des marchands, qui avait fait les frais de la représentation et déboursé quelques deniers pour fournir à Jodelle sa lyre et ses habits d'Orphée, ne se trouva pas satisfait et voulut se venger du poète. Il est question de cette fête dans le *Registre des Délibérations du bureau de la Ville de Paris,* publié par les soins du service des travaux historiques (Paris, Imprim. Nation., t. IV, 1552-1558, p. 522). On y peut lire ce qui suit : « Vint au bureau un nommé Jodelle, poëte du Roy, qui entreprint de faire et composer une comedie ou poë-

De moi, toutes les fois que j'ai lu ce discours, j'avoue que j'ai pris part à ses secrettes fâcheries et que je n'ai su m'empecher de murmurer contre ceux qui abusent tyranniquement de la liberté de nos esprits. Je l'ai quelquefois experimenté à mon grand regret aussi. Le Carnaval qui est la saison que l'on danse des balets à la Cour n'approche jamais que je n'en sois saisi de crainte et de frissonnement (1); je m'y vois ordinairement pressé de toutes parts et souvent obligé de produire des choses en trois jours qui, pour les faire passablement, meriteroient bien que l'on y employât au moins trois semaines entieres. Car ordinairement, en ces occasions, ce qui devroit être fait le premier, est ce qui est

sye devont le Roy ; et fut acheté grande quantité de drap de soye et de canetille d'or pour faire les accoustrements ; et luy fut baillé une chambre pour luy et ses compaignons pour faire leurs aprestz. Mais quant ce vint à jouer les chantres estoyent enrouez, et y avoit si grande confusion et presse en la grande salle qu'ils ne sçeurent achever leur jeu par quoi ce fut argent perdu. » « Enfin le 21 février ensuivant (est-il rapporté dans la relation du tournoi ou Henri II fut tué) furent ordonné par MM. les prévot des marchands et échevins, qu'un sergent de la ville irait par devers un nommé Jodelle qui joua le role d'Orpheus, et un autre, leur faire commandement de par le roi et la ville, de rapporter présentement en l'Hotel de Ville, les habits de soye et dorés qui avaient servi tant à eux qu'à ceux qui avoient joué la poesie et moralité devant le roi et les princes jeudi dernier ; les amener prisonnier es prison de la Ville ou autre plus prochaine des lieux. Ce qui auroit esté fait et n'auroit rien rapporté, sinon quelque mechante restiere qui ne valoit pas cinq sols. » L'histoire ne dit pas si les persécutions exercées contre le poète furent aussi impitoyables, à la vérité, que le laisse supposer ce dernier document, mais il est hors de doute que Jodelle garda depuis cette époque une amertume qui ne cessa de se manifester et qu'on retrouve dans la plupart de ses productions.

(1) Guillaume Colletet a écrit des ballets. Voy. : *Ballet des cinq sens*, Paris, Rocolet, 1633, in-8 ; *Le Grand Ballet des effects*, etc., et dans les *Poësies diverses* (Paris, Chamhoudry, 1656, in-8), pp. 411 et ss. les vers du *Ballet des Ecervelez*.

demandé le dernier; on songe aux pas, aux cadences, aux airs, aux machines et aux habillemens, devant que de parler au poëte, et c'est du poëte qu'il est souvent necessaire de prendre tous ces ordres, ou du moins c'est à lui qu'il faut premierement s'adresser puisque sa fonction est la plus difficile de toutes et que la posterité ne sauroit jamais que l'on eut dancé un balet, ou representé une mascarade d'importance si nos vers n'etoient les interpretes veritables et les trompettes eclatantes du merite et de la magnificence de ces nobles et pompeux divertissemens. Parmi tous ces desordres, le roi ne laissa pas de prendre plaisir à l'action, et reçut la bonne volonté pour l'effet, considerant que c'etoit encore beaucoup plus faire que l'on n'eut osé legitimement esperer d'un seul homme ; mais comme la plupart des courtisans n'ont pas cette indulgence qui sied si bien à un homme d'honneur et de courage, ils commencerent là dessus à railler Jodelle et à faire des contes de lui. Ses envieux ne manquerent pas de mal parler de lui, et d'examiner ses vers et ses pensées avec toute la severité de la plus rigoureuse critique ; et c'est à ceux-là principalement qu'il répond avec un esprit de colere, voire même de mepris et de menace. Il les appelle des « Escumeurs des œuvres vertueuses », et dit que l'excellent poëte « ne peut deplaire qu'à trois sortes de gens : à ceus qui sont si si stupides, qu'ils ne peuvent rien sentir ; à ceux qui sont si degoustés qu'ils ne peuvent rien savourer ; à ceus qui sont si malins qu'ils tâcheront de faire perdre le gout et le sentiment aux autres » (1).

En effet, ce fut là un rude coup de foudre pour Jodelle, qui n'avoit pas si mauvaise opinion de lui même,

(1) « ... qu'il tachent de faire perdre le sentiment et le goust aux autres... » Est. Jodelle, éd. citée.

qu'entretenant un jour Estienne Pasquier sur le sujet de la poësie françoise, il ne lui dit confidemment et avec sa franchise ordinaire que si Ronsard l'emportoit le matin sur Jodelle, Jodelle l'emportoit l'après diner sur Ronsard (1), et de fait, ceux qui jugeoient des coups, et qui sembloient desinteressés, disoient que véritablement « Ronsard etoit le premier des poëtes, mais que Jodelle en etoit le demon » (2). Ce sont là, certes, de grandes loüanges qui temoignent assez la haute estime où il etoit de son tems, et, quoique l'auteur des *Recherches de la France* ait dit de lui « qu'il n'avoit pas mis l'œil aux bons livres » (3) comme Ronsard et du Bellay, si est-ce que la lecture de ses vers latins qui sont assez purs et assez polis, et de ses vers françois qui n'ont pas veritablement la derniere politesse comme je dirai tantôt, mais qui sont doctes et relevés, en recompense, m'apprend assez qu'il avoit la fable et la philosophie à commandement, science que l'on ne peut acquerir en peu de tems, sans la frequente lecture de bons livres. Aussi l'auteur de la preface de ses œuvres (4) ne feint point de dire tout le contraire

(1) Estienne Pasquier, éd. citée, col. 705 : « ... Il me souvient que le gouvernant un jour, entre autres, sur la Poësie (ainsi vouloit-il estre chatouillé) il lui advint de me dire que si un Ronsard avoit le dessus d'un Jodelle le matin, l'après disnée Jodelle l'emporteroit de Ronsard : et de fait il se pleut quelquefois à le contrecarrer... »

(2) *Ibid.*, col. 705. Il faut lire, sans doute : le second.

(3) *Ibid.*, col. 705.

(4) Charles de la Mothe, ed. citée : « Avant que juger ceste Poësie, je le prie [le Lecteur] de noter deux choses : l'une que ores que par icelle l'on peut bien apercevoir que l'autheur avoit bien leu, et entendu les anciens, toutesfois par une superbe asseurance ne s'est oncques voulut assujettir à eux, ains a tousjours suivi ses propres inventions, fuyant curieusement les imitations, sinon quand, expressement il a voulu traduire en quelque tragedie : tellement que si l'on trouvoit aucun trait que l'on peut re-

de ce que dit Pasquier, car il apporte expressement que Jodelle avoit bien lu et bien entendu les Anciens, toutefois que par une superbe assurance il ne s'étoit jamais voulu assujettir à leur·imitation, et qu'il avoit toujours suivy ses inventions propres. Il loüe après cela la proprieté de ses mots, la beauté de ses phrases, l'elegance et la majesté de ses figures, de son style, ses hautes conceptions et la parfaite liaison de tout son discours, jusqu'à dire que quiconque lira Jodelle sera degouté de la lecture des ecrits de tous les autres poëtes. Il ajoute même encore qu'il ne croit pas que jamais aucune nation ait possédé un esprit si prompt et si adroit dans la science des vers, et qu'il a écrit beaucoup plus que jamais poëte ny grec, ni latin, ni ancien, ni moderne n'a jamais fait (1); bref qu'en une seule nuit il faisoit par gageure cinq cens bons vers latins sur tel sujet qu'on lui put donner; que jamais la plus longue et la plus difficile tragedie ne l'occupa plus de dix matinées à la composer et même que la comedie d'*Eugene* fut faite en quatre traites ou reprises (2). Ce fut peut-

cognoistre aux anciens, ou autres preced[ant] luy, c'a esté par rencontre, non par imitation, comme il sera aisé à juger en y regardant de près. L'autre, que qui remarquera la propreté des mots bien observée, les phrases et figures bien accomodées, l'elegance et majesté du langage, les subtiles inventions, les hautes conceptions, la parfaite suite et liaison des Discours, et la brave structure et gravité des vers, où il n'y a rien de chevillé : se trouvera si affriandé en ce style d'escrire singulier, et possible encore non accoustumé entre les Francois, que si après il prend les œuvres de plusieurs autres, il s'en degoustera tant qu'il ne voudra plus lire ni estimer autres escrits que de Jodelle... »

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.* « ... nous ne pouvons celer aux lecteurs une chose quasi incroyable, c'est que tout ce que l'on voit et que l'on verra composé par Jodelle n'a jamais esté faict que promptement, sans estude et sans labeur : et pouvons, avecque plusieurs personnages de ce temps, tesmoigner que la plus longue et difficile Tragedie

être aussi cette grande vivacité d'esprit qui obligea autrefois le docte Joachim du Bellay de lui consacrer ce sonnet d'autant plus dur et plus penible que presque tous les vers y sont des vers rapportés (1) :

De quel torrent vint ta fuyte haultaine?
De quel ruisseau ton pié leger courant?
De quel rocher ton sourgeon (2) murmurant?
O grand' ! ô doulce, ô copieuse veine?

Soit que ton flot, ton onde, ta fontaine,
Tempeste glisse, ou sourde : le torrent
Le ruisselet, la source *non mourant*
Essourde (3) *arrouse*, abbreuve la plaine.

Tant que bruira d'un cours impetueux,
Tant que fuyra d'un pas non fluctueux,
Tant que sourdra d'une veine immortelle

Le vers Tragic, le Comic, le Harpeur,
Ravisse, coule, et vive le labeur
Du grave, doulx et copieux Jodelle,

Jacques Tahureau (4) qui, dans son livre d'Odes,

ou Comedie ne l'a jamais occupé à la composer et escrire plus de dix matinées : mesme la Comedie d'*Eugene* fut faite en quatre traites. Nous luy avons veu en sa premiere adolescence composer et escrire en une seule nuict, par gageure, cinq cens bons vers latins, sur le sujet que promptement on luy bailloit. Tous ses sonnets, mesmes ceux qui sont par rencontres, il les a tous faicts en se promenant, et s'amusant par fois à autres choses, si soudainement que quand il nous les disoit, nous pensions qu'il ne les eut encore commencez... »

(1) *Les Œuvres françoises de Joachim du Bellay, Gentil-homme Angevin et Poëte excellent de ce temps, Revuës et de nouv. augm.*, etc. A Paris, de l'Imprim. de Frederic Morel, 1575, in-8, f. 336 verso. *A Estienne Jodelle.*

(2) *Surgeon.*

(3) *Essourde*, du verbe *essourder*, rendre sourd.

(4) Jacques Tahureau, écuyer, sieur de la Chevallerie, fils puîné d'un lieutenant général du Maine, né au Mans, en 1527, mort en 1555, à peine âgé de 28 ans. Il avait, a-t-on dit, pour trisaïeule, Anne du Guesclin, sœur du Connétable, laquelle avait épousé un Tahureau. Ce fut un génie précoce. On lui doit, outre des poésies fort gracieuses, *Sonnets, odes et mignardises*, animées

loüe Jean de la Peruse comme le premier poëte tragique de France, ne laisse pas de desirer de telle sorte à Jodelle, qui ne veut que ce ne soit pas un homme, mais Apollon lui-même en homme transformé. Et de fait se jouant sur les lettres de son nom et trouvant sur Estienne Jodelle : *Io le Delien est né*, il accompagna cette heureuse anagramme d'une ode celebre dont le refrain de tous les couplets finit par ces mots : *Io le Delien est né* (1). Voici le premier couplet de l'ode :

Quand tu nasquis en ces bas lieux
Tous les dieux et les demy dieux
Avec les deesses benines
Graverent en lettres divines
Dessus ton berceau fortuné :
Io le Delien est né ! (2)

d'un souffle délicat (éd. de 1554, de 1574, de 1602, 1868 et 1870) un recueil de dialogues plaisants et satyriques maintes fois réimprimé. Prosper Blanchemain a réuni, en 1870, les Œuvres de ce poète et les a fait précéder d'une intéressante notice (Paris, Libr. du Bibliophile, 2 vol. in-12).

(1) *Les Poësies de Jacques Tahureau, du Mans, mises toutes ensembles et dediées au Reverendissime Cardinal de Guyse,* Paris, Nicolas Chesneau, 1574, in-12, fol. 38. *A Estienne Jodelle, se joüant sur son nom retourné.*

(2) Nous croyons devoir réimprimer ici la suite de cette ode :

Tout le Parnassien troupeau
Chantant autour de ton berceau,
Te prevoyant son prestre en France,
Disoyt en l'heur de ta naissance
Sur ton front desjà couronné :
Io, le Delien est né !

Les Nimphes des boys et des eaux
Faunes, Chevrepiedz, Satyreaux,
Les rocs, les antres, les montagnes,
Les prez, les bosquets, les campagnes
Ont tous ensemble résonné :
Io, le Delien est né !

Dès la fleur de tes jeunes ans,
De nos Poëtes les mieux disans,

Du Bellay même ne se contentant pas de l'avoir loüé en françois le voulut encore honorer de cet epigramme latine qu'il fit à peu près sur la pensée de Tahureau, ou plutôt sur l'allusion du fameux nom de Jodelle :

Quantus Io tibi sit Phoebœi numinis ardor
Nominis exclamat syllaba prima tui.
Deluis hanc sequitur, Jodeli delius esto,
Quandoquidem Phœbi nomen et omen habes (1).

Ce grand orateur et poëte latin, Marc Antoine de

Ravis, comme d'un autre Ascrée,
De ta docte bouche sacrée,
Ont tous sur leur lire entonné ;
Io, le Delien est né !

Il me semble desja que j'oy
Rire et chanter avecques moy
Toutes nos plus belles fillettes,
Ayans, de gayes violettes,
Leur chef espars environné :
Io, le Delien est né !

Ne craignez plus, divins espriz,
Que l'ignorant gaigne le pris
Dessus vostre gloyre immortelle
Io ! vostre divin Jobelle,
Qui vous estoyt predestiné,
Io ! le Delien est né !

Pour comprendre le sel de cette fantaisie, il faut savoir que *Io,* cri qu'on retrouve dans différents ouvrages de la Pléïade (Voyez *Le Voyage d'Harcueil* de Ronsard et les *Dithyrambes au bouc d'Estienne Jodelle,* d'Antoine de Baïf) s'employait à Rome pour saluer les triomphateurs, et que le *Delien* désigne ici Apollon, ce dieu étant né dans l'île de Délos.

(1) *Joachim Bellaii andini poetæ clarissimi xenia, seu illustrium quorandum Nominum allusiones,* etc... Parisiis, Apud Federicum Morellum, 1569, in-4, fol. 13 r° : *Steph. Jodelius.* Voici la traduction littérale de cette pièce :

Combien grande est pour toi l'ardeur du dieu Phébus !
La première syllabe de ton nom le crie ;
Après vient Delius ; ô Jodelle, soit un délien,
Puisque tu as de Phébus le nom et l'augure !

Muret (1), lui adressa une de ses plus belles epitres latines sur le sujet des differentes inclinations des hommes, que j'ai imité autrefois dans mon livre des *Divertissements*, (2) et pour conclusion il dit que la Muse de Jodelle lui donnera une reputation d'eternelle durée et gravera son nom dans le Ciel.

Scevole de Sainte Marthe, en trois beaux vers latins lui donne toutes les loüanges que l'on peut donner à un savant et excellent poëte ; les voici mot à mot :

Seu dulces ad sept. Jodelium modulare modes quis blandor alter?
Seu rerum causas aperis, quis doctior alter?
Horrida seu fernis arma moves quis fortior alter? (3)

Ce poëte allemand, Paul Melisse (4), prenoit à tâche

(1) On trouvera cette « troisième épitre latine » de Muret dans l'édition la plus complète qu'on ait donnée de cet auteur : *M. Antonii Mureti. Opera omnia ex. Mss. aucta et emmendata cum annotatione Davidis Ruhnkenii cujus Præfatio praeposita est.* Tomo IV. Lugduni Batavorum. Apud Samuel et Johanem Luctmans, 1789, I, in-8, p. 725. Voyez : *Ad Stephanum Jodellum.* (Il existe une édition de Poësies de Marc Antoine Muret, mises en vers françois par M. P. Moret, controlleur général des Finances de Mautauban », publiée à Paris, pour Christophe Journel, en 1682, in-12).

(2) Nous avons cherché en vain cette pièce dans les éditions des *Divertissements* publiées en 1631 et en 1633. Peut-être l'auteur la réservait-il pour une réimpression plus complète de cet ouvrage. Quoi qu'il en soit, il est probable que ce petit poëme se trouvait parmi les papiers de Colletet qui furent détruits dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

(3) *Scævolæ et Abelii Sammarthonorum patris et filii, opera latine et gallica, etc.* Edition ultima. Lutetiæ, Parisiorum, Apud Jacobum Villory, 1633, gr. in-4, p. 188. Epigrammatum, Liber I. *Ad. Steph. Jodelium,*

(4) Schedius (Paul Melisse), fils de Balthasar Schedius et d'Otilia Melissa, né à Meristad, en Franconie, le 2 décembre 1539. Il fut l'un des premiers poetes de son temps ; son génie lui valut le surnom de Pindare latin. On prétend qu'il mérita, à l'âge de 25 ans, la couronne que les empereurs avaient accoutumé de donner à ceux qui excellaient en poesie. En Angleterre, il sut

de traduire en latin les vers françois de Jodelle et Jean Dorat (1) ne se pouvoit lasser de le loüer, comme on le voit dans ses poësies latines. Ne faut-il pas se rendre au temoignage de tant de grands hommes et croire, en effet, que Jodelle soit ce qu'ils en ont cru. Neanmoins quelque autorité qu'ils aient sur moi, je demeureroi libre dans mes sentiments et je diroi que de tous les poëtes de cette fameuse pleyade qui du tems de Henri second mit presque la poësie françoise au comble de ses honneurs, il n'y en a point de qui les œuvres me plaisent moins que celles de Jodelle, sans excepter même celles de Baïf, et de Ponthus de Thiart (2).

Je me suis quelquefois contraint à le lire, et j'ai taché de trouver quelque chose d'agreable en ses ecrits pour ne le point tant mepriser, comme je fais, ou du moins n'en avoir pas tant d'aversion, mais comme après l'avoir lu la première fois, je ne l'ai jamais aussi quitté qu'avec plaisir. Et là dessus, il me souvient qu'ayant un jour

mériter les bienfaits d'Elisabet et l'Italie le fit comte Palatin et citoyen romain. Outre des poesies latines (*Schediasmatum reliquiæ*, 1575; *Schediasmata poetica* et *Schediasmata poeticorum*, 1586), on lui doit une traduction en allemand, fort estimée, des pseaumes de Marot et de Theodore de Bèze. Il mourut, en 1602, âgé de 63 ans, à Heidelberg. Voyez Moreri, au nom, *Schedius*. Nous n'avons pu retrouver dans les œuvres de Paul Melisse la traduction latine des vers de Jodelle.

(1) Dorat ou Daurat, le régent pour ainsi parler, de la Pléiade (Limoges, vers 1508-1588). Il composa, selon Scaliger, plus de 50 000 vers grecs et latins dont une partie a été publiée sous ce titre : *Joannis Aurati Lemoivicis poeta et interpretis regils Poematia (Epigrammatum, Eglogarum et variarum rerum, Lutetiæ Parisior., apud G. Linocerium,* 1586, in-8).

(2) Pontus de Tyard (Chateau de Bissy, en Bourgogne, 1521-1606). La plus pâle étoile de la Pleiade. Voyez les *Erreurs amoureuses*, 1549 ; *Continuation des Erreurs amoureuses*, 1551 ; *Œuvres poetiques, etc.*, 1572. Abel Jandet a publié un curieux ouvrage sur ce poete : *Pontus de Tyard*, etc. Paris, Aug. Aubry, 1860, in-8.

prêté ses œuvres à se prince des poëtes latins de notre tems, Nicolas Bourbon (1), qui me les avoit demandées pour les lire, sur la grande reputation qu'avait eu Jodelle de son tems, je fut etonné que cet excellent homme me les renvoya dès le lendemain avec un billet qui, entre les autres choses, contenait ce mot : *minuit presentia famam* ; car après la lecture de quelques pages, il en fut si mal satisfait qu'il ne put jamais se resoudre de passer plus outre. Sainte Marthe lui même, quelque estime qu'il en fit, connoissoit bien qu'il y avoit en lui des taches fort remarquables, ce qu'il nous temoigne clairement lorsqu'en parlant de Jean de la Peruse, il dit que « comme ce jeune poëte écrivoit d'un style plus clair et plus poli que Jodelle, il eut sans doute au jugement des doctes été le veritable Euripide françois, si la mort qui le suprit avant le tems, ne se fut opposée à ses loüables et genereux dessins » (2).

(1) Nicolas Bourbon, né à Vandœuvre (Aube), fils d'un médecin et petit neveu d'un poete du même nom, célèbre sous le règne de François Ier. On prétend qu'il avait été disciple de Passerat. Après avoir enseigné la rethorique au collège des Grassins, puis en ceux de Calvi et d'Harcourt, il fut nommé, en 1611, par du Perron, professeur royal en langue grecque. Chanoine de Langres (1623) et membre de l'Académie française, il se retira sur la fin de ses jours chez les Oratoriens et mourut, le 7 août 1644, en leur maison de la rue St-Honoré. Ses œuvres latines, qui contiennent quelques pièces grecques, ont paru à Paris en 1630. On lui doit encore d'éloquentes pages de prose, des préfaces et des lettres curieuses. (Voyez sur cet auteur les *Memoires-Journaux*, de Pierre de l'Estoile et les *Jugemens des savans* de Baillet).

(2) *Éloge de Garnier*, éd. citée.

(À suivre.)

AD. VAN BEVER.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Jules Claretie, de l'Académie française. — La Cigarette. Illustrations de Henri Zo. *Paris, imprimé pour A. Girard*, 1906, in-8 de 1 f. blanc, 3 ff., 72 pp. et 1 f. blanc.

Voici encore un livre publié par les soins et aux frais d'un bibliophile. Ce n'est pas la première fois que M. A. Girard nous apparaît comme éditeur. Une petite plaquette, devenue fort rare aujourd'hui, intitulée *Lettre d'un candidat ou l'entrée à Bibliopolis*, marqua ses débuts dans l'édition privée. Bibliopolis était la Société des Amis des Livres, M. A. Girard, le candidat. Sa lettre, ornée d'illustrations de Paul Avril gravées à l'eau-forte par Gaujean, obtint un vif succès et bientôt le bibliophile distingué qui sollicitait, de façon si spirituelle, son entrée, vit s'ouvrir devant lui les portes de Bibliopolis. C'est aussi à M. Girard que les amateurs sont redevables de l'édition de *Fleurs de Cyclamens*, ces pages si poétiques d'André Theuriet, illustrées d'eaux-fortes en couleurs.

Aujourd'hui, variant ses plaisirs, c'est à la gravure sur bois que M. Girard a eu recours pour orner sa dernière création. Qui n'a lu cette émouvante et dramatique nouvelle de M. Jules Claretie, dont l'action se déroule dans les montagnes du Guipuzcoa, au cours de la dernière guerre carliste? Pour illustrer cette œuvre pittoresque de l'éminent académicien, écrite en un style chaud et coloré, le bibliophile-éditeur a fait appel au talent de M. Henri Zo, qui a exécuté une trentaine de compositions, très vivantes, interprétant avec toute la fidélité désirable les divers épisodes de la nouvelle. L'illustration se compose, en somme, d'un fleuron de titre, de trois médaillons représentant l'auteur, l'artiste et l'éditeur, et de vingt et une vignettes inter-

calées dans le texte, gravées sur bois par MM. Gasperini, Piselli et Ciavari sous l'habile direction de M. A. Romagnol.

La Cigarette est précédée d'une charmante préface inédite de M. Jules Claretie qu'il intitule " Souvenir en matière de préface ". M. Girard, qui a donné ses soins à la mise en œuvre de ce beau livre, très bien imprimé par Ph. Renouard, a montré une fois de plus son goût de bibliophile éclairé; son édition de *La Cigarette,* tirée à 135 exemplaires seulement, ne manquera pas d'être recherchée, comme elle mérite de l'être.

Georges Vicaire.

R. Bonnet. — Isographie de l'Académie française. Liste alphabétique illustrée de plus de 500 fac-similés de signatures (1634-1906). *Paris, Noël Charavay, expert en autographes, 3, rue de Furstenberg, 3,* 1907, in-4 de 2 ff. et 322 pp.

L'ouvrage que vient de publier M. Raoul Bonnet, le sympathique secrétaire de la rédaction de l'*Amateur d'autographes*, est appelé à rendre de très grands services tant aux amateurs, aux libraires qu'aux collectionneurs. Grâce à ce recueil, il sera désormais facile d'identifier, sur le champ et sans la moindre peine, toute signature de membre de l'Académie française depuis sa fondation jusqu'à nos jours. A première vue, le travail de M. Bonnet peut paraître d'une élaboration fort simple; ce serait une erreur de le croire, car on ne se rend pas compte des nombreuses et patientes recherches auxquelles a dû se livrer l'auteur pour établir non seulement les dates de réception des académiciens mais aussi celles de leur naissance et de leur mort; on n'imagine pas les difficultés qui surgissent, à tout instant, le temps et la peine qu'il faut souvent pour les surmonter, surtout lorsque l'on tient à honneur, comme M. Raoul Bonnet, de n'émettre que des renseignements certains et précis. A ce point de vue, l'*Isographie de l'Académie française* peut être consultée en toute assurance.

M. Bonnet a exposé, dans une courte préface, le plan de son beau et consciencieux travail, expliqué les raisons qui l'ont déterminé à adopter l'ordre alphabétique plutôt que de donner une liste par ordre de succession. Nous ne pouvons que le féliciter de cette détermination, l'ordre alphabétique étant, sans contredit, le plus commode pour les recherches. Notre confrère ne s'est, du reste, pas contenté de donner les noms et prénoms des académiciens,

leurs dates de naissance, de réception et de mort, le fac-similé de leurs signatures. Il a accompagné ces divers renseignements d'un très sommaire *curriculum vitae,* établi sur des dates aussi exactes que possible. Toutefois, il a éprouvé le regret de ne pouvoir rencontrer les signatures des trois académiciens suivants : Auger de Mauléon, Philippe Habert et P. Bardin. Si quelqu'un de nos lecteurs possédait des autographes de ces trois personnages, il rendrait grand service à M. Bonnet en les lui communiquant, lui permettant ainsi de combler les lacunes qu'il signale. Espérons que l'appel de notre confrère sera entendu et que, lors de la deuxième édition de son utile ouvrage, ces vides regrettables seront remplis.

G. V.

— Le poète J. Fr. Regnard en son chasteav de Grillon. Étude topographique, littéraire et morale, suivie de la publication des actes originaux de scellés et inventaire après décès, par Joseph Gvyot, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de la « Chronique de Dourdan ». *A Paris, chez Alphonse Picard et fils, rue Bonaparte, 82,* 1907, in-4 de VIII-208 pp.

La vie de Regnard n'a jamais été très complètement écrite. On sait que le poète, lassé de la vie parisienne, était allé chercher, aux environs de Paris, le calme et le repos. Ce fut à Dourdan qu'il se fixa; jusqu'à présent, cette partie de l'existence de Regnard était demeurée peu connue.

M. Joseph Guyot, grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire locale et aux documents nouveaux qu'il a découverts, transporte le lecteur dans cette terre et ce petit château de Grillon où le célèbre auteur passa la dernière partie de son existence de grand seigneur et de bon vivant, composa ses principales pièces et mourut, six ans avant Louis XIV, de façon assez mystérieuse. A travers une suite de chapitres qui sont autant de tableaux vivants, Regnard apparaît tantôt en propriétaire au milieu de son domaine et de son intérieur que M. Guyot est le premier à décrire, tantôt dans ses relations de voisinage avec ses nobles amis, son acteur préféré Poisson de Roinville ou la société bourgeoise de Dourdan, tantôt comme lieutenant des eaux et forêts et des chasses, capitaine du château et grand bailli d'épée de Dourdan. M. Joseph Guyot nous fait aussi assister à l'une de ces

fêtes galantes, gastronomiques ou théâtrales que Regnard aimait offrir à ses joyeux compagnons; enfin, il nous montre le poète, écrivant dans son étroit cabinet : *Démocrite*, *Le Retour imprévu*, *Les Folies amoureuses*, *Les Ménechmes* et *Le Légataire universel*.

Puis voici les lugubres épisodes de la mort soudaine de Regnard, l'apposition des scellés, l'enterrement, la comparution des parents et des domestiques, l'inventaire avec prix des objets mobiliers et enfin, pour épilogue, la curieuse révélation de l'acte de vandalisme qui rasa la maison du poète et de l'aventure macabre qui anéantit son tombeau.

Le livre de M. J. Guyot, bourré de documents nouveaux puisés aux sources les plus authentiques et de pièces justificatives, est présenté sous une forme littéraire qui en rend la lecture fort agréable : érudits, archéologues, amis des lettres, chacun y trouvera de quoi l'intéresser. Il faut ajouter que M. Guyot a eu la bonne inspiration de joindre à son excellent et consciencieux travail un beau portrait de Regnard, des facsimilés d'autographes, des reproductions d'estampes anciennes, des armoiries, des vues, etc., qui le complètent heureusement. Imprimé à Chartres par Durand, l'ouvrage est d'une belle tenue typographique.

G. V.

CHRONIQUE

Société des Bibliophiles françois. — Nous avons annoncé que la Société des Bibliophiles françois avait voté, dans sa séance du 17 avril dernier, que le nombre de ses membres, qui était jusqu'à ce jour de 29, pourrait dorénavant être porté à 35. En conséquence de ce vote, une double élection a eu lieu le 15 mai. M. le comte de la Bédoyère et M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt ont été élus.

Les parrains de M. le comte de la Bédoyère étaient M. le comte Lanjuinais et M. le marquis de Luppé ; ceux de M. le vicomte d'Harcourt, M. le duc de Montesquiou-Fezensac et M. le comte A. de Laborde.

Association des Bibliothécaires français. — L'Association des Bibliothécaires français a tenu son assemblée générale annuelle le 7 avril dernier. Un projet de réglementation légale de la situation des bibliothèques municipales y a été lu par M. Oursel, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Dijon. Après discussion, l'Assemblée s'est rangée à cet avis que, pour toutes réformes à faire dans les bibliothèques, municipales ou non, le plus important était d'avoir un organe permanent chargé de les préparer. En conséquence, l'Assemblée a émis le vœu qu'un Comité consultatif des Bibliothèques fût institué au ministère de l'Instruction publique. Elle a également émis un vœu tendant à améliorer et à régulariser le stage dans les bibliothèques dépendant de l'État.

Bibliothèque de la Ville de Paris. — Le premier fascicule du « Bulletin de la Bibliothèque et des Travaux historiques », dirigé par M. Marcel Poëte, inspecteur des travaux historiques et conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, vient d'être imprimé par l'Imprimerie Nationale et mis en circulation.

Dans ce premier numéro, on trouvera le rapport très net et très précis présenté par M. Marcel Poëte, au nom de la Commission de réorganisation du service de la Bibliothèque et des Tra-

vaux historiques, et le catalogue des publications entrées à la Bibliothèque durant l'année 1905, dressé avec beaucoup de soin par M. H. Baguenier-Désormeaux.

En l'honneur de Prosper Mérimée. — Le 28 avril dernier ont eu lieu, à Cannes, les fêtes données en l'honneur de Prosper Mérimée, décédé, dans cette ville, le 23 septembre 1870. Nous empruntons à l'*Écho de Paris* le récit de la cérémonie :

L'initiative de ces fêtes, dit notre confrère, revient à un comité formé à Paris sous la présidence de M. Augustin Filon, rédacteur au *Journal des Débats*. Le comité comprend : M. de Nalèche, directeur des *Débats;* d'Autas, ambassadeur du Portugal près le Saint-Siège ; MM. Mérimée, François Arago ; Calmann-Lévy, éditeurs ; André Capron, maire de Cannes ; Félix Chambon, homme de lettres ; Chaumeix, rédacteur en chef des *Débats;* Chéramy, Delafosse, bibliophiles ; Jules Claretie, Ludovic Halévy, le comte d'Haussonville, le vicomte de Vogüé, membres de l'Académie française ; Lee Childe, ami de Mérimée ; G. Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Lucien Pinvert, Maurice Tourneux, hommes de lettres ; Fernand Bournon, rédacteur au *Journal des Débats*.

Le cortège officiel, comprenant les membres du comité et la municipalité, se rendit de l'hôtel de ville au square Mérimée, où une plaque commémorative en marbre fut apposée sur la maison Sicard, à l'angle dudit square et de la rue Jean-de-Riouffe. La plaque porte l'inscription suivante : « Prosper Mérimée, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mort le 23 septembre 1870 dans cette maison, où il passait chaque hiver depuis 1858. »

La réplique du buste de l'auteur de *Colomba* et de *Carmen* par Iselin, exécuté en 1884, acquis par l'État et donné en 1899 au musée de Cannes, n'ayant pu être terminée, le monument définitif sera érigé plus tard, mais la cérémonie d'érection a eu lieu avec le buste même d'Iselin.

Plusieurs discours furent prononcés par M. André Capron, maire de Cannes, et M. Augustin Filon, président du comité. M. Héron de Villefosse, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a prononcé l'éloge de Mérimée archéologue.

Un grand banquet a été offert par la ville de Cannes aux membres du comité.

Sonnets de Shakespeare. — Un exemplaire de l'édition princeps des *Sonnets* de Shakespeare (1609) vient d'être vendu à Londres. Ce petit volume, d'une quarantaine de pages, faisait partie de la bibliothèque de sir Henry Saint-John Mildmay ; il a été adjugé pour la somme de 20 000 francs.

Meudon et Bellevue. — Le 15 juin de l'année dernière, M. le vicomte de Grouchy faisait sur place aux membres de la Société des Arts décoratifs une conférence à la suite de laquelle nombre de ses auditeurs le sollicitèrent d'imprimer l'histoire de Bellevue et de Meudon.

C'est cette conférence-promenade que notre distingué et dévoué collaborateur vient de publier chez J. Leroy en une élégante brochure, ornée de très nombreuses illustrations. Dès son apparition, la publication a reçu le meilleur accueil non seulement de tous ceux qui eurent le plaisir d'entendre la charmante causerie de M. de Grouchy, mais aussi des touristes, chaque année plus nombreux, qui visitent ces deux localités si pleines de souvenirs. Ils y trouveront sous une forme littéraire le guide le plus sûr et le plus documenté qu'on ait encore consacré à Bellevue et à Meudon.

Alfred de Musset. — A l'occasion du cinquantenaire de la mort d'Alfred de Musset (2 mai 1857), M. Léon Séché vient de publier la *Correspondance* du poète, pour faire suite à l'ouvrage en deux volumes, si vivant et si neuf, qu'il lui a consacré tout récemment dans ses *Études d'histoire romantique*.

La *Correspondance* d'Alfred de Musset, qui contient près de 200 lettres, est illustrée de son portrait (inédit) d'après la miniature de Mlle Marie Moulin, reproduit en héliogravure, et de facsimilés de dessins et d'autographes.

Nous annonçons bibliographiquement, d'autre part, ces deux ouvrages très documentés, édités par la Société du « Mercure de France ».

Artistes et penseurs. — Dans le nouveau livre que vient de publier sous ce titre, chez Lemerre, M. Émile Blémont, on trouvera de délicates pages sur Mathurin Régnier, Pierre Corneille, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Laurence Sterne, André Chénier, Camille Desmoulins, Michelet, Edgar Quinet, Henri Heine, Renan, Taine, Flaubert, Tolstoï, Alfred de Musset, et sur les peintres Eugène Delacroix, Monticelli, Henner et Joseph de Nittis.

Jean-Jacques Rousseau. — On connaissait jusqu'à présent deux testaments de Jean-Jacques Rousseau, l'un du 27 juin 1737, l'autre du 8 mars 1758. M. Théophile Dufour a eu la bonne fortune de découvrir un troisième testament du célèbre écrivain, rédigé en février 1763. C'est le texte de ce testament que vient de publier le savant directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève.

Signalons également la deuxième série de *Pages inédites de Jean-*

Jacques Rousseau, insérée d'abord dans le tome II des « Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau » et que M. Théophile Dufour a fait tirer à part. Parmi ces pages inédites se trouvent le fragment d'une cantate, une épître en vers, une comédie inachevée intitulée : *Arlequin amoureux malgré lui,* des notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, un petit herbier pour Mademoiselle Julie Boy de la Tour, etc.

Recueil des remèdes de Mme Foucquet. — Sous ce titre, M. Alexandre de Roche du Teilloy vient de publier, chez Berger-Levrault et Cie, une jolie plaquette in-octavo. L'éditeur littéraire de ce curieux recueil de la « Mère des Pauvres » raconte ses joies et ses émotions de bibliophile à propos de la découverte qu'il en a faite ; dans son premier enthousiasme, il l'attribua à Mme de Montespan. En réalité, il est l'œuvre de Mme Foucquet, la mère du surintendant célèbre.

M. Alexandre de Roche du Teilloy, en publiant cet opuscule, a reconstitué une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la bienfaisance au dix-septième siècle.

Vente de livres. — Le 29 mai, à 2 heures, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, les 30 et 31 mai, à 8 heures, à la salle Silvestre, vente de la bibliothèque de M. J.-B. Perret, sénateur du Rhône. (*MM. Ém. Paul et fils et Guillemin, experts*).

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.**

— Ville de Paris. — Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques publié sous la direction de M. Marcel Poëte, inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris. I. Le service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris. — H. Baguenier-Désormeaux : Catalogue des publications entrées à la Bibliothèque durant l'année 1905. *Paris, Imprimerie Nationale*, in-8.

— Comment on édite un livre. Guide à l'usage des personnes qui se proposent de publier leurs travaux, par Victor Pasche. *Édition Atar, Corraterie (Genève)* [en vente à Paris, chez H. Daragon], in-8 (4 fr.).

Publications de luxe.

Honoré de Balzac. — Œuvre posthume. L'École des Ménages, tragédie bourgeoise en cinq actes et en prose, précédée d'une lettre par M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. Édition originale illustrée d'un portrait d'après Bertall, décoration de A. Robaudi gravée par Manesse. *Paris, L. Carteret*, in-8.

Tiré à 300 ex., savoir : nos 1 à 25, sur pap. du Japon, eaux-fortes en trois états (*épuisés*) ; nos 26 à 75, sur pap. du Japon, eaux-fortes en deux états (60 fr.) ; et nos 76 à 300, sur pap. vélin à la forme, avec un seul état (30 fr.).

Publications diverses.

— Guy Chardonchamp. — L'Inventaire. *Paris, C. Wacogne*, in-12 (2 fr.).

— Léon Séché. — Études d'histoire romantique. — Alfred de Musset. — I. L'Homme et l'Œuvre. Les Camarades (documents inédits). — II. Les Femmes (documents inédits). *Paris, Société dv Mercvre de France*, 2 vol. in-18 (3 fr. 50 le vol.).

— Alfred de Musset. — Correspondance (1827-1857), recueillie et annotée par Léon Séché. Avec un portrait de Musset en héliogravure et des reproductions de dessins et d'autographes. *Paris, Société dv Mercvre de France*, in-8 (7 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 6 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 6) à 30 fr.; 10 ex. sur pap. de Chine (nos 7 à 16) à 25 fr., et 25 ex. sur pap. de Hollande (nos 17 à 41) à 20 fr., tous numérotés.

— Pierre Dufay. — Étude iconographique sur Ronsard. — Le Portrait, le buste et l'épitaphe de Ronsard au Musée de Blois [Avec un portrait de Ronsard]. *Paris, Honoré Champion*, in-8.

— Quelques poètes. — Première partie. Les Angoumoisins. — Les Cognaçais, 1480 à 1870. *Cognac, chez le bibliophile L.-P. Couraud et chez tous les libraires*, in-16.

Tiré à 200 ex. plus quelques ex. sur pap. du Japon.

— Émile Blémont. — Artistes et penseurs. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr. 50).

— Adolphe Regnier. — « Les Saints ». Saint-Martin (316-397). *Paris, Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie*, in-18 (2 fr.).

— André Foulon de Vaulx. — La Statue mutilée (1904-1906) [poésies]. *Paris, Alphonse Lemerre*, in-18 (3 fr.).

— Émile Magne. — Femmes galantes du XVIIe siècle. — Madame de Villedieu (Hortense des Jardins), 1632-1692. Documents inédits et portrait. *Paris, Société dv Mercvre de France*, in-18 (3 fr. 50).

— Christian Maréchal, agrégé de l'Université. — Lamennais et Lamartine. *Paris, Bloud et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

AU TEMPS
DE
LOUIS XIII

RECUEIL

DE LETTRES INÉDITES OU PEU CONNUES

Le billet de Malherbe à François de Noailles, comte d'Ayen, publié ici même (1) n'a d'autre mérite que le nom de l'auteur ; il n'apporte à l'historien, outre qu'il est sans date, aucune contribution utile. Les lettres qui vont suivre, signées de plumes moins illustres, auront par contre l'avantage d'être un peu plus « en marge de l'histoire » et d'apporter, à des degrés variables, leur contingent de renseignements sur l'époque de Louis XIII. Nous serons obligé, dans cette collection faite quelque peu à bâtons rompus et au hasard des découvertes, de concilier l'ordre chronologique avec celui des recueils d'où sont extraites les lettres, recueils dont la description sommaire ne peut être omise.

Les deux premières lettres, tirées d'un des nombreux manuscrits contenant les lettres adressées de Rome en l'année 1621, pendant l'ambassade du marquis de

(1) *Bulletin du Bibliophile*, 15 mai 1907, p. 235.

Cœuvres, devenu plus tard le duc d'Estrées, se trouvent à la Bibliothèque nationale (fr. 18016 et 18017).

Celle de l'évêque nommé d'Aire, Sébastien Bouthillier, successeur de Cospéan intronisé à Nantes au 18 mars 1622 (1), est datée du 29 juillet 1621. Elle se rattache à l'histoire du cardinalat de Richelieu (2), et prend par là un intérêt que l'obscurité relative du personnage ne lui donnerait pas. Ce Bouthillier La Cochère, comme il signe, nommé par Louis XIII à l'évêché d'Aire, dont il attendit quelque temps les bulles, fut pourtant un illustre de son époque (3). Son frère Victor, l'archevêque de Tours, et Claude, surintendant des finances, lui avaient pu ménager la faveur royale. Ce serait entrer dans un détail excessif de refaire l'histoire de la négociation privée dont il avait été chargé et dont parle sa lettre. Bornons-nous au texte, y laissant au besoin des obscurités, pour ne nous point attarder outre mesure (4).

MONSIEUR,

Je me suis privé tout ce temps passé de vous escrire et de peur de vous estre importun, et de peur qu'il n'eust semblé que j'eusse voulu m'ingérer de vous faire sçavoir quelques particularités sur les affaires du Roy, desquelles je m'asseure

(1) Gams, *Series episcoporum*, p. 481 et 583.

(2) M. Avenel appelle cette promotion au cardinalat le « point initial et décisif des grandes destinées de Richelieu. » (*L'Evêque de Luçon et le Connétable de Luynes*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1870, p. 77-131).

(3) Voir *Correspondance de Richelieu*, t. I, p. 571, n. 1. Prieur de la Cochère, il était en 1614 doyen du chapitre de Luçon. Il mourut à 44 ans, le 17 janvier 1625.

(4) Cette lettre est autographe (fo 425). Mais il faudrait si l'on pouvait s'y arrêter, publier sur le même sujet, une dizaine de dépêches du Mis de Cœuvres, du Card. de Sourdis, etc. (fo 398 à 439) complétant l'histoire de cette intrigue.

que vous avez toujours esté très-bien informé par Monsieur l'Ambassadeur. Mais maintenant qu'il part pour retourner en France, je vous supplie tres-humblement, Monsieur, d'avoir aggreable que je vous rende compte de ce qui regardera la seule affaire pour laquelle vous scavez que ie reçeu à Poitiers le commandement de venir icy (1), et dont je ne doubte point que Monsieur le Marquis de Cœuvre n'ait rendu compte de temps en temps ainsy que des autres affaires du Roy. Je m'asseure, Monsieur, que vous serez fort estonné d'entendre qu'après que sa Ma[jes]té a eu nommé Monsieur de Luçon par la depesche que vous en fites il y a quattre mois, et par la lettre qu'elle en escrivit au St-Père de sa propre main (2), et après les ordres précis que Monsieur le Connestable escrivit de la part du Roy à Monsieur l'Ambassadeur de tirer parole absolue pour les deux premières places (3), neantmoins Sa S[ainte]té ait rempli d'un de ses parents, et d'un subject du Roy d'hespagne celles qui estoient vacantes par la mort de deux cardinaux françois (4): C'est, Monsieur, en avoir dict

(1) Ce commandement donné sous l'influence de Richelieu sans doute, mais non pas, comme ont cru Bazin et Sismondi, en son propre nom, est attesté par la lettre de Louis XIII au Pape, datée de Tours le 29 août 1620, dont l'autographe est au *British Museum*. Elle est publiée dans la *Correspondance de Richelieu*, t. I, p. 655. Rappelant une demande antérieure « qu'à la prochaine promotion... les sieurs archevesque de Toulouse et évesque de Luçon soient promus à la dignité de Cardinal », le roi ajoute : « je la lui réitère encor par le sieur de la Cochère, ordinaire aumosnier de la royne que j'envoie près de vostre sainteté pour y rendre les solicitations nécessaires. » Le futur évêque d'Aire était donc directement accrédité depuis la date de cette lettre.

(2) La lettre autographe de Louis XIII, s'il s'agit bien de celle du 29 août, nous met donc environ au mois de décembre 1620 ou janvier 1621. Toutefois le reste de notre lettre, outre sa date, fournit des données qui la reportent après la mort des cardinaux de Bonzi et de Guise. Voir plus bas, note 4.

(3) Cf. les lettres du 4 et 5 avril 1621, citées par Avenel, p. 119 : « Vous verrez par celle que j'écris à M. de Luçon que les deux premières places qui viendront à vaquer le rendront infailliblement Cardinal. »

(4) Les deux cardinaux français étaient le cardinal de Bonzi mort le 4 juillet 1621 et le cardinal de Guise, Louis de Lorraine, archevêque de Reims, mort le 21 juin 1621 : « Le Pape, écrit La

assez à celuy qui cognoist la Court de Rome comme celle de France, et à qui je scai qu'il est impossible qu'on persuade de ne pas ressentir ce qui offense le Roy et la dignité de sa Couronne, que vous scavez maintenir avec tant de prudence et de soin parmi les nations les plus esloignées (1). C'est pourquoy je n'adiousterai à ceste lettre que la supplication tres humble que je vous fais de me vouloir honorer de vos commandements comme me recognoissant

Monsieur

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOUTHILLIER LA COCHERE nommé par le Roy à l'Evesché d'Ayre.

De Rome ce juillet 29 1621.

A Monsieur

Monsieur de Puisieux Con[er] du Roy en ses conseils d'Estat et privé et secretaire des Commandements de Sa Ma[jes]té. (2)

Cette lettre complète la correspondance exploitée par M. Avenel. « Nous avons, écrivait celui-ci, consulté aux archives des Affaires étrangères les manuscrits de Rome se rapportant aux années 1619-1622 et nous y avons trouvé, sauf quelques pièces absentes, toute la correspondance de l'abbé de la Cochère pendant son séjour à Rome (environ deux ans) soit avec son frère Claude Bouthillier, soit avec Richelieu. Cette correspondance que personne ne paraît avoir connue, nous raconte avec

Cochère, a rempli les deux places d'un sien parent et d'un vieux archevesque de ses anciens amis » (Lettre du 29 juillet 1621 (citée *ibid.*, p. 119).

(1) L'abbé La Cochère était dupe alors des manœuvres de Puisieux que M. Avenel a si nettement montrées. L'attitude de Richelieu a été résumée dans le beau livre de M. G. Hanotaux, t. II, 2e P., p. 495. Cf. *Correspondance de Richelieu*, t. I, p. 685, n. 1., 689, n. 1 et 615.

(2) Autographe. (fr. 18016, f° 425).

une exactitude minutieuse les vicissitudes de cette affaire si lente à s'accomplir, si contrariée dans sa poursuite dont l'évêque de Luçon attendait le dénouement avec une anxieuse et secrète impatience, avec une apparente et vaniteuse froideur (1). »

C'est au même secrétaire des commandements du roi, M. de Puisieux, que s'adresse un billet, insignifiant, mais pompeux, du futur évêque d'Angers, Henri Arnauld, frère du docteur, appelé alors M. de Trie, qui avait accompagné à Rome le cardinal Bentivoglio (2). La faveur dont il remercie M. de Puisieux importe peu ; il ne s'agit point de l'abbaye de S. Nicolas d'Angers qui ne lui échut que plus tard (3), et c'est sous le nom de M. de Saint-Nicolas qu'il fut employé par Mazarin en 1646 comme négociateur. Ce qui intéresse ici, c'est le ton du billet. Sans doute l'emphase alors était commune et on ne savait d'ordinaire en quelles protestations se répandre ; il faut avouer en tous cas que M. de Trie n'était pas en reste sur ses contemporains. Ces formules rappellent quelque peu certaines lettres de Saint-Cyran à Robert Arnauld d'Andilly dont le P. Rapin relève avec raison le ridicule. Il y a loin cependant du galimatias quintessencié par lequel Duvergier de Hauranne déclarait « sa passion » pour son nouvel ami Robert Arnauld d'Andilly dans ses lettres de l'année 1620, malignement citées par l'historien du Jansénisme (4), à ces remercie-

(1) Avenel, art. cité, p. 90.

(2) « Dimanche 21 [février 1621] Mgr le Cardinal Bentivoglio part de Paris pour aller à Rome. Mon frère de Trye s'en va avec luy ». *Journal inédit* (éd. Halphen), p. 10.

(3) Il ne succéda qu'en 1624, ayant pris possession le 19 janvier, à l'abbé Louis Ruscellaï devenu abbé le 22 mars 1622 et mort la même année durant le siège de Montpellier. Voir *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 681.

(4) Voir par exemple la lettre du 25 septembre 1620, datée

ments du protégé de M. de Puisieux. En tous cas, son frère aîné, Arnauld d'Andilly, celui dont parle la lettre, ne nous a point laissé ignorer comment et par quelle influence il obtint le bénéfice qui fut le commencement de sa fortune ecclésiastique. Avec le contentement de soi qui est sa note dominante, voici comment il en parle dans ses *Mémoires :*

« Durant ce séjour de mon frère à Rome, une chose le fit extrêmement connoître ; ce fut que s'y étant rencontré dans le temps de cette grande guerre contre les huguenots, durant toute laquelle j'étois à la cour et à l'armée auprès de M. de Schomberg, je ne manquois point de luy écrire au vrai tout ce qui s'y passoit. Ainsi, comme il étoit beaucoup mieux averti du particulier que M. l'Ambassadeur, et que l'on ne fut jamais plus curieux à Rome de nouvelles que dans cette guerre qui regardôit la religion, le Pape et les cardinaux avoient impatience de voir mes lettres, où je ne mettois point d'autres affaires afin qu'il les pût montrer, mais lui écrivois à part sur d'autres sujets.

« Pendant ce même séjour à Rome, le Roi me donna pour lui, lors du siège de Montpellier (1), l'abbaye de S. Nicolas d'Angers, vacante par le décès de M. l'abbé Ruccelay, et sa majesté vouloit luy donner aussi la

de Poitiers (Voir *Histoire du Jansénisme*, liv. II, p. 99, éd. Domenech), dans laquelle l'abbé de Saint-Cyran proteste, en finissant : « que tous les esprits de la terre, pour aigus et sçavants qu'ils soient, n'entendent rien en sa cabale s'ils ne sont initiés à ses mystères, qui rendent comme en de saintes orgies les esprits plus transportés les uns envers les autres, que ne sont ceux qui tombent en manie, en ivresse et en passion d'amour impudique. »

(1) La ville de Montpellier avait été prise par les calvinistes après la levée du siège de Montauban (novembre 1621) ; elle ne fut assiégée que le 31 août 1622, et la reddition termina la guerre, 9 octobre 1622.

charge d'auditeur de rote, qui l'auroit apparemment porté au cardinalat, mais il ne put se résoudre d'abandonner pour jamais son pays et ses proches, pour qui, étant, comme il est, du meilleur naturel du monde, il a une tendresse extraordinaire (1). »

Il ne s'agirait donc pas dans la lettre du 20 septembre 1621 du remerciement pour l'abbaye de S. Nicolas, si la date fournie par d'Andilly est exacte. Mais là n'est point l'intérêt de la pièce.

MONSIEUR

Puis que mes tres humbles remerciemens sont la moindre recognoissance que je vous doibve, et la plus grande que je vous puisse rendre maintenant pour ne demeurer pas ingrat de la faveur très-particulière dont jay apris par mon frere que je vous suis obligé, je vous suplie de me pardonner sy j'oze interrompre voz importantes occupations pour macquitter de ce devboir, et vous asseurer qu'entre tous ceux qu'il vous plaist honorer de voz bonnes graces, nul ne recherchera jamais avec davantage de passion que moy les moyens de s'en rendre digne par toutes sortes de respectz et de tres-humbles services; car jaymerois autant mourir, que de vivre sans meriter le nom

Monsieur
de
Vostre tres humble et tres obéissant
serviteur ARNAULD DE TRYE

De Rome ce 20 Septembre 1621

A Monsieur
Monsieur de Pisieux (*sic*) Con^or^ du
Roy en tous ses conseilz et secretaire
de ses Commandemens (2)

Une lettre de P. Arnoux, confesseur de Louis XIII,

(1) *Mémoires de Messire Arnauld d'Andilly*, Hambourg, 1724, p. 68.

(2) Fr. 18017, f° 184.

sacrifié à un essai de réconciliation du roi avec son favori, de Luynes, puis un mémoire relatif à cette disgrâce, appartiennent à la même année, comme la lettre du connétable de Luynes, appelant le P. Séguiran au poste de confesseur du roi. Nous avons fait allusion plus haut à cette lettre du P. Arnoux (1). Le P. Sommervogel, qui énumère ces pièces, en se référant à la cote ancienne de la Bibliothèque Mazarine, a indiqué exactement le manuscrit qui les contient, mais il signale aussi, du moins pour le *Mémoire*, le manuscrit parallèle de la Bibliothèque de Carpentras, mss Peiresc, t. II, p. 284 et 285. A défaut des éléments de comparaison, nous nous bornerons à transcrire le recueil de la Bibliothèque Mazarine, d'autant plus qu'au nom du P. Séguiran (t. VII, col. 1099) le regretté bibliographe a omis de signaler la lettre du connétable sur la nomination de confesseur royal qu'il rapporte à l'année 1626, ce qui cadre mal avec celle de la mort de Luynes (15 décembre 1621).

Notre manuscrit n'est qu'une copie, mais une copie du temps, amas de pièces relatives aux jésuites et généralement hostiles. Tout n'y est pas inédit, loin de là, et le collectionneur ne l'ignorait pas, puisqu'il indique souvent des références et renvoie, pour un certain nombre de morceaux dont il transcrit le titre, au *Mercure Jésuite*. D'autres fois il se borne à inscrire en marge la mention « imprimé » ; mais il n'a pas connu toujours ces détails et il ne faudrait pas conclure de son silence que toute pièce transcrite sans cette addition soit inédite (2).

(1) *Bulletin*, 15 mai, p. 236 (*fin* de la note).

(2) La meilleure manière de juger du contenu de ce manuscrit est d'en relever la table, placée en tête du volume par le collectionneur, mais de la compléter, car il a omis parfois certaines indications qu'on trouvera ci-dessous enfermées entre crochets.

Ce manuscrit [2427 (ancien 1396) de la Bibliothèque Mazarine] a pour titre : *Lettres, Tiltres, Mémoires*

Cette nomenclature aura son utilité qui en fera pardonner l'aspect aride. Voici la « TABLE DU CONTENU EN CE VOLUME. » :

et Actes concernans les Jesuites tant en France que autres Pais estrangers auec leur Restablissement en di-

verses Provinces de ce Royaume. C'est un in-f° de 215 pages portant, au dos de sa vieille reliure en veau, l'in-

Actes et mémoires du differend avec Monsieur l'Evesque de Poictiers et les Jesuistes. 1620. . fol. 177
[sont au *Mercure Jesuite* page premiere jusques à 16]
Lettres patentes du Roy sur l'establissement des Jesuistes à Aix en Provence et aultres Pieces sur ce subject. 1621. . . . . . fol. [177]
[sont au mercure Jesuite p. 18 et à la fin du Livre.]
Lettre du Pere Arnoux à Mons[ieu]r le Connestable de Luynes sur sa disgrace de la Cour. 1621. . . . . fol. [177 v°]
Memoire contenant les principaux poincts des Lettres que le Pere Arnoux Jesuiste avoit escript à un nommé Oudin après qu'il fut chassé de la Cour. . . . . fol. [178 v°]
Lettre du Connestable de Luynes au Pere Seguiran luy donnant advis que le Roy l'avoit choisy pour confesseur. . . . . fol. [181 v°]
Lettres [du Sr Gandillaud à Mr le Procureur général] sur le differend des Jesuistes avec l'Evesque d'Angoulesme, du 18 décembre] 1622. . . . . fol. [182 v°]
[Les Pièces concernant ledit differend sont au *Mercure Jesuiste* pag. 111 et suiv.]
Decret des Estats Generaulx des Pais bas contre les Jesuistes et autres gens d'Eglise Catholiques estans dans leur Estat. 1622. . . . fol. [189]
Remonstrances des Jesuistes au Roy en son conseil. Requeste de l'université de Paris contre ladicte remonstrance. . . . . . fol. [192 v°]
[est au *Mercure Jesuiste* p. 817 et 819]
Arrest du Conseil en faveur des Jesuistes. . . fol. [193]
Arrest du Parlement de Toulouse en faveur des Universitez de Toulouse, Valence et Cahors contre les Jesuistes de Tournon. 1623
[est imprimé au *Mercure Jesuite* page 198]. . f. [193 v°]
[Copie d'une] Lettre de Mr Oronce chanoine de Cahors sur les Jesuistes [du 10 octobre] 1623. . . . . fol. 194
Brevet accordé par le Roy aux Jesuites pour s'establir à Troyes, 30 janvier 1623. . . fol. 194 v°

dication sommaire : MÉMOIR[ES] S. LES JESUITE[S]. Tout le contenu en est intéressant pour l'histoire des demêlés theologiques en l'université au XVIe siècle et dans les premières années du XVIIe.

Ce serait un travail utile d'établir un départ minutieux et complet entre les nombreuses pièces de ce recueil qui ont paru ailleurs imprimées et celles qui, en moindre quantité, sont demeurées inédites. Ce classement bibliographique mériterait de tenter les efforts, sinon de réussir. Ce n'est pas cependant notre intention de l'entreprendre ici et nous ne détacherons que les deux lettres relatives à la disgrâce du P. Arnoux et le Mémoire, résultat d'une information juridique entreprise après son départ.

La première ne porte d'autre date que 1621 et est sans nom de lieu, c'est celle du jésuite. La seconde, écrite par le connétable de Luynes au P. Séguiran est

[Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant evocation du differend entre les Jesuistes de Reims et les religieux de St Vannes de Verdun touchant l'union des Prieurez de Chaudefontaine et Vassy audit College des Jesuistes, du 29 Juillet 1625.	fol. 195]
Arrest du Conseil touchant le Pere Ambroise Guyot Jesuitte de Rouen 1626.	fol. 197
Decretum Ordinum Regi Poloniae adversus Jesuitas pro Academia Cracoviensi 1626. . .	fol. 202
Arrest du privé Conseil du 27 mars 1626 pour les Universitez de France contre le Sieur de Tournon les Jesuistes joincts. . .	fol. 205
Arrest donnez à Aix contre les Jesuistes sur diverses causes. 1627.	fol. 207 v°
Advis de Constantinople sur les Jesuistes. . .	fol. 209 v°
Ce qui s'est passé en l'apposition de la première pierre du bastiment du College de Clermont à Paris par les Prevost des Marchands et Eschevins de ladite ville et remonstrances de l'Université sur ce subject. 1628.. . .	fol. 211

plus exactement datée. Elle fut écrite de Nérac le 27 novembre 1621.

LETTRE DU PÈRE ARNOUX A MONS[r]

le Connestable de Luynes sur sa disgrace de la Cour. 1621

MONSEIGNEUR

M'estant icy rendu dans ce désert par vostre commandement sans passer outre j'ay faict une profonde réflection sur tout ce qui s'est passé entre vous et moy devant Dieu seul juge de nos cœurs et tesmoing de nos paroles. Le plus grand peché que j'aye commis en court a esté l'excez d'affection que je vous ay portee et dont j'ay esté blasmé quasi universellement, chacun ne sachant pas la pureté de mon dessein. L'opinion toute contraire que vos ennemis plus que les miens ont imprimé à vostre esprit pour parvenir à leur fin sans avoir esgard à vostre interest, m'a causé un bien que je tiens du ciel et que je vous ay ja dict estre l'un des effects de ma predestination, puisque mes actions influées et conneues de tout le monde n'ont peu vous rendre imprenable aux artifices des meschans qui vous trahissent par tout. Je ne puis esperer de reconquérir vostre esprit en faisant bien sans descendre à des choses indignes d'un homme qui n'attend rien que Dieu. Par tant sans plus attendre aucun esclaircissement ou resolution nouvelle, puisque vous estes si facile à croire le mal contre moy et que je me veois en estat de ne pouvoir vous estre desormais utile selon Dieu et pour le Roy, je m'en vay doucement et gayement me retirer dans l'une de nos maisons, bien asseuré que le ciel ny les occasions de l'acquerir, qui est tout mon dessein et toute ma richesse, ne me peuvent manquer. Le temps fera veoir au Roy remply de pieté ce qui est advenu à un confesseur pour avoir esté suspect de luy estre trop fidele et à vous le tort que l'on vous faict de vous avoir fait perdre le meilleur, le plus sincere et

le plus véritable serviteur que vous ayez jamais eu. Les suittes en seront mesme juges : il me suffict que vous ne m'avez peu cotter autre raison de degoust, sinon que je ne vous ayme pas. Quiconque vous aymera d'aultre sorte et par autres regles que moy, meritera d'estre tenu de Dieu, de vous et des hommes, anvieux de vostre salut et de vostre honneur. Je ne le seray jamais et quoy que vous fassiez seray en verité non aultre, sy non

[Vostre, etc.]

Cette réponse du P. Arnoux à la signification de son congé, que M. G. Hanotaux appelle « une lettre assez plate », me paraît avoir été jugée bien sévèrement par l'illustre historien (1). N'y faut-il pas voir plutôt un adieu sans fiel du jésuite à son protecteur d'autrefois devenu l'auteur de sa disgrâce. La pièce en tout cas gagne à être rapprochée de la lettre écrite par le connétable pour appeler le P. Séguiran au poste d'où il avait chassé le P. Arnoux.

Si, pour l'une comme pour l'autre, nous ne pouvons garantir la qualité de véritable *inédit,* car ces lettres ont pu courir, au moins sous le manteau, dans les écrits du temps, elles gardent leur intérêt, pour éclairer cet épisode d'histoire, une des nombreuses révolutions de palais dues au naturel de Louis XIII.

(1) Voici comme il en parle dans son *Richelieu* (t. II, 2e p., p. 582, n° 1), se référant à un manuscrit différent du nôtre, et ne citant de la lettre que la première phrase: « L'histoire de la disgrâce du Père Arnoux est racontée dans tous les documents contemporains. Voir notamment *Mémoires de Richelieu*, t. I. *Journal de Bassompierre* l. c. (II, 382) et Chabanès, *Guerre des Huguenots*, p. 184. Voir la lettre assez plate que le Père Arnoux, après sa disgrâce, écrivit à Luynes : « M'estant icy rendu dans ce désert, par vostre commandement, j'ay fait une profonde réflection sur tout ce qui s'est passé entre vous et moy... » Bibl. nat., fonds Clairembault, vol. 1132, f° 2. »

LETTRE DU CONNESTABLE DE LUYNES

au Pere Séguiran luy donnant advis que
le Roy l'avoit choisy pour confesseur

A mon tres reverend Pere
Le Pere Séguiran de la Compagnie de Jesus

Mon tres reverend Pere,

Il y avoit trop long temps que vostre vertu vous avoit destiné à la place ou vostre merite vous appelle maintenant. Le ciel paye les gens de bien lors qu'ils y pensent le moings. Bien que je ne pense pas que vous faciez estat des honneurs de ce monde, sy est ce que celui cy qui vous est offert n'est pas honneur du monde sans un grand proffit pour le ciel. Je vous presente donc de la part du Roy un travail continuel lequel sera dautant plus recherché de plusieurs que je croy qu'il sera apprehendé de vostre humeur esloignée des grandeurs de la vanité. Neantmoins c'est une condition que vous ne pouvez ny devez refuser, puisque le fruict que vous y ferez sera la rescompense des peynes que vous y seront continuelles. C'est la place qu'occupoit le Pere Arnoux lequel est demeuré à Toulouse pour des occasions que je vous diray lorsque vous serez aupres du Roy auquel lieu vous vous achemincrez aussitost la presente veue et receue sans differer davantage. Le Roy ne veut plus aultre confesseur que vous. Ne tardez point à venir occuper la place où le bon Dieu vous appelle. La diligence est requise en cecy, non pas que le retardement y puisse nuire par ce que Sa Majesté n'en mande point d'aultre, mais pour vous trouver s'il est possible à la première confession qu'il fera si vous le pouvez. Je ne doubte pas que ce changement ne donne de l'estonnement à plusieurs lesquels en ignoreront le subject. Mais je pense que ce sera de la consolation a vostre compagnie de se veoir continuer en cet honneur en vostre personne et qu'elle ne croira pas estre déchue des bonnes volontez du Roy, encore moins de mon affection laquelle je puis dire sans reproche avoir paru en plusieurs occasions. Il n'y aura donc changement qu'en la personne et non en la robbe ny en l'ordre. Pour le Pere Ar-

noux j'estimeray tousjours sa vertu, mais pour vous j'espere en veoir tant de preuve, sans jamais rien de contraire qu'un chacun estimera le choix du Roy et le conseil de celuy qui vous y a servy. Venez donc, mon Pere, avec le conseil de vos supérieurs que je leur demande de la part du Roy pour vous. Le plus tost sera beaucoup necessaire au besoing que la cour à de vous. Chacun philosophera de ce changement à sa fantaisie mais je puis dire qu'il n'y a que la pure volonté du Roy, lequel quelque peu desgouté, l'a désiré ainsi. Cela ne se doibt point prendre aultrement. Voilà, mon Pere, ce que je puis vous en escrire. Asseurez toute vostre compagnie qu'elle n'a point de meilleur amy que moy qui m'imagine pour l'amour que j'ay pour elle, estre du corps. Faictes vous donc cognoistre que cette action ne va point à icelle. Elle est particuliere et non générale. Qu'elle me conserve son amitié et me continue ses bonnes prières. Je croy les mériter estant à leur service et au vostre comme je suis

A Nérac ce 27[e] Novembre 1621

DE LUYNE

Sans reprendre ici toute l'histoire de la disgrâce du P. Arnoux et de ses suites, nous y reviendrons sommairement, pour mieux juger du *Mémoire* qui résume le procès intenté contre lui après son expulsion de la Cour.

EUGÈNE GRISELLE.

(à suivre.)

VIE

D'ESTIENNE JODELLE

(1532-1573)

PAR

GUILLAUME COLLETET

(Fin) (1)

Enfin Pasquier (2), après l'avoir hautement loüé, en venant à faire reflexion sur plusieurs de ses pièces qu'il appelle agreablement des *passevolans* (3) en poësie, conclut qu'il ne sauroit se persuader que la memoire

(1) Voir *Bulletin,* 15 avril, p. 174; 15 mai, p. 239.
(2) Éd. citée, col. 707.
(3) *Ibid.* « ... Je ne dis pas qu'il n'y aït plusieurs belles pièces, mais aussi y en a-t-il une infinité d'autres, qui comme passevolans ne devoient estre mises sur la monstre. » Pasquier veut désigner ici des pièces de vers médiocres, qui usurpent le nom de poésie. Au sens propre, le passevolant était un faux soldat que les capitaines faisaient parfois figurer aux revues pour compléter leur compagnie et pour en tirer une paye à leur profit. Le Cardinal Palavicini comparait, dit-on, les mots superflus aux passevolans, disant que les lecteurs délicats éprouvent autant de peine à voir une même chose revêtue de paroles différentes, que les commissaires des guerres en ont à voir passer plusieurs fois en revue, sous des habits différents, les mêmes soldats (Cf. *Dict. de Trévoux.*)

du nom de Jodelle ne se perde en l'air, comme celle de ses poësies, qui sembloient être dès ce tems là déjà mortes ; mais afin de ne point porter un jugement trop vague d'un homme si celebre, il faut un peu entrer dans le detail de ses œuvres, du moins de celles qui nous restent, car, quant aux autres, ou cinq gros volumes que nous promettoit celui qui en a fait imprimer le premier (1), après la mort de Jodelle, aussi bien que des six autres dont il vit perdre les manuscrits par la negligence de l'auteur, puisque tous ces ouvrages ne sont point venus à notre connoissance, nous nous contenterons d'en regretter la perte, sans en loüer le merite qui nous est inconnu, et peut-être n'avons-nous de Jodelle que ce qu'il a fait de plus mal ; et ce qui me le fait croire, d'autant plus, c'est qu'il appelle ce premier volume : *L'adolescence de Jodelle* (2), promettant de nous faire voir ensuite ce qu'il fit en son âge viril ; en quoi il debuta, ce me semble, assez mal, puisqu'il devoit faire voir d'abord son auteur, non pas par ses parties honteuses, mais parce qu'il avoit de plus noble et de plus precieux.

Voici donc le contenu de ce volume imprimé à Paris,

(1) On lit, en effet, dans la préface de Ch. de la Mothe : « .. Il a beaucoup escrit en l'une et l'autre langue et plus qu'autre Poëte Grec ou Latin, moderne ou ancien, que nous ayons : car nous espérons faire mettre en lumière encore quatre ou cinq gros volumes que cestuy cy : Et outre cela, plusieurs avec nous certifieront que nous avons veu perdre de ses œuvres non recueillies, plus que six tels volumes que cestuy cy ne pourroient contenir... »

(2) *Ibid.* « ... Car expressement l'on a meslé en ce volume plusieurs pieces faites par l'autheur aux plus tendres ans de sa jeunesse, comme la Tragedie de la *Cleopâtre*, et la Comedie d'*Eugene,* et quelques Chansons, Sonnets et Odes que l'on pourra discerner plus foibles que plusieurs autres faites depuis, afin que l'on cognoisse quel a esté l'autheur en ses escrits, et en son adolescence, et en la suite de son aage plus viril... »

in-4°, chez Chesneau et chez Patisson, l'an 1574 (1), et depuis in-12, à Lyon, 1597 (2), augmenté de quelques pieces recueilli par Charles de la Mothe, conseiller au grand Conseil, secondé de Charles d'Espinay, archevêque de Dol, en Bretagne (3), et de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dampmartin (4), grands illustres et obligeans amis de Jodelle, et qui ont fait tout ce qu'ils ont pu de son vivant et après sa mort pour consacrer ses œuvres et sa memoire. Elles contiennent un melange de plusieurs sonnets, odes, chansons, epistres, elegies, epithalames et autres sortes de vers de differentes ma-

(1) *Les Œuvres et Meslanges poetiques d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, Premier volume, etc...*

(2) *Les Œuvres et meslanges poetiques, etc., Revues et augmentées en ceste derniere edition.* Lyon, Benoist, Rigaud, in-12. C'est la troisième édition. Colletet ne paraît pas avoir connu la seconde.

Les Œuvres et Meslanges poëtiques, etc. Paris, Robert Le Fizelier (ou Nicolas Chesneau), 1583, in-12.

(3) Charles d'Espinay, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, en Bretagne, et ensuite évêque de Dol (15 sept. 1565). Il était fils de Gui d'Espinay, IIIe du nom et de Louise de Goulaine, son épouse, de noble famille bretonne. Ses talents, plus encore que sa profession, le firent désigner comme négociateur au Concile de Trente. Son amour des belles-lettres le lia avec la plupart des poètes de son temps. Pierre de Ronsard, Claude de Buttet, Remy Belleau, Jacques Grevin, Guillaume des Autels lui dedierent quelques uns de leurs poèmes ou bien lui adressèrent de vifs éloges. On lui doit un mince recueil de sonnets accompagnés d'une chanson : *Sonets Amoureux par C. D. B.* A Paris, par Guillaume Barbé, 1559, in-12. Divers biographes le font mourir en septembre 1595 (Voyez sur cet auteur : Goujet; *Biblioth. poetique,* t. XV ; du Verdier, *Biblioth. françoise,* I ; Lucien Pinvert, *Jacques Grevin,* etc...).

(4) Philippe de Boulainvilliers-Dammartin, Comte de Courtenay et de Faucamberge. Jodelle lui adressa une pièce de vers latins (Voy. l'ouvrage suivant : *L'Anatomes totius ære insculpta delineatio, cui est epitome innumeris mendis repurgata, quam de corporis humani fabrica conscripsit clariis* (sic) *Vesalius,* etc. Paris, André Wechel, 1564, in-8).

nieres d'amour, de guerre, de louange et de blâme. Voici le premier sonnet de ses amours et le frontispice de ses poësies :

Madame, c'est à vous à qui premierement
J'ay voüé mon esprit, et ma voix et mon âme,
A qui j'offre ces vers, que d'une saincte flamme
Amour mesme inspira à maint et maint amant :

Vous lirez sous le nom de quelque autre comment
L'amour de vos beaux yeux la poictrine m'enflamme ;
Vous verrez sous le nom d'une autre belle dame
De vos rares beautez le plus riche ornement.

Que si mon amour n'est par eux bien peint encore,
Que si vostre beauté assez ne s'y decore,
Excusez : car Amour n'a peu si ardemment

Qu'à moy, ardre leur cœur d'un sujet si loüable :
Il ne fut oncques Dame, il ne fut oncq' Amant,
A vous de la beauté, d'amour à moy semblable (1).

Quoique la conduite et les pensées de ce sonnet ne soient pas mauvaises, si est-ce que l'elocution qui compose sans doute la plus noble partie de notre poësie en est si basse et si rude que je ne m'etonne pas si ces vers ne forcent pas les siecles ; ce n'est pas qu'il y en ait d'autres qui ne valent mieux que celui-ci et qui n'aient une elocution plus hardie et plus pompeuse, mais après tout, il y a toujours du Jodelle, je veux dire de la negligence et de la dureté prosaïque.

La chanson qu'il fit pour répondre à celle de Ronsard qui commence :

Quand j'estois libre, (2) etc.

a je ne sais quoi de noble et de généreux dans ses pen-

(1) Éd. de 1574, fol. 1.
(2) Cf. *Le Second Livre des Amours de Pierre de Ronsard,* etc., etc.

sées ; mais pour ce que Pasquier dans ses *Recherches de la France* en a porté son jugement, les opposant l'une à l'autre, et disant que c'étoit à bien attaqué bien défendu (1), je n'en diroi rien davantage, sinon que je trouve des graces dans celle de Ronsard, que j'ai cherché vainement dans celle de Jodelle ; je conseille à nos curieux de les conférer ensemble, et en continuant je leur conseille de voir encore celle par laquelle il répond à une autre de Ronsard qui commence :

Je suis Amour, le grand maistre des dieux, etc. (2)

et ils verront avec plaisir auquel de ces deux poëtes on doit adjuger la couronne de victoire.

Comme il etoit d'un esprit fort sourcilleux, voyant que les autres poëtes s'adonnerent [à] celebrer hautement la beauté de leurs maistresses, lui, par un privilege special, voulut faire un livre qu'il intitula *Contr'Amours,* en haine d'une Dame qu'il avoit autrefois passionnement aimée, et dont le premier sonnet, dit Pasquier (3), fait honte à la plupart de ceux qui se mêloient de poësie, de son tems, tant il est hardy.

Voici comme Pasquier nous le donne :

Vous, qui à vous presque égalé m'avez
Dieux immortels de la naissance mienne,
Et vous, amants, qui souz la Cyprienne,
Souvent, par morts amoureuses vivez ;

(1) « Cela s'appelle à bien assaillir, bien deffendre. » Voy. Pasquier, éd. citée, col. 707.

(2) *Les Mascarades, Combats et Cartels faits à Paris et au Carnaval de Fontaine-Bleau.* Paris, G. Buon, 1565, in-4. Voyez la pièce intitulée : *Le Trophée d'Amour, à la Comedie de Fontaine bleau.*

(3) Éd. citée, col. 707. Colletet suit ici la phrase de Pasquier, mais ne la reproduit pas textuellement. C'est assez d'ailleurs sa manière de citer.

Vous que la mort n'a point d'Amour privez,
Et qui, au frais de l'umbre Elysienne
En rechantant vostre amour ancienne
De vos moitiez les umbres resuivez.

Si quelquefois ces vers au ciel arrivent,
Si quelquefois ces vers en terre vivent,
Et que l'Enfer entende ma fureur ;

Apprehendez combien juste est ma haine,
Et faites tant que de mon inhumaine
Le Ciel, la Terre et l'Enfer aient horreur (1).

Il faut avouer que si tous ces sonnets etoient de la force de celui-ci, je ne lui aurois pas donné le dernier rang dans cette fameuse pleyade. J'ai dit expressement que c'etoit ainsi que Pasquier nous le donnoit, car je le trouve dans les œuvres de Jodelle, conçu en d'autres termes, voir même d'une autre mesure ; celui-ci n'est qu'un vers de dix syllabes et l'autre, dans Jodelle, est en vers Alexandrin ou de douze syllabes. En voici le premier quatrain qui fera juger du reste :

Vous, ô Dieux, qui à vous presque egalé m'avez.
Et qu'on feint comme moy serfs de la Cyprienne :
Et vous, doctes amans, qui d'ardeur Delienne
Vivans par mille morts vos ardeurs ecrivez...

Je ne sais d'où vient cette difference notable si ce n'est qu'après que Jodelle l'eut de la sorte recité à Pasquier, il se fut avisé depuis de le changer et que l'on ait imprimé selon l'ordre de son dernier manuscrit ; après tout, je le trouve beaucoup mieux dans Pasquier que dans Jodelle. Le même Pasquier ajoute qu'il lui en récita par cœur une vingtaine d'autres qui secondoient de bien près celui là (2), mais dans ses œuvres, il ne s'en trouve que six ou sept, c'est assez dire sous ce

(1) Éd. citée, col. 707.
(2) Éd. citée, col. 707.

titre de *Contr'Amours,* qui ne marchent pas encore de l'air du premier.

Son *Discours de Jules Cesar, avant le passage d[u] Rubicon* qui contient environ deux mille vers, et qui, selon le temoignage de Charles de la Mothe se devoit monter à dix mille vers pour le moins, est bien une des plus ennuyeuses pieces qui se soient jamais lues. S'il est vrai que quelqu'un, après en avoir lu les deux premiers feuillets ait jamais pris la patience de la lire entière, pour moi, qui me suis autrefois piqué d'avoir lu tout ce qu'ont ecrit nos poëtes françois et latins, je confesse ingenuement que je l'ai lu veritablement en ma jeunesse, non pas tout d'une haleine, mais à plusieurs reprises; et tout jeune que j'etois, et peu experimenté dans cet art où j'ai vieilli depuis, je la trouvai, à mon goût, si fade et si rude, que je n'ai pu me resoudre à la relire.

Le reste du livre contient une comedie nommée *Eugene* dont le style plat, les termes transposés et les longues trainées de vers tantôt tous féminins, tantôt tous masculins, n'ont pas ces agremens ni ces naïvetés que demande le poëme comique ; aussi cet ouvrage n'etoit [-il] considerable que dans sa nouveauté. Il contient encore deux tragedies dont l'une est cette fameuse *Cleopâtre* dont j'ai déjà parlé, et l'autre est la *Didon* qui vaut beaucoup mieux, soit qu'il l'eut faite en un âge plus mur et plus avancé, soit que le sujet lui en eût plu davantage ou qu'il eut employé plus de tems à la mieux traiter. De dire si ces trois pieces de theâtre sont dans toutes les regles du poëme dramatique, c'est de quoi je pourroi bien parler un jour si je fais un *Art poëtique françois* (1), comme je me le suis proposé, cet

(1) Cet ouvrage parut en 1658, mais nous y avons cherché en vain ce chapitre promis par Colletet.

examen etant de trop haute et de trop longue speculation pour ce lieu.

Son poëme *Contre l'Arriere-Venus* est, à mon avis, un des plus supportables de ces poëmes : il y a de beaux endroits et de beaux vers même et particulierement où il dit :

Mesme ayant commencé par tant de feus divers
Je veux que de feu mesme apparoissent mes vers...

Et le reste qui va, peu s'en faut, d'un même air.

Charles de la Mothe (1) et la Croix du Maine (2), après lui, disent qu'il a ecrit aussi plusieurs oraisons françoises qui n'ont point été imprimées. En effet, je trouve que Jodelle n'etoit pas seulement poëte mais qu'il etoit encore orateur, temoin ce qu'il dit dans une de ses odes en parlant de lui-même :

Bien que je sente en moy la Gloire
Et Poëtique et Oratoire :
Bien que le Ciel m'ait destiné
Pour plus haute philosophie,
Et bien que brave je me fie
D'estre au monde heureusement né... (3)

voir même j'apprens qu'il excelloit presque dans tous les autres arts, qu'il etoit grand architecte, très docte en la peinture et en la sculpture, très eloquent en son parler et finalement fort vaillant et fort adroit aux

(1) Voyez la préface aux œuvres de Jodelle, maintes fois citée.

(2) *Les Bibliothèques francoises de la Croix du Maine et de du Verdier,* nouv. éd. revue, corrigée et augm. Paris, Saillant, Nyon et Michel Lambert, 1772, I, p. 183.

(3) *Ode à Claude Colet, sur le IX d'Amadis* (Ed. de 1574, fol. 131, v°).

armes, desquelles il faisoit profession et de tout cela il parloit fort pertinemment et en homme qui s'étoit acquis toutes les connoissances. Avec toutes ces bonnes qualités qui le rendoient fort considerable parmi les gens d'esprit, il meprisoit en philosophe les grandeurs du monde et les avantages de la fortune, si bien qu'il ne fut jamais ni connu ni recherché des grands que presque malgré lui (1). Le Roi Henri II et le roi Charles IX l'aimerent et l'estimerent beaucoup (2). Marguerite, duchesse de Savoie, et le duc de Nemours le favoriserent comme à l'envi et tout cela n'empêcha pas qu'il

(1) « ...Et certainement Jodelle n'excelloit pas seulement en l'art de la Poësie, mais quasi en tous les autres : Il estoit grand architecte, très docte en la Peinture et Sculpture, tres eloquent en son parler, et de tout il discouroit avec tel jugement, comme s'il eust esté accompli de toutes cognoissances. Il estoit vaillant et adextre aux armes, dont il faisoit profession. Et si en ses mœurs particulieres il se fust autant aimé, comme il faisoit en tous ces exercices de son esprit, sa memoire eust esté plus celebre pendant sa vie, et il eust plus vescu pour son païs, et pour ses amis qu'il n'a fait : Mais mesprisant philosophiquement toutes choses externes, ne fut cogneu, recherché, ny aimé que maugré luy : et se fia trop en sa disposition et en sa jeunesse... » (Charles de la Mothe : *Préface*, etc.).

(2) Bien qu'on ait peu de détails sur sa vie de courtisan, il est hors de doute qu'il rechercha la faveur des grands. Aussi, son attitude lui valut elle d'être diffamé par ses ennemis. L'auteur anonyme des *Memoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme*, sec. ed. (A. Meidelbourg, par Henri Wolf, 1578, I fol. 63 r. v., et 278 v.) protestant zêlé et vindicatif le malmène d'autant plus qu'il le regarde comme un apostat. Après avoir flétri plusieurs poètes qui avaient approuvé le massacre de la Saint Barthelemy il s'exprime ainsi : « Estienne Jodelle Parisien, aussi Poëte Francois (qui a autresfois demeuré à Genève, faisant profession de la Religion, où il fit en une nuict entre autres, cent vers latins, esquels il deschiroit la messe, avec des brocards convenables) publia trente six sonnets contre les Ministres, ausquels il impute la cause de tous les maux. On dit que pour ces sonnets il eut bonne somme d'escus. »

ne mourut dans la misere ou du moins dans une très grande incommodité (1) ; les derniers vers qu'il recita à ses amis, d'une voix basse, en mourant, et qui commencent ainsi :

Alors qu'un Roy Pericle Athènes gouverna,
Il ayma fort le sage et docte Anaxagere etc.

justifient cette verité ; il s'y plaint fort du tems, et du roi même en finissant par ce vers :

Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met (2)

(1) L'Estoile, assez méprisant pour sa mémoire, rapporte ainsi ses derniers moments :

« Le proverbe qui dit : telle vie, telle fin, fut verifié dans Estienne Jodelle, poëte parisien, qui mourut ceste année [1573], à Paris, comme il avoit vescu, duquel la vie ayant esté sans Dieu, la fin fut aussy sans luy, c'est à dire très miserable et espouvantable, car il mourut sans donner aucun signe de recognoistre Dieu, et en sa maladie comme il fut pressé de grandes douleurs, estant exhorté d'avoir recours à Dieu il respondoit que c'estoit un chaux Dieu, et qu'il n'avoit garde de le prier ni recognoistre jamais tant qu'il luy feroit tant de mal, et mourut de ceste façon despitant et maugreant son créateur avec blasphème et hurlemens épouvantables.

« A la Saint-Barthelemy, il fut corrompu par argent pour escrire contre le feu admiral et ceux de la religion : en quoy il se comporta en homme qui n'en avoit point, deschirant la memoire de ces poures morts de toutes sortes d'injures et menteries. Finablement, il fut employé par le feu roy Charles, comme le poëte le plus vilain et lascif de tous, a escrire l'arrière hilme que le feu Roy appeloit la Sodomie de son prevost de Nantouillet, et mourut sur ce beau fait qu'il a laissé imparfait. »

« Pour le regard de ses œuvres, ajoute le même commentateur, Ronsard a dit souvent qu'il eut désiré, pour la memoire de Jodelle, qu'elles eussent esté données au feu au lieu d'estre mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie que ce qu'il a voulu supprimer, estant d'un esprit si prompt et inventif, mais paillard, yvrongne et sans aucune crainte de Dieu, auquel il ne croyoit que par benefice d'inventaire. »

(2) Cette pièce a été publiée dans la préface de Charles de la

Il mourut à Paris, au mois de juillet, l'an 1573, âgé de quarante un an (1). Outre tous les auteurs qui ont

Mothe. On nous saura gré, sans doute, de la trouver ici en entier :

Alors qu'un Roy Pericle Athènes gouverna,
Il aima fort le sage et docte Anaxagore
A qui (comme un grand cœur soy mesme se devore)
La liberalité l'indigence amena.

Le Sort, non la grandeur, ce cœur abandonna,
Qui pressé se haussa, cherchant ce qui honore
La vie, non la vie, et repressé encore
Plustost qu'à s'abaisser, à mourir s'obstina.

Voulant finir par faim, voila son chef funeste :
Pericle oyant ceci accourt, crie, et deteste
Son long oubli, qu'en tout reparer il promet.

L'autre tout resolu luy dit (ce qu'à toy, Sire,
Delaissé, demi-mort, presque je puis bien dire)
Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met.

Le ton de ce sonnet est singulier, si l'on tient compte que quelques mois avant de le prononcer Jodelle, avait connu les effets de la munificence de Charles IX. En voici la preuve tirée des *Registres de l'Epargne du Roi Charles IX*, de l'année 1572. (L'original de cette pièce qui se trouve aux Archives Nationales, KK. 133, fol. 2549 r. et v. a été publié déjà dans les *Archives Curieuses de l'Hist. de France* et dans le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire de Jal*) :

A Estienne Jaudelle (*sic*) sieur de Limodyn l'ung des poettes dud. seig[r] la somme de 500 L. dont Sa Majesté luy a faict don, en consideration des services qu'il luy a ci-devant et de longtemps faits en son dict estat, et mesme pour luy donner moyen de se faire penser (*sic*) et guarir d'une maladie de laquelle il est à présent détenu et supporter les frais et despens qu'il est contraint faire ou autre occasion, et ce oultre et par dessus les autres dons et bienffaitz qu'il a cy devant eus dudict seign[r].

(1) C'est du moins l'opinion de son ami Charles de la Mothe et de l'Abbé Lebeuf. Au renseignement fourni par le premier, on peut ajouter ces lignes du second (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883-1893, t. I p. 33) : « Le Poëte Jodelle, mort en 1573, avoit sa maison sur

parlé de lui, du Verdier dedans sa *Prosopographie* (1), Draude dans sa bibliothèque classique (2) et le prési-

[la] paroisse de Saint Germain l'Auxerrois, rue Champ-fleury. » Nous avons cherché la confirmation de ce fait, mais sans aucun succès, les registres de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois ayant été détruits, avec la plupart des Archives de la Ville, dans l'incendie de 1871. Tout au plus, avons-nous découvert aux Archives Nationales une pièce tirée de la Censive de l'Archevêché (S. 1070) qui justifie en partie l'opinion de l'Abbé Lebeuf. On y lit à la date du 4 janvier 1570, qu' « une maison appartenant a Louise Legrand, veuve de Martin Le Camus, et sise rue Champfleury, tenait à une autre maison appartenant à la fabrique de Saint Eustache et aux héritiers de feu Jodelle. » La description des lieux signalés par ce document, jointe à la consultation de l'ouvrage de Berty sur la *Topographie de Paris*, permet d'établir que la maison du poëte n'était autre que celle dite de *la Belle Image*, et qu'elle était située contre le Jeu de Paulme de la rue Saint-Honoré. On sait que la rue Champ-fleury, dont le nom avait été changé en celui de rue de la Bibliothèque, en 1806, commençait (avant le percement de la rue de Rivoli, 1812), rue de Beauvais, pour aboutir rue Saint-Honoré. Elle fut supprimée par décret du 3 mai 1854 ; sur son emplacement, s'élève aujourd'hui le Grand Hôtel du Louvre. La réputation de cette rue, affectée, depuis Saint Louis aux filles de joie, laisse supposer que le logis d'Estienne Jodelle était d'apparence fort modeste.

(1) *Prosopographie ou Description des personnes illustres tant chrestiennes que prophanes*, etc., Lyon, Paul Frelon, 1605, in-fol. Nous n'avons rien trouvé dans cette édition ni dans celle de 1604 et de 1606 qui se rapportât à Jodelle. Peut-être Colletet a-t-il confondu cet ouvrage avec la *Bibliotheque françoise* du même auteur. En effet on trouve dans cette dernière quelques particularités sur notre poete. L'une d'entre elles mérite d'être citée, bien qu'elle n'appartienne, en propre ni à du Verdier ni à aucun de ses annotateurs. La voici telle qu'on peut la lire déjà dans le *Pithoeana* d'où elle est tirée. « Jodelle, en mourant, dit : Qu'on ouvre ces fenêtres, que je voye encore une fois ce beau Soleil. Il étoit un peu philosophe naturel. » Parole digne des anciens et que des critiques, ignorants de l'inspiration païenne de Jodelle, confondirent avec le fameux mot de Goethe : « De la lumière ! »

(2) Voy. : Georgio Draudio : *Bibliotheca classica, sive, Catalogus officinalis inquo singuli singularum facultatum ac professionum libri qui in quavis fere lingua extant*, etc. Francofurti, Nicolaum Hoffmannum Impensis Petri Kopffii, 1611, in-4.

dent de Thou (1), dans sa docte histoire, en ont fait mention. Estienne Tabourot, dans son chapitre des vers rapportés allegue Jodelle avec honneur, et cite un distique françois de sa façon dont l'Hexametre et le Penthametre [sont] scandé[s] à la maniere des latins (2). Le voici tel que le rapporte cet auteur, et tel qu'il est encore dans les œuvres de Jodelle :

Phoëbus, Amour, Cypris, veut sauner, nourir et orner
Ton vers, cœur, chef d'ombre, de flame, de fleurs (3).

Pasquier (4) dit même que ce sont là les premiers vers rapportés et mesurés que l'on a vus en notre

(1) Il y a vraisemblablement ici une nouvelle erreur de mémoire de Colletet. Les éditions françaises ou latines de J. A. de Thou ne contiennent pas, que nous sachions, la mention du nom de Jodelle.

(2) Cf. *Les Bigarrures du Seigneur des Accords, de la dernière main de l'auteur*. A Paris, chez Jean Richer, 1586, in-12, L. I, ch. XIII. J'y trouve non seulement le passage cité mais encore ce qui suit : « Je ne veux point nier que je n'aye esté adverty par une epistre du sçavant Pasquier, que le premier qui a fait des vers rapportez en France, a esté du Bellay, en ce sonnet 19 de son Olive, qui commence :

Face le Ciel quand il voudra, revivre...

Qu'il traduit toutefois d'un Italien, et le rendit fort fidelement en nostre langue. Depuis, Jodelle s'est rendu fort admirable en ce genre d'escrire, comme on pourra voir par ses œuvres ; et doute si c'est point lui qui y a donné la première atteinte en ce quatrain, qu'il fit sur la mort de Clément Marot, y a fort longtemps imprimé :

Quercy, la cour, le Piedmont, l'Univers
Me fit, me tint, m'enterra, me cogneut,
Quercy mon los, la cour, tout mon temps eut,
Piedmont mës os, et l'Univers mes vers. »

(3) Voyez encore sur ce distique ce qu'a écrit Colletet dans son *Art poëtique* (Paris, A Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658, in-12). *Discours du Sonnet*, p. 80.

(4) Éd. citée, col. 745 ; voy. aussi col. 746.

langue et il les estime tant qu'il appelle ce petit coup d'essai un veritable petit chef d'œuvre. Jodelle le fit en l'an 1553, sur les œuvres poëtiques d'Olivier de Magny où nous le voyons pareillement [imprimé] avec une ode du même auteur (1) ; d'autres ont fait depuis des vers mesurés qui, dans cette severe contrainte, ont un peu meilleure grace.

Celui qui a ramassé l'histoire chronologique des hommes illustres le met au rang de nos excellens poëtes et en a fait graver curieusement le portrait (2). D'Aubigné même, qui se sert de son autorité dans l'epitre liminaire de ses pieces tragiques (3), et qui ne l'avoit sans doute jamais connu que par ses œuvres, voulut consacrer ces quatre gentils vers à la memoire de Jodelle :

> Les corps qui sont nés de terre
> S'éternizent par la pierre,
> Mais les Celestes espritz
> S'eternizent par Escritz (4)

(1) Cf. *Les Amours d'Olivier de Magny, quercinois et quelques odes de luy, ensemble un recueil d'aucunes œuvres de Monsieur Salel, abbé de Saint-Cheron,* etc. A Paris, par Estienne Groulleau, 1553, in-12. La seconde pièce à laquelle Colletet fait allusion est une ode de 10 strophes de six vers qui précède le distique, et commence par ces vers

> Les poëtes favorables
> Amys de la Deité,
> Sont les peintres pardurables
> De son immortalité.

(2) Gabriel Michet de la Roche Maillet. Voyez : *Portraits de plusieurs hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500 jusques à present, avec briefs eloges des hommes illustres, desquels les pourtraicts sont icy representez, par Gabriel Michel Angevin, advocat au Parlement.* S. l. n. d. in-fol. Le portrait signalé ici a été gravé par Léonard Gaultier.

(3) Voy. *Les Tragiques donnez au public par le larcin de Promethee. Au Dezert, par L. B. D. D.* MDCXVI, in-8°. *Aux Lecteurs.*

(4) Cf. *Vers funebres de Th. A. d'Aubigné gentil-homme Xaintongeois sur la mort d'Estienne Jodelle Parisien Prince des Poëtes*

Je diroi encore à la gloire de Jodelle, que j'ai connu autrefois un docte et ancien avocat qui etoit de telle sorte son partisan et l'adorateur de ses ecrits que voyant que je n'en parlois pas avec toute l'estime que je faisois des autres, m'envoya des vers où il le preferoit à tous les poëtes tant anciens que modernes.

Je ne diroi rien ici de ses vers latins dont on peut voir quelques uns dans ses propres ouvrages, et en quelques autres dans le second volume des poëtes françois qui ont ecrit en latin, recueillis par Janus Gruterus sous le nom de Gherus (1).

BIBLIOGRAPHIE

— Le || Recueil des Inscriptions, fi — || gures, devises, et masqua || — rades, ordonnees en l'hostel || de Ville à Paris le Ieudi 17. || de Fevrier. 1558. || Autres Inscriptions en Vers Heroïques Latins, || pour les images des Princes de la Chrestienté || par Estienne Jodelle parisien. || A Paris. || chez André Wechel, à l'enseigne du Cheval Volant, || rue S. Jean de Beauvais. || 1558. Avec privilege du Roy. ||, in-4°.

— Les Œuvres || & Meslanges Poetiques || d'Estienne Jodelle || sieur du Lymodin. *Premier volume.*

Tragiques. A Paris, par Lucas Breyer, 1574, in-8. C'est le quatrain qui termine l'opuscule où Agrippa d'Aubigné a consacré une ode et cinq sonnets des plus éloquents à la mémoire de notre poète. Ces vers se trouvent réimprimés dans les éditions de Jodelle de 1583 et de 1597. Cet hommage est d'autant plus haut que Jodelle était, au moment de sa mort, loin de partager les idées de l'auteur des *Tragiques*.

(1) *Delitiæ C. poetarum Gallorum, Huius superiorisque ævi illustrium pars altera Collectore Ranutio Ghero. Prostant in officina Jonæ Rosæ,* [1609], tome III, pp. 376-389, in-12.

|| A Paris, || chez Nicolas Chesneau, rue Sainct Jacques || à l'enseigne du Chesne Verd : || et Mamert Patisson, rue sainct Iean de Beauvais, || devant les Escholes de Decret, || MDCLXXIIII (1574). || Avec privilege du Roy, in-4°, 308, ff. plus, 8 ff.; non chiffrés, au commencement, pour le titre, la notice de Charles de la Mothe et le privilège ; et 2 ff. non chiffrés, à la fin, pour l'Errata et la Table « de ce qui est contenu en ce premier volume des œuvres d'E. Jodelle. »

— LES ŒUVRES ET || MESLANGES || POETIQUES D'E — || STIENNE JODELLE, || SIEUR DU LYMODIN. || REVEUES AUGMENTEES EN CESTE || DERNIERE EDITION || A Paris, || chez Nicolas Chesneau et Mamert Patisson, etc. || MDLXXXIII || avec privilège du Roy, in-12, 12 ff. prel. n. chiffrés, et 298 ff. (chiffrés par erreur, 294).

Jolie édition renfermant, de plus que la précédente, une ode (au Comte d'Alcinois) deux sonnets (l'un au même et l'autre *sur les Pescheries, Bergeries et Eglogues de Chasse de Claude Binet*) une Elegie latine et les *Vers funebres de Th. A. d'Aubigné*, etc., *sur la mort d'Estienne Jodelle, Parisien, Prince des Poëtes Tragiques*. (Il existe selon Brunet (*Manuel du Libraire*) des exemplaires avec la marque de Robert Le Fizelier.

— LES || ŒUVRES ET || MESLANGES || POETIQUES D'ES || TIENNE JODELLE, || sieur du Lymodin || *Reveuës et augmentées en ceste* || *dernière édition*. || A. Lyon, || par Benoist Rigaud. || 1597 || 1 vol. in-12. 12 ff. prel. non chiffrés et 298 ff.

— LES ŒUVRES || ET MESLANGES POETIQUES || D'ESTIENNE JODELLE || SIEUR DU LYMODIN || *avec une Notice biographique et des Notes* || par Ch. Marty-Laveaux || Paris Alphonse Lemerre, éditeur, MDCCCLX (1870) 2 vol. in-8°.

Édition plus complète que les précédentes, contenant des pièces inédites ou recueillies par les précédents éditeurs du poète. Elle est ornée (tome I) d'un portrait de Jodelle gravé d'après Rabel.

ODE || DE || LA CHASSE || PAR ESTIENNE IODELLE || Paris, Alphonse Lemerre, MDCCCLXII (1872), in-8° (Extr. de *Les Œuvres et Meslanges poëtiques*, avec des notes par Ch. Marty Laveaux.

*

Selon Du Verdier (*Bibliothèque françoise*, I, p. 504) il existe en outre de Jodelle une *Ode à la Noblesse* « imprimée à part et hors de ses œuvres » à Poitiers par Aymé Mesnier, 1577, in-8°. Nous n'avons trouvé dans aucune collection publique ou privée, cet ouvrage d'origine douteuse.

AD. VAN BEVER.

MÉDAILLONS DE MINIATURE

Lettre ornée d'un psautier

A Monsieur Henry MARTIN

Sous l'encadrement d'or de feuilles et de fleurs
Que le rinceau dessine et voûte comme un dôme,
Eclate, au premier mot latin de chaque psaume,
L'initiale immense et peinte en cinq couleurs.

Les angles arrondis et la haste courbée
Où l'M se campe bleu sur champ vermillonné,
Tiennent, au fond de leur diptyque cloisonné,
Le roi David guettant le bain de Bethsabée.

Puis, prolongeant la marge en milliers de lacets,
On voit s'enchevêtrer, fleurir et se détendre,
Plus fine qu'un treillis de dentelles de Flandre,
La bordure assouplie aux contours des versets,

Tandis que sans parfum, sans âge et sans émules
Brillent dans la fraîcheur et l'éclat de leur teint,
Signets épanouis sur l'opaque vélin,
Les roses et les lys des vieilles majuscules.

Miniature en camaieu

Sur le vélin blond pâle et presque translucide
Se détache et reluit en camaieu vermeil
Chaque miniature ainsi qu'un grand soleil,
Qui verserait à pleins rayons sur le sommeil
Sa joie éblouissante et sa pourpre fluide.

Un large sillon d'or rehausse le dessin,
Et, plus près du sommet qu'un feuillage ravive,
Imite une auréole et se courbe en ogive,
Prolongeant l'horizon où la scène est captive
De l'immense inconnu du rêve et du divin.

Côtoyant chaque marge et fleurissant la page,
Comme les longs rameaux d'un arbre de Jessé,
S'épanouit et monte en son jet élancé
La bordure de lierre et de houx enlacé,
En camaïeu semblable à celui de l'image.

Nul profane regard, nulle aurore n'ont lui
Sur sa gloire depuis six siècles engourdie ;
Mais l'ombre impénétrable en sa griffe raidie
Étouffe, sous le vieux missel de peau verdie,
Ce vitrail flamboyant qui s'éteint dans la nuit.

Jean Bonnerot.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Honoré de Balzac. — Œuvre posthume. L'École des ménages, tragédie bourgeoise en cinq actes et en prose, précédée d'une lettre par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. Édition originale illustrée d'un portrait d'après Bertall, décoration de A. Robaudi, gravée par Manesse. ***Paris, L. Carteret, éditeur, ancienne librairie L. Conquet, 5, rue Drouot, 5,*** **1907, gr. in-8 de 1 f. blanc, 2 ff. et II-240 pp.**

Le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a raconté, avec force détails, dans un de ses excellents livres consacrés à l'illustre écrivain, *Autour de Honoré de Balzac*, comment, en mai 1878, il eut la bonne fortune d'entrer en possession du seul exemplaire connu de *l'École des Ménages*. Cette pièce ne fut jamais jouée ni publiée et l'exemplaire que M. de Spoelberch a pu joindre à ses nombreux trésors balzaciens — exemplaire précieux s'il en fut — consiste en des épreuves portant les corrections de l'auteur. M. de Spoelberch appartient à cette école d'érudits qui ne se contentent pas d'amasser, pour eux seuls, richesses sur richesses, mais qui considèrent comme un devoir de mettre au service de la littérature les documents qui sont de nature à l'éclairer ou à l'enrichir. Tel est le cas pour cette fameuse *École des Ménages* qui, sans la libéralité proverbiale de son propriétaire, n'aurait peut-être jamais vu le jour.

« Que penseriez-vous, écrivait M. de Spoelberch à M. Léopold Carteret, pour continuer la série de vos belles publications destinées aux bibliophiles, d'une œuvre posthume, inédite et com-

plète, de Honoré de Balzac, dont ce serait, par conséquent, l'édition originale ? Il s'agit de la tragédie bourgeoise : *L'École des Ménages*, dont le seul exemplaire connu est entre mes mains... »

On imagine aisément quelle fut la réponse du sympathique successeur de Léon Conquet. C'était là une bonne aubaine ; éditeur avisé, M. Léopold Carteret se garda bien de la laisser échapper. Et c'est, grâce à M. de Spoelberch de Lovenjoul et à M. Carteret, que les admirateurs de Balzac et les bibliophiles possèdent aujourd'hui une luxueuse édition originale de *l'École des Ménages*.

De format grand in-octavo, imprimée sur très beau papier avec le soin particulier qu'apporte la maison Lahure dans ses impressions, cette édition, digne du maître, fait le plus grand honneur à tous ceux qui y ont collaboré. M. Carteret n'a pas voulu donner seulement un texte ; il a chargé un artiste bien connu des amateurs, M. A. Robaudi, de « décorer » l'œuvre théâtrale de Balzac, qui a composé, pour chacun des cinq actes qu'elle comporte, des têtes de chapitre et des lettres ornées. Dans ces têtes de chapitre, M. Robaudi a fait figurer les médaillons des principaux personnages de la pièce. M. Manesse, également fort apprécié des bibliophiles, a gravé cette décoration avec son habituel talent. Quant au metteur en scène, M. Léopold Carteret, il convient de le féliciter de la belle tenue de son livre, simple, élégant et distingué, orné d'un beau portrait de Balzac d'après Bertall.

L'École des Ménages, nous dit le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, dans sa lettre à Carteret, qui sert de préface à l'ouvrage, qu' « il n'est pas ici question d'un ouvrage tout à fait mis au point par l'auteur en vue de sa représentation ». Néanmoins, il espère que « les spectateurs d'aujourd'hui familiarisés par une foule de tentatives opposées avec toutes les formules possibles d'art dramatique, ratifieraient peut-être, malgré l'absence d'une dernière revision exécutée par le maître » le jugement admiratif rendu en 1850 par Gérard de Nerval, qui avait rappelé l'existence à l'état d'épreuve de *l'École des Ménages* et en avait fait connaître le sujet. Souhaitons que le vœu de l'éminent balzacien soit un jour exaucé.

Georges VICAIRE.

L. MAETERLINCK, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand. — Le Genre satirique dans la peinture flamande. Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée. *Bruxelles, librairie natio-*

nale d'art et d'histoire, G. Van Oest et Cie, 1907, in-8 de 4 ff., 386 pp. et 1 f.

On n'a pas oublié l'intéressant article qu'a bien voulu donner, l'an dernier, au *Bulletin du Bibliophile,* M. L. Maeterlinck, article qui était intitulé : *L'art et les rhétoriciens flamands.* Nous signalons donc avec plaisir le très curieux livre que vient de publier le savant conservateur du Musée des Beaux-Arts de Gand. M. L. Maeterlinck, artiste et écrivain, avait donné en 1903 un travail sur le même sujet, travail qui avait obtenu un tel succès que la première édition fut vite épuisée. Depuis, l'auteur a continué ses investigations et c'est aujourd'hui le fruit de ses longues et judicieuses recherches qu'il soumet au public. « Tenant compte d'avis précieux, écrit-il dans l'avant-propos de son livre, nous avons remanié et complété la plupart de nos chapitres, en nous attachant surtout à pousser plus avant l'étude si intéressante des mœurs et des coutumes de nos ancêtres médiévaux, recueillant leurs « kluchten » ou plaisanteries parfois barbares; les relations de leurs fêtes populaires de l'âne ; celles du pape des fous et de l'évêque des Innocents, ainsi que les souvenirs de leurs mascarades et cortèges grotesques, où figuraient monstres et géants, ribauds et ribaudes avec leur roi. Les parodies bourgeoises, que les villes flamandes subsidiaient, ne sont pas oubliées, et nous verrons tous ces souvenirs trouver un écho curieux non seulement dans les enluminures de nos premiers manuscrits, mais même dans les peintures comiques et satiriques de nos peintres drôles, qui formèrent une école flamande spéciale dont Jérôme Bosch et Breughel le vieux furent les maîtres incontestés. Le chapitre réservé aux mystères, moralités ou *spelen van sinne,* dont nous avons signalé déjà dans notre Mémoire de 1903 l'influence considérable sur notre art national a été complété par des exemples nouveaux et judicieusement choisis. »

La nouvelle édition du *Genre satirique dans la peinture flamande* comprend les dix-sept chapitres suivants : I. Origines antiques. — II. Époque de transition de l'antiquité au moyen âge. — III. L'épopée animale et la satire par les animaux. — IV. Les mystères, les fêtes civiles et religieuses, l'enfer et les démons. Leur influence sur l'art. — V. La littérature française et son influence sur les miniaturistes satiriques. — VI. Notre littérature nationale thioise et française. — VII. Nos premiers peintres flamands inconnus du XIVe siècle. — VIII. Le genre satirique chez nos peintres religieux du XVe siècle. — IX. Les peintres-graveurs satiriques allemands du XVe et du XVIe siècles. Leur influence sur nos peintres drôles flamands. — X. Les premiers

peintres fantastiques flamands et allemands. — XI. Les précurseurs de Breughel le vieux. Sébastien Brand, Jérôme Bosch et ses imitateurs. — XII. L'époque de Pierre Breughel le vieux. — XIII. Les compositions satiriques de Pierre Breughel le vieux. — XIV. Les compositions fantastiques de Pierre Breughel. — XV. Les compositions religieuses et politiques de Pierre Breughel. — XVI. Le genre satirique chez les contemporains et les continuateurs de Pierre Breughel au XVI[e] siècle. — XVII. Les continuateurs de Breughel et les petits-maîtres du XVII[e] siècle. Fin du genre satirique dans la peinture flamande au XVIII[e] et au XIX[e] siècle.

L'ouvrage de M. L. Maeterlinck est fort nourri et documenté; l'auteur a multiplié les illustrations qui ajoutent à l'intérêt du texte un agrément pour les yeux ; la première édition comprenait 194 illustrations, celle-ci en comprend 239, la plupart inédites, dont 59 hors texte.

Une bibliographie complète des manuscrits et livres consultés termine cet important ouvrage concernant toute une catégorie d'artistes du genre satirique, diabolique ou grotesque, enlumineurs ou peintres, auxquels M. L. Maeterlinck a restitué, pour la première, la place qu'ils sont en droit d'occuper dans l'histoire de l'art national belge.

G. V.

Henri TAUSIN. — Dictionnaire des devises ecclésiastiques. *Paris, Émile Lechevalier, 16, rue de Savoie, 16*, 1907, in-8 de xx-324 pp.

Il n'est pas un curieux, bibliophile ou collectionneur qui n'ait eu maintes fois recours aux ouvrages de M. Henri Tausin. Le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, notamment, qu'il a publié en 1878 avec la collaboration de M. A. Chassant, et auquel il a donné un supplément en 1895 est devenu un livre classique. Grâce à ce travail, plus d'un chercheur a pu soit identifier des armoiries, soit déterminer l'origine d'objets divers, bagues, jetons, livres, etc., et authentiquer leur provenance.

Parachevant son œuvre, M. Henri Tausin met aujourd'hui à la disposition des amateurs un nouvel instrument de travail, qui, pour être un peu spécial puisqu'il ne concerne qu'une certaine mais importante catégorie de personnages, est cependant appelé à rendre les plus grands services. Le *Bulletin du Bibliophile* (livraison du 15 mars 1907) a déjà signalé bibliographiquement à ses lecteurs l'apparition du *Dictionnaire des devises*

ecclésiastiques de M. Tausin ; il importe maintenant de revenir sur cet ouvrage et de donner, à son sujet, quelques renseignements plus détaillés.

La publication comprend la presque totalité des devises des prélats français au XIXe siècle et un très grand nombre de celles des évêques des siècles précédents ; on y trouvera également les devises ecclésiastiques prises dans les divers rangs de la hiérarchie et dans le monde entier. Dans cet ouvrage sont donc compris les Papes, avec leurs noms de famille, les archevêques, les évêques résidentiels et titulaires, les vicaires et les préfets apostoliques, les délégués et les administrateurs, les prélats de la maison de Sa Sainteté, les protonotaires apostoliques, les vicaires généraux, chanoines, abbés, abbesses, missionnaires, les simples prêtres, les ordres religieux, les congrégations, les instituts, les compagnies, les abbayes, les prieurs, les séminaires, les universités et écoles catholiques, les églises, etc., etc.

M. Henri Tausin a, comme c'était le plus pratique et le plus rationnel à la fois, adopté l'ordre alphabétique des devises ; après chacune d'elles, imprimées en caractères gras, l'auteur de cet excellent recueil a donné les prénoms, noms et qualités de leurs propriétaires, suivis de la date de leur naissance, de leur entrée en fonctions, de leur mort. On peut se rendre compte des patientes et minutieuses recherches auxquelles a dû se livrer M. Tausin pour fournir ces renseignements biographiques, fort simples en apparence, mais parfois fort difficiles à trouver pour certains personnages. *Le Dictionnaire des devises ecclésiastiques* en comprend exactement deux mille cinq cent deux ; puis vient une liste des archevêques et évêques français nommés après la conclusion du Concordat, et qui, de 1802 à 1808, adoptèrent des initiales en lieu et place d'armoiries. M. Tausin, après avoir rappelé pour quels motifs ces prélats agirent ainsi, reproduit, dans l'ordre alphabétique des noms de famille, tous ces monogrammes qui permettent d'identifier des pièces souscrites par l'épiscopat français pendant la période impériale de 1802 à 1808. Deux tables, l'une onomastique, l'autre des noms de lieux terminent cette excellente publication utile, je dirai même indispensable aux bibliophiles comme aux libraires, aux bibliothécaires comme aux collectionneurs.

G. V.

CHRONIQUE

Académie française. — L'Académie française a, dans sa séance du 27 juin, décerné les prix suivants :

Prix Bordin (3000 fr.) destiné à encourager la haute littérature, partagé comme suit : 1 500 francs à M. Latreille, *Joseph de Maistre et la Papauté* ; 500 francs à M. Marc Citoleux, *La Poésie philosophique au dix-neuvième siècle : Lamartine et Mme Ackermann* ; 500 francs à M. Baruzi, *Leibnitz et l'organisation religieuse de la terre* ; 500 francs à M. Luchaire, *Essai sur l'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830.*

Prix Marcelin Guérin (5 000 fr.), à décerner aux livres et écrits qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, partagé de la façon suivante : 1 000 francs à M. Émile Haumant, *Ivan Tourguenief : la vie et l'œuvre* ; 1 000 francs à M. Maurice Muret, *La Littérature italienne d'aujourd'hui* ; 1 000 francs à M. Rodocanachi, *La Femme italienne à l'époque de la Renaissance* ; 500 francs à M. Aubert, *La paix japonaise* ; 500 francs à M. Ch. Diehl, *Figures byzantines* ; 500 francs à M. Louis Charlamu, *L'influence française en Angleterre au dix-septième siècle* ; 500 francs à M. André Maurel, *Petites villes d'Italie.*

Prix Langlois (1 200 fr.), destiné à récompenser les auteurs des meilleures traductions : 700 francs à M. Legouin, traduction des *Contes de Tanterbury*, de Geoffroy Chaucer ; 500 francs à Mme Jane Dieulafoy, traduction de *L'Épouse parfaite*, de Ray Luis de Léon.

Prix Saintour (3000 fr.), destiné à récompenser des ouvrages ayant pour objet l'étude de notre langue (seizième, dix-septième et dix-huitième siècles) : 2 000 francs à M. Fortunat Strowski, pour son édition des *Essais* de Michel de Montaigne ; 500 francs à M. Louis Lautrey, pour son édition du *Journal de voyage de Montaigne* ; 500 francs à M. Mellerio, pour son *Lexique de Ronsard.*

Dans une précédente séance, l'Académie française a décerné un prix de 500 francs à M. Maxime Formont, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine pour son roman *Le Sacrifice.*

Bibliothèque historique de la Ville de Paris. — Le lundi 3 juin a été inaugurée, dans la grande salle du Cours d'histoire de Paris, une très intéressante exposition consacrée à la « Vie populaire à Paris » (livres et illustrations du XVe au XXe siècle).

Cette exposition, due à l'initiative de notre érudit confrère M. Marcel Poëte, inaugure la série d'expositions annuelles prévues dans la nouvelle organisation du service de la Bibliothèque et des Travaux historiques de la Ville de Paris. Elle est exclusivement formée de pièces appartenant aux diverses collections de ce service, et est destinée à servir en quelque sorte de leçon de choses sur l'objet auquel elle se rapporte. Le Service a essayé, par des rapprochements entre le livre et l'image et par une notice explicative jointe à chaque pièce, de faire œuvre instructive dans le domaine de l'histoire parisienne. Il s'est proposé, en outre, d'établir une sorte de chaîne, pour un même genre de pièces, entre les époques anciennes et le temps présent.

Les livres, plans ou estampes exposés occupent vingt-quatre vitrines ainsi composées : *Première vitrine* : Les plans de Paris du XVIe siècle. — *Deuxième vitrine* : Les plans de Paris du XVIIe siècle. — *Troisième à neuvième vitrine* : Les quartiers de Paris (1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e arrondissements et la Cité). — *Dixième vitrine* : Cabarets, cafés, foires, bals. — *Onzième vitrine* : Physionomie de la rue. — *Douzième vitrine* : Le Pont-Neuf. — *Treizième vitrine* : Jeux et sports. — *Quatorzième vitrine* : Cris de Paris. — *Quinzième vitrine* : Chansons. — *Seizième vitrine* : Entrées royales et fêtes. — *Dix-septième vitrine* : Les Ballons. — *Dix-huitième vitrine* : Faits divers et canards populaires. — *Dix-neuvième vitrine* : Jardins et promenades. — *Vingtième vitrine* : La Ligue et le Siège de Paris par Henri IV. — *Vingt-et-unième vitrine* : Corporations et métiers. — *Vingt-deuxième vitrine* : Les lettres de part. — *Vingt-troisième vitrine* : Grandes et petites affiches, ordonnances de police. — *Vingt-quatrième vitrine* : Les moyens de transport.

L'exposition de « La Vie populaire à Paris » est ouverte au public, tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir et durera jusqu'au 1er octobre. Ajoutons qu'une notice descriptive a été rédigée, sous la direction de M. Marcel Poëte, par MM. Edmond Beaurepaire et Étienne Clouzot.

La Presse aux expositions coloniales. — Le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire,* qui figurait en bonne place dans la collection de journaux et revues que le « Courrier de la Presse » avait été chargé de réunir pour l'Exposition coloniale

organisée, l'an dernier, au Grand-Palais, vient de recevoir le diplôme de la médaille d'or à lui décernée par le jury.

Ajoutons que le « Courrier de la Presse » a été à nouveau chargé d'installer ses collections dans le pavillon réservé à la Presse, à l'Exposition coloniale qui vient de s'ouvrir à Nogent. Le « Courrier de la Presse » y fait figurer non seulement les journaux des Colonies ou s'occupant spécialement de questions coloniales, mais aussi la collection de tous les principaux journaux et périodiques de la Presse parisienne et de la Presse départementale.

Le Livre. — *Le Bulletin du Bibliophile* a déjà signalé à ses lecteurs les trois premiers volumes de cette utile publication de M. Albert Cim. Le tome IV de cette véritable encyclopédie du livre vient de paraître à la librairie Ernest Flammarion.

Dans le premier chapitre consacré à l'achat des livres, notre sympathique confrère traite des divers genres de livres à acheter : ouvrages de référence, classiques français, latins et grecs, ouvrages de bibliographie, d'histoire, etc. ; puis viennent les questions suivantes : la librairie d'occasion, les bouquinistes et étalagistes, les catalogues de librairie, l'importance du titre, le livre et le journal, la réclame, le succès, la gloire littéraire, etc. Dans le second chapitre sont passés en revue tous les modes d'aménagement des bibliothèques et de rangement des livres : rayonnages à crémaillères, à clavettes, à supports coulissants; bibliothèques métalliques ; etc. Les catalogues (alphabétiques, méthodiques, etc.), et les divers systèmes de classification bibliographique forment le sujet du troisième chapitre.

Comme les précédents volumes, où l'auteur a successivement étudié l'historique du livre et sa fabrication (papier, impression, illustration, reliure), ce tome IV, gros de plus de 400 pages, est accompagné de nombreuses figures, qui mettent sous les yeux du lecteur les exemples relatés dans le texte, et il se termine par un index alphabétique très développé, qui rend les recherches des plus faciles. A tous les bibliophiles ou simples amateurs, à tous ceux qui lisent, étudient et possèdent des livres, l'ouvrage de M. Albert Cim est appelé à rendre de continuels et indispensables services.

L'ouvrage sera complet en cinq volumes.

Les Cahiers d'un bibliophile. — Les douzième et treizième fascicules de cette curieuse publication de la « Maison des poètes », tirée seulement à deux cents exemplaires numérotés, viennent de paraître. Le premier de ces fascicules contient la fin d'*Osman,* tragédie de Tristan l'Hermite, et le commencement

d'*Amarillis*, pastorale, du même auteur. Le dernier fascicule, qui doit paraître assez prochainement, contiendra la fin d'*Amarillis* et une postface de M. N.-M. Bernardin, docteur ès lettres.

Nous avons dit déjà avec quel soin M. Edmond Girard, le zélé directeur des *Cahiers d'un bibliophile*, collationnait les textes des éditions qu'il donne au public. Grâce à lui, les lettrés ont, à bon compte, entre les mains, une reproduction fidèle des œuvres de Tristan l'Hermite, difficiles à rencontrer en éditions originales et souvent d'un prix qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Lamennais et Lamartine. — M. Christian Maréchal, qui avait montré dans de précédentes publications l'influence de Lamennais sur Sainte-Beuve et sur V. Hugo, étudie, dans le nouvel ouvrage qu'il vient de publier chez Bloud et Cie, ses relations avec Lamartine et son action sur lui. Une analyse minutieuse des correspondances et des œuvres, le recours aux sources inédites, lui permettent d'établir pour la première fois, sur les preuves les plus solides, que Lamennais fut véritablement le directeur de conscience religieuse et philosophique, politique et sociale de Lamartine pendant plus de vingt années. Dans chacune des démarches essentielles où notre grand poète s'engagea tout entier, dans sa conversion, dans son évolution politique vers le libéralisme chrétien, dans sa rupture enfin avec l'Église et son inclination de plus en plus sensible pour les formes révolutionnaires du christianisme social, l'auteur montre la présence évidente ou occulte de Lamennais. Les principales *Méditations*, plusieurs *Harmonies*, la *Politique rationnelle*, le *Voyage en Orient*, *Jocelyn*, *la Chute d'un Ange*, sont replacés dans le cadre mennaisien qui leur rend à la fois leur véritable signification et toute leur valeur. Et sans doute on saura gré à M. Maréchal d'avoir, dans la mesure où une telle étude le comportait, sans rien sacrifier non plus du scrupuleux souci du vrai — fait effort pour mettre dans son intéressant ouvrage de l'âme et de la vie.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Poètes et goinfres du XVIIe siècle. — La Chronique des chapons et des gélinottes du Mans, d'Etienne MARTIN DE PINCHESNE, publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque nationale par Frédéric LACHÈVRE. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. *Paris, Henri Leclerc*, gr. in-8 (12 fr.).

— Le Livre d'amour d'Est. DURAND pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat. Méditations de E. D. réimprimées sur l'unique exemplaire connu, précédées de la vie du poëte, par Guillaume Colletet et d'une notice par Frédéric Lachèvre. [Avec un frontispice et un titre gravés]. *Paris, Henri Leclerc*, gr. in-8 (12 fr.).

— Étude bibliographique sur les éditions de l' " Antiqvité de Bovrdeavx " d'Élie Vinet, Saintongeais, par Ernest LABADIE, bibliophile bordelais. *La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier et fils*, in-8.

Extrait de la *Revue de Saintonge* (février et avril 1907). Tiré à 50 exemplaires.

— Albert CIM, bibliothécaire du Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes. — Le Livre. Historique — Fabrication — Achat — Classement — Usage et entretien. IV. Achat des livres. Aménagement d'une bibliothèque et rangement des livres. Catalogues et classification. *Paris, Ernest Flammarion*, in-16 (5 fr.).

— Sur des cartes géographiques typographiées, par Louis MORIN, employé à la Bibliothèque de Troyes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. *Perpignan, imprimerie J. Comet*, in-12.

— Archivio Mvratoriano, stvdi e ricerche in servigio della nvova edizione dei " Rervm italicarvm scriptores " di L. A. MVRATORI. N. 4. *In città di Castello, stamperia di Scipione Lapi*, in-fol.

— Library of Congress. — Preliminary check list of american almanacs 1639-1800, by Hugh Alexandre MORRISON, of the Library of Congress. *Washington, Government printing office*, in-4.

— Library of Congress. — Naval records of the american revolution 1775-1788. Prepared from the originals in the Library of Congress by Charles Henry LINCOLN, of the division of manuscripts. *Washington, Government printing office*, gr. in-8.

— Library of Congress. — Calendar of the correspondance of George Washington, commander in chief of the continental army with the continental congress. Prepared from the original manuscripts in the Library of Congress by John C. FITZPATRICK, division of manuscripts. [Avec fac-simile d'autographes]. *Washington, Government printing office*, gr. in-8.

— Revista de bibliografia catalana — Catalunya — Balears — Rossellò — Valencia. Any quart. 1904. [Avec planches]. *Barcelona, imprenta i llibreria " L'Avenc "*, pet. in-8.

Tome VII de la collection.

Publications de luxe.

Chez L. Carteret :

Guy de MAUPASSANT. — La Petite Roque. Nouvelle édition illustrée de vingt-trois eaux-fortes originales par Alexandre Lunois. In-4 et in-8.

Tiré à 150 ex., savoir : *Format in-4* : nos 1 à 50, sur pap. vélin, contenant les eaux-fortes avec remarques (250 fr.). *Format in-8* : nos 51 à 150, sur pap. vélin, eaux-fortes dans le texte (150 fr.).

Il a été tiré, en outre, un ex. destiné à accompagner les dessins originaux et les épreuves d'artistes ; il a été également publié 30 collections d'eaux-fortes pures (épuisées).

Chez François Ferroud :

Albert SAMAIN. — Le Chariot d'or, illustré de 27 compositions originales de Charles Chessa. In-8.

Tiré à 250 ex., savoir : nos 1 à 15, sur gr. pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes et une aquarelle inédite de l'illustrateur (300 fr.) ; nos 16 à 40, sur gr. pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes (200 fr.) ; nos 41 à 80, sur gr. pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, 2 états des eaux-fortes (125 fr.) ; nos 81 à 130, sur pet. pap. du

Japon, eaux-fortes dans le texte (80 fr.) et nos 131 à 250, sur pap. vélin d'Arches, eaux-fortes dans le texte (60 fr.); plus 1 ex. sur gr. pap. vélin, 3 états des eaux-fortes, contenant les originaux ayant servi à l'illustration (*à souscrire*).

Chez A. Romagnol:

Lucien DESCAVES. — Flingot. Illustrations et gravures de Georges Jeanniot. *Paris, librairie de la collection des dix, A. Romagnol.* In-8 jésus et in-8 soleil.

Tiré à 350 ex., savoir: *Grand format*: nos 1 à 20, sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes (100 fr.); *Petit format*: nos 21 à 150, sur pap. vélin d'Arches, 3 états des eaux-fortes (50 fr.); nos 151 à 350, sur pap. vélin d'Arches, un seul état des eaux-fortes (25 fr.).

Avant-dernier volume de la " Collection de l'Académie des Goncourt ".

Publications diverses.

— Henry HOUSSAYE, de l'Académie française. — La Garde meurt et ne se rend pas. Histoire d'un mot historique. *Paris, Perrin et Cie*, in-16.

— L'Abbé TOUGARD. — Les Fêtes de la gratuité de l'enseignement en 1719. *Rouen, Léon Gy*, in-8.

Publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— Edmond LEPELLETIER. — Paul Verlaine. Sa vie — Son œuvre. Avec un portrait reproduit en héliogravure et un autographe. *Paris, Société du Mercure de France*, in-8 (3 fr. 50).

— Henri de RÉGNIER. — La Peur de l'amour. — Roman. — *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 15) à 15 fr., 59 ex. sur pap. de Hollande (nos 16 à 74) à 10 fr. et 3 ex. sur papier de Chine marqués ABC.

— J. BARBEY D'AUREVILLY. — Lettres à une amie, 1880-1887. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 21 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— Gabriel VICAIRE et Jules TRUFFIER. — Fleurs d'avril, comédie en un acte, en vers. Musique de Ch. L. Hess. Nouvelle édition conforme à la représentation du Théâtre-Français. *Paris, P.-V. Stock*, in-18 (1 fr. 50).

— François PORCHÉ. — A chaque jour. — A chaque jour. — Comme j'ai pu, comme il m'advint [poésies]. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numérotés sur pap. de Hollande (10 fr.).

— Émile FAGUET, de l'Académie française. — Propos littéraires. Quatrième série. *Société française d'imprimerie et de librairie*, in-18 (3 fr. 50).

— Ferdinand BRUNETIÈRE, de l'Académie française. — Discours de combat. Dernière série. *Paris, Perrin et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. de Hollande (10 fr.).

— Comte d'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. — A l'Académie française et autour de l'Académie. *Paris, Hachette et Cie*, in-16 (3 fr. 50).

— Théophile. Avec une notice de Remy de Gourmont et le portrait de Danet. *Paris, Société du Mercure de France*, pet. in-16 (3 fr.).

De la « Collection des plus belles pages ».

SUR MÉRIMÉE

A PROPOS

D'UNE CÉRÉMONIE RÉCENTE

L'an dernier, le *Journal des Débats* émettait l'idée qu'une plaque commémorative devrait être apposée sur la maison de Cannes où Mérimée passait l'hiver et où il est mort (1). Un comité fut constitué à cet effet par les soins du journal. Il était ainsi composé :

Président : M. Augustin Filon. *Vice-président* : M. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats*. *Membres* : MM. Jules Claretie, Ludovic Halévy, le comte d'Haussonville, le vicomte de Vogüé, membres de l'Académie française ; A. Chuquet, Héron de Villefosse, Georges Perrot, membres de l'Institut ; Jean Bourdeau, correspondant de l'Institut ; d'Antas, ministre plénipotentiaire du Portugal près le Saint-Siège ; Fr. Arago, député des Alpes-Maritimes ; Georges Calmann-Lévy, éditeur ; Capron, maire de Cannes ; F. Chambon, bibliothécaire à la Sorbonne ; A. Chaumeix, rédacteur en chef du *Journal des Débats* ; Cheramy, Delafosse, bibliophiles ; Ad. Jullien, rédacteur au *Journal des Débats* ; Lee

(1) Fernand Bournon, *L'anniversaire de Prosper Mérimée*, dans le *Journal des Débats* du 25 septembre 1906.

Childe, Lucien Pinvert, comte Primoli, Maurice Tourneux, bibliophiles. *Secrétaire* : M. Fernand Bournon, rédacteur au *Journal des Débats*.

Le 28 avril 1907, fête à Cannes. On inaugurait la plaque, sur laquelle se lit cette inscription :

PROSPER MÉRIMÉE,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,
EST MORT, LE 23 SEPTEMBRE 1870,
DANS CETTE MAISON OÙ IL PASSAIT CHAQUE HIVER
DEPUIS 1858.

Et, dans le square voisin, qui, depuis longtemps déjà, porte le nom de l'illustre écrivain, on inaugurait un buste de Mérimée, réplique de l'œuvre d'Iselin qui est conservée au Musée municipal de Cannes. Après une allocution de M. Capron, maire de Cannes, des discours furent prononcés par M. Augustin Filon, président du Comité des *Débats*, et par M. Héron de Villefosse, délégué de l'Institut, où Mérimée a occupé une double place, à l'Académie française et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le premier discours fait un nouvel appel à des souvenirs personnels qui ne sauraient plus fournir grand'chose d'inédit, mais auxquels le nom seul de l'orateur donne de l'intérêt ; le second est un éloge, et le plus autorisé qui se puisse rencontrer, de Mérimée archéologue. Au banquet qui eut lieu le soir, on lut une lettre de M. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats*, qui annonçait l'apparition prochaine d'une plaquette *En l'honneur de Prosper Mérimée*. Celle-ci n'est, en quelque sorte, que la préface d'une publication de luxe actuellement en préparation, et où l'on trouvera des reproductions d'auto-

graphes, de portraits et de dessins de Mérimée non encore connus. Mais c'est une préface déjà très intéressante pour les mériméens. Je voudrais, en leur parlant, qu'il me fût permis de revenir sur diverses questions concernant l'écrivain qui leur est cher(1).

I

En l'honneur de Prosper Mérimée (2) est une brochure in-4 illustrée de 48 pp., imprimées sur deux colonnes. Elle contient trois parties : une excellente notice sur Mérimée (pp. 2-15) par M. Félix Chambon ; — des lettres inédites (pp. 17-38) procurées et annotées par M. Chambon ; — les discours prononcés à la cérémonie de Cannes (p. 40-48).

La correspondance se divise elle-même en deux parties. Il y a d'abord trente-trois lettres, écrites de 1841 à 1868 au poète Pierre Lebrun, l'auteur de *Marie Stuart*, le directeur du *Journal des Savants*, l'ami de Mérimée et son collègue au Sénat et à l'Académie française. Puis viennent vint-huit lettres diverses, adressées de 1825 à 1870 : à Albert Stapfer (celles-là mêmes dont M. Filon avait eu connaissance ou dont il avait lu les principales, et l'on peut voir qu'il y avait bien pris tout ce qu'elles contiennent d'important) ; — au duc Decazes ; — à Charles d'Aragon ; — à Ville-

(1) Les présentes notes font suite à une brochure *Sur Mérimée, à propos d'ouvrages récents*, Paris, 1906, H. Leclerc éd., tirage à part (avec additions et gravures hors texte) d'articles qui avaient paru dans le *Bulletin du bibliophile* des 15 mai et 15 juin-15 juillet 1906.

(2) Paris et Cannes, 28 avril 1907 ; en vente dans les bureaux du *Journal des Débats*.

nous tous les membres de la Commission, de nous aiguiser les griffes et les dents, puisqu'on veut absolument la bataille. J'avais envoyé à M. Rouher un messager porteur d'une branche d'olivier, qui lui a proposé un biais dont il n'a pas voulu. Je suis prêt au combat et j'ai de bons arguments. Je vais tâcher de les arranger à la façon de Démosthènes. Ni la mer, ni les petits cailloux ne me font défaut, mais je vous dirai comme Chrysale : Soutenez-moi bien tous. Au fait je n'ai rien vu de plus énorme que cette affaire. Voilà des mécaniciens qui prospèrent, et qui ne demandent qu'à payer aux musiciens leur musique. On vole les musiciens pour donner aux mécaniciens, ou plutôt pour faire les affaires de quatre Suisses qui fabriquent des tabatières mécaniques. Une modification des droits de transit arrangerait tout, mais on ne veut pas céder. Mourons donc sur la brèche... Lorsqu'un rhume vous redouble toutes les misères asthmatiques, on hésite à venir entendre M. de Boissy, mais dès qu'il s'agira des orgues mécaniques, mourant ou non, je me mettrai dans le chemin de fer (1). »

Les illustrations de la brochure sont : un portrait de Mérimée (âgé), d'après une photographie communiquée par le vicomte de Cormenin ; — une vue de la maison où il est mort ; — une vue de sa sépulture ; — et deux fac-similés de lettres adressées à Mme Lee Childe, et communiquées par M. Lee Childe, son fils (Mme Lee Childe était la sœur du général Lee, qui combattit à la tête des Confédérés dans la guerre de Sécession). Avec quatre lettres à Cousin, reproduites dans la Notice de M. Chambon, pour qui on sait que les papiers de Cousin n'ont pas de secret, et une lettre au comte de Nieu-

(1) P. 24 (10 février 1866).

werkerke, insérée par M. Héron de Villefosse dans son discours, cela fait, en comptant bien, une moisson de soixante-huit lettres nouvelles pour la correspondance générale, si on doit un jour nous la donner.

II

Des lettres imprimées, venons aux autographes. Il en passera assez souvent en vente publique (il y en a tant!), mais jamais, je crois, un lot aussi important que celui qui, pour quelques heures, a vu récemment le jour.

Les 11 et 12 avril 1907, on vendait à l'hôtel Drouot la bibliothèque de M. Armand de Barenton, en son vivant (1824-1906) collaborateur à divers périodiques, l'*Illustration*, le *Siècle*, l'*Ordre*, l'*Assemblée nationale*, auteur d'une *Physiologie du sentiment*, sous le pseudonyme de Georges Rœder (1853).

Le n° 305 du catalogue mentionnait « Cent lettres autographes inédites » de Mérimée, toutes adressées à Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Bordeaux et auteur de nombreux ouvrages d'érudition. La première lettre est datée du 20 janvier 1849, la dernière du 8 janvier 1870. Cette amitié, dont les biographes de Mérimée ne nous avaient pas entretenus, n'a donc pris fin qu'avec sa mort. Et de quoi parle-t-il dans cette longue correspondance ? D'abord de philologie et d'archéologie, sujets qui lui étaient chers. Il prodigue à Michel les encouragements, les appréciations, les conseils, les indications, les critiques aussi, et très librement, pour les travaux du savant professeur : *Le livre d'or des métiers, Histoire des hôtelleries, cabarets, hôtels garnis...* ; *le Pays basque* ; *Recherches sur*

le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent... ; *Études de philologie comparée sur l'Argot* (1)... Et bien d'autres sujets viennent encore sous sa plume : démarches auprès de ses collègues de l'Institut pour recommander les livres de Michel en vue des concours académiques ou pour le faire nommer membre correspondant, malicieuse peinture des usages académiques et renseignements, quelquefois fort indiscrets, sur certains académiciens ; jugements incisifs sur les hommes ou les faits du jour, confidences sur ses occupations, ses projets, les événements de sa vie, entre autres ses tribulations dans l'affaire Libri et sa nomination de sénateur ; ses idées sur l'amour, les femmes, le mariage et le célibat. « Je m'en irai à Rhodes, si mes moyens me le permettent, et je me marierai à deux cuisinières turques... » Pourtant, la vie a des aspects sérieux, même tragiques. « Je viens d'assister à l'agonie de Cousin. Triste spectacle que celui de la vie se débattant dans un corps douze ou quinze heures après le départ de l'intelligence... » J'ai parlé du faux sceptique et voilà le faux insensible.

Ces lettres, dont quelques-unes contiennent de curieux dessins à la plume, forment un volume tout prêt pour l'impression. Mais il s'y trouve, j'allais oublier de le dire, des passages terriblement scabreux... Il faudrait les traduire en latin, comme on fait pour Aristophane. La gravelure était pour Mérimée une obligation de conscience, parce qu'il confondait le cynisme avec la franchise. « Je n'ai jamais vécu en hypocrite, écrivait-il à Michel en 1856, et la conséquence a été qu'en-

(1) V. Georges Vicaire, *Manuel de l'Amateur de livres...* t. V, col. 808-812.

core aujourd'hui, je passe, auprès de bien des gens, pour un homme immoral. A mon âge, j'en suis assez flatté ! »

L'acheteur de ce précieux recueil l'a payé 1 950 francs.

Précieuse aussi une plaquette de «Pièces diverses», qu'on vendait le même jour (nº 308 du catalogue). Elle va nous apprendre une chose dont on ne se serait pas douté, c'est qu'il faut encore ajouter une ligne à la bibliographie des œuvres imprimées de Mérimée. Il est l'auteur du discours prononcé par le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, à la distribution des récompenses du Salon de 1863. Le 29 juin 1863, il écrivait au maréchal, du château de Fontainebleau : « La tâche que vous m'avez donnée est fort difficile. Il me semble que votre discours aux artistes est, si une telle comparaison est licite, comme le menu du dîner que vous allez leur servir. Or je ne sais trop quelles sont vos intentions à leur égard. Mon programme, à moi, c'est d'encourager les arts et de décourager les artistes, de faire tout ce qui sera possible pour améliorer et multiplier les moyens d'éducation, mais de ne rien faire pour entretenir des pauvres... Quoi qu'il en soit, voici quelques lignes dont je ne suis pas content, mais on ne peut rien faire ici que manger et se promener... » Après cette lettre venait le texte du discours, tout entier de la main de Mérimée (1 p. 1/4 gr. in-4, plus un petit f. à part contenant un changement à la rédaction primitive, 4 lignes, également autographes). On peut lire ce discours dans le *Moniteur Universel* du 7 juillet, et on ne s'étonnera pas que le vieux soldat, comme il s'intitule, salue les tendances nouvelles de la peinture en termes d'une élégance tout aca-

démique : « Laissons la médiocrité orgueilleuse accuser le goût du siècle et déplorer ses changements et ses caprices. Les artistes, Messieurs, trouveront toujours le public empressé d'accueillir une tentative originale, parce que l'invention est une des plus précieuses qualités de l'art... L'absence de préjugés, l'éloignement pour la routine, le dégagement de toutes traditions étroites sont devenus les principes de la critique moderne. Plus heureux que la plupart de vos devanciers, vous n'avez plus à vous débattre contre ces règles absolues que de glorieuses écoles ont souvent laissées après elles. Aujourd'hui, qu'on poursuive l'étude de la nature jusque dans ses trivialités ou qu'on s'applique à rechercher un idéal poétique, tous les efforts consciencieux sont appréciés et jamais le mérite d'un ouvrage ne sera contesté pour n'avoir pas l'autorité d'exemples anciens... » Mais l'art moderne exige, lui aussi, du travail. « A moins de s'être préparés par de fortes études, il est imprudent de tenter des routes nouvelles, et, si j'ose me servir ici d'une comparaison empruntée à mon métier, je dirai qu'il n'appartient qu'aux soldats aguerris et disciplinés de tout oser avec l'espoir fondé de réussir... »

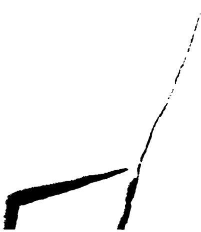
Outre ces documents, le dossier en question contenait le manuscrit d'une facétie dont l'impression n'ajouterait rien à la renommée de l'écrivain, mais qui est amusante comme pièce de collection. C'est le canevas (2 pp. $^1/_2$ gr. in-4) d'un dialogue entre lui et le possesseur d'une médaille de Jules César, ayant au revers la tête de Cléopâtre. Cet archéologue prudent, voulant montrer sa médaille à l'Empereur et craignant qu'on ne la lui vole, en arrivant à Compiègne l'a avalée. Mais l'Empereur ne perdra rien pour attendre.

III

L'heureux acquéreur des lettres à Francisque Michel a-t-il l'intention de les publier ? Souhaitons qu'il s'entende avec la succession de Mérimée, ou qu'il ne se laisse pas arrêter par une jurisprudence intimidante, que je persiste à ne pas considérer comme définitive.

Sur ce point, rien de nouveau encore. On refait à M. Chambon, au sujet de ses *Notes sur Prosper Mérimée,* le même procès qu'on lui a fait au sujet de ses *Lettres inédites*, et qui a eu pour dénouement sa condamnation par la Cour d'appel, après son acquittement par le tribunal. Je crois même qu'on a assigné aussi MM. de Lagrené et Dorbon au sujet des *Lettres aux Lagrené.* Espérons que de nouvelles consultations judiciaires, données par d'autres juges peut-être, seront plus favorables aux intérêts de la critique littéraire et de l'érudition. En attendant, nous en restons à l'arrêt qui a frappé M. Chambon d'une peine minime, vu sa bonne foi au moins partielle. Je viens de relire cet arrêt et je ne me trompe pas : « En ce qui touche les lettres que Chambon a trouvées dans les bibliothèques publiques, considérant... que les autorisations de publier dont il justifie constituaient tout au moins un titre en vertu duquel il pouvait *de bonne foi* se considérer comme libre d'agir ainsi qu'il l'a fait ; en ce qui touche les lettres Panizzi, considérant... que dans les conditions où elle est opérée, la publication constitue une véritable édition d'une œuvre sur laquelle Chambon n'avait pas de motifs légitimes de se croire un droit quelconque, que sa négligence à se préoccuper du droit

pouvant appartenir à autrui ne saurait équivaloir à *la bonne foi exclusive du délit...* » Ainsi il était de bonne foi pour la première catégorie de lettres, s'il ne l'était pas pour la seconde, et il doit lui en être tenu compte, parce que, s'il y a bonne foi, il n'y a pas de délit. Eh bien! cette décision est en contradiction formelle avec la jurisprudence sur la contrefaçon en général. Pour la Cour de cassation, la mauvaise foi n'est pas nécessaire pour constituer le délit de contrefaçon, qui résulte de la seule reproduction matérielle. C'est ce que les jurisconsultes appellent un « délit contraventionnel ». Il serait bien à désirer que cette question si délicate (et si importante pour les auteurs ou leurs ayants cause et les éditeurs) du droit de reproduction des lettres missives vînt à être déférée à l'appréciation de la Cour suprême. On a critiqué ce que j'ai écrit à ce sujet. On m'a dit : vous méconnaissez un droit de propriété littéraire. A Dieu ne plaise, et je crois avoir assez proclamé combien cette propriété est respectable, et qu'elle est le principe, et que tout échec à ce principe est une exception, La propriété des lettres missives est protégée par la jurisprudence, et, pour le dire en passant, je crois qu'on pourrait demander à celle-ci d'être encore plus protectrice qu'elle ne l'est. Supposons que l'auteur des lettres en ait gardé copie. Pourrait-il les publier sans l'assentiment du destinataire? Des bons auteurs disent non, mais la jurisprudence ne s'est pas prononcée bien expressément et semble ne considérer que les droits de l'auteur. Mais une lettre est un témoin de la vie privée de deux personnes. En publiant sans mon consentement des lettres qui m'ont été écrites, on pourrait donc révéler quelque chose, — si peu important que l'on veuille que ce soit, — de ma vie privée? Et quand il s'agit de ma vie privée, est-ce que je ne



suis pas le seul juge de l'importance et de l'opportunité de la révélation ? Il serait utile de décider que l'auteur et le destinataire ont la copropriété intellectuelle des lettres missives, que celles-ci ne peuvent être publiées sans le consentement de l'un et de l'autre, et que le veto de l'un ou de l'autre suffit à en empêcher la divulgation. (Un vœu en ce sens a été voté au Congrès international des Editeurs qui s'est tenu à Paris en juin 1896. Il existe des législations étrangères qui subordonnent la publication des lettres missives au consentement des deux parties intéressées).

Voilà le principe. Mais le consentement de l'auteur n'a pas besoin d'être formel. Il peut être tacite et s'induire des circonstances. Si donc des lettres n'ont rien de confidentiel (je ne dis pas rien d'intime, c'est tout différent), si elles ne contiennent rien qui soit de nature à préjudicier aux tiers, si enfin il paraît évident qu'en les écrivant leur auteur n'a jamais pensé à s'en réserver le droit de reproduction et n'a jamais cru ajouter quelque chose à son œuvre générale, pourquoi permettre à des héritiers, que meut seule, je le suppose, la question d'argent, de paralyser entre les mains du destinataire une publication qu'il croit profitable à la critique littéraire ou à l'étude historique, et à la mémoire même de l'auteur ? Un jugement du tribunal civil de la Seine, rendu à propos de lettres de Sainte-Beuve à Morand (1), a estimé que l'abandon tacite du droit de reproduction au profit du destinataire se révélera notamment, dans le cas le plus fréquent, par ce fait que l'écrivain n'a pas conservé copie de la lettre missive. On irait trop loin avec ce criterium ; n'en demandons pas tant. Que de gens, sans même parler des amoureux, n'ont pas

(1) 20 juin 1883 ; *La Loi*, 21 juin.

gardé copie de leurs lettres et seraient désolés qu'on les imprimât! Mais il y a d'autres circonstances de fait. Lacordaire avait légué ses papiers à l'abbé Perreyve, son disciple favori. Un héritier du sang s'adressa au tribunal civil de la Seine pour faire cesser la publication des *Lettres du Père Lacordaire à des jeunes gens,* entreprise par l'abbé avec les manuscrits de son legs. Le tribunal rejeta la demande, attendu que les principes sur le droit de propriété de l'auteur de lettres missives ne sont pas absolus, que la publication des lettres en question ne pouvait qu'être honorable pour la mémoire de celui qui les avait écrites, et qu'il apparaissait bien en fait que le testateur s'en était rapporté à l'amitié du légataire pour l'usage qui serait fait des manuscrits composant le legs (1). (Ce jugement ne paraît pas avoir été frappé d'appel).

IV

Le « Théâtre de Mérimée ».

Pour la question des vaudevilles, je comptais sur l'érudition rouennaise, stimulée par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux.* Elle a trouvé quelque chose, qui malheureusement ne résout pas encore le problème. Enfin voici. D'après le *Journal de Rouen* de 1856, un vaudeville intitulé *A quelque chose malheur est bon,* dont il ne nomme pas l'auteur, a été joué à Rouen, au Théâtre des Folies-Dramatiques, en juin-novembre de cette année 1856, quatorze fois en tout. Le journal ne

(1) 2 décembre 1864, Dalloz, *Jurisprudence générale, recueil périodique...,* 1864, 3e partie, p. 112.

mentionne pas l'autre vaudeville : *Pour éviter Clichy* (1). Chercheurs, cherchez encore.

Passons aux pièces dont les auteurs sont plus ou moins tributaires du grand romancier.

En 1839, on joua un opéra intitulé *La Vendetta*, musique d'Henri de Ruolz, paroles de Léon [Pillet] et Adophe [Vannois]. C'était l'histoire de Mateo Falcone, arrangée ou plutôt travestie, avec une intrigue amoureuse et un dénouement heureux, « florianesque, disait Théophile Gautier, et aussi peu corse que possible (2) ».

Le livret de *Dimitri*, opéra de Victorin Joncières (1876), aurait été inspiré aux auteurs du livret, Henri de Bornier et Armand Silvestre, par *Les Faux Démétrius* (3).

En 1902, l'Opéra-Comique donna une *Chambre bleue* en un acte, musique de Jules Bouval, paroles de Mérimée, Edouard Noël et Antony Mars (c'est ainsi que s'exprimait l'affiche). L'insuccès fut complet. Quand le régisseur vint annoncer que la pièce était tirée d'une nouvelle de Mérimée : « Il fallait l'y laisser », s'écria un spectateur aux rires de l'assistance.

On a joué en novembre 1906, au théâtre des Funambules (ex-théâtre de la Bodinière), une pièce intitulée *Lokis*, « drame en deux actes, d'après la nouvelle de Prosper Mérimée », par M. Charles Esquier. C'était un *Lokis* franchement *humanisé*, où l'on parlait de l'influence d'une peur ou d'un regard sur une femme enceinte pour expliquer la folie de la mère, et de l'hérédité morale pour expliquer la férocité du fils ; bref, un

(1) Renseignement communiqué par M. Edmond Chardon.
(2) Maurice Tourneux, préface pour l'éd. de *Mateo Falcone*, Carteret, 1906, pp. V-VIII.
(3) A Filon, *Mérimée*, p. 147.

Lokis où l'on avait supprimé toute trace de l'équivoque en vérité fort répugnante que Mérimée avait machinée avec amour.

Tout récemment (en juin 1907), une troupe anglaise, sous la conduite d'une artiste très réputée de l'autre côté du détroit, Miss Olga Nethersole, est venue jouer à Paris des adaptations d'œuvres françaises. Son programme comportait une *Carmen* en quatre actes et cinq tableaux, arrangée par M. Henry Hamilton. Il était curieux de voir sur la scène une *Carmen* sans musique. On faillit ne pas la voir, opposition ayant été faite à la représentation par tous les ayants-droit de la *Carmen* de l'Opéra-Comique, auteurs, héritiers, éditeurs. L'artiste anglaise était très étonnée. Je suis prête, disait-elle, à payer les droits d'auteur ; que me veut-on de plus ? (1) Les choses s'arrangèrent à l'amiable, et la pièce fut jouée sous ce titre : *The Spanish Gipsy*. Si l'affaire avait été portée devant le tribunal, qu'aurait-il décidé ? La succession Mérimée, agissant seule ou joignant son action à celle des autres, aurait obtenu gain de cause, ce n'est pas douteux. Mais si les autres avaient agi seuls ? Aurait-on pu leur opposer la maxime : Pas d'intérêt, pas d'action ? Dans le monde des auteurs, on estime que celui qui a reçu d'un romancier l'autorisation de faire une pièce avec un roman a obtenu en même temps (sauf stipulation contraire) le monopole de cette autorisation. Autrement des inconvénients seraient à craindre. La seconde pièce, en échouant, discréditerait la première, et, en triomphant, la supplanterait. Je ne connais pas de précédent judiciaire sur la question, mais telle est la jurispru-

(1) Léo Marchès, *les Deux Carmen*, dans la *Liberté* du 6 juin 1907.

dence suivie par le Comité de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques.

V

On peut ajouter les renseignements suivants à ceux que j'ai indiqués, l'an passé et ci-dessus, concernant la bibliographie mériméenne :

Colomba, édition à l'usage des classes, avec lexique, préface et notes en allemand par A. Sturmfels, Gotha, F. A. Perthes éd., 1904, in-8, 135 pp.

On a supprimé dans plusieurs chapitres un certain nombre de passages.

A. Luderitz, *C. F. Meyers* « Amulett », *und seine Quelle*, dans *Archiv für das Studium der neuren Sprachen*, Brunschwick, t. CXII (1904), pp. 110-121.

Sur un ouvrage allemand inspiré par la *Chronique du règne de Charles IX*.

Lettres inédites d'Eugène Delacroix, publiées par Maurice Tourneux dans l'*Artiste, revue de l'Art contemporain*, décembre 1904. (Tirage à part, 1905, à cinquante exemplaires, 18 pp. in-8).

P. 8 : 4 avril [1830]. A Alexandre Dumas. « Imaginez que j'étais de ribotte hier avec Mérimée, Beyle et autres. » — P. 15 : Sans date. A Paul de Musset. « Mérimée, que vous paraissez admirer comme je le fais aussi, est simple, mais a un peu l'air de courir après la simplicité en haine de l'horrible emphase des grands hommes du jour. Chez vous nul effort, toujours le goût le plus fin et rien de trop. »

How the redoubt was taken (traduction de la *Redoute*), dans le *Public Ledges* de Philadelphie, 11 mars 1906.

Michel Salomon, *Le Salon de l'Arsenal*, dans la *Revue de Paris*, 15 septembre 1906.

Sentiments inspirés à Victor Hugo par le peu de

bienveillance de Mérimée à l'égard de Charles Nodier dans son discours de réception à l'Académie française.

T. Matić, *Prosper Mérimée's Mystifikation kroatischer Volkslieder,* dans *Archiv für slavische Philologie,* Berlin, t. XXVIII (1906), pp. 321-350. Sera continué.

Etude sur la *Guzla.*

G. Michaut, *Le* « La Bruyère » *de Sainte-Beuve,* dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* juillet-septembre 1906.

L'auteur a consulté, dans la bibliothèque du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, le « La Bruyère » de Sainte-Beuve, couvert par celui-ci d'annotations au crayon. Dans le chapitre *Des Jugements,* la pensée 52 : « Une des marques de la médiocrité de l'esprit est de toujours conter » porte en note : *Mérimée.*

S. Prahl, *Bartholomaeus-Natten, kroniker fra Karl IX's Tid,* Copenhague, Christiansen éd., 1906, in-8, 347 pp.

Traduction danoise de la *Chronique du règne de Charles IX,* pour laquelle on a utilisé les dessins de Toudouze de l'édition Émile Testard. Cf. *Aftenposten,* 17 mai 1906 et *Berlinski Tudende,* 15 août 1906.

M. Breuillac, *Hoffmann en France, Étude de littérature comparée,* dans la *Revue d'histoire littéraire de la France,* janvier-mars 1907.

Pp. 88-90 : Mérimée imitateur d'Hoffmann dans la *Vénus d'Ille,* la *Vision de Charles XI,* les *Sorcières espagnoles* et *Lokis.*

Alb. Pauphilet, *Mérimée critique d'art en 1839,* dans les *Annales romantiques* de janvier-février, mars-avril et mai-juin 1907.

P. Berret, *Notes sur la* « Légende des Siècles », dans la *Revue universitaire,* 15 février 1907.

P. 155 : Il existe, dans les manuscrits de Victor Hugo, un brouillon des *Châtiments* (1852) qui porte le nom de Mérimée :

Que Mérimée a telle autre âme de laquais...

Cf. l'*Histoire d'un Crime,* III, 4 et 7.

Émile Faguet, *Amours d'Hommes de lettres*, Paris, S[té] française d'imprimerie et de librairie, 1907, in-18.

Pp. 294-341. Reproduction de l'article publié dans la *Revue latine*, 25 juin 1904, avec quelques lignes ajoutées à la fin pour avertir qu' « il n'y a rien de moins authentique que le livre intitulé *La Passion d'un Auteur* ».

Bibliothèque contemporaine. Stendhal, *Œuvres posthumes*. — *Correspondance inédite*, précédée d'une Introduction par Prosper Mérimée, de l'Académie française, Paris, Calmann-Lévy (1907), 2 vol. in-16.

Cette *Introduction* (t. I, pp. V-XXIV) est le morceau : « J'ai connu Beyle vers 1820... » qui a paru dans les *Portraits historiques et littéraires*.

R. Bonnet, *Isographie de l'Académie française (1634-1906)*, Paris, Charavay, 1907, pet. in-4, avec fac-similés.

Pp. 190-191 : Mérimée.

Léon Séché, *Études d'histoire romantique, Alfred de Musset*, Paris, 1907, 2 vol. in-8 (éd. de la Société du Mercure de France).

T. I, p. 217 : Lettre inédite de Mérimée, sans date, à Sainte-Beuve. Il se plaint des femmes qui « cèdent au besoin de se gargariser avec des rimes », des « vers de la rive gauche », et de deux poésies dont il est obsédé, le *Lac* de Lamartine et le sonnet d'Arvers. Mais l'authenticité de cette lettre est-elle certaine ?

T. II, p. 25, note : Clef des pseudonymes du roman de Louise Colet : Labaumée=Mérimée. Cf. Chambon, *Notes sur Prosper Mérimée*, p. VI, note 1.

Léon Séché, *Alfred de Musset, Correspondance*, Paris, 1907, in-8 (éd. de la Société du Mercure de France).

P. 32 : Lettre de Musset à Mérimée. Déjà publiée par Chambon, *Notes sur P. Mérimée*, pp. 18-19.

M[me] Juliette Adam (Juliette Lamber), *Mes angoisses et nos luttes, 1871-1873*, Paris, Lemerre éd., 1907, in-18.

Pp. 65-67 : La fin de Mérimée, renseignements fournis à l'auteur par le docteur Maure. Le docteur se trouvait à la gare de Cannes quand il vit Mérimée

descendre du train « en pantoufles et en veste de chambre. Il n'avait emporté que des valeurs et un énorme paquet de lettres à brûler... Il avait changé de physionomie, de gestes, d'allure. C'était un vieillard cacochyme, courbé, ravagé de visage, qui avait constamment des larmes dans les yeux. Ses lèvres, sévères et pincées d'ordinaire, s'abandonnaient avec une expression que je n'oublierai jamais... » L'enterrement de Mérimée : une scène au cimetière.

P. 249 : Mérimée, d'après le docteur Maure, croyait à la régénération [de la société] par la négation.

A noter enfin divers articles du *Journal des Débats* : 25 septembre 1906, F. Bournon, *L'Anniversaire de Prosper Mérimée.* (L'acte de décès, donné comme inédit, avait été publié par Chambon dans les *Lettres inédites.*) — 28 avril 1907, Alfred Péreire, *Un sonnet d'Arsène Houssaye à propos de Mérimée.* (Ce sonnet se trouve au tome IV, p. 290 des *Confessions* d'A. Houssaye.) — 30 avril 1907, Compte rendu des fêtes de Cannes. — Même date, J. Bourdeau, *La Philosophie de Mérimée.* — 10 juin 1907, S., *Lettres inédites de P. Mérimée.* (Compte rendu de la brochure *En l'honneur de Mérimée.*)

VI

Les Portraits et les Dessins.

On m'a révélé l'existence de deux documents intéressants pour l'iconographie de Mérimée, et qui ont entre eux comme un lien de parenté.

Voici d'abord une effigie amusante. C'est une caricature de Mérimée par lui-même, tracée sans indulgence et d'une expression très réussie. Il est représenté de profil (la tête seule) avec ces mots en exergue :

P. Mérimée pictor fecit. Au-dessous, un cœur enflammé, esquissé discrètement, n'est pas un attribut indifférent quand on sait de source certaine que ce dessin a été donné par l'auteur à la duchesse Colonna. Il a figuré à l'*Exposition des Portraits des Écrivains et Journalistes du siècle* (1793-1893), organisée dans les galeries Georges Petit par l'Association des Journalistes parisiens, en juin 1893. (N° 641 du Catalogue) (1).

La duchesse Adèle Colonna, née d'Affry, a été sculpteur de talent sous le pseudonyme de Marcello. Elle a exposé aux Salons de 1863 à 1876 ; elle est l'auteur notamment d'une Pythie pour l'Opéra. Quand elle mourut, en 1879, elle légua à Fribourg en Suisse, son pays natal, un certain nombre de dessins et de sculptures qui constituent dans cette ville la section du musée cantonal appelée Musée Marcello. Un dessin, que le catalogue désigne simplement ainsi : « MARCELLO, Plume », est un portrait de Mérimée. Il est assis sur une chaise XVIII[e] siècle, le bras gauche appuyé sur le dossier, le droit tenant un journal ouvert. Ce n'est plus le fashionable qui a posé devant Devéria. C'est le valétudinaire des dernières années, à la mise assez négligée, aux cheveux en broussaille, tel que nous le montre, dans la brochure des *Débats,* la photographie prêtée par M. de Cormenin (2).

On a vendu à cette vente Barenton, dont j'ai parlé plus haut, une aquarelle de Mérimée, reproduction du tableau de Velasquez, *las Meniñas*.

Le comte Alexandre de Laborde possède un important album de dessins de Mérimée. Ces dessins, goua-

(1) Communiqué par M. Léouzon-le-Duc.
(2) Communiqué par M. F. Sœhnée, archiviste aux Archives nationales.

ches plutôt qu'aquarelles, sont nombreux et de genres divers. La plupart et les meilleurs sont des copies très achevées de tableaux du Prado, principalement de Velasquez. Mais il y a aussi des copies d'autres tableaux de l'école espagnole (par exemple, la comtesse de Montijo, par Goya) ou de tableaux de l'école italienne ; — des paysages, des vues ou des scènes d'après nature ; — des portraits, des caricatures. Une de ces gouaches est signée ; pour d'autres, l'auteur a écrit sur l'album une légende au crayon, que le temps a pu parfois rendre énigmatique. (Femme nue, assise : « Melle Keller, approuvée par M. le Préfet. ») Quelques-uns de ces dessins ont une réelle valeur.

Dans son étude sur *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins...*, M. Maurice Tourneux a reproduit (p. 106) la statuette antique que M. Édouard Grenier tenait de Mérimée, et qu'il eut la chance de retrouver dans les cendres de sa maison brûlée par la Commune. Cette statuette, M. Grenier l'a donnée en mourant au musée archéologique de Besançon, où elle n'est signalée au visiteur que par cette inscription : *Jeune faune (bronze grec), légué par Éd. Grenier.*

Pour terminer, je dois mentionner un bon tableau de Léonor Mérimée, dont on ne trouverait pas l'indication dans la liste de ses œuvres dressée par M. Charles Ephrussi (1). C'est un portrait d'Étienne-Augustin de Wailly, qui fut le premier proviseur du lycée Napoléon (aujourd'hui lycée Henri IV). Ce portrait est la propriété du lycée Henri IV. Il a été reproduit en tête de l'Annuaire pour 1905 de l' « Association amicale des anciens élèves du lycée ». Mais l'artiste qui a fait

(1) Dans un article sur le peintre Simon-Jacques Rochard, *Gazette des Beaux-Arts*, juin 1891, p. 448.

cette reproduction a coupé le bas, en sorte que la signature n'apparaît pas.

VII

La vie privée.

Se serait-on attendu à trouver des renseignements inédits dans la *Gazette des Tribunaux*? Un article de ce grave journal, compte rendu de la brochure *Sur Mérimée, à propos d'ouvrages récents* (et compte rendu, je dois le dire, beaucoup trop élogieux), contient les lignes suivantes, que j'en détache précieusement : « Jenny Dacquin était née à Boulogne-sur-Mer, le 25 novembre 1811. Elle avait été élevée pendant quelques années, vers 1827 ou 1828, à Paris, dans une institution de la rue de Berri, dirigée par une dame fort respectable, nommée Martinez. Une des anciennes élèves de cette pension, qui vit encore, nous a confirmé le portrait que fait d'elle la tradition locale de Boulogne-sur-Mer. Elle était « haute de taille, avec de grands yeux d'un noir d'enfer, d'une expression toute particulière ». Mais, à l'époque du pensionnat Martinez, elle semblait, ajoute la personne qui l'a connue alors, *plus faite pour ressentir une passion que pour en inspirer* » (1). En recopiant ceci, j'ai sous les yeux une photographie de Jenny Dacquin âgée, seule image d'elle que je connaisse. Sans doute, il faut faire la part de l'âge, et d'ailleurs les yeux, les fameux yeux qui suggéraient à la « tradition locale » une réminiscence de *La Coupe et les Lèvres*, ont gardé leur vivacité. Mais la

(1) *Gazette des Tribunaux*, 22 février 1907. L'auteur de cet article non signé est mon très estimé et très lettré confrère au barreau, Mr Bonneville de Marsangy.

bouche trop large, la lèvre supérieure serrée, la lèvre inférieure retombante ont-elles jamais eu un bien grand charme ?

L'étude sur l'Inconnue, que nous a promise le « Chercheur de Boulogne », n'a pas encore paru, mais elle doit paraître prochainement.

Et maintenant, qu'on nous donne au plus tôt une correspondance générale bien datée, bien annotée, qui sera un trésor de renseignements pour l'histoire littéraire, pour l'histoire politique et pour l'histoire des mœurs. Qu'on étudie les œuvres ; il y a encore à dire : par exemple, au point de vue des sources. Mais est-ce qu'il ne serait pas temps de laisser de côté, et définitivement, la vie intime ? Quel intérêt si grand cette question peut-elle donc avoir ? On n'a que trop parlé au public de l'existence amoureuse de Mérimée, et au point qu'on a pu croire qu'une légende allait naître : Mérimée don Juan. Eh bien, pour en parler encore une fois, il y aurait de graves réserves à faire. Ami des femmes, je l'ai dit ; d'un certain nombre de femmes. Plus, c'est une autre chose. Très doué, voulant plaire et d'une terrible sécheresse, au moins apparente, il inspirait l'intérêt, la sympathie parfois, mais la passion non pas. Qu'il s'y joigne la confiance, et voilà plus qu'il n'en faut pour l'amitié. Mais c'est surtout en cette matière que tel brille au second rang à qui on n'offrirait jamais le premier. Quelqu'un qui l'a bien connu, qui ne pouvait pas le sentir, mais qui n'avait pas de raison personnelle de lui en vouloir, a dit de lui, fort justement, je crois : « il n'eut jamais l'art d'aimer et d'être aimé (1). » Laissons de côté ces aven-

(1) Arsène Houssaye, *Les Confessions,* t. IV, p. 292 (dans le chapitre *Mérimée*).

tures suspectes où l'on nous a montré que la défaite était intéressée, et comptons ses conquêtes authentiques : une maîtresse, qui l'a quitté pour un plus jeune, — une amie, l'Inconnue, dont il vécut séparé et qu'il ne voyait qu'à force de supplications. De l'Autre Inconnue, il n'y a rien à dire : amour chaste, et pour cause. Ce n'est pas là le bilan d'un homme à bonnes fortunes, de celui qui traîne tous les cœurs après lui, quelquefois sans qu'on puisse bien comprendre pourquoi, et parce que telle est sa destinée. Et, même comme ami, n'eut-il pas de grands défauts à se faire pardonner ? Était-il féministe, comme nous disons aujourd'hui, celui qui « ne pouvait souffrir qu'une femme fût femme ? (1) » Aimait-il les femmes comme elles veulent être aimées, jusque dans leurs faiblesses, surtout dans leurs faiblesses ? Dans la correspondance avec son Inconnue, quel ton de supériorité désobligeante, et, même dans les premières effusions, que d'érudition ! Les plaisanteries de Maxime Du Camp sur ce sujet ne paraissent pas excessives ; on ne peut leur reprocher que de manquer d'indulgence (2). (Il est vrai que si quelqu'un aurait dû être indulgent...) Toute sa vie, il fut « livresque », et, tout jeune, il marivaude comme un vieux membre de l'Institut. Et que son embarras est amusant quand il doit offrir un cadeau à son amie, ou, avec l'aide de celle-ci, à une personne de sa famille, ou, quand il s'avise de souhaiter la fête de Jenny Dacquin au bout de vingt ans ! (3) A la fois taquin et soumis, il finit toujours par sacrifier ses volontés à celles de son amie. Certes, il n'y a rien là que

(1) Taine.
(2) Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires*, 1850-1880, ch. XXIV : *Les uns et les autres*.
(3) *Lettres à une Inconnue*, t. II, p. 83.

d'honorable pour son caractère, s'il n'y a rien non plus qui le rapproche du dominateur des *Mille e tre* ; et sa mémoire ne perdra pas à ce qu'il ait été de ceux qui souffrent, et non de ceux qui font souffrir.

VIII

Non, il ne fut pas heureux en amour. Les grands écrivains du siècle dernier ne furent pas heureux en amour. Victor Hugo fait exception. Il était réservé à ce Louis XIV des Lettres modernes d'attribuer à un adultère officiel toute la sérénité d'une union légitime et paisible. (Encore eut-il des déboires dans son intérieur). Lamartine, « beau comme un dieu », fut aimé et en souffrit, ce qui est une manière d'infortune. Mais celle-là, du moins, combien les autres auraient voulu la connaître ! Les autres, il semble que la gloire ait été pour eux « le deuil éclatant du bonheur », comme venait de dire quelqu'un qui avait passé par là (1). C'est Musset, c'est Vigny, que des trahisons célèbres plongent dans des abîmes de désespoir. Et ceux-là pouvaient s'attendre à être aimés ; que dire des moins favorisés ? C'est Stendhal, causeur étincelant, soupirant grotesque, dont l'esprit même devait fatiguer ses idoles par l'abus qu'il en faisait pour donner le change sur sa laideur. C'est Balzac, initié à la vie du cœur par une femme âgée, odieusement berné par une femme de haut rang, épuisant toutes les ressources de son imagination (et quelle imagination !) à parer de qualités idéales une grosse étrangère, insensible et laide, qui se laisse épouser par vanité et qui l'abandonne à son lit

(1) Mme de Staël.

de mort. C'est Sainte-Beuve, enflammé toujours, rebuté partout, vivant toute son existence sur le souvenir d'une conquête unique et incompréhensible, celle d'une femme qui, un instant surprise, a eu vite fait de se reprendre...

Pauvres grands hommes, qui se sont donné bien du mal à la recherche de ce que trouvent souvent des êtres vulgaires : une femme aimable, et qui les aime.

Lucien Pinvert.

ÉLIE VINET

ET

SES TRAVAUX D'ANTIQUITÉS LOCALES

Le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a publié, dans les premières livraisons de l'année 1907, une longue étude sur *l'Antiquité de Bordeaux et de Bourg*, par Elie Vinet. L'auteur de cette notice bibliographique est assurément bien informé, mais son œuvre contient des inexactitudes qu'il importe de relever pour éviter des mécomptes aux collectionneurs de livres bordelais et saintongeais.

Des circonstances qu'il est sans intérêt de faire connaître ici nous amenèrent, au mois de mai dernier, à nous occuper de la première édition de *l'Antiquité de Bordeaux*. Guidé par les indications de M. Ernest Labadie, nous consultâmes minutieusement et avec infiniment d'attention tous les volumes dont il avait parlé, et cet examen réfléchi fortifia notre conviction que la bibliographie de l'édition de Poitiers déjà bien embrouillée était encore rendue plus obscure par l'écrivain bordelais.

Le livre d'Élie Vinet, imprimé à Poitiers, en 1565, par Enguilbert de Marnef, — M. Labadie l'a déjà établi — se présente aujourd'hui à nos regards sous des aspects

variés : exemplaires avec la date de 1565 sur le titre ; exemplaires non datés ; exemplaires avec ou sans le plan de Bordeaux ; exemplaires avec ou sans *l'Antiquité de Bourg*. Les bibliophiles devaient forcément se perdre dans ce chaos et il était utile d'essayer d'apporter la lumière sur les côtés mystérieux de l'édition de 1565.

M. Labadie a fait précéder son étude de l'histoire des origines du discours d'Élie Vinet. Suivant son exemple, nous la referons après lui en quelques lignes, et en la débarrassant des hors-d'œuvre dont M. E. Labadie a surchargé son récit : notre discussion y gagnera en lucidité.

Le 24 janvier 1564, le roi de France Charles IX, accompagné de sa mère Catherine de Médicis, du chancelier de l'Hospital et d'une troupe brillante de seigneurs de sa cour, quitta Paris et entreprit une excursion à travers son royaume. Ce fut environ quinze mois après son départ que Charles IX atteignit Bordeaux, et le 9 avril 1565, il y fit son entrée solennelle au milieu de magnificences dont le souvenir nous a été conservé par des témoignages contemporains (1).

(1) M. Labadie rapporte (p. 21 de la livraison de février 1907) le titre de la première de ces relations : *L'Entrée du Roi à Bordeaux, avecques les Carmes latins...* Paris, 1565. A la suite, dit-il, se trouve une ode en latin de Stephanus Crusellus, « les Carmes annoncés sur le titre ». Si M. Labadie avait lu le texte de l'opuscule qu'il a décrit, il aurait constaté que les *Carmes* auxquels le titre fait allusion consistent en trois petites pièces de vers latins qui figurent à l'avant-dernier feuillet.

L'Ode de Crusellus n'a jamais fait partie de l'Entrée du Roi. Publiée seule et séparément, elle est imprimée avec des caractères différents et sur une autre justification que les pages de l'Entrée. Le recueil de Carpentras qui a pu causer l'erreur de M. Labadie est composé, nous a écrit M. Raynolt, l'érudit conservateur de la bibliothèque, de deux pièces tout à fait distinctes : l'Entrée et l'Ode ; l'exemplaire de l'Entrée qui est à la Bibliothèque Nationale n'a pas l'Ode à la suite.

Le corps de ville de Bordeaux dût être informé à l'avance des projets de Charles IX. D'urgence, il arrêta le programme de la réception royale et il y comprit une visite du prince au collège de Guyenne. Elie Vinet, principal du collège, fut, en conséquence, chargé de recevoir Charles IX et de le haranguer, conformément à l'usage. Dérogeant aux vieilles coutumes, Élie Vinet pensa qu'il était préférable de remplacer un bavardage de rhéteur par une lecture plus profitable à l'instruction d'un jeune homme de quinze ans, et ses goûts prédominants d'archéologie l'incitèrent à placer sous les yeux du roi, une dissertation sur l'histoire et les antiquités de la ville qu'il honorait de sa présence.

Cette résolution prise, Élie Vinet mit la main à la plume, et dans les dernières lignes de sa composition, il fixe lui-même l'époque où elles furent écrites : « Mais « ces choses s'éloignent un peu de mon propos qui n'ai « ici entreprins de fere ung livre de toute lhistoire de « Bourdeaus, ains seulement cercher ce, qui se pour- « roit veritablement dire et asseurer de l'antiquité pre- « miere d'icellui, et de ses fondateurs, et des vieux mo- « numens, et antiques restes, qui se voient aujourd'hui, « que comptons l'an mille cinq cens soixante et qua- « tre ».

C'est donc en 1564 qu'Élie Vinet écrivit *l'Antiquité de Bordeaux*. Nous aurons l'occasion de rappeler cette date au moment où nous traiterons de *l'Antiquité de Bourg*.

Nous connaissons un exemplaire de l'Ode de Crusellus daté sur le titre : *Burdigalæ. Aprilis. 1564,* tandis que celui de Carpentras porte : *Burdigalæ. Aprilis. 1565.* Il n'y a pas lieu de voir là deux éditions, mais une correction faite au cours de l'impression ; nous nous en sommes assuré en comparant les deux volumes.

La rédaction de son œuvre achevée, sous quelle forme Élie Vinet la présenta-t-il au roi Charles IX? M. E. Labadie (pages 117-118 du Bulletin) a envisagé la question sous diverses faces et s'est arrêté à cette opinion que, *l'Antiquité de Bordeaux* avait été présentée au monarque en un manuscrit, probablement « sur beau « vélin blanc enluminé et richement relié aux armes « de France ».

Nous allons combattre cette théorie que M. Labadie veut appuyer sur le titre, sur la dédicace du livre, et sur une délibération des jurats de Bordeaux.

Le titre est ainsi libellé : « L'Antiquité de Bourdeaux « présentée au roy le treziesme jour d'Avril, l'an mille « cinq cens soixante cinq ». Comment M. Labadie peut-il trouver dans cette phrase une preuve de l'existence d'un manuscrit de *l'Antiquité de Bordeaux*? La date du 13 avril 1565 semble indiquer, nous le croyons comme lui, que Vinet ne rédigea le titre qu'après la présentation du livre, mais rien n'autorise à en faire découler la preuve qu'un manuscrit a été offert au roi.

Élie Vinet s'exprime comme suit dans la dédicace: « Je n'ai nullement douté de vostre tresliberale bonté, « qu'elle ne receust volentiers, et print en gré ce pe- « tit livret... » Le mot *livret* n'a pas signifié *manuscrit* seulement ; il a été appliqué indifféremment, et de tout temps, à un opuscule de peu d'importance, imprimé ou manuscrit.

La délibération des jurats de Bordeaux du mois d'avril 1572 contient ce passage relatif à *l'Antiquité de Bordeaux*: « présenté au Roy.... l'an mil cinq cens « soixante-cinq, et lors publié par impression ». On pourrait, écrit M. Labadie, « interpréter la phrase par « *ensuite livré à l'impression*, mais ce serait un peu « spécieux, d'autant plus que l'adverbe lors n'est peut-

« être pas synonyme d'ensuite ». Il suffit d'ouvrir un lexique pour apprendre que *lors* a toujours été employé pour *alors* ou *à cette époque*. Vinet s'en est servi avec cette acception sur le titre de l'édition de 1574 : « L'An-« tiquité... présentée... l'an mille cinq cens soixante « et cinq... et lhors premierement publiée... ». Les jurats de Bordeaux ont certainement voulu dire, avec Vinet, que le livre avait été imprimé en 1565, sans songer à un manuscrit.

Les arguments qu'invoque M. Labadie en faveur d'un manuscrit ne reposent sur rien de précis et sont sans valeur, nous venons de le montrer. Mais, ajouterons-nous, Vinet pouvait-il faire exécuter à Bordeaux, un manuscrit sur vélin, enluminé et richement relié aux armes de France ? L'art du calligraphe avait presque totalement disparu, chassé par l'imprimerie qui s'était répandue rapidement dans toutes les villes de l'Europe ; le manuscrit avait été détrôné par le livre imprimé, et c'est à peine, s'il existe aujourd'hui, quelque manuscrit de la fin du XVI[e] siècle offert à des personnes royales. Les scribes et les miniaturistes manquaient à Élie Vinet qui n'avait même pas sous la main un typographe expérimenté pour imprimer son livre. L'établissement d'un manuscrit qu'il aurait fallu confier à des mains différentes ne pouvait pas avoir lieu à Bordeaux, faute d'éléments artistiques. Et puis, comment le pauvre principal du collège de Guyenne aurait-il pu payer, de sa maigre escarcelle, un manuscrit tel que le désire M. Labadie, alors que les manuscrits (les documents originaux en font foi), ont toujours coûté, à tous les siècles, des sommes relativement élevées ?

Enfin, le magnifique manuscrit demandé par M. Labadie, parce qu'il était « beaucoup plus respectueux et « plus noble qu'une vulgaire impression typographi-

« que », n'a jamais été mentionné nulle part et n'a point laissé de traces (1).

Toutes les raisons morales, à défaut de preuves matérielles, nient la possibilité d'un manuscrit de dédicace de *l'Antiquité de Bordeaux,* tandis qu'elles donnent le droit d'affirmer hautement que le discours d'Élie Vinet était imprimé quand l'auteur le présenta à Charles IX. Ce point étant fixé, nous reprenons notre exposé.

Vinet désirant accorder son livre avec l'honneur qu'il lui destinait, n'ayant sous la main à Bordeaux qu'un atelier typographique mal approvisionné, s'adressa au célèbre imprimeur de Poitiers, Enguilbert de Marnef, à qui il avait précédemment confié quelques-uns de ses travaux d'érudition, et qui venait de mettre au jour, en 1561 et 1562, deux éditions d'un des plus beaux livres imprimés en France au XVIe siècle : *La Vénerie de Jacques Du Fouilloux*, dédiée aussi au roi Charles IX. Le même format et les mêmes caractères dont Marnef s'était servi pour la *Vénerie* furent choisis ; le typographe fit gémir ses presses, et *l'Antiquité de Bordeaux* fut imprimée en temps opportun.

Dans la notice qu'il a consacrée à l'édition de Poitiers (livraisons de février et avril du Bulletin), M. Labadie avance que cette première édition eut deux émissions différentes, c'est-à-dire qu'elle fut mise en vente à deux époques bien distinctes. Sa proposition peut se résumer ainsi : L'édition parut d'abord en 1565 : ensuite, Élie Vinet retira de l'imprimerie les exemplaires

(1) M. Labadie ignore qu'il existe dans les bibliothèques de Paris, de nombreux volumes, en *vulgaire impression typographique,* offerts aux rois de France par les libraires parisiens : ces exemplaires sont à la fois des chefs-d'œuvre de typographie et de merveilleux produits de l'art de la miniature au commencement du XVIe siècle.

invendus et après avoir réimprimé le titre et le feuillet de dédicace, il les offrit une seconde fois aux acheteurs. Selon M. Labadie, (p. 129) les exemplaires connus de cette seconde émission ne contiennent pas *l'Antiquité de Bourg*, « et nous nous demandons si cette seconde « émission doit contenir cette seconde partie » (1).

Trois exemplaires de la *seconde émission* ont été cités par M. Labadie : 1° un exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale, sans le plan, *contenant l'Antiquité de Bourg* ; 2° celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, sans le plan ; 3° celui qui appartient à M. G. Bouchon, bibliophile bordelais, contenant le plan. Nous en avons découvert, un quatrième, avec le plan, magnifique de conservation, dans sa reliure originale du XVIe siècle en vélin doré, qui nous a été obligeamment communiqué par son possesseur, membre de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

D'une façon générale, ces quatre exemplaires ont à peu près (2) la même contexture : texte de l'édition de 1565 ; titre et feuillet de dédicace différents. Des investigations patientes nous ont mis sous les yeux des produits de la Veuve Morpain et de son successeur Pierre de Ladime, et nous avons retrouvé dans ces imprimés, à l'exception de l'initiale S de la dédicace, tous les caractères qui ont servi à la composition des deux feuillets. Les doutes de M. Labadie seront aujourd'hui

(1) La description que nous faisons de certains exemplaires diffère notablement de celle de M. Labadie. Nous la garantissons rigoureusement exacte, et mieux peut-être que celui de M. Labadie, notre examen a été fait « *de visu,* et non d'après les renseignements plus ou moins erronés des autres bibliographes ». (P. 207).

(2) Nous ajoutons *à peu près* parce que l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal présente une différence importante que nous examinerons bientôt.

dissipés, car nous affirmerons, avec textes à l'appui, que le titre et la dédicace sortent des presses de la Veuve Morpain, seul imprimeur existant à Bordeaux à cette époque.

Trois de ces exemplaires (nous laissons à part celui de l'Arsenal) ont d'autres points de ressemblance caractéristiques : 1° ils sont *réglés*, c'est-à-dire qu'au moyen d'une plume, on a tracé avec de l'encre rouge, autour de chaque page, des lignes qui forment encadrements. Cette opération longue et coûteuse n'était faite autrefois qu'aux exemplaires de choix ou destinés à être offerts ; 2° l'*errata* placé au verso de la dédicace des exemplaires de 1565 n'existant pas dans ceux-ci, les coquilles de l'imprimeur ont été *corrigées à la main et à l'encre* ; de plus, au feuillet Aiij, ligne 16, le dernier mot est complètement gratté.

Les particularités que nous venons d'indiquer rendent bien difficile l'idée d'admettre avec M. Labadie que ces exemplaires sont des volumes retirés des mains de l'imprimeur et remis en vente par Élie Vinet. Dans ce cas, pourquoi autant de dépenses, autant de peines et tant de soins pour des livres de rebut et incomplets en somme puisqu'ils n'ont pas *l'Antiquité de Bourg* (1), partie intégrante de l'édition de 1565, où elle porte la signature G (2) ? Au lieu de faire des corrections à l'encre à chaque

(1) L'exemplaire non daté de la Bibliothèque Nationale contient *l'Antiquité de Bourg*, mais cette partie y a été jointe postérieurement. Le texte de *l'Antiquité de Bordeaux* est réglé ; celui de *l'Antiquité de Bourg* ne l'est pas : ce cahier n'appartenait donc pas à l'exemplaire primitif. Le cartonnage du volume est moderne et remonte à l'époque où les recueils factices du grand établissement public ont été dépecés.

(2) On ne voit pas trop la raison pour laquelle Marnef ayant imprimé *l'Antiquité de Bourg* aurait gardé ce dernier cahier et ne l'aurait pas envoyé à l'auteur avec les précédents.

exemplaire, il eût été beaucoup plus simple et moins dispendieux de réimprimer l'errata.

L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal n'est pas réglé, et les corrections à l'encre que nous remarquons sur les autres exemplaires n'ont pas été faites. Au verso du titre est imprimé, en petites lettres gothiques fort usées (1), un errata *Les fautes,* pour nous servir des expressions d'Élie Vinet, un peu moins étendu que celui de l'édition de 1565. La lecture de cet errata fait comprendre les motif[illegible] le firent supprimer ; il est fautif dès les premiers m[illegible] Nous plaçons ici les deux textes pour l'édification des lecteurs.

Exemplaire sans date : A premier, page ij, ligne xxi lizes ainsi, esté a[illegible]tienement de part.

Édition de 1565 : A premier, page ij, ligne 11 lizes ainsi, fit aveque son fr. ligne 21 esté anciennement de part.

Cet exemplaire appartiendrait-il à une émission autre que celle qu'a reconnue M. Labadie ?

Quant à l'impression des deux feuillets que M. Labadie (p. 120) trouve choquante et médiocre, « le caractère romain est lourd, et de plus le papier beaucoup « plus mince », nous éprouvons, là-dessus, un sentiment contraire. La forme des quatre pages est de beaucoup préférable à celle des exemplaires datés ; toutes les parties sont harmonieuses et mises à leur véritable place. Dans l'édition de Poitiers, au contraire, la vue du verso de la dédicace déplait à l'œil. L'imprimeur a séparé, tout juste par une ligne de blanc, la fin de la dédicace au roi du commencement de l'errata, et

(1) Ces caractères sont identiques avec ceux de la fonte employée par Jean Guyart, prédécesseur de Morpain à Bordeaux. M. Claudin en a donné plusieurs fac-simile dans son étude sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux.

il s'est servi des caractères de la dédicace pour la composition des fautes. Il y a dans cette disposition un mauvais goût absolu et Marnef n'a eu aucun souci des convenances ; jamais un *errata* n'a été imprimé dans de telles conditions.

Le papier, il est vrai, est un peu moins épais que celui du texte ; il a beaucoup d'analogie avec les papiers sans filigranes que Millanges, imprimeur à Bordeaux, employa quelques années plus tard, et sa fabrication est excellente (1).

Les observations que nous venons de faire prouvent que l'opinion de M. Labadie n'est basée sur aucune donnée acceptable et qu'il faut rejeter sa thèse consistant à voir dans les exemplaires non datés, une seconde émission de l'édition de 1565. Son étude bibliographique laisse par suite, sans solution, l'énigme qui dérobe à nos yeux la présentation de *l'Antiquité de Bordeaux* au roi et les mystères de l'édition de Poitiers de 1565. Les documents matériels font essentiellement défaut, et ce n'est que par hypothèses qu'il est possible de projeter de la clarté sur l'ombre qui enveloppe cette

(1) M. Labadie devrait bien publier le document qui lui a fait écrire (p. 197) que Millanges s'est servi du papier de Hollande pour ses tirages de luxe. L'importation du papier de Hollande ne paraît pas avoir eu lieu en France avant le XVIIIe siècle. Bien plus, si nous tenons comme véritable le *Mémoire sur la généralité de Guyenne*, par M. de Bezons, dressé en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne, l'intendant de la province y relate qu'en Albret près Casteljaloux, on fabriquait du papier « dont on se sert communément en Hollande pour l'imprimerie ». Le témoignage de M. de Bezons ne pouvant pas être suspecté, c'est la Hollande qui aurait tiré de la France le papier dont ses imprimeurs avaient besoin, et on serait tenté de supposer que les célèbres Elzeviers ont imprimé leurs bijoux typographiques sur des papiers bordelais. Cette remarque n'a pas encore été faite et méritait d'être signalée.

question. Voici, à notre tour, les réflexions qu'elle nous a suggérées et nous les soumettons aux méditations des lecteurs.

Nous avons vu Élie Vinet écrivant en 1564 *l'Antiquité de Bordeaux* avec le dessein d'offrir au roi les fruits de son travail. Le principal du collège de Guyenne ne pouvait dédier son œuvre à Charles IX et lui présenter son livre qu'après avoir obtenu l'agrément du prince. Les pérégrinations du monarque ne permettaient pas à l'auteur d'être fixé sur l'accueil qu'il sollicitait; d'autre part, l'érudit saintongeais ayant pris le parti de confier son livre au typographe de Poitiers, ne pouvait attendre l'arrivée du roi à Bordeaux pour commencer l'impression, et le texte seul de *l'Antiquité de Bordeaux* dût être expédié à Enguilbert de Marnef.

La distance de Poitiers à Bordeaux était grande (d'après *La Guide des Chemins de France*, édition de Paris, 1554, où sont minutieusement notés les relais et les gîtes d'étape, le parcours s'effectuait en onze jours). Cet éloignement empêcha Élie Vinet de faire terminer son livre par l'atelier poitevin, et le texte imprimé, il dût réclamer à Marnef le nombre d'exemplaires qu'il destinait à Charles IX et aux grands de sa suite. Il n'est pas admissible, comme le croit M. Labadie, qu'un exemplaire de *l'Antiquité de Bordeaux* fut offert au roi seulement. Vinet connaissait trop les intrigues de la cour des Valois pour oublier que l'entourage du roi dirigeait souverainement son esprit et ses actes, et que c'était en flattant les courtisans, le chancelier de l'Hospital, entre autres, qu'il parviendrait à obtenir les bonnes grâces de son maître et les gratifications qu'il demandait, lesquelles lui furent octroyées à l'issue de la réception.

Dès l'arrivée de Charles IX à Bordeaux, Vinet s'as-

sura de l'acceptation du roi, et aussitôt, il remit à la veuve Morpain la dédicace et le titre qui devaient précéder le texte. L'impression de ces deux feuillets réclamait peu de temps si l'on accepte que tout avait été préparé d'avance, et le tirage fait, ils furent adjoints aux exemplaires de présents.

Les fautes qui existaient dans le texte de *l'Antiquité de Bordeaux* n'avaient pas échappé à Élie Vinet; et il avait rédigé un errata, comme nous le montre l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal. Pendant l'impression, il reconnut les bévues du typographe bordelais, et consterné, ou le délai dont il disposait étant trop court, il préféra supprimer cet errata plutôt que de le faire recomposer, et il fit exécuter à la plume, sur tous les exemplaires de présents, les changements que motivaient les coquilles de l'imprimeur de Poitiers.

Notre conviction absolue est que les exemplaires non datés furent les exemplaires distribués au roi et aux personnages marquants. Vinet, toujours dans l'incertitude d'une visite que le bon plaisir du roi pouvait modifier, ne put pas, jusqu'au dernier moment, connaître exactement le jour où elle se produirait. Ce fut la véritable cause qui l'invita à ne pas inscrire, comme il le fit plus tard, la date de cette visite sur le titre du livre qu'il offrait. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal nous apporte son aide dans notre raisonnement. Le nombre des volumes reçus par Vinet dépassait assurément celui des exemplaires de présents; ceux-ci seuls furent réglés et corrigés à la main, tandis que pour les exemplaires qui restaient, on utilisa les premiers titres imprimés avec l'errata fautif, ils ne reçurent aucunes corrections à l'encre et ne furent pas réglés.

Un plan de Bordeaux fut intercalé dans les exem-

plaires de présents. M. Labadie a mentionné (p. 128 du Bulletin) les différences de texte qui existent dans la légende placée au dessous du plan des deux tirages, faits l'un et l'autre à Poitiers ; ces variantes fournissent un argument nouveau en faveur de la priorité des exemplaires non datés. Deux erreurs se remarquent sur leur plan. Au début de la légende, nous lisons quatre chiffres : 2, 3, 4, 5. Dans celui de 1565, ces chiffres se trouvent dans un ordre différent : 3,2,4,5, et ils reparaissent avec la même disposition dans le plan qui fait partie de l'édition de 1574 : Vinet a corrigé la faute du premier tirage. Plus bas, dans la même légende, le nom de la forteresse est écrit dans le plan joint aux exemplaires non datés : *Chasteau Trompette,* tandis que dans le texte du volume, ce nom est imprimé : *Troupeite*. Vinet a rétabli *Troupeite* non seulement sur le plan des exemplaires datés de 1565, mais encore l'a maintenu dans le texte et sur le plan de l'édition de 1574(1).

Vinet n'avait donc pas pu revoir le texte de *l'Antiquité de Bourdeaux* et du plan qui l'accompagnait. Après avoir offert les exemplaires au roi et à sa suite, il corrigea son livre, c'est-à-dire, il écrivit l'errata, refit la légende du plan, compléta le titre, et probablement y ajouta *l'Antiquité de Bourg*.

(1) M. Labadie attribue (p. 197) à l'édition de 1574 un degré égal de rareté à celui de l'édition de 1565. Son illusion sera vite détruite. On ne connaît que 7 exemplaires de l'édition de 1565 (nous réunissons les deux titres), tandis que celle de 1574 se trouve dans toutes les grandes bibliothèques de Paris (la Bibliothèque Mazarine en possède 3 exemplaires pour sa part), dans nombre de bibliothèques publiques de province et dans plusieurs collections privées. Nous n'exagérons pas en affirmant qu'il serait possible de dresser une liste de 20 exemplaires connus.

A différentes reprises, M. Labadie à prétendu que l'éminent érudit saintongeais avait simultanément exercé ses recherches sur toute la région ; cependant, *s'il eût écouté ses préférences*, c'est par la ville de Saintes qu'il aurait commencé ses publications. Les faits eux-mêmes viennent contrarier le chauvinisme que M. Labadie attribue gratuitement à Vinet. Celui-ci s'occupa des antiquités qui se présentaient à sa vue, suivant ses loisirs et ses déplacements ; ce n'est ni Saintes, ni même Bordeaux qui eut le privilège d'arrêter son attention et lui fournit le sujet de son premier mémoire. Il réserva cet honneur à la petite ville de Bourg, et il le déclare dans sa dissertation, en s'exprimant comme suit au dernier feuillet : « ... qu'aujour-« d'hui, que contons mille cinq cens soixante, il y a « pour le moins onze cens ans qu'elle est ville ». Ces termes sont explicites : Élie Vinet a écrit son mémoire sur Bourg en 1560 ; il ne s'occupa du discours sur *l'Antiquité de Bordeaux* qu'en 1564, et la rédaction de ceux d'Angoulême, de Saintes et de Barbezieux ne vint qu'après.

La présentation de *l'Antiquité de Bordeaux* ayant été faite à Charles IX laissait à l'auteur toute latitude pour la publier. Après l'avoir améliorée, comme nous l'avons dit ci-dessus, Vinet trouva bon d'utiliser la dissertation qui dormait dans ses cartons depuis 1560, et la réunissant aux corrections qu'il avait faites, il l'envoya à Marnef : *l'Antiquité de Bourg* fut alors imprimée et termina son livre.

Toutes les circonstances viennent confirmer nos déductions. Le titre de l'édition de 1565 ne mentionne pas *l'Antiquité de Bourg* : elle ne fut donc pas présentée au roi et ne faisait pas partie du livret qui lui fut remis. Le dernier cahier F de *l'Antiquité de Bordeaux* se

CHRONIQUE

Le prix Jean-Jacques Berger. — L'Académie française a, dans une de ses dernières séances, procédé à l'attribution de divers prix parmi lesquels le prix J.-J. Berger, d'une valeur de 15 000 francs, destiné à récompenser « l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris », et qui a été réparti de la façon suivante : 10 000 francs à M. Maurice Tourneux, pour sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, 3 000 francs à M. Georges Cain et 2 000 francs à M. Baron.

C'est avec une véritable joie que nous enregistrons la haute distinction décernée par l'Académie à notre savant collaborateur et ami, M. Maurice Tourneux, et nous lui adressons nos plus vives et sincères félicitations.

Puisque nous parlons de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française,* annonçons que le tome IV de cette monumentale et si précieuse publication vient de paraître. Ce volume, de plus de 700 pages, contient les matières suivantes : *Chapitre I* : Biographies générales et spéciales. — *Chap. II* : Louis XVI et la famille royale. — *Chap. III* : Marie-Antoinette. — *Chap. IV* : Madame Royale et le Dauphin. — *Chap. V* : Princes et princesses du sang. — *Chap. VI* : Biographies individuelles. — Paris hors les murs. Le département de Paris et de la Seine (1790-an VIII). L'ouvrage se termine par des additions et corrections relatives aux quatre premiers volumes. Le cinquième et dernier renfermera de copieuses tables.

Correspondance de Bossuet. — On annonce, dit la *Revue d'histoire littéraire de la France* à qui nous empruntons cette note, comme étant en préparation dans la collection des Grands Écrivains de la France publiée par la librairie Hachette, une édition critique de la correspondance de Bossuet, revue sur les autographes ou sur les copies les plus autorisées et contenant un grand nombre de documents inédits, édition à laquelle MM. Ch. Urbain et E. Levesque doivent donner leurs soins. L'ensemble formera sept à huit volumes, dont les deux premiers paraîtront en

1908. En annonçant cette nouvelle, nous croyons utile de reproduire ici l'appel que les deux éditeurs adressent aux possesseurs de lettres de Bossuet pour que leur recueil soit le plus complet possible.

« L'Académie française a voté une subvention en faveur de cette édition ; elle a voulu aussi encourager et prendre officiellement sous son patronage une œuvre considérable, qui doit, mieux qu'un monument de bronze ou de marbre, si parfait qu'il soit, servir à la gloire du grand évêque de Meaux, et qui, en même temps, est indispensable à l'histoire de sa vie.

« Cette édition sera pour la correspondance de Bossuet ce qu'est pour ses sermons le travail du savant abbé Lebarq. Elle rétablira dans leur intégrité les lettres déjà connues, mais publiées, pour la plupart, selon des procédés défectueux. Elle en contiendra un grand nombre d'autres et de plus elle donnera les lettres adressées à Bossuet. Le tout sera revu sur les autographes ou du moins sur les copies les plus autorisées, classées dans l'ordre chronologique et accompagnées de notes historiques destinées à en donner la pleine intelligence.

« Pour assurer à cette œuvre la plus grande perfection possible, les éditeurs comptent sur le bienveillant concours du public instruit en France et à l'Étranger. Ils font appel à toutes les personnes possédant des lettres de Bossuet ou de ses correspondants et les prient de leur en donner communication : de même, ils seront reconnaissants à celles qui leur signaleront, dans les dépôts publics ou dans les collections particulières, quelques pièces de ce genre. Bien entendu, ils indiqueront soigneusement la provenance des documents qui seront ainsi venus à leur connaissance.

« Prière d'adresser les renseignements de cette nature à M. Ch. Urbain, docteur ès lettres, 41, rue de Chaillot, Paris, XVI[e], ou à M. Levesque, directeur de la *Revue Bossuet*, 18, rue Cassini, Paris. »

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.**

— Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, avec la collaboration d'Alexandre Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Tome V, 2e livraison (nos 89398 à 95412). *Paris, Imprimerie nationale*, in-4.

— Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, avec la collaboration d'Alexandre Vidier, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. 1903-1904. *Paris, Imprimerie nationale*, in-4.

— Les Grandes institutions de France — La Bibliothèque nationale, par MM. Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal et Camille Couderc, administrateur, conservateurs et conservateur-adjoint. *Paris, H. Laurens*, gr. in-8.

— Les Libraires & les imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793. Notices biographiques, par Paul Delalain. Jean Camusat, Pierre Le Petit, Les trois Jean-Baptiste Coignard, Bernard Brunet, Ant. Demonville. *Paris, Alphonse Picard et fils*, in-8.

— La Bibliothèque du duc Antoine, recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté par Albert Collignon, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. (Extrait des « Mémoires de l'Académie de Stanislas », 1906-1907.) *Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie*, in-8.

— La Pléiade française — Les Amours et autres poésies d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin, publiées sur les éditions originales et augmentées de pièces rares ou inédites. Avec une notice de Guillaume Colletet et des notes par Ad. van Bever. Portrait de Jodelle par Léonard Gaultier. *Paris, E. Sansot et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 15 ex. numérotés sur pap. de Hollande.

— Manual of library economy, by James Duff Brown, Borough librarian, Islington, London, author of « Subject classification », « Manual of library classification », « Biographical dictionary of Musicians », etc. With illustrations, forms, etc. Revised edition. *London, Supply Co.*, in-8 (10 fr. 60).

— Francesco Lumachi — Nella republica del libro. Bibliomani celebri. Librai d'altri tempi. Spigolature e curiosità bibliografiche. Prefazione di Piero Barbèra. *Firenze, F. Lumachi*, pet. in-8 carré (3 fr.).

— Versuch einer bibliographie der Livres d'heures (Horæ B. M. V., Horas, Getidjen) des XV und XVI jahrunderts. Mit ausnahme der für Salisbury und York gedruckten, von Dr H. Bohatta. Sonderabdruck aus den « Mitteilungen des österr. vereins für bibliothekwesen » XI jahrgang (1907) 1 und 2 heft. *Wien, verlag der Österr. vereins für bibliothekwesen*, in-8.

— Library of Congress. — Select list of books with references to periodicals relating to iron and steel in commerce. Compiled under the direction of Appleton prentiss clark Griffin, chief bibliographer. *Washington, Government printing office*, gr. in-8.

— Library of Congress — Select list of books with references to periodicals on reciprocity with Canada. Compiled under the direction of Appleton prentiss Clark Griffin, chief bibliographer. *Washington, Government printing office*, gr. in-8.

— Library of Congress. — List of works relating to the french alliance in the American revolution. Compiled by Appleton prentiss Clark Griffin, chief bibliographer. *Washington, Government printing office*, gr. in-8.

Publications diverses.

— Gœthe. — Satyros, suivi de Quatre élégies romaines et du Journal traduits pour la 1re fois par Georges Polti et Paul Morisse. *Paris, E. Sansot et Cie*, pet. in-12 (1 fr.).

Il a été tiré, en outre, 6 ex. sur pap. de Hollande.

— Aurel. — Comment les femmes deviennent écrivains. *Paris, éditions du Censeur politique et littéraire*, pet. in-12 (1 fr.).

— Saint-Pol-Roux. — Les Reposoirs de la procession. III. Les Féeries intérieures 1885-1906. *Paris, Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 7 ex. numérotés sur pap. de Hollande.

compose de deux feuillets; les signatures précédentes, de même que la signature G réservée à *l'Antiquité de Bourg* ont les quatre feuillets réglementaires. Cette condition de la signature F est évidemment anormale. Pourquoi Marnef aurait-il imprimé ce demi-cahier s'il avait eu en mains *l'Antiquité de Bourg*? Les usages l'invitaient à donner quatre feuillets à F et deux feuillets à G, puisqu'il pouvait compléter ce dernier cahier au moyen des deux feuillets de titre et de dédicace. L'imprimeur eut ainsi réalisé une économie de temps et d'argent et avait moins de difficultés dans l'exécution. L'anomalie que nous signalons n'a pu être provoquée que par la volonté d'Élie Vinet de ne faire imprimer d'abord que *l'Antiquité de Bordeaux*.

Notre discussion est terminée et nous pensons avoir réfuté, sans omettre un seul point, l'argumentation que M. Labadie a développée dans son étude. Notre conclusion est celle-ci :

1° *L'Antiquité de Bordeaux,* présentée au roi Charles IX, était un imprimé et non pas un manuscrit;

2° Les exemplaires non datés, avec le titre et la dédicace imprimés par la veuve Morpain, sont les exemplaires offerts à Charles IX et à sa suite. En raison de leur destination spéciale, on ne peut leur appliquer la qualification de *première émission* de l'édition de 1565. Ces exemplaires sont complets sans le cahier G et doivent contenir le plan de Bordeaux avec la légende primitive;

3° Les exemplaires avec le titre daté de Poitiers, 1565, au nom de Marnef, livrés au public après les premiers, ont besoin, pour être complets, du plan de Bordeaux, deuxième légende, et du cahier de *l'Antiquité de Bourg*.

M. Labadie a publié, auparavant, dans la livraison de septembre 1904 du Bulletin, une étude bibliogra-

phique sur *l'Antiquité de Saintes et de Barbezieux* d'Élie Vinet (1). Nous y avons aperçu les erreurs suivantes :

1° La Bibliothèque Mazarine ne possède pas les trois éditions de ce livre ; il lui manque l'édition de 1571 (Page 285).

2° Le plan de Saintes qui accompagne l'édition de 1584 n'est pas gravé sur cuivre ; il est gravé sur bois. La légende imprimée ne se termine pas par : *Anno 1560*, mais par *l'Abbaie des Dames*. La date de 1560 se lit seulement sans le mot *Anno* sur un petit socle placé dans le plan à droite de la légende imprimée (Page 295).

3° M. Labadie dit (même page) que l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale possède le plan en couleur, et que celui de la Bibliothèque Mazarine a le plan en noir ; c'est le contraire qui existe (2).

Malgré les imperfections que nous signalons, les études bibliographiques de M. Labadie ne sont pas sans mérite ; elles accusent des recherches longues et patientes dont il convient de le féliciter. Nous nous permettrons en terminant de rappeler les sages conseils

(1) Copiant ses devanciers, M. Labadie donne la date de 1568 à la première édition de *Saintes et Barbezieux*. Aucun document n'autorise cette affirmation. Élie Vinet a simplement avoué dans la dissertation sur Barbezieux, qu'il ajoutait ces lignes à son discours de Saintes, en 1568. Un fait semblable à celui de *l'Antiquité de Bordeaux* a pu se produire : ce dernier discours composé en 1564 fut publié en 1565. Pour être exact, et la bibliographie n'a pas sans cela raison d'être, M. Labadie aurait dû écrire : *vers 1568*.

(2) M. Labadie a omis d'annoncer que l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale avait appartenu à Voysin de la Popelinière, célèbre historien du XVI[e] siècle. Sa signature est apposée sur le titre et des notes assez nombreuses de sa main sont sur les marges.

qu'il a donnés en tête de sa notice sur *l'Antiquité de Saintes* (page 288) : « Les auteurs des futures biblio-« graphies locales doivent avoir bien soin, pour ne pas « commettre les mêmes erreurs que nous venons de si-« gnaler, de voir eux-mêmes, autant qu'il leur sera pos-« sible, les livres anciens, de bien les examiner et de « bien les décrire ». Nous nous sommes approprié cette excellente méthode ; c'est elle qui a dicté nos critiques.

P. C.

NÉCROLOGIE

Le *Bulletin du Bibliophile* vient d'être, coup sur coup, cruellement éprouvé et c'est le cœur serré que j'enregistre aujourd'hui la mort de deux de ses plus fidèles et distingués collaborateurs.

VICOMTE DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL.

Le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul est décédé, le 5 juillet, à Royat, succombant à une crise de diabète. Lorsque la fatale nouvelle se répandit à Paris ce fut, parmi les amis personnels de l'éminent balzacien comme parmi tous les amis des lettres auxquelles il a rendu tant de services désintéressés, une véritable stupeur. Malgré ses soixante et onze ans, M. de Lovenjoul avait conservé une activité juvénile et une ardeur infatigable pour tout ce qui intéressait ses recherches érudites. Dévoué collaborateur du *Bulletin du Bibliophile*, il aimait notre vieille revue et lui avait, à diverses reprises, communiqué de précieux documents. Je ne rappellerai pas aujourd'hui les travaux de celui que nous venons de perdre et que nous pleurons ; dans la livraison d'août-septembre, notre collaborateur M. Henri Cordier, qu'une vive affection liait depuis de longues années au vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, a bien

voulu se charger de retracer en une notice détaillée sa vie de travail et d'honneur.

Qu'il me soit cependant permis de rendre un suprême hommage à celui que la mort nous enlève brusquement ; cette disparition nous frappe tous ici douloureusement et je ne veux pas laisser se refermer pour jamais la tombe de notre ami sans y déposer, au nom du *Bulletin du Bibliophile* comme en mon nom personnel, le tribut de regrets qu'il emporte avec lui.

M. ALFRED DUPRÉ.

Tandis que s'éteignait, à Royat, le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, le même jour, nous arrivait de Vichy une douloureuse nouvelle. L'un de nos plus dévoués collaborateurs, M. Alfred Dupré, avocat à la Cour d'appel de Paris, venait de succomber, terrassé par la maladie qui le minait depuis quelques mois déjà et dont nous constations les rapides progrès avec une profonde tristesse.

M. Louis-Charles-Alfred Dupré était né en 1850; engagé, pendant la guerre de 1870, dans un corps de volontaires à cheval, il fit vaillamment son devoir ; la guerre terminée, il se fit inscrire au barreau et prêta serment en 1872. Deux ans plus tard, Oscar de Vallée, qui avait apprécié le talent du jeune avocat, se l'attachait en qualité de secrétaire. M. Dupré ne tarda pas à se créer, au Palais, une place des plus honorables. Me Chenu, bâtonnier de l'ordre des avocats, a retracé, en termes émus, la carrière du regretté défunt et je ne saurais mieux honorer sa mémoire qu'en reproduisant ici cet éloquent adieu :

L'éloignement où, depuis quelques années, Alfred Dupré se tenait du Palais, n'avait pu effacer ni même atténuer le souvenir que nous lui gardions. Il avait occupé sa place avec trop de dignité et de scrupuleuse correction pour que son absence entraînât l'oubli.

Il nous fallut un effort pour accepter l'explication qui nous en fut donnée.

Par sa belle et vigoureuse stature, par son visage souriant et calme, il donnait l'impression de la force et de la santé. Seuls, quelques confidents intimes et rares savaient qu'il avait entendu des avertissements discrets d'abord, menaçants ensuite. Avec une vaillante sérénité, il avait accueilli l'avis et conservé pour lui l'inquiétude.

Il avait réglé sa succession professionnelle, cherché pour ses clients que la fermeté de son caractère et la sûreté de son concours devaient rendre exigeants, des conseils dignes de le remplacer, et sans bruit avait commencé de dessiner sa retraite. Elle devint complète, quand une atteinte plus grave se produisit, montrant que les plus florissantes natures ne sont pas protégées contre l'œuvre de destruction, que ni la maladie ni la mort ne regardent aux années de ceux qu'elles attaquent, et qu'elles mettent un art cruel à opérer degré par degré, à frapper un coup pour annoncer celui qui doit suivre et laisser prévoir que le dernier s'approche.

Nous retrouvons aujourd'hui Alfred Dupré sous les plis de cette robe à laquelle il est resté fidèle pendant 35 ans. Il avait débuté au barreau sous un patronage dont il garda la fierté et la gratitude : celui d'Oscar de Vallée qui, successivement, comme magistrat et comme avocat, fit admirer sa science de jurisconsulte et sa somptuosité de parole. L'école était bonne et Dupré y forma le talent qui devait justifier la confiance et l'estime de la clientèle.

Il ne borna pas au Palais son activité ; il en donna une large part au soin d'intérêts plus élevés et plus généraux sans ambition personnelle, se tenant pour satisfait du siège de conseiller municipal que lui avait assuré la commune de Luzarches. Il ne s'en mêla pas moins aux luttes politiques, défendant avec vigueur ses idées, poursuivant et cherchant la grandeur de la nation dans le retour au mode de gouvernement qui avait pendant plusieurs siècles assuré sa prospérité, s'efforçant de propager ou de retenir les idées reli-

gieuses dont l'abandon le désespérait, puisqu'il en éprouvait pour lui-même le bienfait et la force.

C'est donc une existence droite et honnête qui s'achève au seuil de cette tombe. La brièveté nous en afflige ; mais la douleur des siens et notre peine trouveront un apaisement dans cette pensée que la vie humaine devrait se compter non pas au nombre des jours, mais à la somme de bien que nous faisons sur cette terre où nous passons.

La vie d'Alfred Dupré fut alors complète ; elle a droit au respect et à la piété de notre dernier salut.

Quand l'avocat avait dépouillé sa robe, le bibliophile apparaissait. Gendre d'un éminent collectionneur, M. Giraud de Savine, M. Alfred Dupré était un passionné du livre. D'un goût sûr et délicat, il n'admettait à prendre place dans sa collection, composée en partie de livres provenant de son beau-père, que des exemplaires sans défaut ; les pièces historiques, les facéties, les poètes des XVe, XVIe et XVIIe siècles retenaient tout spécialement son attention. Combien de fois, dans cette vieille maison Techener qu'il fréquentait assidûment, l'ai-je vu sortir triomphalement de ses poches, soigneusement empaquetée, telle plaquette rare qu'il portait chez son relieur pour la faire habiller ou qu'il rapportait de chez lui élégamment vêtue. Avec quel amour il caressait ces maroquins polis, vieux ou jeunes, ces veaux marbrés et ces vélins ivoirés ! Le livre mo-e derne le laissait froid sauf, pourtant, les mémoires hi-i-toriques dont la lecture le passionnait. être

Bibliophile de l'ancienne école, de la bonne é des Lignerolles, des Pichon, des Villeneuve, M. l'École était de ceux qui ne se contentent pas d'amas l'Hôtel-livres ; il les lisait et faisait pro[illegible] s con[illegible] érudition. Sous [illegible] gén[illegible]
amateur; il a p[illegible] 1899, pp. 469, 54
[illegible]

Abano (Pierre de). — De Uenenis. Thome Trivisani Veneti impensa, 1476. In-folio, goth., 2 col. signat. Hain *2. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Conciliator et de Venenis. A Boneto Locatello Bergomense, Octauiani Scoti Medoetiensis impensa. Uenetijs, idibus martijs 1496. In-folio, goth., 2 col., 265 f. Hain *4. — *Novara, seminario.*

Acta scitv dignissima Constantiensis concilii. In Hagenow, per Henricum Gran, expensis Iohannis Rynmen, 1500, 11 aprilis. In-4°, goth., signat., sans récl., 112 fnc. Hain-Copinger 5609. — *Strasbourg, séminaire.*

Adam. — Summula pauperum. Parisiis, apud Georgium Wolf et Ioannem de Cruczenach, 1494. In-4°. Hain 83. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Aegidius Columna. — De regimine principum. Venetiis, per Simonem Beuilaquam Papiensem, 1498, 9 iulii. In-folio, car. rom., signat. récl., 2 col., 136 f., Hain *109. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Expositio super libros posteriorum Aristotelis. Uenetijs, per Simonem de Luere, sumptibus Andree Torresani de Asula, 18 maij 1500. In-folio, goth., signat., 2 col., 128 fc. Hain *139. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Rome, per Iohannem Schurener de Bopardia, 1475, 13 iulii. In-4°, caract. rom., sans signat. ni récl., 75 fnc. Hain * 166. — *Novara, seminario.*

Aeneas Sylvius Piccolomini. — Epistole. Lugduni, per Iohannem de Uingle, 1497, 8 novembris. Grand in-4°, goth. signat., sans récl., 228 fnc. Hain * 158. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Ailly (Pierre d'). — Tractatus et sermones. Argentine, 1490. In-folio, goth., signat., 2 col., 164 f. Hain-Copinger *848. — *Strasbourg, séminaire.*

— De vita Christi, expositio super cantica canticorum. Parisiis, per Antonium Cayllaut, 1483, 16 septembris. In-4°. Hain 851. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Albert le Grand. — Compendium theologice ueritatis. Impressum Uenetijs, per Christophorum Arnoldum Alamanum, 1476, 5 aprilis. In-4°, goth., 2 col., 159 fnc. Hain *439. — *Novara, seminario.*

— In evangelium Missus est. Aloysius de Scrazonibus sua impensa imprimi curavit, Mediolani, Ulderieho Scinzenzeler Teutonico, 1488, 17 aprilis. In-4°, goth., sans chiff. Hain *464. — *Vercelli, Agnesiana.*

Albumasar. — Opus florum. Erhardi Ratdolt Augustensis imprimandi arte, qua nuper Venetijs nunc Auguste Vindelicorum excellit, 14 kal. decembris 1488. In-4°, goth., signat., 19 f. Hain *609. — *Torino, seminario.*

Alexandre de Alès. — Prima (secunda, tertia, quarta) pars summe. Per Ioannem Antonium de Birretis ac Franciscum Gyrardenghum, Papie, 1489, 11 iulij (20 octobris, 23 octobris, 23 decembris). In-4°, goth., 4 parties, 2 col., 224, 470, 359, 512 f. Hain *644. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Nuremberge, per Anthonium Koberger impressa, 12 kalendas octobris 1496. Hain *652. — *Novara, seminario.*

Alexandre. — Historia Alexandri magni, regis Macedonie, de prelijs. Impressa Argentine, 1489, in die sancte Gertrudis. In-folio, goth., 2 col., 37 f. Hain *780. — *Vercelli, Agnesiana.*

Alphonse a Spina. — Fortalitium fidei. S. l. n. t. n. d., goth., sans sign. ni récl., 2 col., 248 fnc. Hain 873. — *Strasbourg, séminaire.*

Alphonse de Tolède. — Lectura in primum sententiarum. Paganinus de Paganinis, 1490, pridie calendas nouembris, impressione compleuit, Uenetijs. In-folio, goth., 2 col., 173 f. Hain *876. — *Novara, seminario.*

Ambroise (s.) — Opera. Basilee, per Iohannem de Amerbach, 1492. In-folio, goth. et rom., signat., 3 vol., 269, 302, 291 f. Hain *896. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

— De epistolis etc., opera impressa Mediolani, per Antonium Zarotum Parmensem, 1491, in calendis februarii. In-folio, caract. rom., 192 f. Hain *899. — *Novara, seminario*

Aquilanus (Jean). — Sermones quadragesimales. Uenetijs, per Petrum Bergomensem de Quarengijs, 1499, 21 octobris. In-8°, goth., signat., 2 col., 329 f. Hain *1327. — *Vercelli, Agnesiana.*

Arculanus (Jean). — Expositio in primam Fen quarti canonis Avicenne. Expensis Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, 1496, 6 kal. nouembris, Uenetijs, per Bonetum Locatellum Bergomensem. In-folio, goth., signat., marque, 2 col., 148 f. Hain *1553. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

Aretin (Léonard). — Epistolae familiares. 15 iunii 1495. S. l. n. t., in-folio, car. rom., signat., 56 f. Hain *1567. — *Vercelli, Agnesiana.*

Argellata (Pierre de). — Liber primus (-sextus) cirurgie. Impressit Benedictus Genuensis, 1480, 9 augusti, Venetiis. In-folio, goth., signat., 2 col. Hain 1635. — *Novara, seminario.*

Aristote. — [Opera] de physico auditu, de celo et mundo, etc. Uenetijs, per Bernardinum de Tridino de Monteferato, 1489, nonis septembribus. In-folio, goth., signat., 546 f. Hain *1661. — *Novara, seminario.*

— Rhetorica. Venetiis, per Philipum Venetum, 1481, 22 iunii. In-folio, car. rom., signat., 2 col., 63 f. Hain *821 et 1681. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

— Opera de naturali philosophia. Venetiis, per Philipum (*sic*) Venetum, 1482, pridie nonas aprilis. In-folio, car. rom., signat., 360 f. Hain *1682. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Quæstiones variæ. Mantuæ, per Iohannem Vurster de Compidona et Iohannem Baumeister socios. Sans date (vers 1475), in-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 90 fnc. Hain-Copinger 1729. — *Vercelli. Agnesiana.*

Arnaud de Villeneuve. — Breuiarium practice [medicine]. Mediolani, per Christophorum Ratisponensem, 1483, 26 aprilis. In-folio, goth., signat., 2 col., 145 f. Hain *1800. — *Torino, Seminario*; *Vercelli Agnesiana.*

Antesella. — Liber Ioannitii qui dicitur Isagoge in greco, etc. Uenetijs, per Philippum de Pinzis de Caneto, 1491, 26 septembris. In-folio, goth., signat., marque, manchettes, 2 col., 194 f. Hain * 1871. — *Novara, seminario.*

Astesanus de Ast. — Summa de casibus. Sumptibus Nicolai de Francfordia, Uenetijs, per Leonardum Wild de Ratisbona, 1480, 28 aprilis. In-folio, goth., signat., 2 col., 553 f. Hain * 1896. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. In conuentu Uenetiarum, sumptibus Anthonij Koburger, Nurenberge, 1482, 11 may. In-folio, goth., sans signat. ni récl., 2 col., 423 fnc. Hain * 1897. — *Torino, seminario.*

— Auctoritates vel Propositiones vniversales Aristotelis. Bononie, per Ugonem Rugerium, 1488, 15 aprilis. In-4°, goth., signat., marque, 67 f. Hain * 1930. — *Vercelli, Agnesiana.*

Augustin (s.). — Meditationes. Parisiis, per Antonium Cayllaut. S. d., in-4°. Hain 1954. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

— Prima (secunda, tertia) quinquagena. Basilee, per Ioannem de Amerbach, 1497. In-folio, goth., signat., 2 col., 426 f. Hain * 1975. — *Torino, seminario.*

— Sermones de informatione regularis vite, etc. Mutine, per Baldassarem de Struciis, 1477, 25 aprilis. In-4°, goth. Hain 1994. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Sermones ad heremitas. S. l. n. t. n. d., [Argentinæ, M. Flach, ou Spiræ, P. Drach], in-4°, goth., signat., sans récl., 2 col., 108 fnc. Hain * 1997. — *Strasbourg, séminaire.*

— Confessiones. Theutonicus Iohannes, Mediolani, 1475, 12 kal. augusti. In-4°, caract. rom., sans signat., récl. ni chiffres. Hain 2031. — *Vercelli Agnesiana.*

— De civitate Dei. Hoc Conradus opus Suueynheym Arnoldusque Pannarts, Rome expediere, in domo Petri de Maximo, 1468. In-folio, caract. rom., sans signat. ni récl., 271 fnc. Hain, 2047. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Venetiis, impensis Octauiani Scoti, civis Modoetiensis, 1489, 12 kal. martias. In-folio, goth. Hain, 2065. — *Vercelli, Agnesiana.*

Augustin de Novis. — Scrutinivm tripartitvm. In ciuitate Florentie, per Bartholomeum, pres. Florentinum, 1500, 25 aprilis. In-folio, car. rom., signat., 144 f. Hain 2115. — *Novara, seminario.*

Augustis (Quiricus de). — Lumen apothecariorum. Venetiis, per Albertinum Vercellensem. S. d., in-folio. Hain 2117. — *Vercelli, Agnesiana.*

Ausmo (Nicolas de). — Supplementum. Venetijs, per Franciscum de Hailbrun et Nicolaum de Francfordia, 1474. In-folio, goth., sans signat. ni récl., 335 fnc. Hain *2153 et *2153 a. — *Novara, seminario*; *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Uenetijs, cura Leonardi Uuild de Ratisbona, 1489. In-4°, goth., signat., 2 col., 378 f. Hain *2168. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Uenetijs, cura Leonardi Uuild de Ratisbona, 1489. In-4°, goth., signat., 2 col., 378 f. Hain *2169. — *Vercelli, Agnesiana.*

Balbus (Jean) de Gênes. — Summa que vocatur catholicon. Uenetijs, impensa Hermanni Liechtenstein Coloniensis, 1483, 8 kal. octobris. In-folio, goth., signat., 2 col., 355 f. Hain * 2257. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Uenetijs, impensa Hermanni Liechtenstein Coloniensis, 1487, 7 kalendas decembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 355 f. Hain *2259. — *Novara, seminario.*

Bandellus (Vincent). — De singulari puritate et prerogatiua conceptionis saluatoris nostri Iesu Christi. Bononie, per Ugonem de Rugeriis, 1481, 12 februarii. In-4°, goth., 118 f. Hain *2353. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Baptista Mantuanus. — De patientia. Brixiae, per Bernardinum Misintam Papiensem, 3 cal. iunias 1497. In-4°, car. rom., signat., 116 f. Hain *2404. — *Vercelli, Agnesiana.*

Bareletta (G.) — Sermones quadragesimales (et de sanctis). Impensa et caracteribus Iacobi Britannici Brixiani, in Brixie vrbe, 1497, 11 nouembris (et 1498, 13 ianuarij). In-4°, goth., signat., récl., 2 col., 4 fnc. — 135-77 f. Hain *2459. — *Vercelli, Agnesiana.*

Barthelemi de Brescia. — Casus decreti. In vrbe Basiliensi, per Nicolaum Kesler, 5 idus augusti 1489. — In-folio, goth., signat., 2 col., sans chiffres. Hain 2472. — *Strasbourg, séminaire.*

Barthelemi de Chaimis de Milan. — Interrogatorium siue confessionale. Christophorus Ualdafer de Rhatispona, Mediolano impressit, 1474, 3 kal. octobres. In-8°, goth., sans signat. ni récl., 174 fnc. Hain *2481. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Mediolani, per Dominicum de Vespolate et Iacobum de Marliano, 1478, 21 nouembris. In-8°, goth., signat., 173 f. Hain *2484. — *Vercelli, Agnesiana.*

Barthelemi Deglanville. — De proprietatibus rerum. Impressus per Petrum Ungarum, 1482, novembris 21. S. l. [Lyon], in-folio, goth., signat. Hain 2502. — *Vercelli, Agnésiana.*

Barthelemi Pisanus de Sancto Concordio. — Summa de casibus conscientie, 1473, 12 kal. nouembres. S. l., in-folio, goth., sans signat. ni récl., 2 col., 191 fnc. Hain *2526. — *Novara, seminario.*

Béroald (Philippe). — Annotationes in auctores antiquos. Bononiae, 1488, a Benedicto Hectoris librario et Platone de Benedictis impressore, ciuibus Bononiensibus. In-folio, caract. rom., signat., 36 f. Hain * 2943. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Barzizius (Christophe). — Introductorium ad opus practicum medicine. Impressit Papie, Antonius de Carchano, 1494, 20 augusti. In-folio, goth., signat., récl., 2 col., 257 fc. Hain *2666. — *Novara, seminario.*

Bernard (s.). — Sermones de tempore præcipuisque festivitatibus, 1495. — S. l., in-folio. Hain 2847. — *Strasbourg, séminaire.*

— Expositio in canticis canticorum Salomonis. Per Nicolaum de Girardengis, Papie, 1482, 18 decembris. In-folio, goth., 178 f. Hain-Copinger, 2857. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Argentine, per Martinum Flach, 1497. In-folio, goth., signat., 2 col., 202 f. Hain-Copinger *2859. — *Strasbourg, séminaire.*

— Opus epistolarum. Basilee (Nicolas Kesler), 1494, 1 decembris. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 106 fc. Hain-Copinger *2872. — *Strasbourg, séminaire.*

— Meditationes. S. l. n. typ. n. d., in-4°, goth., signat., 15 f. Hain 2882. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Biblia. Uenetijs, opera atque impensa Nicolai Ienson Gallici, 1476. In-folio, goth., signat., 2 col., 470 f. Hain *3061. — *Vercelli, Agnesiana.*

— (A la fin :) Fontibus ex grecis, *etc.*, 1483. S. l. n. typ.,in-folio, goth., signat., manchettes, 2 col., 675 f. Hain *3088. — *Saint-Bonnet-le-Château (Loire), presbytère.*

— Fontibus ex grecis, *etc.*, 1486. S. l. n. t., in-folio, goth., signat., manchettes, 2 col., 541 f. Hain *3093. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

— Impensis Nicolai Keslers, civis Basileensis, 1487, 24 kal. (*sic*) nouembris. In-folio, goth., signat., manchettes, 2 col., 436 f. Hain *3100. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

— Basilee, per Iohannem Froben de Hamelburck, anno 1491, 27 iunii. In-8°, goth., signat., 2 col., 489 f. Hain *3107. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

— Uenetijs, per Symonem Beuilaquam Papiensem, 1494, 22 nouembris. In-4°, goth., signat., 2 col., marque, manchettes, 456 f. Hain *3117. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

— Cum postillis Nicolai de Lyra. Per Iohannem Syber. S. l. n. d., in-folio, goth., signat., signat., 4 parties, 378, 299, 281, 304 f. Hain*3163. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

Biel (Gabriel). — Sacri canonis misse expositio. Expensis Friderici Meymberger, in vigilia sancti Andree, 1499 (impr. Jean Otmar). In-folio, goth., signat., 336 f. Hain-Copinger*3179. — *Strasbourg, séminaire.*

Blanchellus (Menghus). — Super logicam Pauli Veneti. Venetiis, impensis Francisci de Madiis, arte Iohannis Leoviller de Hall, 1488, 12 kalendas aprilis. In-4°, goth., signat. Hain 3229. — *Novara, seminario.*

Blondus (Flavius). — Historiarvm liber primvs, *etc.* Venetiis, per Thomam Alexandrinum, 1484, 4 kal. iulii. In-folio, caract. rom., signat., 249 f. Hain *3249. — *Novara, seminario.*

Boccace (Jean). — Genealogiae; de montibus et syluis, *etc.*, Venetiis, expensis Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, 1494, 7 kalendas martias, per Bonetum Locatellum. In-folio, caract. rom., signat., marque, 162 f. Hain *3321. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Venetiis, per Manfredum de Streuo de Monteferrato, 1497, 8 kalendas aprilis. In-folio, caract. rom., signat., 162 f. Hain *3324. — *Vercelli, Agnesiana.*

Bonaventure (s.). — Stimulus diuini amoris. Parisius, impensis Georgij Mittelhus, 1490 octobris 23. Petit in-8°, goth., signat., 168 f. Hain *3479. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

— Dieta salutis. Venetiis, per Ioannis (*sic*) de Quarengiis de Palazago, territorii Bergomensis, 1 februarii 1497. In-8°, goth., signat. et chiffres. Hain3531. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Perlustratio in libros IV Sententiarum. Nurnberge, Anthonius Koberger. S. d. [1491], in-folio, goth., signat., 2 col., 5 vol., 204, 258, 217, 271, 103 f. Hain *3540. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

Boniface VIII. — Liber sextus decretalium, vna cum adparatu Ioannis Andree. Venetiis, opera Thome de Blauis de Alexandria, 1489, 14 augusti. In-4°, goth., signat., marque. Hain *3615. — *Torino, seminario.*

Bossus (Mathieu). — Recvperationes Fesvlanae. Impressit Plato de Benedictis Bononiensis, in ciuitate Bononiae, 1493, 13 kallendas augustas. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 184 f. Hain *3669. — *Novara, seminario.*

— De veris et salutaribus animi gaudiis dialogus. Impressit Florentiae, Franciscus Bonaccursius, 1491, 6 idus febrvarii. In-4°, car. rom., signat., 88 f. Hain *3672. — *Novara, seminario.*

— De institvendo sapientia animo. A Platone de Benedictis, Bononiae, 1495, 8 idus nouembres. In-4°, car. rom., signat., 128 f. Hain *3677. — *Novara, seminario.*

— In Iesu Christi passione sermo. Bononiae, per Platonem de Benedictis de Bononia, 1495, 3 idus nouembris. In-4°, car. rom., signat., 12 f. Hain *3678. — *Novara, seminario.*

BRADWARDINE (Thomas). — Geometria. Parisius, in campo Gaillardi, a Guidone Mercatoris, 1495, 20 may. — In-folio, goth., signat., sans récl., 22 fnc. Hain-Copinger 3712. — *Vercelli, Agnesiana.*

Breviarium Argentinense. Impensis Iohannis Reynardi, alias Grunynger, 1489, kalendas aprilis 13. In-8°, goth., signat., 2 col., 7 fnc.-111 fc.-8 fnc.-404 fc.-17 fnc. Hain-Copinger *3790. — *Strasbourg, séminaire.*

Breviarium Constantiense. Erhardi Ratdolt arte qua nuper Venetiis, nunc Auguste Vindelicorum excellit, 1499. In-folio, goth. Hain 3830. — *Strasbourg, séminaire.*

BRUNO, évêque de Würtzbourg. — Psalterium. Per Anthonium Koberger, 1497. In-folio, goth., signat., 170 fnc. Hain-Copinger *4013. — *Novara, seminario.*

BUGELLANUS (Boniface). — Tractatus doctrinalis florum artis notariatus. Taurini (J. Suigas et Nicolaus de Benedictis), 1492. In-4°, goth., signat., 136 f. Copinger 1372. — *Vercelli, Agnesiana.*

BURLÆUS (Gualterus). — Super libros Ethycorum Aristotelis. Uenetijs, per Octauianum Scotum Modoetiensem, 1481, 6 idus maij. In-folio, goth., signat., 2 col., 232 f. Hain *4143. — *Novara, seminario.*

— Super artem veterem Porphyrii & Aristotelis expositio. Per Andream Catharensem, in civitate Veneciarum, 1492, 21 ianuarii. In-folio, goth., signat., 2 col., 90 fnc. Copinger 1392. — *Novara, seminario.*

Busti (Bernardin de). — Mariale de excellentiis reginae coeli. Mediolani, per Leonardum Pachel, 1493, 21 maii. In-4, goth., sans chiffres. Hain 4160. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

— Rosarium sermonum predicabilium. Uenetijs, per Georgium Arriuabenis, 1498, pridie kalendas iunias (et 17 kalendas septembris). In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 30 fnc.-260 f. Hain *4163. — *Vercelli, Agnesiana.*

Canonicus (Jean). — Super octo libros physicorum questiones. Finem imposuit Bonetus Locatelis, sumptibus Octauiani Scoti Modoetiensis, 1487, 17 kal. nouembris. S. l. [Venetiis], in-folio, goth., signat. Hain-Copinger 4346. — *Vercelli, Agnesiana.*

Capreolus (Jean). — Commentaria in IV libros Sententiarum, seu libri IV defensionum theologiæ Thomæ Aquinatis. Uenetijs, per Octauianum Scotum Modoetiensem, 1483 (t. IV : 1484). In-folio, goth., signat., 2 col., 4 vol., 360, 366, 156 et 257 f. Hain-Copinger *4410. — *Strasbourg, séminaire.*

Caracciolus de Litio (Robert). — Quadragesimale de peccatis. Uenetijs, per Andream de Toresanis de Asula, 1488, 5 kal. octobris. In-4°, goth., signat., 2 col., 191 f. Hain *4439. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Quadragesimale de penitentia. Ciuitate Uenetiarum, per Octauianum Scotum Modoetiensem, 1482, pridie kalendas februarij. In-4°, goth., signat., 2 col., 387 f. Hain *4463. — *Novara, seminario.*

— De laudibus sanctorum sermones. Per Georgium Arriuabenum, Uenetijs, 1489, nonis quintilibus. In-4°, goth., signat., sans récl., marque, 2 col., 210 fnc. Hain-Copinger *4477. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Neapoli, per Mathiam Morauum, 2 kalendas februarij 1489. In-4°, goth., signat. Hain 4480. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Sermones de sanctis. Venetijs, per Bernardinum Benalium, 1490, kal. octobris. In-4°, goth., signat., 2 col., 4 fnc.-215 f. Hain *4482. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

Carchano (Michel de). — Quadragesimale. Impensis Nicholai Francfort, 3 idus decembris 1487, Uenetijs. In-4°, goth., signat., 2 col., 224 fc. Hain-Copinger *4506. — *Novara seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

Casali (Ubertino da). — Arbor vite crucifixe Iesv. Venetijs, per Andream de Bonettis de Papia, 1485, 12 martii. In-folio, car. rom., signat., 2 col., 247 f. Hain *4551. — *Vercelli, Agnesiana.*

Cassien. — Collationes sanctorum patrum. Apud Venetias, 1491. In-folio, goth., signat., 2 col., 119 f. Hain *4563. — *Vercelli, Agnesiana.*

Celsus (Cornelius). — De medicina. Mediolani, per Leonardum Pachel et Uldericum Scinzenzeller, 1481. In-folio. Hain 4836. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Impressor Ioannes Rubeus Vercellensis fuit, 8 iulii 1493, Venetiis. In-folio, car. rom., signat., 60 fc.-2 fnc. Hain *4837. — *Vercelli, Agnesiana.*

César (Jules). — De bello Gallico. Venetiis, per Philippum de Pinciis Mantuanum, 1494, 25 octobris. In-folio, caract. rom., signat., manchettes, grav., 133 f. Hain *4220. — *Novara, seminario.*

Cicéron. — Officiorum liber primus (-tertius). Venetiis, Baptista de Tortise t Franciscus de Madiis, 1481, 12 octobris. In-folio, car. rom., signat., sans chiffres. Copinger 1623. — *Novara, seminario.*

— Rhetoricorum libri. Per Iacobinum de Suigum et Nicholaum de Benedictis socios, 1497, 13 maii. In-4°, car. rom., sign., 278 fnc. Hain-Copinger 5084. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Epistolæ familiares. Iohannes Legnanus imprimi curavit, Mediolani, per Antonium Zarotum, 2 idus februarii 1482. In-folio, car. rom., sans chiffres. Hain 5184. — *Novara, seminario.*

Claudien. — Opera. Venetiis, impressit Ioannes de Tridino alias Tacuinus, 1495, 6 iunii. In-4°, signat., marque. Hain 5372. — *Vercelli, Agnesiana.*

Clavasio (Angelus de). — Summa casuum conscientie. Venetiis, per Georgium de Riuabenis Mantuanum, alias Parentem, 1489, 7 idus octobris. In-4°, goth., 2 col., 394 f. Copinger 1662. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Iacobinus de Suigo de Sancto Germano, Clavassii, 1496, 3 idus maii. In-4°, goth. Hain 5382. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Nicholaus Franckfort Germanus impressione 1487, kal. 3 nouembris compleuit, Uenetijs. In-4°, goth., signat., 2 col., 6 fnc.-369 fc.-11 fnc. Hain-Copinger *5383. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Uenetijs, per Georgium de Arriuabenis Mantuanum, 1492, 4 iunij. In-8°, goth., signat., marque, 2 col., 8 fnc.-519 fc.-1 fnc.-12 f. Hain *5396. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Uenetijs, per Georgium de Ariuabenis Mantuanum, 1495, 2 maii. In-8°, goth., signat., 2 col., 8 fnc.-519 fc.-1 fnc.-12 f. Hain *5398. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Uenetijs, per Paganinum de Paganinis Brixiensem, 1499, 7 iunij. Petit in-8°, goth., signat., 2 col., 8 fnc.-458 fc.-10 fnc. Hain-Copinger *5401. — *Strasbourg, séminaire.*

Cora ou Coriolan (Ambroise de). — Vita divi Augustini. Rome, a Georgio Herolt de Bamberga, 8 decembris 1481. In-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 248 fnc. Hain *5683. — *Vercelli, Agnesiana.*

Cordiale. In Colonia, per Henricum Quentell, 1492, In-4°, goth., signat., sans récl., 40 fnc. Hain-Copinger *5707. — *Strasbourg, séminaire.*

Crastonus ou Crestonus. — Lexicon græco-latinum. Vincentiæ, per Dionysium Bertochum de Bononia, 10 nouembris 1483. In-folio, car. grecs et rom., signat., 263 f. Hain 5813. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Mutinæ, in ædibus Dionysii Bertochi Bononiensis subterraneis, 1499, 13 kal. nouemb. In-folio, car. grecs et rom., 2 col., signat., 293 f. Hain *5814. — *Novara, seminario.*

Cyrille (s.) de Jérusalem. — Speculum sapientiae, quadripartitus apologeticus. S. l. n. typ. n. d., in-4°, goth., sans signat. ni récl., 127 fnc. Hain 5906. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

Datus (Augustinus). — Elegantiole. Per Eucharium Silber alias Franck, Rome, 1491 martij 28. In-4°, goth., sans signat. ni récl., 19 fnc. Hain *6003. — *Novara, seminario.*

Decreta concilij Basiliensis. S. l. n. t. n. d. [Basileæ, 1499], in-4°, goth., signat., 112 f. Hain *5605. — *Strasbourg, séminaire.*

Decreta Sabaudie ducalia, 1477, 15 kalendas decembris, Tavrini, per Iohannem Fabri Lingonensis. In-folio, car. rom., signat., sans récl., 178 fnc. Hain-Copinger 14050. — *Torino, seminario.*

Diogène Laerce. — Vitae et sententiae eorvm qvi in philosophia probati fvervnt. Brixiae, per Iacobum Brittanicum Brixianum, 1485, 23 nouembris. In-folio, car. rom., signat., marque, 122 f. Hain 6201. — *Torino, seminario.*

— Idem opus. Bononiae, per Iacobum de Ragazonibus, 1495, 30 marcii. In-folio, car. rom., signat., 112 f. Hain *6204. — *Vercelli, Agnesiana.*

Diomède. — Opera [grammatica]. Per Iacobum Zachonem, 1498, 17 decembris. In-folio, car. rom., signat., 84 f. Hain *6220. — *Novara, seminario.*

Dionysius (Nestor) de Novara. — Opus (vocabularium). Mediolani, per Leonardum Pachel & Vldericum Sinczenceler de Alemannia socios, 1483, pridie nonas ianuarias. In-folio, goth., signat., 224 fnc. Hain-Copinger 6252. — *Novara, seminario.*

Duns Scot (Jean). — Scriptum super primum (-quartum) sententiarum. Uenetijs, expensis Iohannis de Colonia sociique eius Iohannis Manthen de Gherretzem, 1477, 26 iulij (1478, 7 idus ianuarij; 1477; sans date). In-folio, goth., signat., 2 col., 4 parties, 261, 157, 113, 239 f. Hain *6416. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Impensa Bernardini de Nouaria, Uenetiis, 1490, 17 iulij, (1490, 3 martij; 1490, 21 aprilis; 1490, 30 nouembris). In-folio, goth., signat., 2 col., 4 vol., 184 fc., 136 fc., 102 fc., 208 fc. Hain-Copinger *6419. — *Novara, seminario.*

— Questiones quodlibetales. Uenetiis, mandato Octauiani Scoti, 3 nonas februarias 1497, per Bonetum Locatellum Bergomensem. In-folio, goth., signat., 2 col., 53 fc. Hain-Copinger 6437. — *Novara, seminario.*

— Questiones super vniversalibus predicamentis et perihermenijs. Uenetijs, per Bonetum Locatellum, mandato Octauiani Scoti Modotiensis, 1492, 13 kalendas ianuarij. In-folio, goth., signat., marque, 2 col., 1 fnc.-79 fc.-2 fnc. Hain *6445. — *Novara, seminario.*

Durand (Guillaume). — Rationale diuinorum officiorum. Hermanus Lichtensten Coloniensis, librarie artis exactor, impressum Uincentie, 1480. In-folio, goth., 2 col., 222 f. Hain *6482. — *Soucieu-en-Jarez (Rhône), abbé Michalon.*

— Idem opus. Argentine, 1484. In-folio, goth., 2 col., 3 fnc.-272 fc. Hain *6489. — *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Uenetijs, arte et impensis Erhardi Ratdolt de Augusta, 1485, 6 idus decembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 196 f. Hain *6490. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Uenecijs, arte et impensis Gulielmum Tredinensem (*sic*) de Monferato, 1487, 20 nouembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 195 f. Hain *6493. — *Torino, seminario.*

— Idem opus. Argentine, 1488, die sancti Egidii. In-folio, goth., 2 col., 3 fnc.-260 fc. Hain *6494. — *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Basilee, per Nicolaum Kesler, 1488, 16 kalendas augusti. In-folio, goth., signat., 2 col., 252 fc. Hain-Copinger *6495. — *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Per Iacobum Mallieti, 1497, 15 iullij. S. l. [Lugduni], in-4°, goth., signat., 2 col., 226 fc. Copinger 2134. — *Novara, seminario.*

EPHREM (s.). — Sex sermones selecti. Norimbergae, per Antonium Koburger, 1492. In-folio. Hain 6601. — *Novara, seminario.*

EUSÈBE PAMPHILE. — De euangelica praeparatione. Bernardinus Benalius impressit, Venetiis, 1497, pridie kalendas iunias. In-folio, car. rom., signat. et récl., 106 f. Hain *6706. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Venetiis, 1500, 10 nouembris. S. t., in-folio, car. rom., signat., 65 f. Hain *6707. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Chronicon. Erhardus Ratdolt Augustensis impressit, Uenetijs, 1483, idibus septembris. In-4°, goth., signat., sans récl., 182 f. Hain-Copinger *6717. — *Strasbourg, séminaire*; *Vercelli, Agnesiana.*

EYB (Albert de). — Oratorum omnium, poetarum, hystoricorum ac philosophorum eleganter dicta, que Margaritica poetica dicitur, 1480, 15 iulij. S. l. [Romae, Plannck]. In-folio, goth., 242 f. Hain *6822. — *Saint-Bonnet-le-Château (Loire), presbytère.*

— Margarita poaetica (*sic*), 1487, kalendas februarii. S. l. n. t., in-folio, car. rom., signat., sans récl., 232 f. Hain-Copinger *6823. — *Vercelli, Agnesiana.*

FERRARE (Théophile de). — Propositiones ex Aristotelis libris excerpte. Venetiis, per Ioannem et Gregorium de Gregoriis, 1493, 3 augusti. In-4°, car. rom., signat., 56 fnc.-287 f. Hain *6997. — *Vercelli, Agnesiana.*

FERRIER (Vincent). — Sermones de tempore per tempus hyemale (*et* estiuale). In Colonia, 1487. S. typ., in-folio, goth., signat., 2 col., 3 parties, 210, 256, 138 f. Hain *7002. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Sermones de tempore et de sanctis. Argentine, 1488, (1489, die Scolastice virginis; 1489 feria 6 post festum Annunciationis). In-folio, goth., signat., 2 col., 3 vol., 208, 255, 136 f. Hain-Copinger *7005. — *Strasbourg, séminaire.*

Ficinus (Marsilius). — De triplici vita. Impressit Antonius Mischominus, Florentiae, 1489, 3 nonas decembr. In-folio, car. rom., signat., marque, 91 f. Hain *7065. — *Vercelli, Agnesiana.*

Florence (Paul de). — Quadragesimale de reditu peccatoris ad Deum. Mediolani, per Alamanos Uldericum Scinczenceller et Leonardum Pachel socios, 1479, 10 septembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 395 f. Hain *7166. — *Vercelli, Agnesiana.*

Galeottus Martius Narniensis. — De homine; Georgius Merula in Galeottum, et rursus Galeotti refutatio obiectorum in librum de homine. Mediolani, per Philippum de Mantegatiis, 1490, 13 calendas decembris, impensis presbiterorum Andreae Lelii et Francisci Tantii. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 88 f. Hain *7434. — *Vercelli, Agnesiana.*

Gallensis ou Valensis (Jean). — Summa de regimine uite humane, seu margarita doctorum. Venetijs, per Georgium de Arriuabenis Mantuanum, 1496, 30 iulij. In-8°, goth., signat., marque, 2 col., 64 fnc.-305 fc.-1 fnc. Hain *7446. — *Novara, seminario.*

Gerson. — Opera. 1489 decembris 10 kalendas, (1489; 1489, 12 kal. nouembris). S. l. n. t. [Argentorati, *ou* Norimbergæ, Georg Stuchs de Sutzbach], in-4°, goth., signat., sans récl., 2 col., 4 vol., 240, 289, 399, 52 fnc. Hain-Copinger *7623. — *Strasbourg, séminaire.*

— De consolacione theologie. Per Arnoldum Therhoernem. S. l. n. d. [Coloniæ, 1471], in-4°, goth., sans signat. ni récl., 64 fnc. Hain-Copinger 7629. — *Strasbourg, séminaire.*

— De contemptu mundi. Venetiis, per Petrum de Quaregis Bergomensem et per Joannem Marium de Hocimiano de Monte Ferrato, 1493, 23 aprilis. In-8°, goth., 2 col., sans chiffres, signat. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

Gouda (Guillaume). — Expositio mysteriorum misse. Colonie, 1500. In-4°, goth., signat., 15 f. Hain *7834. — *Strasbourg, séminaire.*

Gratia Dei d'Ascoli. — Commentaria in totam artem veterem Aristotelis. Venetiis, per Bonetum Locatellum, expensis Octaviani Scoti, idus febrarii 1496. In-folio, goth., signat. Hain 7876. — *Vercelli, Agnesiana.*

Gratien. — Codex decretorum. Venetijs, impensa Thome de Blauis de Alexandria, 1489, 6 februarij. In-4°, goth., marque, 2 col., 420 f. Hain *7908. — *Torino, seminario.*

Grégoire le grand. — Opus moralium. Impressum Rome, apud sanctum Marcum, 1475, 5 septembris. In-folio, goth., sans signat. ni récl., 364 fnc. Hain *7929. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Uenetijs, per Raynaldum de Nouimagio Teoteunicum, 1484, 10 iunij. In-folio, goth., signat., 2 col., 348 f. Hain-Copinger *7930. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. In officina Angeli Britannici de Pallazolo, 1498, 2 iunij. In-4°, goth., signat., 2 col., 426 fc. Copinger 2780. — *Novara, seminario.*

— Pastoralis. Uenetijs, per Hieronymum de Paganinis Brixiensem, 1492, idibus decembris. In-4°, goth., signat., 2 col., 55 f. Hain *7986. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Trentenarius. Lugduni, per Franciscum Fradin et Iohannem Fyroben, 1500, 19 nouembris. In-8°, goth., rouge et noir, 8 fnc.-cl (pour clj) fc. Hain 7993. — *Lyon, abbé Martin.*

Grégoire IX. — Compilatio decretalium. Venetijs, cura Petri Cremonensis de Plasijs, 1482, 24 aprilis. In-4°, goth., signat., 2 col., 506 f. Hain *8016. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Basilee, impensa Michaelis Wenssler, 1486. In-folio, goth., signat., 2 col., 418 fc. Hain *8018. — *Strasbourg, séminaire.*

Gritsch (Jean). — Quadragesimale. Impressum anno 1489. S. l. n. t., in-4°, goth., signat., 2 col., 254 f. Hain *8073. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

Guainerius (Antoine). — Tractatus de egritudinibus capitis, *etc.* Per Antonium de Carcano, Papie, 1488, 10 ianuarij. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 255 fnc. Hain-Copinger *8098. — *Novara, seminario.*

GUILLERMUS. — Postilla super epistolas et euangelia de tempore et sanctis et pro defunctis. Argentine, 1488, 6 feria post festum Circumcisionis. In-folio, goth., signat., 2 col., 129 f. Hain *8266. — *Strasbourg, séminaire.*

HÉRODOTE. — Historiarum libri IX. Venetiis, per Iohannem & Gregorium de Gregoriis fratres, 1494, 8 martii. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 8 fnc.-134 fc. Hain-Copinger *8472. — *Torino, seminario.*

HÉROLT (Jean). — Sermones discipuli. Argentine, 1488. In-folio, goth., signat., récl., 2 col., 430 fc. — Hain-Copinger *8496. — *Strasbourg, séminaire.*

HIBERNIA (Thomas de). — Manipulus florum. Placentie, per Iacobum de Tyela Almanum, 1483, 5 septembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 182 fnc. Hain-Copinger *8542. — *Novara, seminario.*

HORACE. — Carmina. Opera et impensis Philippi Lauagniae, civis Mediolanensis, 1477, 3 idus maii. In-folio. Hain 8871. — *Vercelli, Agnesiana.*

HUGUES de Sienne. — Super aphorismos Hypocratis et super commenta Galieni. Ferrarie, per Laurentium de Ualentia et Andream de Castronouo, 1493, 15 nouembris. In-folio, goth., signat., marque, 2 col., 190 f. Hain *9011. — *Novara, seminario.*

HUGUES de Prato Florido. — Sermones de sanctis. Heydelberge, 1485, 12 kalendas februarias. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col. Hain-Copinger *9009. — *Strasbourg, séminaire.*

Imitatio. — De ymitatione Christi, cum tractatulo de meditatione cordis, 1492. S. l. n. t., petit in-8°, goth., signat., 8 fnc.-182 fc. Hain-Copinger *9103. — *Strasbourg, séminaire.*

ISIDORE de Séville. — Opus ethimologiarum. Parrhisii, opera Georgii Wolff et Thielmanni Keruer, 1499, 25 maii. In-folio, car. rom., signat., marque, 2 col., 102 fc.-4 fnc. Hain *9275. — *Vercelli, Agnesiana.*

— De summo bono. Parisii, per Petrum le Dru, pro Dyonisio Rosse, 1499, 12 marcii. In-8°, goth., marque, 93 fc.-3 fnc. Hain 9292. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

JACQUES PHILIPPE de Bergame. — Supplementum chronicarum. Uenetijs, per Bernardum Rizum de Nouaria, 1490, 15 madij. In-folio, goth., signat., marque, grav., 11 fnc.-261 f. Hain *2808. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Uenetijs, per Bernardinum Ricium de Nouaria, 1492, 15 februarij. In-folio, goth., signat., récl., marque, grav., 2 fnc.-256 f.-12 fnc. Hain *2809. — *Vercelli, Agnesiana.*

JEAN de SAINT-GÉMINIEN. — Summa de exemplis rerum. Uenetijs, per Ioannem et Gregorium de Gregorijs fratres, 1497, 10 aprilis. In-4°, goth., signat., 2 col., marque, 12 fnc.-392 fc. Hain *7545. — *Novara, seminario.*

— Sermones funebres. Lugduni, expensis Iohannis Clein Alemanno, 1499, 11 maij. In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 209 fnc. Hain-Copinger 7548. — *Vercelli, Agnesiana.*

Jérôme (s.) — Epistolæ. In urbe Venetiarum, per Bernardinum de Benaliis Bergomensem, 1490, 14 iulii. Grand in-folio, car. rom., signat., récl., 2 vol., 6 fnc.-174 fc., 4 fnc.-229 fc.-1 fnc. Hain-Copinger *8560. — *Novara, seminario.*

— Flores ex operibus s. Hieronymi excerpti. Per Philippum de Lauagnia, 1475, 28 nouembris. S. l. [Mediolani], in-4°, car. rom., sans sign. ni récl., 175 fnc. Hain-Copinger 8588. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

JOSÈPHE (Flavius). — De antiquitatibus ac de bello Iudaico. Venetiis, per Albertinum Vercellensem, expensis Octauiani Scoti et fratris eius, 1499, 23 octobris. In-folio, car. rom., signat., 14 fnc.-260 fc.-1 fnc. Hain *9455. — *Vercelli, Agnesiana.*

JUSTINIEN. — Institutiones. Taurini, per Iacobinum Suigum Sangermanatem, 1488, 11 kal. maias. In-4°, goth., marque, 2 col., 119 f. Hain *9520. — *Vercelli, Agnesiana.*

Lactance. — De divinis institutionibus. Venetiis, per Theodorum de Ragazonibus de Asula, 1390 [pour 1490], 21 aprilis. In-folio, car. rom., signat., sans récl., 148 fnc. Hain-Copinger 9815. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Venetiis, per Simonem Beuilaquam Papiensem, 1497, 4 aprilis. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 138 f. Hain *9818. — *Vercelli, Agnesiana.*

Léon (s.) pape. — Sermones. Andreas Parmensis impressit, Uenetijs, 1485, 5 nonas martij. In-folio, goth., signat., 2 col., 104 f. Hain *10013. — *Vercelli, Agnesiana.*

Lombard (Pierre). — Textus sententiarum cum commentariis beati Thomae de Aquino. Impensis Octauiani Scoti Modoetiensis, in urbe Venetiarum, 1489, 17 calendas ianuarii. In-folio, goth., signat. Hain, 10200. — *Novara, seminario.*

Ludolphe le Chartreux. — In meditationes vite Christi. Brixie, per Angelum Iacobum de Britannicis, 1495, 30 octobris. In-4°, goth., signat., 2 col. Hain *9876. — *Novara, seminario.*

— Livre des meditacions sur la vie de Ihesu Christ prins sur les quatre evangelistes, compose par Ludolphe, religieux de l'ordre des Chartreux, et translate en françois par Guillaume Lemenand, maistre en theologie, de l'ordre de sainct François. Lyon, Matthieu Hus, 1493, 1er mars. In-folio, goth., grav., 2 vol., 324, 252 f. Hain-Copinger 10 299. — *Soucieu (Rhône), abbé Michalon.*

Lulle (Raymond de). — De laudibus Virginis Marie, *etc.* Parhisii, per Guidonem Mercatorem, sumptibus Ioannis Parui, 1499, 10 aprilis. In-folio, goth., signat., 85 fc. Hain *10327 et 13029. — *Vercelli, Agnesiana.*

Lyre (Nicolas de). — Postilla in vetus [*et* novum] Testamentum. Uenetijs, per Franciscum Renner de Hailbrun, 1472 (et 1473). In-folio, goth., 3 vol., 430, 468, 460 f. Hain *3165. — *Novara, seminario.*

— Postilla super euangelia quadragesime. Ferrarie, per Laurentium de Rubeis de Valentia, 1490, 6 idus martii. In-4°, goth., marque, 2 col. Hain 10387. — *Vercelli, Agnesiana.*

Lyre (Nicolas de). — Postilla super psalterium, vna cum canticis, 1493, 17 iulij [Lugduni, per Matthiam Husz]. In-folio, goth., signat., 186 f. Copinger 10383. — *Vercelli, Agnesiana.*

— In epistolas quadragesimales. Venecijs, per Ioannem Emericum de Spira Alemanum, 1494, 8 kal. iunias. In-4°, goth., signat., marque, 118 f. Hain * 10389. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Postilla super actus apostolorum, epistolas canonicales et Apocalypsin. Mantue, per Paulum Iohannis de Butschbach Maguntinensis diocesis, 1480, 30 marcii. In-folio, Haiu 10395. — *Vercelli, Agnesiana.*

Magister de Magistris (Jean). — Questiones super cursum logice Porphyrii et predicamenta Aristotelis. Finem imposuit Bonetus Locatellus, sumptibus Octauiani Scoti Modoeciensis, Uenetijs, 12 kal. iul. 1487. In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 181 f. Hain *10452 et 9424. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Summule. Impensa Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, Uenetijs, 1492, 9 septembris. In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 164 f. Hain *10457. — *Vercelli, Agnesiana.*

Magister (Martin). — Qvestiones morales de fortitvdine. In urbe Parisiensi per Vuolfgang Hopyl Almanum 1490, 10 octobris. In-folio, car. rom., signat., 2 vol., 146 et 186 f. Hain-Copinger 10458. — *Vercelli, Agnesiana.*

Magnus (Jacques). — Sophologium. Parisius, per Martinum Crantz, Vdalricum Gering et Michaelem Friburger, 1477. In-4°, goth., signat. Hain 10478. — *Strasbourg, séminaire.*

Maioranis ou Maronis (François de). — Super primum Sententiarum scriptum, 1476, per Michaelem Manzolo de Parma, Triuisie impressum. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 246 fnc. Hain-Copinger * 10534. — *Novara, seminario.*

Maius (Iunianus). — De priscorvm proprietate verborvm. Dionysius Bertochus et Pelegrinus de Pasqualibus Bononienses Venetiis impraesserunt, 1485, 8 octobris. In-folio, car. rom., signat., marque, 2 col., 238 f. Hain * 10543. — *Novara, seminario.*

Mamotrectus. Uenetijs, per Franciscum de Hailbrun et Petrum de Bartua socios, 1478. In-4°, goth., signat., 2 col., 259 f. Hain * 10558. — *Vercelli, Agnesiana,*

— Uenetijs, 1479, 9 kalendas octubris, per Nicolaum Ienson Gallicum. In-4°, goth., signat., 2 col., 260 f. Hain-Copinger * 10559. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

— Mediolani, per Leonardum Pachel et Uldericum Sinczenceller socios, 1481, 4 kalendas septembres. In-4°, goth., signat., 2 col., 303 f. Hain-Copinger, 10561. — *Novara, seminario.*

— Uenetijs, per Franciscum de Hailbrun, 1483. In-8°, goth., signat., sans récl., 2 col., 241 fnc. Hain-Copinger, * 10563. — *Novara, seminario.*

— Venetijs, opera et impensis Francisci de Madijs, 1485. In-8°, goth., signat., 2 col., 241 f. Hain * 10564. — *Vercelli, Agnesiana.*

Martial. — Carmina. Mediolani, per Uldericum Scinzenzeller, 1490, 20 septembris. In-folio, car. rom., signat., 171 f. Hain 10820. — *Vercelli, Agnesiana.*

Martin le Polonais. — Margarita decreti || seu tabula Martiniana decreti. [Marque de Jean Petit, et à la fin marque de l'Université.] S. l. n. d., in-8°, signat. a-r, sans chiffres. — *Fribourg, séminaire.*

— Idem opus. Venetijs, per Peregrinum de Paschalibus, Dominicum de Bertochis Bononienses, 1486, 4 nonas septembris. In-folio, goth., signat., 2 col., marque, 82 fnc. Hain-Copinger * 10844. — *Strasbourg, séminaire.*

— Sermones de tempore et de sanctis super epistolas et euangelia, cum promptuario exemplorum. Argentine, 1488. In-4°, goth., signat., 2 col., 263 fnc. Hain-Copinger * 10856. — *Strasbourg, séminaire.*

Maxime (Valère). — Facta et dicta memorabilia. Venetiis, per Albertinum Uercellensem 1500, 5 iulii. — In-folio, car. rom., signat., 210 fc. Copinger 5930. — *Vercelli, Agnesiana.*

Maijronis (François de). — Sermones de laudibus sanctorum et dominicales. Uenetijs, per Pelegrinum de Pasqualibus Bononiensem, 1493, 11 februarij. In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 10 fnc.-247 f. Hain *10531. — *Vercelli, Agnesiana.*

Mediavilla (Richard de). — Super quarto sententiarum. Talibus Arnolda fixit Christoforus, Veneta in urbe, notis. S. d., in-folio, goth., signat., 2 col., 320 f. Hain *10984. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Finem imposuit Bonetus Locatellus presbyter, 1499, 16 kalendas ianuarias. In-4°, goth., signat., 2 col., 26 fnc.-331 fc.-1 fnc. Hain-Copinger *10987. — *Novara, seminario.*

Mela (Pomponius). — Cosmographia. Mediolani, 7 kalendas octobris 1471. S. t. [Antoine Zaroti], in-4°, car. rom. Hain 11014. — *Vercelli, Agnesiana.*

Mesue (Jean). — Opera medica, etc. Venetijs, 1484, 12 calendas ianuarias, impensa Dionysii de Bertochis de Bononia. In-folio, goth., signat., 2 col., 293 f. Hain *11109. — *Novara, seminario.*

Missale ad usum Lausannensem. Lausanne vrbe, impensa Iohannis Belot, 1493, kal. decembres. In-folio, goth., 2 col., 8 fnc.-185 fc.-8 fnc. Copinger 4143. — *Fribourg (Suisse), minaire* (2 exemplaires).

Missale ad vsum Lugdunensem. [*Colophon* :] Missale ritu et vsu ecclesie Lugdunensis, sub reuerendissimo in isto patre et domino domino Andrea, miseratione diuina li Sancti Martini in Montibus sacrosancte Romane ecclesie bytero cardinali, archiepiscopo et comite Lugdunensi, iarum primate, denique cum consilio ac licentia veneram egregiorumque virorum dominorum vicarij et capi ecclesie prefate per deputatos ab eisdem cum magna entia visitatum, inspectum & ordinatum, cum omnibus s officijs, cum prosis proprio loco positis, insuper cum

omnibus requisitis numero certo foliorum annotatis, prefationibus etiam vsui iam dicte ecclesie proprijs adiectis, atque cum concordantijs quorumdam euangeliorum, que in anteactis missalibus nunquam comperiuntur, integraliter impressum, per magistrum Petrum Vngarum, impressorie artis beneperitum, feliciter absolutum, anno incarnationis Domini M. ccccc, die xvj mensis aprilis, regnante christianissimo rege nostro Ludouico, anno regni sui secundo. In-folio, goth., rouge et noir, musique, grav., 2 col., 10 fnc.-261 fc. — *Lyon, abbé Martin.*

Missale. — Ordo missalis. Impressus Lugduni, per Mathiam Huz, 1485, 23 septembris. In-folio, signat. Hain 11388. — *Strasbourg, séminaire*

Nicolas de Dynkelspiel. — Postilla cum sermonibus euangeliorum dominicalium. In ciuitate Argentinæ, 1496. In-4°, goth., signat., 2 col., 195 fnc. Hain-Copinger * 11760. — *Strasbourg, séminaire.*

Nicolas Falcutius. — De febribus. Papie, per Damianum deComphaloneriis de Binascho, 1481. Grand in-folio, goth., signat., 2 col., 341 f. Hain * 11767. — *Novara, seminario.*

Nider (Jean). — Preceptorium diuine legis. Nurnberge, impensis Anthonij Koburgers, 1496, 5 kal. augusti. In-4°, goth., sign., 2 col., 224 fnc. Hain * 11796. — *Novara, seminario.*

Offredus (Apollinaire). — In librum Aristotelis de anima. Mediolani, per magistrum de Lauania, 1474, 13 octubris. In-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 2 col., 248 fnc. Hain 12003. — *Novara, seminario.*

Orose (Paul). — Historiarum libri VII. S. l. n. t. n. d. [Vicentiæ, Hermannus Liechtenstein, circa 1475], in-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 100 fnc. Hain * 12099. — *Torino, seminario.*

Ovide. — Opera (metamorphorseos libri ; fastorum libri). Mediolani, per Antonium Zarotum Parmensem, 1477, 1 aprilis. Petit in-folio, car. rom. Hain 12139. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Metamorphoseon libri. Mediolani, impressum per Philippum de Lavagnia Mediolanensem, 1475, 5 iunii. In-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 180 fnc. Hain 12157. — *Novara, seminario.*

— Fastorum libri, cum commentario Pauli Marsi. Gabriel Conagus, civis Mediolanensis, ab Ulderico Scinzenzeler Theutonico sua opera et impensa imprimendum curavit, 1489, 4 idus nouembris. In-folio, car. rom. Hain 12241. — *Novara, seminario.*

Pacifique de Novare. — Summa pacifica. Per G. Brebiam et Philippum de Lavagnia, Mediolanenses, 9 kal. aprilis 1479. In-8°, car. rom., signat., sans récl., 243 fnc. Hain-Copinger 12259. — *Novara, seminario.*

Palud (Pierre de la). — In quartum sententiarum. Uenetijs, per Bonetum Locatellum Bergomensem, mandato Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, 1493, 12 kalendas octobris. In-folio, goth., signat., marque, 2 col., 2 fnc.-240 f.-6 fnc. Hain * 12286. — *Novara, seminario; Vercelli, Agnesiana.*

Pamphilo Sasso. — Epigrammatum libri, etc. Angeli Britannici, ciuis Brix., sumptu, Bernardinus Misinta impressit, Brixiae, pridie nonas quintiles 1500. In-4°, car. rom., signat., 192 f. Hain * 12300. — *Novara, seminario.*

Panormitanus (Nicolas). — Processus iudiciarius. S. l. n. t. n. d. [Lyon, Matthieu Husz, vers 1490-1500], in-4°, goth., signat., sans récl., 71 fnc. Hain-Copinger * 12360. — *Strasbourg, séminaire.*

Paratus. — Sermones de tempore et de sanctis. Argentine, 1487, in die sancti Egidii. In-folio, goth., signat., 2 col., 213 fnc. Hain-Copinger 12411. — *Strasbourg, séminaire.*

Paulus Venetus. — Expositiones in libros posteriorum Aristotelis. Venetiis, per Guiliermum de Monteferrato Tridinensem, 1486, 11 augusti. In-folio, goth., signat., Hain 12512. — *Vercelli, Agnesiana.*

Pelbartus de Themeswar. — Sermones. Per Henricum Gran, in Hagenaw, expensis Iohannis Rynman, 1500, 8 kal. marcij. In-folio, goth., signat., 2 col., 263 f. Hain * 12552. — *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Expensis Iohannis Rynman, in Hagenaw, per Henricum Gran, 1500, 10 iulij. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 109 fnc. Hain-Copinger *12560. — *Strasbourg, séminaire.*

Péraut (Guillaume). — Summa de virtutibus et vicijs. Angelus et Iacobus de Britannicis de Pallazolo fratres, Brixie, 24 decembris 1494. In-8°, goth., signat., 2 col., 383 f. Hain * 12389. — *Novara, seminario.*

Perottus (Nicolas). — Rudimenta grammatices. Parisius, in vico sancti Iacobi, in intersignio solis viridis, infra sanctum Benedictum et Predicatores (per Petrum Caesaris et Iohannem Stol), 1479, 7 martii. In-4°, signat., marque, 126 f. Hain-Copinger 12661. — *Novara, seminario.*

— Cornvcopiae, sive commentariorvm lingvae latinae libri. Venetiis, per Bernardinum de Cremona et Simonem de Lulro, 30 maii 1490. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 16 fnc.-301 fc., Hain *12699. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Mediolani, A. Zarottus, 1489. Copinger, 4685. — *Novara, seminario.*

Perse. — Satirae, cum commentariis Iohannis Britannici et Iodoci Badii Ascensii. Lugduni, opera Nicolai Lupi, patrio hoc est teutonico vocabulo Wolf, 1499, 6 calendas februarias. In-folio. Hain 12733. — *Vercelli, Agnesiana*

— Idem opus cum commentariis Bartholomaei Fontii et Iohannis Britannici. Venetiis, sumptu Ioannis de Tridino, 1494, 24 februarii. In-folio, car. rom., signat. et chiffres. Hain 12738. — *Vercelli, Agnesiana.*

Philelphus (François). — Orationes. Venetiis, per Philippum de Pinzis Mantuanum, 1496, 1 kal. iunii. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 79 fc. Hain *12925. — *Vercelli, Agnesiana.*

Pierre de Bergame. — Super opera Thome Aquinatis tabula. 1473, 11 martii, ex officina Baldaseris Azoguidi, ciuis Bononiensis, Bononie. In-folio, caract. rom., sans signat. ni récl., 268 fnc. Hain *2816. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

Platea (François de). — Opvs restitvtionvm. Cremonæ, Bartholomaeus, 1472. In-4°, car. rom., sans chiffres ni récl., 224 fnc. Hain *13035. — *Novara, seminario* ; *Vercelli, Agnesiana.*

Platon. — Opera. Uenetijs, per Bernardinum de Choris de Cremona et Simonem de Luero, impensis Andree Toresani de Asula, 13 augusti 1491. In-folio, goth., signat., 2 col., 4 fnc.-444 f. Hain * 13063. — *Novara, seminario.*

Pline (Caius). — De naturali hystoria. Venetiis, per Bartolomeum de Zannis de Portesio, 1496, 12 decembris. In-folio, car. rom., signat., 239 f. Hain *13100. — *Vercelli, Agnesiana.*

Plotin. — Libri 54 (operum). Impressit Antonivs Miscominvs, Florentiae, 1492, nonis maii. In-folio, car. rom., signat., marque, 442 f. Hain * 13121. — *Novara, seminario.*

Pontificalis liber. Rome, opera Stephani Plannck, 1485, 20 decembris. In-folio, goth., sans signat. ni récl., 2 col., 302 fnc. Hain-Copinger 13285. — *Strasbourg, séminaire.*

Promptuarium argumentorum dialogice ordinatorum. In ciuitate Colonia, per Henricum Quentell, 1496, pridie nonas decembris. In-4°, goth., signat., 63 f. Hain * 13397. — *Vercelli, Agnesiana.*

Psalterium. Per Iohannem Fust, ciuem Maguntinum et Petrum Schoffer de Gernszheim, 1457, in vigilia Assumpcionis. Grand in-folio, goth., sans récl., 175 fnc. Hain 13479. — *Strasbourg, séminaire.*

Quintilien. — Institutiones oratoriae. Antonius Zarothus Parmensis, Mediolani impressit, 1476, 5 idus iunias. In-folio, car. rom., signat., 206 f. Hain 13648. — *Vercelli, Agnesiana.*

Rainerius de Pise. — Pantheologia. Uenetijs, impensis Hermanni Liechtensteyn Coloniensis, 1486, pridie idus septembris. In-folio, goth., signat., 2 col., 2 vol., 17 fnc.-291 fc., 23 fnc.-300 fc. Hain-Copinger * 13019. — *Vercelli, Agnesiana.*

RAMPIGOLLIS (Antoine de). — Figure biblie. Venetiis, per Georgium de Arrivabenis Mantuanum, 1500, die ultimo decembris. In-8°, goth., signat., marque. Hain 13689. — *Novara, seminario.*

Rhasis ou Abubecher. — Tractatus X medici. Mediolani, per Leonardum Pachel et Vldericum Scinzenceller Theutonicos, 1481, 16 kalendas martias. In-folio, goth. Hain 13891. — *Novara, seminario.*

— Almansoris liber nonus cum expositionibus Sillani. Uenetijs, impensis Octauiani Scoti, ciuis Modœtiensis, 1490, 10 aprilis. In-folio, goth., signat., 2 col., 90 f. Hain * 13896. — *Novara, seminario.*

RODRIGUE de Zamora. — Speculum vite humane. Hoc Beyamus opus pressit Christoforus. S. l. n. d. [Sevilliani], in-4°, car. rom., sans signat. ni récl. Hain 13937. — *Vercelli, Agnesiana.*

[ROLEWINCK (Werner]. — Fasciculus temporum. Uenetijs, industria atque impensa Georgij Walch Almani, 1479. In-folio, goth., grav., 7 fnc.-64 f. Hain *6924. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Adam Alemanus impressioni parauit 1486, 2 decembris. S. l. [Aquilæ], in-folio, goth., signat., 2 col., sans récl., 74 fc. Copinger 2438.— *Novara, seminario.*

— Idem opus. Argentine, per Iohannem Pryss, 1488. In folio, goth., signat., grav., 96 fc. Hain *6937. — *Strasbourg, séminaire.*

SACRO BUSTO (Jean de). — Sphericum opusculum. Arte Erhardi Ratdolt Augustensis, 2 nonas iulij 1482. In-4°, goth., signat., 60 f., grav. Hain * 14110. — *Novara, seminario.*

SALIS ou TROVAMALA (Baptiste de). — Summa Rosella. Cura Georgi Arriuabeni Mantuani, Venetijs, 1495, 5 idus septembres. In-8°, goth., signat., 2 col., 4 fnc.-563 fc.-1 fnc. Hain-Copinger * 14183. — *Strasbourg, séminaire.*

— Idem opus. Uenetiis, per Paganinum de Paganinis, 1491, 21 decembris. In-8°, goth., signat., 2 col., 14 fnc.-479 fc. Hain-Copinger *14186. — *Novara, seminario.*

SALLUSTE. — Opera cum commentariis Laur. Vallae. Venetiis, per Bernardinum. Bernalium. S. d., in-folio, car. rom., signat. Hain 14221. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

SAVONAROLE (Michel). — Practica medicine. Venetijs, mandato Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, 1498, per Bernardum Locatellum Bergomensem. In-folio, goth., signat., marque, 2 col. Hain 14485. — *Novara, seminario.*

SÉNÈQUE. — Tragoediae, cum duobus commentis. Venetiis, per Matthen Capsacam Parmensem, 1493, 18 iulii. In-folio, car. rom., signat., manchettes, 3 fnc.-146 fc. Hain-Copinger * 14668. — *Strasbourg, séminaire.*

— Opus. [Venetiis, 1495]. In-folio, car. rom., signat., 238 f. Copinger 5347. — *Torino, seminario.*

— Tragoediae. Venetiis, per Ioannem Tridinum de Cirreto, alias Tacuinum, 1498, die aprilis 7. In-folio, car. rom., signat., marque, manchettes, 4 fnc.-146 f. Hain * 14670. — *Novara, seminario.*

Sermones thesavri novi de sanctis. Nuremberge per Anthonium Koburger, 1496. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 170 fnc. Copinger 5429. — *Vercelli, Agnesiana.*

Sermones quadragesimales thesauri novi. Per Anthonium Koberger, Nuremberge impressum, 1496. In-folio, goth., 2 col., 103 f. Copinger 5437. — *Vercelli, Agnesiana.*

SILIUS ITALICUS. — Punicorum libri XVII. Venetiis, opera Boneti Locatelli, sumptibus Octauiani Scoti Modoetiensis, 1492, 15 kalendas iunias. In-folio, car. rom., signat., marque, 156 f. Hain * 14740. — *Vercelli, Agnesiana.*

STRODUS (Rodolphe). — Consequentiae, cum commento. Venetiis, per Bernardinum Celerium de Lucre, 1484, die ultima aprilis. In-4°, goth., signat., 2 col. Hain 15095. — *Novara, seminario.*

— Idem opus. Venetiis, 1488. In-4°, goth., signat., 2 col. Hain 15096. — *Novara, seminario.*

SUÉTONE. — De vita XII caesarum. Mediolani, per Antonium Zarotum, impensa Iohannis Legnani, 16 novembris 1480. In-folio, car. rom., signat. Hain 15120. — *Novara, seminario.*

THEMISTIUS Peripateticus. — Paraphrasis in posteriora analitica Aristotelis. Taruisii, per B. Confalonerium et Morellum Gerardinum de Salodio, 1481, 15 febrvarii. In-folio, car. rom., signat. et récl., 167 f. Hain * 15463. — *Vercelli, Agnesiana.*

THIENIS (Gaétan de). — Expositio in libros de anima Aristotelis, etc. Venetiis, impensa Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, per Bonetum Locatellum Bergomensem, 10 kal. ianuarias 1493. In-folio, goth., signat., marque. Hain 15504. — *Vercelli, Agnesiana.*

THOMAS d'Aquin. — Super primo libro Sententiarum. Impressum Uenetijs, per Antonium de Strata Cremonensem, 1486, 21 iunij. In-folio, goth., 149 f. Hain * 1474. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Impressum Uenetijs, sumptibus Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, 5 nonas octobris 1498, per Bonetum Locatellum Bergomensem. — In-folio, goth., signat., 2 col., 149 f. Hain * 1475. — *Novara, seminario.*

— Super secundo Sententiarum. Uenetijs, expensis Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, per Bonetum Locatellum Bergomensem, 1498, 11 kalendas ianuarias. In-folio, goth., signat., 2 col., 158 f. Hain * 1478. — *Novara, seminario.*

— Super tertio libro Sententiarum. Impressum Uenetijs, impensa Hermani Liechtenstein Coloniensis, 1490, 26 aprilis. In-folio, goth., signat., 2 col., 150 f. Hain * 1480. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Super quarto libro Sententiarum. Uenetijs, per Leonardum Wild de Ratisbona, 1478, 10 marcij. In-folio, goth., signat., 2 col., 373 f. Hain * 1482. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Idem opus. Impendio Octauiani Scoti, ciuis Modoetiensis, Uenetijs impressum, 1497, 10 kalendas iunias, per Bonetum Locatellum Bergomensem. In-folio, goth., signat., marque, 2 col., 264 f. Hain * 1485. — *Novara, seminario.*

— Commentarius super logicam Aristotelis, in libros perihermenias et in posteriora. Venetiis, 1497. In folio. Hain 1491. — *Torino, seminario.*

— Sententia libri periermenias et fallacie. Venetijs, impensis Iohannis de Colonia sociique eius Iohannis de Gherretzem, 1477. In-folio, goth., signat., 2 col., 39 f. Hain * 1496. — *Novara, seminario.*

— Commentaria super libros Aristotelis de anima, Uenetijs, per Reynaldum de Nouimagio Almanum, 1481, 22 maij. — In-folio, goth., signat., 2 col., 60 f. Hain * 1519. — *Novara, seminario.*

— Commentum super libros de celo et mundo. Venetiis, sumptibus Octaviani Scoti Modoetiensis, per Bonetum Locatellum Bergomensem, 1495, 15 cal. septembris. In-folio, goth. Hain 1531. — *Vercelli, Agnesiana.*

— Super quartum Sententiarum. Impendio Octauiani Scoti Modoetiensis, Uenetijs, 1497, 10 kalendas iunias, per Bonetum Locatellum Bergomensem. In-folio, goth., signat., 2 col., 264 fc. Hain * 1485. — *Torino, seminario.*

— Expositio super libris de generatione et corruptione. Papie, per Martinum de Laualle, 1488, 3 decembris. In-4°, goth., signat., 46 f. Hain 1534. — *Novara, seminario.*

Thomas de Strasbourg. — Scripta super quatuor libros Sententiarum. Per Martinum Flach, Argentine impressa, 1490. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 2 vol., 284 et 284 fnc. Copinger 603. — *Vercelli, Agnesiana.*

Tortellius (Jean). — De orthographia. Per Hermanum Lichtenstein Coloniensem, Venetiis, pridie idus nouembres, 1483. In-folio, car. rom., signat. et récl., 196 f. Hain * 15569. — *Novara, seminario.*

Trittenheim ou Trithème (Jean). — De scriptoribus ecclesiasticis. Basileae, 1494. S. t. [Iohannes de Amerbach], in-folio, car. rom., signat., 148 fc. Hain-Copinger * 15613. *Torino, seminario.*

— Sermones et exhortationes ad monachos. Argentine, per Iohannem Knoblouch, 1486. In-folio. Hain 15620. — *Novara, seminario.*

Turrecremata (Jean de). — Expositio super toto psalterio. Rome, 21 februarii, per Lupum Gallum, fratrem Vdalrici Galli de Bienna, 1476. In-4°, car. rom., sans signat. ni récl., 204 fnc. Hain * 15700. — *Novara, seminario.*

— Expositio super psalterium. Per Iohannem Fabri Lingonensem, 1482, 29 marcii. In-folio, car. rom., 164 f. Hain 15705. — *Vercelli, Agnesiana.*

UTINO (Léonard de). — Sermones floridi de tempore. Impressit Iohannes Trechsel Alemannus, in ciuitate Lugdunensi, 1496, 15 iulii. In-4°, goth., signat., marque, 2 col., 290 fnc. Hain-Copinger * 16139. — *Strasbourg, séminaire.*

VALÈRE MAXIME. — Dictorvm et factorvm memorabilivm libri IX. 1475, 7 kal. novembres, Mediolani, An[tonius] impressit Za[rotus]. In-folio, car. rom., sans signat. ni récl., 152 fnc. Hain *15777. — *Vercelli, Agnesiana.*

VALLA (Laurent). — Elegantiae. Venetiis, per Bartholomeum de Zanis de Portesio, 1488, 2 maii. In-folio. Hain 15816. — *Novara, seminario.*

VERCEIL (Antoine de). — Sermones quadragesimales de XII mirabilibus christianae fidei excellentijs. Venetijs, per Iohannem et Gregorium de Gregoris fratres, 1492, februarij 16. In-4°, goth., signat., 2 col., 263 fc.-5 fnc. Hain *15949. — *Novara, seminario*; *Vercelli, Agnesiana.*

VINCENT de Beauvais. — Opuscula. Basilee, Iohannes de Amerbach, idibus decembris 1481. In-folio, goth., signat., sans récl., 2 col., 338 fnc. Copinger 6259. — *Sens, Hôtel-Dieu.*

VORAGINE (Jacques de). — Legenda sanctorum, 1478, idus augusti 3. In-folio, goth., sans signat. ni récl., 2 col., 276 fc. Copinger 6413 et 6414. — *Strasbourg, séminaire.*

WIMPHELING (Jacques). — Hecatostiscon cum exploratione. Per Iohannem Prysse, ciuem Argentinensem, 1495. In-4°, car. rom., signat., 10 fnc. Hain-Copinger 16184. — *Strasbourg, séminaire.*

ZERBUS (Gabriel). — Gerentocomia. Rome, per Eucharium Siber alias Franck, 1489, 27 nouembris. In-4°, goth., sans signat. ni récl. Hain 16284. — *Fribourg (Suisse), séminaire.*

Abbé J.-B. MARTIN.

CHARLES DE LOVENJOUL

Le grand seigneur flamand qui vient de mourir, puissamment riche, apparenté aux plus nobles familles de Belgique, aurait pu occuper dans son pays de hautes fonctions administratives ou le représenter dignement à l'étranger dans quelque poste diplomatique élevé, il aurait pu dissiper royalement ses revenus sur les champs de courses ou dans les nombreux sports auxquels il est de bon ton de s'adonner aujourd'hui pour perdre son temps et gaspiller son argent ; il préféra être simplement un homme de lettres français, un homme de lettres d'une espèce particulière toutefois : il consacra son temps, sa fortune, son enthousiasme à élever aux écrivains illustres qui font la gloire de notre littérature au XIX[e] siècle un monument plus durable que le bronze ou le marbre ; réunissant, inlassable et sagace, les œuvres éparses, il reconstitua dans leur splendide ensemble les résultats du labeur prodigieux d'un des plus grands siècles de notre histoire littéraire, et voulant assurer la pérennité à son œuvre colossale, il a légué toutes ses richesses à l'Institut de France.

M. de Spoelberch montra même quelque courage

en se livrant à ses goûts et en bravant les railleries des personnes de son rang social ; seulement, lorsque le Gouvernement français par le ruban de la Légion d'honneur, l'Académie française par un prix, eurent montré en quelle estime, ils tenaient les travaux du gentilhomme belge, celui-ci regagna-t-il aux yeux des gens de son entourage un peu de cette considération accordée exclusivement à ceux qui ne sortent pas de la convention du milieu artificiel dans lequel ils végètent, plutôt qu'ils ne vivent.

Le Vicomte Alfred Charles Joseph de Spoelberch de Lovenjoul (1) est né à Bruxelles, le 30 avril 1836. De bonne heure, ses goûts littéraires se manifestèrent. Michel Lévy, l'éditeur, qui tenait jadis ses assises rue Vivienne, en face du jardin de la Bibliothèque Impériale, dans un magasin où il fut remplacé par Heugel, lorsqu'il transféra ses pénates, à la Librairie Nouvelle, au coin du boulevard et de la rue de Grammont, et dans son hôtel du passage de la rue Auber, ne fut pas étranger à la vocation littéraire de M. de Spoelberch, et celui-ci conserva à son frère, Calmann, et aux fils de celui-ci, la plus sincère affection.

Ce fut par Olivier de Gourjault, ce gentilhomme champenois, qui, sous une enveloppe un peu fruste, cachait l'âme la plus exquise et l'esprit le plus fin, que

(1) M. François Carez qui a consacré dans la *Revue générale belge*, t. LXXXII, 4e livr., pp. 388-412, 529-557, deux longs articles aux collections de M. de S., écrit, p. 388 note : « Le nom de « Lovenjoul » s'éteindra avec l'auteur des travaux dont nous allons nous occuper. Il existe encore plusieurs branches de la famille des vicomtes de Spoelberch. Mais le nom de « Lovenjoul » formait l'apanage de la seule branche dont l'érudit Balzacien est aujourd'hui le dernier représentant. »

je connus Spoelberch il y a plus de vingt-cinq ans. Gourjault était un charmant causeur et un remarquable musicien et je fus initié par lui à la musique de Wagner avant les concerts Lamoureux et le pélerinage de Bayreuth. Il avait entrepris, pour la *Revue de Champagne et de Brie,* je crois, un ouvrage sur Saint-Pol, qu'il n'acheva pas ; quand cet excellent ami nous fut enlevé, Spoelberch m'écrivit (17 avril 1891) : « Il était très supérieur à la moyenne et à l'œuvre qu'il laisse. Il lui a manqué une méthode et une règle de travail pour donner sa mesure. Doué comme il l'était, il eut laissé des travaux précieux, s'il eut pu se fixer et se réserver. Je le regrette très particulièrement, car c'était le modèle des amis. »

Je devais bien ce souvenir à Olivier de Gourjault, dont la modestie n'avait d'égale que le savoir.

Les collections de M. de Spoelberch, « son archive » comme il les appelait, sont conservées dans une grande salle, sorte de « hall » éclairé par le toit, de son hôtel, Boulevard du Régent, à Bruxelles ; rien n'y attire le regard, ni l'or des reliures, ni la variété des couleurs des volumes : tout est renfermé dans d'immenses armoires peintes en gris que n'illumine aucune glace, mais dont les portes étaient généralement entrebaillées, ouvertes même pour les visiteurs dignes de contempler les trésors qui y étaient amoncelés : tel un gigantesque coffre-fort cache aux yeux de l'indiscret les richesses qu'il recèle.

Les grands caractères, tracés à l'encre bleue par George Sand, les lettres rondelettes de Gautier, les fusées de Balzac, la calligraphie correcte de Mérimée, le grimoire de Stendhal, et tant d'autres gribouillages

encore de nos plus illustres écrivains du XIX[e] siècle, avaient trouvé là une retraite et un fidèle.

Trois grands dieux, véritable trinité, étaient vénérés dans ce temple : GEORGE SAND, GAUTIER, BALZAC.

C'est à George Sand qu'il consacra dès 1868, sous le pseudonyme de « Bibliophile Isaac », sa première étude bibliographique ; mais moins favorisée que le propriétaire des Jardies ou que le poète d'*Émaux et Camées*, la châtelaine de Nohant n'a pas l'Histoire de ses Œuvres, et cependant l'*Histoire des Œuvres de George Sand* est annoncée dès 1887 sur la couverture extérieure de l'*Histoire des Œuvres de Théophile Gautier* ; elle est l'objet des préoccupations constantes de Spoelberch :

Le 8 août 1890, il m'écrivait :

« Je n'ai rien fait jusqu'ici cet été. J'ai mis un soupçon d'ordre dans toutes mes paperasses, accumulées depuis des années. C'était un travail bien nécessaire aussi. Maintenant, je vais m'installer bien à mon aise, puis je ferai quelques copies d'autographes promises à des amis. Après cela, si je suis bien disposé, je me mettrai peut-être à rédiger cette *Histoire des Œuvres de George Sand* à laquelle je songe toujours. »

Et le 17 avril 1891 :

« Moi, je récolte toujours, mais ne produis plus rien. Et pourtant je voudrais bien mettre au jour mon dernier *desideratum*, l'*Histoire des Œuvres de G. Sand*. Si cet été m'est clément, je m'y consacrerai peut-être. »

Un peu plus tard, la même année, 23 novembre 1891 :

« Moi, je ramasse toujours mes matériaux pour l'*Histoire des Œuvres de G. Sand*. Mais rien n'est mis sur le papier. Je suis dévoré par ma besogne courante. »

Et encore le 9 janvier 1893 :

« J'ai sous presse un volume *les Lundis d'un Chercheur*, et deux articles inédits qu'il contient doivent passer d'abord aux *Débats* et au *Figaro*, où ils sont reçus. Enfin je vous ai envoyé, je crois, une petite brochurette qui doit y entrer, une étude sur les avatars d'*Un Début dans la Vie*, de Balzac. Tout cela n'est pas grand chose encore, mais cela vous prouve que mon été s'est passé sans encombre et que j'ai travaillé quelque peu. Mais je n'ai pas commencé mon *Histoire des Œuvres de George Sand*, dont j'amasse les matériaux depuis si longtemps. »

Et puis plus rien.

En revanche, il a écrit l'histoire d'*Elle et de Lui* : il en avait donné une première esquisse dans une revue polyglotte, *Cosmopolis*, fondée par un jeune homme entreprenant, M. F. Ortmans, dont les parents avaient longtemps résidé à Chang-haï ; cette publication qui contient des articles de grande valeur sombra assez rapidement. Spoelberch a depuis consacré un volume entier à cette idylle tragique.

Musset avait touché de trop près à George Sand, pour qu'il n'ait pas été l'objet de recherches spéciales de M. de Lovenjoul ; avec Sainte-Beuve, il occupait une place d'honneur près de la trinité, mais il la devait moins à son génie qu'à ses relations personnelles avec l'illustre romancière. D'ailleurs, M. de Spoelberch avait le cœur large et ne restreignait pas son admiration à quelques grands noms : les *dii minores* n'étaient pas négligés : dans la liste des œuvres de M. de Spoelberch, on note des articles ou des bibliographies relatives à Baudelaire, à Mérimée, à Mme Desbordes-Valmore, à Henri de Latouche, à Charles Nodier, à Henri Monnier, etc., voire à Paul Féval ; la source

était intarissable et nombreux ceux qui y puisèrent, moi tout le premier pour Stendhal.

On a souvent attribué à Spoelberch une étude bibliographique sur Alfred de Musset qui a fait assez de bruit (1).

Spoelberch s'est expliqué sur cette brochure dans son article sur la *Première édition des Œuvres complètes d'après Alfred de Musset* (2) :

« Les pages suivantes ont une origine assez particulière. Elles sont nées de la réunion des notes demandées jadis par la *Petite Revue* (suite de la *Revue anecdotique*), à l'occasion de la première édition des *Œuvres complètes* d'Alfred de Musset, parue en 1865-1866, édition dite des amis du poète.

« Cette *Petite Revue,* et la *Petite Revue anecdotique* qui lui succéda, publications anonymes qui vécurent avec quelques intermittences de 1863 à 1870, s'adressaient avant tout aux lettrés et aux curieux. Aussi les notes en question se composaient-elles uniquement de renseignements bibliographiques sur Musset, relatifs surtout à ses *Œuvres complètes,* à leurs lacunes et à leurs erreurs.

« On peut donc imaginer notre surprise quand parut, en 1867, formée de l'ensemble de tous nos commentaires, une brochure anonyme, pompeusement intitulée : *Étude critique et bibliographique des œuvres de Alfred de Musset, pouvant servir d'appendice à l'édition dite de souscription* (!!!).

« Nos communications, déjà totalement défigurées et transformées dans la *Petite Revue,* y furent encore dénaturées davantage. Tous les renseignements donnés prirent une allure agressive, et se colorèrent d'une teinte d'aigreur commerciale tout à fait étrangère à nos recherches et à notre but.

« Nous ne nous en serions guère soucié cependant, l'opuscule étant anonyme, si, peu à peu, cette brochure

(1) Étude critique et bibliographique des Œuvres de Alfred de Musset pouvant servir d'appendice à l'édition dite de souscription. *Paris, chez René Pincebourde,* MDCCCLXVII, gr. in-8, pp. VI-19.

(2) *Lundis d'un Chercheur,* p. 199.

n'avait fini, nous ne savons comment, par nous être absolument attribuée. Sans parler des nombreuses erreurs qu'elle contient par notre fait, — erreurs corrigées ici, — nous ne fûmes guère tenté, on le comprend, d'endosser la responsabilité d'un texte si mal intentionné, et tout à fait différent du nôtre. Aussi, *n'étant pas l'auteur de cette brochure, telle qu'elle était publiée,* protestâmes-nous dès lors, le plus souvent qu'il nous fut possible, contre son attribution, et notamment à la page quarante-quatre de l'intéressante *Bibliographie des œuvres d'Alfred de Musset,* par M. Maurice Clouard, parue en 1883.

« Nous nous sommes contenté ici, à défaut de notre texte primitif, de ramener la version imprimée à une forme qui fût moins en opposition avec notre façon habituelle de traiter les sujets de ce genre.

« Sans les circonstances rapportées plus haut, nous n'aurions sans doute jamais songé à réimprimer ces pages. Nous nous y sommes décidé surtout en ne retrouvant dans aucun travail sur Alfred de Musset ces renseignements et ces dates, qui offrent pourtant quelque intérêt, nous semble-t-il, par rapport à la genèse de son œuvre toute entière. »

Spoelberch consacra deux énormes volumes à l'*Histoire des Œuvres de Théophile Gautier,* mettant le prosateur de *Tra los Montes* et le poète d'*Émaux et Camées* à la place qui lui était due, c'est-à-dire à la première. Un heureux hasard l'avait fait en juin 1871, rencontrer Théophile Gautier, errant dans les rues de Bruxelles, après la guerre, à la recherche de ses amis. Spoelberch avait pu l'accueillir chez lui pendant quelques instants restés inoubliables dans les souvenirs du collectionneur. Cette entrevue ne fut pas suivie d'une seconde, car le poète mourait le 23 octobre de l'année suivante.

Au mois de mai précédent, Théophile Gautier avait écrit à M. de Spoelberch :

« Vous me rendrez un vrai service en permettant à

M. Dreyfous mon ami, que j'aurais accompagné à Bruxelles, si je n'étais retenu à Paris par le *Salon*, de chercher auprès de vous, les renseignements *que, seul, vous possédez sur mon œuvre*.

« M. Dreyfous est l'associé de M. Georges Charpentier, fils du célèbre éditeur et son continuateur; il mérite donc toute confiance et vous pouvez lui ouvrir vos trésors.

« Je regrette bien que notre unique entrevue ait été si courte, mais j'espère qu'elle se renouvellera (1). »

Mais le dieu était Balzac, aussi absorbant dans la mort que dans la vie. M. de Spoelberch avait poursuivi avec l'âpreté du chien en chasse, la recherche de toutes les lettres et de tous les manuscrits du grand homme : lorsque les débris des collections de la comtesse Mniszech furent dispersés il y a quelques années sans la moindre publicité, Spoelberch en déterra les épaves jusque chez les épiciers du quartier Beaujon, sauvant ainsi tel manuscrit de Balzac d'une fin ignominieuse en cornets de papier. Trois éditions n'ont pas suffi à M. de Spoelberch à lui faire raconter les œuvres d'Honoré de Balzac : le projet gigantesque qu'il avait longtemps caressé de publier la correspondance entière de Balzac ne fut cependant jamais mis à exécution, pas plus que celui de publier les lettres de George Sand.

M. de Spoelberch accompagna l'auteur de la *Comédie humaine* jusque dans sa vie la plus intime : il nous raconte son roman avec la comtesse Hanska, nous décrit ses embarras inextricables d'argent, la genèse et parfois aussi la mort de quelques-uns de ses ouvrages ; il nous a peint ce caractère complexe, bizarre, génie pratique doublé de l'esprit le plus chimérique qui ait jamais existé. Il aimait son Balzac jusque dans ses défauts et ses manies, je dirai même jusque dans ses verrues ; il

(1) *Histoire des Œuvres de Théophile Gautier*, I, pp. IV-V.

aimait les objets qui lui avaient appartenu, ses plumes, sa canne, la canne de M. de Balzac ! ! !

Ouvrant généreusement ses richesses à la curiosité ou plutôt aux recherches des travailleurs, Spoelberch ne communiquait pas volontiers les pièces relatives à Balzac : ce ne fut qu'à la fin de sa vie qu'il laissa publier *Balzac imprimeur*, par MM. Hanotaux et Vicaire, auxquels vingt ans plus tôt il eût certainement refusé son concours. Je ne suis pas sûr qu'il n'ait pas eu au fond du cœur quelque rancune à l'égard de MM. Anatole Cerfberr et Jules Christophe pour avoir touché à son idole, en écrivant la biographie des personnages de la *Comédie humaine*, œuvre d'ailleurs utile et méritoire (1).

Mon ami, M. Maurice Tourneux, me dit que Lorédan Larchey avait composé sur fiches un ouvrage semblable ; lorsque celui-ci en proposa la publication à un éditeur, ce dernier se mit à rire — et le verso resté blanc des fiches servit à l'auteur à prendre des notes : telle fut la fin mélancolique du répertoire de Lorédan Larchey : les temps n'étaient pas encore venus.

Spoelberch venait de publier chez Léopold Carteret une œuvre restée inédite de Balzac, l'*École des Ménages* : il nous a raconté (2) son émotion lorsque dans un catalogue du libraire Bailleu, daté du 15 mars 1879, il découvrit cette tragédie bourgeoise, imprimée en quarante-huit pages, « exemplaire unique avec les corrections de l'auteur, et disait une note du bouquiniste, et

(1) Répertoire de la Comédie humaine de H. de Balzac par Anatole Cerfberr et Jules Christophe avec une introduction de Paul Bourget. *Paris, Calmann Lévy*, 1887, in-8, pp. XIII-563.

(2) *Les Aventures de* « l'École des Ménages » tragédie bourgeoise en cinq actes, par H. de Balzac, pages 89-195, de *Autour de Honoré de Balzac*, 1897.

s'arrêtant à la scène v du 5e acte. Cette pièce fut abandonnée par Balzac, qui plus tard en reprit quelques scènes qu'il adapta à la comédie de Mercadet ». Un télégramme du collectionneur arriva trop tard : le précieux volume était vendu ; heureusement l'acheteur était Eugène Crépet, aussi Baudelairien que Spoelberch était Balzacien, il fut donc facile de s'entendre ; quelques lettres de l'auteur des *Fleurs du Mal* entrèrent dans la riche série de la rue des Bassins et la pièce de Balzac émigra à Bruxelles. D'ailleurs, la joie de Spoelberch fut complète : « Quelle ne fut donc pas notre satisfaction, écrit-il, en découvrant que, non seulement l'*École des Ménages* était absolument complète et terminée, mais encore que pas un seul fragment de la pièce n'avait été utilisé dans *Mercadet*. »

D'autre part, par des dons ou par des échanges, sa bibliothèque s'enrichissait constamment. La plupart des critiques contemporains, qui étaient tous, plus ou moins ses obligés, lui faisaient don de leurs ouvrages. Il me donnait tout ce que lui-même écrivait, et j'usais de réciprocité à son égard ; il se moquait de la différence de format de mes propres publications, oubliant peut-être que des sujets différents demandent des formats différents. Il m'écrivait un jour (9 octobre 1890) plaisamment :

« Peu à peu vous devenez un gros morceau de rayon de bibliothèque et je ne vous ferai qu'un seul reproche : celui de trop varier vos formats, en sorte que vous n'aurez aucune tenue régulière et honnête sur les planches où vous vous trémoussez ; l'un de vos volumes déborde, et laisse voir au moins ses mollets, tandis que l'autre, prude et modeste, se voile derrière son inconvenant voisin. Avez-vous rêvé le mariage bibliographique entre géants et naines ? »

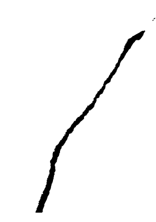
La mort de sa femme, il y a quelques années, lui

porta un coup dont il ne se remit pas : la vicomtesse de Spoelberch, née d'Ursel, sœur du gouverneur de la province de Hainaut, remarquable par sa charité (1), était la collaboratrice dévouée de son mari, qu'elle aidait dans le classement laborieux des innombrables papiers qu'il recevait. Spoelberch avait perdu en elle la directrice de sa vie ; non seulement, il restait désormais seul pour mettre en ordre ses documents, mais il lui fallait, ô abomination ! se soumettre aux exigences de la vie quotidienne et accomplir la tâche fastidieuse d'une maîtresse de maison ; sa nervosité naturelle s'en accrut singulièrement :

« Je suis toujours dans le même état, m'écrivait-il le 11 septembre 1903, et la même situation, c'est-à-dire complètement fini. Absolument seul au monde, écrasé d'obligations matérielles considérables et inéluctables, je suis devenu à 68 ans le serviteur du coup de sonnette, l'esclave de tout et de tous. Joignez-y qu'il me faut retourner ma vie, à cet âge apprendre ce que j'ai toujours ignoré, et chasser de mon esprit ce que je sais et ce qui m'occupait seul depuis cinquante ans et vous aurez quelque idée de la profondeur de mon désespoir moral. Vivre ainsi, le bagne et surtout la mort valent mieux. Naturellement, de travail, il ne peut plus être seulement question. Je ne suis plus qu'une chose ? »

Spoelberch exagérait heureusement : les amis ne lui manquaient pas, mais il les fuyait ; quant au travail, il ne l'abandonna jamais, témoin la nouvelle et importante étude sur Honoré de Balzac qu'il venait de corriger et qui paraîtra dans le prochain numéro de la *Revue d'Histoire littéraire de la France*.

(1) Ludovic Saint-Vincent Vicomtesse de Spoelberch de Lovenjoul née d'Ursel. Belgique charitable. Nouvelle édition refondue et complétée par Mme Ch. Vloeberghs. Préface de M. Aug. Beernaert, Ministre d'Etat. *Bruxelles, Librairie nationale, Albert Dewit*, 1904, in-8, pp. XXXVIII + 1 f. n. ch. + pp. 799, carte de Belgique.



Depuis longtemps, la santé de Spoelberch laissait à désirer : en 1885, il alla à Ems. Plus tard (17 avril 1891), il m'écrivait : « Je vis avec un régime sévère, et ne me risquerais pour rien au monde à le suspendre un seul jour. Je lui dois mon meilleur état de santé, et tremble rien qu'à la pensée de lui être infidèle pour une heure ! » Pendant plusieurs saisons, il avait souffert d'un empoisonnement causé par la mauvaise qualité de l'eau d'un puits dans sa campagne.

Il allait à Royat depuis plusieurs années ; il était passé à Paris (1) au mois de mai pour faire sa cure annuelle ; mais le mal qui le minait traîtreusement le frappa soudain ; une attaque de paralysie causée par le diabète terrassa Spoelberch qui vit venir la fin avec joie ; il succomba vingt-quatre heures plus tard à Royat dans la nuit du mercredi au jeudi 4 juillet 1907. Il avait ordonné que ses funérailles fussent célébrées de la manière la plus intime, et après un court service dans la chapelle du cimetière, Spoelberch fut déposé à Laeken, près de sa mère, le lundi 8 juillet, à 10 heures du matin : le deuil était conduit par son neveu, M. le baron de Vinck ; il n'y avait de présents, outre quelques dames, que MM. Eugène Gilbert, le comte de Sainte-Aldegonde, Gaston Calmann Lévy, le médecin et un autre ami.

M. de Spoelberch était grand, mince, élancé ; il avait des yeux noirs, des cheveux courts, des moustaches relevées en crocs devenues grises avec l'âge, le teint mat : il n'avait rien dans l'apparence de l'homme du nord et l'on ne pouvait s'empêcher de songer que chez

(1) Pendant longtemps, il eut un appartement au n° 11 de la rue Louis le Grand qu'il abandonna dans les dernières années pour la rue d'Alger.

l'un de ses illustres ancêtres avaient bien pu se glisser, au XVI[e] siècle, quelques gouttes du sang du tyran espagnol ; mais quand il ouvrait la bouche, on retrouvait vite, avec la surabondance du verbe, l'accent du Flamand qu'il était, accent que le premier, du reste, il déplorait.

Caliban [M. Bergerat] nous en a laissé l'amusant portrait que voici dans un de ses brillants articles du *Figaro* (27 novembre 1887) intitulé *Un Scoliaste* : c'était au moment où parut l'*Histoire des Œuvres de Théophile Gautier* :

« Je crois donc sage de donner à qui de droit le signalement exact du scoliaste. C'est un homme jeune encore, brun, grand, svelte, très élégant, chaussant le trente-quatre et gantant le sept. Il est extrêmement verbeux, nerveux, actif, et si son front n'a pas la couleur jaune du livre, comme dit le poète, c'est qu'il ne s'arrête pas, ainsi que le font les autres gens de noblesse, à la couverture. Remarque particulière : on peut toujours pincer Charles de Lovenjoul à une première musicale, soit de Wagner, soit de Verdi, soit de Reyer, car il est bémoliste féroce tout le temps qu'il n'est pas gautiériste endiablé. »

M. de Spoelberch avait en dépit de sa vivacité des instants de tristesse, des mouvements de découragement : quelle désillusion a pu lui dicter ce sonnet amer du *Rocher de Sisyphe,* à lui qui avait tout — en apparence du moins — pour être un des heureux de la terre.

MISANTHROPIE

SONNET

On l'a dit avant nous : ce monde est imparfait,
Car toute joie humaine engendre la tristesse ;
Le fruit contient le ver ; la bouteille, l'ivresse ;
Le fer a quelque paille, et l'argent est surfait,

Le vice et son cortège exploitent le bienfait
La langue a son venin qui trop souvent nous blesse ;
Le siècle est sans grandeur, chacun vit sans noblesse ;
Et le tombeau, lui seul, est peut-être parfait.

Puis l'amitié trahit; sa voix se fait menteuse.
L'homme est sans idéal, la femme naît trompeuse ;
Ainsi tout est flétri, même le don d'aimer.

Et plus bas, tout au fond, la vile multitude
S'enivre sans remords et sans se réprimer
De ce poison du cœur qu'on nomme : Ingratitude !

On sait que M. de Spoelberch a légué ses collections littéraires à l'Institut de France à charge de les conserver au musée Condé, à Chantilly : Il caressait ce projet depuis longtemps et il en parlait volontiers à ses amis : les formalités légales ont été accomplies il y a deux ou trois ans. On a fait courir le bruit — que rien ne justifiait — que l'Institut hésiterait à accepter ce don princier : cet illustre corps a trop le souci de l'honneur littéraire et scientifique de notre pays dont il est la plus haute représentation pour qu'on puisse un instant s'arrêter à semblable pensée. D'autre part on a prétendu que certains membres de la famille de M. de Spoelberch cherchaient à créer des difficultés dans l'exécution du testament dans l'espérance de conserver à la Belgique les trésors qui lui échappaient: le neveu (1) même de

(1) M. le Baron C. de Vinck dans une lettre de protestation adressée le 17 juillet à un journal du matin, faisant allusion au rapport de l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale inséré dans le *Journal Officiel* du 10 février 1907, ajoutait: « Vous apprécierez si j'étais bien désigné pour encourir le reproche de chercher à dépouiller la France de ses trésors littéraires ou artistiques ». On lit en effet dans ce rapport au chapitre consacré au Département des Estampes : « Le département des estampes a reçu cette année un don de la plus grande importance. M. le baron de Vinck a donné à la Bibliothèque sa collection d'estampes et de dessins intéressant l'histoire de France pour la période qui va de 1775 à 1875. Ce sont 16000 pièces

M. de Spoelberch a fait justice de ces insinuations. Nous n'avons plus qu'à attendre les formalités administratives pour que les volontés du généreux testateur soient accomplies.

Un jour viendra où l'on étudiera d'une manière critique les auteurs du XIXe siècle avec la même minutie, avec le même souci de l'exactitude que l'on établit un texte du moyen âge ou que l'on recherche les variantes de nos grands écrivains du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècles ; que dis-je, ce jour est venu : des travaux comme ceux de Spoelberch et de quelques critiques contemporains ont ouvert une voie que beaucoup d'autres suivront : un recueil périodique, la *Revue d'Histoire littéraire de la France* a même été créée dans ce but, et son succès montre qu'elle compte des collaborateurs et des lecteurs fidèles.

Les archives littéraires d'un pays sont aussi essentielles à sa gloire que ses archives militaires et ses archives diplomatiques. Soyons reconnaissants à ceux qui comme le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul enrichissent notre pays d'une manière aussi désintéressée et aussi intelligente.

Le *Bulletin du Bibliophile*, auquel Charles de Lovenjoul portait un si vif intérêt et auquel il donna de si importants mémoires, s'associe aujourd'hui au deuil qui frappe si cruellement le monde des lettres français.

Henri CORDIER.

rares et précieuses qui sont venues accroître nos richesses; on peut estimer en bloc à 600 000 fr. au moins la valeur marchande de cette collection. Mais elle était inestimable pour la Bibliothèque dont elle venait compléter si heureusement les séries artistiques et historiques du dix-huitième siècle, de la période révolutionnaire et du dix-neuvième siècle. »

BIBLIOGRAPHIE

DE SES PUBLICATIONS

1. — Étude bibliographique sur les Œuvres de George Sand. — Le Bibliophile Isaac. (*Le Bibliophile belge*, 3e année, Bruxelles, Fr.-J. Olivier, MDCCCLXVIII, in-8, pp. 1/23, 77/90.)

2. — Charles Baudelaire — Souvenirs — Correspondance Bibliographie suivie de pièces inédites — *Paris, chez René Pincebourde*, 1872, in-8, pp. 208.

Il a été tiré des ex. sur papier vergé et 6 ex. numérotés sur Chine.
La biographie en tête, pp. 3/16, est signée: *Charles C. Bibliotaphe. Décembre 1868.* [Par Charles Cousin].
La Bibliographie, pp. 145/185, et l'Appendice, pp. 187/193, sont de M. de Spoelberch.
Cf. *Lundis d'un Chercheur.*

3. — Alfred de Musset et ses prétendues attaques contre Victor Hugo par Charles de Lovenjoul. *Paris, Édouard Rouveyre*, 1878, in-16, pp. 15.

Suivi de 2 ff. n. ch. p. les pub. de Rouveyre. — Au verso du dernier f. : « Imprimé par Bluzet-Guinier Imprimeur à Dole pour la librairie Édouard Rouveyre à Paris. »
Au verso du faux titre : « Il a été imprimé de cet extrait des *Miscellanées bibliographiques* : 3 ex. sur parchemin ; 10 sur japon ; 16 sur Chine ; 50 sur Whatman ; 1 sur papier de couleur, numérotés de 1 à 80. »
Cf. *Lundis d'un Chercheur.*

4. — Histoire des Œuvres de H. de Balzac par

Charles de Lovenjoul. *Paris, Calmann Lévy,* MDCCCLXXIX, in-8, pp. 408.

Sur le faux-titre : *Complément aux Œuvres de H. de Balzac.*

200 ex. sur papier de Hollande, à 20 fr.

5. — UN DERNIER CHAPITRE DE L'HISTOIRE DES ŒUVRES DE H. DE BALZAC par Charles de Lovenjoul. *Paris, E. Dentu,* 1880, in-8, pp. 63.

Contient :
Au lecteur.
I. M. de Balzac et la *Revue de Paris.*
II. Un grand homme de province à Paris ; article de Jules Janin.
III. Monographie de la presse parisienne ; article de Jules Janin.
IV. Comment on paye ses dettes quand on a du génie, par Charles Baudelaire.

6. — HISTOIRE DES ŒUVRES DE H. DE BALZAC par le V[te] de Spoelberch de Lovenjoul (Charles de Lovenjoul) Deuxième édition revue, corrigée et augmentée d'un Appendice. *Paris, Calmann Lévy,* MDCCCLXXXVI, in-8, pp. 498.

Sur le faux-titre : Complément aux Œuvres de H. de Balzac.

Une troisième édition a paru chez Calmann Lévy, en août 1888.

7. — LE ROCHER DE SISYPHE par Charles de Lovenjoul — La Vie la Nature la Fantaisie — *Paris, G. Charpentier,* 1879, in-18, pp. 231.

30 ex. numérotés sur papier de Hollande, 7 fr. et 3 ex. numérotés sur papier de Chine, 12 fr.

Ce vol. a eu une deuxième édition, précédée d'une lettre de M. Alexandre Dumas fils, de l'Académie française.

8. — LES PROJETS LITTÉRAIRES DE THÉOPHILE GAUTIER par Charles de Lovenjoul — Extrait du « Livre » n° de mars 1882 — *Paris, Imprimerie A. Quantin*, 1882, gr. in-8, pp. 23.

Daté Décembre 1881. — Deux pl. hors texte : Gautier d'après un portrait charge de H. Mailly, vers 1862, sur Chine ; Autographe inédit de Gautier, sur Chine.

Tiré à cent exemplaires numérotés non destinés au commerce sur papier de Hollande.

A propos des œuvres que Gautier n'a pas écrites ou qu'il n'a pas terminées. — L'autographe est la pièce de vers en *trois* strophes parue pour la première fois dans la *Revue de Paris* du 15 nov. 1855, puis insérée dans *Émaux et Camées* ; la nouvelle version est en *quatre* strophes dont la deuxième est inédite.

Cf. *Lundis d'un Chercheur*.

9. — BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES D'ALFRED DE MUSSET et des ouvrages, gravures et vignettes qui s'y rapportent par Maurice Clouard Lettre de Charles de Lovenjoul et Portrait d'Alfred de Musset gravé à l'eau-forte par M. Charbonnel d'après la statue de P. Granet. *Paris, P. Rouquette*, 1883, in-8, pp. XXIV-98.

10. — MADEMOISELLE DE MAUPIN — Double Amour par Théophile Gautier Réimpression textuelle de l'édition originale Notice bibliographique par Charles de Lovenjoul. *Paris, L. Conquet* [et] *G. Charpentier*, 1883, 2 vol. in-8, pp. XVI-374, 373.

La *Notice bibliographique* occupe les pages VII-XVI du Vol. I et porte la date du 17 octobre 1882.

Cf. *Lundis d'un Chercheur*.

11. — HISTOIRE DES ŒUVRES DE THÉOPHILE GAUTIER par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul (Charles

de Lovenjoul) Avec quatre portraits et deux autographes. *Paris, G. Charpentier*, 1887, 2 vol. in-8, pp. LVIII-495, 608.

Tirage à 500 ex. numérotés : Nos. 1 à 50, sur papier du Japon ; Nos. 51 à 100, sur papier Wathman [*sic*] ; Nos. 101 à 500, sur papier de Hollande.

12. — BIBLIOGRAPHIE DES ÉCRITS D'HENRI MONNIER non réunis en volumes. Par Charles de Lovenjoul (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, XXIII, 1890, col. 573-6 et XXIV, 1891, col. 56.)

Cette bibliographie pouvait répondre à la question de l'*Intermédiaire*, 25 févr. 1883, col. 108 :

« A-t-on réuni en un volume quelques pièces non comprises dans les œuvres de Henri Monnier, par exemple : *les Étrennes, la Cage du Lion*? C. B. »

13. — LES AVATARS D'UNE ŒUVRE DE BALZAC par M. le V[te] de Spoelberch de Lovenjoul — (Extrait de la *Revue rétrospective*.) — *Paris, aux bureaux de la* Revue rétrospective, *55, rue de Rivoli*, 1892, in-16, pp. 15.

Un voyage en Coucou. — Cf. *Un Roman d'Amour*, 1896. — Tiré à 35 exemplaires.

14. — A PROPOS DE LETTRES INÉDITES DE GEORGE SAND. — (*Le Figaro*, Mercredi 22 février 1893).

15. — CAUSERIES D'UN CHERCHEUR — QUATRE PROJETS LITTÉRAIRES DE THÉOPHILE GAUTIER. Par le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. (*Journal des Débats*, mardi matin 23 mai 1893.)

16. — Augustin Filon — MÉRIMÉE ET SES AMIS avec une Bibliographie des Œuvres complètes de Mérimée

Par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul — *Paris, Hachette et Cie*, 1894, in-16, pp. XVIII-390.

Bibliographie des œuvres de Mérimée, pp. 367/386. Cf. *Bibliographie et Littérature*.

La bibliographie de M. de S. a été tirée à part à 50 ex. — 20 pp. (la dernière n. ch.) y compris le titre de départ ; la couverture imprimée sert de titre.

17. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul — LES LUNDIS D'UN CHERCHEUR Édition augmentée de nombreux documents fac-similés relatifs aux Œuvres de Théophile Gautier. *Paris, Calmann Lévy*, 1894, in-18, pp. III-362 + 1 f. n. ch.

Plus un tirage à 100 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

Avant-propos. — I. Les projets littéraires de Théophile Gautier, p. 1. — II. Alfred de Vigny, p. 101. — III. A propos de lettres inédites de George Sand, p. 149. — IV. « Mademoiselle de Maupin » et ses principales éditions, p. 181. — V. La première édition des Œuvres complètes d'Alfred de Musset, p. 199. — VI. Une page inédite de M. Thiers, p. 229. — VII. Alfred de Musset et ses prétendues attaques contre Victor Hugo, en 1831, p. 239. — VIII. Étude bibliographique sur les Œuvres de Charles Baudelaire, p. 249. — IX. Henri Monnier et ses épaves, p. 305. — X. L'œuvre de Paul Féval.

Les éditions de Deman sont des tirages en in-8 des éd. ordinaires in-12 ou in-18 des éditeurs, souvent avec l'addition de planches et de facsimiles.

18. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul — LES LUNDIS D'UN CHERCHEUR. Deuxième édition. *Paris, Calmann Lévy*, 1894, in-12, pp. III-362 + 1 f. n. ch. p. l. tab.

19. — LES AVENTURES DE L'ÉCOLE DES MÉNAGES Tragédie bourgeoise, en cinq actes par H. de Balzac.

(Feuilleton du *Figaro*, 11, 12, 13, 14 et 16 septembre 1895.)

Cf. *Autour de Honoré de Balzac*, 1897.

20. — Notules sur Honoré de Balzac par un de ses Amis publiées par le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. *Paris, Techener*, 1896, in-8, pp. 18.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile* du 15 Décembre 1896, pp. 601/614, tiré à quarante exemplaires (+ 5 sur papier de Hollande).
Notules de Auguste Fessart.

21. La véritable histoire de « Elle et Lui ». — Notes et Documents. — Par le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. (*Cosmopolis*, Revue Internationale Directeur F. Ortmans — Tome II. Avril-Mai-Juin 1896, pp. 425/450, 753/782.)

Tirage à part, 2 pièces in-8, pp. 26, 30. — Daté février-mars 1895.

22. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul — La véritable Histoire de « Elle et Lui » — Notes et Documents — *Paris, Calmann Lévy*, 1897, in-18, pp. iv-291 + 1 f. n. ch.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.
Avant-propos. — La véritable histoire de « Elle et Lui ». — Post-scriptum. — Appendice : I. Lélia, par M. Capo de Feuillide. II. Deux lettres inédites de George Sand à Sainte-Beuve, par M. Charles de Loménie.

23. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul — Études balzaciennes — Un Roman d'Amour. *Paris, Calmann Lévy*, 1896, in-18, pp. xv-248 + 1 f. n. ch.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.
Dédicace. — Contre l'Oisiveté. — I. Un Roman

d'Amour. — II. A propos de la recherche et de la physionomie des noms dans « la Comédie humaine ». — III. Les Avatars d' « Un Début dans la vie ». — IV. Une étude impartiale sur Honoré de Balzac (1836).

24. — UNE ÉPAVE DE CHARLES NODIER. Pièce in-8, s. d. [1897] pp. 3.

Châteaudun. — Imprimerie de la Société typographique.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile* [1897, pp. 448-450].

La note de Nodier tirée du *Vert-Vert*, no. du 10 janvier 1834, est relative à *Jean de Bry*, né à Vervins en 1760, ancien député à la Convention nationale, etc. ; mort à Paris le 6 janvier 1834.

Cf. *Bibliographie et Littérature*.

25. — UNE LETTRE DE CHARLES NODIER (*Bulletin du Bibliophile*, 1897, pp. 631-2.)

26. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul — Études balzaciennes — AUTOUR DE HONORÉ DE BALZAC — *Paris, Calmann Lévy*, 1897, in-18, pp. XIV-294 + 1 f. n. ch.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

Contient :

Avant-propos, pp. I-XIV.

I. Honoré de Balzac et Théophile Gautier — A propos du « Chef-d'œuvre inconnu », pp. 1-88.

II. Les Aventures de « l'École des Ménages », tragédie bourgeoise, en cinq actes, par H. de Balzac, pp. 89-195.

III. Un Portrait, pp. 197-234.

IV. Trois lettres, pp. 235-260. [Lettres de J. Hetzel, Laurent-Jan, Barbey d'Aurevilly.]

V. Essai d'une bibliographie des lettres d'Honoré de Balzac, parues, jusqu'au 31 décembre 1895, dans les journaux, les recueils et les volumes, pp. 261-290.

Appendice. Honoré de Balzac et Théophile Gautier (Voir pages 69-70), pp. 291-294.
Table, p. 295.

27. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — L'ÉTERNEL CONTRASTE. *Paris* — 1898, pièce in-12, pp. 8.

Tiré à cent exemplaires.
Extrait de : *Revue des Poètes*, N° d'Octobre 1898 et *Revue générale* (Belge) N° de Novembre 1898. Louvain. — Imp. Polleunis et Ceuterick, 30, rue des Orphelins.
Cf. *Bibliographie et Littérature*.

28. — LES LECTURES DE « MERCADET » A LA COMÉDIE FRANÇAISE. (*Le Temps*, 31 janvier 1899.)

Cf. *Une Page perdue de H. de Balzac*, 1903.

29. — ORGON, comédie de Honoré de Balzac. (*Le Figaro*, 21 Mai 1899.)

Non réimprimé dans un volume.

30. — H. de Balzac — UNE RUE DE PARIS ET SON HABITANT. Avant-propos par M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul Illustrations de François Courboin [Vign. col.] *Paris, Librairie A. Rouquette*, 1899, in-8, pp. VI-32 + 2 ff. + 30 ff + 1 f.

L'avant dernier f. porte au recto : « Imprimé par Chamerot et Renouard 19, rue des Saints-Pères, 19 Paris Clichés de la Maison Reymond, Coloris de la Maison Charpentier » ; dernier f. blanc. — Suivi de 30 ff. reproduisant au recto en noir les vignettes et les lettres ornées du texte + 1 f. blanc. — Titre en couleurs. — Papier de Hollande.
L'avant-propos de Spoelberch est daté : Villa-close, 28 juillet 1898.
« C'est également *le Siècle* qui obtint la primeur d'« Une Rue de Paris et son Habitant ». Son texte tout entier, formant le premier chapitre d'une série de trois Études de Mœurs par le même auteur, y fut donné aux

lecteurs en un seul feuilleton. Il est vrai que celui-ci ne comporte pas moins de neuf colonnes, divisées en trois par page. Les chercheurs et les curieux pourront donc retrouver dans le numéro du 28 juillet 1845, — il y a aujourd'hui même cinquante-trois ans! — la mise au jour originale du récit qu'on va lire. » (Avant-propos, p. III).

Il avait été remis d'abord à Hetzel pour le *Diable à Paris* dans lequel il ne fut pas inséré quoiqu'il ait été composé.

Cf. *Une page perdue de H. de Balzac*, 1903.

31. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — POÉSIES DE THÉOPHILE GAUTIER MISES EN MUSIQUE. *Paris, Techener*, 1899, in-8, pp. 21 + 1 f. n. ch.

Au recto du dernier f. : Vendôme, Imprimerie F. Empaytaz.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile* [1899, pp. 361-377] tiré à quatre-vingts exemplaires [plus 5 sur papier de Hollande].

Cf. *Bibliographie et Littérature*.

32. — UNE PIÈCE DE VERS DE M. DE LATOUCHE ADRESSÉE A Mme DESBORDES-VALMORE. (*Bulletin du Bibliophile*, 1900, pp. 561/567.)

Tirage à part : 50 ex. + 5 sur papier de Hollande.

33. — LA GENÈSE D'UN ROMAN DE BALZAC — LES PAYSANS — Lettres et fragments inédits. Par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul (*Revue bleue*, 18 et 25 août, 1er sept., 1er, 8, 15 et 22 déc. 1900 : 23 et 30 mars 1901.)

34. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — LA GENÈSE D'UN ROMAN DE BALZAC — LES PAYSANS — Lettres et fragments inédits. *Paris, Paul Ollendorff*, 1901, in-18, pp. 324.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

35. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — SAINTE-BEUVE INCONNU — Avec le fac-similé du Prospectus original de Sainte-Beuve pour les Œuvres de Victor Hugo. *Paris, Plon,* 1901, in-12, pp. VIII-244 + 2 ff. n. ch.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

Avertissement. — I. — Son premier roman : Arthur. — II. — Le Prospectus pour les Œuvres complètes de Victor Hugo. — III. — Lettres de Madame Desbordes-Valmore à Sainte-Beuve (1836-1855).

36. — LE « VICTOR HUGO » DE THÉOPHILE GAUTIER par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. *Paris, Henri Leclerc,* 1902, pièce in-8, pp. 12.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile* [1902, pp. 205/211] à soixante exemplaires + 5 sur papier de Hollande.

Cf. *Bibliographie et Littérature.*

37. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — A PROPOS D'UN PORTRAIT DE HONORÉ DE BALZAC — Extrait de la *Revue de Fribourg* de Janvier — Février 1903 — *Fribourg, Imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul* — 1903, br. in-8, pp. 20.

Un Portrait, notes datées de 1891, réimp. en 1899 dans *Autour de Honoré de Balzac* ; revues, corrigées et augmentées.

38. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul — UNE PAGE PERDUE DE H. DE BALZAC Notes et documents accompagnés du fac-similé de la page. *Paris, Paul Ollendorff,* 1903, in-18, pp. 327 + 1 f. n. ch.

Plus un tirage à 55 ex. in-8 numérotés sur papier de Hollande pour Ed. Deman, libraire à Bruxelles.

Contient :

Une Page Perdue de Honoré de Balzac ; notes et documents, p. 1.

Notules sur Honoré de Balzac, par un de ses amis, p. 111.

Deux traités de librairie de Honoré de Balzac, p. 135.

Les Métamorphoses d' « Une rue de Paris et son habitant », p. 175.

Les Lectures de « Mercadet » à la Comédie-Française, p. 181.

Une Énigme sans mot, à propros d'un chapitre de la « Physiologie du Mariage », p. 195.

Le Personnage de M. de Canalis dans la « Comédie Humaine » p. 200.

Documents balzaciens. — Note préliminaire. — I. Les Romanciers : Honoré de Balzac, par Francis Girault (1841), p. 227. — II. Honoré de Balzac, par Georges Guenot (1850), p. 260. — III. Étude sur Balzac, par Louis Lurine (1856).

39. — Collection du Bibliophile parisien — BIBLIOGRAPHIE ET LITTÉRATURE (Trouvailles d'un Bibliophile) par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. *Paris, Henri Daragon*, 1903, in-12, pp. 124 + 1 f. n. ch.

Il a été tiré de cet ouvrage 375 ex. : 10 ex. sur pap. du Japon (A à J) ; 5 ex. sur pap. de Chine (K à O) ; 10 ex. sur pap. de Hollande (P à Y) ; 350 ex. sur alfa vergé (1 à 350).

Au verso du dernier f. : « Achevé d'imprimer le trente mars mil neuf cent trois par Frédéric Empaytaz à Vendôme. »

Contient :

I. Poésies de Théophile Gautier mises en musique, p. 5. — II. Prosper Mérimée ; ses œuvres complètes inscrites en ordre chronologique, p. 33. — III. A propos du rôle de la critique. — Belgique, p. 65. — IV. Une pièce de vers de M. de Latouche adressée à Mme Desbordes-Valmore, p. 77. — V. Le « Victor Hugo » de Théophile Gautier, p. 89. — VI. Une épave de Charles Nodier, p. 105. — VII. Une épave de Charles Baudelaire, p. 111. — VIII. L'Éternel contraste. — Poésie, p. 119.

40. — Correspondance inédite de H. de Balzac (*Revue Bleue*, 1903, novembre 14, pp. 609/612 ; nov. 21, pp. 641/645 ; nov. 28, pp. 673/7 ; déc. 5, pp. 705/708.)

41. — H. de Balzac. — LETTRE SUR LE TRAVAIL Extrait de la *Revue des Deux Mondes*, no. du 1er septembre 1906. *Paris, bureau de la* Revue des Deux Mondes, *15, rue de l'Université, 15*. (Typ. Philippe Renouard), 1906, in-8, couv. imp., pp. 16 y compris le faux-tit. et le tit.

42. — Honoré de Balzac. — Œuvre posthume. L'ÉCOLE DES MÉNAGES, tragédie bourgeoise en cinq actes et en prose, précédée d'une lettre par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. Édition originale illustrée d'un portrait d'après Bertall, décoration de A. Robaudi gravée par Manesse. *Paris, L. Carteret, éditeur, ancienne librairie L. Conquet, 5, rue Drouot, 5*, 1907, gr. in-8, 1 f. blanc + 2 ff. + pp. II-240.

Cf. G. Vicaire, *Bulletin du Bibliophile*, 15 juin 1907, pp. 296/7.

NÉCROLOGIE

Madame la Marquise de Nadaillac, membre de la société des Bibliophiles françois, s'est éteinte, le 3 septembre, dans son château de Rougemont, après une courte maladie, dont elle n'avait pas soigné les premières atteintes.

Entourée des siens et conservant sa parfaite connaissance, elle s'est endormie dans la mort, sous le poids des années.

Née Édith de Courcy, elle était la sœur du général de ce nom qui commanda brillamment nos troupes dans l'expédition du Tonkin et de l'Annam et dont le souvenir restera inséparable des conquêtes de la France en Extrême-Orient.

Elle avait épousé le marquis de Nadaillac, d'une vieille famille du Quercy, qui joua un rôle administratif et politique après la guerre de 1870, quand, envoyé à Pau comme préfet du gouvernement, il dut, au milieu de l'agitation carliste, concilier les exigences de ses devoirs de fonctionnaire avec les sentiments très légitimistes qu'il nourrissait. Madame de Nadaillac avec un tact et une lucidité de vues, auxquels tous rendirent hommage, sut aider son mari à franchir des écueils que bien d'autres n'eussent pu éviter et montrer toutes les qualités de femme supérieure qu'elle était.

Quand le préfet quitta l'administration en 1876, il

reprit ses études sur le Préhistorique qu'il avait interrompues, et publia des ouvrages qui firent époque et qui devaient le faire nommer en 1884 correspondant de l'Institut de France, comme un des représentants les plus autorisés de la science historique.

Pendant ce temps Madame de Nadaillac, que des liens d'amitié rattachaient à Madame la Maréchale de Mac-Mahon, fit partie avec Madame la Baronne de Lareinty et Madame d'Heursel de ce petit groupe qui dans son intimité avec l'Élysée, chercha sincèrement à concilier les anciennes traditions avec les idées qui se faisaient jour à ce moment dans les nouvelles couches.

Elle sut alors rassembler dans son salon les hommes les plus distingués de la politique et des lettres : Thiers, le duc de Broglie, Casimir Périer, de Remusat, Dufaure, Séguier, le comte Duchâtel, le duc d'Audiffret-Pasquier et tant d'autres qui marquèrent, avant et après le 16 mai, dans nos luttes parlementaires.

Elle apportait dans la tenue de ces réunions une distinction rare, une hauteur de vues remarquable et une modération qui n'affaiblissait pas l'ardeur de ses sentiments. Elle avait le grand art de savoir faire causer en sachant écouter et de mettre en valeur les esprits les plus divers.

Sa qualité maîtresse était une sûreté de relations qui donnait à sa parole et à ses engagements une incontestable valeur et gagnait la confiance des plus réservés. Aussi, quand, désabusée de la politique, et retirée du monde parlementaire, elle se consacra à ses amis, fidèles furent ceux qui se groupèrent autour d'elle et venaient à la fin de l'après-midi causer chez elle des événements du jour.

Puis le vide commença à se faire ainsi qu'il arrive à ceux qui, menant une belle vieillesse, assistent à des

disparitions quotidiennes. Elle perdit des amis qui lui étaient chers, un fils qu'elle aimait tendrement, et, douleur suprême, en ces derniers temps, une fille adorée dont les qualités éminentes semblaient être le prolongement de son propre esprit.

Ce coup fut terrible. Il emporta son mari qu'elle avait entouré de tant de dévouement. Alors, pour tromper sa douleur, elle se consacra davantage à ses petits enfants et à ceux qu'elle avait toujours soulagés, les Pauvres de La Villette, pour lesquels toute l'activité de son cœur s'ingéniait à chercher des ressources. Ils ne seront pas les derniers à déplorer sa perte.

Elle laissera chez ses amis le souvenir d'une âme supérieure. Son esprit sérieux et lucide, sa décision vive et sûre lui assuraient des confidences qu'elle ne sollicitait pas, mais qu'elle écoutait avec un regard si pénétrant et si bienveillant tout à la fois, que le cœur s'ouvrait tout entier devant cette intelligente bonté. Qui saura tous ceux qui sortirent de ces entretiens, consolés ou ranimés d'une force nouvelle par des conseils où sa sagesse leur avait dicté avec autorité la conduite à suivre ?

Reçue membre adjoint de la Société des Bibliophiles François le 11 mai 1870, elle remplaça, en 1872, M. le Comte Lanjuinais, père du président actuel. Toujours assidue aux séances, elle en suivit avec intérêt les discussions. Dans ces derniers temps, quand les infirmités rendirent sa marche plus pénible, nous nous la rappelons, arrivant courbée sur sa canne et allant prendre sa place en adressant à chacun, nouveau comme ancien, un bienveillant sourire.

Sans avoir une bibliothèque remarquable, que sa fortune plutôt médiocre ne lui avait pas permis de constituer, et en dehors de celle de Rougemont com-

posée de vieilles éditions d'ouvrages de Littérature et d'Histoire, elle avait quelques livres choisis qui témoignaient de son goût aussi sûr que délicat.

Elle laisse un fils, le colonel Marquis de Nadaillac, marié à M[lle] de Maillé, père d'une nombreuse famille, et du fils, qu'elle avait perdu, le comte Jean de Nadaillac, officier d'artillerie à Orléans, qui partage sa vie entre les devoirs de sa carrière et le goût très vif qu'il a pour les livres. Elle avait le désir souvent manifesté que ce jeune homme, qui lui était cher, entrât dans notre Compagnie. Elle s'était même inscrite comme sa marraine. Il est à supposer que la Société voudra un jour déférer au désir de la vénérée défunte et qu'elle remplira ce pieux devoir en mémoire de celle qui lui fut toujours si fidèle.

Comte A. de Laborde.

SULLY PRUDHOMME

René-François-Armand Prudhomme, dit Sully Prudhomme, né à Paris le 16 mars 1839, membre de l'Académie française, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédé à Châtenay (Seine), le 6 septembre dernier.

Depuis plusieurs années déjà, l'illustre poète était profondément atteint par la maladie ; sa mort est un véritable deuil pour les lettres françaises. Sully-Prudhomme avait été élu membre de l'Académie en 1882. Nous citerons parmi ses œuvres : *Stances et poèmes* (Paris, Achille Faure, 1865, in-18) ; *Les Épreuves. Amour, doute, rêve, action* (Paris, A. Lemerre, 1866, in-12) ; *Les Solitudes, poésies* (Ibid., id., 1869, in-12) ;

Lucrèce. De la nature des choses, premier livre, traduit en vers français (Ibid., id., 1869, in-12); *Les Destins, poëme* (Ibid., id., 1872, in-12); *La France, sonnets* (Ibid., id., 1874, in-12); *La Révolte des fleurs* (Ibid., id., 1874, in-12); *Les vaines tendresses* (Ibid., id., 1875, in-12); *La Justice* (Ibid., id., 1878, in-12); *Discours de réception à l'Académie française* (Ibid, id., 1882, in-12); *L'Expression dans les beaux-arts* (Ibid., id., 1883, in-8); *Le Prisme, poésies diverses* (Ibid., id., 1886, in-12); *Le Bonheur, poème* (Ibid., id., 1888, in-12); *Réflexions sur l'art des vers* (Ibid., id., 1892, in-12); *L'Institut*, pièce de vers (Ibid., id.. 1896, in-12); *La Nymphe des bois de Versailles* (Ibid., id., 1896, in-12); *Que sais-je? Examen de conscience. Sur l'origine de la vie terrestre* (Ibid., id., 1896, in-12); *Sully-Prudhomme à Alfred de Vigny, sonnet* (Paris, E. Pelletan, 1898, in-8), *Testament poétique* (Paris, A. Lemerre, in-18), etc., etc.

On doit également à Sully Prudhomme les ouvrages de philosophie suivants publiés chez Félix Alcan : *La vraie religion selon Pascal*, 1905, in-8, *Psychologie du libre arbitre*, 1907, in-16, et, en collaboration avec M. Charles Richet, *Le Problème des causes finales*, 1902, in-16.

CHRONIQUE

Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. le comte A. de Laborde, de la Société des Bibliophiles françois, a fait, le 13 septembre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une très intéressante communication dont nous parlerons plus en détail dans la prochaine livraison du *Bulletin du Bibliophile.*

Nous nous bornons, aujourd'hui, à signaler brièvement la nature de cette communication ; il s'agit d'une devise écrite sur un manuscrit de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, illustré, après 1473, par un artiste de Tours, de l'école de Jean Foucquet, et conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ce manuscrit ne porte, comme marque de possession, que ces mots : *Va hativeté m'a brulé.*

Personne jusqu'ici n'avait pu identifier cette devise ; après de patientes et érudites recherches, M. le comte de Laborde est parvenu à trouver le nom dont cette singulière devise est l'anagramme. C'est celui de Mathieu de Beauvarlet, qui, de 1450 à 1480, fut notaire et secrétaire du roi, conseiller et receveur général des finances, et mourut, puissant et riche, avant 1500.

Bibliothèque nationale. — Le prix de 5000 francs, fondé par M. Angrand, sera décerné en 1908 au meilleur ouvrage qui aura été publié en France ou à l'étranger pendant les années 1903-1907 sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique, antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb.

Les auteurs qui désireront concourir devront remettre ou envoyer franco dix exemplaires de leurs ouvrages au secrétariat de la Bibliothèque nationale avant le 1er janvier 1908.

Conformément aux volontés du fondateur, le jury chargé de décerner le prix se composera de dix-huit membres, savoir : 1° L'administrateur général et les conservateurs en chef des quatre départements de la Bibliothèque nationale, qui formeront un comité permanent ; 2° Quatre membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, désignés par le comité permanent ;

3° Deux membres de la Société de géographie de Paris et deux membres de la Société d'anthropologie de Paris, désignés respectivement par les bureaux de ces deux Sociétés ; 4° Cinq étrangers désignés par le comité permanent et choisis hors de France parmi les savants les plus autorisés des deux mondes et particulièrement parmi les membres des bureaux des Sociétés de géographie et d'anthropologie.

Le prix ne pourra être partagé. Il ne pourra être décerné qu'à un ouvrage ayant réuni au moins dix suffrages. Les cinq membres étrangers pourront émettre leur vote par correspondance. Les ouvrages des membres du jury ne seront pas admis au concours.

Ronsard et Jodelle. — Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de signaler à l'attention de nos lecteurs les études de M. Ad. van Bever, notre érudit confrère du *Mercure de France*, sur des poètes du XVIe siècle. M. van Bever vient de publier, presque coup sur coup, deux nouveaux volumes, *Le Livret de Folastries*, de Pierre de Ronsard, et *Les Amours et autres poésies d'Estienne Jodelle*. La première de ces réimpressions, publiée sur l'édition originale de 1553 et augmentée d'un choix de pièces d'expression satyrique et gauloise, tirées des éditions originales, ornée d'un beau portrait de Ronsard, a paru au « Mercure de France » ; la seconde, également ornée du portrait de Jodelle par Léonard Gaultier, publiée sur les éditions originales et augmentée de pièces rares ou inédites, avec une notice de Guillaume Colletet dont les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* ont eu récemment la primeur, a été éditée par la librairie E. Sansot et Cie.

Ces deux ouvrages sont accompagnés d'excellentes notes de M. Ad. van Bever qui, pour le *Livret de folastries*, a écrit une introduction très documentée sur Pierre de Ronsard.

Lettres à une amie. — Sous ce titre Mlle L. Read vient de réunir et de publier en un volume in-18, à la Société du Mercure de France, les lettres qu'elle a reçues de Jules Barbey d'Aurevilly, de 1880 à 1887. « Je ne voulais pas, écrit Mlle Read dans son avant-propos, donner ces lettres maintenant ; je les réservais pour le temps plus ou moins prochain où d'autres achèveraient sans moi la tâche interrompue. Il me faut céder aux affectueuses instances d'amis plus pressés, mieux avertis peut-être. Après ceux de jeunesse et du milieu de la vie, ces lettres, d'une si confiante intimité, ne sont-elles pas le *Memorandum* des dernières heures ? »

Bibliothéconomie. — M. James Duff Brown, auteur de différents ouvrages de bibliothéconomie et d'un dictionnaire bio-

graphique des musiciens, a publié, il y a quelques années, un « Manual of library economy » dont nous avons signalé ici même l'apparition. La première édition de cet intéressant ouvrage, devenu presque classique en Angleterre, fut vite épuisée et son auteur vient d'en publier une nouvelle, revue et très augmentée, ornée de nombreuses illustrations.

On trouvera, dans ce Manuel pratique, la législation des bibliothèques publiques anglaises, y compris celles de ses colonies, la constitution des Comités, les qualifications et les devoirs des bibliothécaires, un chapitre relatif à la construction des bibliothèques avec de nombreux plans, des renseignements détaillés sur le matériel, le choix des livres, leur acquisition, leur classification, leur catalogage ainsi que sur les rapports des bibliothécaires avec le public. L'ouvrage est divisé en neuf sections formant ensemble vingt-huit chapitres plus un appendice, un index et une table des illustrations.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Princesse Alex. DE LA TOUR ET TAXIS — Grisailles. Illustrations de l'auteur. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré et 16, rue d'Alger,* 1907, in-4 de 1 f. blanc, 3 ff. 132 pp., 1 f. et 1 f. blanc.

Voici un livre original et qui mérite, à divers titres, de retenir l'attention des bibliophiles. Il n'est pas fréquent, bien qu'on en puisse citer des exemples, qu'un auteur illustre lui-même le texte qu'il a écrit. Parmi les plus récentes publications de ce genre, nous pouvons rappeler celles de Gaston Vuillier et d'Henriot. Tel est aussi le cas des *Grisailles* que vient de publier, à la librairie Henri Leclerc, Madame la princesse de la Tour et Taxis. Ce recueil de nouvelles d'une exquise fantaisie, peut-être un peu macabre, se recommande d'abord par le charme du style et la grâce des récits. Tout en ayant leur originalité propre, ils font songer aux merveilleux Contes fantastiques d'Hoffmann. Et ce qui ajoute encore un attrait à ces pages si finement ciselées et si joliment contées c'est l'illustration délicieuse dont l'écrivain — doublé d'une artiste délicate — a commenté et embelli son œuvre. Les *Grisailles* se composent de trois nouvelles : *L'Amoureux de la Rosalba, Le Satyre d'Aquilée* et *Penumbra*. Ce serait déflorer ces élégants récits que chercher à les analyser : ils sont trop finement écrits pour qu'une analyse, si fidèle soit-elle, ne leur fasse pas perdre une partie de leur charme et de leur intérêt. Je conseille donc simplement à ceux qui aiment les beaux livres et recherchent en même temps les émotions de lire les *Grisailles* de Madame la princesse de la Tour et Taxis. Les eaux-fortes qui accompagnent si heureusement le texte, paysages ou

figures, dénotent une habileté et une distinction rares. Ajoutez à cela la parfaite exécution matérielle du volume, imprimé par Philippe Renouard avec toute la maestria qu'il sait apporter dans l'impression des ouvrages de luxe, l'expérience consommée de celui qui a réglé l'ordonnance du livre, la beauté du papier et le petit nombre d'exemplaires tirés et vous penserez, j'en suis sûr, comme moi, qu'il est difficile de rencontrer une édition réunissant plus complètement toutes les qualités désirables pour plaire aux bibliophiles.

Georges Vicaire.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpression de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans. Étude par Pierre CHAMPION. Ouvrage orné de 18 fac-similés. *Paris, Honoré Champion*, in-8.

Tome III de la *Bibliothèque du XVe siècle.*

— Hugues VAGANAY, bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon. — Le Rosaire dans la poésie. Essai de bibliographie. (*Mâcon, impr. Protat frères*), pet. in-4.

Tiré à 180 exemplaires.

— Die medizinischen handschriften der kgl. Universitätsbibliotek in Würzburg. Beschreibendes verzeichnis mit literarhistorischen anmerkungen. Von Dr. Ign. SCHWARZ. Nebst zwei anhängen (Anatomia Cophonis-Anatomia Richardi Salernitani). Mit einer faksimiletafel. *Würzburg, A. Stubers verlag*, gr. in-8 (8 fr. 75).

Publications diverses.

— Mémoires d'anonymes et d'inconnus (1814-1850), recueillis et publiés par Paul GINISTY. *Paris, Ch. Delagrave*, in-18.

Bibliothèque d'histoire anecdotique illustrée.

— Capitaine Henri CHOPPIN. — Le Maréchal de Gassion, 1609-1642, d'après des documents inédits. *Paris, Berger-Levrault et Cie*, gr. in-8 (3 fr. 50).

AU TEMPS

DE

LOUIS XIII

CHOIX

DE LETTRES INÉDITES OU PEU CONNUES (1)

Nous ne nous proposons pas de retracer ici la carrière du P. Arnoux, après son départ de la cour, ni celle de son successeur, le P. Séguiran (2). Il est utile cependant d'emprunter au *Journal inédit* de Arnaud d'Andilly déjà cité, divers passages relatifs au ministère et à la disgrâce du P. Séguiran, qui suivit d'assez près (quatre ans à peine) celle de son prédécesseur. Les diverses missions que son poste l'appelait à remplir et peut-être plus encore certains conflits de préséance et des rivalités, durent contribuer à amener son départ. Qu'on en juge par ces seuls traits empruntés à l'année 1625. Au mercredi 16 juillet, on lit: « Mecr. 16. Le roy envoye commander par le Père Segueran à Madame du Vernes de se retirer et de par-

(1) Voir le *Bulletin*, juin 1907, pp. 261-276.
(2) Le P. Prat (*Recherches,* etc. t., IV, p. 313) a cité la lettre du Général des Jésuites, Mutius Vitelleschi, à Louis XIII, sur le changement du P. Arnoux et le choix du P. Séguiran, datée de Rome, le 9 février 1622.

tir le mesme jour; ce qu'elle fit. Cecy fut fait à Fontainebleau (1). »

Les conflits avec l'assemblée du clergé sont encore plus décisifs, et voici ce que d'Andilly notait au mois d'août de la même année :

« Mar[di] 19. Sur ce que Messieurs du Clergé avoient eu advis que le P. Segueran traversoit leurs affaires à la Cour en voulant faire croire qu'il y alloit de la conscience du roy, Mr l'Evesque d'Orléans l'ayant rencontré chez M. le chancelier luy dit de fort dures parolles, luy reprochant qu'encores qu'il ne fust qu'un petit moinichon, il estoit neantmoins sy hardy que d'entreprendre contre Messrs les Prelatz et mesmes de tenir leur place à l'Eglise auprez du roy comme aussy de vouloir establir un nouveau conseil de conscience auprez de Sa Majesté, luy qui estoit d'un ordre dont le général estoit hors de France et tout Espagnol: le P. Segueran s'estant excusé sur cela alla encore depuis chez Mr. d'Orleans pour luy faire des excuses. Mr d'Orleans estant allé à Paris parla de tout cecy à l'assemblée du clergé; il fut resolu qu'il seroit fait remonstrance au roy sur ce subject, et fut aussy parlé de tout ce que les benefices de France se donnoient par la seulle entremise du P. Segueran (2) ».

Le conflit éclate encore, et cette fois plus personnel, entre le même évêque et le confesseur du roi, à quelques jours de là, le lundi 25 du même mois :

« Mr d'Orléans ayant, à la messe du roy, avant que Sa Majesté fust arrivée, trouvé le P. Segueran à main gauche du lieu où debvoit este Sa Majesté, il eust de grandes parolles avec luy pour luy faire cognoistre que

(1) Ed. Halphen, p. 37.
(2) *Ibid.*

cette place ne luy appartenoit pas, et ayant depuis parlé de cette affaire à Sa Majesté, le roy ordonna que le P. Segueran quicteroit cette place et se mettroit du costé des aumosniers du roy (1). »

Finalement, dans les derniers jours de décembre de cette année 1625, un remède radical donna satisfaction aux ennemis du P. Séguiran, et le *Journal inédit* de d'Andilly, porte encore, au lundi 22 décembre :

« Mr le Cardinal de La Rochefoucault, par commandement du roy, donna charge au Père Cotton, supérieur des Jésuites à Paris, de dire au Père Segueran que Sa Majesté ne desiroit plus qu'il ne confessast et au Père Sufferen (confesseur de la reyne, mère du roy) qu'il vouloit qu'il fust son confesseur (2)... »

Nous retrouverons plus loin une lettre du P. Suffren, mais à une date bien postérieure. Revenons quelque peu en arrière, non pour raconter toute l'histoire de la disgrâce du P. Arnoux, mais afin de la rattacher en quelque façon au procès qui lui fut intenté, pendant son séjour à Rome à la fin de 1624. Nombre d'auteurs, nous l'avons vu, se sont occupés de ce départ si brusque du P. Arnoux et il serait interminable de résumer leurs conclusions. Cousin écrivait sommairement : « Luynes était au fond très modéré... il était si peu esclave du P. Arnould qu'il le dirigea presque toujours et lorsqu'il devint embarrassant, se brouilla avec lui et le fit congédier (3). » Sans nous attarder à rectifier les appréciations trop favorables de Cousin pour son héros, ce qu'a fait M. Avenel, dans l'étude

(1) *Journal inédit, ibid.*
(2) *Ibid.*, p. 172.
(3) *Le Duc et le connétable de Luynes,* onzième article, *Journal des Savants,* oct. 1882, p. 612.

citée déjà, bornons-nous à un résumé où la disgrâce est présentée autrement.

Le P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire universelle de l'Europe*, a raconté, d'après le récit de Bassompierre (1), comment la faveur du connétable de Luynes commençant à baisser, les confidences faites par Louis XIII des chagrins et dégoûts qu'il commençait à concevoir, furent fatales au P. Arnoux. Le maréchal de Bassompierre à qui le roi avait fait part de ses griefs contre Luynes, avait supplié le roi de n'en rien dire. Celui-ci « jura, dit d'Avrigny, qu'il ne parleroit point qu'il luy eut fait part de son mécontentement, et lui tint parole ; mais il n'avoit pas fait le même serment au père Arnoux, son confesseur. De Luynes, sur ce que lui avoit dit Bassompierre en termes généraux, va trouver le roi dans les commencements du siège de Monheur, le querelle, le flatte, le caresse, l'amuse ; les voilà racommodés et mieux que jamais. Le Roi avoue qu'il a fait part de ses chagrins à son confesseur, et trouve bon qu'il soit chassé de la cour. Ce Prince eut toujours le foible de découvrir à ses favoris les plaintes qu'il en avoit faites, et ceux qui avoient eu le malheur d'en être les dépositaires ne manquèrent point d'être sacrifiés. C'étoit la marque et le sceau de la réconciliation (2) ».

Cette réflexion morale et psychologique a des chances de nous fournir la raison véritable de l'éloignement du P. Arnoux. Elle ne saurait tenir lieu toutefois de document décisif. Quelle que soit d'ailleurs la raison qui amena Luynes à substituer au P. Arnoux le P. Gaspar de Séguiran, il reste certain que, plusieurs années

(1) Il faut lire d'ailleurs la *Relation* du P. Arnoux, citée par le P. Prat. *Recherches*, IV, p. 302. Cf. la note de la p. 303.

(2) 2e éd., Nîmes, 1783, in-8°, t. I, p. 150.

après la mort du connétable, un procès fut institué contre le confesseur disgracié en 1621. Nous nous bornons à transcrire un prétendu *Mémoire* où furent soit disant résumées certaines conclusions officielles relatives à cette affaire, laissant aux historiens de cette période le soin de nous fournir le dernier mot, si ce dernier mot peut être retrouvé, de cette histoire des divers confesseurs de Louis XIII, que Grégoire ne paraît pas avoir donné(1).

MÉMOIRE CONTENANT LES PRINCIPAUX POINCTS DES LETTRES QUE LE PERE ARNOUX JESUISTE AVOIT ESCRITES A UN NOMMÉ OUDIN APRÈS QU'IL FUT CHASSÉ DE LA COUR, PRÉSENTÉ AU ROY ET DRESSÉ PAR UN DES COMM[ISSAI]RES DÉPUTEZ PAR SA MAJESTÉ POUR VEOIR LESDITES LETTRES ET INFORMER SUR LE CONTENU EN ICELLES.

1. Il (Oudin) se justifie par les lettres du Pere Arnoux que durant son sejour à la Cour il a negotié plusieurs affaires secrettes et importantes, dressé plusieurs memoires lors qu'il partit pour suivre le Roy au voyage de 1621 et desquels il a recommandé depuis la seureté et le secret avec grand soin. *En marge :* De Coutras, du 23 septembre 1622.

2. Que les Jesuittes ont des lieux de retraicte et gens de confiance ez villes où ils déposent leurs papiers pour éviter l'inconvenient qui leur arriva lors que leur college fut visitté.

3. Que depuis son absence de la Cour il a conservé ses intelligences pour moyenner son restablissement.

4. Que pour y parvenir il a employé ceux qui ont esté ou dans les plaisirs ou dans les affaires du Roy et les premiers principalement, prattiqué son retour aupres de sa majesté par les recommandations qu'il a recherchées ou du General de leur ordre ou de ceux qui sont de leur intelligence en France, comme estant, dit-il, plus propre à la cause de Dieu que son successeur.

5. Que non seulement il employoit à ce dessein les Gens de la Cour de toutes conditions, mais encores par ses instructions il chargeoit ses confidens d'oster à ceux de la Religion prétendue reformée les alarmes qu'ils pouvoient avoir de son retour. (*En marge :* Memoire en chiffre, cotté I.)

(1) Grégoire, *Histoire des Confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes*, Paris, 1824, ch. XXII, p. 327. Cf. Mirasson, *Hist. des troubles du Béarn*, Paris, 1768, p. 246.

6. Qu'ils ont des ressorts et des plus puissants pour introduire ou esloigner ceux qu'ils croyent plus ou moins propres à leurs intentions en la place de confesseur du Roy, qu'ils nomment protecteur de leur Ordre en vertu de l'Edict, et se vante d'avoir faict accepter le Pere Seguiran faulte d'autre.

7. Qu'ils en prennent à Rome la principale approbation et conduitte où ils rendent un compte tres exact de tout ce que l'advantage du lieu leur donne de congnoissance de l'interieur du Roy et de son Estat. Souvent dans ses lettres il allegue les soins que le Nonce prend de luy qu'il gouverne par le moyen de son confesseur, les desseins de grande conséquence que son General a pour luy et les assurances qu'il a que Rome est de son party.

8. Qu'il a parlé au Roy avec paroles de mespris appellant, en divers lieux de ses lettres, ceulx à qui il avoit de la confiance et de l'affection, les maistres, les Gouverneurs du Roy ; et remarque entre autres que Toyras ayant esté malade sa Majesté ne s'en estoit touchée, et par sa façon de parler on veoit qu'il croyoit d'avoir puissance et ascendant sur l'esprit du Roy par les impressions qu'il luy donnoit par leurs artifices, et dict entre aultres: « On est sur le poinct de traicter avec 99 (le Roy) pour la mouche, qui est Δ (Orléans); *arte opus est et animo.* »

Et un peu apres : « Asseurément 99 (le Roy) *movet motus et non a se*, et si tout est bien conduict tout ira bien. » Le nom du Roy dans le chiffre s'entend sous le nombre o qui est le zero.

9. Qu'il envoyoit et recevoit diverses depesches des grands du Royaume, de Rome, de Bruxelles et de la Court. Il se trouve que pour un jour il a escript cinq lettres à un mesme; faisant excuse par une lettre qu'il ne la pouvoit faire plus longue, il dict : « Excusez la haste et que voicy la cinquantiesme d'aujourdhuy. Je n'en puis plus. Le porteur le reste (*sic*) (pour *dira* le reste), car la nuict presse. »

10. Que mal aisément peult-on penetrer ses intentions dans ses lettres parce que rarement il s'explique, mais il envoyoit des memoires ou instructions du rapport desquels il avoit grand soing, se plaignoit de la rétention, et ne s'en est trouvé que fort peu.

11. Qu'ils communiquent entr'eux de ce qu'ils ont de congnoissance des secrets du Prince et, pour preuve qu'il a vescu en cette intelligence avec ses confreres, il faict donner attestation à son Pere assistant qu'il approuve qu'il leur communique tout et que mesmes à la Flesche il resolut avec sept d'entr'eux, desquels le Pere Fileau Recteur pour lors estoit l'un, de faire chasser e connestable deffunct (1).

(1) Le connétable de Luynes.

12. Que le Pere Seguiran s'excusoit des mauvais traictemens que recevoit le Pere Arnoux sur la haine que luy portoit le Roy, sur le secret qu'il avoit avec sa majesté dans ses confessions, que ce bon pere usoit d'artifices pour rendre le Pere Arnoux odieux au Roy et se conservoit par moyens infames et honteux.

13. Qu'il repetoit souvent à son General de ne pas laisser prendre aucune auctorité aux Puissances seculières profanes, qu'il appelle estrangeres, sur l'ordre et qu'il estoit honteux à la Compagnie que par lettres du Roy il fût interdit du retour et sejour à Paris.

14. Que ses plus confidents sont les restes de la Ligue et ceux qui sont nottoirement attachez aux mesmes opinions. (*En marge :* Compagnon, Advocat, Pelletier, etc.)

Qu'il y a de la faction entr'eux et des saines (*sic*) telles que les lettres sont planes (*sic*) d'injures, d'offences, menaces et de vanitez insupportables contre les Peres de la Compagnie. (*En marge :* 1623).

15. Qu'il se fault comporter avec eulx courageusement et leur tenir la main haulte. Il dict que la Compagnie qu'il nomme l'*hoyrie* est *timentibus leo, audentibus lepus* et que le Pere Seguiran, entre aultres, *ungit quando pungitur.* Il est nommé le seculier, le trottemenu, l'empesché, le Tabarin spirituel, etc.

16. Que toutes ses intentions sont couvertes du prétexte de Religion, de pieté et du progrez de la cause de Dieu et neantmoins ce procedé n'est pas trop chrestien.

17. Qu'il y a raison de croire que tels ont esté ses comportemens dans la cour et que sa disgrace et son absence ne luy eussent pas donné la creance et la liberté d'agir ainsy sy desja il ne l'eust acquise et practiquée de long temps.

18. Que cette conduitte et cabale est tres dangereuse et que ce stile, ces instructions et ces maximes du Pere Arnoux cachées en trois cents lettres qui supposent quasi autant de memoires et quatre fois autant de pacquets, nous apprennent que c'est un des plus rusez qui soit entr'eux ou pour faire, negotier, distribuer des lettres, apprendre des nouvelles, semer divers bruits, agir avec toute l'industrie et la precaution d'un homme tres adroict, prendre le temps des changements, s'accommoder à l'inclination de ceux qui luy sont utiles et tout entreprendre par ruses, chiffres, jargon, equivocques, suppositions et applications de passages de l'escriture saincte contre son sens.

C'est accorder, nous l'avouerons, une importance excessive à cette pièce que de la reproduire ainsi intégralement. Mais au seul titre de pamphlet, elle vaut

d'être connue. L'histoire qu'en a écrite le P. Prat, dans ses *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France,* la réduit sans doute à sa véritable valeur. Ce n'était pas une raison toutefois de se borner, comme l'a fait cet historien, à dire, après avoir montré que ce Mémoire n'est qu'une pièce inventée à plaisir : « Nous avons sous les yeux le plus répandu et le moins impertinent de ces prétendus résumés (des lettres du P. Arnoux) (suit le titre du *Mémoire* tel qu'il est cité plus haut)... Or ces principaux points réduisaient en articles courts et concis les bruits absurdes qu'avait forgés l'imagination des nouvellistes et que la malveillance avait répandus contre le P. Arnoux à l'occasion de sa sortie de la cour... En un mot, ce n'était en son genre qu'un pamphlet méprisable comme tant d'autres (1).» Tant méprisables qu'on les veuille croire, les libelles et autres œuvres du même genre ont d'ordinaire une importance historique qu'il n'est pas opportun de dédaigner. La manœuvre ourdie contre le P. Arnoux est intéressante à connaître, elle montre que ses ennemis n'avaient pas désarmé. « Retiré dans la nouvelle maison Professe de Toulouse... il n'y goûta pas longtemps le repos qu'il y avait trouvé (2).» Occupé d'abord à la prédication, et réclamé de toutes parts pour de nombreuses stations d'avent, de carême et d'octaves, puis élevé à plusieurs charges dans son ordre, il éprouva le même sort que le P. Coton. En 1624, après un carême prêché à Orléans, son retour à Paris fut négocié et consenti, mais le cardinal réussit à empêcher le roi de suivre l'octave de la fête Dieu qu'il prêchait à l'église Saint-Gervais. A la fin de septembre de cette même

(1) Prat, *op. cit.*, p. 441, note 1.
(2) *Ibid.*, p. 313.

année, un voyage que le P. Arnoux fit à Rome donna occasion à ses adversaires d'ourdir leurs intrigues. « A les entendre, le P. Arnoux se rendait à Rome pour y révéler les secrets d'état qu'il avait connus pendant son séjour à la cour, voire même les confessions du Roi (1). »

Sur ces entrefaites le bruit courut que pendant son voyage le P. Arnoux avait perdu sa valise, dérobée par un habile espion, et contenant une multitude de lettres compromettantes. Il n'en était rien, mais il restait vrai qu'un jeune homme, nommé Oudin, à qui le Arnoux avait jadis témoigné une confiance imméritée du temps qu'il était à la cour, et qu'il avait depuis employé à différentes affaires de son ordre, se trouvant malade et perdu de dettes, imagina de faire argent des lettres qu'il avait reçues de lui. Elles furent livrées à un ennemi acharné des Jésuites, qui les fit tenir au roi, alors à Compiègne. Celui-ci « renvoya ces lettres au chancelier, en lui ordonnant d'en confier l'examen au sieur du Chastelet, maître de requêtes (2). »

Cependant la rumeur courait, répandue à dessein, qu'on avait saisi plus de dix mille lettres du P. Arnoux remplies de preuves avérées d'un complot contre le royaume. « On faisait même circuler de prétendus résumés de ces lettres où toutes les accusations semblaient être justifiées. L'enquête cependant ne découvrit aucune de ces horreurs... Le maître des requêtes, après un long et sérieux examen, déclara en plein conseil qu'il n'avait rien trouvé dans ces lettres qui ressemblât à un complot contre l'état ni aux accusations intentées contre le P. Arnoux (3). »

(1) Prat, *Recherches*, p. 437.
(2) *Ibid.*, p. 439.
(3) *Ibid.*

Malgré l'échec de cette entreprise, il n'était pas superflu de publier le texte du pseudo-Mémoire, car il ne manqua pas d'être invoqué, au même titre que des pièces authentiques, en différents ouvrages du temps. C'est ainsi qu'on en rencontre la mention expresse dans un des ouvrages de Richer, publié par lui sous le nom de Timothée François Catholique, en 1628 (1).

Dans ce libelle, véritable manifeste du gallicanisme ressuscité par Richer, au chapitre consacré aux doctrines de la Compagnie de Jésus (p. 149), on lit que « la Doctrine de toute la Société est manisfestée... par les Lettres d'Arnoux trouvées ès coffres d'Oudin, son Agent et secrétaire en 1624 (p. 162) ». Et après une longue énumération dans laquelle sont rappelés, par exemple, « les plaidoyers faicts par les sieurs du Mesnil, Servin et Marion advocats du Roy au Parlement de Paris en 1564, 1595, 1597 et 1611 » (p. 163) et toutes les manifestations du siècle précédent contre les Jésuites, la conclusion est simplement celle-ci : « En a-t-il tant eu contre les Templiers pour les exterminer et en abolir l'ordre? » (p. 165).

L'authenticité des fameuses lettres du P. Arnoux ne pouvait faire doute pour un partisan aussi résolu de l'abolition de la Société de Jésus, à qui toute arme devait nécessairement être bonne. Le document exhumé dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine et les recueils similaires plus haut indiqués, doit donc, malgré sa pauvreté intrinsèque, compléter la collection des

(1) Considérations sur un Livre intitulé, | Raisons pour le désaveu faict par les Euesques de ce Royaume, &, mis | en lumière soubs le nom de | Mr François, cardinal de | La Rochefoucault. | Contre les vrais Schismatiques de ce temps. | Par Timothée François | Catholique, s. l. MDCXXVIII, in-12 de 320 p. Bibl. nat., Lb^{36} 2451.

antijesuitica dont la liste entière n'est pas près d'être close. Ce sera notre excuse pour l'avoir joint aux divers documents inédits qui font l'objet de notre enquête.

Avec la lettre qui va suivre nous quittons pour un moment les manuscrits et jusqu'à un certain point l'inédit. Elle n'est pas en effet sans avoir été imprimée, ainsi que plusieurs autres que nous emprunterons à la même source. Nous croyons pourtant que ces diverses pièces avaient besoin d'entrer dans la circulation, car le recueil qui les contient est à coup sûr très négligé. Il s'agit des magnifiques volumes qui constituent le *Catalogue de la Collection d'autographes* de Morrisson (1). La lettre du futur cardinal de Bérulle au cardinal de Richelieu, alors son protecteur et traité pour tel, semble avoir échappé aux recherches cependant si consciencieuses de M. l'abbé Houssaye, dont les trois volumes sur Bérulle sont la collection des documents la plus récente. Elle fait partie du tome I du Catalogue Morrisson, p. 77, où elle est reproduite en planche photogravée (pl. 12), équivalant pour nous, comme fidélité, à l'autographe lui-même.

La date précise nous fait défaut, le millésime n'étant pas marqué. Mais par l'objet même de la lettre et l'entête analytique qui suppose que l'expéditeur n'était encore que le P. de Bérulle, ce qui précise une année antérieure au cardinalat (30 août 1627) (2), il est facile de

(1) *Catalogue of the Collection of autographe lettres and historical documents formed between 1865 and 1882* by Alfred Morrisson, 4 vol. in-4° (Bibl. nat. Réserve yQ 11). La lettre de Bérulle avait fait partie de la collection Chambry.

(2) Voir *Correspondance*, t. II, p. 276, n. 2 et p. 590. La réponse favorable du Pape à la demande du cardinalat pour Bérulle fut l'occasion d'une lettre de remerciement de Louis XIII, sur la fin de 1626. Cf. *Ibid.*, p. 310.

la restreindre à un petit nombre d'années. Écrite à l'occasion de la mort de Barbin, l'ancien compagnon de Richelieu en son premier ministère, elle eût dû, puisque le jour et le mois y sont indiqués, nous fournir une époque précise. Par malheur, malgré d'actives recherches, je n'ai rencontré nulle part, pas même dans les Mémoires du temps, l'année exacte de la mort de Barbin. Comme cependant, d'après la correspondance du cardinal de Richelieu, il vivait encore en 1622, après le 18 mai, et que, par contre, en ce mois de l'année 1625 Bérulle n'était déjà plus à Paris, d'où la lettre est datée, elle ne peut guère être attribuée qu'à l'année 1623 et plus probablement à 1624 (1). Au reste le texte en est limpide, sans nul besoin de commentaire.

Monseigneur

J'ay creu que vous estes si *assuré de la part que je prends en ce qui vous concerne*, qu'il estoit superflu de vous en rendre un si foible temoignage, come celuy de quelques lignes mal tracées sur le papier. Et que vous desiréz pluz de moy et de ma solitude quelques prieres, que ce compliment superflu qui me rendroit pluz d'honneur en le vous adressant, que de service a vous Monseigneur en le receuant. Aussi je lay omiz part recognoissance, et de ma petitesse, et de ma condition, et de vostre bonté ordinaire envers moy. *Mais iay apprins ce matin une nouvelle du deceds inopiné de Mr Barbin, qui m'a fait penser aussi tost que je devois vous escrire* et vous mander, qu'il ne vous *seroit peut estre inutile de fairè arrester prudemment et promptement tous ses papiers* ou sans doute il y a plusieurs choses qui concernent la Reyne Mere, et encores *vos interestz particuliers*. Je tiens pour assuré

(1) Une phrase de la lettre me semble fortifier cette date et la rendre à peu près certaine. Elle se rapporterait au ministère de Richelieu. « Le 29 avril 1624 le Cardinal de Richelieu prit séance dans le Conseil du Roi.» (Hanotaux, t. II, 2e P., p. 552). N'est-ce pas ce que désigne clairement la finale de la lettre sur «ce nouvel exercice», «cette nouvelle dignité» qui sont pour Bérulle « un accroissement d'obligation », « d'obligation » à servir Richelieu ?

que *mesme depuis peu de temps, plusieurs choses luy ont esté communiquées qui vous regardent*, et qu'il est bon peut estre que vous sachiez et qu'elles soient ignorées. J'ay creu ne pouvoir fallir à vous mander ma pensée. Car vous en scaurez bien juger ; et que peut estre ie ferois faute a ne la vous pas exposer. Je prie Dieu qu'il vous conforte de sa grace et conduitte dans ce nouvel exercice qu'il luy a pleu de vous donner. Ce m'est bien un accroissement d'obligation, mais non certes un accroissement de volonté a vous servir. Ce que ie vous suys des long temps me semble en un tel point, que cette nouvelle dignité, ny peut rien adiouster. Commandez moy avec puissance, et conservez l'honneur de vostre bienveillance a celuy qui est,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et
tres obligé seruiteur,

P. de Berulle,
Prestre de Loratoire de Jesus.

De Paris le 18 may.

Le Pere Berule de L'oratoire depuis Card. au Card. de Richelieu, luy donne aduis de la mort de Barbin, et qu'il se[illegible]it a propos de faire arrester tous ses papiers y en deu[illegible] auoir qui regardent la Reine mere et luy, et qu'il [illegible] esté communiqué choses depuis peu qu'il sera bon [illegible]ache, et qu'elles soient ignorees des autres.

Cette addition, inscrite au haut de la lettre, d'une autre main, celle d'un des secrétaires du Cardinal (1), nous indique nettement que le correspondant de Richelieu, si soucieux de ses intérêts, n'était pas encore honoré de la pourpre et ne portait que le titre de « Pere Berule ». C'est assez pour nous empêcher de faire descendre la date après 1627. En outre, dès la fin de l'année 1624 le P. de Bérulle négociait à Rome le mariage de Henriette de France, future reine d'An-

(1) Elle n'est ni de l'écriture de Charpentier, ni de celle de l'abbé des Roches.

gleterre. Une lettre du 7 janvier 1625, citée par le P. Prat (*Recherches*, IV, 441) nous le montre en rapport avec le P. Arnoux en ce voyage de Rome qui valut au jésuite le procès dont il a été question plus haut (1).

Quant à la biographie encore obscure de Barbin, bien qu'elle n'ait pu nous fixer sur l'année de sa mort, elle exclut du moins à coup sûr l'année 1622, puisqu'une des lettres du ministre à son ancien collègue est du premier décembre de cette année (2). Il serait hors de propos d'essayer ici de la reconstituer complète, bien que les principaux éléments se trouvent dans cette correspondance. Relevons seulement, pour la rectifier, la notice sommaire que donnait sur lui M. Avenel, à l'occasion d'une lettre de Richelieu à Charpentier, en 1621, qui montre le cardinal assez ennuyé des instances de son ancien confrère en disgrâce, qui, sorti de la bastille, persistait à réclamer des dédommagements.

Rappelons brièvement, avant d'arriver à cette lettre suggestive de 1621, les commencements de sa haute fortune de Barbin, puis la disgrâce qui le fit retomber du ministère à la Bastille. D'abord intendant de la maison de la reine (1614) (3), puis contrôleur général des

(1) La lettre de Louis XIII au Pape qui accrédite Bérulle pour sa mission est du 6 décembre 1624. *Correspondance de Richelieu*, t. II, p. 53.

(2) *Ibid.*, t. VII, p. 521. Voir plus bas, p. 19, n. 1.

(3) On lit au *Journal inédit* d'Arnauld d'Andilly édité par Achille Halphen, Paris, Techener, 1857, en janvier 1614 : « Mort de M. d'Attichy. M. Dollé [a] sa charge d'intendant. M. Barbin, celle d'intendant de la maison de la reyne. En avoit voulu bailler vingt trois mille livres à M. d'Attichy ; sa femme en vouloit vingt quatre. Sur cela M. d'Attichy estant mort, Mme la Maréchale d'Ancre a eu quarante mil livres de Barbin

finances, il avait, secondé par Richelieu (1) qui, comme lui, supportait impatiemment le joug du maréchal d'Ancre, une part considérable aux affaires. Mais la chute du favori entraîna la sienne, et, moins heureux que l'évêque de Luçon, il fut mis à la Bastille, après avoir été jugé par le grand conseil, qui l'avait condamné au bannissement perpétuel. Sa peine commuée en la prison, d'où le fit sortir la faveur de la reine mère, n'avait pas moins ruiné irrémédiablement son crédit, et la correspondance du cardinal est remplie de réponses à ses sollicitations pour obtenir un dédommagement de ses anciennes charges et la réalisation de promesses de réparations qui ne semblent avoir été jamais efficaces.

Richelieu, échappé à une disgrâce aussi complète, n'abandonna jamais entièrement son ancien ami. Celui-ci, avant comme après sa sortie de la Bastille en 1619, fut d'ailleurs toujours appuyé par la reine mère. Ainsi on lit dans la lettre de Richelieu à M. Deageant, écrite à Blois vers le 18 mai 1617, ce *post-scriptum* significatif: « La reyne escrit pour Mr Barbin, j'ay tesmoigné à ces gens qui estoyent venus icy en mesme temps, comme vous vous rendés solliciteur des offices qu'il reçoit de deçà (2) ».

Est-il nécessaire, est-il possible même d'entreprendre

sur quoy n'en a esté baillé aucune chose à Mme d'Attichy. » (p. 2).

(1) Lors de la mort de sa mère, 14 nov. 1616, Richelieu « nommé depuis quelques mois conseiller d'état, il était question pour lui d'une ambassade extraordinaire en Espagne, même d'un ministère ; et quoique alors il ne fût pas encore officiellement ministre, il composait réellement avec Mangot, garde des sceaux, et Barbin, contrôleur général des finances, le conseil de Marie de Médicis. » *Correspondance*, t. I, p. 187, n. 1.

(2) *Correspondance*, t. VII, p. 394.

ici le relevé des divers témoignages rendus par Richelieu à son ancien collègue, la question ne se pose même pas(1). Rappelons cependant que dans l'apologie si curieuse rédigée à Luçon en 1648, intitulée *Caput apologeticum,* le cardinal nous a conservé quelques échos de la défense qu'il préparait pour lui-même lors du procès de Barbin (2) et on y lit un éloge formel de celui-ci dans les notes brièvement jetées sans développement, par exemple ces mots : « Faudra mettre la deffense de Barbin, mains nettes, courageux. Mangot excellent pour le sceau. » (3)

C'est surtout à partir de 1621, lorsque Barbin, sorti de prison depuis deux ans par le crédit de la reine, insista pour obtenir les dédommagements promis, que commença de se faire sentir l'impatience de Richelieu. La lettre à Charpentier, qui a été l'occasion de la notice erronée que nous avons à corriger, est des plus caractéristiques à cet égard, et elle mérite d'être rappelée ici :

« Vous avertirez la royne que M. Barbin a envoyé icy son parent pour demander la récompense (compensation) de sa charge. Il m'en escrit une lettre un peu piquante, comme si on désiroit qu'il s'en démist abso-

(1) Sur Barbin, outre ce qu'en dit M. G. Hanotaux dans le chapitre relatif au premier ministère de Richelieu (*Revue des Deux Mondes,* 1er janvier 1896, p. 5 et suiv.), et *Histoire du cardinal de Richelieu,* t. II, Ire P., p. 129 et suiv.), voir Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII,* 2e éd., Paris, 1846, t. I, p. 252, 257, 261, 270, 276, 285, 308, 357 (Bibl. nat., Lb36, 55) et, dans le t. I, sur le P. Arnoux, p. 341, 399-402; mais surtout, *Correspondance de Richelieu,* t. I, p. 181, 535, 562, 699, et t. VII, p. 394, 422, 472, 510, 521, 931, 936. Dans les *Mémoires de Richelieu,* voir Liv. VIII, p. 404.

(2) *Correspondance,* t. VII, p. 416 : « Faudra insérer ce d'scours lorsqu'on faisoit le procès à Barbin. »

(3) *Ibid.,* p. 422.

lument et si on empeschoit son retour, sans le dire toutefois. Je crois qu'il est bon qu'il voie la royne devant son retour, et que si la lettre de sa majesté contient quelque chose en termes couverts qui approche de ce que dessus, ou que le porteur en die quelque chose, sa majesté reparte comme il faut, tousjours tesmoignant grande affection à M. Barbin, mais desplaisir de sa meffiance *tres mal fondée* (de la main de Richelieu). Sa lettre tesmoigne qu'il attend, outre les vingt cinq mil escus qu'on luy a promis pour sa charge, les deux mille escus de pension pour partie de sa récompense. Il est nécessaire que sa majesté fasse cognoistre à ce parent, en termes clairs, qu'elle n'a point pensé à récompenser M. Barbin que lorsqu'il a tesmoigné se vouloir défaire de sa charge; qu'en ce cas elle a pensé à en donner vingt-cinq mil escus, qui estoit plus que nul ne veut maintenant donner de la charge ; que pour les deux mil escus dont elle a parlé, ce n'est point par récompense mais par sa libéralité, jusques à tant qu'elle peust luy donner plus en bénéfices ; or elle a desjà commencé, luy donnant une abbaye. La conclusion sera que voyant par la lettre de M. Barbin son esprit un peu altéré, quoyqu'il ne le tesmoigne pas ouvertement, elle luy laisse sa charge pour se résoudre à ce qu'il voudra et luy donne ceste abbaye ; mais que s'il sçavoit comme les choses vont, il ne penseroit pas qu'elle ny les siens oubliassent rien pour luy. Voilà tout ce que je vous puis mander (1). »

Ici se place la note de M. Avenel :

« Barbin, qui avait été procureur du roi à Melun, s'était concilié la faveur du maréchal d'Ancre, et était devenu par sa protection, intendant de la maison de la

(1) *Correspondance*, t. I, p. 699.

reine mère. Il fut ensuite nommé contrôleur général des finances, sous le gouvernement du favori, dans le ministère où Richelieu étoit secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères. A la chute du maréchal d'Ancre, Barbin fut emprisonné et faillit être frappé d'une condamnation capitale. Il obtint sa liberté en 1619, grâce aux vives instances que fit pour lui la reine mère, après la paix d'Angoulême. « Ce Barbin, quoique d'une naissance très basse, avoit l'esprit fort relevé, » a dit Brienne (*Mem.* liv. V, p. 324); « il estoit homme de bon sens, dit à son tour Richelieu (*Mémoires*, liv. V, p. 188). On n'entendit plus parler de Barbin depuis sa sortie de la Bastille. Ce sont ici les dernières notions qu'on ait sur cet homme, qui avoit joué un rôle sous le gouvernement du maréchal d'Ancre. »

La dernière phrase est, on le voit sans peine, absolument inexacte. Le savant éditeur de la correspondance de Richelieu, qui pouvait commettre cette erreur en terminant son premier volume, nous a offert lui-même dans le septième tous les moyens de la réparer. Parmi les lettres postérieures à la sortie de la Bastille du ministre disgracié, citons, pour terminer, une de celles où Richelieu se justifie du reproche d'oubli ou d'ingratitude.

« A M. Barbin,

22 octobre 1619.

Monsieur,

Je me promettois un mot de lettre de vostre part au sortir de Paris, pour apprendre vos intentions sur le sujet de vos affaires. J'avois prié M. vostre frère, non de vous asseurer de mon affection, ne doutant point qu'elle ne vous soit cogneue, mais de vous conjurer de

me donner moyen de vous la pouvoir tesmoigner en chose qui vous fust agréable, en me faisant sçavoir ce en quoy je porrois vous servir utilement. On m'a mandé de Paris que vous vous plaigniés de moy par la bouche de M. de Brois (1), pour n'avoir point receu d'argent de la part de la reyne au sortir de la Bastille, ce que je ne puis comprendre, veu que le s[r] d'Argouges a eu charge très-expresse de vous en porter. Par la grace de Dieu, si j'ay plusieurs deffauts, je ne suis pas accusé de celuy d'abandonner mes amis, et m'asseure qu'il n'y en a pas un qui n'ayt occasion de croire, par effect, que nul en ce genre ne vaut mieux que moy.

Je ne vous en diray pas davantage, aymant mieux employer ce reste de papier à vous asseurer qu'il n'y aura occasion en laquelle j'aye moyen de vous servir, que je n'embrasse avec désir très sincère de vous faire voir qui je suis veritablement (2). »

Cette lettre n'est pas la dernière que reçut Barbin (3). Si elle nous révèle quel ton prenait le cardinal pour apaiser les plaintes et satisfaire aux sollicitations de son ancien collègue, on y peut deviner aussi peut-être que

(1) Voir *Correspondance*, t. VII, p. 523. M. Avenel, après avoir montré la conduite de Richelieu envers Barbin et sa prudence à ne pas trop appuyer un homme « particulièrement désagréable à Louis XIII », ajoute : « Richelieu laissa à la mémoire de cet ancien ami un souvenir dans son testament : « Je donne « au baron de Broye, héritier du feu sieur Barbin que j'ay sceu « estre en nécessité, la somme de trente mil livres. »

(2) *Ibid.*, p. 472.

(3) Sans compter les mentions de lettres non citées intégralement qu'on trouve aux pages 931 et 936, 11 novembre 1619 et ... janvier 1622, il faut signaler la lettre de Richelieu à Barbin, du 1[er] décembre 1622, et aussi, dans une *Instruction pour le sieur Des Roches*, au 22 octobre 1621, ces lignes expresses : « Il n'oubliera pas de rapporter le brevet pour M. Barbin au nom de Charles Barbin et l'œconomat en blanc, pour estre remply du nom d'un de ses amis. » (*Ibid.*, p. 510.)

l'avis contenu dans la lettre de Bérulle sur le soin à prendre des papiers du défunt, à la première nouvelle de sa mort, dut être tenu pour utile. C'est ce que marque sans doute, outre le soulignement de la phrase sur la lettre autographe, le mot N[o]ta ajouté en marge, en face de ce passage, réellement important pour Richelieu. On voit que le catalogue de la Collection Morrisson a quelque droit d'être exploré. A la même source, complétée par un manuscrit de la Bibliothèque nationale, nous emprunterons quelques fragments d'un autre correspondant et serviteur de Richelieu, savoir plusieurs lettres de Laubardemont, relatives au fameux procès de Loudun.

Eugène Griselle.

(A suivre.)

LES

TOURNURES DE CROUTELLE

Il serait à souhaiter que quelque érudit consciencieux entreprit un dépouillement méthodique des traducteurs français du XVIe siècle. Au point de vue philologique, la récolte ne manquerait pas d'être abondante. On y découvrirait nombre de mots nouveaux dont l'introduction dans la langue est attribuée à des écrivains originaux au détriment de traductions bien antérieures. Au point de vue des sciences, des arts, des mœurs, on y puiserait de précieux renseignements, grâce aux pièces de vers ou de prose annexées à l'ouvrage par le translateur et ses amis.

Une des traductions les plus curieuses, à cet égard, est celle des *Mots dorés* de Caton, publiée par Pierre Grognet en 1534. On y trouve, entre autres pièces intéressantes, un éloge en vers des principales villes de France où l'on relève ce passage, à la suite de la description de Poitiers (1) :

Aupres avez le Royaulme Crotelle
Ou trouverrez tous boys faictz de Crotelle.

(1) Le second volume des motz dorez du grand et saige Cathon [par Pierre Grognet]. Paris, Denis Janot, 1533 avant Pâques (1534). In-8°. Cf. *Bulletin du bibliophile,* 1842, p. 308, 398; 1843, p. 51, 52, 58, 65 et 68.

Qu'est-ce que « Crotelle » ? Qu'est-ce que « les bois faits de Crotelle » ? Il y a là une petite énigme d'autant plus piquante à éclaircir que les vers de Pierre Grognet — inconnus à tous les érudits poitevins, — sont la plus ancienne mention à date certaine d'une industrie d'art disparue depuis près de trois siècles.

Le petit bourg de « Crotelle », ou plutôt de Croutelle, est situé à une dizaine de kilomètres au sud de Poitiers, sur la route de Bordeaux. Rabelais le cite, dans le Second livre de *Pantagruel*, antérieur d'un an ou deux à la traduction des *Mots dorés*, pour sa « fontaine caballine », où les étudiants de l'Université de Poitiers venaient s'abreuver comme à une nouvelle source d'Hippocrène (1). Mais il faut arriver aux *Contes d'Eutrapel*, publiés en 1547 par Noel du Fail (2), pour trouver trace de sa véritable renommée : l'habileté de ses habitants à tourner le buis et l'ivoire.

A partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, les citations abondent : c'est toute une petite bibliographie qu'on pourrait écrire avec les auteurs qui ont fait l'éloge des tournures de Croutelle.

Noel du Fail vante ses « coutres », sortes de flûtes à deux tuyaux (1547) ; la *Guide des Chemins de France*, ses quenouilles et ses fuseaux (1552) ; Th. de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique* à l'année 1561, ses sifflets ; Guillaume Bouchet dans ses 3[e], 15[e], 36[e] *Sérées*, ses berceaux, ses étuis, et surtout ses minuscules jeux de quilles en ivoire qui ne pèsent pas autant qu'un grain de blé (1584)(3).

(1) Livre II, chap. 5.
(2) XXXII[e] conte.
(3) On trouvera tous ces extraits, avec des références précises, dans l'intéressante étude de M. Léo Desaivre : *Les finesses de Croutelle*. Niort, 1891. In-8°. Nous ne pouvons mieux faire que d'y

Les Inventaires sont encore plus significatifs, car ils nous renseignent en même temps sur la valeur des ob jets. Ce ne pouvaient être en effet de médiocres curiosités que ce « chandelier de salle à quatre branches, façon de Croutelle, faict au tour et figuré de plusieurs couleurs » qui se trouvait en 1588 chez le prince de Condé, ni que cette quenouille de « bois de Crotelles » conservée dans une « layette de velours vert-jaune figuré à fond blanc », au palais de la reine mère en 1589.

Mais ces petits chefs-d'œuvre étaient déjà de l'art rétrospectif. A la fin du XVI[e] siècle les ateliers de Croutelles étaient en pleine décadence. On n'y trouvait plus ces ouvriers qui avaient fait l'admiration de Charles-Quint à son passage en Poitou en 1539. Les guerres de religion les avaient tellement éprouvés, que le plus grand nombre avaient préféré émigrer à Poitiers. Ceux qui restaient au village étaient si misérables qu'ils en étaient réduits, au témoignagne de Guillaume Bouchet, à voler leur bois, faute d'argent pour l'acheter.

Les tournures vécurent cependant assez longtemps sur leur réputation pour fournir en 1622 le thème d'une pièce satirique contre les protestants (1), et pour mériter une mention spéciale dans le *Commentaire sur Dioscoride* des apothicaires poitevins Jacques et Paul Contant (2). Mais les derniers ouvriers de Croutelle ne

renvoyer nos lecteurs. Le *Dictionnaire de l'Ameublement* de M. Henry Havard, verbo Croutelle, est également à consulter.

(1) *Discours facétieux des finesses de Croustelle accommodé aux affaires de ce temps*. Aux admirateurs de la tournure moderne. A Poictiers, par Pierre Poyrier. In-8°, 16 pp. (vers 1622).

(2) Les *Œuvres de Iacques et Paul Contant père et fils, maistres apothicaires de la ville de Poictiers*. Poictiers, 1628, fol. Cf. *Bulletin du Bibliophile*, août 1906, p. 221. Les *Commentaires sur*

fabriquent plus que des bâtons, des quenouilles, des objets de « menu ménage », des instruments de musique champêtre. C'est dans les cabinets des curieux qu'il faut aller pour trouver « ces poires d'espice et bouteilles à poudre façonnées d'une divine main, ces quilles d'os et d'yvoire minces comme cheveux qui... représentent onze merveilles assemblées dedans un petit corps,... ces beaux chandeliers... préférés avec cause aux chandeliers d'argent (1) ».

Au milieu du XVIIIe siècle, quand Dreux du Radier viendra à Poitiers pour réunir les matériaux de sa *Bibliothèque historique et critique*, il lui sera impossible de rencontrer aucun échantillon du savoir faire des anciens tourneurs locaux (2).

Faut-il s'étonner, après cela, s'il est à peu près impossible de faire la part de la fabrication de Croutelle dans les nombreux objets en bois tournés conservés par les musées et les collections particulières ? Un seul caractère pourrait servir à identifier les tournures poitevines : c'est leur enluminure. Il semble que tous les objets sortis de ces ateliers aient été passés en blanc, en bleu, en vert, en incarnat, en amarante, soit en tons unis, soit en jaspure. Parfois même la dorure serait venue rehausser la décoration.

Dioscoride avaient été laissés en manuscrit par Contant père, mort avant 1588.

(1) *Discours facétieux*. Cité par M. Desaivre, *loc. cit.*, p. 22. On trouve dans la rarissime plaquette de 1622 mention d'un « allemand qui en a fait un chapitre entier en son livre de la *marqueterie*. » Il ne serait peut-être pas impossible de découvrir ce passage.

(2) La Curne de Ste Palaye dans son *Glossaire*, a pris ces tournures pour des objets fabriqués en roseau. M. Havard, d'ordinaire mieux informé, fait de Croutelle une substance inconnue « qui pourrait bien être du cristal fondu ». (*Dict. de l'Ameublement*, t. I, 1041.)

A défaut des œuvres, nous connaissons du moins les noms de quelques ouvriers artistes. M. Léo Desaivre cite Vincent Pya, marchand tourneur à Croutelle, à la date du 3 février 1560 (1) ; Jeanne Messay, veuve de Blaise Pin, qui vendait à Poitiers, dans une petite boutique près de l'hôtel de ville (2), des quenouilles et petits bâtons de Croutelle (22 juillet 1624) ; Me Pierre qui fournissait au chapitre d'Angoulème en 1655 quatre petits chandeliers de Croutelle, et qui nous semble, à nous, plutôt un marchand qu'un fabriquant (3).

A ces noms nous pouvons en ajouter trois autres, portés sur un contrat d'apprentissage, resté jusqu'à ce jour inédit.

Le 26 juin 1582, André Pineau, marchand tourneur à Croutelle, prend comme apprentis deux valets de charrue, Jean Branthomme et Nicolas Joubert, pour une durée de six mois. Branthomme et Joubert seront couchés, blanchis et non nourris, et paieront 4 écus sols d'entrée (4). (Minutes Bourbeau, étude Robin à Poitiers.)

La basse condition des apprentis, que leur maître est trop pauvre pour nourrir, atteste la misère des derniers représentants de l'industrie de Croutelles, et le peu de durée de l'apprentissage montre que les tourneurs de la fin du XVIe siècle n'avaient pas grand chose à apprendre à leurs élèves. Mais l'acte n'en est pas moins curieux, car sa date de 1582 coïncide avec

(1) Arch. départ. de la Vienne, Fontaine le Comte, L. 18.

(2) Inv. des arch. comm. de Poitiers. Mém. de la Soc. des Antiq. de l'ouest. 2e série V, p. 129.

(3) Arch. départ. de la Charente, série G. Compte de recettes et de dépenses du chapitre cathédral. 1655-1656.

(4) Nous devons communication de cette pièce au « Chercheur poitevin » que nous avons déjà si largement mis à contribution pour Antoine Jacquard.

le récit de Guillaume Bouchet. Nous pouvons chercher parmi les contractants le pauvre tourneur de la *15ᵉ Sérée* qui prenait son bois sans le demander.

Comme tant d'autres gracieuses industries locales, comme les boîtes, les cadres et les chandeliers lorrains en bois sculpté dits de Bagard (1), les « gentilhesses » de Croutelle ont disparu dès que la facilité des communications a commencé à unifier les modes et à répandre le goût de la cour et de Paris dans les moindres provinces. Les « finesses » tant vantées par Pierre Grognet et les conteurs du XVIᵉ siècle tombèrent dans l'oubli. On trouva qu'elles montraient la « corde ». De ces jolies bagatelles il ne resta qu'une locution proverbiale dans le langage populaire : les Finesses cousues de fil blanc (2). »

HENRI CLOUZOT.

(1) Cf. Une collection d'objets en bois sculpté attribués à Bagard, par M. Léon Deshairs. *Gazette des Beaux Arts*, août 1907.

(2) La remarquable étude sur la *Pharmacie en Poitou* que vient de faire paraître M. Rambaud (Poitiers, 1907, in-8° de 800 pages) apporte deux nouvelles mentions d'objets fabriqués à Croutelles. L'apothicaire Pierre Citoys, mort en 1606, possédait « un vieil chandelier de bois peinct façon de Croutelle », et son confrère David Hélie, mort en 1656, « une quenouille façon de Croutelle » (p. 643 et 644).

LE TAPIS ROULANT
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les lecteurs qui fréquentent la salle de travail du département des imprimés, à la Bibliothèque nationale, se plaignent depuis longtemps de la lenteur avec laquelle on leur remet les ouvrages demandés. Ceux qui sont initiés au fonctionnement des services intérieurs de cet établissement prennent leur mal en patience, sachant fort bien que cette lenteur, dans l'état actuel, est inévitable. Ceux qui les ignorent ne manquent pas d'accuser de négligence le personnel pourtant si actif, si obligeant et si dévoué de la Bibliothèque. Ces longues attentes sont, évidemment, fort regrettables ; mais elles ne proviennent, en aucune façon, des bibliothécaires ou des employés qui sont les premiers à déplorer cet état de choses. C'est l'organisation matérielle qui est défectueuse et tant que l'on n'aura pas, en haut lieu, pris les mesures nécessaires pour la modifier, le public devra continuer à attendre longuement ses livres.

M. Paulin Teste, l'un des conservateurs du département des imprimés, récemment interwievé sur ce sujet par un rédacteur de *La Patrie,* lui a exposé en quelques lignes d'une remarquable précision le remède qu'il conviendrait d'apporter à la situation présente. Ce remède, comme on va le voir, est des plus simples ; mais laissons la parole à notre sympathique collègue :

Bien que nos crédits soient très limités — nous devons supporter encore une diminution de 5000 francs — malgré cela, nous faisons tout ce que nous pouvons pour donner satisfaction à notre public. En même temps

que nous avons créé une section des périodiques, nous avons mis au jour toutes les sources bibliographiques de la salle de travail des imprimés, complétant les éditions, renouvelant les ouvrages démodés. Nous accordons, en outre, à nos lecteurs, une demi-heure supplémentaire par jour.

Mais tout cela n'est rien à côté de ce qu'il faudrait faire. La principale critique qu'on nous adresse est la lenteur de nos distributions d'ouvrages. Voilà dix-sept ans que je demande par écrit de substituer la machinerie à la main d'homme. Songez que nous en sommes encore au procédé des Égyptiens construisant les pyramides. De même qu'ils se passaient les pierres d'homme à homme, ainsi nous faisons pour les livres. Et souvent faut-il aller chercher le livre demandé à l'extrémité de la Bibliothèque, au coin de la rue des Petits-Champs et de la rue Vivienne. Dix minutes pour aller, dix pour revenir, cela fait vingt minutes. Et le livre a passé dans les mains de quinze employés.

Il serait facile cependant d'obvier à cet inconvénient si préjudiciable au public : il existe dans certains établissements publics ou privés des tapis roulants qui transportent continuellement des objets d'un bout de l'édifice à l'autre. Donnez-moi un tapis roulant de ce genre : je supprime une grande partie de ma main-d'œuvre et je fais gagner un bon quart d'heure aux lecteurs.

Le tapis emporterait les bulletins qu'on y déposerait aussitôt que le lecteur les remettrait et il rapporterait les ouvrages demandés.

Nos monte-charges automatiques se relieraient perpendiculairement au tapis, facilitant ainsi le travail et permettant à l'employé d'envoyer l'ouvrage aussitôt qu'il serait trouvé.

Je ne sais ce que coûterait cette installation, mais il est regrettable qu'on nous refuse les quelques milliers de francs nécessaires. Croiriez-vous que nous n'avons pas encore de téléphone pour relier les diverses parties de la Bibliothèque, pas d'électricité pour éclairer les galeries sombres, où les employés s'usent les yeux à déchiffrer les titres et les cotes. Et nous sommes les dépositaires de l'intelligence humaine !

Nous souhaitons vivement que la voix de M. Teste soit enfin écoutée et que sa juste demande reçoive, d'urgence, la solution impatiemment attendue par les nombreux lecteurs qui viennent, chaque jour, demander à notre grand dépôt de la rue Richelieu les éléments nécessaires à leurs travaux.

G. V.

VOLS DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Comme les églises et les musées, les bibliothèques des départements sont visitées par les cambrioleurs.

Trois vols importants ont été commis pendant les mois d'août et de septembre, l'un à la Bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye, l'autre à la Bibliothèque de Roye (Somme), le troisième, à celle de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas de-Calais). Dans la première de ces bibliothèques, un nommé Spira-Gotcho a dérobé deux précieux manuscrits des xve et xvie siècles. Le voleur fut arrêté à Londres ; au moment de son arrestation, il était porteur de l'un de ces manuscrits, *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel,* qui ne tardera pas, une fois les formalités remplies, à réintégrer la vitrine qu'il occupait. Malheureusement, *Le Livre d'heures*, du xve siècle n'a pas encore été retrouvé. Voici, d'après le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Germain,* la description de ce manuscrit :

1. (A^{3} 24 A). Livre d'heures.

Première moitié du xve siècle. Parchemin. 92 feuillets. 183 sur 100 millim. 65 très-belles miniatures. Rel. maroquin bleu moderne.

Spira-Gotcho a aussi emporté une cinquantaine de gravures de la collection dite « Suite des Châteaux royaux » ; il aurait également opéré dans d'autres bibliothèques municipales, notamment dans celle de Roye où il s'est emparé d'un exemplaire des *Coustumes du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye,* qui a été retrouvé en sa possession. L'instruction ouverte par le parquet de Versailles fera, il faut l'espérer, la lumière sur ce point.

C'est aussi un *Livre d'heures*, qui a été soustrait à la Bibliothèque de Saint-Pol. Sur la demande du parquet de cette ville, le chef du service de la sûreté a publié un avis

informant les libraires du vol commis, accompagné de la description suivante du manuscrit volé :

4. — (Horae). — In-8 carré de 152 feuillets ; beau vélin blanc, tracé partie à l'encre pourpre et partie à l'encre rose ; longues lignes, grandes marges, 13 lignes à la page ; écriture semi-gothique du XIVe siècle à grands caractères (les 22 derniers feuillets sont d'une écriture différente et un peu plus fine).

Grandes lettres historiées ou peintes en or sur fond de diverses couleurs ; initiales festonnées rouges et bleues, rubriques en vermillon. — 15 petites miniatures à mi page, d'une assez fine exécution, entourées de bordures variées représentant des oiseaux, des papillons, des fleurs et des fruits délicatement enluminées ; 6 pages également entourées de bordures semblables.

Reliure en bois recouvert de veau brun frappé, sur chaque plat, d'ornements figurant deux évêques, tranches dorées ; reliure en mauvais état.

Hauteur : 145 millimètres ; largeur : 105 millimètres.

On lit sur la feuille de garde :

1° Une prière commençant ainsi, écrite en caractères du XVIe siècle : « O glorieuse mère Madame Sainte Anne, que de toi du ciel est venue la manne... »

2° Cette note du docteur B. Danvin : « Suivant M. Piers, bibliothécaire à Saint-Omer, ce missel est un manuscrit de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. »

« Offert à la bibliothèque naissante de Saint-Pol par
Novembre 1837. B. Danvin d. m. p.

Ce manuscrit commence par un calendrier en français tenant 12 feuillets.

Les miniatures, dont les personnages sont en partie revêtus de costumes du moyen âge, représentent les sujets suivants :

1° La Résurrection de Lazare.
2° Le Baptême de Jésus-Christ.
3° Un groupe de saints.
4° L'Élévation de la messe.
5° La Mort de Jésus-Christ.
6° La Sainte Vierge assise sur un trône et encensée par deux anges.
7° Le Baptême de Jésus-Christ.
8° Jésus-Christ montrant ses plaies à saint Thomas.
9° La Transfiguration de Notre-Seigneur.
10° Le Saint-Esprit descendant sous la forme d'une colombe

11° Un saint personnage enfermé dans une tour par deux soldats.

12° Le Baptême des néophytes.

13° Un saint docteur enseignant dans un temple.

14° La Nativité de la Sainte Vierge.

15° Le Roi David à genoux en vue d'une forteresse du moyen âge.

Les initiales des feuillets 19 et 20 n'ont pas été terminées ; au folio 19, une place paraît réservée pour une miniature. Quelques feuillets ont été coupés et la fin du manuscrit est enlevée.

(N° 132 du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France.*)

Nota. — A l'angle supérieur gauche du plat recto est collée une petite étiquette bordée de bleu, où le chiffre 4 est écrit à l'encre rouge.

Le manuscrit porte l'estampille de la Bibliothèque de Saint-Pol, au commencement, au feuillet 25 et à la fin.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Les Grandes institutions de la France. — La Bibliothèque nationale, par MM. Henry MARCEL, Henri BOUCHOT, Ernest BABELON, Paul MARCHAL et Camille COUDERC, administrateur, conservateurs et conservateur-adjoint. *Paris, librairie Renouard — H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, 6,* 1907, 2 vol. gr. in-8 de 2 ff., 134 pp. ; 1 f., 129 pp. et 1 f.

M. Henri Laurens a entrepris, sous le titre général de *Les Grandes institutions de la France,* la publication d'une série d'ouvrages illustrés dont l'ensemble formera une collection documentaire des plus intéressantes. L'intelligent éditeur a pris soin de s'adresser, pour rédiger ces monographies, aux hommes dont la compétence était la plus notoire. Qui pouvait, en effet, mieux écrire l'historique des *Gobelins* et de *Beauvais* que M. Jules Guiffrey, le savant administrateur de la première de ces manufactures? Qui connaît mieux les arcanes de la *Monnaie* que son érudit archiviste, M. Fernand Mazerolle?

La *Bibliothèque nationale* constitue, en deux fascicules, la troisième monographie de la collection des *Grandes institutions de la France.* Pour nous initier à son organisation, pour nous montrer ses richesses, M. Laurens a fait appel aux principaux fonctionnaires de cet établissement. A M. Henry Marcel, son administrateur général, il a demandé l'histoire des bâtiments occupés par la Bibliothèque, son organisation intérieure, le fonctionnement de ses services, ses budgets, etc., aux conservateurs, celle des quatre départements dont elle est formée.

Henri Bouchot nous fait visiter le département des estampes dont il était le conservateur; le regretté membre de l'Institut en

explique les origines, les accroissements, les déplacements, les directions successives et l'état actuel. Ce n'est pas sans émotion que nous avons lu ces pages qui furent des dernières qu'il ait écrites. M. Ernest Babelon, membre de l'Institut et conservateur du département des médailles, nous fait les honneurs des salles et des vitrines de ce cabinet où sont conservés tant d'objets précieux : monnaies, médailles, camées, intailles, antiques, monuments du Moyen Age et de la Renaissance, etc.

Et nous voilà, maintenant, dans l'immense département qu'est celui des imprimés. M. Paul Marchal, son éminent conservateur, après nous avoir conté l'histoire de la Bibliothèque, de ses origines à nos jours, promené dans les salles de travail et de lecture, conduit de l'hémicycle au bureau des entrées, initié aux nombreux catalogues et répertoires bibliographiques, soit mis à la disposition du public, soit réservés aux bibliothécaires, nous fait admirer, dans la Galerie Mazarine, les merveilles typographiques, les reliures somptueuses, les livres de provenance les plus rares qui y sont exposés. On ne pouvait souhaiter, pour visiter ce département, guide plus sûr et plus autorisé. La section des cartes et des collections géographiques est rédigée sur des notes de M. Gabriel Marcel qui en est le conservateur.

Le plus ancien des quatre départements, celui des manuscrits, fait l'objet d'une notice de M. Camille Couderc, conservateur-adjoint, qui nous en montre les richesses, depuis le précieux *Pentateuque* de Tours, exécuté au VIIe siècle, jusqu'aux manuscrits de Victor Hugo.

L'illustration de l'ouvrage — illustration toute documentaire — consiste en vues des différentes salles de la Bibliothèque, en reproductions de portraits, d'estampes, de médailles, de bronzes et de terres cuites antiques, de camées, de bijoux, de fac-similés typographiques, de reliures, de miniatures, d'autographes, etc.

J'aurais souhaité parler avec plus de détails de ce livre si utile dont la lecture permet à quiconque de s'initier rapidement au fonctionnement de notre grand dépôt littéraire ; la place me fait, malheureusement, défaut ; je ne veux cependant pas terminer ce petit compte rendu sans ajouter un mot à l'œuvre des savants auteurs. Ce mot, qu'il m'est fort agréable d'écrire ici, c'est la constatation de l'extrême obligeance que mettent les conservateurs, bibliothécaires ou attachés de la Bibliothèque nationale à faciliter les recherches des travailleurs ; je l'ai si souvent éprouvée moi-même que je suis enchanté de trouver aujourd'hui cette occasion de les en remercier.

GEORGES VICAIRE.

Les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793. Notices biographiques par Paul Delalain. Jean Camusat. Pierre Le Petit. Les trois Jean-Baptiste Coignard. Bernard Brunet. Ant. Demonville. *Paris, librairie Alphonse Picard et fils, 82, rue Bonaparte, 82,* 1907, in-8 de 156 pp. et 1 f.

La Bibliothèque technique du Cercle de la librairie a acquis, lors de la vente de la bibliothèque de M. Alkan aîné, un certain nombre de documents sur l'histoire de l'imprimerie recueillis par cet ancien imprimeur parisien. Un dossier spécial réunissait plusieurs pièces relatives aux libraires et imprimeurs de l'Académie française. M. Paul Delalain, président de la commission technique de la bibliothèque du Cercle, ayant compulsé cette liasse, pensa qu'il serait intéressant de relier ces diverses pièces entre elles et d'écrire une histoire des libraires et imprimeurs de l'Académie.

Le dossier d'Alkan était, en somme, peu considérable et, tel qu'il était, n'eût fourni que la matière d'une notice. Il s'agissait donc de le compléter et c'est ce que vient de faire, avec succès, l'érudit à qui nous devons déjà d'importantes publications sur la typographie et la librairie. Poursuivant ses recherches au Secrétariat de l'Institut, à la Bibliothèque et aux Archives nationales, dans des études de notaires, dont les minutes sont si précieuses à consulter, ou dans des archives privées, obligeamment mises à sa disposition, M. Delalain, grâce à ses actives et consciencieuses investigations, est parvenu à réunir sur son sujet une telle quantité de documents que c'est tout un livre qu'il a pu écrire sur les libraires et imprimeurs de l'Académie française de 1634 à 1793.

Le premier libraire-imprimeur de l'Académie fut créé le 10 avril 1634; il n'était pas seulement chargé d'imprimer ses travaux, il devait « lui servir comme d'huissier ». Dans le premier chapitre de son livre, M. Delalain énumère, par le menu, toutes les fonctions dont il était investi. Jean Camusat fut ce premier libraire. Sa veuve et son gendre, Pierre Le Petit, lui succédèrent. Les Coignard, en 1687, recueillirent cette succession et exercèrent jusqu'en 1768; puis vinrent ensuite les Brunet.

M. Paul Delalain a consacré à ces trois familles d'imprimeurs de substantielles notices, bourrées de documents tels qu'actes de l'état-civil, de réception, billets d'enterrement, testaments, contrats de mariage ou d'apprentissage, accompagnés de reproductions de marques typographiques. Au cours de ces biographies, l'auteur a décrit bibliographiquement diverses éditions du *Dictionnaire de l'Académie française,* depuis la première qui vit le jour en

1694 jusqu'à la quatrième, publiée en 1762. Un copieux appendice termine cet excellent ouvrage qui forme le complément indispensable et inédit de tout ce qui a été écrit sur l'illustre et docte Compagnie.

G. V.

— La Bibliothèque du duc Antoine. Recherches bibliographiques suivies de l'inventaire annoté, par Albert Collignon, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy (Extraits des « Mémoires de l'Académie de Stanislas », 1906-1907). *Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie, 18, rue des Glacis, 18,* 1907, in-8 de 2 ff. et 136 pp.

M. F. de Chanteau a publié, en 1880, l'inventaire des livres composant la bibliothèque du duc Antoine de Lorraine, qui succéda à René II, son père, en 1508, et mourut, au château de Bar, le 14 juin 1544. Cet inventaire, dressé par François de Bassompierre, bailli de Vosges, Jean Bourges, contrôleur général, et Didier Monget, greffier des comptes de Lorraine, est conservé dans le fonds lorrain de la Bibliothèque nationale. La bibliothèque du duc Antoine comprenait 183 ouvrages tant imprimés que manuscrits, reliés en cuir, en velours noir, violet, jaune, orange, ou couverts de damas noir et de satin vert de Bruges.

M. Albert Collignon, reprenant ce très intéressant document, le publie aujourd'hui à nouveau ; aux notes de M. de Chanteau il a ajouté un grand nombre de notes nouvelles ainsi que certaines corrections ; il s'est aussi tout particulièrement attaché à l'identification des ouvrages inventoriés. Malheureusement, les titres sont très sommaires, sans compter que ceux qui les ont transcrits les ont, parfois, à tel point défigurés qu'il est difficile de les reconnaître. Malgré ces difficultés, le savant professeur de la Faculté des lettres de Nancy a été assez heureux dans ses recherches, bien que quelques-unes soient demeurées infructueuses. « Quant aux éditions, écrit-il, nous avons, pour beaucoup, été dans l'impossibilité d'en fixer la date, ou nous ne l'avons fait pour un certain nombre d'ouvrages que d'une manière approximative ou hypothétique. Seuls, les livres publiés pour la première fois sous le règne du duc Antoine, de 1508 à 1544, nous ont fourni, cela va de soi, des dates certaines d'impression ».

La réimpression de cet inventaire a surtout fourni à M. Albert Collignon un prétexte pour écrire une très curieuse étude sur la bibliothèque du duc Antoine et sur les auteurs dont elle renfermait des ouvrages. Cette étude est divisée en quatre chapitres qui sont les suivants : *Chapitre I* : Introduction. Le vieux fonds des ducs de Lorraine. — *Chap. II* : Les acquisitions du duc Antoine. Livres relatifs à divers faits de sa vie, à sa famille, aux événements contemporains. — *Chap. III* : Œuvres d'écrivains qui ont vécu à la cour du duc Antoine : Gringore, Volcyr, Champier. — *Chap. IV* : Les livres de piété, de références, d'histoire et de littérature. Conclusion. Vient ensuite l'inventaire annoté, où tant de précieux livres sont décrits ; un index des noms d'auteurs et des titres d'ouvrages termine la publication. En regard du titre, l'auteur a reproduit une gravure tirée de l'*Histoire et recueil...* de Nicolas Volcyr.

Que sont devenus les livres et manuscrits qui figurent dans cet inventaire ? M. Albert Collignon suppose que la plupart sont partis pour Florence, puis pour Vienne, avec bien des objets de valeur, tableaux, pièces d'archives, etc., emportés par le duc François III. C'est dans cette dernière ville, pense-t-il, que l'on pourrait en retrouver quelques-uns.

Le travail bibliographique, si consciemment traité, dont je viens de donner un aperçu rapide, mérite assurément de retenir l'attention des bibliophiles.

G. V.

— Albert Samain. — Le Chariot d'Or. Compositions & gravures de Charles Chessa. *Paris, librairie des amateurs A. Ferroud, François Ferroud, successeur, 127, boulevard Saint-Germain, 127,* 1907, in-8 de 2 ff., 146 pp. et 1 f.

Le Chariot d'or, œuvre posthume d'Albert Samain, a paru, pour la première fois, au « Mercure de France » en 1901. Déjà, le poète s'était acquis, par ses deux précédents volumes de vers, *Au Jardin de l'Infante* et *Aux flancs du vase,* une réputation qui n'a fait que grandir depuis sa mort. En 1898, l'Académie française partageait également entre lui et Gabriel Vicaire le prix Archon-Despérouses, prix important destiné à récompenser des poètes. Les lettrés ratifièrent unanimement le choix de l'Académie. Les œuvres de Samain, qui n'avaient pas, tout d'abord, franchi les cercles littéraires, sont entrées aujourd'hui dans la

bibliophilie, et le public a su apprécier toute la délicatesse du talent de cet écrivain dont François Coppée a dit quelque part : « M. Albert Samain est un poète d'automne et de crépuscule, un poète de douce et morbide langueur, de noble tristesse. On respire tout le long de son livre — c'était de *Au Jardin de l'Infante* qu'il parlait — l'odeur faible et mélancolique, le parfum d'adieu des chrysanthèmes à la Saint-Martin... ».

En 1906, la Société du livre d'art a publié *Aux flancs du vase* en une édition, ornée de compositions dessinées et gravées par M. Gaston La Touche ; M. François Ferroud, lui aussi, a voulu rendre hommage à la mémoire du bon poète, trop tôt disparu, et il a fait entrer, dans sa luxueuse collection, la dernière œuvre poétique d'Albert Samain.

Le Chariot d'or se compose de deux parties ; l'une a pour titre *Le Chariot d'or*, titre général du livre, l'autre, *Symphonies héroïques*. C'est la première qui a paru récemment à la « Librairie des Amateurs », la seconde devant suivre assez prochainement. L'illustrateur des poésies de Samain, M. Charles Chessa, n'est pas un inconnu pour les bibliophiles. C'est lui qui a gravé avec un art consommé les compositions de *Madame Bovary* et des *Chansons de Bilitis*, publiées à la même librairie. Aujourd'hui, c'est comme graveur original que se révèle l'excellent artiste qui a dessiné, pour *Le Chariot d'or*, vingt-sept charmantes vignettes : paysages, figures, marines, allégories. Les marines et les paysages, empreints d'un charme infini, sont particulièrement séduisants. La tâche n'étant pas des plus aisées, le talent délicat de M. Chessa a su triompher de toutes les difficultés.

Selon son habitude, M. François Ferroud a donné à sa nouvelle publication une forme des plus agréables et des plus distinguées ; il a fait, du *Chariot d'or*, un livre qui fera très bonne figure parmi les meilleurs de sa collection. Les admirateurs du poète doivent lui en savoir gré.

G. V.

CHRONIQUE

Legs du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. — L'Institut (toutes sections réunies) a, dans sa dernière séance présidée par M. Frédéric Masson, en l'absence de M. Étienne Lamy, directeur actuel de l'Académie française, accepté le legs que lui a généreusement fait M. le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, ami tout à la fois des lettres et de la France.

D'après les termes de son testament, ce collectionneur passionné a légué à l'Institut de France, en même temps que la somme nécessaire à leurs frais d'installation au château de Chantilly (condition expresse), toutes ses richesses documentaires, évaluées à plusieurs centaines de mille francs.

Les documents, recueillis avec une patience de bénédictin par le donateur pendant une partie de sa vie, concernent les plus éminents écrivains du XIXe siècle, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, Stendhal, George Sand, etc., et sont, en outre, composés de lettres, autographes, manuscrits ou œuvres inachevées de ces mêmes auteurs.

Bibliothèque Nationale. — La Bibliothèque Nationale vient d'incorporer dans ses collections quelques très rares pièces du plus haut intérêt historique dont voici les titres :

1° Nouvelle liste et dénombrement des seigneurs de marque morts à la prise des ville et chasteau de Dourlens. *A Arras, chez Guillaume de La Rivière*, 1545, 8°.

2° La valeureuse expugnation des villes et chasteau de Dourlens en Picardie. *A Bruxelles, chez Rutges Velpius,* 1595, 8°.

3° Vray discours et relation de la subtile entreprinse du Bearnois sur la ville d'Arras. *A Bruxelles, à l'Aigle d'Or,* 1597, 8°.

4° Articles arrêtés entre le Comte de Fuentes et ceux de la citadelle de Cambray pour la rendition d'icelle. *A Lille, chez Antoine Tack,* 1595, 8°.

5° Discours touchant la prise d'Amiens. *A Arras, au Missel d'or,* 1597, 8°.

6° Histoire prodigieuse du fantosme cavalier qui s'est battu en duel, le 27 janvier 1615, à Paris. In-8° de 15 pages.

Le Rosaire dans la poésie. — M. Hugues Vaganay vient de faire imprimer, pour lui, chez Protat frères, à Mâcon, une très jolie plaquette de format petit in-quarto, tirée seulement à cent quatre-vingt exemplaires. Le savant bibliothécaire des Facultés catholiques de Lyon, dans cet essai bibliographique, a tenté de « déterminer la part que les poètes ont prise dans le concert de louanges que la terre adresse à la Reine du ciel sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire ».

M. Vaganay étudie le Rosaire dans la langue de l'Église latine et successivement en français, en allemand, en tchèque, en polonais, en anglais, en espagnol, en portugais et en italien. Son essai bibliographique, consciencieusement traité, apporte une excellente contribution à l'histoire de la littérature Mariale.

Les Cahiers d'un bibliophile. — La première série de cette intéressante collection, publiée par M. Edmond Girard, est terminée avec le fascicule 14. Elle est consacrée aux œuvres dramatiques de Tristan L'Hermite. Le dernier fascicule paru contient la fin d'*Amarillis,* pastorale, et une très curieuse post-face de M. N.-M. Bernardin, docteur ès lettres.

Les Cahiers d'un bibliophile sont tirés à 200 exemplaires numérotés. Les textes, collationnés avec la plus grande minutie par M. Edmond Girard, sont imprimés très soigneusement par Mme Antonine Girard. Il est à souhaiter que le sympathique directeur de la « Maison des poètes » ne s'arrête pas en aussi bon chemin et qu'il nous donne bientôt une nouvelle série de ses jolis *Cahiers.*

Mémoires d'anonymes et d'inconnus. — Sous ce titre, M. Paul Ginisty a recueilli et publié, à la librairie Delagrave, en un volume in-18, le témoignage de ceux qui « mêlés dans la foule, furent les comparses des drames auxquels s'associent des noms célèbres, demeurés à la vedette de la postérité ». Ce sont, précisément, ajoute notre sympathique confrère dans l'avant-propos de son livre, ces dépositions d'obscurs ou d'humbles contemporains qui ont chance de faire revivre le mieux la physionomie d'une époque, par le fait même que leur vision fut limitée et n'embrassa point un ensemble. Il est utile de les confronter, ces notes, ces souvenirs, ces traditions, avec les récits illustres, forcément moins évocateurs du « détail ». Citons, parmi les chapitres de ce piquant volume, orné d'illustrations : *Napoléon a-t-il eu peur ? Mémoires d'un simple soldat, Le fils du marquis de Sade, Une Conversation à l'Ile d'Elbe, Après Waterloo, Les Napoléons d'Amérique, Confessions d'un Carbonaro, Louis-Philippe en exil,* etc., etc.

Anthologie angoumoisine et cognaçaise. — Un groupe de bibliophiles, parmi lesquels M. Edmond Dufour, qui est poète à ses heures, et bon poète, a entrepris de publier une anthologie de poètes angoumoisins et cognaçais. La première partie de cette publication, faite par souscription, vient de paraître « chez le bibliophile L.-P. Couraud et chez tous les libraires ». Cette petite plaquette, tirée à deux cents exemplaires, dont quelques-uns sur papier du Japon, débute par une poésie de M. E. Dufour, en guise de « Prélude ». On y trouvera des vers d'Octavien et Melin de Saint-Gelais, de Marguerite de Valois, de François Ier, Jacques Favreau, Marc Marchadier, Abel Jannet, Léonin Arnaud, Alfred Feuillet, Edmond Dufour, et Jules Briand. La seconde partie, qui sera de beaucoup la plus importante, est annoncée pour paraître à la fin de cette année. L'ouvrage sera complété par une série de portraits et de notices.

Nella republica del libro. — M. Francesco Lumachi, libraire-éditeur à Florence, vient d'écrire et de publier un joli petit livre, qu'il intitule : *Nella republica del libro,* et qui est divisé en quatre chapitres, précédés d'une préface de M. Pierò Barbéra. Le premier chapitre est consacré à des bibliophiles célèbres, Don Vincent, Guillaume Libri, A. M. H. Boulard, Richard Heber ; le second, à des libraires des siècles passés. Dans le troisième, intitulé : *Spigolature e curiosità bibliografiche.* M. Lumachi s'occupe de quelques livres précieux, des agréments de la bibliographie, de livres spéciaux, de la physiologie de l'auteur et de nouveaux systèmes de publicité. La quatrième contient la liste des ouvrages consultés.

Ce petit livre anecdotique, imprimé avec soin, est particulièrement destiné aux bibliophiles qui le liront certainement avec intérêt.

Le Duc de Nemours. — M. René Bazin, de l'Académie française, l'un de nos romanciers les plus en vogue actuellement, n'est pas un professionnel de l'histoire. Il vient, néanmoins, d'écrire un livre historique plein d'intérêt. Sur un désir manifesté par Mgr le duc d'Alençon, cédant aussi au pouvoir d'un souvenir familial, il a retracé, en de fort belles pages, la vie du Duc de Nemours. L'historien improvisé a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition des documents abondants, inédits et d'une indiscutable authenticité, puisque ce sont les papiers mêmes du prince qui lui ont été gracieusement communiqués. « Ces documents, écrit M. René Bazin, apportaient à la vérité un témoignage utile ou même précieux. Ils rectifiaient, sur plus d'un point, les légendes qui forment la première et souvent la seconde édition de toute histoire contemporaine, la fâcheuse et fatale contribu-

tion des passions vivantes, des rancunes, des intérêts lésés, des amours-propres froissés, des espérances ajournées, et de l'habileté des adversaires de la veille, bénéficiaires de la dernière révolution politique, toujours ardents à ennoblir les origines de leur fortune. »

Le nouveau livre de M. René Bazin, *Le Duc de Nemours*, orné d'un beau portrait du fils de Louis-Philippe, a paru à la librairie Émile-Paul (faubourg Saint-Honoré).

Ventes de livres. — Du 22 au 25 octobre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente de livres anciens et modernes composant la bibliothèque de M. P. D***. Livres illustrés du XVIII[e] siècle. Écrits et pamphlets relatifs à Marie-Antoinette et à la famille royale. Livres modernes illustrés. Livres sur les beaux-arts, etc. (*M. Henri Leclerc, expert.*)

Pour le mois de novembre sont annoncées deux autres ventes, l'une de livres modernes en tous genres, provenant de la bibliothèque de M. B., l'autre, de romantiques en éditions originales provenant de la bibliothèque de M. G. Ces deux ventes seront faites, à l'hôtel Drouot, par M. Henri Leclerc.

— Du 12 au 14 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, vente de la bibliothèque de M. Victor Bouvrain. 2[me] partie. Beaux-Arts, archéologie, histoire de Paris et des provinces, etc. (*M. A. Voisin, expert.*)

— Du 9 au 13 décembre, à Amsterdam, salles de vente, Doelenstraat 10, 16, 18, matin et soir, vente de livres et manuscrits provenant des bibliothèques de MM. C. G. V. Schöffer, A. M. Boreel, H. C. Du Bois et de plusieurs autres bibliophiles (*M. Frederik Muller & Cie, expert*).

Vente d'estampes. — Le mardi 5 novembre, à 2 heures, salle n° 10, vente d'estampes modernes. Œuvres de Appian, Bracquemond, Buhot, Carrière, Corot, Daumier, Delacroix, S. Haden, Jacque, Lepère, Lunois, Manet, Meryon, Whistler, Zorn, etc. (*M. Loys Delteil, expert.*)

— Les 29 et 30 octobre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente d'estampes anciennes et modernes, lithographies, eaux-fortes, etc., et d'une *Bible* de Robert Estienne, 1553. (*M. Paul Roblin, expert.*)

— Le 11 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente d'estampes des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. (*M. Loys Delteil, expert.*)

LIVRES NOUVEAUX

Réimpression de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— Livres d'heures imprimés au xve et au xvie siècle conservés dans les Bibliothèques publiques de Paris. Catalogue par Paul Lacombe bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. *Paris, Imprimerie nationale [Honoré Champion]*, in-8 (25 francs).

— Analyse avec citations nombreuses de quatorze lettres intimes de Florian retrouvées dans des papiers de famille. *Nîmes, J. Grasset*, pet. in-4.

— Ch.-M. des Granges. — Le Romantisme et la critique. — La Presse littéraire sous la Restauration, 1815-1830. *Paris, Société du Mercure de France*, in-8 (7 fr. 50).

— Le « Liber gradualis ecclesiæ rotomagensis », par l'abbé A. Tougard (Extrait de la *Revue Catholique de Normandie*, 1907), in-8.

— Biblioteca universal. — Poetas franceses del siglo XIX. Traducción en verso castellano por D. Teodoro Llorente. Edición illustrada. *Barcelona, Montaner y Simón*, in-8.

— Inventario dei manoscritti geografici della R. Biblioteca Palatina di Parma. *Parma, tipografia Ditta Fiaccadori*, in-8.

— Atlanti e carte nautiche del secolo xiv al xvii conservati nella biblioteca e nell' archivio di Parma. Note di Mario Longhena (*Parma, tip. Alphonso Zerbini*), in-8.

Extrait de l'*Archivio storico per le provincie parmensi*, vol. VII, 1907.

— Espositione di cartografia parmigiana e piacentina nel salone della Palatina. Cataloguo compilato dal prof. dottor Umberto Benassi. *Parma, tipografia oper. Adorni-Ugolotti, E. C.*, in-12.

— Library Association — Class list of best books and annual of bibliography. 1906-1907. *London Supply CO*, in-8 (1 fr. 85).

— Dr P.-J.-M. Van Gils. — Eenige opmerkingen over de middeleeuwsche boekenlyst der Abdij Rolduc. Uit de Handelingen van het 5e Nederlandsche Philologencongres, gehouden te Amsterdam 3 en 4 april 1907. In-8.

Publications de luxe.

Librairie de la collection des dix (A. Romagnol) :

Léon Daudet. — Un Sauvetage. Illustrations de Ch. Fouqueray reproduites en couleurs par Fortier-Marotte. In-8° jésus et in-8° soleil.

Tiré à 350 ex., savoir : *Grand format* : Nos 1 à 20, sur pap. du Japon ou pap. vélin d'Arches, avec deux états des illustrations, en noir et en couleurs (100 fr.) ; *Petit format* : Nos 1 à 150, sur pap. vélin d'Arches, avec deux états des gravures (50 fr.) et nos 151 à 350, sur pap. vélin d'Arches, un seul état des gravures (25 fr.).

Dernier volume de la « Collection de l'Académie des Goncourt ».

Publications diverses.

— Adolphe Thalasso. — Anthologie de l'amour asiatique. Afghanistan — Altaï — Anatolie — Annam — Arabie — Arménie — Bélouchistan — Birmanie — Cambodge — Chine — Circassie — Corée — Daghestan — Géorgie — Hindoustan — Japon — Kafiristan — Kazacks — Khurdistan — Kirghiss — Mandchourie — Mongolie — Népaul — Perse — Siam — Syrie — Tatares — Thibet et Turkestan. *Paris. Société du Mercure de France*, in-18 (3 fr. 50).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. du Japon, nos 1 à 25, et 30 ex. sur pap. de Hollande, nos 36 à 55.

— Mayeur de Saint-Paul. — Le Désœuvré ou l'esprit du boulevard du Temple. Chronique scandaleuse des petits théâtres du boulevard du Temple au xviiie siècle, avec notes et notice par un bibliophile. *Paris. E. Sansot et Cie*, in-12.

Tiré à 8 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 8) ; 5 ex. sur pap. de Chine (nos 9 à 13) ; 15 ex. sur pap. de Hollande (nos 14 à 29) ; et 471 ex. sur pap. vergé teinté (nos 29 à 499), à 4 francs.

— Paulin Teste. — Histoire de la ville d'Ornans. *Paris, imp. A. Panvert*, in-8.

Tiré à 100 ex. numérotés et paraphés — Non mis dans le commerce.

ÉDITIONS TROYENNES

DES

PETITS MÉTIERS ET CRIS DE PARIS

Additions à l'article de M. le vicomte de Savigny de Moncorps (1).

Dans la « Bibliographie des principaux ouvrages sur les *Cris de Paris* » qui termine son volume *Les Cris de Londres au* XVIIIe *siècle...* (2e édition, Paris, Chamuel, 1893), M. A. Certeux signale, en autres pièces : « *Les Cris de Paris que l'on crie journellement dans les rues de la dicte ville*; Troyes, 1584. Poème écrit en vers de huit syllabes et répandu à foison dans le peuple ».

Troyen, je note avec plaisir cette édition parue chez nous l'année même où Nicolas Bonfons en donnait une à Paris. Il serait intéressant de comparer les deux éditions ; peut-être y trouverait-on qu'elles n'en font qu'une seule, modifiée quant à la mention bibliographique. Mais l'auteur ne dit point où il a vu celle de Troyes, et je ne l'ai jamais rencontrée.

Les éditeurs de la Bibliothèque Bleue de Troyes, au XVIIe et au XVIIIe siècle, réimprimèrent à l'envi ce livret.

(1) *Bulletin du Bibliophile*, de 1904 (pp. 565-584 et 633-649) et 1906 (pp. 309-328).

Je citerai, d'après des catalogues ou des inventaires notariés :

Yves II Girardon qui, à son décès (1686), possède à la couture 3 douzaines de *Cris de Paris* ;

La veuve Nicolas Oudot, de Paris (1672-1728), qui annonce *les Cris de Paris*, in-16, dans son catalogue ;

Jacques II Oudot, dont l'inventaire, fait en 1722, bien qu'il fût décédé depuis 1711, contient les « *Crys de Paris* » en rames ;

La veuve Jacques II Oudot (1711-1742), qui annonce la même « sorte ».

Rappelons enfin l'édition de *Les Cris de Paris que l'on entend journellement*... donnée par la veuve Pierre Garnier avec une permission accordée en 1720 à son mari décédé en 1736.

Les Rues de Paris avec les Cris que l'on entend journellement ont été aussi éditées par la veuve Nicolas Oudot de Paris (in-12) et par Garnier le Jeune à Troyes (in-16), ce dernier entre 1773 et 1783, sur permission générale datée de Paris, 1724.

Une édition de *Les Tracas de Paris*, de Colletet, donnée en 1668 par le libraire Rafflé, sort aussi vraisemblablement des presses de Nicolas (II) Oudot, qui travaillait beaucoup pour Paris et notamment pour Antoine de Rafflé.

Mais la plus belle pièce locale que je connaisse sur ce sujet est un « *Almanach pour l'an de grace mil six cens vingt et neuf*. Diligemment calculé par Pierre Delarivey le jeune, Troyen. » Comme nom d'imprimeur : « A Troyes, chez Claude Briden, ruë du Temple. Et se vendēt chez Louys Thomassin. » Placard de 54 × 39 c., tout récemment offert à la Bibliothèque municipale de Troyes par M. Henri Menu, bibliophile à Reims.

C'est un calendrier à prédictions imprimé en typographie (rouge et noir), à peu près dans le style des calendriers modernes, mais encadré de gravures en taille-douce assez bien exécutées.

Celle qui le surmonte et en occupe toute la largeur est signée L. T. Elle représente, sous le titre LA VIE RECREATIVE, une sorte de fête champêtre, un ensemble de scènes joyeuses évidemment inspiré de quelque tableau flamand, car on y trouve réunies toutes les formes des plaisirs populaires, avec leurs inévitables conséquences physiques et morales...

Dans un angle, au-dessus d'une porte, ce quatrain sans prétentions philosophiques :

Voicy comme on vit dans le monde.
Ceux la sestiment plus contents
A qui plus de plaisir abonde
Et qui y passent mieux le temps.

De chaque côté du calendrier sont six petits tableaux contenant chacun trois personnages au moins, personnifiant trois « cris » différents ; au total, trente-six, dont voici la liste avec l'orthographe fantaisiste que leur a donnée le graveur :

1. Lait. — Rave nouvelle. — Chanson nouvelle.

Ha gue
Na il mon cour.
Hé gue
Na il ma Mour.

2. ...un. — Peau de Counni (lapin). — Ramonne la cheminee.

3. Choux geles. — Cureur de puitz. — Fromage de cresme.

4. Fil de Florance. — A ma belle Erbe toute verte. — Argent des Selles (tabourets).

5. Prune de damars. — Sablon dé Tenpe (d'Etampes). — Beure Frais.

6. Gagne petit. Gagne petit. — Crieur de Confrairie: Aye pitie compasion des Poures prisonniers il priront Dieu pour Vous. — Melons Sucre.

7. Poire Cuitte. — Bonne eau de Vie. — Noir à noirsir.

8. Oblis. Oblis ou estil. — Moutarde. — Tost tost tost les uoisy (?).

9. Des Lunette finne. — Qui Veut de leau. — Almanach Nouueau.

10. Vieux fers de Roue. — Argant des Balais. — Petits Patez touchaux.

11. Chataigne Boulue (bouillie?). — Argant des Rechaux. — Cotrais Ses (fagots).

12. Gerbes de Fromant. — La Mort aux Ratz Et aux Souris. — Vinaigre et uerius (verjus) tardoo.

Pour quelle ville fut imprimé cet Almanach, et par conséquent à quelle ville s'appliquent les Cris qu'il contient?

M. Émile Socard (1), qui l'avait vu dans le cabinet de M. Deullin, d'Épernay, dit que les gravures retracent « les cris populaires de Troyes à cette époque ». Je ne suis pas de son avis.

Remarquons, tout d'abord, que si le calendrier contient quantité de saints tout à fait spéciaux au diocèse de Troyes, ce qui s'explique par le fait de sa fabrication en cette ville, les seules foires qui y soient annoncées sont les « Foires de Paris ». Nulle mention même des deux grandes foires de Troyes ; bien que déchues, elles se tenaient néanmoins encore, comme elles le font de nos jours.

Ensuite, il est bien douteux que la vente, à Troyes, de l'Almanach eût été suffisante pour couvrir les frais de sa publication. Et il parut plusieurs années, puisque

(1) *Étude sur les Almanachs et les Calendriers de Troyes*, 1882, p. 85.

celui de 1629 est imprimé au dos de celui de 1628, et qu'en 1632 Pierre de Larivey en donnait un autre, imprimé très vraisemblablement par Claude Briden et surmonté d'une intéressante gravure de I. Brulet, représentant l'Entrée de Louis XIII à Troyes en 1629 (1).

Sans doute, l'auteur et l'imprimeur habitaient Troyes ; mais c'étaient de féconds éditeurs d'Almanachs et ils travaillaient couramment pour Paris, ainsi que je l'ai montré dans mes précédentes études (2).

Sans doute aussi, le graveur, Louis Thomassin, était également troyen et semble habiter cette ville au moment de l'impression de notre Almanach ; je suis même en mesure de préciser mieux son existence que ne l'ont fait jusqu'ici les auteurs d'études sur les graveurs troyens, lesquels ne l'ont pas connu comme tel (3). Mais cela ne veut pas dire qu'il travaillait exclusivement pour sa ville natale, et il la quitta d'ailleurs pour aller à Paris.

L'Almanach qui nous occupe a bien été composé et imprimé à Troyes, les gravures en ont peut-être été gravées en cette ville, mais il était fait pour Paris : c'était un article d'exportation, comme tant d'autres dont nos imprimeurs inondèrent la capitale pendant tout le XVIIIe siècle.

Ce sont donc bien des *Cris de Paris* que nous avons sous les yeux.

* * *

(1) Archives de l'Aube, vitrine 23.

(2) *Note sur les Astrologues troyens* (*Bull. du Bibl.*, 1897) ; *Les Briden, imprimeurs et libraires à Troyes et à Chaumont* (*Bull. du Bibl.*, 1902).

(3) Voir la *Note sur les Thomassin*, qui suit.

NOTE SUR LES THOMASSIN, GRAVEURS.

LOUIS THOMASSIN n'a pas été connu de M. Corrard de Breban (1). M. Edmond Bruwaert (2), sans le révéler comme graveur, indique sa naissance dans un tableau de la parenté de Philippe Thomassin.

Neveu de Philippe, il était né à Troyes, le 16 avril 1595, sur la paroisse Saint-Jean, de Bernard Thomassin et de Anne Largentier. Il est présumable qu'il apprit la gravure à l'instigation de son oncle, sinon à son école ; toutefois, on ne sait rien à ce sujet, et son existence est passée à peu près inaperçue.

On peut lui attribuer le titre gravé, signé Thomassin, d'un volume imprimé en 1622 par Edme Briden, imprimeur à Troyes, et intitulé : *Jeanne d'Arc, natifve de Vaucouleur en Lorraine dite la Pucelle d'Orléans* (3).

(1) *Les Graveurs troyens*, Troyes-Paris, 1868.

(2) *Recherches sur la vie et l'œuvre du graveur troyen Philippe Thomassin*, Troyes, 1876 (Mém. Soc. Acad. de l'Aube, 1876). — M. Bruwaert a aussi publié *Philippe Thomassin devant le Tribunal de l'Inquisition*, Troyes, 1896 (Mém. Soc. Acad., 1895).

(3) Cette édition, réimpression sous un autre titre de l'*Histoire et discours au vray du siege qui fut mis devant la ville d'Orleans...*, de Léon Tripault, dont la première édition date de 1576 (Orléans), a été faite avec deux indications bibliographiques au moins : « A Troyes, chez Edme Briden, au nom de Jesus, 1621, in-8° » (Léopold Delisle, *Donation faite à la Bibliothèque Nationale par M. Paul Emile Girard* ; Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1881, p. 495) ; et « Orléans, chez Louis Foucault, 1621, petit in-8° de 29 ff. n. ch. et 199 ff. ch. Bibl. Nat., Lb[26]. 12 E » (P. Lanéry d'Arc, *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, p. 386-393). Toutes deux portent à la fin du dernier feuillet cette mention : « Achevé d'imprimer le 15 juillet 1622 en la maison d'Edme Briden à Troyes ».

En outre, Joachim Briden, dont je n'avais pu déterminer le

Ce frontispice n'était, paraît-il, qu'une imitation, beaucoup moins fine, de celui d'une édition de 1606, gravé par L. Gaultier (lequel, par un rapprochement assez curieux, fut le graveur, en 1613, d'un Almanach conservé aux Archives de l'Aube à côté de celui de 1632 et dont le graveur Brulet a gauchement imité les ornements). Nos artistes secondaires plagiaient volontiers...

Que devint ensuite Louis Thomassin ? Je ne sais trop. J'ai trouvé sur lui un acte du 6 janvier 1641 (min. Morange) qui devrait me fixer sur certaines phases de son existence, mais cet acte, incomplet ou erroné, est inutilisable parce qu'incompréhensible. Il y est dit que, par acte rendu en la Prévôté de Troyes, le 11 avril 1631, Louis Thomassin s'est chargé d'un enfant en bas-âge qui paraît être son neveu, Claude Herluison, lequel mourut à Lyon en août 1638, âgé, semble-t-il, de 17 ans, et on l'appelle en règlement de compte de la succession du jeune homme et de ses parents. Il semble donc qu'il habitait Troyes en 1631 ; aurait-il été à Lyon, avec son pupille, en 1638 (1) ?

degré de parenté avec les autres, mais sur qui je suis maintenant bien renseigné (il était fils d'Edme, marié à Madeleine Regnault, et marchand libraire et imprimeur à Troyes en 1640), édita à la même époque une transformation du même livret : « *Histoire de Jeanne d'Arc native de Vaucouleur en Lorraine dite la Pucelle d'Orléans.* A Troyes, chez Joachim Briden (1622). Pet. in-8° de 29 ff. n. ch. ; suivi de *Histoire du siège qui fut mis par les Anglais devant la ville d'Orléans le mardy du douziesme d'Octobre 1428...* Sans titre. In-8° de 200 pp. ch. Achevé d'imprimer le 15 juillet 1622, en la maison de Edme Briden, libraire et imprimeur en la ruë Notre Dame au nom de Jesus. Reveu et corrigé outre les precedentes impressions. » (Bibl. Deullin, d'Épernay, d'après une fiche de M. Émile Socard.)

(1) Son nom ne figure pas dans la liste des graveurs lyonnais qu'a publiée M. Natalis Rondot ; c'est une présomption pour croire qu'il n'a pas eu d'établissement fixe à Lyon, car M. Ron-

Le 12 janvier 1641, il vend moyennant 450 livres une maison située à Troyes, rue Moyenne, tenant à l'allée qui va à l'église Saint-Urbain, et venant de sa mère Anne Largentier (min. Barat). Il revient à Troyes, en 1642, s'acquitter d'une dette.

C'est tout ce que nous en savons, mais c'est assez pour déterminer le personnage.

Un neveu de Louis Thomassin (Jean, marié à Syrette Prévôt, d'après M. Bruwaert) était graveur de cachets selon M. Corrard de Breban; il eut un fils Simon, né à Troyes, sur la paroisse Saint-Jean, le 1er juin 1648, qui fut graveur au burin, pensionnaire du roi à Rome, et mourut en 1728 selon M. Bruwaert, en 1732 selon MM. Bellier et Auvray (1).

Ce Simon laissa lui-même un fils, né à Paris en 1688, lequel suivit ses traces dans la carrière artistique: M. Corrard le nomme Henry et le fait mourir aux galeries du Louvre en 1741; M. Bruwaert l'appelle Simon et ne le conduit qu'en 1732 (2). MM. Bellier et Auvray accordent quant au prénom les deux opinions précédentes, en lui donnant ceux de Simon-Henry, mais ils fixent le 31 décembre 1740 comme date de sa mort.

dot avait dépouillé bien exactement les archives à ce point de vue; mais c'est insuffisant pour dire qu'il n'y a pas travaillé: il a pu y faire des séjours plus ou moins longs en chambre « garnie » et ainsi ne laisser aucune trace dans les registres de taxes.

M. J. Baudrier, l'auteur de la *Bibliographie lyonnaise*, en me communiquant les réflexions qui précèdent, ajoute qu'il se souvient avoir rencontré des frontispices et des gravures, signés *Thomassin sculpsit*, sur des ouvrages imprimés à Lyon au XVIIe siècle.

(1) *Dictionnaire des Artistes de l'École française.*

(2) Le *Dictionnaire des Peintres*, de Siret, cite un Simon Thomassin, peintre et graveur à Paris, décédé en 1732.

N'étant pas à même de dire qui a tort et qui a raison, je laisse ces questions de détail en suspens. Elles n'intéressent, d'ailleurs, en aucune façon le sujet qui m'a fait prendre la plume aujourd'hui.

LOUIS MORIN.

LES JACQUARD

EN CHAMPAGNE ET EN AUVERGNE

Nos recherches sur le graveur arquebusier Antoine Jacquard ne nous ont rien appris sur ses origines. Nous savons seulement qu'il était de Poitiers et qu'un personnage du même nom, qualifié d'arpenteur juré, y avait femme et enfants au moment où paraissaient les planches de notre artiste. Mais nous ne pouvons dire avec quelque certitude s'il s'agit d'une famille poitevine ou immigrée (1).

Au contraire, il existait en Champagne, au début du XVII[e] siècle, une dynastie d'imprimeurs, d'humeur

(1) Voici son acte de décès : « Sire Antoine Jacquart m[e] arpenteur est décédé le 11[e] de juillet 1652 et a esté enterré à Saint Didier ». Ses enfants sont : Marie, le 9 mars 1622, Jehanne, le 12 nov. 1624, Jacques, le 22 avril 1627, Pierre, plus tard chirurgien, le 17 juillet 1629. — M. Rambaud, qui nous communique ces documents avec son habituelle courtoisie, vient de faire paraître une magistrale étude sur la *Pharmacie en Poitou* (Poitiers, 1907, in-8° de 800 p.) où l'on relève, p. 609, un acte intéressant le graveur-orfèvre poitevin Pierre Demoges (Cf. *Bull. du Bibliophile*, 1906, p. 271). Le 1[er] octobre 1612, il prend pour apprenti Thomas Olivier, fils de feu Thomas, imprimeur, et de Catherine Gaultier. Il s'engage à lui montrer « à graver et à portrairer » (Min. Denesde). Demoges est qualifié de graveur sur un compte de tutelle en 1635 (Min. Johanne).

assez vagabonde, qui pourrait bien avoir essaimé quelques-uns de ses membres jusqu'en Poitou.

Jean Jacquard, le premier en date, était établi à Troyes dès 1620. Il avait plusieurs frères, dont François, qui fut aussi imprimeur dans la même ville. Toute cette famille semble originaire de Saccy, aujourd'hui hameau de la commune de Rouilly-Saccy, arrondissement de Troyes, où l'on relève des ventes de biens en leur nom, et où ils héritent de leur mère le 10 août 1620 (1).

Un autre imprimeur, Nicolas Jacquard, établi à Sens en 1641, était leur parent, car il signe comme témoin, cette année-là, l'acte de mariage d'une fille de François Jacquard. En 1646, il va s'installer à Paris, et la communauté le reçoit le 26 juillet (2). Il tenait boutique au Treillis vert, rue Chartière, près le puits Certain, à l'enseigne de la Renommée. Ses livres portaient pour marque une image de la Justice aux yeux bandés avec cette devise : *Discite justitiam moniti* (3). Il avait conservé une partie de sa clientèle provinciale, car il s'intitule en 1650 « imprimeur ordinaire de Mgr l'archevêque et diocèse de Sens » (4).

Avant 1654, Nicolas Jacquard transporta ses presses

(1) Ces documents inédits nous viennent de M. Louis Morin, l'érudit auteur de l'*Histoire corporative des artisans du livre à Troyes*. Ils nous ont été communiqués très bienveillamment par M. L. Morel-Payen, bibliothécaire de la ville de Troyes. On trouvera des renseignements sur les impressions des Jacquard dans *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'Imprimerie à Troyes*, par M. Corrard de Breban, 3e éd., Paris, 1873, in-8°, p. 86-90.

(2) La Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*. Paris, 1689, in 4°, p. 306.

(3) Delalain, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires*, 2e édition, Paris, 1892, in 4°, p. 47.

(4) Note mss. de M. Léon de Laborde à la bibliothèque du Cercle de la Librairie, communiquée par M. Paul Delalain.

à Clermont. Il mit au jour, cette année-là, un bréviaire de l'église noble de Saint-Julien-de-Brioude, deux volumes in-8 ornés de cuivres fort usés et signés Ganière, qui avaient déjà été employés en 1652 pour un bréviaire troyen par son parent François Jacquard. Mais notre typographe clermontois y ajouta une planche nouvelle représentant la *Vierge et l'enfant*, avec la légende S. MARIA MATER DEI, et sa firme personnelle : *Jacquard excudit* (1).

Il fit même venir, pour exécuter ses tirages, un imprimeur en taille-douce, Nicolas Eslouis, qui se maria à Clermont, paroisse Saint-Genis, le 4 novembre 1655 (2).

Pendant la tenue des Grands jours d'Auvergne, la cour confia à Nicolas Jacquard le droit exclusif d'imprimer ses documents (30 janvier 1666) (3). Il mourut le 1er janvier 1679, laissant deux fils, Michel et André, ses successeurs associés.

Michel mourut le premier, en 1682. André qui lui survécut jusqu'en 1686 ne laissait qu'un fils âgé de

(1) L'*excudit* n'accompagne pas nécessairement un nom d'un graveur. Mais comme la plupart des imprimeurs en taille-douce étaient également graveurs, il n'y aurait rien d'impossible à ce que Nicolas Jacquard ait manié le burin. Le bréviaire de Brioude (3e édition, 1654) est fort rare. Il existe dans la bibliothèque de M. Paul Le Blanc, à Brioude, qui possède également le seul exemplaire connu de la seconde édition imprimée à Thiers en 1518.

(2) Tardieu, *Histoire de Clermont*, Moulin, 1872, in 4°, t. II, p. 17, donne la liste des principales impressions des Jacquard à Clermont et un tableau généalogique de cette branche de la famille.

(3) *Extraits des registres de la cour des Grands jours séante à Clermont* [30 janv. 1666]. In-4°, 2 p. Impr. Coll. Anisson. Bib. Nat., ms. fr. 22078, n° 55. N. Jacquard se mêlait assez volontiers aux artistes. On le trouve le 26 février 1658 témoin du mariage de Jean Gouzeix, peintre (Comm. par M. Paul Le Blanc).

cinq ans. Sa veuve conserva l'atelier et se remaria en 1687 à un autre imprimeur nommé Boutandon. En 1696 la maison passa aux mains de son neveu Guillaume, fils de Michel, à peine âgé de vingt-cinq ans. Elle perdit, sous cette nouvelle direction, beaucoup de son importance. Dans sa déclaration faite en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 6 décembre 1700, Guillaume Jacquard reconnaît qu'il n'a qu'une seule presse d'imprimerie, avec un petit romain et son italique, un cicero et son italique, un cicero de deux points, un saint Augustin, un gros canon et les planches ou accessoires nécessaires (5 février 1701). Le style de son mémoire ne prouve pas en faveur de ses connaissances littéraires (1). Il mourut en 1732.

Est-il permis de rattacher à cette dynastie d'imprimeurs la branche poitevine des Jacquard ? Nous n'oserions l'affirmer sur une simple similitude de noms.

Cependant nous ne devons pas passer sous silence une assez singulière coïncidence qui établit un nouveau lien, d'ailleurs tout aussi fragile, entre les homonymes de Poitou et d'Auvergne. C'est une mention, relevée par un excellent érudit local, M. Paul Le Blanc, sur le *Mémorial manuscrit*, de François Bilhard, curé de Saint-Pierre-de-Blesle, à quatre lieues de Brioude :

« Anthoine Jacquard, peintre poitevin, fut enterré le 18 mars 1680 ».

Il est fort possible que cet artiste, qui porte même prénom que le graveur arquebusier, ait été attiré en Auvergne par des relations de parenté avec les typo-

(1) Coll. Anisson, ms. fr. 22124, n° 130. G. Jacquard est prodigue de renseignements sur sa carrière. Il donne les noms des imprimeurs où il a appris le métier, à Besançon, Bordeaux, Agen, Marseille, Lyon, etc.

graphes clermontois. Sa présence à Blesle s'expliquerait par le voisinage du chapitre noble de Saint-Pierre, où les chanoinesses, qui y vivaient un peu à leur guise, avec chacune maison et domestiques particuliers, devaient aimer à se faire portraicturer (1).

L'éloignement des localités ne serait pas un obstacle à cette conjecture. Les relations entre le Poitou et l'Auvergne, étape obligée du voyage de Lyon, étaient fort fréquentes au XVI[e] et au XVII[e] siècle, et, pour ne parler que des artistes, on trouve un peintre de Brioude nommé Jacques de Jax établi à Poitiers dès 1577.

Henri CLOUZOT.

(1) M. Paul Le Blanc possède le portrait de l'abbesse Lucie de Pons, œuvre, plus récente, du peintre Guibert. Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Le Blanc pour cette communication et pour toutes celles que nous avons utilisées dans cet article.

AU TEMPS
DE
LOUIS XIII[1]

RECUEIL

DE LETTRES INÉDITES OU PEU CONNUES

La lugubre affaire des Ursulines de Loudun et de l'exécution d'Urbain Grandier a fait couler des flots d'encre, et n'en est pas, loin de là, on le devine sans peine, le moins du monde éclaircie. Je n'ai point la prétention ici de donner le mot de l'énigme, pas même d'apporter des lumières nouvelles. Quelques lettres ou fragments de lettres d'un des principaux acteurs de ce drame, Laubardemont, de sinistre mémoire, serviront du moins à marquer le caractère de ce magistrat, aveuglément dévoué à Richelieu, moins peut-être par suite des calculs ambitieux qu'on lui a prêtés, que par une conviction sincère et profonde. Cet état d'âme, difficile à expliquer si l'on veut, me semble ressortir de la lecture des quelques lettres qui vont suivre. Adressées

(1) Voir *Bulletin du Bibliophile*, 15 juin 1907, p. 261-276 et 15 octobre 1907, p. 433-452.

soit à Richelieu, soit à l'abbé des Roches, secrétaire du cardinal, elles appartiennent à deux sources distinctes, l'une imprimée déjà, le *Catalogue des Autographes de la collection Morrisson*, signalé plus haut (1), l'autre, inédite presque entièrement (2), à savoir le manuscrit 24163 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, entièrement consacré à cette affaire. La lettre autographe de Laubardemont que j'en ai tirée, en date du 20 septembre 1634, vient compléter, en s'y insérant dans l'ordre chronologique, celles qu'avait publiées, soit intégralement, soit par extraits, le catalogue Morrisson. Je laisse à dessein parler les seuls documents groupés par ordre de dates, réduisant le commentaire aux notes absolument indispensables.

Loudun, 20 août 1634.

Vostre Eminence a tesmoigné des sentimens si pieux et si charitables au mal des religieuses Ursulines de ceste ville et autres personnes séculières affligées des malings esprits, que j'ay creu qu'elle auroit à plaisir d'estre particulièrement informée de ce quy s'est passé au jugement du procès que j'ay faict et instruict contrs l'autheur de ce maléfice, ayant prié le Sieur Richard, conseiller à Poictiers et l'un de ceux qui ont assisté à ce jugement, d'en aller rendre compte à Vostre Eminance, et soubz sa faveur, s'il luy plaits, au Roy, et comme c'est la vertu propre de Vostre Eminance de tirer touzjours le bien du mal, je m'assure, Monseigneur, qu'oultre le soulagement de ces pauvres créatures, auquel vous nous avez commandé de nous employer avec les

(1) Voir plus haut, *Bulletin*, 15 sept. 1907, p. 443, n. 1.

(2) Le Dr Gabriel Légué en avait cité un court fragment dans *Urbain Grandier et les possédés de Loudun*, nouvelle édition. Paris, Charpentier, 1884, in-12 de XII-343 p. Lb³⁶ 3736; voir p. 268, note 1. La première édition, de luxe, in-4° (Lb³⁶ 3722), ne diffère pas de celle-ci en ce qui concerne nos documents.

ministres de l'Eglise qui y travaillent sans cesse, vous mesnagerez avec l'industrie et sage providance que Dieu vous a donnée, les miracles que nous avons resceu et que nous attandons encor de sa main, pour le bien universel de la Religion Catholique. Ceste occazion, Monseigneur, a desja produict la conversion de dix personnes de différantes qualitéz et sexe. Nous n'en demeurerons pas là, s'il plaist à Dieu, puisque par la force de vostre courage et très généreuze conduicte, il a entierement estainct la faction des huguenots, il vous donnera la rezollution de les convertir à luy, par l'authorité de ses miracles et de la puissance qu'il a donnée à son Eglise. J'ozeray vous dire, Monseigneur, que vous cognoissant autant qu'en ma bassesse je puis cognoistre la grandeur de Vostre Eminance, je me suis promiz pour la fin de ceste œuvre la converssion de tous les heretiques du Royaume, lesquels, après des miracles si manifestes, n'auront plus bezoin que du commandement du souverain pour retourner au giron de leur mère, qui a touzjours les bras ouverts pour les recepvoir. Mais quoy ? Monseigneur, je m'estanz peut estre trop avant et au della des termes de ma commission, pardonnez s'il vous plaist, à mon zelle, et à l'ardant désir que j'ay pour vostre gloire, vous nous donnez tous les jours de nouveaux subjects d'admirer vostre vertu, je ne puis que je ne fasse aussy journellement des vœux pour la prosperité de vostre administration. Si vous avés agréable, Monseigneur, que je vous parle de nostre affaire, je diray à Vostre Eminance que nous avons icy vescu dans un grand ordre et police et avec une telle union qu'il a samblé que nous estions tous animéz d'un mesme esprit, nous n'avons eu qu'un adviz en toutes chozes, et mesme au jugement du procès, l'arrest a passé tout d'une commune voix, quoyque chascun de ces messieurs, au nombre de quatorze, en ait dict ses raizons avec tant de suffizance que j'oze assurer qu'il n'a esté rien dict par aucun en ceste occazion qui ne fust trés digne de vostre audiance et mesme le sieur lieutenant-général de Chinon (1) nous a faict cognoistre par cette action

(1) Il se nommait Dreux. Voici ce qu'en dit le Dr Legué : « Il se trouva pourtant des hommes qui n'eurent pas les mêmes scrupules (que Constant, magistrat de Poitiers) et qui accep-

qu'il a des qualitéz qui surpassent infiniment les forces ordinaires de son june aage.

Je vous assure, Monseigneur, que c'est un très digne subject et qui mérite d'estre approché du Roy et de Vostre Eminance par quelque grand employ. Je crainz, Monseigneur, de vous estre importun, c'est pourquoy je remetz au dit sieur Richar de vous dire le surplus s'il plaist à vostre Eminance de l'entandre, comme je l'en suplie très humblement et de me permettre que soubz l'honneur de vostre adveu je puisse me dire celluy qui seray toute ma vie avec une parfecte affection, Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur

DE LAUBARDEMONT (1).

Le Dr Gabriel Legué a certainement connu cette lettre, et l'avait publiée du moins en partie. On lit en effet dans son ouvrage : « Le lendemain même du supplice (de Grandier), Laubardemont envoya le conseiller Richard à Paris rendre compte au Cardinal de ce qui s'est passé. Richelieu témoigna toute sa satisfaction en donnant plein pouvoir à son agent. Nous avons publié dans nos *Documents pour servir à l'histoire* [*médicale*] *des possédées de Loudun* cette très intéressante lettre. » (2)

Voilà qui laisserait entendre que la lettre de Laubardemont a été intégralement donnée. Je ne sais cependant pourquoi l'auteur en avait arrêté la publication au beau milieu, sans avertir et en faisant suivre des mots, *signé :*

tèrent l'emploi de séide du Cardinal et de son agent. Citons parmi ces magistrats indignes, Dreux, lieutenant général de Chinon.... »

(1) Morrisson, t. III, p. 97.

(2) Légué, *op. cit.* 2e éd. p. 296 ; 1re p. 276. Le mot *médicale* dans le titre des *Documents,* manque dans la seconde édition.

Laubardemont la phrase, devenue chez lui finale : *J'ozerai vous, dire,* Monseigneur, etc., terminée par : *qui a toujours les bras ouverts pour les recevoir.*

Si c'est inadvertance, cela nous prouve du moins l'avantage de compléter par une large citation quasi inédite (le catalogue Morrisson étant trop oublié) l'information de l'historien (1).

Nous passons, pour suivre l'ordre des dates, à la lettre écrite à l'abbé des Roches, autographe conservé dans le recueil de la Bibliothèque Nationale.

MONSIEUR,

Cé porteur vous presantera le Plan que suyuant vostre ordre, j'ay faict faire de la plasse qu'il vous pleust viziter estant en ceste ville. Elle est suffizante pour y bastir un tres beau conuent, et sera facille de l'acquerir à peu de frais d'autant que nous n'y auons compriz ny la maison de la Jaille ny aucun autre heritage de consideration. Le dessain que vous auez tesmoigné pour une si saincte entreprize faict gronder les Diables dans les corps des Religieuses Ursulines qui, au contraire, en louent Dieu en la liberté de leurs espriz et le supplient qu'il vous continue auéc abondance ses plus fauorables benedictions. Je suis, Monsieur, tellement assuré de leur innoscence et fidelité, et de la quallité de leur mal,

(1) *Documents pour servir à l'histoire médicale des Possédées de Loudun par le Dr Gabriel Legué.* Paris, Adrien Delahaye, 1874, in-8 de 87 p. Bibl. nat. Td[86] 334. La lettre est citée p. 85. Il y a quelques divergences, mais je dois m'en rapporter au texte du catalogue Morrisson, d'ordinaire fidèle, n'ayant pas de *fac similé* sous les yeux. Ainsi on lit dans le texte du Dr Legué, dans la première phrase : « affligées *de* malings esprits que j'ai *creue* qu'elle... le sieur Richart... et comme c'est la vertu de vostre Éminence.... » — Dans la dernière phrase de la lettre ainsi tronquée, on lit aussi : « la conservation (*sic*) de tous les heretiques. » Le *sic* placé après le mot *conservation* par M. Legué autorise-t-il à croire que l'éditeur du catalogue a corrigé *conversion* sans

qui n'a rien de naturél ny de sainct, que je les croy non-seullement dignes d'estre secourëues des remedes de l'Eglize qui leur sont journellement administrés, mais aussy de la charité et compassion de touz les genz de bien. Soudain aprèz la mort du père Lactance (1), Recolét, l'un de leurs exorcistes, je depeschay Mr de Morans (2) vers Monsieur de Poictiers affin de le prier de faire tout son possible pour engüager les peres Jezuistes < de > a prandre part en cé travail. J'en ay mesme escript au pere Rousseau recteur du Collége de poictiers vne lettre fort exprésse, et luy ay faict les plus honnorables offrez que j'ay peü imaginer pour leur satisfaction. J'en attanz aujourdhuy la response et souhétte fort qu'elle soit conforme à ma demande, affin que par ces bonz peres, qui a bon droict sont en reputation d'estre les maistres des sciances, le public recoibue, auéc moins de contradiction, les tesmoignages de la verité de ceste possession. Pour moi je scay que je n'ay rien qui puisse donner credict a mon jugement en vne occazion de ceste importance. Mais j'offre constamment ma vie à qui pourra remarquer erreur ou supposition quelconque en aucune partie de ma procedure laquelle est toute plaine de prodiges et de miracles qui ne scauroint estre contestés que par ceuz qui ne veullent croyre qu'a leurs propres sens. Mais comme je ne me suis propozé aucune recompanse temporelle en mon trauail, si cé n'est celle que je recois en moy mesme en satisfaizant fidellement aux commandemenz du Roy et de Monseigneur le Cardinal qui m'ont fait l'honneur de me mettre dans cét employ, je rescois tous les jours de la part de Dieu de si bonz sentimenz de pieté et de charité que je ne puis estre aucunement esbranlé, par les discours du monde, en la rezollution en la rezolution (*sic*) que j'ay de chercher sa gloire danz la fin de cette œüure. Je le suplie qu'il m'en

nous prévenir? On n'en pourrait juger que d'après l'autographe.

(1) Sur la mort du P. Lactance, 18 septembre 1634, voir Legué, *op. cit.* p. 295.

(2) Dans la *Relation de ce qui s'est passé aux voyages de Messieurs de Chartres et de Nismes et des Roches à Chinon et à Lodun* (même recueil, f° 117), on lit « Le Sr de Morans, pretre seculier et leur directeur à présent » (dimanche 10 sept. 1635) f° 122.

donne les moyens et de vous tesmoigner par efféct le dezir que j'ay de demurer toute ma vie,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant seruiteur

DE LAUBARDEMONT.

A Lodun cé xx[e] sept[bre] 1634.

A Monsieur
Monsieur des Rochez Con[er] du
Roy en ses Conseilz suintendant (*sic*)
gen[al] de la Maizon de Monseigneur
l'eminentissime Cardinal (1).

L'ordre des temps amène ici la lettre du 28 novembre, à Richelieu, la dernière publiée intégralement au catalogue Morrisson.

Loudun 28 novembre 1634.

Vostre prudence, qui suit en tout la providence de Dieu, a souffert que la contradiction et mesmes la calomnie qui se sont eslevées de toutes pars aint jusqu'à ceste heure librement combattu les véritables tesmoignages et justes jugemens qui ont esté rendus sur la pocession des religieuses Ursulines et autres filles de Loudun, affin que ceste verité, perssant et se faizant jour au travers de toutes ces noires vapeurs, fust d'autant plus esclatante, sencible et capable d'une éternelle durée, et aynsy, Monseigneur, ceux qui soit par leur souffrance ou par leur action, ont quelque part à ceste bonne œuvre ne vous seront pas moins redebvables de l'honneur qui leur doibt revenir de la persécution qui leur est faicte par la malice des démonz et des hommes, que de la

(1) Fr. 24163, f° 21. A la table des « Pieces contenues dans ce volume » le titre du n° 3° porte : « 3° Lettre manuscrite en original de Mr de Lauberdemont (*sic*) à Mr des Roches du 20 septem. 1634 au sujet des possédées de Loudun et d'une place en laquelle Mr des Roches vouloit faire bâtir un Convent. 1 page in-fol., pag. 21. »

protection qu'ils recoibvent de Vostre Eminence lorsqu'elle en est requize pour le bien de la justice. Vous avés, Monseigneur, dès le premier jour et d'un seul traict de vostre esprit, pénétré et compriz parfectement ceste vérité, et vous estes touzjours montré enclin et facille à donner les moyens nécessaires pour la guarantir d'oppression. Nous espérons maintenant, Monseigneur, que considérant l'entreprise que Messieurs des grands jours (1) ont, depuis peu, faite pour s'attribuer ceste affaire au préjudice du pouvoir que j'ay en main, vous jugerés qu'elle ne pourroit avoir que de très mauvaises suittes si le cours n'en estoit arresté par la souveraine puissance dont vous estes le très digne et très fidelle dispensateur. C'est de quoy je vous suplie tres humblement, Monseigneur, et d'avoir agréable que je vous remonstre avec tout respect que pluzieurs de ces Messieurs estant venuz icy, y ont faict, mesmes en publiq des chozes indescentes et réprehensibles que j'ay néanmoins tasché de couvrir par le silence, et autres moyens licites, autant qu'il m'a esté possible, et que j'ay creu le debvoir faire pour l'honneur de leur caractère, mais j'oze vous dire, Monseigneur, que telles actions les doibvent faire tenir pour très suspect en ceste affaire. Elle est aussy de telle nature qu'il est comme impossible qu'elle soit conduicte et trettée autrement que par personnes expressez qui soint touzjours presans et attaschez par un continuel soin et travail à observer tout ce qui s'y passe (2). Je tienz, Monseigneur, à très grande grâce et honneur d'y estre employé, et tasche par touz les moyens qui me sont possibles de m'en acquitter selon mon debvoir, mais je suis si dézireux de la gloire de Dieu et de la satisfaction du

(1) Il s'agit des Grands jours de Poitiers de 1634 qui, au dire du Cardinal, eurent le meilleur résultat « y ayant un nombre de vilains pendus et 233 gentilshommes et puissants personnages décrétés de corps et de biens, ce qui leur donna occasion de s'aller promener ailleurs. »

(2) Un fragment commençant aux mots « plusieurs de ces messieurs (le Dr Legué a imprimé : « Messieurs des grands jours étant) venus... » et s'arrêtant ici, a été cité par le Dr Legué qui ajoute en note : « M. Gabriel Charavay qui possédait l'original de cette lettre a bien voulu nous autoriser à en extraire ce passage » (*op. cit.* p. 299).

Roy et de la vostre en ceste œuvre que j'aurois un contantement parfect s'il vous plaizoit y commettre des personnes plus capables et plus suffizantes que moy, qui vous confesse, Monseigneur, que je n'ay rien dont je puisse vous donner assurance que la fidellité et la diligence qui paroistront en toutes mes procédures, il est vray que je demande touzjours à Dieu qu'il luy plaize me despartir aussy les autres qualités nécessaires pour conduire le tout à la fin qu'il s'est proposée dans les secrets de sa providance, à laquelle je demure touzjours submiz comme à l'honneur de vos commandemens, et suis avec une parfecte affection et selon mon debvoir, &c.

Au même dossier de la bibliothèque nationale qui contient, avec l'autographe du 20 septembre, différentes pièces du temps toutes relatives à cette affaire, se rencontre, immédiatement après, la copie d'une « Lettre du R. P. Jean-Joseph Sevrin Jesuite à un Religieux de sa Société au sujet des possédées de Loudun, du 3 mai 1635 ». Je n'ai pas à la reproduire, car sauf de minimes divergences, elle est conforme à l'impression qui en a été faite alors. Si rare soit cette plaquette (1), il n'est pas nécessaire de l'exhumer ici. Je ferai remarquer seulement que le destinataire anonyme n'a guère suivi les recommandations du P. Surin, car on lisait à la fin de cette lettre :

« Ie ne desire point que vostre Reuerence rende ma lettre publique, s'il luy plaist, vous estes le seul à qui, hors mon Confesseur & mes Superieurs, i'en [ay

(1) Lettre dv reverent Pere Seurin Iesuiste, Exorciste des Religieuses Vrsulines à Loudun, escrite à un sien amy Iesuite; où se voyent des choses estranges arriuees en sa personne, lesquelles excitent puissamment à la foy, & à la crainte des iugemens de Dieu. in-8 de 8 p. Lb[36] 3027. Cf. Sommervogel, t. VI, col. 1713 et de Backer, t. IV, col. 991-1000.

voulu] (1) tant dire, ce n'est que pour entretenir quelque communication qui nous ayde à glorifier Dieu,

En qui je suis,

Vostre tres-humble serviteur
Jean Joseph Sevrin. »

Il y aurait lieu de signaler aux bibliographes, à propos du P. Surin et de ses œuvres posthumes relatives aux possessions de Loudun, deux manuscrits de la biblothèque Mazarine (2). Sans doute ce ne sont que

(1) Le texte manuscrit porte : j'en voulusse tant dire.

(2) ms. 2140

La science expérimentale | ou Abregé de l'histoire véritable | de la Possession des Religieuses | Vrsulines de Loudun Dioceze de | Poictiers arriuée en l'an 1632 | jusqu'en 1638 ecrite par le R. P. | Jean Joseph Surin de la compagnie | de Jesus Exorciste | Redigée en ordre et divisée en trois | parties par vn solitaire | Reduite en meilleur ordre par vn Ecclesiastique |

ms. 2141

Le triomphe de l'amour divin | sur les puissances de l'enfer en la | possession de la mere prieure des Religieuses | Vrsulines de Lodun exorcisée par le | pere Jean Joseph Surin de la compagnie de Jesus |

Voir ces deux ouvrages : *Triomphe de l'Amour divin sur les puissances de l'enfer ou la possession de la mère prieure de Loudun première partie, et Science expérimentale des choses de l'autre vie avec le moyen facile d'acquérir la paix du cœur.* Ouvrages posthumes, à Avignon, Seguin, 1829, in-12, p. x et 312 (Bibl. nat. Lb[36] 3595) et *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du Père Surin. Ouvrage inédit faisant suite à ses œuvres.* A Paris, chez l'éditeur au bureau de l'association catholique du Sacré-Cœur, 1828 (Lb[36] 3896). Dans aucun de ces ouvrages imprimés on ne trouve mention des deux remaniements successifs du texte du P. Surin dont témoignent, au manuscrit de la bibliothèque Mazarine, l'*avis* du solitaire et de l'ecclésiastique, second éditeur, qui figurent en tête du N° 2140.

Voir aussi de Backer, *op. cit.* col. 996 décrivant le ms. d'Amiens où est signalé le double travail de compilation. Le P.

des copies et les deux ouvrages qu'elles représentent ont été comme l'indique le catalogue, imprimés l'un et l'autre. Il faut noter cependant que les éditeurs de 1828 ne semblent guère avoir tenu compte de certains détails intéressants que fournissent ces copies.

Le fragment qui a été publié au Catalogue Morrisson, à la suite des deux lettres entièrement reproduites, nous conduit au 28 août 1636. Cet extrait nous montre les aptitudes de Laubardemont à gouverner, faut-il dire à pressurer une province et son rôle d'espion affidé du du Cardinal. La lettre, datée de Tours, rend compte d'une levée de 1 200 soldats et de 40 000 livres pour leur entretien durant un mois.

...Bien que despuis un an il aist esté levé en ceste ville trente six compagnies de gens de pied, nous avons assemblé huict cens hommes que je puis dire bons et bien arméz. Nous espérons que dans la fin de ceste semaine nous rendrons nostre nombre complet, toutes les armes sont prêtes et aussi l'argent pour la subsistance.... Nous avons aussy en ceste ville Madame de Chevreuze. Je ne puis, Monseigneur, en dire autre choze sinon qu'il semble que ses mescontentemens particuliers luy font supporter gayement les incommoditéz de l'estat. Je n'ozerois observer particulièrement ses actions ny vous en rendre compte si je n'en ay un ordre exprès. Je prandray néanmoins la liberté de vous dire que j'estime que sa personne est considérable en l'estat prézent des affaires (1).

Sommervogel signale, après de Backer, le manuscrit d'Amiens, et une copie à la bibliothèque nationale dont il n'indique pas la cote (fr. 14596, in-4° de 174 feuillets), mais rien des manuscrits de la bibliothèque Mazarine. Il y aurait beaucoup plus à prendre pour notre objet dans les « Lettres pieuses du Père J. Jos. S. à divers Jesuites religieux et fidèles » fr. 24809, notamment celle écrite au P. Achille d'Attichy, en date du 5 oct. 1635, p. 191, à Loudun. Mais ce serait sortir même des marges de l'histoire de Louis XIII. Elle ne regarde du reste que la conduite spirituelle.

(1) La duchesse fut exilée quelques mois plus tard *(note de Morrisson)*.

J'ay, Monseigneur, estably de bonnes correspondances pour avoir adviz certain de tout ce qui se passe dans les provinzes de mon département, où je suis aymé et estimé beaucoup plus que je ne vaux. J'ay aussy, Monseigneur, touzjours eu le bonheur de réussir en toutes les chozes qui m'ont esté commandées, et je me recognois obligé par vos grâces et bienfaits d'employer ma vie, et tout ce que j'ay au monde, à vostre service, auquel je me suis dés longtemps ja voué avec une inviolable affection.

Avant de quitter le Catalogue Morrisson, nous y prendrons encore une lettre, par ailleurs inédite (1), d'un des confesseurs de Louis XIII, déjà rencontré, le P. Suffren. Elle se réfère aux rapports, si tendus jusqu'à la fin, de Louis XIII et de sa mère. Écrite à Richelieu, de Londres, où l'ancien confesseur du roi, demeuré celui de la reine mère, avait suivi celle-ci dans son exil, la lettre a pour but d'essayer un rapprochement, ou plutôt de réclamer des secours au nom de la souveraine dans le dénuement.

Londres, 17 avril 1641.

Soudain que je receus la lettre que vostre Eminence m'a fait l'honeur de m'escrire, je ne manqué pas de dire à la reyne tout le contenu elle ainsie (*sic*) que V. E. le désiroit de moy.

(1) Morrisson, t. VI, p. 203. L'analyse, d'après une copie trouvée aux archives des affaires étrangères avait été publiée par M. Avenel. *Corresp. de Richelieu*, VI, 764' « Copie non datée et classée au 19 avril » M. Avenel ajoutait : La lettre a sans doute été écrite avant cette date. » Voir *ibid.*, p. 762 la lettre de Richelieu au P. Suffren à laquelle répond celle-ci. On pourrait se plaindre, si de riches documents inédits ne rachetaient cette omission, de ne pas la rencontrer dans la notice si intéressante que le P. Fouqueray a consacrée au confesseur de la reine mère : *Le Père Jean Suffren à la Cour de Marie de Médicis et de Louis XIII*, in-8 de 81 p., 1900 (Extrait de la *Revue des Questions historiques*).

Je vous puis assurer, Monseigneur, qu'elle eut eu une grande consolation de recevoir de vous la response à sa lettre et de lire en icelle vostre nom, que vous pouvés bien croire ne luy estre pas désagréable, puisque avec tant d'affection, de son pur mouvement, elle la première l'avoit escrit en la sienne et avoit tousjours abhorré ceux qui malicieusement eussent voulu se servir de son nom pour nuire à vostre Eminence, et je puis vous le tesmoigner, monseigneur, par la connoissance que j'en ay que c'est une vraie et non feinte ou apparente réconciliation qui la porte à vous escrire.

Sa Majesté m'a commandé de vous remercier de sa part des bons offices que V. E. a commancé de luy rendre auprès du Roy qui ont desjà eu quelques effets, et de vous prier de les luy continuer. Elle avoit tousiours bien creu que le bon naturel du roy ne manqueroit pas de la soulager lors qu'il auroit esté adverty de l'estat auquel elle se trouve.

Vraiement ses besoins sont si grands, qu'on ne sçauroit les exprimer, et je ne crois pas que sans un concours particulier de la grâce divine Sa Majesté eu peu supporter tant de fascheux rencontres qui luy sont arrivés.

Ceux qui comme moy ont eu le bien de cognoistre vostre Eminence sont tesmoins de la tendresse de vostre cœur, tesmoignée par les larmes qui découlent de vos yeux en la vue des misères des aultres (1), ce qui me fait espérer

(1) M. Avenel a noté la facilité de larmes du Cardinal, que le P. Suffren semble prendre au sérieux : « Cette disposition aux larmes, dont le P. Suffren loue ici Richelieu, a été remarquée par plusieurs et lui a été imputée à reproche. L'Archevêque de Toulouse (Montchal)... rapportant une de ses conversations avec Richelieu dans l'affaire de l'assemblée de Mantes, raconte que le Cardinal, s'efforçant de vaincre son opposition, le pressait de lui promettre son amitié, qu'il *désiroit depuis longtemps* ; « et disant ces mots il tira son mouchoir et essuya ses yeux, qui étoient moites, avec ces paroles : *la tendresse me surprend...* » L'archevêque ajoute qu'il se trouva fort surpris de ce discours, sachant que le cardinal avait contre lui une antipathie qui datait de loin. La reine mère, dans ses colères contre son ancien favori, le comparoit au crocodile, précisément à cause de ces pleurs hypocrites qu'il savait répandre à volonté, disait-elle. » (Avenel, *l. c.* p. 764, n. 1) — A propos des *Mémoires de Montchal* cités ici, il y aurait à

que V. E. n'obmettra chose aucune qui dépende d'elle pour donner soulas à celles de Sa Majesté, lesquelles depuis dix ans estant touzjours allées en augmentant, peut estre la divine providence disposera que par la prudence et charitable adresse de vostre Eminence elles finiront maintenant, et qu'après tant d'actions glorieuses que Dieu a fait par vostre entremise il se servira de vous, Monseigneur, comme d'un puissant instrument pour accroistre sa gloire en soulageant les afflictions de sa Majesté et luy procurant le repos et la vie heureuse que V. E. luy souhaite par sa lettre.

Elle m'a aussi commandé de vous escrire qu'elle persiste en la résolution qu'elle a fait entendre au roi par Monsieur de Bonefonds, se persuadant qu'aiant fait de son costé ce qu'elle a peu qu'aussy le bon naturel du Roy ne manquera du sien de luy pourvoir les moiens convenables et assurés pour la pouvoir exécuter, selon la dignité et qualité de sa personne principalement en un pais estranger, elle n'aiant rien et le roy aiant son bien entre ses mains.

Je confesse ingénuement à vostre Eminence que le plus pressant désir de mon cœur est de voir la Reyne en repos et en aultre assiette qu'elle n'est pas, et vouldrois y contribuer de mon sang, s'il en estoit besoin. Je ne puis en touts ces fascheux rencontres faire aultre chose que lever les yeux et

exploiter pour l'histoire le préambule du récit de l'assemblée du Clergé de 1641, fait par cet archevêque de Toulouse, réquisitoire passionné, mais des plus vivants, contre le cardinal. On y lit par exemple le mot depuis si souvent répété, mais dont l'origine paraît peu connue : « Il dit un jour au marquis de la Vieuville auquel il faisoit des soumissions indignes de sa condition, qu'il étoit timide de son naturel, et qu'il n'osoit rien entreprendre qu'il n'y eût pensé plusieurs fois, mais qu'après s'être résolu *il agissoit hardiment, poussoit à son but, renversoit tout, fauchoit tout, et puis couvroit tout de sa soutane rouge.* » Le manuscrit a pour titre : *Les Mémoires de Mr de Montchal Archevêque de Toulouse avec le Journal de l'Assemblée du Clergé de France tenue à Mantes l'an 1641*, par ledit Seigneur Archevêque, l'un des présidents de ladite Assemblée ». Bibl. Mazarine (ms. 2536, f° 8 et ms. 2537, f° 5). Les numéros 2536-2540 qui sont diverses copies de ces *Mémoires* de Montchal et de leur *Supplément*. Voir *Mémoires de Mr. de Montchal*, etc. A Rotterdam. Pour Gaspar Fritsch, MDCCXVIII, t. I, p. 12.

les mains au ciel, priant Dieu qu'il conduise le tout à sa plus grande gloire et au plus grand bien de la reyne. C'est le souhait très ardent de celuy qui est, Monseigneur, &c.

Cette supplique du jésuite en faveur de la royale exilée, supplique plus ou moins déguisée sous les couleurs d'une lettre de remerciements au Cardinal, est probablement une de ses dernières lettres. Peu de mois après, le P. Suffren mourait « à Flessingue, le 15 septembre 1641 en passant avec cette princesse de Londres à Cologne où elle allait chercher un asile. » (1)

La lettre serait à rapprocher de la réclamation courageuse que fit entendre le P. Caussin S. J., un autre confesseur royal, en faveur d'Anne d'Autriche lorsque, « disgracié mais non repentant ni brisé (2) » il écrivait au cardinal : « L'estime que tout le monde a de son affection est si haute, que son nom ne semble pas aujourd'hui le nom d'une femme et d'une reine, mais celui de la bonté même. Et cependant, que n'a-t-elle pas enduré, et que n'endure-t-elle pas encore tous les

(1) Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII, col. 1697.

(2) Henri Chérot S. J. *Études*, 20 juillet 1903, p. 254. Le regretté critique citait ce passage de la lettre de Caussin au cardinal dans un mélange sur le *Louis XIII d'après sa correspondance* de M. le comte de Beauchamp, à propos de la lettre où Louis XIII, écrivant à Richelieu, de Chantilly, 30 août 1637 « raconte la lecture qu'il a été faire à la reine, en présence de Caussin, requis comme témoin, de l'interrogatoire de La Porte. » Il y aurait lieu de revenir sur ce *procès de la Reine* dont les pièces ont été copiées et rassemblées par M. de Monmerqué dans un recueil aujourd'hui à la bibliothèque nationale, renfermant un autographe de la reine mère (n. a. fr. 4334). Mais il faudra surtout reprendre, pour indiquer un livre à faire, la question des lettres de Louis XIII à Richelieu. Signalons seulement, à l'occasion, les 91 lettres (sur 95) dont le catalogue Morrisson (t. III, p, 206-235) fournit le texte.

jours par vos rigueurs ? Elle est persécutée dans sa Maison qu'on veut extirper, en ses proches qu'on traite avec toutes les hostilités possibles. Qui n'auroit horreur qu'elle ait été traitée par vos intentions ainsi qu'une criminelle d'état, et comme mise sur la sellette, pressée de répondre à vos interrogatoires, lorsque vous sembliez lui tenir le poignard sous la gorge pour lui faire avouer de vieilles fables contre sa réputation ? (1) »

Le manuscrit du fonds français de la Bibliothèque nationale 16067 (2) nous présente les dernières lettres de notre cueillette. Celle du 19 octobre 1642, envoyée à l'ambassadeur, le marquis de Fontenay-Mareuil, par le secrétaire Sublet des Noyers, atteste le souci des beaux arts qui préoccupait la couronne. Elle accrédite un certain de Chantelou, dont je n'ai pu rien connaître, pour une sorte de mission scientifique comme en recevra Naudé de Mazarin.

Si obscure qu'elle demeure par certains côtés, elle intéresse à divers titres et l'histoire de la diplomatie, et celle même de notre imprimerie nationale. Je me permets de réclamer de qui le pourra fournir le supplément d'informations nécessaire à la commenter plus amplement.

(1) *Documents Carayon*, t. XXIII, p. 486. Les pièces justificatives des deux manuscrits de la Bibliothèque Mazarine cités plus haut contiennent outre celles qu'a imprimées l'édition de 1718, l' « *Escrit du R. Pere Caussin de la Compagnie de Jésus sur la vocation de la R^de^ Mere Louise Angélique de la Fayette... avec deux lettres du mesme Pere, l'une à son Général & l'autre au Pape.* La lettre au P. Mutius Vitelleschi est du 7 mars 1631, celle à Urbain VIII, du 10 février 1643, toutes deux datées de Quimper.

(2) Il est intitulé (avec le précédent et le suivant 16066 et 16068) : Ambassade du marquis de Fontenay-Mareuil à Rome : Copie des lettres ou mémoires à lui adressés par la Cour et autres pièces (Mai 1641-février 1644).

Lettre de Monsieur de Noyers du 19e octobre 1642.

Monsieur

Vous serez estonné que tous les ans vous receviez des importunitez de moy pour nous faciliter les moiens de tirer d'Italie ce qui manque à la France pour y restablir les arts et en chasser la Barbarie que le peu de soin des siecles passez y avoit laissé introduire presque en toutes sortes de professions, mais je suis asseuré que vous contribuerez de si bon cœur à tout ce qui tourne à l'avantage de la patrie que les peines que je vous donne à ce sujet vous tiennent lieu de compliments. Aussy ne fais-je point de difficulté, Monsieur, de vous prier de favoriser Monsieur de Chantelou que le Roy envoye à Rome pour achever la récolte des vertueux (*sic*) (1) qu'il y commença avec succez il y a deux ans et de l'assister de vostre auctorité et crédit en tout ce dont il aura besoin, affin que satisfaisant aux commandements de sa Majesté il retourne chargé de despouilles pour enrichir la France, et d'obligations envers vous, lesquelles me seront bien volontiers communes avec luy. Il porte à Rome le présent que sa Ma[jes]té fait à Lorette en reconnoissance de ce que la France doit à cette Reine des graces pour la naissance de Monseigneur le Dauphin. Le présent est riche et beau, soit que l'on y considère l'art ou que la matière y vienne en

(1) La copie calligraphiée qui constitue ce recueil porte lisiblement ce mot inintelligible. S'agirait-il, non de manuscrits, mais de *Savants* à mander en France. Ce terme de *vertueux* paraît cependant bien étrange et je ne devine pas quel mot il faudrait lire.

compte. Que si ce n'est point du tout chose extraordinaire, Sa Majesté estime que sa Sainteté ne refusera pas sa bénédiction à ce petit enfant, tant pour l'amour de celuy auquel va le présent que par l'affection très particuliere qu'elle a tousjours temoignée à celuy qui l'offre. Vous direz, s'il vous plaist, Monsieur, à Monsieur de Chantelou comme il se devra conduire en ce rencontre, aussy bien que lorsqu'il luy présentera de la part de Sa Majesté et de sa creature les eschantillons des fruits de notre Imprimerie Royalle que je prévoy ne devoir pas estre désagréables à Sa Sainteté veu l'amour qu'elle a pour les lettres, et les lettres sortans de France ; quand vous y serez de retour tenez pour certain que vous en aurez vostre part, et j'ose dire que vous admirerez jusques à quel point de perfection l'on a conduit les arts durant le temps de vostre absence. S'il y a de la vanité en ce discours, vous la souffrirez s'il vous plaist, non seullement puisqu'elle m'est eschappée, affin que cela vous invite et convie plus fortement à nous y aider, mais aussy pour vous donner matiere de meriter en excusant les deffauts de la personne du monde qui vous honnore le plus et qui [est] avec plus de sincérité,

Monsieur,

Vostre tres humble et très affectionné
Serviteur
de Noyers (1)

A Paris ce 19e octobre 1642.

C'est donner à notre sujet son couronnement naturel que citer les lettres officielles envoyées, à Rome, à

(1) Fr. 16067 f. 70 (copie).

notre ambassadeur le marquis de Fontenay-Mareuil, soit par le secrétaire des commandements, M. de Chavigny, soit par Louis XIII lui-même, sur la dernière maladie et la mort de Richelieu.

LETTRE DE MONSIEUR DE CHAVIGNY

du 5e décembre 1642

reçeue le 27e dud. mois

MONSIEUR,

La maladie de Monseigneur le Cardinal ayant commencé à donner lieu de douter s'il en pourroit eschapper lorsque j'estois sur le point de faire partir le sieur Gédouin (1), je l'ay retenu jusques à cette heure affin de vous donner advis par son retour de ce qui en arriveroit. Enfin Dieu a voulu disposer de luy et l'appeller à soy, comme il fit hier entre midy et une heure. Vous ne doutez point que cet accident ne nous ait donné une extreme douleur. J'en suis en mon particulier si accablé que je ne puis vous escrire plus au long pour cette fois. Aussy ce mot n'est-il que pour accompagner la lettre du Roy que je vous adresse. Il est très important que tout le monde sçache quelle est la résolution de Sa Majesté pour ce qui est de l'administration de ses affaires doresnavant, lesquelles avec l'aide de Dieu prospereront tousjours, soit dans la continuation de la guerre, soit par la paix lorsqu'il plaira à sa divine bonté nous la donner. C'est tout ce que je vous diray pour cette fois et que je suis tousiours, Monsieur, vostre tres humble et affectionné seruiteur

CHAVIGNY.

A Paris, ce 5e Décembre 1642 (2).

(1) C'était pour envoyer des instructions sur la laborieuse affaire du conflit entre le duc de Parme et le Pape, qui remplit toutes les dépêches de cette année.

(2) *Ibid.* f° 125-126.

LETTRE DU ROY SUR LA MORT DE MONSIEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU

dudit jour 5e Decembre 1642
receue le 27e dudit mois.

Monsieur le Marquis de Fontenay,

Chacun sçachant les grands et signalez services que mon Cousin le Cardinal de Richelieu m'a rendus, et de combien d'avantageux succez il a pleu à Dieu de benir les conseils qu'il m'a donnez, personne ne peut douter que ie ne ressente tout autant que je dois la perte d'un si bon et si fidele Ministre. Aussy veux je que tout le monde connoisse quel est mon desplaisir et combien sa mémoire m'est chere par les tesmoignages que j'en veux rendre en toutes occasions. Mais al connoissance que j'ay que les sentiments que je dois avoir pour le Gouvernement de mon Estat et le bien de mes affaires doivent marcher devant tous les autres, m'oblige à en prendre plus de soin que jamais et à m'y applicquer de telle sorte que je puisse maintenir les grands avantages que j'ay à présent jusques à ce qu'il ait pleu à Dieu me donner la paix, qui a esté tousjours le seul et vnique but de toutes mes entreprises, et pour l'accomplissement de laquelle je n'espargneray pas mesme ma propre vie. Pour cet effect j'ay pris resolution de continuer les mesmes personnes dans mes conseils qui m'y ont servy pendant l'administration de mon cousin le Cardinal de Richelieu, et d'y appeller mon cousin le Cardinal Mazarin qui m'a donné tant de preuves de son affection, de sa fidelité et de sa capacité dans les diverses occasions où je l'ay employé, dans lesquelles il m'a rendu des services tres considerables, que je n'en suis pas moins asseuré que s'il estoit né mon sujet. Ma principale pensée sera tousjours de maintenir la bonne union et correspondance qui a esté entre moy et mes alliez, d'user de la mesme vigueur et fermeté dans mes affaires que j'ay gardée autant que la justice et la raison me le pourront permettre, et de continuer la guerre avec la mesme application et les mesmes efforts que j'ay fais depuis que mes ennemis m'ont contraint de m'y porter jusques à ce que Dieu leur ayant

touché le cœur, je puisse contribuer avec tous mes alliez à l'establissement du repos general de la Chrestienté, mais en sorte qu'il soit fait si solidement que rien ne le puisse plus troubler à l'advenir.

Vous donnerez part de tout ce que dessus à nostre tres saint Pere le Pape et à tous autres que vous estimerez à propos par delà, affin que l'on puisse juger que les affaires de ce royaume suivront le train qu'elles ont pris il y a longtemps et qu'il ne manquera rien à la conduitte que l'on continuera d'y tenir pour donner lieu d'esperer qu'elles succederont tousjours heureusement.

Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Marquis de Fontenay, en sa sainte garde.

Escrit à Paris le 5e jour de Décembre 1642

Signé LOUIS

et plus bas BOUTHILLIER (1).

Nous aurons à revenir sur le recueil d'où sont extraites ces lettres pour y chercher des échos des événements qui suivirent la mort du Cardinal et qui touchent à la minorité de Louis XIV. La lettre envoyée à Rome par la Cour pour y annoncer la maladie et la fin de Louis XIII, qui suit presque immédiatement celle du 23 avril 1643 (2) se trouve en effet appartenir à un autre chapitre de notre collection de documents. Elle sera le début obligé de l'enquête qui fera suite à ces recherches « en marge de l'histoire » *au temps de Louis XIII*, et commencera le règne de Louis XIV.

EUGÈNE GRISELLE.

(1) *Ibid.* f° 127 et 128.

(2) C'est la dernière lettre de Louis XIII à son ambassadeur, indiquant ses volontés sur la régence (fr. 16068 f. 217). Nous y reviendrons à l'occasion des événements de la minorité de Louis XIV.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Le Prince des libertins du XVII[e] siècle. — Jacques Vallée des Barreaux, sa vie et ses poésies (1599-1673), par Frédéric LACHÈVRE. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. *Paris, librairie Henri Leclerc, 219, rue Saint-Honoré, 219, et 16, rue d'Alger,* 1907, gr. in-8 de 264 pp. et 2 ff. — Le Livre d'amour d'Est. DURAND pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat. Méditations de E. D., réimprimées sur l'unique exemplaire connu, précédées de la Vie du Poëte, par Guillaume COLLETET et d'une notice par Frédéric LACHÈVRE. *Ibid., id.,* 1907, gr. in-8 de LVI-271 pp. et 3 ff. — Poètes et goinfres du XVII[e] siècle. La Chronique des chapons et des gélinottes du Mans d'Étienne MARTIN DE PINCHESNE, publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque nationale par Frédéric LACHÈVRE. Frontispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. *Ibid., id.,* 1907, gr. in-8 de LXXI-259 pp., 3 ff. et 1 f. blanc.

— — -

M. Frédéric Lachèvre, à qui les lettres françaises sont redevables de cette magistrale *Bibliographie des recueils collectifs de poésies de 1597 à 1700*, si justement récompensée du prix Brunet par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vient de rendre un nouveau service à la littérature en publiant, coup sur coup,

trois volumes d'un très grand intérêt pour son histoire au dix-septième siècle. Les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* sont déjà entrés en connaissance plus intime avec Jacques Vallée et avec Estienne Durand, puisque M. Lachèvre a bien voulu leur réserver la primeur de quelques importants fragments des ouvrages qui viennent de paraître à la librairie Henri Leclerc.

Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, bien que souvent cité dans les études sur la société française au temps de Louis XIII, n'était cependant, jusqu'à présent, guère connu que par les quelques détails que Tallemant des Réaux a donnés sur lui dans ses mémorables *Historiettes*. Infatigable et habile chercheur, M. Frédéric Lachèvre s'est attaché à reconstituer la vie du poète et à rechercher les poésies de ce prince des libertins, fort oubliées de nos jours et que, même, on se plaisait volontiers à déclarer perdues. L'érudit auteur, grâce à la précision de sa méthode de travail, a doublement réussi dans la tâche laborieuse qu'il a assumée ; car il a non seulement reconstitué, avec force documents à l'appui, la vie houleuse et mouvementée de des Barreaux mais encore retrouvé, au prix de constants efforts, un très grand nombre des vers de cet ami de Théophile.

« Le seul mérite de notre travail bien faible il est vrai, écrit-il, est d'être documenté ; la fantaisie n'y a point de place. Il représente une petite, mais sérieuse contribution à l'histoire du libertinage au dix-septième siècle, histoire si magistralement traitée par M. Perrens, et qui se lie intimement à celle de la liberté de penser en France. Les libertins ont été, qu'on le veuille ou non, les précurseurs des philosophes du dix-huitième siècle. A ce titre, Des Barreaux, le plus célèbre d'entre eux, méritait bien les pages que nous lui consacrons aujourd'hui. » M. Frédéric Lachèvre est, comme toujours, d'une extrême modestie : il nous permettra de ne point partager son avis et de penser, au contraire, que son étude est tout à fait de haute valeur.

On sait que des Barreaux fut accusé d'avoir entretenu avec Théophile de Viau une liaison plus que fraternelle. Si les mœurs de « l'illustre débauché » furent des moins sévères, on ne saurait toutefois porter contre lui l'accusation déshonorante dont les vaudevillistes du temps se firent les échos. M. Lachèvre réduit à néant cette légende. « A nos yeux, écrit-il, la preuve existe, celle qui le lave de cette imputation infamante, elle est dans les poésies découvertes et publiées par nous. »

La vie de des Barrreaux occupe presque la moitié du volume ; ses poésies commentées et annotées viennent ensuite, suivies de leur bibliographie. Des notes justificatives, un appendice, avec fac-similé d'autographes, et une table des principaux noms cités

traiter le sujet. L'étude sur la société et l'église, à cette époque, servant en quelque sorte d'introduction à son livre, est sûrement documenté et éclaire d'un jour très vif la vie du grand saint qui compte en France, en Belgique et dans l'Allemagne catholique, tant de superbes églises érigées sous son vocable. Ce qui rend tout particulièrement intéressant l'ouvrage de notre confrère, c'est le mélange intense de cette belle vie du soldat romain, devenu évêque de Tours, avec l'histoire si captivante de la première civilisation de notre Gaule.

Après nous avoir conté la jeunesse de saint Martin, l'auteur nous le montre tour à tour se retirant auprès de saint Hilaire, fondant Ligugé et Marmoutier, évangélisant les populations des Gaules, se rendant à la cour de Valentinien et de Maxime et y intercédant en faveur des priscillianistes, dont il avait sévèrement condamné les erreurs, mais qu'il voulait soustraire à un châtiment excessif. La mort et le culte de saint Martin font l'objet des deux derniers chapitres.

En travailleur consciencieux, M. Regnier a donné de nombreuses références aux sources, et ce qui ne contribue pas peu au plaisir de lire les pages si vivantes de son *Saint Martin*, c'est la langue élégante et pure dans laquelle il les a écrites. Ce livre n'est pas une de ces banales vies de saints, comme il en existe beaucoup, et dont la naïveté porte parfois à sourire ; sa documentation serrée, la clarté du récit, font de cette belle monographie un ouvrage aussi intéressant pour le chrétien que pour l'érudit.

G. V.

CHRONIQUE

Bibliothèque de Lille. — M. Macaigne, attaché à la Bibliothèque de l'Université de Paris, vient d'être nommé sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université de Lille, en remplacement de M. Mis, agrégé des lettres, nommé professeur au Lycée de cette ville.

Académie des beaux-arts. — L'Académie des beaux-arts avait mis au concours, pour le prix Bordin (3 000 francs) le sujet suivant : Influence de Lebrun sur la sculpture de la période de Louis XIV.

L'Académie n'a pas décerné le prix, mais elle a accordé une récompense de 1 000 francs à l'auteur du mémoire ayant pour devise : *Redde Caesari quae sunt Caesaris* ; en outre, étant autorisée à récompenser un ouvrage imprimé, elle a accordé une récompense de 2 000 francs à M. Stanislas Lami, pour son remarquable *Dictionnaire des sculpteurs français*.

Congrès international des archivistes et des bibliothécaires en 1910. — Dans sa réunion du 22 septembre dernier, sur la proposition de M. L. Stainier, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale et directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, l'Association des archivistes et bibliothécaires belges a décidé de provoquer la réunion d'un Congrès international des archivistes et des bibliothécaires, qui se tiendra à Bruxelles, en 1910, lors de l'Exposition internationale.

Une commission d'organisation, à la tête de laquelle se trouvent MM. Gaillard, archiviste-général du royaume et le R. P. Van den Gheyn, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, a été chargée par l'Association de se mettre d'accord, pour la préparation de ce Congrès, avec le Bureau du *Congrès international des bibliothécaires*, tenu à Paris en 1900, ainsi qu'avec les Associations d'archivistes et de bibliothécaires de tous les pays.

Les membres de l'Association, consultés sur l'opportunité de réunir de la sorte en un même congrès, archivistes et bibliothécaires, ont été unanimes à déclarer qu'en dehors de questions

particulières à étudier entre spécialistes, en sections séparées, l'archivéconomie et la bibliothéconomie ont de nombreux points d'intérêt commun, pour l'examen desquels il est utile de grouper les avis simultanés des archivistes et des bibliothécaires.

Les miniatures des « Statuts de l'ordre de Saint-Michel ». — M. le comte Durrieu a fait, à l'une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une intéressante communication relative au manuscrit des *Statuts de l'ordre de Saint-Michel* qui a été, comme on sait, récemment dérobé à la Bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye. Laissant de côté la question du caractère d'art qui demanderait trop de temps pour être abordée, il étudie le volume au point de vue historique, en le rapprochant de toute une série d'autres manuscrits du même ordre qui sont dispersés dans diverses bibliothèques d'Europe.

D'après les recherches de M. le comte Durrieu, le manuscrit de Saint-Germain-en-Laye a été exécuté entre 1548 et 1550 pour le cardinal Charles de Lorraine, alors chancelier de l'ordre. Il faisait partie, en 1725, des collections de Clairambault, acquises pour la Bibliothèque du roi en 1755, mais qui ont malheureusement beaucoup souffert d'une épuration ordonnée en 1792.

Deux très belles miniatures illustrent le livre. Pour l'une d'elles représentant la victoire de l'archange saint Michel sur le démon, l'artiste s'est inspiré du *Saint-Michel* de Raphaël, aujourd'hui au Louvre, en introduisant toutefois à l'arrière-plan une vue du mont Saint-Michel qui était le siège officiel de l'ordre depuis sa fondation en 1469.

L'autre miniature montre la tenue d'un chapitre des chevaliers de Saint-Michel, sous la présidence du roi Henri II. On y trouve le souvenir d'une sorte de restauration de l'ordre qui fut opérée en 1548, avec le concours très actif de ce même cardinal de Lorraine pour qui le volume a été illustré. A ce titre, la miniature constitue un véritable document historique.

Bibliothèque de la ville de Paris. — Le deuxième *Bulletin de la Bibliothèque et des travaux historiques*, de la ville de Paris, publié sous la direction de M. Marcel Poëte, inspecteur des travaux historiques et conservateur de la Bibliothèque de la Ville, vient de paraître. Il débute par un rapport présenté par M. Marcel Poëte à la Commission des travaux historiques et adopté à la séance du 1er décembre 1906. Nous y relevons aussi une note détaillée sur l'enseignement de l'Histoire de Paris pendant les années 1906-1907 et un catalogue, très minutieusement dressé par M. Gabriel Henriot, stagiaire, des manuscrits entrés à la Bibliothèque de 1903 à 1905.

Journal du duc de Croÿ. — Nous avons déjà signalé à nos lecteurs les deux premiers volumes du *Journal inédit du duc de Croÿ*, publié par MM. le vicomte de Grouchy et Paul Cottin d'après le manuscrit original autographe conservé à la Bibliothèque de l'Institut, avec introduction et notes; nous avons dit l'intérêt tout particulier que présentent ces mémoires. Les tomes III et IV qui viennent de paraître à la librairie Flammarion contiennent la fin du règne de Louis XV et le règne de Louis XVI.

Jusqu'à la mort de Louis XV, dont ce *Journal* donne une relation circonstanciée et d'un intérêt capital pour l'histoire, M. de Croÿ ne cesse de grandir en considération, à la Cour; mais c'est sous Louis XVI qu'il atteint l'apogée de son crédit. Le Roi, dont les principes se rapprochent des siens infiniment plus que ceux de son prédécesseur, ne manque pas une occasion de lui témoigner son estime, et la Reine lui prodigue les plus aimables attentions. Les ministres recourent fréquemment à ses lumières, et vont jusqu'à lui confier les secrets d'État. Il fréquente chez M. et Mme de Maurepas, est sans cesse appelé par M. de Sartines afin de parler politique, et dispute, avec Turgot, sur la liberté du commerce des grains. Il défend même, en cette occasion, les droits du peuple contre le Contrôleur général, qui plaide la cause des fermiers, c'est-à-dire celle des « capitalistes », comme on dirait aujourd'hui. N'est-il point piquant de voir un grand seigneur tel que le duc de Croÿ plus libéral que l'illustre économiste?

Les promenades auxquelles il se livre « en artiste », dans l'intérieur de Paris, forment le délassement habituel de ses travaux. Aussi son *Journal* abonde-t-il en renseignements curieux sur notre grande Cité.

On vient de le créer maréchal de France, quand il apprend l'admirable découverte des frères Montgolfier, découverte dont il se hâte de féliciter les auteurs et de suivre attentivement les progrès. C'est ainsi qu'il donne, sur l'effet produit, dans le public, par les premiers aérostats, des détails intéressants à comparer avec l'effet produit, de nos jours, par les premiers ballons dirigeables. Le tome III est orné d'une planche représentant l'hôtel du duc de Croÿ, 3, rue du Regard. Ajoutons que le tome IV se termine par une table générale renfermant non seulement les noms des personnages cités, mais encore les noms de lieux, d'ouvrages et de matières.

Ventes de livres. — Les 21, 22 et 23 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente de livres modernes illustrés, de publications de la librairie Jouaust et de quelques livres anciens provenant de la Bibliothèque de M. R. B*** (*M. Henri Leclerc, expert*).

— Les 27 et 28 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente de bons livres anciens et modernes, livres à figures du XVIIIe siècle, œuvres de Restif de la Bretonne, ouvrages ornés de nombreuses suites de vignettes, ouvrages divers, facéties, réimpressions de Gay, romans et nouvelles, provenant de la bibliothèque de feu M. Charles Dècle (*M. A. Durel, expert*).

— Le 30 novembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 10, à 2 heures, vente de livres modernes, romantiques, éditions originales d'auteurs contemporains, estampes et vignettes de l'école romantique provenant de la bibliothèque de M. G*** (*MM. Henri Leclerc et Loys Delteil, experts*).

— Le 4 décembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 7, à 2 heures, vente de très beaux livres modernes éditions de bibliophiles, reliures d'art de MM. Mercier, Marius-Michel, L. Gruel, Lortic, Meunier, Chambolle-Duru, R. Kieffer, Noulhac, Canape, P. Ruban, Durvand, Champs, Carayon, L. Magnin (*M. A. Durel, expert*).

Vente d'estampes. — Le 2 décembre, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, à 2 heures, vente de dessins et estampes de Corot, Delacroix, Rousseau, etc., formant la première partie de la collection de M. Alfred Robaut (*M. Loys Delteil, expert*).

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Joseph Vaesen, archiviste-paléographe, bibliothécaire de Compiègne, décédé à l'âge de 55 ans.

Parmi les ouvrages publiés par notre regretté confrère, nous citerons : *La Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime*, *étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795)*, (Paris, A. Picard, 1881, gr. in-8) ; *Révolution française. Lyon, notes et documents inédits publiés par Albert Metzer*, révisés par J. Vaesen, (Lyon, Georg, 1882-1886, 10 vol. in-12); *Lettres de Louis XI, publiées d'après les originaux pour la Société de l'Histoire de France*, en collaboration avec Étienne Charavay, (Paris, Renouard, 1883-1885, 2 vol. in-8); *Notice biographique sur Jean Bourré, suivie du Catalogue chronologique du fonds manuscrit de la Bibliothèque nationale, auquel il a donné son nom* (Paris, Picard, 1885, in-8), etc., etc.

LIVRES NOUVEAUX

Réimpressions de livres anciens, Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie, Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques, Beaux-arts, Ex-libris, etc.

— La Guirlande de Julie, augmentée de pièces nouvelles, publiée sur le manuscrit original avec une notice de Gaignières et de Bure et des notes par Ad. van Bever. Portrait de Julie d'Angennes. *Paris, Sansot*, in-18 (2 fr.).

Il a été tiré, en outre, 5 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 5) à 10 fr. et 15 ex. sur pap. de Hollande (nos 6 à 17) à 6 fr.
De la « Petite bibliothèque surannée ».

— Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire fondé en 1834 par J. Techener. — Table générale (1834-1906), rédigée par Georges Vicaire. *Paris, Henri Leclerc*, in-8.

Publié à 30 fr. pour les abonnés actuels du *Bulletin*, et à 35 fr. pour les non-abonnés.

— Manuel de l'amateur de livres du xixe siècle. 1801-1893. Éditions originales. Ouvrages et périodiques illustrés. Romantiques. Réimpressions critiques de textes anciens ou classiques. Bibliothèques et collections diverses. Publications des Sociétés de bibliophiles de Paris et des départements. Curiosités bibliographiques, etc., etc. Par Georges Vicaire. Avec une préface de Maurice Tourneux. Fascicule 18. *Paris, A. Rouquette*, gr. in-8.

Ce fascicule termine le tome VI de cet ouvrage, récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix Brunet), couronné par l'Académie française (prix Botta) et honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Tiré à 1000 ex. sur pap. vélin (10 fr.) et à 50 ex. sur pap. de Hollande (20 fr.).

— Montbéliard à table, étude historique et économique. Tableaux de mœurs épulaires et bachiques de l'ancien Comté de Montbéliard. L'Ancien Montbéliard. Les Boulangers et les Bouchers.... La Table au château sous Léopold-Eberhard. Fiançailles, repas de noces et d'enterrement... La Saine Fontaine de Lougres. Aujourd'hui. Par Léon Sahler. *Paris, H. Champion*, in-8, avec planches (5 fr.).

— Pedis admiranda ou les merveilles du pied, de Jean Dartis, remis en lumière avec la vie de l'auteur, une notice de Mercier de Saint-Léger, une description de quelques ouvrages principalement anciens concernant le pied et la chaussure, des notes savantes, etc., par Marcel Godet, élève de l'École des Chartes. *Paris, Honoré Champion*, in-12.

Tiré à 350 ex. sur papier vergé (5 fr.).

— Les Français italianisants au XVIe siècle, par Émile Picot, membre de l'Institut. Tome second. *Paris, Honoré Champion*, in-8 (15 fr. les deux volumes).

— Ministère de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes. — Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Paris. Chambre des Députés, par E. Coyecque et H. Debraye. *Paris, Plon-Nourrit et Cie*, in-8.

— Library of Congress — A list of books (with references to periodicals) on immigration, compiled under the direction of Appleton prentiss Clark Griffin, chief bibliographer. Third issue with additions. *Washington, Government printing office*, in-8.

Publications de luxe.

Chez L. Carteret :

Madame de Caylus. — Souvenirs. Préface de Voltaire. Notice de M. de Lescure. Nouvelle édition illustrée d'un portrait et de douze compositions de Lionel Péraux, gravures au burin et à l'eau-forte par Léon Boisson. In-8 écu.

Il a été tiré 30 ex. sur pap. vélin ou du Japon, avec 3 états des planches, eau-forte pure, avant la lettre avec remarques et avec la lettre (n°s 1 à 30), *souscrits* ; 120 ex. sur pap. du Japon ou pap. vélin, avec 2 états des planches, dont le tirage à part de toutes les illustrations avant la lettre, avec remarque (n°s 31 à 150), à 125 fr. ; et 200 ex. sur pap. vélin du marais, avec un seul état des planches (n°s 151 à 350) à 50 fr.

Il a été tiré, en outre, sur pap. vélin à la forme un ex. réimposé in-4, destiné à accompagner les aquarelles originales de Lionel Péraux et les épreuves d'artiste du graveur.

Chez F. Ferroud (Librairie des amateurs) :

Gustave Flaubert. — La Tentation de Saint Antoine. Compositions de Georges Rochegrosse gravées à l'eau-forte en couleurs par Eugène Decisy. In-8 jésus.

Tiré à 350 exemplaires numérotés, savoir : n°s 1 à 20, sur gr.

papier du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, contenant 3 états des eaux-fortes : le premier état en noir, l'état terminé en couleurs avec remarques, l'état avec la lettre et une aquarelle inédite de Georges Rochegrosse (850 fr.) ; nos 21 à 60, sur gr. pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, mêmes états des eaux-fortes (500 fr.) ; nos 61 à 120, sur gr. pap. du Japon ou gr. pap. vélin d'Arches, avec deux états des eaux-fortes, état terminé en couleurs avec remarques et les eaux-fortes dans le texte (350 fr.); et nos 121 à 350, sur pap. vélin d'Arches, eaux-fortes dans le texte (250 fr.).

Chez Charles Meunier (Maison du livre) :

André Chénier. — Les Bucoliques, publiées d'après le manuscrit original dans un ordre nouveau, avec une préface et des notes par José-Maria de Heredia, de l'Académie française [Avec portrait et fac-similé d'autographe]. Pet. in-4 (10 fr.).

Il a été tiré, en outre, 25 ex. sur pap. du Japon et 25 ex. sur pap. de Hollande pour les membres fondateurs de la Société des « Amis du livre moderne ».

Société du Mercvre de France:

Émile Henriot. — Evrynice [poésies]. Pet. in-8 carré.

Tiré à 100 exemplaires seulement, non mis en vente, savoir : 75 ex. sur pap. vergé, 11 ex. sur pap. de Hollande, 9 ex. sur pap. du Japon et 5 ex. sur pap. de Chine, numérotés de 1 à 100.

Publications diverses.

— Jacques Régnier. — Les Préfets du Consulat et de l'Empire. *Paris, édition de la Nouvelle revue*, in-18 (3 fr. 50).

— Portraits et monographies dessinés par Rouveyre, 1906 et 1907. — Carcasses divines. *Paris, Jean Bosc et Cie*, in-4 (5 fr.).

Il a été tiré, en outre, 9 ex. sur pap. de Chine (nos I à IX) et 200 ex. sur pap. vélin d'Arches (nos 1 à 200).

— Duc de Croÿ — Journal inédit, 1718-1784, publié d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes et index par le Vte de Grouchy et Paul Cottin. Tomes III et IV (dernier). *Paris, Ernest Flammarion*, 2 vol. in-8 (15 fr.).

— Alfred FRANKLIN, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine. — La Civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton du XIIIe au XIXe siècle. Tome premier. *Paris, Emile-Paul* 100, faubourg Saint-Honoré), pet. in-8 (5 fr.).

— Michel SALOMON. — Charles Nodier et le groupe romantique, d'après des documents inédits. Ouvrage orné de deux portraits. *Paris, Perrin et Cie*, in-18 (3 fr. 50).

— Henri FRANCHET. — Les Voix de la vie, poèmes et passe-temps. *Paris, Henri Leclerc*, pet. in-4 (5 fr.)

— FLORIAN-PARMENTIER. — Entre la vie et le rêve 1896-1904, avec un portrait de l'auteur par lui-même, des illustrations de l'auteur et une couverture d'Arthur Guillez. *Paris, maison d'édition de l'impulsionnisme* in-16 carré (3 fr. 50).

— A. CARLIER. — Fabliaux, précédés d'une étude sur le « fabliau et la poésie de demain », par Florian-Parmentier. *Ibid., id.*, in-16 carré (3 fr.).

— Frantz FUNCK-BRENTANO. — Mandrin, capitaine général des contrebandiers de France, d'après des documents nouveaux. Avec gravures hors texte. *Paris, Hachette et Cie*, in-8 (7 fr. 50).

BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE

DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES IMPRIMÉS POSTÉRIEUREMENT A L'AN 1500

I. Année 1501.

Entraîné par la passion des vieux livres, j'avais formé le projet un peu téméraire de donner une suite au « Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Grenoble », en étudiant les ouvrages imprimés postérieurement à l'an 1500 qui font partie de cette collection. L'auteur de ce catalogue, M. Maignien, le savant et aimable conservateur de la bibliothèque, avait bien voulu m'encourager dans cette tâche, prêt à mettre à ma disposition les notes qu'il avait prises lui-même sur le sujet. Je ne me dissimulais pas les difficultés d'exécution d'un tel travail, les nombreuses recherches qu'il nécessite, l'attention minutieuse et constante qu'il faut apporter à la fois dans la transcription des textes, dans l'examen de chaque particularité, et dans l'étude comparative des descriptions antérieures et des documents relatifs à l'histoire de l'imprimerie. Je savais aussi qu'après l'exécution, d'autres difficultés surgissent au moment de l'impression. Néanmoins, convaincu de l'utilité et de l'intérêt que présentent, pour les bibliophiles, les publications de ce genre, je me

suis décidé à entreprendre cette étude, mais par courtes séries, afin de donner un champ plus restreint à mes investigations, et en commençant par les ouvrages les plus anciens, afin d'être certain d'aborder de suite les plus intéressants au point de vue typographique.

Parmi les ouvrages imprimés au début du XVIe siècle, beaucoup ne le cèdent en rien en rareté et en mérites divers à bien des incunables. Ceux-ci sont curieux sans doute, puisqu'ils révèlent l'enfance de l'art typographique, ses tâtonnements, ses premiers perfectionnements, parfois d'heureuses et précoces réalisations. Mais ceux-là sont souvent les chefs-d'œuvre de maîtres arrivés à la maturité de leur talent, à la pleine conscience de leurs forces : ils ont choisi définitivement leur voie, ils savent ce qu'ils veulent, ce qu'ils peuvent atteindre ; ils le disent parfois éloquemment dans leurs préfaces, comme nous aurons l'occasion de le remarquer. La gravure surtout a fait de réels progrès : les genres se sont déterminés et fixés, Callot en France, Dürer en Allemagne, Mantegna et Vinci en Italie, Lucas de Leyde, Rubens pour l'école flamande, etc. Ces noms seuls attestent l'originalité et la vitalité de cet art [illegible]début du XVIe siècle.

[illegible]es illustrés par de tels maîtres ou seulement [illegible]iples sont de véritables œuvres d'art, et [illegible]is, lorsqu'on a le bonheur d'en posséder [illegible] enfouies dans les rayons de sa biblio- [illegible] à l'attention du [illegible]oble est assez [illegible] soit exécu- [illegible] quel- [illegible]née. [illegible]la-

réelle valeur une notice un peu plus développée. La première série (année 1501) renferme au moins un ouvrage vraiment intéressant : c'est la première édition des œuvres de Hroswitha, illustrée par Albert Dürer.

Je remercie les personnes qui ont bien voulu me fournir des renseignements utiles, M. Macon, conservateur du Musée Condé à Chantilly, M. Mummenhoff, conservateur de la Bibliothèque municipale de Nüremberg.



FIG. 1. — Hroswitha présente son manuscrit à l'empereur Othon.

Cliché de M. M....

HROSVITHA (1)

HROSVITHA. Opera Hrosvite... a Conrado Celte inventa. Norimbergæ, sub privilegio Sodalitatis celticae. 1501. [B. 2625](2)

(*Fol. 1, non signé, titre et division de l'ouvrage :*) OPERA HROSVITE ILLVSTRIS VIR||GINIS ET MONIALIS GERMANE GEN||TE SAXONICA ORTE NVPER A CONRA||DO CELTE INVENTA. ||

In hoc libro hæc cõtinent̄||
Comedie sex in emulatiõem Therencii||
Prima Galli[c]anus.||
Secunda Dulcicius.||
Tertia Callimachus||
Quarta Abraham.||
Quinta Paffnucius||
Sexta Fides & Spes.||

Octo sacrae hystorie uersu hexa. & pētha.||
Hystoria beate Marie uirginis||
Hystoria Resurrectionis domini||
Hystoria & uita sancti gangolfi||
Hystoria sancti Pelagii||
Hystoria cõuersionis sancti Theophili||
Hystoria Proterii & sancti Basilii||
Hystoria passionis sancti dyonisii||
Hystoria passionis sancte agnetis.||

Panegiricus uersu hexametro in laude &||
gesta Oddonis magni primi in germania||
impatoris.

(1) L'ouvrage auquel est consacrée une notice est étudié le premier dans la série ; les autres se suivent dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

(2) D'assez nombreuses corrections ont été faites à la main dans le texte ; seul le texte imprimé a été reproduit dans la notice.

(*F° 1 v°, figure sur bois : Conrad Celtes présente son livre à Frédéric de Saxe.*) (*F° 2, signé a ii, dédicace et préface* :) Ad Fridericum Illustrissimū Saxoniae ducem... ‖ (*F° 3, signé a iii, r°* :) SODALITATIS LITTERARIE EPIGRAM-‖mata in Norinbergae Conuentu principū & decreto ‖ riis Imperii diebus cōstituta. In Opera Hrosuithae cla ‖ rissimae uirginis & monialis Germanicae. ‖

(*F° 4, chiffré a iiii, transposé au f° 7 par erreur de reliure, vers 38, avant-dernier* :)

Sic decus & patriæ splendor celebrat̄ in oris ‖
Hrosuitha germanis digna puella legi. ‖
Finis.

(*Verso, gravure sur bois : Hrosvitha présente son livre à l'empereur Othon le Grand* [*fig. 1*].) (*F° 5, signé a iiii — devenu f° 8* :) Hrosuithæ illustris mulieris germanæ. gente saxonica ‖ ortae in sex comedias suas prefatio Incipit fœliciter. ‖ (*F° 6, devenu 9, titre accompagné d'une gravure sur bois* :) COMEDIA PRIMA GALLICANVS. ‖

(*F° 82, colophon* :) Finis operum Hrosuithæ clarissimæ virginis ‖ & monialis. Germanicæ gente Saxonica ortæ ‖ Impressum Norunbergæ sub Priuilegio So, ‖ dalitatis Celticæ a Senatu Rhomani Imperii ‖ impetrato. Anno christi Quingentesimo pri, ‖ mo supra Millesimnm. (*sic*). ‖

REGISTRVM OPERIS ‖

A est quinternus b c d e f g h i k omnes q̄terni : ‖

(*Au dessous du Registre, la marque de l'imprimeur* [*fig. 2*]).

82 feuillets non chiffrés — Caractères romains de deux corps, à 44 longues lignes, avec signatures : a-k ; sans réclames, ni manchettes ; titres courants.

Outre les deux gravures précédant les deux dédicaces ci-dessus mentionnées et décrites il y a, en tête de chacune des six comédies, une grande gravure représentant la scène principale (V. fig. 3). Ces huit figures sont d'Albert Dürer ou ont été exécutées dans son atelier.

Filigranes : 1° Grand P gothique fleuronné ayant l'extrémité de la haste fourchue et cerclée. 2° Un lion passant. 3° Une tête de bœuf portant le joug aux cornes tournées en dedans.

Relié avec : Ligurini de Gestis imp. Caesaris Friderici, 1507. Reliure soignée du XVIIe siècle.

Ex libris : « Ex Catago bibliothecae Cavmartin » (1) avec les

(1) J. Fr. Paul Lefèvre de Caumartin, évêque de Blois.

armes de ce célèbre bibliophile : d'azur à cinq fasces d'argent. Hrosvitha se trouvait là en bonne compagnie avec le Roman de la Rose et les Adventures du livre de saint Graal et du roi Artus par Me Gautiers Maps (1). Outre cet ex-libris distingué, l'exemplaire porte la signature de « Jean Marquart Ilusennus imperatorie majestatis consiliarius ».

C'est sous le n° 3 483 qu'il figure dans le catalogue de la Bibliothèque de Caumartin, vendue le 10 janvier 1735 au couvent des Grands-Augustins — Fonds Caulet, n° 2 293.

Maittaire, Graesse, Panzer, Brunet, Potthast.

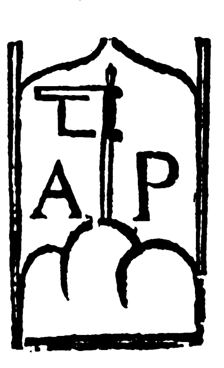


Fig. 2.

Hrosvitha, la savante abbesse de Gandersheim, occupe dans l'histoire littéraire de l'Allemagne une place importante et bien définie aujourd'hui grâce aux travaux de Freytag, Dorer, Kopke, Ebert, Zint, Schlegel, Grundlach en Allemagne, de Charles Magnin, Patin, Heinrich, etc., en France, et d'un grand nombre d'articles dans les encyclopédies et les journaux (2). Charles Magnin notamment a publié dans la *Revue des Deux Mondes*, 4e trimestre 1839, une étude fort documentée et intéressante sur le théâtre de Hrosvitha dont nous avons extrait un passage pour l'explication d'une de nos figures (fig. 3). Il ne s'est pas contenté d'ailleurs d'une critique, mais il a donné au public une très

(1) Guigard. Armorial du Bibliophile.

(2) Ulysse Chevalier. Répertoire des Sources bibliographiques du moyen âge. Bio-bibliographie. Nouvelle édition, article Hrosvitha — Potthast, Bibliotheca medii aevi, édition de 1895.

bonne traduction des six pièces — sortes de mystères — qui constituent l'œuvre dramatique de notre auteur.

Le théâtre de Hrosvitha a été souvent réédité, et cette année même une nouvelle traduction a paru en France à la Société d'Edition. Mais il n'y a aucune édition française des œuvres complètes. En Allemagne elles ont été publiées quatre fois : en 1501, à Nüremberg, par Conrad Celtes, — en 1717, à Wittemberg, par Schurzfleisch ; à Nüremberg, en 1858, par de Barack ; enfin en 1902, par M. Paul de Winterfeld (1).

L'édition décrite plus haut est donc la première, de beaucoup la plus rare et la plus recherchée, quels que soient d'ailleurs les mérites des éditions postérieures. Elle n'est pas tout à fait conforme à celle que décrivent Brunet, Graesse et Potthast. Maittaire ne donne qu'un titre très abrégé et inexact (2). Seul Panzer la cite dans ses Annales : il y aurait donc eu dans la même année deux tirages (3) ; le nôtre serait le second plus soigné et sans doute plus rare, puisque Brunet affirme ne l'avoir jamais rencontré. Pourtant la Bibliothèque Nationale en possède sous les cotes : Rés. g. Yc. 52 et 53, deux exemplaires identiques, mais en moins bon état. L'exemplaire du Musée Condé à Chantilly est conforme à l'édition de Brunet. Ce sont, sauf erreur, les deux seules bibliothèques publiques en France, avec celle de Grenoble qui possèdent cet ouvrage.

Cette extrême rareté, jointe à la valeur littéraire indiscutable des œuvres de Hrosvitha et surtout à la beauté des figures, à la perfection de l'exécution typographique, ont fait monter de vente en vente les prix de l'édition à mesure qu'on en connaissait mieux les mérites. Vendue 55 livres en 1792 (4) elle aurait, d'après Potthast, atteint à Munich en 1888 le joli chiffre de 600 marks, soit 750 francs de notre monnaie. Et il n'est nullement téméraire de supposer que ces

(1) Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, t. 27 et 28.

(2) Mais il ajoute en note : « Fabricii Biblioth. lat., p. 720, vocat hanc Editionem rarò obviam... »

(3) A vrai dire, la dernière feuille seulement a été tirée encore une fois après les dernières corrections.

(4) Ex^{re} de Brienne (Voir Brunet).

prix seraient peut-être dépassés aujourd'hui que les études historiques sont en faveur : ce que l'on sait en effet des efforts de Celtes et d'Albert Dürer pour résister à l'influence étrangère, et d'ailleurs l'examen attentif des pages liminaires permettent d'affirmer que ce chef-d'œuvre est l'un de ceux qui marquèrent les débuts de la Renaissance littéraire et artistique en Allemagne.

Conrad Celtes, comme Dürer, paraît avoir été l'un des plus zélés propagateurs de ce mouvement, et la publication de cette œuvre fut en quelque sorte son moyen suprême et le couronnement de sa carrière littéraire. Le récit de la période antérieure de sa vie prouve que ce fut bien là le but de ses efforts persistants.

Sa vie intime est peu connue : mais il importe peu ici de savoir, par exemple, que la lecture de ses poèmes ne démontre pas la pureté de ses mœurs. Peut-être en savons-nous assez pour comprendre le progrès de ses idées et l'influence qu'il a pu exercer sur son siècle. Les biographes ne sont d'accord ni sur le lieu de sa naissance ni sur son véritable nom de famille. Son nom littéraire est Conrad Celtes Protucius ce qui ne serait qu'une traduction déguisée de Meissel, d'autres disent Pickel (1). Il naquit en février ou mars 1459 d'une famille de cultivateurs, soit à Schweinfurt, soit à Wurtzbourg. Une vocation irrésistible l'entraîna à quitter les vignobles paternels pour étudier à Cologne et à Heidelberg. C'est dans cette dernière ville qu'il fut mis en relation avec l'évêque de Worms, Jean Dalberg, qui jouissait d'une grande réputation littéraire et protégeait les jeunes auteurs. Sous ce haut patronage, doué d'une éloquence facile, d'un goût poétique et artistique développé, il parvint vite à la notoriété. Dès 1487 (et non 1491 comme le dit Nicéron), sur la recommandation de Frédéric, électeur de Saxe, il reçut à Nüremberg, de l'empereur Frédéric, la couronne poétique (2). Et il fallait que l'enthousiasme des contemporains

(1) Grande Encyclopédie, article Celtes.

(2) Le premier poème imprimé de Celtes date de 1487. C'est précisément un remerciement à Frédéric qui vient de lui décerner la couronne — Les poésies de Celtes ont été publiées en 1502 à Nüremberg.

pour Celtes fût bien grand, car c'est lui le premier qui fut honoré de cette distinction.

Très probablement à cette époque entre 1485 et 1490 fut fondée la Sodalitas Celtica, société littéraire, qui, le nom seul l'indique, avait pour but de rechercher et de publier les œuvres nationales. Jean Dalberg, évêque de Worms, en fut le président. La liste complète de ses membres est donnée en tête des œuvres de Hrosvitha. Ce sont, avec l'évêque, Jean Trithemius, abbé de Spanheim, Henri de Bunau, Ololikos de Stein, Vilibald Pirckheimer, de Nüremberg, Jean Tholoff, Jean Werner, Martin Pollich de Mellerstad, Jean de Latran, Jean Stab, mathématicien d'Ingolstadt, Sébastien Sprentz et Conrad Celtes. Ces noms ne sont pas tous entièrement effacés aujourd'hui ; on a notamment conservé des lettres intéressantes d'Albert Dürer à Vilibald Pirckheimer. Conrad Celtes fut un des membres les plus actifs de la nouvelle société. Probablement chargé d'une mission en quelque sorte officielle, il entreprit des voyages dans toute l'Europe afin de prendre contact avec les poètes, les artistes, les érudits. Il visita successivement Heidelberg, Erfurt, Leipzig, Rostock, Padoue, Ferrare, Bologne, Florence, Venise, Rome, la Hongrie et la Pologne. Mais ce fut surtout en Italie qu'il s'attarda. L'Italie avait précédé tous les autres peuples dans ce grand mouvement d'expression des idées et du beau sous toutes ses formes. Conrad s'entretint plus d'une fois avec Philippe Beroalde, J. B. Guarini, Marcile Ficin, Sabellicus, Pomponius Laetus, et Jacob de Barbari, l'un des maîtres d'Albert Dürer (1).

Au cours de ses voyages, à sa grande joie, il découvrit enfoui dans un monastère de l'ordre de saint Benoît, le manuscrit de la nonne de Gandersheim. Il nous explique lui-même la raison de son émotion dans sa dédicace à Frédéric de Saxe, électeur de l'Empire :

« Dans un long et pénible voyage, dit-il, non sans dommage pour ma santé et ma bourse, j'ai parcouru ton immense empire. Ces fatigues, ces dangers, je les ai subis de bon

(1) De son vrai nom François Jacob, le Maître au Caducée, dit aussi François de Babylone, et appelé par les Allemands, au moment de la réaction dont nous parlerons tout à l'heure, « de Barbarus ; de Walsch » (l'étranger, le Welsche).

cœur : je voulais découvrir au fond des forêts les plus cachées, sur les monts les plus escarpés, parmi les solitudes les plus sauvages, dans les nombreux couvents, cloîtres, abbayes fondés par nos empereurs et nos ducs, quelques manuscrits anciens non encore imprimés... Je voyais que tout ce que nous avions produit de remarquable et d'excellent, l'Italie nous en dépouillait et l'imprimait pour sa propre gloire : alors je ne pus m'empêcher de me rappeler que j'étais né en pleine Germanie, que j'étais votre sujet, et je partis résolument à la chasse de nos manuscrits, désireux d'illustrer à leur tour ma patrie et nos empereurs. Un jour que je m'étais retiré par hasard dans un monastère de l'ordre de saint Benoît, quelle ne fut pas ma surprise et ma joie lorsque je découvris un très vieux manuscrit écrit en demi-gothique, de la main d'une femme, dont la suscription portait que l'auteur était une vierge moniale de Saxe, et lorsque je reconnus à la lecture la prose et les vers latins de la célèbre femme de Germanie ?... »

C'était enfin l'œuvre cherchée, l'œuvre nationale : les poésies, les drames étaient bien dignes de l'admiration des contemporains, et faisaient remonter au xe siècle les premiers monuments remarquables de l'histoire littéraire de l'Allemagne. La partie historique, concernant le règne d'Othon, n'était pas moins intéressante : c'étaient les premières Annales de l'Empire, écrites par un témoin.

Conrad Celtes mit à l'éditer tous ses soins (1), encouragé et aidé par la « Sodalitas celtica ». Chaque membre de cette société composa un distique en l'honneur de Hrosvitha, et la série fut insérée en tête de l'édition. En voici quelques-uns, à titre de curiosité :

Affro laus scenae : Lyra. Flacco. Bella Maroni.
Multiplicem laurum. Hrosvita docta gerit.

(Afer eut la gloire scénique ; Flaccus, la lyre : Virgile, les guerres. La savante Hrosvitha remporte de multiples lauriers.)

(1) Il obtint pour son livre un privilège de dix ans. L'usage du privilège n'existait pas encore à Nüremberg avant 1501.

Cur non laudemus Germanae scripta puellae
Que si Graeca esset iam dea certa foret?

(Pourquoi ne pas célébrer les écrits de la fille de Germanie? La Grèce en eût fait une déesse.)

Ἐι Σαπφὼ δεκάτη μουσάων ἐστὶν ἀδόντων
Ῥόσβιθ' ἐνδεκατη μοῦσα καταγράφεται.

(Si Sapho est la dixième des Muses au doux chant, Hrosvitha doit être intitulée la onzième Muse.)

On fit plus, on voulut illustrer le texte. Et qui chargea-t-on de cette mission? Potthast (nouvelle édition) n'a pas la moindre hésitation : sans aucun point d'interrogation, sans aucune réflexion, il attribue ces huit belles figures à Albert Dürer. Nous n'avons aucune raison d'être plus incrédules que le savant bibliographe allemand qui avait plus de documents que nous à sa disposition. D'autres érudits allemands, il est vrai, ont prétendu que les œuvres gravées, même signées du monogramme connu d'Albert Dürer, n'étaient pas de sa main (1). Il signait ainsi le travail de ses meilleurs ouvriers. Mais s'il avait lui-même dirigé, corrigé, parachevé la gravure, s'il l'avait jugée digne de se l'approprier, il n'y a assurément rien là qui puisse diminuer les mérites et la valeur d'une telle œuvre. Nous ne pourrions que regretter d'ignorer les noms de ces ouvriers afin de leur adresser à eux aussi nos félicitations posthumes (2).

Faute de documents, d'assez fortes présomptions permettent, jusqu'à preuve du contraire, d'affirmer que le maître allemand eut au moins une large part à l'exécution de ces figures. Comme Celtes, il était revenu, vers la même époque,

(1) Duplessis. La gravure.
(2) C'est à Jérôme Resch, paraît-il, qu'on est redevable de la majeure partie des planches qui composent les gravures de l'Apocalypse et de la Vie de la Vierge. — Nous sommes convaincus pourtant que Dürer n'a pas, comme on l'a dit, *dédaigné* le travail matériel du graveur sur bois. S'il n'a gravé lui-même que 500 planches sur toutes celles qu'on lui a attribuées, c'est que le temps lui a fait défaut. Panzer rapporte qu'il s'est même quelque temps livré au travail d'imprimeur !

et après divers voyages où il avait fait les mêmes constatations affligeantes pour sa patrie, à Nüremberg qu'il ne quitta qu'en 1502, à la mort de son père. Dès son retour, en 1496, tout en s'associant avec Barbari, son maître, qu'il avait longtemps admiré sans réserve (1), et Franck de Luxembourg, il était déjà, lui aussi, convaincu de la nécessité pour l'Allemagne, de posséder un art national dégagé de toute influence étrangère ; vers 1500 il avait abandonné résolument les traces de son maître. Dans les lettres que l'on a de lui datant de cette époque, il exprime ces idées avec une grande vivacité, et les œuvres qu'il produit alors ont un cachet bien personnel et bien germanique (2).

Il est bien permis de supposer qu'animé de telles dispositions il ne pouvait laisser échapper cette occasion de manifester pratiquement son opinion. Il ne faut pas oublier que sous le patronage, non pas seulement de l'évêque de Worms, mais de l'électeur de Saxe, Frédéric, et surtout de l'empereur, la publication de cette édition devait avoir, dans tout l'Empire et probablement aussi à l'étranger, un grand retentissement.

Mais il y a plus : il semble bien que l'on reconnaisse dans ces traits, parfaitement exacts, réalistes mêmes, mais bien proportionnés (fait encore rare à cette époque), le genre un peu dur, mais puissant et maître de lui-même, du grand artiste (3). Certes les personnages sont, si j'ose m'exprimer ainsi, taillés à grands traits : il y a là presque un excès de sobriété ; rien de superflu, mais rien aussi qui ne soit à sa place. L'expression du visage gagne, par cette exactitude, en vérité et en force.

Le lecteur jugera mal de ces qualités et de ces défauts, si ce sont des défauts, par les deux reproductions très réduites

(1) Jacob de Barbari et Albert Dürer, par le comte de Canditto. Appendice par A. W. François Dr.

(2) Knackfuss, Künstlermonographien, t. V.

(3) Nous avons comparé avec : Die heimlische Offenbarung Iohannis, 1498. — Das Marienleben, 1502. — Die Vermählung von Joseph unc Maria, 1504. Reproductions dans Knackfuss, Künstlermonographien, t. V, — et avec diverses figures dans Hirth et Muther, quatre siècles de gravure sur bois. Munich, 1893.

que nous donnons ci-joint. Et pourtant nous avons été frappés, quand le cliché nous est apparu, que de cette réduction il ne soit résulté aucune confusion : au contraire le dessin perdait peut-être en puissance, mais semblait gagner en finesse et en netteté.

A qui Celtes et la Sodalitas confièrent-ils l'impression du manuscrit de Hrosvitha ? En 1501 il y avait à Nüremberg (1) cinq imprimeries :

1° Celle de Anthonius Kobürger, le beau-père d'Albert Dürer.

2° Celle de Jérôme Hölczel de Traunstein qui imprima en mai 1501 le « Ludus Diane in modum comedie ».

3° Ambrosius Hueber.

4° Balthasar Schleifer.

5° Georg Stuchs de Sulzbach, qui, d'après Panzer, aurait commencé dès 1484 et aurait exercé jusqu'en 1508.

Quant à Georg Schenk, il n'est signalé qu'en 1502.

Aucun de ces noms ne répond aux initiales A. P. Roth, Geschichte des Nurnberger Handels, III, 59, suppose qu'il s'agit de l'imprimerie spéciale que possédait le couvent des pères Augustins à Nüremberg (Augustinianos patres) (2). Mais d'autre part Panzer dit que le dernier ouvrage connu imprimé dans ce monastère est un « Ordo Missalis secundum consuetudinem romanae curiae » imprimé par ordre du P. Andreas Proles en l'an 1491. Pourquoi Panzer, qui avait vu la marque typographique de l'édition de Celtes, n'a-t-il pas songé à attribuer aux Pères l'impression de cet ouvrage ? Les caractères de cette imprimerie, dit-il, d'après les imprimés qu'il a examinés, sont fins et gothiques, tandis que ceux qui ont servi à imprimer les œuvres de Hrosvitha sont beaux, grands et romains. Mais rien n'empêche de supposer que de 1491 à 1501 les Pères aient pu se procurer de nouveaux caractères.

(1) Panzer, Annales typographici. — Aelteste Buchdruckergeschichte Nürnbergs.

(2) Je dois ce dernier renseignement à l'obligeance de M. Mummenhoff, conservateur de la Bibliothèque municipale de Nuremberg, qui a bien voulu me fournir encore quelques indications sur le nom des imprimeurs de cette ville. Je les ai complétées à l'aide de Panzer et d'autres bibliographes.

Nous ne savons pas si M. Paul de Winterfeld, et d'autres cités plus haut, en parlant de notre édition, ont résolu ces problèmes artistiques et typographiques. Pour nous, nous procurer, dans l'Allemagne qui seule les possède, les documents suffisants, eût été à la fois long et coûteux ; mais tel n'était pas notre but, beaucoup plus modeste : nous voulions seulement, après description exacte de l'exemplaire que nous avions sous les yeux, essayer, à l'aide des bibliographes généraux, de déterminer la valeur de cette édition et la place qu'elle occupe légitimement dans l'histoire de l'imprimerie. Si nous avons pu démontrer, sans trop ennuyer notre lecteur, que d'excellents artistes, quels que soient d'ailleurs leurs noms, y ont collaboré, qu'ils y ont mis tous leurs soins, et qu'ils ont réussi à produire une des œuvres les plus remarquables de l'imprimerie et de la gravure nurembergeoises, nous nous tenons pour satisfait.

Voici, d'après Charles Magnin (*Revue des Deux Mondes*, 4[e] trimestre 1839) le sujet de la comédie dont notre figure 3 représente une des scènes les plus dramatiques :

« La pièce où Hrosvita s'est élevée, par exception, à une sorte de création fantastique et idéale, est intitulée *la Sapience* ou *la Foi, l'Espérance et la Charité*. Ce drame allégorique est un des premiers et sans contredit un des plus remarquables modèles de ce qu'on a appelé dans la suite *moralités*. L'action, comme on le pense bien, est fort simple : l'empereur Hadrien apprend qu'une femme étrangère, nommée *la Sapience*, et ses trois filles, la Foi, l'Espérance et la Charité, viennent d'arriver à Rome pour y propager le Christianisme. L'Empereur résout de ramener ces femmes au culte des idoles ou de les faire mourir. Après avoir vainement employé les séductions et les tortures, Hadrien fait mettre à mort les trois jeunes filles. La mère rassemble leurs membres, et, aidée dans ce pieux office par des matrones chrétiennes, les enterre à trois milles de Rome. Alors, elle n'émet plus qu'un vœu, celui de mourir en Jésus-Christ, quand elle aura achevé sa prière. Elle élève donc son âme vers le ciel dans un hymne magnifique, et exhale sa vie dans cette sublime aspiration. Cette dernière scène est d'un effet vraiment religieux et grandiose ; elle rappelle un peu le dénouement d'Œdipe à Colone. »



Fig. 3.



ANDRELINUS.

F° 1. Epithalamium Fausti de claudia || Regia : et francisco Valesiorum duce. (*Au bas de la gravure sur bois :*) ¶ Venales reperiūtur in || vico Clausi brunelli ī domo || Radulphi laliseau.

Cet ouvrage ne peut avoir été imprimé en 1501, malgré l'indication de Maittaire, II, p. 153, qui n'est sans doute qu'une erreur typographique : outre la raison donnée par Brunet, il est question dans ce poème du pape Jules II, dont l'avènement au trône pontifical est de 1503.

BIEL (GABRIEL). Epithoma et collectorium circa quatuor sententiarum libros. Tubingen. Sans nom d'imprimeur, 1501. [B. 2475]

(*F° 1, non signé, non chiffré :*) Inventarium generale bre || ue et succinctum conten || torum in quattuor col ‚‚ || lectoriis Gabrielis || . (*verso blanc ; le f° 2 est signé Aa* ij.) (*F° 15, non chiffré, non signé :*) Gabriel super pri ‚‚ || mo sententiarum. || (*v° blanc*). (*F° 16 non chiffré signé Cc ij :*) ¶ Parenesis henrici bebe ‚‚ || lij Justingensis... || (*2e col. :*) ¶ Apostrophe ad || presens opus. || (*à la fin du 9e et dernier distique :*) Ex Tubingeñ .IX. Kalēdas || Maias. Anno. 1501 || Telos (*Préface :*) ¶ Ad collectorij huius lectores oratio solu ‚‚ || ta Vendelini Steinbach sacre theologie || professoris. (*v°, à la fin :*) Ex Tubingeñ. gymnasio. Anno. 1501. (*F° 17 non chiffré signé Cc iij 1re col. :*) ¶ Prologus || ¶ Epithoma pariter et collectoriū circa q̄t ‚‚ || tuor sententiaꝝ libros egregij Viri magistri || Gabrielis Biel sacre theologie licentiati be || ne meriti : et sacrarū litteraꝝ peritia admo ‚‚ || dū decorati : in almo et florigero Tubingeñ. || gymnasio editū : et partim ordinarie in theo ‚‚ || logoꝝ scholis partim in edibˢ ab eo dē lectū || et elucidatum ||. (*F° 222 colophon :*) Explicit collectoriuꝫ resolutissimi viri Gabrielis || Biel sacre theologie licētiati suꝑ scd'o sentētiaꝝ. || (*f° 223 :*) ¶ Inuētariū libri scd'i sn̄iaꝝ in distinctiōes eius. XLIII. ||

232 feuillets non chiffrés, signés Aa à Tt et aa à rr, à 2 col.

de 64 lignes, caractères gothiques de 2 corps ; lettres initiales, filets à compartiments et signes rouges et bleus faits à la *main* ; sans réclames ; titres courants, manchettes.

Filigranes : 1° une couronne, — 2° une tête de bœuf surmontée d'un trèfle, — 3° tête de bœuf surmontée d'une longue tige autour de laquelle s'enroule un serpent et terminée par une croix.

Reliure du temps, bien conservée, fers à compartiments.

Réimpression.

Boèce. De consolatione philosophie. De disciplina scholarium cum duplici commento. Lugduni, operâ Jacobi Mailleti, 1501. [C. 858]

(*F° 1, non chiffré, non signé, titre :*) [C]ommentuꝫ duplex in‖Boetium consola // ‖tione philosophie cuꝫ‖utriusqꝫ tabula... (*etc., voir la fig. 4*). (*F° 146 :*) ℭ Finitur Boetius de consolatu philosophico cum du // ‖plici commento sancti Thome : videlicet et Ascensij.‖Sequitur tabula.‖ (*F° 153, titre de la 2e partie annoncée dans le titre général, fig. 3 :*) Boetius de disci // ‖plina scholarium.‖ (*F° 200, colophon :*) ℭ Finitur Boetius de disciplina scholarium cum com-‖mēto. Impressus lugduni. opera Jacobi Mailleti. An // ‖no dñi M.ccccci. die .xvij. Augusti.‖ (*Le colophon est précédé de ces quatre distiques :*)

ℭ Conciliabar item gnatorum solvere carmen‖
 Obliqua facie surdus ab arce vehor.‖
Non pudeat struxisse dolos ex aggere sato.‖
 Rumiferos sonitus dum mouet ampla seges.‖
Aderat interdum rabies contermina pontho‖
 Dum loquor ex quarto capite confer opus.‖
Vos precor o iuuenes quibus est celebranda iuuentus‖
 Suggerat innocuos nunc mea lyra modos.‖

200 feuillets non chiffrés, signés aa à tt et AA à FF, nombre de lignes variable pour le texte, 56 lignes pour la glose encadrant le texte, caractères gothiques de 4 corps, rouges pour le titre seul ; sans réclames ; titres courants, manchettes ; lettres initiales ornées, une en coul. En 1re page, au-dessous du titre, la marque de l'imprimeur (fig. 4).

Papier fort, sans filigranes.

Édition reproduite d'après celle du même imprimeur lyonnais, cité dans Desbarreaux-Bernard, incunables de Toulouse, p. 46.


ommentū duplex in Boetium de consola/tione philosophie cū omniusq; tabula. Itē in eundē commētū de disciplina scolarium. cum commento in Quintilianū de officio disci/pulorum diligenter annotata.



Fig. 4.

Cliché de M. M....

Le texte est en caractères rouges dans l'original.

Ex libris : Cathalogo fratrum descalceatorum Sancti Augustini conventus gratianopolitani.

Belle reliure moderne.

Catalogue Caulet n° 6375 bis.

Pellechet, Incunables de Lyon.

Bonaventure. Compendium sacre theologie pauperis. Bâle, Jacques de Pfortzen. 1501. [C. 2473].

(*F° 1, titre* :) Compendiū sacre theologie pau || peris : Sancti Bonaventure doctoris se // || raphici : Sacrosancte romane ecclesie car || dinalis ꝛ epi Albanensis : ex ordine mino || rum : Theurgicis diviniqꝫ verbi Concio // || natoribus accomodatissimū. (*F° 2, signé a ij*) (*dédicace à l'imprimeur, servant de préface* :) Frater Franciscus ꝛviler ordinis minoꝝ couen // || tus Basilien. diuini verbi declamator q̄liscunqꝫ Jacobo pfortzhemio artis im || pressorie magistro... (*f° 2 v°*) Argumentū metro contextū elegiaco in optime || dignum cōpendium sacre theologie sancti Bonaventure (*cet Argument se compose de 10 distiques*). (*F° 3 r°, 1re col.*) Prologus in Compē || dium sacre theologie paupis : San- || cti Bonavēture : doctoris seraphici. || (*F° 3, signé a iij, r° 2e col. ligne 29* :) ¶ Explicit prologus. ¶ Incipiunt Rubrice p'mi libri... (*F° 227 v°, 2e col., 28e ligne, colophon* :) ¶ Sanctissimi atqꝫ celebratissimi pa || tris ac dn̄i Bonauēture Cardinalis || ep̄i : ordinis minoꝝ cōpendium sacre || theologie pauperis : feliciter explicit. || Impressum per magistrū Jacobū de pfortzen ciuem Basilien̄. Anno salu- || tis ꝛ gratie Millesimo q'ngentesimo p'mo nono kalendas Januarias. (*F° 229, 1re col., table*) Absoluere a pctis q's pos- || sit. (*F° 234 et dernier, 2e col., 21e ligne et dern.*) ymagines q̄re fiunt. xix. alpha. h.

234 ff. n. chif. caract. gothiques de 2 grandeurs à deux colonnes de 43 lignes, avec signatures a-z-A-I, titres courants, sans réclames, titres et initiales rouges aux f°s 1 et 3 seulement, annotations manuscrites contemporaines.

Filigrane. Tête de bœuf surmontée d'un cœur et d'une croix de St André.

Riche reliure du xvie siècle, avec dessins divers et fleurs de lis aux angles, fermoirs restaurés.

Porte le n° 3929 bis du catalogue Caulet.

Cet ouvrage n'est signalé par aucun bibliographe sauf par Maittaire ; ils ne citent aucune édition antérieure. Cette édition, d'ailleurs fort belle, pourrait bien être rare.

Lindewood. Provinciale seu constitutiones Anglie

[a domino Wilhelmo Lyndewode editum] Parisiis, André Bocard, 1501 [B. 793].

(*F° 1 non chiffré, non signé, titre :*) [P]rouinciale seu Constitu ‖ tiones Anglie cum summariis atq; iustis an ‖ notationibus : honestis characteribus : sum // ‖ maq; accuratione rursum impresse. ‖ (*v° :*) ℂ Domini Guillielmi lyndewode in opus sequens a se editum prefatio :... ‖ (*F° II, signé a ij, titre courant :*) Liber I De Sūma trinitate ⁊ fide catholica ‖ (*texte, 1re col., ligne 1 :* [I]gnorantia sacerdotum. Istud capitulum... ‖ (*F° CXCII, 2e col., colophon :*) ℂ Explicitū est opus magistri wilhelmi lynde // ‖ wode super cōstitutiones prouinciales Anglie summa diligen ‖ tia ⁊ accuratione mag̃i Andree Bocard cū annotatiobnius et ‖ castigationibus debitis. cūq; summarijs suis locis p̄positis In ‖ inclyta parisiana academia. Anno salutis nostre Millesimo ‖ quingentesimo primo. Maij vero die .xxviij. ‖ (*F° CXCIII, non chif., non signé :*)

Moribus ingenuis : doctrina : opibusq; potentes ‖
Anglorum proceres : cleri : patresq; britanni : ‖
Qui sanam colitis doctrinam : iis moribus equam : ‖
Eccū quod totiens petiistis nobile dogma ‖
Uestibus attalicis redimitum : omniq; redemptum ‖
A vicio : et nullis per cuncta notabile mendis ‖
Exit : ut era suis referat condigna patronis. ‖

(*v° :*) ℂ Jodocus Badius Ascensius : Studiosissimo ⁊ probissimo ‖ maioris Britannie seu ecclesie Anglicane clero Salutem. ‖ (*ligne 26 :*) Tabula rubricarum Alphabetica ‖...

122 feuillets chiffrés et 19 ff. non chif., signés a-z, ⁊, ꝯ, et A à C, à 2 colonnes, de 72 lignes, pour la glose qui encadre le texte, nombre de lignes variable pour le texte ; caractères gothiques de 5 grandeurs, rouges et noirs, sans réclames ; titres courants, manchettes ; lettres initiales ornées.

Reliure : simple cartonnage.

Ex libris : porte à la fin la signature : John Digby. (1)

Maittaire, Graesse, Brunet. Graesse dit que la 1e édition *avec*

(1) Ce personnage a joué, on le sait, un rôle historique assez important.

notes est plus estimée que la 1e édition. Brunet affirme à tort que la 1e édition avec notes est de 1505 ; c'est au contraire celle de 1501.

LIVIUS (TITUS). Decades. Venetiis per Georgium de Rusconibus, 1501. in-folio [C. 790].

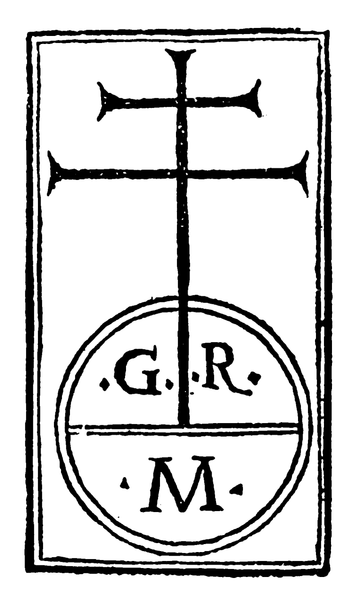


FIG. 5.

(*F° (1), non signé, titre :*) TITI LIVII DECADIS. (*F° (1) v°. Dédicace :*) IO. AN. EPISCOPI ALERIENSIS AD SVMMVM PON. PAVLVM. II. VENTVM : ET || MARCVM SANCTI MARCI CARDINALEM EPISTOLA. || (*F° (2) v°, ligne 46 :*) ¶ L. FLORI EPITOMA DECADVM QVATTVOR DECIM : TITI LIVII PATAVI || NI HISTORICI IN CENTVM ET QVADRAGINTA LIBROS DISTINCTVM. || (*F° (17), signé b :*) ℂ M. ANTONI SABELLICI BREVISSIMAE IN LIVIVM ANNOTATIONES... || (*F° 1 signé c, titre courant :*) T. LIVII PATAVINI HISTORICI DECADIS PRIMAE. || LIBER PRIMVS. || (*F° 229, colophon :*) T. Liuii patauini Decades expliciunt : Venetiis per Georgium de Rusco||

nibus Mediolanensem : sum̄a cura & diligenti studio Impres-‖sae. Anno ab Incarnatione dni .i5oi. die .4. Decē-bris.‖ (*F° 229 v° :*) REGISTRVM HVIVS OPERIS‖ (*à la fin du registre la marque de l'imprimeur*) (fig. 5).

17 ff. non chiffrés et 229 ff. chiffrés. Caractères romains à 61 longues lignes, à un corps de capitales et un corps de minuscule, avec signatures A-n, A-K, aa-hh, sans réclames ; titres courants, manchettes ; lettres initiales ornées.

Filigranes. Balance dans un cercle formant carafon avec le goulet surmonté de deux cercles plus petits superposés — à d'autres feuilles, le cercle est surmonté d'une croix.

Reliure très fatiguée.

L'exemplaire a appartenu à la Bibliothèque des Frères prêcheurs de Grenoble. Catalogue Caulet, n° 2969 ter.

Graesse.

MANTHUAN (BAPTISTE). Parthenice Mariana ab Iodoco Badio Ascensio explanata. (Parisiis), Jehan Petit, (1501?) [F. 8616].

(*F° 1, titre :*) Parthenice Mariana. F.‖Baptistę Mantuani ab Iodoco Badio Ascensio Fa‖miliariter explanata‖Eius dēq; apologeticon & Carmen Votitium ad di//‖uam virginem cum suis elucidatiunculis‖ (*au-dessous la marque du libraire Jehan Petit*) (*v° :*) D. Laurentio Burello carmelitę. Theologo. Narboneñ. ꝓuincipali‖regio confessori. Cistericeñ. episcopo splēdidissimo...‖Iodocus Badius Ascensius... Salutem.‖ (*avant-dernière ligne :*) Ex Gymnasio Parrhisiensi. ad idus octobris. Anno .1499.‖ (*F° 2, signé A ii, titre courant :*) F Baptistę Mantuani Vita et Opera.‖ (*F° 3, non chiffré, non signé :*) Epistola Parthenices Marianę cōmendatiua.‖ ℭ AD LODOVICVM FVSCARIVM ET IO//‖ANNEM BAPTISTAM REFRIGE‖RIVM PARTHENICES MARIA‖NE AB AVCTORE EIVS‖COMMENDATIO.‖ (*F° 5 non chiffré signé A iii.*) Tabula Alphabetica‖ (*F° 9, chiffré I., signé B .i.*) Apologeticon‖ (*F° 16, chiffré VIII, v°, dernière ligne :*) ℭ Finis apologetici. (*F° 17, chiffré i., signé a .i. en titre courant :*) Parthenices Marianę lib. I. Fo i.‖ (*F° chiffré clvj,* avant-dernière ligne :) ... ℭ Hęc in huius operis‖expositionē dicenda haui. τέλος.‖ (*au v°, en titre courant :*) F. Baptistę Mantuani. Ad beatam Virginem Votum.

8 ff. n. c., 8 et 156 ff. chiffrés et 2 ff. n. c., à 40 longues lignes pour les pages de commentaires sans texte, à 24 vers de texte, page pleine ; signatures A et B et a à v. — Caractères romains de 3 corps ; sans réclames ; manchettes, titres courants. Initiales ornées.

Filigrane : Couronne surmontée d'une étoile.

Relié dans un recueil de poètes latins anciens et modernes imprimés dans les vingt premières années du XVIe siècle, et en particulier de Manthuan (Georges-Baptiste).

Nota. — L'édition n'est pas antérieure à l'an 1501, car la marque de Jean Petit est de la seconde manière (une fleur de lis) et n'a commencé à être employée par ce libraire-imprimeur qu'au milieu de l'an 1500 (1). D'autre part si on compare à l'incunable que possède la bibliothèque de Grenoble sous le n° 602, il semble, d'après les caractères employés, les abréviations, les imperfections typographiques, que cette seconde édition, quoique entièrement refondue, ne soit pas de beaucoup postérieure à la précédente.

PHILOSTRATUS. De vita Apollonii Tyanei a Philippo Beroaldo castigatus. Bononiae, ab impressore Benedicto Hectoris, 1501. [B. 2826].

(*F° 1, non signé, titre :*) PHILOSTRATVS DE VITA APOL || LONII TYANEI SCRIPTOR LV || CVLENTVS A PHILIPPO || BEROALDO CASTI- || GATVS || (*F° 2 (4), non signé, dédicace :*) PHILIPPVS BEROALDVS BAPTISTAE DE COMITE ME || DIOLANENSI DISCIPVLO SVO SALVTEM. || (*F° 1, signé B :*) PHILOSTRATI OPVS LVCVLENTVM DE VITA APOL || LONII TYANEI PHILOSOPHI PYTHAGORICI. || [q] Vicunq; Samium Pithagoram laudant... narrare solent... || (*F° 93 (95), colophon :*) FINIS PHILOSTRATI DE VITA APOLLONII TYANEI .·. || Opus Philostrati Impressum Bononiæ ab Impressore || optimo Benedicto Hectoris Bononiensi Bibli- || opola. q̃ emendatissimum. Anno Salutis || Reipu. Bononiensis Modera- || tore Saluberrimo || .·.

Ad Philippum Beroaldum præceptorem ||
incomparabilem. Camilli Palæotti ||
Bononieñ. ||
Epi ||

(1) Claudin, Histoire de l'imprimerie, vol. II, p. 539.

Cum tua tempus edax legeret monumenta Philippe ||
Hæc : quibus æternum tollis in astra caput/ ||
Ingemuit uinci indignans gladioq; parabat ||
Aut laqueo uilem deposuisse animam. ||
Cui mors illachrymans grauior mea cura metusq; est : ||
Imperium quassat fortius ille meum. ||
Nuper ab infernis remeare Philostraton antris ||
Jussit : & inuita morte uidere diem. ||

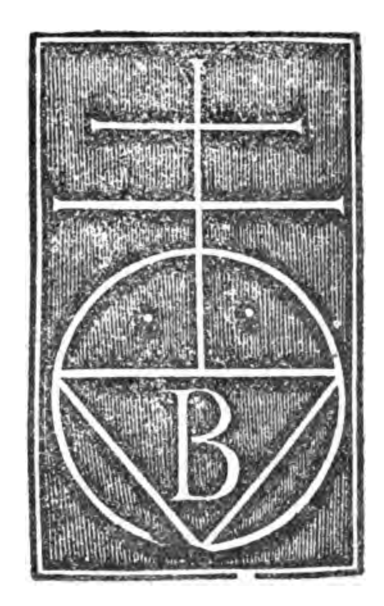


Fig. 6.

Cliché de M. M....

(F° 93, v° :) REGESTVM. || *(à la 3e colonne du registre, après le mot finis, la marque du libraire [fig 6]).*

2 feuillets prélim. non chif. et 93 feuillets chif. ; caractères romains à 40 longues lignes, avec signatures B à R, sans réclames ; titres courants, manchettes.

Filigrane : Étoile dans un cercle, surmontée d'une croix de Lorraine.

Ex libris : de la Bibliothèque de Caulet — Signature de Bellieure.

Relié avec Justin et Florus du même libraire, 1505. — Reliure d'art du temps, très fatiguée.

Nota. C'est la première des deux éditions de Bologne (1501, 1505), très rare et très recherchée. Elle n'est citée qu'incidemment par Brunet qui ne l'a pas connue. Graesse la mentionne d'une façon singulière : il l'appelle une « réimpression » de l'édition lyonnaise de 1504.

C. Plinius junior. Epistolae per Philippum Beroaldum emendatae. Impressum Venetiis per Albertinum Vercellensem. 1501. [F. 8440].

(*F° 1, titre :*) Quae in isto continentur opusculo.

C. Plinii iunioris epistolæ per Philip
pum beroaldũ emendatœ : & unus
est adiunctus liber : qui in aliis
sup ĩpressis minime Cõtine-
batur. Etiã eiusdem au-
ctoris panegaerycus
in laudem Trayani
imperatoris : &
de ũiris illu-
stribus li-
bellus.

(*F° 2, non chiffré, signé a ii :*) Ad clarissimum Ioãnem Vartimbergensem Scholasticum Boemum Phi‖lippi Beroaldi Bononiensis Epistola. (*F° 3, non chif., signé a iii :*) C. CAECILII PLINII SECVNDI EPISTO. LIBER PRIMVS. ‖ (*F° 68 v°, ligne 18 :*) Philippi Beroaldi iunioris ad Bartholomeũ Blãchinũ condiscipulũ opti/‖mum (*suivent 18 vers dans lesquels Beroalde se félicite d'avoir, par ses corrections, facilité la lecture de Pline*). (*F° 69 :*) C. PLINII SECVNDI NOVOCOMENSIS PANAEGIRICVS ‖ TRAIANO AVGVSTO DICTVS. (*F° 91 :*) C. PLINII SECVNDI IVNIORIS LIBER ILLVSTRIVM VIRO ‖ RVM INCIPIT ‖ (*F° 102, colophon :*) Impressum Venetiis per Albertinũ Vercellensem. Anno ab incarnatione ‖ domini M.CCCCCI. Die. XX Aprilis. ‖ REGISTRVM ‖ ...

102 feuillets non chiffrés, signés a-n, à 39 longues lignes, caractères romains, minuscules à 3 corps, un seul corps de capitales, initiales en gros caractères gras ; sans réclames ni manchettes ; titres courants ; 2 lettres ornées.

Filigrane : balance dans un cercle terminé au-dessous par un balancier d'horloge.

Reliure fatiguée. (L'exemplaire est d'ailleurs fatigué également, couvert d'annotations et de dessins d'écoliers)

Ex-libris : « Bibliothecae Graanop. ord^is Praedicator. »

Maittaire.

P. BERTHET.

A PROPOS D'UNE DEVISE

Nous avons signalé, brièvement, dans la livraison des 15 août-15 septembre, la très intéressante communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. le comte A. de Laborde, au sujet d'une devise écrite sur un manuscrit de la *Cité de Dieu*, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Nous avons la bonne fortune de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le texte intégral de cette communication que nous devons à l'obligeance du sympathique secrétaire de la Société des Bibliophiles françois :

Messieurs, je voudrais en peu de mots, pour ne pas abuser de votre attention, vous communiquer le résultat de mes recherches en ce qui concerne un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

J'ai été chargé, depuis longtemps déjà, par la Société des Bibliophiles françois, d'étudier les différents manuscrits à peintures de la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Au cours de ce travail, j'ai rencontré le ms. 246 (ancien C. C. F. I.) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève qui est un bel exemplaire de la traduction de la *Cité de Dieu* faite par Raoul de Praelles. Ce manuscrit a été copié après 1473 sur le ms. franç. (18 et 19) de la Bibl. nat. Sa décoration, qui appartient à l'Ecole de Tours, est une réduction de celle du manuscrit original. C'est ce qu'a déjà indiqué M. Thuasne dans un

excellent travail paru dans la *Revue des Bibliothèques* de 1898. Il me sera facile d'en donner la preuve quand je publierai la comparaison des miniatures correspondantes des deux manuscrits.

Le manuscrit de Sainte-Geneviève ne porte ni mention de possession, ni signature, ni armoiries, mais les bordures enluminées de ses feuillets présentent en maints endroits, la devise suivante : VA HATIVETÉ MA BRULÉ, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les trois présentes héliogravures que j'ai fait exécuter par M. Dujardin et que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

Cette devise avait déjà été signalée par M. Kohler dans son *Catalogue de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par M. le comte Durrieu dans son *Jacques de Besançon* et par M. Léopold Delisle dans un article paru dans le *Journal des Savants* de 1898 où il discutait avec l'autorité de son érudition les conclusions du mémoire précité de M. Thuasne et engageait les travailleurs à faire une étude comparative des différents manuscrits historiés de la *Cité de Dieu*, émanant de l'École de Tours. Je n'entrerai pas ici dans le détail des questions générales qui ont été soulevées à ce sujet. Je me contenterai de dire que cette devise n'a pas été expliquée ni identifiée.

La forme compliquée qu'elle présente, ce mot VA qui la commence et qui grammaticalement aurait dû être MA ou TA, m'a fait penser qu'elle cachait un nom (celui du possesseur du manuscrit) dont les lettres auraient été rangées dans un autre ordre, destiné à offrir un semblant de sens.

Dès lors, le problème consistait :

1° A trouver un nom propre composé de ces 17 mêmes lettres.

2° A prouver que ce nom avait été porté par une personnalité vivante aux environs de 1473.

3° A faire ressortir que ce nom s'appliquait à un personnage d'un ordre social et d'une culture intellectuelle de nature à expliquer la présence entre ses mains d'un exemplaire décoré de la *Cité de Dieu*.

Après avoir cherché la solution en prenant comme points de départ Thiébaut, qui se trouve dans la devise, ainsi que Marie, Mahaut, ce qui ne me donna aucun résultat, puis ensuite Mathieu, j'ai fait subir aux dix lettres restantes une interpolation mathématique et je suis arrivé au nom bien français de Beauvarlet.

Ce personnage de Mathieu Beauvarlet, Messieurs, ne vous est certainement pas étranger. On le rencontre, avec sa signature et son paraphe, à chaque page des comptes royaux de l'époque comprise entre 1450 et 1479 au Cabinet des Titres, dans les cartons des archives nationales, dans les copies de comptes des collections Gaignières et Clairambault, ainsi que dans les *Lettres de Louis XI*, éditées par M. Vaesen.

Il est dénommé successivement *Notaire, Secrétaire du Roi, Grenetier du grenier à sel de Nogent-sur-Seine, Commis à la recette générale de toutes les finances* et *Receveur général sur et au delà des rivières de Seine et Yonne*. En 1473, on trouve le document suivant : « Lettres de provisions de l'office de général conseiller sur le fait et gouvernement des finances en faveur de Maistre Mathieu Beauvarlet, cy devant Général Receveur des dites finances sur et au delà les rivières de Seine et Yonne, en considération de ses bons, grans, notables et continuels services qu'il a par longtemps et dès son jeune âge faits au feu Roi et encore fait tous les jours pour et au lieu de M[e] Jehan Herbert, qui en a été deschargé ; donné à Jargeau le 2 novembre 1473,

serment es mains de Mons. le Chancelier le 4 novembre suivant, expedié par les Généraux le dit 4 novembre 1473. »

Je rencontre encore son nom dans les comptes de 1479 où il reçoit 2140 livres pour « ses voyages et chevauchées », mais ceux de 1481 et les suivants sont muets à son égard. Il avait épousé JACQUETTE LEFOLMARIÉ et en avait eu une fille MARIE, dame d'ESTERNAY qu'il avait mariée à JEAN RAGUIER, trésorier des guerres, fils de son collègue. Il était mort avant 1500, car dans un procès civil que soutient à cette époque sa veuve, Jacquette Lefolmarié, il est cité ainsi ; *Feu* MATHIEU BEAUVARLET, *conseiller du Roi et général de France.* Il avait donc atteint, à la fin de sa vie, le plus haut degré de la carrière qu'il avait embrassée.

C'était un personnage bien connu dans le monde des seigneurs, dans celui des riches bourgeois et parmi les officiers de la cour de Charles VII et de son successeur. Il faisait partie de cette bourgeoisie éclairée, travailleuse et légitimement ambitieuse qui portait le poids réel des affaires sous ce grand règne de Louis XI. Ses charges et les affaires auxquelles il était mêlé l'avaient enrichi. En 1474, de concert avec Jean Bourré, il prête de l'argent au Roi et sa part est de mille écus d'or. La même année, il reçoit du Roi une gratification de trois mille livres. C'est vers cette époque, 1475 à 1480, que, devenu riche et puissant, il a dû se faire faire ce bel exemplaire de l'ouvrage de saint Augustin.

Du reste, il était en relation avec tout un monde de lettrés et de bibliophiles. En 1468, nous le voyons tenir sur les fonds baptismaux Guillaume Budé avec la tante de l'enfant et Guillaume de Corbie, président au Parlement de Paris, et nous savons par M. Léopold

Delisle et par M. Omont, que Jean Budé, son ami, et peut-être son parent, avait, *librorum emacissimus*, des manuscrits de théologie et de médecine. Remarquons en passant que Jean Budé était le beau-frère de maître Estienne Chevalier pour lequel Jehan Foucquet de Tours venait de travailler si somptueusement.

Il fréquentait *Charles de Gaucourt*, chambellan du Roi, qui avait fait exécuter le ms. de la *Cité de Dieu* sur lequel avait été copié son propre exemplaire ; *Robert Gaguin*, conseiller du Roi et général ministre de l'ordre de la Trinité, qui avait donné à l'artiste les indications pour historier les volumes, *Jean Bourré*, maître des comptes, qui plus tard racheta le ms. à Charles de Gaucourt, l'amiral *Malet de Graville* qui ultérieurement eut ce manuscrit de troisième main, *Wolfart de Borselle* qui avait une *Cité de Dieu*, conservée actuellement dans une bibliothèque étrangère, *Tanneguy Du Chastel*, le cardinal *La Balue*, *Jacques d'Armagnac*, *Louis de Bruges*, *Philippe de Comines*, qui TOUS possédaient des exemplaires de la *Cité de Dieu* richement décorés et que j'ai retrouvés actuellement catalogués dans différentes bibliothèques de l'Europe.

Je vous rappellerai, Messieurs, que, dans votre séance du 26 avril de cette année, M. le comte Durrieu vous a fait une communication sur un manuscrit de *Boccace*, conservé à la Bibliothèque de Munich et dont les peintures sont présentement attribuées à Jehan Foucquet. Ce sagace érudit vous a prouvé que ce ms. portait le nom gratté de *Laurens Gyrard* dont la devise : *sur ly na regard*, anagramme de son nom, orne la bordure. Or, son Laurens Gyrard était, comme notre Mathieu Beauvarlet, notaire et secrétaire de Charles VII et de son successeur. Ce sont deux identifications du même genre. M. Durrieu est allé du nom à la devise,

j'ai été conduit de la devise au nom. Souvenez-vous également de *Jean le Bègue*, greffier de la Chambre des Comptes, qui possédait sous Charles VI des livres portant son anagramme : *a bele viegne*.

Enfin, il semble que Mathieu Beauvarlet ne s'est pas contenté, à défaut d'armoiries, de faire inscrire sa devise sur la bordure de son exemplaire de la *Cité de Dieu*. Il a demandé au peintre de l'y placer lui-même en effigie. En effet, au fol. 1, miniature de présentation, nous le voyons représenté très en évidence, à droite, sous les traits d'un personnage portant le costume des gens de finances, bonnet, cheveux longs, robe rouge et bourse bleue. Or, cette particularité manque à la miniature correspondante du ms. 18, de la Bibl. nat. (ms. Gaucourt) qui a servi de modèle et sur celui du musée Meermanno-Westreenianum à La Haye qui constitue un troisième exemplaire de même facture, aussi copié sur ce ms. 18. Comment expliquer autrement la présence de cette unique modification dans trois miniatures copiées les unes sur les autres ?

Sans pouvoir vous apporter une pièce certifiant que Mathieu Beauvarlet a fait exécuter pour lui le ms. de la bibliothèque Sainte-Geneviève, je pense, Messieurs, que le faisceau de preuves que j'ai rassemblées et qui fait l'objet de cette communication suffira pour vous convaincre que la devise VA HATIVETÉ MA BRULÉ est bien celle de ce fidèle serviteur des Rois Charles VII et Louis XI.

Comte A. DE LABORDE.

REVUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES

E. Rodocanachi. — La Femme italienne à l'époque de la Renaissance. Sa vie privée et mondaine, son influence sociale. *Librairie Hachette & Cie, Paris, 79, boulevard Saint-Germain, 79,* 1907, in-4 de 4 ff., 439 pp. et 2 ff.

Je suis bien en retard pour parler de ce superbe livre qui valut à M. Rodocanachi une partie du prix Marcelin Guérin, décerné par l'Académie française ; mais je ne regrette qu'à moitié d'avoir mis un si long temps à acquitter ma dette, car le moment est particulièrement favorable pour rappeler l'attention des lecteurs sur un livre savant qui s'adresse à la fois aux femmes, aux lettrés et aux amateurs.

M. E. Rodocanachi, pour qui la vie italienne des siècles passés n'a plus de mystères, s'est, en quelque sorte, spécialisé en ce genre d'études et les nombreux travaux qu'il a publiés sur le sujet lui ont acquis une réputation justement méritée. Le nouvel ouvrage qu'il vient de mettre au jour se recommande à divers titres, par le fonds et par la forme ; car à un texte solidement établi, accompagné de références sûrement contrôlées, s'ajoute l'intérêt d'une illustration artistique et documentaire. L'abondance des renseignements que l'on trouve dans *La Femme italienne à l'époque de la Renaissance* est considérable et ce livre, qui a dû coûter à son auteur de patientes et longues recherches, est, malgré sa documentation serrée, d'une lecture exempte d'aridité et fort agréable. « A l'époque de la Renaissance, écrit M. Rodocanachi dans son Avant-propos, les femmes italiennes furent, sans contredit, le centre de la vie intellectuelle. On ne voulut avoir de l'esprit, montrer de la science que pour elles,

devant elles, à leur guise. Dans la vie de parade qu'on menait presque exclusivement dans ces réunions, dans ces causeries où hommes de lettres et hommes de guerre, prélats, princes et artistes passaient le meilleur de leur temps, la femme jouait le personnage principal, elle donnait le ton. » Et plus loin, « La femme fut donc l'inspiratrice charmante et un peu la créatrice de la Renaissance italienne. Aussi convient-il d'étudier la formation de son âme, le développement de son intelligence, sa sphère d'entendement, son rôle dans sa famille, dans sa maison et dans la société, ses moyens de plaire et la façon dont elle entendait l'amour qui fut toujours la grande occupation des femmes, pour bien pénétrer l'esprit de cette époque et en goûter le charme. Tel est l'objet de cet ouvrage ».

Ces quelques lignes empruntées à M. Rodocanachi disent, mieux que je ne pourrais le faire dans le peu d'espace dont je dispose, le but de son très intéressant livre; mais il n'est pas inutile d'indiquer ici quelles sont les grandes divisions de cette magnifique publication, composée de six chapitres. Au premier chapitre, l'auteur nous montre la femme italienne pendant son enfance et son adolescence ; le second nous fait assister à son mariage ; la parure et le vêtement, la vie privée font l'objet des troisième et quatrième ; le cinquième chapitre est consacré à la condition et à l'influence de la femme ; le sixième porte ce titre magique : L'amour. Un appendice qui occupe près de soixante-dix pages en petit texte précède une bibliographie des ouvrages consultés par l'auteur; enfin deux tables, l'une alphabétique des noms cités, l'autre des gravures, terminent ce majestueux in-quarto.

La partie graphique documentaire et charmante est le vrai commentaire de ce texte où revit, enfant, jeune fille, épouse et mère la femme italienne pendant la Renaissance. Les soixante-seize planches, tirées à part avec le plus grand soin, représentent des portraits, des médailles, des costumes, des coiffures, des bijoux, des étoffes, des broderies, des jeux, des danses, des types et objets divers, etc., etc. Rien n'a été ménagé, ni argent ni peine, pour faire de l'ouvrage que nous avons sous les yeux un livre luxueux qui honore grandement celui qui l'a écrit comme ceux qui l'ont édité.

GEORGES VICAIRE.

VIDAL DE LA BLACHE, membre de l'Institut. — La France, tableau géographique. Ouvrage illustré de trois cent deux gravures et cartes, et d'une carte en

couleurs, tirée hors texte. *Librairie Hachette & Cie, Paris, 79, boulevard Saint-Germain,* 1908, in-4 de VII-364 pp., 1 f. n. ch. et 1 f. blanc.

Michelet a écrit quelque part : La France est une personne. M. Vidal de la Blache, l'un des maîtres de la science géographique, a repris pour son compte ce beau mot de l'historien, mais en le renouvelant par une démonstration magistrale. On peut dire que ce livre est le plus haut témoignage que la géographie moderne ait donné de la sûreté de sa méthode et de la perfection de ses procédés.

La France, que la maison Hachette et Cie vient de présenter au public sous la forme d'une édition de luxe, n'est pas une inconnue pour nous; le texte de cet ouvrage a déjà paru en 1905 et forme le premier volume de l'excellente *Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse. Toutefois, la nouvelle édition qu'en donne aujourd'hui M. Vidal de la Blache, légèrement remaniée, est augmentée de quelques éclaircissements et enrichie de quelques cartes nouvelles. Mais ce qui constitue réellement la nouveauté de l'ouvrage, c'est le grand nombre d'illustrations qui accompagnent le texte et lui servent de commentaire. Et, disons-le tout de suite, l'illustration ne consiste pas simplement en un choix de paysages pittoresques empruntés aux diverses parties de notre beau pays de France. L'auteur, sans dédaigner le pittoresque, a surtout visé l'expressif. « On a essayé, écrit-il, de fortifier la description par le témoignage des yeux et de rapprocher de plus en plus ce livre des réalités dont il traite. L'image incorporée à la description s'impose de plus en plus aujourd'hui comme la justification obligée d'un ouvrage géographique. Non seulement elle le précise et le contrôle, mais elle le complète, car il y a dans la nature, même transposée sur l'image, plus de variétés et de nuances qu'une description n'en saurait atteindre. L'image est essentiellement suggestive... Mais précisément par là elle gagne à son tour à être expliquée. Il y a une méthode géographique d'interpréter les paysages. »

Il suffira, pour se rendre compte de la nature des illustrations dont M. Vidal de la Blache a orné son beau livre, de consulter la table des nombreuses gravures et cartes tirées hors texte qu'il contient ou, mieux encore, d'en feuilleter les pages. On verra quel goût judicieux a procédé à leur choix et, en même temps, avec quel soin ces planches ont été exécutées.

Ainsi présenté, l'ouvrage de M. Vidal de la Blache offre un intérêt tout spécial puisqu'à la science de son texte se joint l'attrait d'une illustration tout à fait originale. On peut donc prédire,

sans être prophète, que cette nouvelle et belle édition de *La France* obtiendra auprès des travailleurs comme auprès du public un succès légitimement mérité.

G. V.

DÜRER. L'Œuvre du maître. Tableaux, gravures sur cuivre, gravures sur bois. Ouvrage illustré de 473 gravures. *Librairie Hachette et Cie, Paris, 79, boulevard Saint-Germain,* 1908, gr. in-8 de XXIX pp. 1 f. et 416 pp.

Le livre que la librairie Hachette et Cie vient de faire entrer dans sa « Nouvelle collection des Classiques de l'art » sera d'autant plus apprécié des travailleurs que le plan en est fort bien conçu et que son prix est accessible à la plupart des bourses. Amateur d'art, historien, bibliophile, chacun trouvera, dans cet ouvrage documentaire, des renseignements précis sur l'œuvre d'Albert Dürer, œuvre peint ou œuvre gravé, reproduit ici en son entier.

On sait que les tableaux du maître, pour ne parler que de ses peintures, sont dispersés entre trente-neuf collections publiques ou privées d'Europe et d'Amérique. Il n'était donc pas très aisé de rassembler les éléments d'une étude complète sur les productions du célèbre artiste allemand ; grâce au répertoire graphique, aujourd'hui mis à la disposition du public, on pourra l'étudier dans son ensemble et sans quitter sa table de travail. N'est-ce pas, en somme, la véritable manière de connaître un grand maître, de se rendre compte de son génie comme de ses procédés, que d'en suivre l'évolution depuis le début jusqu'à la fin de sa carrière ? C'est ce qu'avec beaucoup de raison a pensé la maison Hachette et Cie qui, dans cet album, fait passer tour à tour, sous nos yeux les tableaux d'Albert Dürer, ses gravures sur cuivre et ses gravures sur bois. A la suite de ces œuvres d'authenticité indiscutable, les éditeurs ont reproduit, dans des suppléments, les « œuvres douteuses et de l'école du peintre », et les gravures dont l'origine n'offre pas toutes les garanties désirables pour lui être formellement attribuées. Voilà pour la partie graphique. A cette partie sont ajoutées de copieuses notes explicatives ainsi que différentes tables qui faciliteront singulièrement les recherches : 1° Classement chronologique des œuvres ; 2° Collections et propriétaires des tableaux ; 3° Classement des œuvres d'après la nature des sujets : I. Scènes religieuses (Ancien Testament, Nouveau

Testament, Saints). II. Portraits. III. Sujets mythologiques, allégoriques, profanes, scènes de mœurs. IV. Armoiries. V. Divers.

Une biographie d'Albert Dürer, à laquelle est mêlée l'histoire de son œuvre, est placée en tête de cet intéressant recueil. Outre l'agrément que procureront, même aux profanes, les reproductions très soignées des œuvres du maître, ce précieux répertoire sera pour tous une source d'informations aussi nombreuses qu'exactes. G. V.

Jules Claretie, de l'Académie française. — Camille Desmoulins. Ouvrage illustré de 35 gravures tirées hors texte et de deux lettres autographes. *Paris, librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain*, 1908, in-8 carré de 310 pp.

Il est, dans l'histoire de la Révolution, de plus grands noms que celui de Camille Desmoulins ; il n'en est pas de plus significatif. Camille au Palais-Royal, c'est l'éveil de la Révolution avec ses enthousiastes et juvéniles espoirs. Puis c'est la lutte brillante, hardie, terrible, imprudente. Et ce sont enfin les efforts suprêmes d'une éloquence attristée et sublime devant l'œuvre compromise par les excès qu'on n'a pas su prévoir et dont on va mourir.

Mais, par une singulière fortune, cette destinée symbolique se trouve unie à l'histoire individuelle la plus passionnée, la plus touchante, la plus tragique qu'il soit possible d'imaginer : l'amour mutuel, immédiat et puissant de Camille Desmoulins et de Lucile Duplessis, leur mariage, la douce idylle conjugale, puis tout à coup la catastrophe, le déchirement et l'angoisse, des semaines d'emprisonnement, le jugement inique et la mort.

Comme on comprend que cet admirable sujet ait tenté M. Jules Claretie chez qui les mérites sévères de l'historien se doublent des dons éclatants de l'auteur dramatique !

Ajoutons que le volume, joliment imprimé à Chartres par Durand, dans un agréable format, est orné d'un beau portrait de Camille Desmoulins et de planches documentaires intéressantes.

CHRONIQUE

Le Jubilé de M. Léopold Delisle à l'Institut. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fêté, dans sa séance du vendredi 6 décembre 1907, le cinquantième anniversaire de l'élection de M. Léopold Delisle comme membre de cette savante Compagnie. Ce fut, en effet, le 11 décembre 1857, que le maître de l'érudition française remplaça M. Quatremère.

A cette occasion, M. Salomon Reinach, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a remis, au nom de ses confrères, au vénéré jubilaire une médaille en argent, œuvre de Chaplain. Sur l'avers est gravé le profil de M. Léopold Delisle; au revers, on lit : *Leopold Delisle ob annos quinquaginta a cooptatione ejus in Academia inscriptionum gnaviter exactos, sodali optimo sodales.*

Voici le texte des deux discours prononcés au cours de cette touchante cérémonie à laquelle assistaient un grand nombre de membres des autres académies et d'érudits, qui avaient tenu à rendre ce légitime hommage à l'illustre savant :

Discours de M. Salomon Reinach.

« Mon cher Confrère,

« Il y a de bons mariages, même dans le royaume de la science. Celui que l'Académie a contracté avec vous est du nombre. Elle vous agréa, il y a cinquante ans, alors qu'âgé de trente et un ans à peine vous n'aviez encore publié qu'un chef-d'œuvre. Elle en attendait d'autres, vous ne l'avez pas déçue. Aujourd'hui, elle célèbre ses noces d'or avec un savant que l'Univers entier vénère et nous envie. La belle médaille gravée par M. Chaplain vous dit brièvement, mais trop faiblement sans doute, nos sentiments de pieuse affection. Elle vous les dit en latin ; permettez-moi d'y ajouter quelques mots dans la même langue. Je les emprunte à Guillaume de Malmesbury parlant de saint Anselme: *Penitus sanctus, anxie socius.*

« Je ne sais pas, dans ce moyen âge qui vous est cher et que votre génie a tant éclairé, d'éloge qui convienne mieux à vos mérites d'homme et d'érudit. Laissez-moi vous serrer la main,

cher et illustre maître, à cette heure qui me fait sentir le prix de mes fonctions éphémères, en ce jour d'émotion profonde et douce dont chacun de nous voudra dire avec Virgile :

« *Semper honoratum sic Di voluistis, habebo.* »

DISCOURS DE M. LÉOPOLD DELISLE.

« Monsieur le Président,
« Monsieur le Secrétaire perpétuel,
« Messieurs et chers Confrères,

« J'avais exprimé un vif et sincère désir de passer dans un silencieux recueillement l'anniversaire d'un double événement qui devait exercer une influence décisive et absolue sur le cours de toute ma vie.

« Le 10 juin 1857, j'entrais dans la famille d'un des plus illustres membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'épousais Laure Burnouf, la fille aînée de l'avant-dernier secrétaire perpétuel. La mort devait m'en séparer quarante-sept ans plus tard, le 11 mars 1905, le jour même où nous devions quitter la Bibliothèque nationale.

« Six mois après le jour béni de notre union, le 4 décembre, un vote de votre Académie m'appelait à occuper le fauteuil sur lequel avaient siégé pendant soixante-douze années mes deux prédécesseurs d'alors, de 1787 à 1815, La Porte du Theil, l'un des chefs de la Bibliothèque nationale et impériale sous la Révolution française et l'Empire, puis de 1815 à 1857, Étienne Quatremère, qui avait débuté dans le monde de l'érudition au commencement de l'Empire comme auxiliaire au département des manuscrits. Moi aussi j'étais simple employé au même département depuis cinq années quand l'Académie daigna m'appeler dans ses rangs.

« L'accès de la Compagnie n'était pas alors aussi difficile qu'il l'est devenu depuis. Ce fut cependant à un sentiment d'extrême indulgence et à un acte d'insigne bienveillance que je dus un succès inespéré et dont je m'étonne encore aujourd'hui. Je tiens à le rappeler parce que je serais vraiment injuste et ingrat si, après vous avoir dit combien je suis touché de cet éclatant témoignage de votre affectueuse confraternité, dont la valeur a été singulièrement relevée par le concours de notre éminent confrère de l'Académie des Beaux-Arts, M. Chaplain, je serais, dis-je, bien ingrat si, à mes plus cordiaux remerciements, je ne joignais pas quelques mots de souvenir reconnaissant pour les maîtres qui ont dirigé mes premiers pas dans la carrière de l'érudition, pour les patrons qui ont encouragé mes débuts et qui, il y a un demi-siècle, les ont recommandés à vos prédécesseurs avec tant

d'insistance que les portes de l'Académie me furent ouvertes alors que j'étais encore simple apprenti bibliothécaire.

« Mais comment parler des circonstances vraiment exceptionnelles dans lesquelles je reçus de nos anciens une telle marque de confiance, sans entrer dans des détails qui seraient ici hors de propos? J'ai pensé qu'ils seraient moins déplacés en tête d'un ouvrage dont j'ai pensé que vous daigneriez agréer l'hommage. Un exemplaire, à peine achevé d'imprimer, en est déposé sur le bureau. Chacun de vous, mes chers confrères, pourra plus commodément y jeter les yeux dans son cabinet, sur l'exemplaire qui lui est destiné et qu'il recevra très prochainement.

« C'est un mémoire sur les origines premières d'un établissement littéraire, scientifique et artistique dont l'histoire se rattache par bien des côtés à celle de toutes les sections de l'Institut et plus particulièrement à celle de notre Académie.

« Je n'ai pas cru commettre d'indiscrétion en vous dédiant mes derniers adieux à cette Bibliothèque nationale que ma femme et moi nous avons tant aimée et à laquelle j'ai conscience de m'être dévoué sans réserve, pour remplir à la fois mes devoirs de bibliothécaire et ceux d'académicien. »

Après ces deux discours, salués d'unanimes applaudissements, tous les académiciens présents à cette émouvante cérémonie vont porter à M. Léopold Delisle leurs félicitations et lui serrent affectueusement les mains.

Élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Dans sa séance du 13 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu membre libre M. le comte Paul Durrieu, par 23 voix contre 21 données à M. Théodore Reinach, député de la Savoie.

M. le comte Durrieu remplace M. Jules Lair, décédé.

Au Collège de France. — Notre savant collaborateur, M. Abel Lefranc, professeur de langue et littérature françaises modernes, achèvera d'étudier, cette année, « la Vie et les ouvrages de Molière, depuis le *Don Juan* », les mercredis à deux heures trois quarts; il continuera l'explication du *Pantagruel,* de Rabelais (2e livre à partir du chapitre XVI), les samedis à la même heure. M. Abel Lefranc a ouvert son cours le mercredi 4 décembre.

Ventes de livres. — Les 20 et 21 décembre, à la salle des ventes, 28, rue des Bons-Enfants, salle n° 3, à 8 heures du soir, vente de la bibliothèque littéraire, historique et philosophique de feu M. Joseph Bertrand, de l'Académie française,

secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. (*M. A. Herman, expert.*)

— Du 19 au 21 décembre, à l'hôtel Drouot, salle nº 9, à 2 heures, vente de livres modernes, romantiques, auteurs contemporains, éditions originales avec autographes, ouvrages sur le théâtre, la musique et R. Wagner, partitions de l'œuvre de R. Wagner, mémoires, histoire et géographie. (*MM. Pierre Lechanteux et Maurice Roullet, experts.*)

— Du 21 au 25 janvier 1908, à l'hôtel Drouot, salle nº 10, à 2 heures, vente de la bibliothèque de feu M. le comte A*** W*** Première partie. Très beaux livres modernes illustrés. (*M. Henri Leclerc, expert.*)

Vente d'estampes. — Le 21 décembre, à l'hôtel Drouot, salle nº 10, à 2 heures, vente d'estampes anciennes des écoles française et anglaise du xviiie siècle, miniatures, portraits, vignettes, dessins, importantes aquarelles de Debucourt. (*M. Jules Meynial, expert.*)

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Henri Dabot, docteur en droit, ancien avocat à la Cour d'appel, décédé, à Paris, le 22 novembre, à l'âge de 76 ans.

M. Henri Dabot est l'auteur de plusieurs volumes de souvenirs, très curieux et pleins d'esprit, écrits pour sa famille et ses amis seulement : *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant* (Péronne, 1891, in-12) ; *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin pendant les années 1869, 1870, 1871* (Ibid., impr. Eugène Créty, 1897, in-8) ; *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin, de mai 1854 à mai 1869* (Ibid., impr. E. Quentin, 1899, in-12) ; *Calendriers d'un bourgeois du quartier latin, du 1er janvier 1872 au 31 décembre 1900* (Ibid., id., 1903-1905, 2 vol. in-12), etc.

Le regretté défunt était membre de la Société des études historiques et de la Société de l'histoire de Paris.

LIVRES NOUVEAUX

**Réimpressions de livres anciens,
Bibliographie, Autographes, Manuscrits, Imprimerie,
Reliure, Blason, Généalogie, Chroniques,
Beaux-arts, Ex-libris, etc.**

— Blasons anatomiques du corps féminin, publiés sur l'édition de 1550, avec un avant-propos, des notes et un glossaire par le bibliophile Ad** B***. *Paris, Sansot et Cie*, in-16.

Tiré à 8 ex. sur pap. du Japon (nos 1 à 8) à 20 fr. ; 5 ex. sur pap. de Chine (nos 9 à 13) à 15 fr. ; 15 ex. sur pap. de Hollande (nos 14 à 28) à 12 fr. ; et 471 ex. sur pap. vergé teinté (nos 29 à 499) à 4 fr.

— J. Brimeur. — Supplément français à la Bibliographie de Rius. Extrait de la *Revue hispanique*, tome XV. *New-York, Paris*, in-8.

— Augustin Berthier, poète nivernais du xviie siècle. Étude critique sur sa vie et sur ses œuvres, par Maurice Mignon, agrégé de l'Université. *Clamecy, A. Lahaussois*, pet. in-8.

Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy*, 1907.

— Sienne et Catherine de Sienne, par Maurice Mignon, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, agrégé de l'Université. *Nevers, impr. de la Nièvre*, in-8.

Tiré à 100 ex. numérotés.

Publications de luxe.

Chez Hachette et Cie :

Vidal de la Blache, membre de l'Institut. — La France, tableau géographique. Ouvrage illustré de trois cent deux gravures et cartes et d'une carte en couleurs tirée hors texte. In-4° jésus (25 fr.).

Dürer. — L'Œuvre du maître. Tableaux, gravures sur cuivre, gravures sur bois. Ouvrage illustré de 473 gravures. In-8° raisin (12 fr. 50).

Jules Claretie, de l'Académie française. — Camille Desmoulins. Ouvrage illustré de 35 gravures tirées hors texte et de deux lettres autographes. In-8° carré (12 fr.).

Chez H. Lardanchet, à Lyon :

J.-B. Martin, docteur de l'Université de Lyon. — Histoire des églises et chapelles de Lyon, publiée avec la collaboration de MM. J.-Armand Caillat, L. Bégule, J. Beyssac, Dr J. Birot, A. Bleton, R. Cox, F. Desvernay, P. Dissard, F. Benoît d'Entrevaux, Mgr Forest, L. Galle, J.-B. Giraud, A. Grand, R. Le Nail, S.-M. Perrin, A. Poidebard, J.-B. Vanel. Introduction par S. G. Mgr Dadolle, évêque de Dijon, ancien recteur des Facultés catholiques de Lyon, et M. l'abbé J.-B. Vanel, curé de Saint-Bonaventure de Lyon. [Avec planches]. Tome I. In-4.

L'ouvrage comprendra deux volumes. Tiré à 800 ex. sur pap. couché (nos 1 à 800) à 50 fr. le vol. et à 25 ex. sur pap. du Japon (nos I à XXV).

Chez Henri Leclerc :

Zacharie Astruc. — Les Alhambras [poésies, ornées de 16 planches hors texte]. Gr. in-8.

Il a été tiré 50 ex. avec double suite, avant et avec la lettre, numérotés et portant le nom du souscripteur (50 fr.) et 250 ex. avec une seule suite (30 fr.).

Publications diverses.

— Thomas Carlyle. — Essais choisis de critique et de morale. Caractéristiques. Burns. Johnson. Goethe. Sur l'histoire. Signes des temps. Traduit de l'anglais avec une introduction par Edmond Barthélemy. *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

— Carlyle intime. — Lettres de Thomas Carlyle à sa mère dont plusieurs inédites, revues sur les originaux par M. Alexandre Carlyle, traduites par Mlle Masson. Avec un portrait de Mrs Carlyle. *Paris, Société du Mercure de France,* in-18 (3 fr. 50).

— Joseph Turquan. — Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème. *Paris, Ém. Paul* (100, faubourg St-Honoré), in-18 (2 fr.).

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PLANCHES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Supplément au *BULLETIN DU BIBLIOPHILE*, novembre 1907.

BIBLIOTHÈQUE DE M. P. D***

LIVRES ANCIENS ET MODERNES

(22 au 25 Octobre)

Libraire-expert, Henri LECLERC

LISTE DES PRIX D'ADJUDICATION

N°s	Fr. c.	N°s	Fr. c.	N°s	Fr. c.	N°s	Fr. c.
1	9 »	31	255 »	61	14 »	91	23 »
2	26 »	32	10 »	62	26 »	92	70 »
3	12 »	33	33 »	63	135 »	93	38 »
4	18 »	34	10 »	64	30 »	94	15 »
5	5 »	35	131 »	65	6 »	95	10 »
6	21 »	36	2 »	66	10 »	96	20 »
7	46 »	37	22 »	67	30 »	97	28 »
8	32 »	38	180 »	68	12 »	98	100 »
9	32 »	39	135 »	69	76 »	99	45 »
10	175 »	40	270 »	70	20 »	100	38 »
11	22 »	41	50 »	71	20 »	101	11 »
12	6 »	42	48 »	72	70 »	102	25 »
13	50 »	43	11 »	73	9 »	103	22 »
14	170 »	44	3 »	74	11 »	104	302 »
15	15 »	45	80 »	75	70 »	105	27 »
16	38 »	46	5 »	76	39 »	106	83 »
17	200 »	47	30 »	77	42 »	107	68 »
18	5 »	48	54 »	78	155 »	108	49 »
19	23 »	49	999 »	79	10 »	109	33 »
20	18 »	50	6 »	80	5 »	110	10 »
21	62 »	51	56 »	81	73 »	111	86 »
22	36 »	52	44 »	82	60 »	112	70 »
23	10 »	53	10 »	83	120 »	113	11 »
24	8 »	54	15 »	84	40 »	114	200 »
25	10 »	55	6 »	85	22 »	115	70 »
26	10 »	56	42 »	86	38 »	116	14 »
27	5 »	57	5 »	87	1 370 »	117	1 455 »
28	151 »	58	10 »	88	150 »	118	750 »
29	230 »	59	11 »	89	32 »	119	36 »
30	155 »	60	51 »	90	23 »	120	50 »

N°	Fr.	c.	N°	Fr.	c.	N°	Fr.	c.	N°	Fr.	c.
121	18	»	161	6	»	201	13	»	241	26	»
122	50	»	162	42	»	202	2	»	242	30	»
123	500	»	163	10	»	203	33	»	243	5	»
124	62	»	164	10	»	204	26	»	244	25	»
125	10	»	165	12	»	205	3	»	245	46	»
126	36	»	166	35	»	206	11	»	246	45	»
127	18	»	167	8	»	207	2	»	247	6	»
128	1 000	»	168	62	»	208	8	»	248	11	»
129	300	»	169	5	»	209	6	»	249	87	»
130	21	»	170	41	»	210	2	»	250	40	»
131	23	»	171	3	»	211	22	»	251	18	»
132	16	»	172	23	»	212	23	»	252	16	»
133	45	»	173	69	»	213	160	»	253	34	»
134	15	»	174	52	»	214	82	»	254	40	»
135	10	»	175	6	»	215	27	»	255	15	»
136	25	»	176	10	»	216	10	»	256	6	»
137	3	»	177	17	»	217	2	»	257	20	»
138	18	»	178	11	»	218	20	»	258	3	»
139	7	»	179	21	»	219	14	»	259	23	»
140	50	»	180	405	»	220	20	»	260	54	»
141	22	»	181	50	»	221	15	»	261	48	»
142	11	»	182	54	»	222	57	»	262	30	»
143	10	»	183	13	»	223	60	»	263	8	»
144	56	»	184	18	»	224	80	»	264	11	»
145	22	»	185	26	»	225	5	»	265	101	»
146	535	»	186	380	»	226	14	»	266	9	»
147	50	»	187			227	1	50	267	84	»
148	540	»	188	112	»	228	10	»	268	13	»
149	14	»	189	75	»	229	10	»	269	160	»
150	23	»	190	5	»	230	21	»	270	46	»
151	32	»	191	11	»	231	51	»	271	95	»
152	17	»	192	350	»	232	10	»	272		
153	52	»	193	70	»	233	16	»	273		
154	25	»	194	70	»	234	25	»	274		
155	10	»	195	10	»	235	23	»	275		
156	9	»	196	30	»	236	20	»	276		
157	52	»	197	135	»	237	12	»	277	40	»
158	330	»	198	15	»	238	5	»	278	22	»
159	26	»	199	47	»	239	15	»	279	30	»
160	55	»	200	52	»	240	4	»	280	15	»

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
281	59	»	321	27	»	361	16	»	401	13	»
282	13	»	322	33	»	362	19	»	402	21	»
283	24	»	323	17	»	363	216	»	403	14	»
284	6	»	324	5	»	364	8	»	404	6	»
285	6	50	325	10	»	365	15	»	405	2	»
286	2	»	326	3	»	366	1	»	406	2	»
287	15	»	327	15	»	367	2	50	407	15	»
288	25	»	328	15	»	368	5	»	408	25	»
289	19	»	329	40	»	369	6	»	409	21	»
290	30	»	330	110	»	370	11	»	410	80	»
291	8	»	331	8	»	371	7	»	411	16	»
292	6	»	332	2	»	372	17	»	412	9	»
293	31	»	333	42	»	373			413	53	»
294	11	»	334	34	»	374	19	»	414	80	»
295	96	»	335	2	»	375	3	»	415	20	»
296	3	»	336	11	»	376	20	»	416	11	»
297	18	»	337	3	»	377	10	»	417		
298	15	»	338	4	»	378	11	»	418	1	»
299	40	»	339	2	50	379	10	»	419	5	»
300	8	»	340	10	»	380	12	»	420	43	»
301	175	»	341	14	»	381	8	»	421	8	»
302	18	»	342	28	»	382	3	»	422	20	»
303	7	»	343	5	»	383	16	»	423		
304	16	»	344	9	»	384	12	»	424	8	»
305	10	»	345	200	»	385	14	»	425	11	»
306	60	»	346	10	»	386	8	»	426	6	»
307	11	»	347	14	»	387	86	»	427	11	»
308	11	»	348			388	15	»	428	5	»
309	22	»	349	6	50	389	10	»	429	3	»
310	20	»	350	6	50	390	50	»	430	3	»
311	16	»	351	19	»	391	15	»	431	42	»
312	9	»	352	4	»	392	4	50	432	1	50
313	4	50	353	2	»	393	14	»	433	10	»
314	39	»	354	6	»	394	8	»	434	66	»
315	142	»	355	12	»	395	7	»	435	20	»
316	10	»	356	8	»	396	23	»	436	6	»
317	5	»	357	25	»	397	31	»	437	13	»
318	13	»	358	32	»	398	4	50	438	16	»
319	10	»	359	25	»	399	2	50	439	12	»
320	2	50	360	28	»	400	14	»	440	4	»

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
441	6	50	481	21	»	521	15	»	561	16	»
442	8	»	482	27	»	522	70	»	562	30	»
443	15	»	483	19	»	523	18	»	563	50	»
444	1	50	484	17	»	524	6	50	564	30	»
445	8	»	485	12	»	525	10	»	565	12	»
446	42	»	486	37	»	526	170	»	566	30	»
447	15	»	487	4	»	527	50	»	567	25	»
448	9	»	488	246	»	528	3	50	568	16	»
449	65	»	489	3	»	529	34	»	569	19	»
450	27	»	490	35	»	530	201	»	570	23	»
451	13	»	491	45	»	531	24	»	571	9	»
452	15	»	492	15	»	532	11	»	572	8	»
453	39	»	493	14	»	533	5	50	573	8	»
454	21	»	494	15	»	534	6	»	574	105	»
455	26	»	495	18	»	535	4	»	575	30	»
456	9	»	496	9	»	536	18	»	576	101	»
457	30	»	497	6	»	537	26	»	577	330	»
458	21	»	498	21	»	538	50	»	578	14	»
459	42	»	499	20	»	539	11	»	579	7	»
460	57	»	500	36	»	540	5	50	580	8	»
461	49	»	501	16	»	541	29	»	581	14	»
462	12	»	502	20	»	542	26	»	582	27	»
463	12	»	503	51	»	543	25	»	583	34	»
464	6	»	504	28	»	544	21	»	584	10	»
465	19	»	505	7	»	545	2	50	585	4	»
466	12	»	506	11	»	546	1	»	586	9	»
467	15	»	507	21	»	547	3	»	587	13	»
468	23	»	508	45	»	548	25	»	588	9	»
469	220	»	509	42	»	549	15	»	589	32	»
470	6	»	510	3	50	550	10	»	590	7	50
471	26	»	511	22	»	551	16	»	591	16	»
472	175	»	512	102	»	552	11	»	592	9	»
473	12	»	513	12	»	553	2	»	593	22	»
474	39	»	514	10	»	554	13	»	594	10	»
475	25	»	515	12	»	555	10	»	595	15	»
476	23	»	516	19	»	556	19	»	596	21	»
477	21	»	517	22	»	557	3	»	597	36	»
478	236	»	518	6	50	558	20	»	598	11	»
479	15	»	519	16	»	559	38	»	599	41	»
480	25	»	520	13	»	560	38	»	600	19	»

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
601	25	»	639	100	»	677	15	»	715	5	»
602	54	»	640	58	»	678	6	»	716	12	»
603	5	50	641	18	»	679	1	»	717	55	»
604	20	»	642	5	»	680	5	»	718	26	»
605	57	»	643	110	»	681	8	50	719	20	»
606	52	»	644	50	»	682	7	50	720	36	»
607	4	50	645	4	»	683	6	50	721	15	»
608	6	»	646	1	»	684	53	»	722	29	»
609	7	50	647	5	»	685	15	»	723	20	»
610	26	»	648	2	50	686	7	»	724	61	»
611	14	»	649	5	»	687	7	»	725	92	»
612	24	»	650	12	»	688			726	60	»
613	7	»	651	9	»	689	50	»	727	21	»
614	1	»	652	5	»	690			728	18	»
615	10	»	653	90	»	691	22	»	729	41	»
616	12	»	654	1	»	692	16	»	730	35	»
617	10	»	655	5	50	693	6	»	731	7	»
618	16	»	656	8	»	694	14	»	732	80	»
619	28	»	657	11	»	695	15	»	733	11	»
620	10	»	658	1	»	696	17	»	734	56	»
621	5	»	659	35	»	697	20	»	735	11	»
622	31	»	660	27	»	698	14	»	736	15	»
623	5	»	661	1	50	699	11	»	737	171	»
624	130	»	662	5	»	700	18	»	738	4	»
625			663	80	»	701	23	»	739	40	»
626	43	»	664	8	»	702	8	»	740	30	»
627	23	»	665	3	50	703	4	»	741		
628	9	50	666	5	»	704	2	»	742	19	»
629	30	»	667	43	»	705	4	50	743	40	»
630	16	»	668	9	»	706	6	»	744	10	»
631	200	»	669	6	»	707	10	»	745	85	»
632	10	»	670	16	»	708	29	»	746	235	»
633	14	»	671	13	»	709	40	»	747	59	»
634	25	»	672	20	»	710	40	»	748	40	»
635	200	»	673	10	»	711	47	»	749	90	»
636	36	»	674	15	»	712	14	»	750	55	»
637	30	»	675	21	»	713	35	»			
638	3	»	676	9	»	714	22	»			



TOTAL de la vente. . . . . **35 302 fr. 50**

BIBLIOTHÈQUE DE M. VICTOR BOUVRAIN

(2e PARTIE)

(12, 13 et 14 Novembre)

Libraire-expert, A. VOISIN

Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.
1	3 »	31	5 »	61	40 »	91	17 »
2	7 »	32	5 »	62	19 »	92	2 »
3	2 »	33	4 »	63	12 »	93	4 »
4	19 »	34	6 »	64	10 »	94	6 »
5	41 »	35	4 »	65	32 »	95	5 »
6	22 »	36	12 »	66	8 »	96	32 »
7	2 »	37	8 »	67	4 »	97	6 »
8	48 »	38	3 »	68	5 »	98	13 »
9	105 »	39	4 »	69	35 »	99	7 »
10	26 »	40	2 50	70	26 »	100	31 »
11	45 »	41	2 »	71	5 »	101	46 »
12	130 »	42	42 »	72	31 »	102	3 »
13	9 »	43	45 »	73	12 »	103	22 »
14	38 »	44	133 »	74	15 »	104	161 »
15	13 »	45	5 »	75	8 »	105	159 »
16	10 »	46	15 »	76	18 »	106	40 »
17	10 »	47	14 »	77	5 »	107	5 »
18	11 »	48	42 »	78	20 »	108	14 »
19	9 »	49	32 »	79	17 »	109	45 »
20	6 »	50	82 »	80	5 »	110	6 »
21	19 »	51	510 »	81	8 »	111	20 »
22	110 »	52	1 »	82	5 »	112	35 »
23	35 »	53	16 »	83	9 »	113	4 »
24	3 50	54	9 »	84	16 »	114	14 »
25	10 »	55	9 »	85	9 »	115	26 »
26	13 »	56	13 »	86	29 »	116	150 »
27	6 »	57	4 50	87	10 »	117	48 »
28	2 »	58	39 »	88	7 »	118	38 »
29	4 50	59	18 »	89	7 »	119	80 »
30	12 »	60	6 »	90	4 »	120	41 »

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
121	130	»	161	23	»	201	21	»	241	23	»
122	82	»	162	8	»	202	45	»	242	16	»
123	18	»	163	7	»	203	15	»	243	14	»
124	21	»	164	20	»	204	19	»	244	3	»
125	21	»	165	18	»	205	12	»	245	6	»
126	2	»	166	13	»	206	6	»	246	3	»
127	2	»	167	5	»	207	7	»	247	46	»
128	75	»	168	9	»	208	225	»	248	8	»
129	2	50	169	9	»	209	47	»	249	2	»
130	50	»	170	23	»	210	36	»	250	15	»
131	60	»	171	20	»	211	10	»	251	10	»
132	3	»	172	14	«	212	13	»	252	10	»
133	720	»	173	10	»	213	59	»	253	10	»
134	70	»	174 }	15	»	214	7	»	254	15	»
135	14	»	175 }			215	31	»	255	20	»
136	350	»	176	21	»	216	14	»	256	7	»
137	28	»	177	2	»	217	5	»	257	150	»
138	30	»	178	66	»	218	15	»	258	35	»
139	12	»	179	30	»	219	11	»	259	14	»
140	9	»	180	6	»	220	40	»	260	48	»
141	11	»	181	4	»	221	15	»	261	10	»
142	6	»	182	8	»	222	9	»	262	10	»
143	5	»	183	15	»	223	4	»	263	13	»
144	14	»	184	8	»	224	3	50	264	310	»
145	16	»	185	7	»	225	4	»	265	95	»
146	10	»	186	4	»	226	18	»	266	17	»
147	9	»	187	3	»	227	7	»	267	16	»
148	16	»	188	4	»	228	7	»	268	10	»
149	28	»	189	4	»	229	8	»	269	28	»
150	28	»	190	2	»	230	23	»	270	11	»
151	6	»	191	2	»	231	17	»	271	310	»
152	6	»	192	6	»	232	8	»	272	20	»
153	4	»	193	13	»	233	6	»	273	7	»
154	5	»	194	32	»	234	21	»	274	2	»
155	13	»	195	7	50	235	7	»	275	5	»
156	11	»	196	8	»	236	40	»	276	22	»
157	8	»	197	9	»	237	14	»	277	9	»
158	20	»	198	15	»	238	4	»	278	32	»
159	6	»	199	9	»	239	6	»	279	10	»
160	10	»	200	50	»	240	6	»	280	9	»

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
281	28	»	321	24	»	361	9	»	401	10	»
282	30	»	322	4	»	362	5	»	402	2	50
283	11	»	323	20	»	363	12	»	403	28	»
284	17	»	324	55	»	364	40	»	404	7	»
285	10	»	325	10	»	365	14	»	405	14	»
286	11	»	326	11	»	366	33	»	406	6	»
287	9	»	327	31	»	367	25	»	407	21	»
288	2	»	328	8	»	368	16	»	408	2	50
289	6	»	329	27	»	369	12	»	409	18	»
290	29	»	330	22	»	370	13	»	410	3	»
291	6	»	331	13	»	371	22	»	411	6	»
292	9	»	332	22	»	372	17	»	412	20	»
293	35	»	333	30	»	373	5	»	413	8	»
294	46	»	334	25	»	374	30	»	414	7	»
295	31	»	335	25	»	375	10	»	415	16	»
296	8	»	336	7	»	376	14	»	416	21	»
297	1	»	337	14	»	377	4	»	417	6	»
298	10	»	338	6	»	378	6	»	418	36	»
299	12	»	339	21	»	379	7	»	419	3	»
300	28	»	340	7	»	380	9	»	420	205	»
301	16	»	341	13	»	381	10	»	421	3	»
302	16	»	342	21	»	382	7	»	422	18	»
303	15	»	343	8	»	383	13	»	423	7	»
304	6	»	344	2	»	384	11	»	424	35	»
305	4	»	345	27	»	385	13	»	425	11	»
306	22	»	346	20	»	386	42	»	426	6	»
307	50	»	347	5	»	387	11	»	427	2	»
308	9	»	348	22	»	388	9	»	428	11	»
309	22	»	349	15	»	389	17	»	429	5	50
310	14	»	350	3	»	390	3	»	430	5	»
311	9	»	351	7	»	391	7	»	431	5	»
312	23	»	352	7	»	392	5	»	432	10	»
313	45	»	353	9	»	393	30	»	433	8	»
314	24	»	354	19	»	394	17	»	434	6	»
315	25	»	355	18	»	395	8	»	435	8	»
316	10	»	356	22	»	396	10	»	436	10	»
317	91	»	357	10	»	397	17	»	437	10	»
318	108	»	358	20	»	398	13	»	438	12	»
319	38	»	359	16	»	399	14	»	439	10	»
320	7	»	360	20	»	400	6	»	440	7	»

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
441	35	»	454	41	»	467	3	»	480	10	»
442	10	»	455	28	»	468	10	»	481	13	»
443	13	»	456	16	»	469	6	»	482	17	»
444	10	»	457	17	»	470	5	»	483	27	»
445	2	»	458	8	»	471	5	»	484	19	»
446	2	»	459	11	»	472	5	»	485	3	50
447	2	»	460	44	»	473	34	»	486	12	»
448	3	»	461	4	»	474	3	»	487	6	»
449	7	»	462	30	»	475	3	»	488	9	»
450	8	»	463	24	»	476	4	»	489	5	»
451	15	»	464	4	»	477	15	»	490	20	»
452	18	»	465	10	»	478	2	»	491	11	»
453	2	»	466	10	»	479	30	»			

TOTAL de la vente. . . . . **11 678 fr. 55**

BIBLIOTHÈQUE DE M. R. B***

LIVRES MODERNES

(21, 22 et 23 Novembre 1907)

Libraire-expert, Henri LECLERC

Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.	Nos	Fr. c.
1	62 »	31	2 »	61	56 »	91	5 »
2	23 »	32	19 »	62	24 »	92	17 »
3	21 »	33	20 »	63	8 »	93	48 »
4	26 »	34	36 »	64	37 »	94	12 »
5	11 »	35	11 »	65	10 »	95	17 »
6	10 »	36	36 »	66	3 »	96	22 »
7	28 »	37	13 »	67	5 »	97	20 »
8	42 »	38	9 »	68	8 »	98	3 »
9	22 »	39	8 »	69	16 »	99	5 »
10	38 »	40	25 »	70	7 »	100	7 »
11	7 »	41	18 »	71	12 »	101	10 »
12	9 »	42	13 »	72	6 »	102	42 »
13	2 »	43	17 »	73	3 »	103	12 »
14	22 »	44	9 »	74	48 »	104	3 »
15	10 »	45	10 »	75	6 »	105	15 »
16	49 »	46	51 »	76	1 »	106	11 »
17	11 »	47	50 »	77	6 »	107	19 »
18	10 »	48	8 »	78	32 »	108	3 »
19	6 »	49	8 »	79	4 »	109	124 »
20	10 »	50	16 »	80	7 »	110	11 »
21	11 »	51	40 »	81	13 »	111	9 »
22	6 »	52	10 »	82	1 »	112	15 »
23	34 »	53	28 »	83	18 »	113	16 »
24	23 »	54	17 »	84	6 »	114	17 »
25	12 »	55	»	85	40 »	115	25 »
26	1 »	56	12 »	86	9 »	116	3 » »
27	15 »	57	6 »	87	3 »	117	125 ,5 »
28	4 »	58	25 »	88	16 »	118	20 »
29	18 »	59	2 »	89	12 »	119	15 »
30	4 »	60	7 »	90	40 »	120	

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
121	5	»	161	24	»	201	1	»	241	179	»
122	90	»	162	3	»	202	12	»	242	27	»
123	7	»	163	3	»	203	6	»	243	1	»
124	26	»	164	7	»	204	1	»	244	29	»
125	115	»	165	4	»	205	7	»	245	50	»
126	10	»	166	32	»	206	35	»	246	7	»
127	4	»	167	8	»	207	25	»	247	11	»
128	8	»	168	12	»	208	3	»	248	6	»
129	11	»	169	8	»	209	2	»	249	135	»
130	30	»	170	4	»	210			250	40	»
131	8	»	171	13	»	211	25	»	251	22	»
132	11	»	172	58	»	212			252	36	»
133	26	»	173	152	»	213	23	»	253	60	»
134	133	»	174	165	»	214	90	»	254	14	»
135	4	»	175	65	»	215	7	»	255	32	»
136	4	»	176	170	»	216	15	2	256	48	»
137	16	»	177	28	»	217	37	»	257	43	»
138	13	»	178	206	»	218			258	18	»
139	12	»	179	5	»	219	21	»	259	18	»
140	18	»	180	23	»	220			260	72	»
141	4	»	181	8	»	221	17	»	261	2	»
142	5	»	182	7	»	222	17	»	262	20	»
143	16	»	183	38	»	223	14	»	263	20	»
144	81	»	184	10	»	224	210	»	264	2	»
145	15	»	185	8	»	225	11	»	265	2	»
146	35	»	186	5	»	226	33	»	266	2	»
147	27	»	187	3	»	227			267	10	»
148	115	»	188	37	»	228	1	»	268	11	»
149	15	»	189	41	»	229	21	»	269	6	»
150	10	»	190	100	»	230	7	»	270	5	»
151	40	»	191	115	»	231	125	»	271	15	»
152	1	»	192	3	»	232	13	»	272	2	»
153	12	»	193	31	»	233	210	»	273	5	»
154	38	»	194	5	»	234	78	»	274	10	»
155	6	»	195	46	»	235	37	»	275	14	»
156	14	»	196	8	»	236	3	»	276	7	»
157	12	»	197	7	»	237	10	»	277	7	»
158	2	»	198	21	»	238	3	»	278	4	»
159	60	»	199	10	»	239	15	»	279	26	»
160	6	»	200	31	»	240	5	»	280	13	»

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
281	100	»	321	71	»	361	75	»	401	35	»
282	22	»	322	1	»	362	51	»	402	13	»
283	10	»	323	2	»	363	62	»	403	1	»
284	22	»	324	1	»	364	3	»	404	5	»
285	140	»	325	25	»	365	28	»	405	4	»
286	5	»	326	19	»	366	5	»	406	3	»
287	9	»	327	17	»	367	2	»	407	11	»
288	2	»	328	3	»	368	33	»	408	9	»
289	1	»	329	6	»	369	17	»	409	5	»
290	2	»	330	5	»	370	130	»	410	3	»
291	1	»	331	9	»	371	4	»	411	14	»
292	13	»	332	86	»	372	25	»	412	16	»
293	3	»	333	52	»	373	13	»	413	6	»
294	1	»	334	225	»	374	1	»	414	40	»
295	8	»	335	230	»	375	2	»	415	40	»
296	20	»	336	1	»	376	8	»	416	20	»
297	1	»	337	4	»	377	30	»	417	9	»
298	15	»	338	4	»	378	11	»	418	7	»
299	12	»	339	3	»	379	13	»	419	152	»
300	30	»	340	23	»	380	1	»	420	14	»
301	35	»	341	12	»	381	2	»	421	95	»
302	25	»	342	44	»	382	3	»	422	15	»
303	57	»	343	5	»	283	25	»	423	2	»
304	2	»	344	3	»	384	16	»	424	30	»
305	30	»	345	30	»	385	136	»	425	25	»
306	17	»	346	38	»	386	4	»	426	19	»
307	11	»	347	11	»	387	10	»	427	110	»
308	7	»	348	185	»	388	80	»	428	81	»
309	1	»	349	142	»	389	28	»	429	3	»
310	8	»	350	21	»	390	65	»	430	10	»
311	3	»	351	12	»	391	132	»	431	12	»
312	23	»	352	30	»	392	2	»	432	4	»
313	80	»	353	70	»	393	3	»	433	5	»
314	18	»	354	115	»	394	14	»	434	7	»
315	1	»	355	24	»	395	45	»	435	7	»
316	3	»	356	9	»	396	3	»	436	7	»
317	9	»	357	3	»	397	12	»	437	2	»
318	19	»	358	5	»	398	7	»	438	95	»
319	28	»	359	11	»	399	17	»	439	20	»
320	20	»	360	4	»	400	81	»	440	15	»

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
441	3	»	480	48	»	519	10	»	558	65	»
442	1	»	481	105	»	520	12	»	559	40	»
443	13	»	482	6	»	521	30	»	560	32	»
444	26	»	483	73	»	522	15	»	561	46	»
445	6	»	484	24	»	523	5	»	562	5	»
446	13	»	485	15	»	524	16	»	563	11	»
447	16	»	486	11	»	525	30	»	564	25	»
448	18	»	487	16	»	526	31	»	565	15	»
449	12	»	488	15	»	527	22	»	566	20	»
450	11	»	489	70	»	528	2	»	567	10	»
451	25	»	490	38	»	529	15	»	568	14	»
452	8	»	491	57	»	530	12	»	569	4	»
453	4	»	492	28	»	531	25	»	570	11	»
454	48	»	493	11	»	532	39	»	571	14	»
455	15	»	494	22	»	533	15	»	572	30	»
456	40	»	495	28	»	534	21	»	573	29	»
457	8	»	496	18	»	535	15	»	574	45	»
458	21	»	497	20	»	536	11	»	575	18	»
459	14	»	498	15	»	537	36	»	576	31	»
460	7	»	499	25	»	538	80	»	577	68	»
461	6	»	500	15	»	539	6	»	578	40	»
462	11	»	501	25	»	540	19	»	579	32	»
463	5	»	502	17	»	541	41	»	580	9	»
464	21	»	503	15	»	542	7	»	581	16	»
465	25	»	504	6	»	543	13	»	582	16	»
466	58	»	505	4	»	544	11	»	583	15	»
467	8	»	506	11	»	545	52	»	584	26	»
468	17	»	507	37	»	546	25	»	585	19	»
469	6	»	508	15	»	547	38	»	586	79	»
470	9	»	509	25	»	548	8	»	587	63	»
471	2	»	510	20	»	549	15	»	588	42	»
472	40	»	511	6	»	550	15	»	589	16	»
473	39	»	512	7	»	551	14	»	590	27	»
474	11	»	513	31	»	552	15	»	591	18	»
475	15	»	514	45	»	553	40	»	592	2	»
476	6	»	515	4	»	554	200	»	593	50	»
477	40	»	516	56	»	555	10	»	594	16	»
478	8	»	517	30	»	556	82	»			
479	28	»	518	12	»	557	15	»			

Total de la vente. . . . . **15 233** francs.

Supplément au *BULLETIN DU BIBLIOPHILE*, décembre 1907.

BIBLIOTHÈQUE DE M. CH. DÈCLE

(27 et 28 Novembre)

Libraire-expert, A. DUREL

LISTE DES PRIX D'ADJUDICATION

Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.
1	60	»	31	310	»	61	12	»	91	31	»
2	8	»	32	40	»	62	50	»	92	205	»
3	355	»	33	310	»	63	20	»	93	60	»
4	7	»	34	260	»	64	5	»	94	70	»
5	21	»	35	105	»	65	62	»	95	102	»
6	80	»	36	52	»	66	340	»	96	85	»
7	125	»	37	90	»	67	13	»	97	60	»
8	11	»	38	505	»	68	41	»	98	470	»
9	8	»	39	7	»	69	42	»	99	479	»
10	10	»	40	28	»	70	30	»	100	71	»
11	405	»	41	8	»	71	22	»	101	650	»
12	90	»	42	5	»	72	29	»	102	21	»
13	21	»	43	11	»	73	22	»	103	42	»
14	79	»	44	100	»	74	23	»	104	7	»
15	81	»	45	1 045	»	75	101	»	105	106	»
16	59	»	46	700	»	76	300	»	106	34	»
17	140	»	47	15	»	77	42	»	107	81	»
18	20	»	48	39	»	78	60	»	108	22	»
19	29	»	49	59	»	79	13	»	109	20	»
20	40	»	50	11	»	80	7	»	110	6	»
21	40	»	51	11	»	81	19	»	111	37	»
22	31	»	52	120	»	82	101	»	112	91	»
23	13	»	53	6	»	83	295	»	113	12	»
24	15	»	54	17	»	84	85	»	114	70	»
25	100	»	55	132	»	85	50	»	115	201	»
26	20	»	56	59	»	86	48	»	116	126	»
27	20	»	57	26	»	87	100	»	117	15	»
28	95	»	58	240	»	88	32	»	118	20	»
29	30	»	59	23	»	89	410	»	119	160	»
30	48	»	60	90	»	90	16	»	120	10	»

Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.	Nos	Fr.	c.
121	65	»	160	40	»	200	4	»	240	9	»
122	131	»	161	39	»	201	151	»	241	16	»
123	41	»	162	5	»	202	10	»	242	5	»
124	82	»	163	21	»	203	7	»	243	32	»
125	26	»	164	13	»	204	121	»	244	10	»
126	41	»	165	13	»	205	46	»	245	7	»
127	49	»	166	2	»	206	8	»	246	19	»
128	300	»	167	11	»	207	10	»	247	28	»
129	15	»	168	16	»	208	151	»	248	4	»
130	65	»	169	6	»	209	30	»	249	31	»
131	181	»	170	20	»	210	9	»	250	35	»
132	85	»	171	5	»	211	15	»	251	12	»
133	105	»	172	5	»	212	6	»	252	3	»
134	100	»	173	8	»	213	50	»	253	19	»
135	167	»	174	26	»	214	48	»	254	21	»
136	950	»	175	3	»	215	2	»	255	2	»
137	36	»	176	16	»	216	13	»	256	10	»
138	141	»	177	5	»	217	42	»	257	11	»
139	130	»	178	30	»	218	8	»	258	16	»
140	7	»	179	10	»	219	44	»	259	26	»
141	35	»	180	38	»	220	8	»	260	18	»
141 bis	155	»	181	11	»	221	16	»	261	9	»
142	350	»	182	44	»	222	30	»	262	19	»
143	135	»	183	6	»	223	32	»	263	26	»
144	455	»	184	30	»	224	28	»	264	17	»
145	75	»	185	4	»	225	3	»	265	11	»
146	3	»	186	9	»	226	26	»	266	6	»
147	54	»	187	29	»	227	25	»	267	40	»
148	4	»	188	10	»	228	6	»	268	10	»
149	10	»	189	35	»	229	4	»	269	14	»
150	20	»	190	9	»	230	14	»	270	7	»
151	9	»	191	3	»	231	32	»	271	7	»
152	7	»	192	15	»	232	12	»	272	26	»
153	9	»	193	8	»	233	52	»	273	16	»
154	35	»	194	9	»	234	98	»	274	4	»
155	5	»	195	5	»	235	11	»	275	7	»
156	3	»	196	41	»	236	8	»	276	5	»
157	7	»	197	2	»	237	10	»	277	10	»
158	30	»	198	2	»	238	19	»	278	11	»
159	41	»	199	3	»	239	61	»	279	17	»

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
280	19	»	295	29	»	310	58	»	325	32	»
281	14	»	296	19	»	311	20	»	326	88	»
282	17	»	297	16	»	312	20	»	327	3	»
283	17	»	298	6	»	313	9	»	328	10	»
284	21	»	299	6	»	314	10	»	329	35	»
285	17	»	300	10	»	315	65	»	330	36	»
286	14	»	301	4	»	316	12	»	331	15	»
287	70	»	302	3	»	317	10	»	332	11	»
288	25	»	303	13	»	318	16	»	333	5	»
289	26	»	304	3	»	319	6	»	334	22	»
290	47	»	305	65	»	320	4	»	335	6	»
291	40	»	306	63	»	321	92	»	336	6	»
292	12	»	307	269	»	322	22	»	337 } 338 }	160	»
293	7	»	308	6	»	323	7	»			
294	11	»	309	27	»	324	4	»			

TOTAL de la vente. . . . . **21 753 francs.**

BIBLIOTHÈQUE DE M. G***

LIVRES MODERNES ROMANTIQUES

(30 Novembre 1907)

Experts : L. DELTEIL & H. LECLERC

N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.	N°s	Fr.	c.
1	8	»	31	200	»	61	2	»	91	5	»
2	11	»	32	35	»	62	9	»	92	5	»
3	4	»	33	6	»	63	2	»	93	23	»
4	6	»	34	9	»	64	13	»	94	4	»
5	5	»	35	21	»	65	3	»	95	2	»
6	360	»	36	4	»	66	40	»	96	26	»
7	8	»	37	12	»	67	40	»	97	3	»
8	3	»	38	3	»	68	20	»	98	»	»
9	4	»	39	52	»	69	31	»	99	7	»
10	3	»	40	78	»	70	5	»	100	33	»
11	2	»	41	9	»	71	2	»	101	15	»
12	5	»	42	13	»	72	2	»	102	80	»
13	2	»	43	16	»	73	6	»	103	66	»
14	2	»	44	10	»	74	10	»	104	8	»
15	2	»	45	1	»	75	4	»	105	2	»
16	1	»	46	162	»	76	»	»	106	6	»
17	4	»	47	2	»	77	3	»	107	1	»
18	25	»	48	7	»	78	4	»	108	7	»
19	8	»	49	6	»	79	2	»	109	4	»
20	5	»	50	52	»	80	12	»	110	6	»
21	5	»	51	2	»	81	1	»	111	5	»
22	5	»	52	7	»	82	4	»	112	4	»
23	4	»	53	5	»	83	3	»	113	18	»
24	9	»	54	15	»	84	6	»	114	21	»
25	26	»	55	11	»	85	6	»	115	6	»
26	18	»	56	1	»	86	6	»	116	6	»
27	29	»	57	40	»	87	4	»	117	14	»
28	11	»	58	1	»	88	1	»	118	3	»
29	6	»	59	15	»	89	1	»	119	1	»
30	31	»	60	1	»	90	18	»	120	4	»

N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.	N°ˢ	Fr.	c.
121	2	»	161	2	»	201	1	»	241	3	»
122	15	»	162	3	»	202	9	»	242	9	»
123	26	»	163	46	»	203	1	»	243	21	»
124	5	»	164	1	»	204	7	»	244	7	»
125	8	»	165	19	»	205	1	»	245	4	»
126	3	»	166	72	»	206	38	»	246	2	»
127	10	»	167	4	»	207	»	»	247	10	»
128	30	»	168	19	»	208	120	»	248	50	»
129	12	»	169	4	»	209	31	»	249	101	»
130	26	»	170	2	»	210	43	»	250	30	»
131	5	»	171	1	»	211	18	»	251	35	»
132	111	»	172	5	»	212	22	»	252	3	»
133	41	»	173	4	»	213	3	»	253	29	»
134	41	»	174	4	»	214	6	2	254	31	»
135	62	»	175			215	3	»	255	2	»
136	20	»	176	2	»	216	21	»	256	16	»
137	46	»	177	3	»	217	10	»	257	2	»
138	2	»	178	4	»	218	10	»	258	2	»
139	4	»	179	3	»	219	7	»	259	6	»
140	55	»	180	1	»	220	140	»	260	3	»
141	49	»	181	42	»	221	45	»	261	4	»
142	12	»	182	8	»	222	5	»	262	3	»
143	6	»	183	4	»	223	15	»	263	7	»
144	15	»	184	4	»	224	19	»	264	4	»
145	»	»	185	10	»	225	5	»	265	3	»
146	2	»	186	2	»	226	2	»	266	2	»
147	8	»	187	113	»	227	3	»	267	3	»
148	1	»	188	2	»	228	4	»	268	5	»
149	2	»	189	12	»	229	11	»	269	6	»
150	2	»	190	1	»	230	10	»	270	3	»
151	11	»	191	12	»	231	4	»	271	8	»
152	45	»	192	30	»	232	16	»	272	4	»
153	1	»	193	1	»	233	4	»	273	7	»
154	11	»	194	4	»	234	8	»	274	19	»
155	»	»	195	20	»	235	2	»	275	13	»
156	2	»	196	1	»	236			276	170	»
157	20	»	197	1	»	237	1	»	277	7	»
158	17	»	198	40	»	238	5	»	278	3	»
159	48	»	199	1	»	239	3	»			
160	11	»	200	3	»	240	4	»			

TOTAL de la vente. . . . . 4 644 francs.

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE
DU XVI[e] SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRES

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON, PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE



N° 1. — 15 JANVIER

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

—

1907

COLLABORATEURS DU *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine ; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres ; **Jean Berleux** ; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Abbé **H.-M. Bourseaud** ; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois ; **Henri Clouzot** ; **Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes ; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; **Ernest Courbet** ; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen ; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale ; **Joseph Denais** ; **Victor Déséglise** ; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon ; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale ; **Émile Droit** ; **Joseph Dumoulin** ; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris ; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation ; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois ; **Paul d'Estrée** ; **Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine ; **Pierre Gauthiez** ; **Tony Genty** ; **R. P. Eugène Griselle, S. J.** ; Vicomte **de Grouchy** ; **Léon Gruel** ; **Antoine Guillois** ; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française ; **Henry Harrisse** ; **Maurice Henriet** ; **Henry Houssaye**, de l'Académie française ; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François ; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale ; **Frédéric Lachèvre** ; **Pierre de Lacretelle** ; **Abel Lefranc**, professeur au Collège de France ; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé ; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra ; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine ; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts ; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe ; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble ; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française ; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France ; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes ; **Léon-Gabriel Pélissier** ; **Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois ; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres ; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois ; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois ; **Ph. Renouard** ; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois ; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal ; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul** ; **Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales ; Abbé **Tougard** ; **Maurice Tourneux** ; Abbé **Ch. Urbain** ; **Ad. van Bever** ; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine et de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JANVIER

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

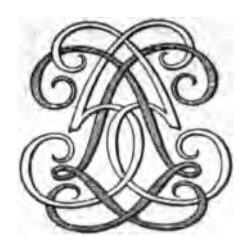
Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 2. — 15 FÉVRIER

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux,** archiviste de la Seine; **Henri Béraldi,** président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud;** Marquis **de Clapiers,** de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier,** professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée,** de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle,** membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay,** administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez,** de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré,** avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale,** conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling,** de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin,** administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.;** Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux,** de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye,** de l'Académie française; **Ernest Jovy,** professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe,** bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacrételle; Abel Lefranc,** professeur au Collège de France; **Gustave Macon,** conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe,** archiviste de l'Opéra; **Paul Marais,** de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix,** conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin,** administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin,** correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle,** archiviste-paléographe; **Edmond Maignien,** de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval,** archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio,** professeur au Collège de France; **Louis Morin,** de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot,** membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert,** docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard;** Vicomte **de Savigny de Moncorps,** de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein,** archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux;** Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire,** de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TELÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 FÉVRIER

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 3. — 15 MARS

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

1907

COLLABORATEURS DU *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud;** Marquis **de Claplers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.;** Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacrételle; Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard;** Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux;** Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, ... la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 MARS

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, rue d'Alger

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc)*.

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE

DU XVI[e] SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

*A partir de cette livraison, le **BULLETIN DU BIBLIOPHILE** donnera régulièrement les prix d'adjudication de toutes les ventes de livres faites à Paris.*

LA SALLE DE TRAVAIL

AU

CABINET DES ESTAMPES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

EAU-FORTE

(EN COULEURS A QUATRE PLANCHES)

DESSINÉE ET GRAVÉE

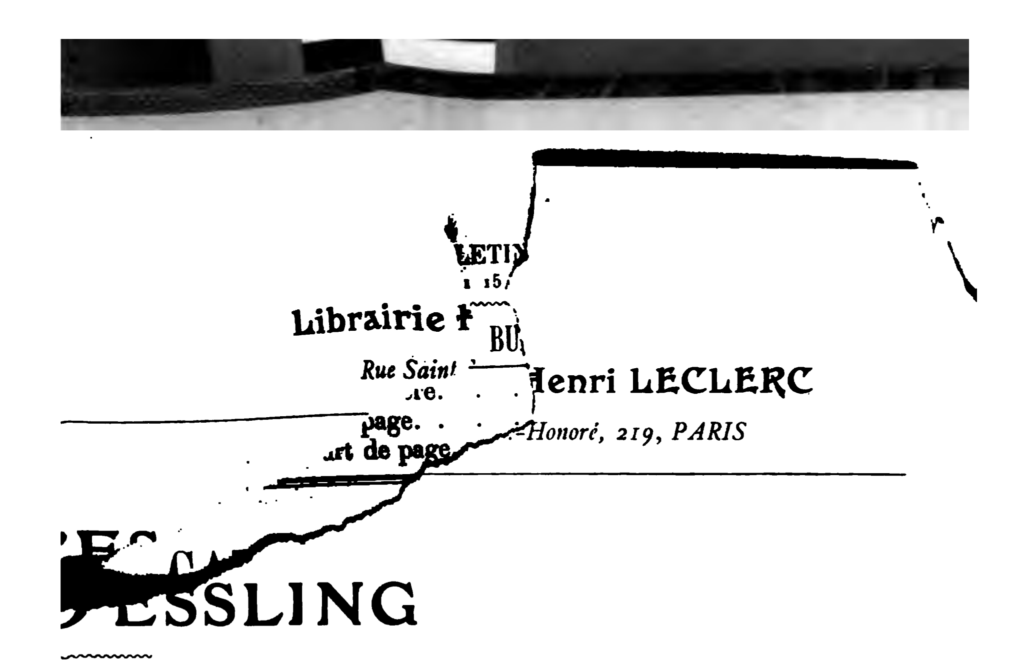
PAR

François COURBOIN

Conservateur adjoint, directeur du département des Estampes à la Bibliothèque Nationale

EAU-FORTE DE FORMAT IN-FOLIO

Imprimée à Petit Nombre. . . . . 100 fr.



ES

res Vénitiens

U XVe SIÈCLE

ent du XVIe siècle

rtants, paraîtra dans les premiers mois de 1907.

rimés sur papier grand écu vélin, fabriqué spécialement

ns intercalées dans le texte, de planches hors texte, dont

es souscripteurs. A l'apparition du premier volume, le prix

age complet.

ation, sera envoyé sur demande.

Librairie Henri LECLERC, 219

S. OLSCHKI

ARCHI... oli, 4, FLORENCE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES

COLLECTIONNEURS

D'EX-LIBRIS

Cette revue mensuelle, dont chaque numéro est illustré d'une planche hors texte et de gravures dans le texte, s'occupe de tout ce qui a rapport aux marques de propriété du livre : Ex-libris gravés ou autres, blasons, monogrammes imprimés en or sur les plats des livres, tant anciens que modernes, etc. Chaque numéro contient un questionnaire dans lequel les membres de la Société peuvent demander les renseignements dont ils ont besoin et provoquer des recherches.

ABONNEMENTS POUR 1907

France, un an : **18** fr. — Étranger, un an : **19** fr. **50**

Un numéro spécimen sera envoyé gratuitement sur demande affranchie.

La Librairie Henri LECLERC est le dépositaire des **Archives de la Société française des Collectionneurs d'Ex-Libris.**

LETIN DU BIBLIOPHILE
u 15 Janvier 1907.

Librairie

« BULLETIN DU BIBLIOPHILE »

Rue Saint

..ie.	20 fr.
page.	12 fr.
..rt de page.	8 fr.

LA

GAZETTE DES BEAUX-ARTS

COURRIER EUROPÉEN DE L'ART ET DE LA CURIOSITÉ

(Fondée en 1859)

8, rue Favart, à Paris

Parait une fois par mois. Chaque numéro est composé d'au moins 38 pages in-8, sur papier grand aigle ; il est en outre enrichi d'eaux-fortes. d'héliogravures et de gravures en couleurs tirées à part et de gravures imprimées dans le texte.

Les 12 livraisons de l'année forment 2 beaux et forts volumes ayant chacun plus de 500 pages.

FRANCE

Paris.	Un an. **60** fr. ;	six mois. **30** fr.
Départements.	— **64** fr. ;	— **32** fr.

ÉTRANGER

États faisant partie de l'Union postale.	Un an, **68** fr. ;	six mois, **34** fr.

Les abonnés à une année entière reçoivent gratuitement :

LA CHRONIQUE DES ARTS ET DE LA CURIOSITÉ

Les abonnements sont reçus aux bureaux de la GAZETTE DES BEAUX-ARTS, *chez les principaux libraires et dans tous les bureaux de poste.*

LA LIBRAIRIE H. LECLERC REÇOIT LES ABONNEMENTS

L'AMATEUR D'AUTOGRAPHES

Revue rétrospective et contemporaine

DIRIGÉE PAR

Noël CHARAVAY, expert en autographes

Le prix de l'abonnement est de **10** francs par an.
Le numéro **1** franc.

Les abonnements sont reçus chez M. NOEL CHARAVAY, rue Furstenberg, 3, à Paris. — Les abonnés reçoivent tous les catalogues d'autographes publiés par la maison Charavay.

sont mis dans le commerce, comprend 4 vol. in-4 qui ne se vendent pas séparément.

Le Tome IV (de VIII et 340 p.) donne la description et le dépouillement de plus de 20 recueils de poésies ou mélangés de prose et de vers qui ont été découverts pendant l'impression ; les additions et corrections des trois volumes précédents et enfin les tables générales qui sont indispensables pour consulter avec fruit cet ouvrage.

Ces tables générales sont au nombre de quatre :

1° Celle des Recueils (près de 193 avec 252 volumes) ;

2° Celle des Poètes et de leurs notices bio-bibliographiques (près de 1195) ;

3° Celle des Poésies (448) et des pièces diverses en prose (16) reproduites dans les notices et dans les appendices ;

4° Celle des Pièces en prose (457).

Parmi les notices, nous citerons celles de Béroalde de Verville, de Champflour, de Jacques de La Fons et de Claude de Trellon, des Vies des Poètes français de Guillaume Colletet, reproduites pour la première fois d'après la copie de M. Ed. Tricotel.

Prix : 10 fr.

Les quatre volumes, ensemble : **65 fr.**

Avec cette Bibliographie, qui est l'histoire documentaire de la poésie française au xviie siècle, toute personne, s'occupant des poètes dont les œuvres ont paru de 1597 à 1700 dans les recueils collectifs, a sous les yeux, en quelques instants, le résultat des recherches auxquelles elle serait obligée de se livrer dans les 193 recueils (comprenant 252 volumes) publiés pendant un siècle.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 7. — 15 JUILLET

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

SOMMAIRE DU 15 JUILLET

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, rue d'Alger

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

Nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs que, comme les années précédentes, la livraison du mois d'août sera jointe à celle du 15 septembre. Cette livraison sera double.



Nos 8 et 9. — 15 AOUT-15 SEPTEMBRE

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

—

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacretelle; Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DES 15 AOUT-15 SEPTEMBRE

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile* ; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. Leclerc.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 10. — 15 OCTOBRE

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 OCTOBRE

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

Prière de s'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à **M. Georges Vicaire**, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; **pour ce qui** concerne l'administration, à **M. Henri Leclerc.**

Le *Bulletin du Bibliophile* **annoncera tous les ouvrages** relatifs aux **manuscrits**, à l'imprimerie, **à la reliure, à** la bibliographie, à la **bibliophilie,** au blason, aux **documents inédits** (histoire, autographes, **estampes),** ainsi que les publications **de luxe dont il sera envoyé** un **exemplaire à** *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, ou 219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :

H. Leclerc.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 4. — 15 AVRIL

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacretelle; Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 AVRIL

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

LIVRES RARES ET PRÉCIEUX

POÈTES ET LITTÉRATURE
DU XVIe SIÈCLE. — LIVRES A FIGURES SUR BOIS

Manuscrits sur vélin et avec miniatures

PIÈCES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

RELIURES ANCIENNES AVEC ARMOIRIES

INCUNABLES

Éditions originales des grands Auteurs français

BEAUX LIVRES MODERNES ILLUSTRÉS

Bons ouvrages de bibliothèque sur l'histoire de France
et la noblesse

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

DIRECTION DE VENTES PUBLIQUES

EXPERTISES

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon,
Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 5. — 15 MAI

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

COLLABORATEURS DU *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux,** archiviste de la Seine; **Henri Béraldi,** président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud;** Marquis **de Clapiers,** de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier,** professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée,** de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle,** membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay,** administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez,** de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré,** avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale,** conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling,** de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin,** administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.;** Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux,** de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye,** de l'Académie française; **Ernest Jovy,** professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe,** bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacrételle; Abel Lefranc,** professeur au Collège de France; **Gustave Macon,** conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe,** archiviste de l'Opéra; **Paul Marais,** de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix,** conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin,** administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin,** correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle,** archiviste-paléographe; **Edmond Maignien,** de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval,** archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio,** professeur au Collège de France; **Louis Morin,** de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot,** membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert,** docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard;** Vicomte **de Savigny de Moncorps,** de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein,** archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux;** Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire,** de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 MAI

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :
H. LECLERC.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

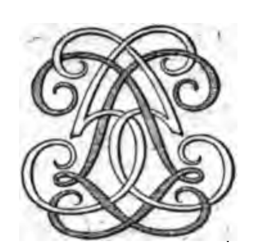
Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 6. — 15 JUIN

PARIS

LIBRAIRIE HENRI LECLERC

219, RUE SAINT-HONORÉ, 219

et 16, rue d'Alger

—

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux**; **Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud**; Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot**; **Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet**; **A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais**; **Victor Déséglise**; **Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit**; **Joseph Dumoulin**; **Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée**; **Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez**; **Tony Genty**; **R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy**; **Léon Gruel**; **Antoine Guillois**; **Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse**; **Maurice Henriet**; **Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre**; **Pierre de Lacrételle**; **Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier**; **Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres; Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard**; Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul**; **Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard**; **Maurice Tourneux**; Abbé **Ch. Urbain**; **Ad. van Bever**; **Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 JUIN

ABONNEMENTS

AU

BULLETIN DU BIBLIOPHILE

Revue mensuelle

PARIS, 12 FR. PAR AN. — DÉPARTEMENTS, 14 FR.
ÉTRANGER, 16 FR.

A la Librairie HENRI LECLERC, 219, *rue Saint-Honoré*

et 16, *rue d'Alger*

On s'abonne également dans tous les bureaux de poste de la France et de l'Étranger.

PRIÈRE DE S'ADRESSER :

Pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. GEORGES VICAIRE, Directeur du *Bulletin du Bibliophile*; pour ce qui concerne l'administration, à M. HENRI LECLERC.

Le *Bulletin du Bibliophile* annoncera tous les ouvrages relatifs aux manuscrits, à l'imprimerie, à la reliure, à la bibliographie, à la bibliophilie, au blason, aux documents inédits (histoire, autographes, estampes), ainsi que les publications de luxe dont il sera envoyé un exemplaire à *M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer,* ou *219, rue Saint-Honoré (Librairie Henri Leclerc).*

Le Propriétaire-Gérant :

H. Leclerc.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHIL

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de Charles Nodier, Baron Jérôme Pichon, Paul Lacroix, G. Peignot, J. C. Brunet, etc., etc.

Directeur : Georges Vicaire.



N° 11. — 15 NOVEMBRE

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16 rue d'Alger

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* :

MM. **Marius Barroux**, archiviste de la Seine; **Henri Béraldi**, président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud;** Marquis **de Clapiers**, de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier**, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée**, de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle**, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale: **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay**, administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez**, de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré**, avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale**, conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling**, de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin**, administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.**; Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux**, de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye**, de l'Académie française; **Ernest Jovy**, professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe**, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale: **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacrételle; Abel Lefranc**, professeur au Collège de France; **Gustave Macon**, conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe**, archiviste de l'Opéra; **Paul Marais**, de la Bibliothèque Mazarine, **L. Marcheix**, conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin**, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin**, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts; **Fernand Mazerolle**, archiviste-paléographe; **Edmond Maignien**, de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval**, archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio**, professeur au Collège de France; **Louis Morin**, de la Bibliothèque de Troyes; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot**, membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert**, docteur ès lettres, Baron **Roger Portalis**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart**, de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard;** Vicomte **de Savigny de Moncorps**, de la Société des Bibliophiles françois, **Gaston Schéfer**, de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul: Henri Stein**, archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux;** Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire**, de la Bibliothèque Mazarine, de la Société des Bibliophiles françois, etc.

TÉLÉPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 NOVEMBRE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET

DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

Fondée en 1834

PAR

J. TECHENER

avec le concours de CHARLES NODIER, Baron JÉRÔME PICHON,
PAUL LACROIX, G. PEIGNOT, J. C. BRUNET, etc., etc.

DIRECTEUR : GEORGES VICAIRE.



N° 12. — 15 DÉCEMBRE

PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger

1907

Collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile :*

MM. **Marius Barroux,** archiviste de la Seine; **Henri Béraldi,** président de la Société des Amis des livres **Jean Berleux; Paul Bonnefon,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **H.-M. Bourseaud;** Marquis **de Clapiers,** de la Société des Bibliophiles françois; **Henri Clouzot; Henri Cordier,** professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes; **Paul Cottin,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Ernest Courbet; A. Decauville-Lachênée,** de la Bibliothèque de Caen; **Léopold Delisle,** membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque Nationale; **Joseph Denais; Victor Déséglise; Félix Desvernay,** administrateur de la grande Bibliothèque de Lyon; **Léon Dorez,** de la Bibliothèque Nationale; **Émile Droit; Joseph Dumoulin; Alfred Dupré,** avocat à la Cour d'appel de Paris; **Dupré-Lasale,** conseiller honoraire à la Cour de Cassation; **Gaston Duval,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; **Prince d'Essling,** de la Société des Bibliophiles françois; **Paul d'Estrée; Alfred Franklin,** administrateur honoraire de la Bibliothèque Mazarine; **Pierre Gauthiez; Tony Genty; R. P. Eugène Griselle, S. J.;** Vicomte **de Grouchy; Léon Gruel; Antoine Guillois; Gabriel Hanotaux,** de l'Académie française; **Henry Harrisse; Maurice Henriet; Henry Houssaye,** de l'Académie française; **Ernest Jovy,** professeur au Collège de Vitry-le-François; **Paul Lacombe,** bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale; **Frédéric Lachèvre; Pierre de Lacretelle; Abel Lefranc,** professeur au Collège de France; **Gustave Macon,** conservateur-adjoint du Musée Condé; **Ch. Malherbe,** archiviste de l'Opéra; **Paul Marais,** de la Bibliothèque Mazarine; **L. Marcheix,** conservateur des collections de l'École des Beaux-Arts; **Henry Martin,** administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal; Abbé **J.-B. Martin,** correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; **Fernand Mazerolle,** archiviste paléographe; **Edmond Maignien,** de la Bibliothèque de Grenoble; **Georges Monval,** archiviste de la Comédie Française; **A. Morel-Fatio,** professeur au Collège de France; **Louis Morin,** [illegible]; **Léon-Gabriel Pélissier; Émile Picot,** membre de l'Institut et de la Société des Bibliophiles françois; **Lucien Pinvert,** [illegible]; Baron **Roger Portalis,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ernest Quentin-Bauchart,** de la Société des Bibliophiles françois; **Ph. Renouard;** Vicomte **de Savigny de Moncorps,** de la Société des Bibliophiles françois; **Gaston Schéfer,** de la Bibliothèque de l'Arsenal; Vicomte **de Spoelberch de Lovenjoul; Henri Stein,** archiviste aux Archives Nationales; Abbé **Tougard; Maurice Tourneux;** Abbé **Ch. Urbain; Ad. van Bever; Georges Vicaire,** de la Bibliothèque Mazarine, [illegible]

TELEPHONE 238-85

SOMMAIRE DU 15 DÉCEMBRE

